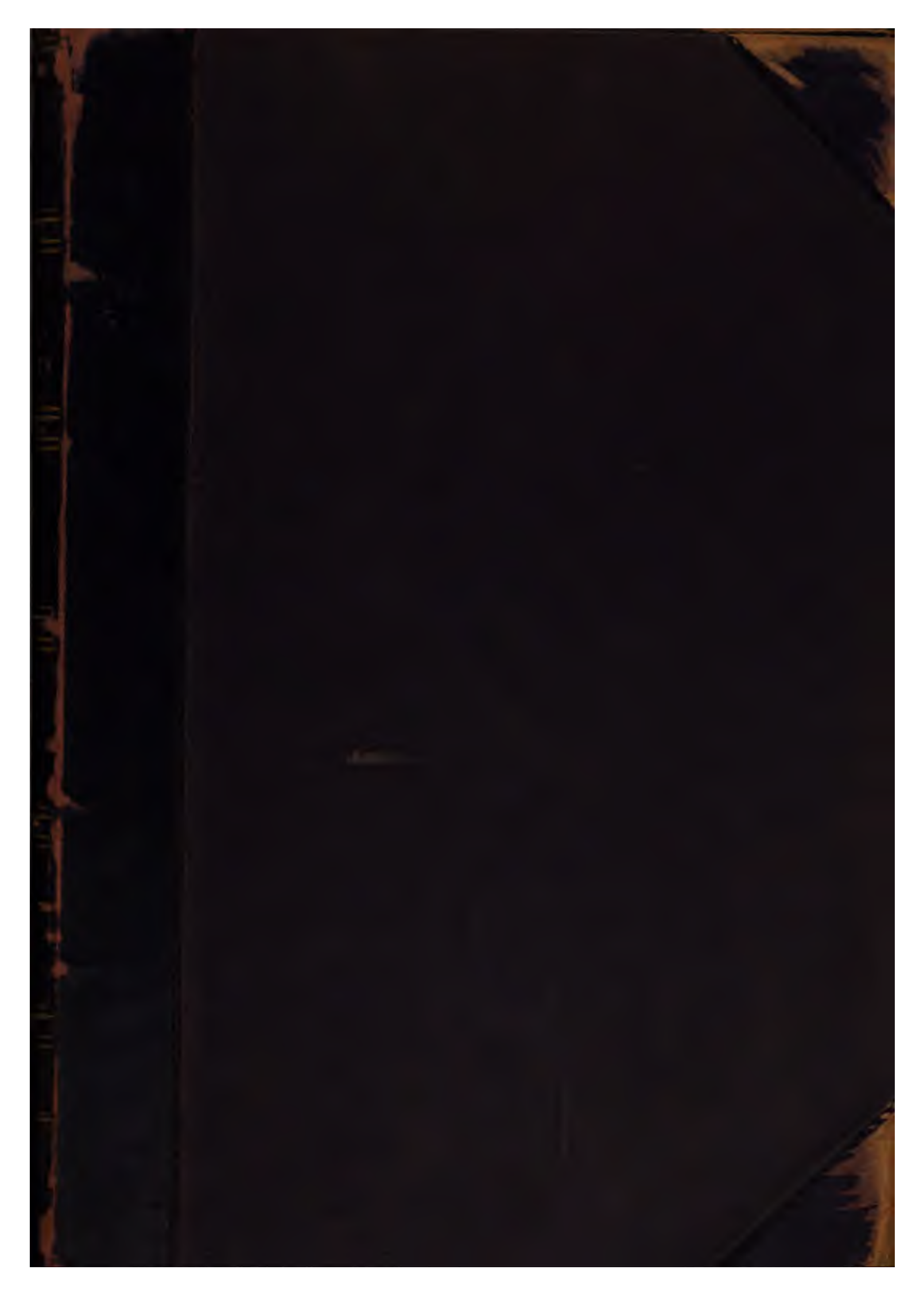



6000887983

HISTOIRE

DE LA

SOCIÉTÉ BIBLIQUE PROTESTANTE

DE PARIS

DE 1818 A 1868

15

STRASBOURG, IMPRIMERIE DE VEUVE BERGER-LEVRAULT.

HISTOIRE

DE LA

SOCIÉTÉ BIBLIQUE

PROTESTANTE DE PARIS

(1818 à 1868)

PAR O. DOUEN

ANCIEN PASTEUR, AGENT DE LA SOCIÉTÉ

AVEC DES NOTICES BIOGRAPHIQUES

PAR F. SCHICKLER

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

« La Société biblique n'a qu'un seul ministère à remplir; elle répand la Bible; elle ne s'ingère ni dans l'enseignement, ni dans le dogme . . .

« Large dans ses vues, la Société biblique voit des chrétiens et des frères chez tous ceux qui réclament le nom de Jésus-Christ; elle laisse à chacun ses opinions, elle ne prononce aucune exclusion; elle cherche partout à réunir, à rapprocher. »

(*Circulaire du 28 mars 1830.*)

PUBLIÉE PAR ORDRE DU COMITÉ



PARIS

AGENCE DE LA SOCIÉTÉ BIBLIQUE PROTESTANTE

5, RUE DES BEAUX-ARTS

ET AUX LIBRAIRIES PROTESTANTES

1868

CORRIGENDA.

Page 5 ligne 3, mettez: *Lefèvre* au lieu de *Farel*.

Page 14 avant-dernière ligne de la note, mettez: Olivetan n'était pas *né* à Neuchatel, au lieu de *n'était pas à N.*

Paris, 25 septembre 1868.

Le dimanche 18 octobre 1868 sera pour la Société biblique protestante de Paris *l'anniversaire semi-séculaire de sa fondation.*

Le Comité qui dirige l'œuvre a résolu de solenniser cet anniversaire en rendant grâces à Dieu pour les précieuses bénédictions qu'il a accordées à ses travaux pendant cinquante années, et en rappelant à tous ceux qui s'intéressent à sa religieuse entreprise, un grand nombre de faits souvent édifiants et instructifs, dont la plupart sont ignorés de la génération actuelle, et qui tous, à des titres divers, méritent d'être mieux connus.

A cet effet, les Églises protestantes de France ont été invitées à célébrer ce jubilé semi-séculaire, et le Comité a chargé son agent, M. le pasteur Douen, d'écrire (avec le concours d'une commission composée des soussignés) l'histoire de l'œuvre biblique en France depuis son origine.

M. Douen s'est acquitté de cette tâche laborieuse avec un zèle digne d'éloges, avec une scrupuleuse exactitude, après de longues et patientes recherches; toutefois nous croyons devoir déclarer ici que, ce travail ayant été soumis à notre révision,

les appréciations qu'il renferme ne doivent pas être regardées comme l'énoncé d'opinions individuelles, mais comme l'expression des sentiments de la commission.

Si l'on s'étonnait de trouver dans ces pages plutôt le récit des travaux intérieurs du Comité et l'exposé des principes qui ont réglé sa marche que le tableau des effets religieux produits dans les âmes par la diffusion des saintes Écritures, nous répondrions : Dieu seul peut les connaître tous; il ne nous appartient pas d'analyser le secret des cœurs, ni l'action de l'esprit divin dans les consciences.

Dieu veuille que la commémoration de tant de bienfaits de sa providence, ainsi que des pieux et généreux efforts de nos prédécesseurs, pour son service, éveille dans beaucoup d'âmes une ardente volonté de répandre les pures lumières de son Évangile, source intarissable de foi et de progrès, de régénération morale et d'amour chrétien.

Les membres de la commission,

A. L. Montandon.

W. de Schœnefeld.

Ath. Coquerel *fils*.

F. Schickler.

M. J. Gaufrès.

INTRODUCTION.

I.

LA BIBLE DE LEFÈVRE D'ÉTAPLES.

Le protestantisme a pour fondement la Bible librement interprétée par la conscience individuelle, et, partant, la Bible non-seulement permise à tous, mais offerte à tous, traduite en toutes langues, mise à la portée de toutes les intelligences et répandue jusqu'aux extrémités de la terre. Deux célèbres historiens contemporains ont, chacun à sa manière, fort bien exprimé les caractères de ce grand mouvement biblique qui s'appelle la Réforme.

En nous retraçant les transports de joie qu'éprouva Luther lorsqu'il découvrit, dans la bibliothèque du couvent d'Erfurt, la Bible qu'il ne connaissait que par des extraits, M. Merle d'Aubigné dit :

« Ce livre, déposé sur les rayons inconnus d'une salle obscure, va devenir pour tout un peuple le livre de vie. La Réformation était cachée dans ce livre-là. » (*Histoire de la Réforme du seizième siècle.* 1848, t. I[er], p. 200.)

Plus tard, le même écrivain ajoute, quand il nous peint les travaux de Luther entreprenant, dans sa retraite de la Wartburg, la traduction de la Bible :

« Cet instrument puissant et merveilleux, destiné.... à donner à toute l'humanité une impulsion qu'elle garderait jusqu'à la fin des siècles, devait sortir du vieux château de Wartbourg, et entrer dans le monde avec le réformateur, le jour où finirait sa captivité. » (*Ibid.*, t. III, p. 40.)

M. Michelet a magistralement développé la même pensée, dans le style ferme et nerveux qui lui est propre :

« Pour directeur à la famille, c'est la Bible que Luther donne. Il vous met dans les mains un livre, au lieu d'un homme.

« Ne me croyez pas, dit-il. Qui est Luther? Que m'importe Luther? Périsse Luther, et que Dieu vive!... Prenez ceci, lisez.

« *Lisez!* Quoi! en voici un qui veut qu'on sache lire! Mais cela seul est une révolution.

« Lire un livre *imprimé!* Révolution plus grande. Ceci donne des ailes à la presse. En sorte que tous liront, sauront, verront, auront des yeux. C'est la révolution de la lumière.

« *Quel livre?* Infiniment multiple, de vingt esprits divers, donc propre à susciter l'examen, la critique, la recherche d'un esprit libre. » (*Réforme*, p. 105.)

Ailleurs, M. Michelet nous montre avec non moins d'éloquence la Bible, traduite, envahissant presque toute l'Europe, malgré l'immense armée des moines et des gens de justice :

« Trente imprimeries, jour et nuit, haletaient pour multiplier les livres que d'ardents colporteurs cachaient sur eux, faisaient entrer en Italie, en France, en Angleterre, aux Pays-Bas. Missions terribles! Ils étaient attendus, épiés. Pour le seul fait d'avoir sur eux un Évangile français, ils étaient sûrs d'être brûlés. C'est alors que l'imprimerie fit ces deux efforts admirables: la *Bible* en un volume, un petit volume, aisé à cacher! et les *Psaumes français, avec la musique interlinéaire.* En touchant ce qui reste encore de ces vieilles éditions, ces volumes tachés, usés dans les prisons, et qui souvent, jusqu'au bûcher, firent l'office de confesseurs et soutinrent la foi des martyrs, on est tenté de s'écrier: O petits livres! petits livres! pauvres témoins des souffrances de la liberté religieuse, soyez bénis au nom de la liberté sociale! Si quelque chose reste en vous des grands cœurs qui vous ont touchés, puisse cela passer dans le nôtre! » (*Guerres de religion*, p. 108.)

Qui entreprit le premier, au seizième siècle, de donner au peuple les saintes Écritures en langue vulgaire? Fut-ce Luther? Fut-ce Lefèvre d'Étaples [1]? Dans tous les cas le Nouveau Testament allemand et le Nouveau Testament français se suivirent de bien près.

1. La traduction du Nouveau Testament de Luther, achevée, dit-on, après un travail opiniâtre de trois mois, parut le 21 septembre 1522; et les Évangiles de Lefèvre, suivis, dans la même année, du reste du Nouveau Testament, ne parurent que le 8 juin 1523. Mais les auteurs de la *France protestante* inclinent à croire que Lefèvre avait déjà publié les épîtres de saint Paul en 1521. « Une lettre de Briçonnet, disent-ils, citée par M. Merle d'Aubigné, semble prouver que les épîtres avaient déjà été imprimées avant 1523. Maittaire mentionne, en effet, une tra-

A la fois philosophe, mathématicien et versé dans les langues anciennes, Lefèvre avait osé, bien avant Ramus, rejeter la scolastique qui défigurait Aristote et remettre en honneur la véritable logique du Stagyrite. Ses succès comme professeur au collége du cardinal Lemoine de Paris, l'immense étendue de ses connaissances acquises dans de lointains voyages, attiraient sur lui et ses nombreux ouvrages l'attention de l'Europe savante et la protection du roi Louis XII. Sa réputation balança, si même elle n'éclipsa un moment, celle d'Érasme.

Lefèvre à l'abbaye de Saint-Germain des Prés.

Peu épris du vain éclat de la gloire mondaine, Lefèvre aspirait à la solitude. Il donna sa démission de professeur et accepta l'asile que lui offrait son disciple Briçonnet dans l'abbaye de Saint-Germain des Prés (1507). C'est là que, méditant les saintes Écritures [1], il ne tarda guère à y découvrir les grandes vérités qui allaient renouveler le monde. Quand il y publia, en 1512 (cinq ans avant les thèses de Luther), les *S. Pauli Epistolæ.... cum commentariis*, in-4° [2], les cœurs altérés de foi profonde et de vérité purent saluer l'aurore de la Réformation. « O Christ, s'écriait-il en

duction des épîtres de saint Paul qui doit avoir été publiée à Paris, 1521, in-4°. » La lettre de Briçonnet se trouve dans Herminjard, *Correspondance des réformateurs*, t. Ier, p. 181, et dans Merle d'Aubigné, *Histoire de la Réforme du seizième siècle*, t. III, p. 546; mais elle n'a pas l'importance que lui attribuent MM. Haag, car elle est datée du 10 janvier 1523, jour qui, d'après la supputation qui faisait commencer l'année à Pâques, était postérieur au mois de décembre de cette année. Les épîtres offertes au roi le 10 janvier 1523 peuvent être celles-là même qui se trouvent dans la seconde partie du Nouveau Testament, achevée d'imprimer le 6 novembre 1523. — Il ne reste, par conséquent, en faveur de la priorité de Lefèvre sur Luther, d'autre argument que l'affirmation de Maittaire. Existe-t-il réellement une traduction des épîtres de saint Paul, publiée à Paris en 1521? — C'est là toute la question.

Ajoutons que la Bible de Lefèvre fut terminée en 1528, tandis que Luther ne publia qu'en 1532 les Prophètes, quatrième partie de son Ancien Testament. — Il paraîtrait que la traduction allemande de la Bible par Léon Juda fut imprimée en entier dès 1529. (Voy. *Revue de théologie*, 3e série, t. III, p. 242.)

1. Son premier ouvrage biblique fut le *Quincuplex Psalterium, gallicum, romanum, hebraicum, vetus et conciliatum*, Paris, in cœnobio S. Germani a Pratis, typis H. Stephani, 1509, in-fol. Réimprimé en 1513 par le même, et en 1515, à Caen, chez Pierre des Prez, in-fol.

2. Réimprimées en 1515, in-fol.; en 1527, in-4°, à Bâle; en 1531, à Paris, chez J. Petit, in-fol.; la même année, à Cologne, chez Eucharius, in-4°.

commentant le chapitre IX de la première épître aux Corinthiens, ô Christ, lumière véritable, reluis et chasse ces ténèbres, afin qu'ils puissent voir la lumière de tes paroles et être sauvés. »

Le pieux et savant docteur était héroïquement entré dans la voie royale : il interprétait l'Écriture sans avoir égard à la tradition qui la contredit et la foule aux pieds; mais la nature même de son esprit, son mysticisme maladif ne lui permit pas de suivre jusqu'au bout cette voie que parcourut si glorieusement son disciple Farel. Il ne sut pas comprendre que l'infaillibilité pontificale ne pourra jamais se résoudre à une réforme sérieuse, et que les réformes seront toujours une insurrection contre l'autorité. Persécuté cruellement par les catholiques, il ne put jamais devenir entièrement protestant; il n'osa s'affranchir, par crainte de l'hérésie. Cependant il éprouvait et il répandit en France le besoin d'une religion plus pure et plus chrétienne que celle de son temps; c'est là son premier titre de gloire. Les *Commentaires sur saint Paul,* où Lefèvre émet des opinions qui le séparent du catholicisme, furent condamnés par la Sorbonne et mis à l'index à Rome; la lecture en fut interdite sous les peines les plus rigoureuses.

Les foudres de l'excommunication n'étaient pas alors ce *telum imbelle* dont on ne s'émeut plus aujourd'hui; elles étaient redoutables; cependant, et il faut en savoir gré à Lefèvre, si elles purent entraver sa marche, elles ne le forcèrent point à demeurer immobile. Il avait su inspirer ses sentiments à Briçonnet, qui, à son retour du concile de Pise, essaya, mais en vain, d'établir dans son abbaye la réforme que le pape refusait de donner à l'Église.

Persécuté, dénoncé à la haine populaire, comme un précurseur de l'Antichrist, à la suite de ses dissertations sur Marie-Madeleine (1517 et 1519), Lefèvre quitta Paris et se réfugia auprès de Briçonnet, nommé évêque de Meaux en 1517[1]. L'évêque « reçut et logea en sa maison » le réformateur et quelques-uns de ses disciples les plus intimes, Guillaume Farel, Gérard Roussel, Michel d'Arande, etc., persécutés comme leur maître. L'hébraïsant Vatable[2] les avait précédés dans le palais épiscopal que devait habiter,

---

1. Il n'était plus à l'abbaye de Saint-Germain des Prés en août 1518, et avait sans doute déjà gagné Meaux; il fit un voyage en 1519, et paraît ne s'être fixé auprès de Briçonnet qu'en 1521. (Graff, *Études sur la vie et les écrits de Jacques Lefèvre d'Étaples. Thèse pour la licence*, Strasbourg, 1842.)

2. Vatable était le Français le plus capable de traduire la Bible sur les originaux; mais la science ne suffit pas pour un tel labeur, il y faut le dévouement. Il n'écrivait pas les leçons

cent soixante ans plus tard, l'aigle de Meaux. Tous travaillèrent avec ardeur à la rénovation de l'Église.

Lefèvre à Meaux.

Les travaux apostoliques auxquels Farel se livra dès son arrivée à Meaux, ne lui firent pas oublier ceux qu'il avait entrepris sur le texte des Écritures; c'est à Meaux qu'il composa ses *Commentarii initiatorii in IV Evangelia*, qui furent publiés en 1521 chez Simon de Colines, à Paris, et réimprimés à Meaux en 1522, par le même éditeur; puis à Bâle chez Cratandre, en 1523, et à Cologne chez Quentel, en 1541. Toute l'ardeur des sentiments du nouveau prophète éclate dans cet ouvrage.

« Que la seule étude, s'écrie-t-il, la seule consolation, le seul désir de tous soit de connaître l'Évangile, de suivre l'Évangile, de faire avancer partout l'Évangile; et que tous soient fermement persuadés que nos ancêtres, que cette Église primitive, teinte du sang des martyrs, avaient compris que ne rien savoir, excepté l'Évangile, c'est tout savoir ...[1] »

« A l'œuvre donc, pontifes, rois, cœurs généreux! Où que vous soyez, réveillez-vous à la lumière de l'Évangile, à la vraie lumière de Dieu; reprenez le souffle de la vie; retranchez tout ce qui entrave, tout ce qui offusque ce culte pur. Soyez attentifs non à ce que la chair peut faire ou dire, mais à ce que Dieu dit et commande. Rappelez-vous soigneusement cette sentence de Paul: « Ne touchez point, ne goûtez point, ne palpez point: ce sont là tout autant de prescriptions qui ne servent qu'à corrompre, quand on les pratique selon les commandements et les enseignements des hommes, bien qu'elles possèdent, il est vrai, une apparence de sagesse par des dehors de dévotion et d'humilité (Col., II). » La parole de Dieu suffit! Cette seule parole est suffisante pour faire trouver la vie qui ne connaît pas de terme. C'est l'unique règle qui enseigne la vie éternelle. Tout ce qui ne réfléchit pas l'éclat de la Parole, non-seulement n'est pas nécessaire, mais est absolument superflu; en sorte que, si l'on veut pratiquer dans sa pureté le culte conforme à la piété et conserver l'intégrité de la foi, il ne faut rien mettre de semblable au rang de l'Évangile, comme on ne place point la créature au rang de Dieu[2]. »

---

publiques qu'il fit plus tard au Collége de France sur l'Ancien Testament; Robert Estienne recueillit les notes de ses auditeurs et les mit en marge de la Bible latine qu'il publia en 1545 et qui contenait la Vulgate et la version de Léon Juda. Ces notes déplurent à la Sorbonne, et la Bible fut mise à l'index. Vatable aida Marot dans sa traduction du Psautier, en lui donnant une traduction littérale que le poëte versifiait. Il publia, de 1539 à 1544, en 4 vol. in-4°, une Bible qui contenait l'hébreu, la Vulgate et la version de Juda.

1. Crottet, *Petite Chronique protestante*, 1846, p. 13.

2. Herminjard, t. Ier, p. 91.

Ces deux commentaires répondaient si bien aux plus profonds besoins de l'époque, qu'ils s'écoulèrent rapidement. Mais ils étaient écrits en latin, et les lettrés seuls pouvaient en faire leur profit.

Cependant l'orage éclatait sur la tête du savant intrépide et presque sexagénaire qui travaillait à émanciper les cœurs du joug de l'autorité sacerdotale et des superstitions séculaires. Ses ennemis étaient puissants et implacables; il suffit de nommer la Sorbonne et le Parlement, qui n'aspiraient qu'à détruire par les flammes du bûcher la Réforme et les réformateurs. Dès le 15 avril 1521, la Sorbonne avait condamné la doctrine de Luther et ordonné de brûler ses livres; le 13 juin, le Parlement avait défendu d'imprimer aucun livre de religion sans la permission de la Faculté; et le 9 novembre, le fougueux Beda, syndic de la Sorbonne, avait obtenu de la Faculté de théologie la condamnation de Lefèvre. Sur quels soutiens autres que l'énergie de sa foi joyeuse celui-ci pouvait-il compter?

En première ligne il faut placer une douce et charmante femme, une pieuse et savante princesse, qui possédait le latin, le grec, et s'adonnait à l'étude de l'hébreu en même temps qu'à la poésie, la sœur de François Ier, Marguerite, qui donna le jour à une héroïne, Jeanne d'Albret. « Elle étoit, selon Brantôme[1], très-bonne, douce, gracieuse, charitable, fort accostable, grande aumônière, ne dédaignant personne et gagnant tous les cœurs par les belles parties qu'elle avoit en elle. » — « Ni l'Allemagne, ni l'Angleterre, dit M. Merle d'Aubigné[2], ne nous présentent une Marguerite de Valois. C'est un astre un peu voilé, sans doute, mais dont l'éclat possède une incomparable douceur. » Le même historien se reprend à dix fois, et à de longs intervalles, pour achever le portrait du modèle incomparable; il la peint en dernier lieu comme « la plus belle, la plus intelligente, la plus spirituelle, la plus aimable, la plus influente, et, si l'on excepte sa fille, la plus grande de son siècle[3] ». A-t-il tout dit? — Non. La future reine de Navarre, qui fut l'aïeule de Henri IV, accueille et protége la réforme française encore au berceau; elle est la sœur, la mère, la providence des réformateurs persécutés; elle les secourt de près comme de loin et jusque dans l'exil; elle les arrache à la prison et au bûcher; elle fait, en faveur de l'Évangile, tout ce qu'un cœur de femme est capable d'accomplir sur les marches d'un trône.

---

1. *Vie des femmes illustres*, p. 341.

2. *Histoire de la Réforme du seizième siècle*, t. III, p. 513.

3. *Histoire de la Réforme au temps de Calvin*, t. Ier, p. 468.

Lefèvre ne pouvait compter que bien moins sur ses autres protecteurs: l'évêque Briçonnet, âme faible, incapable des douloureux sacrifices et de la lutte héroïque qu'exige la foi; la reine mère, Louise de Savoie, femme astucieuse et corrompue, dont l'Évangile ne fit qu'effleurer la conscience sans pouvoir y prendre racine; et enfin, François Ier, roi de France, que des passions violentes et trop aisément satisfaites avaient mal préparé au rôle austère de soutien de la Réforme.

Le mysticisme et les aspirations chrétiennes de Lefèvre avaient conquis Marguerite, qui, du consentement du roi, le choisit, en 1521, pour directeur; aussi, dès qu'elle apprit la condamnation du 9 novembre, obtint-elle du roi qu'il défendît au Parlement d'inquiéter l'illustre docteur. Bien plus, elle appela et fit séjourner à la cour Gérard Roussel et Michel d'Arande, qui lui lisaient[1] et lui expliquaient, ainsi qu'à la reine mère, la sainte Écriture. Elle soutint, dès lors, avec les proscrits de Meaux et avec Briçonnet, une active correspondance, où les principes évangéliques sont mêlés avec le plus étrange mysticisme.

La Réforme, cependant, ne pouvait gagner du terrain et devenir populaire que quand les Livres saints, sur lesquels elle s'appuyait et dont elle était l'inévitable conclusion, auraient été traduits en français[2]. Il s'agissait

1. Au lieu de *lyrre*, M. Merle d'Aubigné a lu, dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale, *livré*, ce qui transforme en traductions écrites les traductions orales de Michel d'Arande. (*Histoire de la Réforme du seizième siècle*, t. III, p. 546.)

2. M. le professeur Reuss, si profondément versé dans les études bibliques, a fait bonne justice des prétendues traductions de la Bible en langue vulgaire au neuvième siècle, sous Charlemagne et Louis le Débonnaire, et démontré (*Revue de théologie*) que le livre sacré ne fut traduit en français qu'au treizième siècle, par les Albigeois et les Vaudois, sauf le Psautier, dont plusieurs versions peuvent remonter au douzième siècle et au delà. (Leroux de Lincy, *Introduction aux quatre livres des Rois.*) A la fin du treizième siècle, Guyart des Moulins traduisit du latin les *Histoires scolastiques* de Pierre Comestor, qui sont moins une version de la Bible qu'un livre sur la Bible, à la manière du sieur de Royaumont (non Lemaistre de Sacy, mais Fontaine, un autre solitaire de Port-Royal), avec cette différence que Guyart ne se contente pas d'abréger, mais amplifie le texte biblique en y mêlant l'histoire profane et tous les préjugés plus ou moins scientifiques de son temps. Au quatorzième siècle, Raoul de Presles entreprit un nouveau travail sur les « Livres historiaulx de la Bible » de Guyart, travail repris au siècle suivant par Guillaume Le Menand (imprimé à Lyon, 1482, 1486, 1488), complété par Jehan de Rély (chanoine de Notre-Dame, confesseur du roi Charles VIII, élu évêque d'Angers en 1491) et imprimé en 2 vol. in-fol., par Antoine Vérard, en 1487.

Le plus ancien Nouveau Testament imprimé en notre langue est celui des moines Julien Macho et Pierre Farget, sorti des presses de Barthélemy Buyer en 1477 ou 1478.

Avant Lefèvre d'Étaples, il n'y avait pas réellement de traduction française de la Bible; il

de changer la base même de la religion, de substituer à l'autorité séculaire et imposante de l'Église, à l'obéissance, à la foi servile imposée du dehors, un livre, l'examen, la foi libre et intérieure[1]; c'était le plus incroyable, le plus inouï des bouleversements, le bienfait par excellence pour le peuple jusque-là tenu en tutelle, son avénement dans le monde de la pensée et de la religion; c'était tout simplement créer une société, une religion nouvelles. Entrevit-on dès lors toutes les conséquences du principe évangélique? Non, sans doute, puisque Lefèvre, Briçonnet, Marguerite, Roussel, Michel d'Arande, restèrent en chemin. Toutefois, joyeux d'avoir trouvé Jésus et le Dieu de miséricorde qui ouvre ses bras paternels à tous les fils des hommes, ils voulurent communiquer cette joie, ce salut, et la traduction française des Évangiles fut résolue. A qui revient l'honneur de l'initiative? La lumière n'est pas entièrement faite sur ce point, mais il nous semble impossible que Marguerite n'y ait pas eu la plus grande part[2]. Lefèvre nous apprend lui-même que c'est à l'incitation des *nobles cueurs et chrestiens désirs des plus haulles et puissantes dames et princesses du royaulme*[3] qu'est due la publication de son Nouveau Testament. M. le professeur Schmidt[4] paraît croire que « durant les derniers mois de 1521... Lefèvre consacrait les loisirs de sa retraite à la traduction

---

est le premier qui ait reproduit purement et simplement le texte de la Vulgate, que ses prédécesseurs avaient dénaturé au gré de leur caprice et de leur imagination. Le respect de la Bible, au point de vue de son intégrité et de la fidélité de la traduction, ne naquit qu'au seizième siècle; on peut se demander s'il n'a plus de progrès à faire de nos jours, où des versions plus exactes et plus françaises ont rencontré une si véhémente et si regrettable opposition.

1. C'est ce que le jésuite Maimbourg appelle « se donner une insolente liberté d'interpréter la Bible ».

2. Voir dans Herminjard, t. Ier, p. 108, la *promesse* qu'elle rappelle à Briçonnet et dont elle réclame l'exécution, en 1523.

Les incomplètes traductions françaises antérieures à Lefèvre, et connues sous le nom de *Bibles historiées et glosées*, avaient été généralement entreprises sous le patronage des rois ou des reines et pour leur usage personnel. Avant l'invention de l'imprimerie, il ne pouvait être question de répandre parmi le peuple ces coûteux manuscrits.

3. M. Gaberel a commis une double méprise (*Histoire de l'église de Genève*, t. Ier, *Pièces justificatives*, p. 27) en appliquant ces paroles à *la duchesse de Ferrare, sœur de François Ier*, et à *Jeanne d'Albret, reine de Navarre*. Jeanne d'Albret ne naquit qu'en 1528, et nous sommes en 1523; la duchesse de Ferrare, Renée de France, fille de Louis XII, n'était pas sœur de François Ier, mais sa belle-sœur, et ce n'est pas la Bible de *Lefèvre* qu'elle patronna, mais la traduction italienne de Bruccioli.

4. *Gérard Roussel*, 1835, p. 14.

française des Écritures saintes ». Ce fait ne nous semble pas suffisamment démontré. Quoi qu'il en soit, les *Saintes Évangiles* parurent le 8 juin à Paris, chez Simon de Colines, rue Saint-Jean de Beauvais; les *Epistres de S[t] Pol* et les *Epistres catholiques* le 17 octobre; les *Actes des Apostres* le 31 du même mois, et l'*Apocalypse S. Jehan* le 5 novembre. Les trois dernières parties furent réunies en un volume qui porte la date du 6 novembre[1], et au mois de janvier 1524 parut le *Nouveau Testament de N. S. Jésus-Christ, nouvellement traduit en françois.* Avant même que la traduction fût achevée, Lefèvre en détacha et publia (1523) les *Epistres et Evangiles pour les LII dimanches de l'an, à l'usage du diocèse de Meaux.* Ce volume fut aussitôt condamné par la Sorbonne (1523), puis supprimé par arrêt du Parlement le 28 août 1525, et néanmoins réimprimé à Lyon par Dolet, 1542, in-16.

Les préfaces du Nouveau Testament de Lefèvre.

L'*Epistre exhortatoire*[2] qui accompagne les Évangiles débute ainsi :

« A tous chrestiens et chrestiennes, grace, illumination et salut en Jesuchrist!

« Quand sainct Pol estoit sur terre, preschant et annonceant la parolle de Dieu avec les autres apostres et disciples, il disoit : *Ecce nunc tempus acceptabile; ecce nunc dies salutis* (II Corinth., VI). Voicy maintenant le temps acceptable, voicy maintenant les iours de salut. Aussi maintenant le temps est venu que nostre Seigneur Jesuchrist, seul salut, verite et vie, veult que son Euangile soit purement annoncee par tout le monde, affin que on ne se desuoye plus par autres doctrines des hommes, qui cuydent estre quelque chose, et (comme dict sainct Pol) ils ne sont riens....

« Et affin que ung chascun qui a congnoissance de la langue gallicane et non point du latin, soit plus dispose a receuoir ceste presente grace, laquelle Dieu

---

1. Il nous paraît infiniment probable, ainsi que le dit Maittaire, que Lefèvre fut aidé dans cette tâche par Roussel, et qu'il utilisa plus tard les essais de traduction faits, sur les originaux, par plusieurs de ses disciples, pour la révision de son *Ancien Testament.* C'était aussi la conviction de notre savant ami, M. Eugène Haag, dont nous pleurons encore la perte. (Voy. Schmidt, *Gérard Roussel,* p. 6; Herminjard, t. I[er], p. 409.)

2. M. Pétavel a cité 55 lignes prises dans cette épître et dans celle qui se trouve en tête de la seconde partie du Nouveau Testament; il les a entremêlées, et sans le dire, avec une liberté que rien n'autorise. Les 6 premières lignes sont de la seconde épître; les 17 suivantes sont de la première; 21 autres, de la seconde; et les 11 dernières, de la première. (*La Bible en France,* p. 73.)

par sa seule bonte, pitie et clemence nous presente en ce temps par le doulx et amoureux regard de Jesuchrist nostre seul sauueur, vous sont ordonnees en langue vulgaire par la grace diceluy les evangiles selon le latin qui se list communement par tout, sans riens y adjouster ou diminuer, affin que les simples membres du corps de Jesuchrist, ayans ce en leur langue, puissent estre aussi certains de la verite euangelique, comme ceux qui lont en latin. Et apres auront, par le bon plaisir diceluy, le résidu du Nouueau Testament, lequel est le liure de vie et la seule regle des chrestiens.

« Et encore nous monstre sa bonte infinie, quil est de necessite en ce temps, que grans et petis sachent la saincte euangile, ouquel nous menace enuoyer les Turcz ennemis de notre foy, comme les Babyloniens estoient anciennement ennemys de la loi Israelitique. Et ce pour corriger les faultes de la chrestiente, lesquelles sont moult grandes, se brief on ne se retourne a Luy, *en delaissant toute autre folle fiance en creature quelconque, et toutes autres traditions humaines, lesquelles ne pevent sauuer*, et en suyuant la seule parolle de Dieu qui est esperit et vie... *Sachons que les hommes et leurs doctrines ne sont riens, sinon de autant que elles sont corroborees et confirmees de la parolle de Dieu.* »

Après avoir mis à néant l'objection tirée des choses difficiles et obscures que les simples ne peuvent comprendre dans les Évangiles, Lefèvre ajoute :

« Et se aucuns vouloyent dire ou empescher que le peuple de Jesuchrist ne leust en sa langue leuangile, qui est la vraye doctrine de Dieu, ilz sachent que Jesuchrist parle contre telz, disant par sainct Luc : Maleur sur vous, docteurs de la loy, qui avez osté la clef de science ! Vous n'y estes point entrez, et avez empesche ceulx qui y entroyent (Luc XI). Et ne dit-il point encore par sainct Marc (XVI): Alez par tout le monde, et preschez levangile a toute creature? Et par sainct Matthieu (XXVIII) : Les enseignans a garder toutes les choses que je vous ay commande? Et comment prescheront ilz leuangile a toute créature, comment enseigneront ilz a garder toutes choses que Jesuchrist a commande, se ilz ne veulent point que le simple peuple voye et lise en sa langue leuangile de Dieu ? De ce fauldra il rendre compte devant le tribunal du grand iuge au iour du iugement. Et pareillement, se on a presche au peuple parolles, faisant entendre quelles estoyent les parolles de Dieu, et elles ne l'estoient point. » (Édition de 1524, Simon de Colines, 7 du mois d'avril. — Bibliothèque Mazarine, 34873.)

Dans l'*Epistre* placée en tête de la seconde partie du Nouveau Testament, Lefèvre mentionne un « grant annonciateur de la parolle de Dieu », Jehan de Rély[1], dont la traduction « se peult trouver de iour en iour aux boutiques des libraires », puis il ajoute :

1. Voy. plus haut, p. 7. Lefèvre avait dédié à Jehan de Rély son édition de l'*Éthique d'Aristote.*

« Et presentement *il a pleu a la bonte divine, inciter les nobles cueurs et chrestiens desirs des plus haultes et puissantes dames et princesses du royaume de rechief faire imprimer le Nouveau Testament pour leur edification et consolation et de ceulx du royaume, afin qu'il ne soit seulement de nom dit Royaume tres chrestien, mais aussi de faict. Et leur a pleu qu'il ait este reueu et confere a la lettre latine,* ainsi comme le lisent les Latins, pour les faultes, additions et diminutions qui se trouvoient en ceulx qui estoyent imprimez (Le Menand et Jehan de Rély). Ce que par la grace de Dieu a este fidelement faict.

« Parquoy, treschiers freres et sœurs en Jesuchrist, toutes les fois que vous lirés ce Nouveau Testament, *vous ne deures oublier en vos prieres les tresnobles cueurs qui vous ont procure ce bien et exercice tant salutaire et divin, et que ja avez eu, par leur moyen, la première partie*, c'est assavoir les quatre euangiles de Jesuchrist, qui sont quatre fleuves spirituelz de paradis.....

« Qui est ce doncques celuy qui nestimera estre chose deue et convenante a salut, dauoir ce Nouueau Testament en langue vulgaire ? Qui est chose plus necessaire à vie, non point de ce monde, mais à vie éternelle?... Et qui est ce qui deffendera aux enfans de auoir, veoir et lire le Testament de leur pere? Il est doncques tres expedient de le auoir, le lire, et le porter sur soy en reverence, le auoir en son cueur et le ouyr, non une fois, mais ordinairement es chapitres de Jesuchrist, qui sont les eglises, où tout le peuple, tant simple comme scauant, se doit assembler à ouyr et honorer la saincte parolle de Dieu. *Et telle est l'intention du débonnaire roy* tant de cueur que de nom *tres chrestien*, en la main duquel Dieu a mys si noble et excellent royaume, que la parolle de Dieu soit purement preschee par tout son royaume, a la gloire du pere de misericorde et de Jesuchrist son filz. Laquelle chose doit donner courage à tous ceulx dudit royaume de proffiter en vraye chrestiente, en suyvant, entendant et croyant la vivifiante parolle de Dieu. Et benoite soit lheure quant elle viendra. » (Édition du 17 octobre 1523. Bibliothèque Mazarine, 34873 — 1.)

Dédiant au chancelier de France, Duprat, ses *Commentarii in epistolas catholicas*, parus à Meaux en 1525, in-fol., à Bâle, *apud And. Cratandrum*, en 1527[1], Lefèvre s'exprime ainsi :

« Certes, je ne dois pas taire que le roi très-chrétien François... méritera auprès de la postérité une éternelle louange précisément pour avoir voulu que la Parole de Dieu eût dans son vaste royaume un libre cours, et que l'Évangile de Christ y fût prêché partout avec pureté, mettant ainsi l'obéissance envers Christ, le roi d'éternité, et envers sa Parole, au-dessus de celle que ses propres sujets

1. L'exemplaire de 1527, consulté par M. Herminjard, porte : *Nunc primum ab autore emissi et æditi*, mais cela ne prouve nullement qu'il n'existe pas une édition antérieure, celle que la *France protestante* désigne comme ayant paru à Meaux en 1525. L'éditeur de Bâle a pu copier le titre de l'édition de Meaux.

doivent à sa personne et à ses ordres. Oh! quels éloges ne recueillera-t-il pas de la part de Dieu et de celle des hommes, si, selon l'enseignement que Paul adressait à Tite, il fait tous ses efforts pour placer dans tous les diocèses de son grand empire de fidèles ministres de la Parole de Dieu qui annoncent avec vérité et pureté le saint Évangile de Dieu... Et s'il est des gens qui enseignent autrement et n'obtempèrent pas aux saintes instructions de notre Seigneur Jésus-Christ et à la doctrine qui est selon la piété, *que son pouvoir royal les chasse, les expulse et les exile.* » (Herminjard, t. II, p. 36.)

Ces extraits, auxquels on peut ajouter la déclaration de Jean (ou Pierre?) Lermite, secrétaire de Briçonnet : « On feit imprimer par commandement du Roy les Evangiles et Epistres de S. Paul en françois », ne laissent aucun doute sur la participation de Marguerite et de son entourage à la traduction du Nouveau Testament. C'est par une œuvre de propagande biblique que débuta et s'affermit la réforme française[1].

La première édition du Nouveau Testament fut écoulée en peu de jours et dut être réimprimée (janvier 1524) peu après son achèvement. Les plus illustres personnages subvenaient aux frais de l'entreprise. Briçonnet « n'espargna or n'argent pour donner livres à ceux qui desiroyent d'y entendre[2] »; son receveur eut ordre d'en distribuer gratuitement aux pauvres, de telle sorte que « la cognoissance de l'Euangile commença s'augmenter comme d'une eschole ouverte à toute piété ». De nombreux lecteurs s'empressaient de se conformer à l'invitation de saint Chrysostome, répétée par Lefèvre dans l'*Epistre exhortatoire* de la seconde partie du Nouveau Testament : « Ayez soing de lire les Evangiles, lesquelles debvez avoir entre les mains, devant que veniez aux prédications, et les recorder souventefois en la maison, enquérir diligentement le sens d'icelles... Et par ainsi sera grand proffit à nous et à vous. Car nous ne aurons point grant labeur à vous monstrer la vertu de l'évangile... et vous serez faits plus promptz, subtilz et ingénieux, non point seulement à ouyr et entendre la saincte doctrine, mais aussi à enseigner les autres[3]. » Le peuple qui, jusqu'alors, n'avait assisté que machinalement au culte dont il ne comprenait pas la langue, suivait maintenant sur le texte la lecture du prédicateur, non-

---

1. Cependant on avait traduit à Meaux et à Paris (Berquin) des traités de Luther avant la publication du Nouveau Testament français; car, en juillet 1521, Marguerite écrivait à Briçonnet : « J'ay receu tous les traictz que m'avez envoiez, desquels ma tante de Nemours a eu sa part. » (Herminjard, t. Ier, p. 475.)

2. Crespin, liv. II, p. 92.

3. Herminjard, t. Ier, p. 169.

seulement à Meaux et dans les environs, mais à Paris même, où, dès la fin de mars 1524, Pierre Caroli commença l'exposition de l'épître aux Romains dans les églises Saint-Paul et Saint-Gervais[1].

En vain la Sorbonne avait-elle renouvelé (1523) ses poursuites contre Lefèvre à propos de son Commentaire sur les Évangiles, l'âme du réformateur débordait d'une pieuse joie qui éclate dans sa lettre à Farel du 6 juillet 1524 : « Depuis la publication du Nouveau Testament en langue vulgaire, tu ne saurais croire de quelle ardeur Dieu a enflammé l'âme des simples en plusieurs lieux pour leur faire embrasser sa Parole. Tu te plains à juste titre de ce qu'elle n'est pas encore assez largement répandue. Quelques-uns, invoquant l'autorité du Parlement, se sont efforcés d'en prohiber la diffusion; mais notre roi magnanime, prenant en main la cause de Christ, a voulu que son peuple pût lire librement dans sa propre langue et sans aucun empêchement la Parole de Dieu. Maintenant, dans tout notre diocèse, l'Épître et l'Évangile (du jour) sont lus au peuple en langue vulgaire, les fêtes et dimanches, et l'officiant y ajoute quelques paroles d'exhortation[2]. »

De Paris et de Meaux, le Nouveau Testament se répandit en France avec une étonnante promptitude. « Étudiants et gentilshommes, nous dit Calvin, se travestissent en colporteurs, et, sous l'ombre de vendre leurs marchandises, ils vont offrir à tous fidèles les armes pour le saint combat de la foi. Ils parcourent le royaume, vendant et expliquant les Évangiles. Ceux qui ont des châteaux sont honorés de les consacrer à Dieu pour temples. Chacun s'efforce de gagner des âmes à Jésus-Christ, et nos grands personnages montrent volontiers leur foi par le meilleur gouvernement de leurs familles. » Ces missionnaires franchirent bientôt les frontières, gagnèrent les vallées des Alpes et du Jura, où ils formèrent des associations connues sous le nom d'*amateurs de la très-saincte Évangille.*

Persécutions dirigées contre Lefèvre.

Ces glorieux et pacifiques succès avaient déchaîné toutes les fureurs contre la Réforme. Dès avant la publication du Nouveau Testament, qui porta leur colère au paroxysme, les moines de Meaux, qui vivaient des abus, avaient dénoncé les hérésies de Lefèvre et de ses disciples avec tant

1. Herminjard, t. Ier, p. 227, et Schmidt, *Gérard Roussel*, p. 32.

2. Herminjard, t. Ier, p. 220, et J. Bonnet, *Récits du seizième siècle*, 1864, p. 4.

de véhémence, que Briçonnet, effrayé (12 avril 1523), retira l'autorisation qu'il avait donnée à ses hôtes de prêcher dans tout son diocèse. Aussitôt Farel quitta Meaux et alla planter la Réforme en Dauphiné. A peine nommé vicaire général (1er mai 1523), Lefèvre vit saisir par ordre du Parlement son Commentaire sur les Évangiles et fut décrété d'ajournement personnel pour répondre du crime d'hérésie. Le roi, cédant aux prières de Marguerite, l'arracha à un supplice certain, en évoquant l'affaire à son conseil (31 juillet); en même temps, il prohibait la vente des ouvrages de Beda, le plus acharné des adversaires de l'Évangile. Le 12 août, le Parlement fit brûler sur le parvis Notre-Dame les traités de Luther traduits en français; le traducteur, Berquin, fut jeté en prison, et Robert Estienne faillit avoir le même sort comme imprimeur de *livres corrompus* (il avait publié une version latine du Nouveau Testament). Le 26 août, la Sorbonne demanda au Parlement la suppression des versions complètes ou partielles de la Bible et même des livres de prières en langue vulgaire, et le 6 octobre, elle prononça l'anathème contre plusieurs ouvrages de Mélanchthon[1]. Cette persécution acharnée fait aisément comprendre pourquoi Lefèvre ne mit pas son nom sur le titre des versions du Nouveau et de l'Ancien Testament. Elles restèrent longtemps anonymes, et les catholiques se vantaient d'avoir, les premiers, traduit la Bible; c'étaient, disaient-ils, les docteurs de Louvain qui avaient donné l'exemple aux réformés. Une lettre d'Érasme à Bilibaldus Perkeimerus (2 juin 1526), qui indiquait Lefèvre comme auteur de la traduction du Nouveau Testament, donna l'éveil à Denis Nolin, qui prouva, dans une *Dissertation sur les Bibles françaises imprimées jusqu'en 1541* (Paris, chez Mergé, 1710, in-12), que Lefèvre était aussi le traducteur de l'Ancien Testament[2].

1. Schmidt, *Gérard Roussel*, p. 23.

2. Que les catholiques d'autrefois aient ignoré ce fait, nous le concevons, mais nous ne comprenons pas qu'un théologien protestant, traducteur du *Manuel de la Bible d'Angus*, écrivant après MM. Schmidt, Graff et Encontre, ait pu introduire dans ce *Manuel* une accumulation d'erreurs comme la suivante (p. 56) : « La première version de la Bible publiée en français parut en 1526, à Meaux, sous les auspices de Lefèvre d'Étaples; ce n'était qu'un essai; il ne comprenait que les Évangiles. Neuf ans plus tard, en 1535, Robert Olivetan, de Neuchâtel, l'un des compagnons d'œuvre de Farel et de Calvin, publia la première version française de la Bible tout entière. » La première phrase renferme autant d'erreurs que de mots; ce n'est pas en 1526, mais en 1523; ce n'est pas à Meaux, mais à Paris; ce n'est pas sous les auspices de Lefèvre, mais bien traduits par Lefèvre, que parurent les Évangiles, non pas seuls, mais bientôt suivis de tous les autres livres de la Bible. — Olivetan n'était pas à Neuchâtel.

M. Berger de Xivrey, membre de l'Institut (p. 60 de son *Étude sur le texte et le style du*

Sachons gré à Lefèvre de ne pas s'être laissé arrêter par les violences des ennemis de la Bible; en continuant, en 1523, la traduction et l'impression de son Nouveau Testament, il montra que, si son courage intellectuel n'était pas à la hauteur de celui de Farel, son courage moral, du moins, savait braver le péril.

L'année suivante (1524), la Sorbonne et le Parlement redoublèrent de rigueur; et, sans l'active protection de Marguerite, Lefèvre, Roussel et l'évêque eussent, avec l'aide de Dieu, «*heureusement terminé leur vie*» sur le bûcher[1].

Malgré la menace des plus effroyables supplices, toujours suspendue sur leurs têtes, les ***Christaudins*** ou ***Hérétiques de Meaux*** ne songeaient qu'à répandre plus largement encore les doctrines nouvelles. Empêchés[2] par l'arrêt du Parlement du 13 juin 1521, qu'aggrava encore celui du 2 mars 1522, de faire imprimer leurs publications à Paris, ils écrivirent à Farel, alors à Bâle (?), de leur envoyer des types ou des poinçons destinés à frapper des matrices pour fonder à Meaux une imprimerie clandestine et en distribuer les produits *gratis* aux pauvres. «Je ne crains pas la dépense», ajoutait Roussel[3]. Il est permis de douter, dit M. Schmidt[4], que ce projet ait été mis à exécution. Cependant l'édition du Nouveau Testament de Lefèvre, qui ne porte ni date, ni nom de lieu, ne pourrait-elle pas être sortie de cette presse? A partir de 1525, ce Nouveau Testament

Nouveau Testament, Paris, 1856), indique le Nouveau Testament de 1530 comme le premier qui ait été imprimé en français; il ignore l'édition de la Bible de 1528, celle du Nouveau Testament de 1523, et le Nouveau Testament des frères Julien Macho et Pierre Farget, imprimé à Lyon par B. Buyer, en 1477 ou 1478.

Les traducteurs de Genève, plus excusables, puisque la lumière n'était pas faite sur cette question en 1835, ont commis une erreur du même genre en n'attribuant à Lefèvre que la traduction des *quatre Évangiles publiés à Meaux en* 1526.

Pour en finir avec ces rectifications, signalons un livre édité, comme le *Manuel* d'Angus, par la Société des Traités religieux de Toulouse, *la Bible et son histoire par L. N. R.*, 1861 (p. 252), où on lit cette incroyable bévue : «Vous avez entendu parler de deux traductions de la Bible dans le *seizième* siècle, par Olivetan et *de Sacy*, et qui furent répandues en grand nombre par des colporteurs.»

1. Herminjard, t. I[er], p. 255, et Schmidt, p. 175.

2. Ils étaient, du reste, fort mécontents de l'impression de la seconde édition du Nouveau Testament, faite à Meaux par Simon de Colines, beau-père et associé de Robert Estienne. Lefèvre se plaint (lettre du 6 juillet 1524) de ce qu'il ne sort plus de cette maison que des livres sordides. (Herminjard, t. I[er], p. 227.)

3. Herminjard, t. I[er], p. 237.

4. *Gérard Roussel*, p. 31.

ne fut plus imprimé en France, mais des imprimeurs étrangers se chargèrent de pourvoir libéralement à tous les besoins en en publiant de nombreuses éditions. La traduction des Psaumes, de Lefèvre, parut le 17 février 1525 chez Simon de Colines.

Le départ du roi pour l'Italie (fin de 1524), le désastre de Pavie (24 février 1525), où il fut fait prisonnier, et, plus tard, l'absence de Marguerite qui vola en Espagne pour consoler et délivrer son frère, donnèrent libre carrière aux vengeances cléricales de Beda et de ses collègues, flattés par la reine mère qui voulait plaire au pape. Il fut question d'établir en France la *très-sainte inquisition*. Les bûchers s'allumèrent.

Le Parlement nomma une commission pour faire le procès des hérétiques; le 28 août, elle condamna au feu le Nouveau Testament de Lefèvre et ses *Evangiles pour les LII dimanches*[1]; le 3 octobre, le Parlement ordonna de parfaire le procès de Pierre Caroli, Martial Mazurier, Gérard Roussel et Jacques Lefèvre, *d'appréhender au corps* Caroli, Roussel, le cordelier Jean Prévost, et de faire comparaître Lefèvre et Mangin. Il écrivit en même temps à la reine mère, la priant d'envoyer à Paris Michel d'Arande pour être entendu dans l'affaire[2]. Plusieurs de ces prédicateurs ou amis de l'Évangile furent arrêtés; d'autres, plus heureux, s'enfuirent: Prévost et un autre cordelier se réfugièrent à Bâle; Lefèvre et Roussel parvinrent à gagner Strasbourg, où Capiton leur offrit la plus généreuse hospitalité.

Lefèvre à Strasbourg.

Le 20 novembre (1525) le réformateur strasbourgeois écrivait à Zwingle:

---

1. Ce déplorable arrêt du Parlement est relaté en partie dans le *Dictionnaire historique* de Prosper Marchand, art. Fèvre: Considérant « qu'il n'est pas expédient ni utile à la chose publique qu'aucunes translations de la Bible fussent permises estre imprimées... A ces causes, ladite Cour a ordonné et ordonne qu'il sera enjoinct de par le Roy à tous ceux qui sont en possession des livres du Cantique, du Psautier, Apocalypse, les Évangiles, les Épîtres de St Pol et autres livres du Vieil et du Nouveau Testament, contenues en la saincte Bible, qui ont esté de nouveau translatez de latin en françoys et imprimez, et aussi un livre imprimé, contenant aucuns Évangiles et Épistres des dimanches et aucunes solennitez de l'année, avec certaines exhortations en françois; les mettent et apportent dedans huict jours après la publication du présent arrest. »

2. Toussaint Duplessis, *Histoire de Meaux*, t. II, p. 281.

« Farel[1], Bucer[2], Lefèvre d'Étaples, Roussel, Vadaste et un certain Simon[3], tous Français (?), mes compagnons et mes hôtes, te saluent. Lefèvre a pris le nom d'Antonius Peregrinus, Roussel celui de Tolninus; car ils voudraient demeurer cachés[4], mais ils sont connus même des enfants. C'est la tyrannie des théologiens qui les a jetés hors de France. » (Herminjard, t. Ier, p. 411.)

Michel d'Arande, impliqué dans le procès de Meaux, ne tarda pas à arriver également chez Capiton. D'autres prédicateurs fugitifs, comme Toussain, Lambert d'Avignon[5], etc., se trouvaient également à Strasbourg; c'est grâce à leur rencontre, et grâce surtout au zèle ardent de Farel, le plus protestant d'entre eux, que l'Église française de Strasbourg fut fondée.

Battue par la tempête, la petite colonie de réfugiés ne perdait pas courage; soutenue par l'espérance de temps meilleurs et par les généreux secours de Marguerite[6], elle travaillait tout à la fois à s'instruire et à s'édifier dans l'heureuse cité où la Réforme était définitivement établie[7]. L'école de théologie qui y avait été fondée dès 1524 offrait à nos savants des ressources scientifiques qu'ils eussent vainement cherchées en France; ils assistaient aux leçons de théologie de Gaspard Hédion, puisaient aux cours d'hébreu de Caselius et du juif converti Antonius, aux leçons d'exé-

1. Il avait été obligé de s'enfuir du comté de Montbéliard pour éviter le supplice.

2. Le plus illustre et le plus modéré des théologiens de l'Alsace, dit la *France protestante.*

3. Simon Robert, juif converti, ancien curé de Tournay, secouru tout spécialement par Marguerite. Il devint ensuite le collaborateur de Farel, et fut placé par lui, comme pasteur, à Bex, à l'extrémité du lac de Genève.

4. Ils craignaient que leur protecteur et ami Briçonnet ne fût compromis si l'on apprenait qu'ils s'étaient réfugiés dans une ville aussi hérétique que Strasbourg. Cette touchante et fraternelle précaution ne fut pas d'une grande utilité à l'évêque de Meaux; à la fin de l'année, accusé par les moines et convaincu 1° d'avoir prêché que toutes simples gens devaient avoir la Bible en français, 2° d'avoir distribué aux pauvres des Évangiles et des Psaumes en langue vulgaire, il fut condamné à deux cents livres d'amende, et versa le 4 décembre cette somme, qui fut employée à poursuivre les hérétiques de son diocèse. (Crottet, *Petite Chronique protestante de France*, p. 44.)

5. Le premier moine qui osa se marier. Il avait dû quitter Metz en 1524, parce que le clergé de cette ville demandait sa mort à grands cris. La ville de Strasbourg lui accorda, la même année, le droit de bourgeoisie, en récompense des services qu'il lui avait rendus. Il traduisit en français plusieurs ouvrages de Luther et composa lui-même plusieurs commentaires sur des livres de la Bible. Il établit, quelques années plus tard, la Réformation dans la Hesse électorale.

6. Elle leur envoya en une seule fois 4,000 livres. « Lefèvre et Roussel furent en outre reçus et secourus par le comte Sigismond de Hohenlohe, doyen du grand chapitre de Strasbourg et ami déclaré de la Réformation, auquel Marguerite les avait spécialement recommandés. » (Schmidt, *Gérard Roussel*, p. 65.)

7. Ce ne fut cependant que le 20 février 1529 que la messe y fut complétement abolie.

gèse de Capiton et de Bucer le savoir spécial qui leur manquait encore. Dans cet asile de la science et de la piété, ils n'oubliaient pas les humbles, les illettrés du pauvre pays de France, qui n'avaient encore entre les mains que le Nouveau Testament. Ils entreprirent une version de l'Ancien Testament.

Roussel écrivait de Strasbourg à Le Sueur[1], en décembre 1525:

« Nous sommes ici *plusieurs* occupés à traduire la Bible entière en votre langue, non sur la Vulgate, mais sur les textes hébreu et grec et en nous aidant des versions allemandes, immense travail qui sera, j'espère, en grande édification. Coracinus (pseudonyme de Lefèvre) persiste dans son dessein, voulant exécuter pour l'Ancien Testament ce qu'il a fait pour le Nouveau, et nous n'avons pas réussi à l'effrayer en lui parlant de la difficulté de l'entreprise et de [son] ignorance des langues, au point de l'y faire renoncer et de ne s'occuper que de ce dont il est capable, ni même en ajoutant qu'il y a ici des [savants] qui pourraient mieux faire ce travail, sans rencontrer plus de difficultés dans l'Ancien Testament que dans le Nouveau, et qu'il ne manque pas de gens qui sont mécontents de sa version [du Nouveau Testament], qui trouvent qu'elle n'est pas assez pure et qu'elle s'écarte la plupart du temps du texte grec...[2] »

La fin de la lettre manque, et cette lacune nous prive sans doute de précieux renseignements sur les collaborateurs de Lefèvre.

Nous venons de voir à quelles pensées, à quels travaux se livraient les réfugiés de Strasbourg[3]; ajoutons que, même dans cet exil, Roussel songeait toujours à réaliser son projet d'imprimerie, et que ses amis faisaient passer en France les livres qu'ils traduisaient de l'allemand. Les réfugiés de Bâle n'étaient ni moins actifs, ni moins dévoués à la cause de la Réforme, et les relations les plus intimes s'établirent entre les deux

---

1. Nicolas Le Sueur, élu de Meaux, qui composa quelques ouvrages populaires en faveur de la Réforme et les dédia à Marguerite.

2. « *Deinde hic occupamur aliquot, ut integra Biblia, non ex vulgata editione, sed consultis hebræis, græcis, et iis quæ in germanicam linguam tralata sunt, in vestram transfundatur linguam, quod opus, ut magni laboris, ita puto magnæ futurum ædificationi. Coracinus suo more pergit, volens id præstare in Veteri quod in Novo, nec a nobis terreri potuit, ob rei difficultatem et linguarum imperitiam, ut desisteret, et curaret quæ suæ essent harenæ, præsertim cum hic essent qui melius id præstare possent, nec esse (sic) in Veteri perinde ac in Jure Novo, nec tamen deess*[e] *quos male haberet versio illa sua, ut non admodum tersa, ita græcæ fidei plerumque dissentiens.* » (Herminjard, t. Ier, p. 415.)

3. D'après Encontre, Lefèvre y fit imprimer ses *Épîtres d'Ignace*, dont la *France protestante* ne parle pas. (*Essai sur la vie et les ouvrages de Jacques Lefèvre*, par Adolphe Encontre. Strasbourg, 1839, in-4°, p. 23.)

refuges. A Bâle, et non loin d'Érasme qui y avait élu domicile, se trouvaient Farel, logé chez Œcolampade, et de jeunes et « savants philologues que l'étude avait amenés à la connaissance de la Bible et qui partageaient leur temps entre de courageux et pénibles voyages pour l'Évangile et de paisibles travaux scientifiques[1] »; c'étaient Anémond de Coct, gentilhomme dauphinois comme Farel, Michel Bentin, Dublet de Lyon, le chevalier d'Esch venu de Metz, Pierre Toussain, chanoine de la même ville, ami tout à la fois de Farel et d'Érasme, etc., tous persécutés pour la Réforme et qui n'avaient trouvé de salut que dans la fuite. Souvent ils bravaient le danger, rentraient en France pour y introduire des livres de piété qu'ils avaient traduits et des Nouveaux Testaments. Ainsi, de Bâle comme de Strasbourg et de Meaux, la Réforme se propageait par l'impression, le colportage et le don gratuit des traités et des saintes Écritures.

Anémond de Coct et Michel Bentin nourrissaient le même projet que Gérard Roussel; brûlant du désir de couvrir la France de publications évangéliques, ils voulaient établir à Bâle une imprimerie et écrivirent à Farel pour lui demander s'ils trouveraient à Lyon et à Meaux de l'appui et l'argent nécessaire[2]. Leur vœu ne put être réalisé; mais ils durent s'en consoler en voyant les presses de Bâle, celles entre autres de Conrad Resch, qui avait une maison à Paris, et de Jean Wattenschnee Mitchel, imprimer sans cesse des ouvrages français destinés au peuple.

Le 29 août 1524, Jean Vaugris, neveu du libraire Conrad Resch, écrivait à Farel, alors à Montbéliard, où il établissait la Réforme:

« ..Je vous prie, sil estoit possible que on fit translaté *le Noviaux Testament*, selon la translation de M[artin] L[uther],[3] à quéque home qui le sût bien fère, que se seroy un grand bien pour le païs de Franss et Burgone et Savoie, etc. Et se il fesoy beso[i]n de aporté une lettre fransoyse (des caractères typographiques français), je la feroy aporté de Paris ou de Lion, et si nous en avons à Balle qui fut bone, tan miex vaudroy. » (Herminjard, t. I[er], p. 279.)

Ce Vaugris, dont l'orthographe peut faire sourire, était un cœur généreux; il fournit *gratuitement* à Farel, et durant une année, des livres et tout ce dont il eut besoin pendant son séjour dans le comté de Montbéliard. (Crottet, *Petite Chronique*, p. 31.)

A son tour, de Coct écrivait à Farel le 18 novembre 1524: « J'ai veu

1. Schmidt, *Gérard Roussel*, p. 53.

2. Lettre du 2 septembre 1524, *apud* Schmidt, *op. cit.*, p. 29, et Herminjard, t. I[er], p. 281.

3. Il résulte de là que le Nouveau Testament de Lefèvre était peu répandu et peu connu hors de France; Farel s'était plaint à l'auteur de la diffusion trop restreinte de son ouvrage.

aujourd'hui chez Conrard (Conrad Resch) un Nouveau Testament achevé d'imprimer le 12 octobre en françois, corrigé par Stapulensis (c'était le Nouveau Testament de Lefèvre). Ledit Conrard le fera réimprimer en plusieurs exemplaires, car je ne doute pas, côme lui ai dit, que très-grand nombre ne s'en despesche. Je lui ai parlé des livres françois que avez, et semble estre bon que, après ce que le nouvel Testament sera imprimé, ils soyent imprimés...» (Schmidt, *Gérard Roussel*, p. 30.)

En l'absence du roi, le Parlement n'avait tenu compte de l'ordre qu'il en avait reçu, le 12 novembre 1525, de surseoir au procès de Lefèvre, Caroli et Roussel; il avait résolu de passer outre. Il profita de ce que Marguerite, sortie d'Espagne, n'était pas encore arrivée à Paris, pour publier (5 février 1526) un arrêt défendant d'imprimer les livres de Luther, «d'exposer ne translater de latin en françois les épîtres de sainct Paul, l'Apocalipse, ne autres livres». (*Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 276.) Il n'y avait pas à se méprendre sur le but et la portée de cet arrêt; il était dirigé personnellement contre Lefèvre d'Étaples qui, deux ans plus tard, ne put trouver en France un libraire pour imprimer sa Bible. — A peine remise des fatigues de son long voyage, Marguerite écrivit à Sigismond de Hohenlohe au sujet de ses chers protégés: «Dès que le roi sera revenu en France, il enverra vers eux et les rappellera» (9 mars 1526). En effet, rendu à sa cour (mars), le roi se montra fort irrité de ce que le Parlement avait contrevenu à ses ordres, et Marguerite s'empressa de profiter de ce moment pour faire ouvrir les cachots et rappeler les réformateurs fugitifs.

Lefèvre à la cour de François Ier.

Lefèvre et Roussel quittèrent Strasbourg vers le milieu d'avril 1526, le cœur plein de joie et cependant les larmes aux yeux; Lefèvre voulut passer par Bâle et saluer Érasme, qui lui en sut bon gré, tout en se moquant de ce que le vieux docteur fût obligé de vivre en exil sous un faux nom. Ce fut vers le 16 mai que les deux plus grandes figures de la Renaissance se trouvèrent en présence. Michel d'Arande, plus pressé, se trouvait déjà à la cour le 7 mai; il reprit ses fonctions d'aumônier auprès de Marguerite, qui lui fit donner l'évêché de Saint-Paul (Trois-Châteaux), dont il prit solennellement possession le 17 juin; il devint chapelain de Marguerite aussitôt après son mariage avec Henri d'Albret, roi de Navarre (24 jan-

vier 1527). Dès le mois de juin, Roussel et Toussain[1] se trouvaient aussi à Blois près de la duchesse, qui, sur les instances de Michel d'Arande, nomma Roussel son prédicateur. Toussain eut de fréquentes entrevues avec la princesse qui, comme lui, ne demandait qu'à répandre l'Évangile; mais les savants et les nobles qui l'entouraient, hommes de cour avant tout, ne voulaient rien précipiter; «ils répétaient sans cesse qu'il fallait attendre, que l'heure d'agir n'était pas encore venue. Lefèvre était de ce nombre (*certe Faber nihil habet animi,* écrivait Toussain à Œcolampade, 26 juillet); au milieu de la crise qui agitait son pays, il ne songeait presque plus qu'à ses querelles personnelles, occupé tout entier à la réfutation des nouvelles attaques de Beda». (Schmidt, *op. cit.,* p. 67.) Ces paroles sont sévères. Outre que Lefèvre travaillait alors à sa traduction de la Bible, qui rendit de si éclatants services à la Réforme, est-il légitime d'exiger d'un mystique septuagénaire la jeune et bouillante ardeur d'un révolutionnaire tel que Farel, qu'on avait, par crainte de ses emportements, laissé à Strasbourg? Marguerite se bornait à lui envoyer de l'argent; elle n'osait demander son retour; il était trop anti-catholique, trop ardent à l'œuvre, et son zèle d'iconoclaste devait singulièrement déplaire à François I[er]. — Quant à Lefèvre, il n'était pas en juin à Blois, mais à Angoulême, avec les jeunes princesses et le troisième fils du roi, Charles, duc d'Angoulême, qui prit le nom de duc d'Orléans à la mort du dauphin. Lefèvre avait été nommé son précepteur à la fin de l'année 1526, il devint, peu après, bibliothécaire du château de Blois.

Beda, jusque-là triomphant, n'avait pu voir sans colère le retour des proscrits et leur réintégration dans la faveur royale; il n'eut rien de plus pressé que d'extraire des ouvrages de Lefèvre une liste d'*erreurs,* et de la soumettre à la Sorbonne; le roi s'en plaignit par lettre du 9 juillet 1527 et invita l'Université entière, toutes facultés réunies, à examiner les articles incriminés. On ignore le résultat de cet examen; sans doute les persécuteurs trouvèrent le moment peu favorable et refoulèrent en eux-mêmes leur soif de persécution. Après Pâques 1528, Lefèvre était encore précepteur des enfants de France. (*Journal d'un bourgeois de Paris,* p. 341.) C'est peu après qu'il composa un *Vocabulaire du pseautier exposé en françois, avec les déclinaisons et conjuguaisons des noms et verbes contenus au dit pseautier pour l'institution en grammaire de Monseigneur d'Angoulesme et Madame Magdeleine sa sœur, enfans de France:* Paris, de Colines, 1529. (Maittaire, *Annales typographici,* t. II, p. 717.)

---

1. Toussain et d'Esch, rentrés à Metz à la fin d'octobre 1525, avaient été jetés en prison.

Bref examen de la Bible de Lefèvre.

En revenant à la cour, Lefèvre n'avait donc pas renoncé aux préoccupations de réforme et aux travaux bibliques. Bien au contraire, il avait couronné l'œuvre de sa noble et longue carrière par la publication de l'Ancien Testament, imprimé tout entier (sauf les Psaumes déjà publiés) à Anvers, 1528, in-8°[1]. Cette première édition est-elle de tous points conforme, ainsi que le ferait croire le titre, à *la pure et entière version de S. Hiérosme?* Nous l'ignorons. — Mais la seconde édition, parue à Anvers, in-folio, chez Martin Lempereur, en 1530, s'écarte çà et là de la Vulgate. On y lit, Hébreux, XI, 22: Jacob *adora sus le bout de son bâton*, tandis que la Vulgate porte: *adoravit fastigium virgæ;* Hébreux, XIII, 16: *Dieu est apaisé par telz sacrifices*, tandis qu'il y a dans la Vulgate: *talibus hostiis promeretur Deus;* Genèse, III, 15: *Cette semence brisera la teste*, tandis que le texte latin porte: *Ipsa* (la femme) *conteret caput tuum;* Luc, II, 14: *Gloire soit à Dieu es lieux treshaultz et en terre paix: aux hommes bonne volunte*, tandis que la Vulgate dit: *in terra pax hominibus bonæ voluntatis;* le mot *hostia* de la Vulgate est partout remplacé par celui de *victime* ou de *sacrifice.* — Ainsi Lefèvre abandonne peu à peu, et dans des passages importants, le texte latin officiel, auquel il préfère les textes originaux. Comment, après cela, M. Pétavel a-t-il pu formuler sur Lefèvre ce jugement regrettable?

« Ce n'est nullement par ignorance, mais par peur, qu'en plus d'un passage il donne une entorse au texte original; il veut ménager le texte latin... Il y avait péril de mort pour quiconque aurait franchement donné gain de cause aux originaux. Lefèvre recula. » (*La Bible en France*, Paris, 1864, p. 33.)

Qu'advint-il de la traduction d'après les originaux entreprise à Strasbourg par Lefèvre, Roussel[2], Farel[3], Simon de Tournay[4], etc.? —

1. On nous permettra, sans doute, en notre qualité de Picard, de rappeler que c'est la Picardie et l'Artois qui virent naître les premiers auteurs d'importants travaux bibliques publiés en France: Jean de Rély, d'Arras; Lefèvre, d'Étaples; Olivetan et Calvin, de Noyon; Gérard Roussel, de Vaqueries près Amiens; Vatable, du diocèse d'Amiens. Citons encore Berquin, gentilhomme de l'Artois, apôtre de la Réforme, et le traducteur Guyard des Moulins, chanoine de Saint-Pierre d'Aire, dans le diocèse de Térouane; est-ce un ancêtre du célèbre Camille Desmoulins, né à Guise?

2. Roussel s'était livré à l'étude de l'hébreu à Meaux, et Briçonnet eût voulu qu'au lieu de se réfugier à Strasbourg, il allât près d'Avignon, qu'habitait l'illustre hébraïsant Pagnin, afin de profiter de son savoir.

3. Farel avait appris l'hébreu, dit la *France protestante*, pour lire la Bible dans l'original.

4. En sa qualité de Juif converti, il pouvait être plus ou moins familier avec la langue sacrée.

Rentré en France, Roussel continua de s'en occuper; voici ce qu'il écrivait de Blois à Farel, toujours à Strasbourg, le 17 juin 1526:

« Je n'ai pas encore trouvé un moment favorable pour parler de la *translation*[1] à la Duchesse. Je ne manquerai pas l'occasion si elle se présente, bien que l'absence de Cornelius (Michel d'Arande) nous ait privés de presque tous nos avantages... Si je dois demeurer ici, je ne me passerai pas aisément de *Concordances;* tâche de trouver l'occasion de m'en envoyer[2]. »

Nous lisons encore dans la lettre qu'il adressait d'Amboise au même ami, le 27 août suivant:

« J'ai offert à la Duchesse, qui l'a reçue d'un air joyeux, une partie de notre travail. J'en active la transcription pour le livrer enfin à la presse, si j'y puis parvenir de quelque manière. Je désirerais d'abord qu'on nous renvoyât la *Genèse* que notre ami Bentin[3] a entre les mains. Si tu persistais, ainsi que notre frère Simon, à prendre part à l'entreprise, je serais d'avis qu'il faut, en cette affaire, avoir égard à l'utilité publique; je ne manquerais pas à mon devoir et me chargerais d'exciter le zèle de mes amis... Fais que le livre de la *Genèse* nous revienne au plus tôt. Écrivez-moi ce que vous voulez que je fasse, et je vous promets d'agir de mon mieux[4]. »

« Cette entreprise, dit M. Herminjard (t. Ier, p. 415, note 20), paraît n'avoir pas eu de suites, car il n'existe aucune traduction française de la Bible dont on puisse citer pour auteurs Roussel, Michel d'Arande et les autres réfugiés français Farel et Védaste, qui étaient comme eux les hôtes de Capiton. Mais il est possible que Lefèvre ait utilisé les travaux de Roussel pour sa version de la Bible publiée à Anvers, le 28 septembre 1528, chez Martin Lempereur. » En effet, on ne connaît avant la traduction d'Olivetan

1. S'agit-il de la *traduction* ou du *transfert* de la somme léguée à Farel par Marguerite? (Voy. Herminjard, t. Ier, p. 458, note 3.)

2. « *De tralatione nondum oportunus oblatus est locus agendi cum Duce. Defuturus non sum occasioni, si quando contigerit. Cornelii absentia omnia ferme nobis cum illo ademit.* » (Herminjard, t. Ier, p. 439.) — M. Schmidt a lu, sans doute à tort, *tractatione* au lieu de *tralatione*. (*Gérard Roussel,* p. 192.)

3. Schmidt, *Gérard Roussel,* p. 53.

4. Voici le texte latin qu'on trouve dans Schmidt, *Gérard Roussel,* p. 197, et dans Herminjard, t. Ier, p. 449 : « *Obtuli Duci partem nostri laboris quam hilare vultu accepit; hoc ago ut exscribatur et demum prelo mandetur, si quo modo possim hoc ipsum consequi. Optarem quamprimum ad nos dimitti Genesim quam habet noster Bentinius. Si tu cum fratre nostro Simone pergeres in cepto opere, hac parte publicæ utilitati consultum arbitrarer, nec meo defuturus sum ea in re officio, sed apud meos similem subibo laborem... Fac ut liber Geneseos ad nos cito redeat, et quod me factum volueritis scribite et me obtemperaturum pro virili polliceor.* »

que celle de Lefèvre, mais comment utiliser des travaux faits sur les originaux dans une traduction de la *Vulgate*, à moins que la Bible de 1528 ne s'en écarte comme font celles de 1530 et 1534? Nous n'avons pas eu sous les yeux l'édition rarissime de 1528, et la question des collaborateurs de Lefèvre nous paraît jusqu'ici insoluble.

Le titre de l'édition de 1534[1] porte bien, comme celui de 1530, *la Saincte Bible en francoys translatee selon la pure et entiere traduction de Sainct Hierome;* mais le *Prologue* dit clairement que Lefèvre a consulté des exemplaires en *langue hébraïque, grecque et chaldaïque.* Bien plus, le traducteur ne s'est pas borné à mettre en marge, comme l'indique le Prologue[2], les passages du texte original qui diffèrent de la Vulgate, il en a introduit un certain nombre dans sa traduction même. Il suffit de parcourir les premiers versets de la Genèse et le Psaume premier pour s'en apercevoir.

ÉDITION DE 1530.

Genèse, I.

Au commencement Dieu crea le ciel et la terre. Mais la terre estoit *vaine* et vuyde : et tenebres estoient sus la face de labisme : et lesperit du Seigneur estoit porte sus les eaues. Et Dieu dist : lumiere soit faicte : et lumiere fut faicte. Et Dieu veit que la lumiere *seroit* bonne : et diuisa la lumiere des tenebres : et appella la lumiere, iour, et les tenebres nuict. *Et* fut faict vespre et matin : ung iour. Dieu aussy dist : Le firmament soit faict au milieu des eaues : et quil diuise *les eaues des eaues.* Et Dieu feist le firmament : et diuisa les eaues qui estoient sus le firmament, de celles qui estoient soubz le firmament. Et ainsy fut faict. Et Dieu appella le firmament, ciel. *Et* fut faict vespre et matin : le second iour.

ÉDITION DE 1534.

Genèse, I.

Au commencement Dieu crea le ciel et la terre. Mais la terre estoit *sans fruict* et vuyde : et tenebres estoient sus la face de labisme : et lesperit[3] du Seigneur estoit porte sus les eaues. Et Dieu dist : lumiere soit faicte : et lumiere fut faicte. Et Dieu veit que la lumiere *estoit* bonne : et diuisa la lumiere des tenebres : et appella la lumiere, iour, et les tenebres nuict. *Lhors* fut faict vespre et matin : ung iour. Dieu aussy dist : Le firmament[4] soit faict au milieu des eaues : et quil diuise *unes des eaues arriere des autres.* Et Dieu feist le firmament : et diuisa les eaues qui estoient sus le firmament, de celles qui estoient soubz le firmament. Et ainsy fut faict. Et Dieu appella le firmament, ciel. *Lhors* fut faict vespre

1. Bibliothèque Sainte-Geneviève, A, 171. Elle se trouve aussi à la Mazarine, D, 657.

2. « Pour ce aussi que, en conferant icelle commune translation avec la langue hébraïque, grecque et chaldaïque, ont este trouue plusieurs passages assez obscurs, et comme differens lung de lautre, a ceste cause auons mis les mesmes passages en la dicte marge, les signant de diuers signes. »

3. Esperit et vent en hebreu sont dictz par ung mesme mot, assauoir *Raha.*

4. Firmament, en hébreu, signifie extension : et est le ciel ou sont les estoilles, lesquelles sont appelées laornement, lexercite, ou la noblesse du ciel.

Et Dieu dist: Les eaues qui sont soubz le ciel, soient assemblees en ung lieu: et que la seiche appere. Et ainsy fut faict. Et Dieu appella la seiche, terre: et appella la congregation des eaues, mers. Et Dieu veit qu'*il seroit* bon et dist: Que la terre germe herbe verdoiante et faisant semence, et arbre portant pommes faisant fruict selon son genre: duquel la semence soit en soy mesme sus la terre. Et fut ainsi faict.

Psaume I.

Bienheureux est lhomme qui nest *pas* alle au conseil de ceulx qui sont sans piete, et ne sest point arreste en la voye des pecheurs: ne assis en la *chaire* de pestilence.

Mais en la loy du *seigneur dieu* est sa volunte: et en sa loy pensera iour et nuyct.

Et sera comme larbre lequel est plante pres des *decours* des eaues: lequel donnera son fruict en son temps.

Et sa fueille ne cherra point: et *toutes les choses* quil fera viendront a prosperite.

Ceulx qui sont sans piete, ne sont *point* ainsy, ils ne sont pas ainsy: mais seront comme la pouldre *laquelle le vent iette de la face de la terre.*

Pour ceste cause ceulx qui sont sans piete ne *ressuscitent point* au iugement: ne les pecheurs au *conseil* des iustes.

Car le *seigneur dieu* a congneu la voye des iustes: et le chemin de ceulx qui sont sans piete perira.

et matin: le second iour. *Dieu aussy dist:* Les eaues qui sont soubz le ciel, soient assemblees en ung lieu: et que la seiche appere. Et ainsi fut faict. Et Dieu appella la seiche, terre: et appella la congregation des eaues, mers. Et Dieu veit que *ce estoit* bon et dist: Que la terre, germe herbe verdoiante et faisant semence, et arbre portant pommes faisant fruict selon son genre: duquel la semence soit en soy mesme sus la terre. Et fut ainsi faict.

Psaume I.

Bienheureux est lhomme qui nest *point* alle au conseil de ceulx qui sont sans piete, et ne sest point arreste en la voye des pecheurs: ne assis en la *chaiere* de pestilence[1].

Mais en la loy du *Seigneur* est sa volunte: et en sa loy pensera iour et nuyct.

Et sera comme larbre lequel est plante pres des *courans* des eaues, lequel donnera son fruict en son temps.

Et sa fueille ne cherra point: et *tous les fruicts* quil fera viendront a prosperite.

Ceulx qui sont sans piete, ne sont *pas* ainsy, [ils ne sont pas ainsy]: mais seront comme la pouldre *que le vent eslieue de dessus la terre.*

Pour ceste cause ceulx qui sont sans piete ne *seront point eleuez*[2] au iugement: ne les pecheurs au *concil* des iustes.

Car le *Seigneur* a congneu la voye des iustes: et le chemin de ceulx qui sont sans piete perira.

Que l'édition de 1530 soit faite sur le latin, cela saute aux yeux: la terre estoit *vaine,* c'est la *terra inanis* de la Vulgate; Dieu vit que la lumière *seroit* bonne, ne peut avoir été puisé que dans le *esset* de la Vulgate; le *decours* des eaux ne peut venir que de *decursus aquarum;* la

1. Enseigner et deffendre ce que les infideles ou heretiques estiment bon et sain cest asseoir en la chaiere de pestilence.

2. Estre esleue au iugement est gaigner sa cause comme opprimer en iugement est faire perdre la cause.

pouldre laquelle *le vent iette de la face de la terre*, n'est-ce pas la *pulvis quem projicit ventus a facie terræ?* Et enfin le non-sens des méchants qui ne *ressuscitent* point en iugement, ne peut avoir d'autre origine que le *non resurgent in judicio* de la Vulgate. — Toutes les fois donc que le sens du texte de 1534 s'écarte de celui du texte de 1530, c'est qu'il se rapproche de l'hébreu ou du grec et cherche à le rendre plus exactement; ainsi la *terre sans fruit* est une explication fausse de *tohou*, mais c'est *tohou* et non *inanis* que Lefèvre a voulu rendre; la lumière *estoit* bonne et non plus *seroit*, c'est le texte hébreu; la poussière que le vent *eslieue de dessus la terre* rend mieux *nadaph* que ne fait la Vulgate; ne seront point *eleues* au iugement, c'est bien évidemment la traduction de *iakoum*. — Les notes marginales de l'édition de 1534 indiquent une étude attentive de l'hébreu, comme celle de Matthieu, II, 11 sur le sens que les Écritures saintes donnent au mot *adorer* quand il ne s'applique pas à Dieu, comme cette autre du Psaume VII : « Ceste subite mutation de parler en plusieurs, puis en singulier, est commune à tous les prophetes », comme l'explication des mots *sigaion*, *mictam*, etc. Dans Matthieu, VI, 13, l'édition de 1534 a inséré la doxologie de l'oraison dominicale qui se trouve dans le grec et non dans le latin; au lieu d'*Esaïe le prophète* de Marc, I, 2, elle a comme le texte grec *dans les prophètes;* au lieu de *ce que mon père m'a donné est plus grand que toutes choses* de Jean, X, 29, elle porte comme le grec *mon père qui me les a donnés est plus grand que tous*. — Ainsi, autant qu'il est permis d'en juger, après un trop bref examen, le fond de la traduction de Lefèvre c'est la Vulgate, mais corrigée, dans les éditions de 1530 et de 1534, là où elle diffère d'une manière grave des originaux.

Lefèvre à la cour de Nérac.

L'influence exercée par les traductions et les prédications bibliques fut telle que trois synodes tenus en 1528 (Lyon, Bourges et Paris) interdirent aux prêtres d'exiger de l'argent pour l'administration des sacrements, aux prédicateurs de faire rire leur auditoire par des fables et des contes burlesques; ils défendirent de tenir des assemblées profanes dans les églises, d'y célébrer la fête des Fous; ils enjoignirent aux curés d'expliquer l'évangile du jour à leurs paroissiens au prône du dimanche, mais en même temps celui de Paris réclama les plus violentes mesures contre les *luthériens de Meaux*. « La félicité et la gloire, dit-il, n'ont appartenu qu'aux

princes qui, s'attachant inébranlablement à la foi catholique, ont poursuivi et mis à mort les hérétiques comme ennemis capitaux de leur couronne. » (H. Martin, *Histoire de France*, t. VIII, p. 159, 4e édition.)

Ainsi excité par leurs ennemis, le roi menaça du feu (1530) Lefèvre, Gérard Roussel, etc., s'ils ne dissuadaient sa sœur de ce dont ils l'avaient persuadée. (Herminjard, t. II, p. 249.) Marguerite, pour sauver les jours de Lefèvre, fit aussitôt prier son frère de lui accorder un congé; elle écrivit à la fin de mai au maréchal de Montmorency, grand-maître de la maison du roi:

« Mon nepveu

« ... Le bon homme Fabry m'a escript qu'il s'est trouvé ung peu mal à Bloys, avecques ce qu'on la voulu fascher par delà. Et pour changer d'air, il iroit volontiers veoir ung amy sien pour ung temps, si le plaisir du Roy estoit luy vouloir donner congié. Il a mis ordre en sa librairie (la bibliothèque du château de Blois), cotté les livres, et mis tout par inventaire, lequel il baillera à qui il plaira au Roy. Je vous prie demander son congié au Roy, et me faire sçavoir de sa bonne santé et de vos bonnes nouvelles et ferez singulier plaisir à celle qui est

« Vostre bonne tante et amye,

« MARGUERITE. » (Herminjard, t. II, p. 250.)

Le congé fut accordé, et Lefèvre paraît s'être rendu d'abord auprès de Michel d'Arande, avant de chercher à la cour de Marguerite un asile qu'il ne quitta plus. Menacé du feu par le roi, le pieux vieillard, que rien ne put empêcher d'accomplir sa tâche, avait aussi à se garder des tentatives du pape, ainsi que nous l'apprend une lettre, doucereuse comme l'inquisition, du nonce Aléandre, en date du 30 décembre 1531:

« J'ai appris avec certitude d'un ami... que lorsque Faber a été congédié de la cour, il est allé où il a été envoyé dans une ville fortifiée appelée Saint-Paul (Trois-Châteaux), qui appartient à la sœur du roi (erreur), et où, par la faveur de cette princesse, est évêque un nommé Jean Gérard (lisez Michel d'Arande), celui-là même dont le docteur Ortiz disait qu'il prêchait à Blois les doctrines luthériennes, un élève dudit Faber, et l'un des confédérés de l'évêque de Meaux; on peut donc s'attendre à ce qu'ils feront là de belles choses et de beaux conciliabules.

« Il aurait été fâcheux que Faber se fût rendu en Allemagne auprès des luthériens, mais il ne vaut guère mieux qu'il soit là où il se trouve. J'avais reçu du pape l'ordre, et j'avais moi-même le désir de chercher, si je le rencontrais quelque part, à l'adoucir et à le ramener. Car au fond ses erreurs sont peu de chose, bien qu'au début la nouveauté les ait fait paraître grandes, car c'était alors chose inouïe que de changer la moindre syllabe et même de corriger un texte altéré par la

faute des copistes dans l'ancienne version dont se sert l'Église. Mais aujourd'hui qu'il s'agit de toute autre chose que de traduction, il semble qu'une version nouvelle, où ne se trouve introduite nulle mauvaise doctrine, est une affaire de minime importance... Si Faber faisait par écrit une petite rétractation de quelques passages, comme l'a fait saint Augustin, le tout s'arrangerait aisément. C'est là ce que j'espérais, et c'est ainsi que nous avions décidé d'agir, le docteur Ortiz et moi, avec le consentement du pape. Mais comme Faber est si loin de nous, *il conviendrait de l'engager, par l'entremise de quelque bon prince ou seigneur, à se rendre en Italie,* parce que tant qu'il est près de ce Gérard (Michel d'Arande), jamais on ne réussira à rien.

« Il faut que vous en parliez avec le docteur Ortiz, pour en référer ensuite au pape, car je suis certain qu'on prendra à cet égard un bon parti. » (Herminjard, t. II, p. 387.)

On devine aisément le sort qui attendait Lefèvre s'il se fût laissé attirer en Italie.

Il partit pour la cour de Nérac en 1531, et y vécut presque ignoré, consacrant ses dernières années, son dernier souffle à la grande œuvre à laquelle il travaillait depuis son entrée à l'abbaye de Saint-Germain des Prés (1507), la traduction de la Bible; c'est auprès de Marguerite, de Jean Lecomte, de Pierre Toussain, de Roussel, abbé de Clairac, puis évêque d'Oloron, de Marot, de Bonaventure Des Périers, qui prit une part active à la traduction d'Olivetan (la première en français qui fut faite directement sur les textes originaux), qu'il revoyait sa version et la corrigeait sur l'hébreu et le grec. Dans ce pieux asile, les anciens réfugiés de Meaux et de Strasbourg poursuivaient leur œuvre d'évangélisation, soutenus par le zèle de Marguerite. « Ayant fui loin des palais et des cités où soufflait l'esprit persécuteur de Rome et du Parlement, elle s'appliquait surtout à donner un élan nouveau au mouvement évangélique dans ces contrées du Midi. Son activité était inépuisable. Elle envoyait des colporteurs qui s'insinuaient dans les maisons et, sous prétexte de vendre des bijoux aux damoiselles, leur présentaient des Nouveaux Testaments, imprimés en beaux caractères, réglés en rouge, reliés en vélin et dorés sur tranches; « *la vue seule de ces livres, dit un historien, inspirait le désir de les lire* ». Autour de la reine, tout s'agitait, travaillait, bourdonnait comme une ruche d'abeilles. » (Merle d'Aubigné, *Histoire de la Réforme au temps de Calvin,* t. III, p. 27.)

C'est là que le premier propagateur de la Réforme, alors au déclin de ses jours, reçut la visite du jeune légiste persécuté qui allait marquer de sa forte empreinte la Réformation française.

« A l'époque où Calvin se dirigeait vers Nérac, il n'avait pas encore tranché cette douloureuse question des sacrifices qu'entraîne la profession de la vérité. Il ne s'était pas dépouillé des bénéfices d'une Église dont les dogmes ne réglaient plus sa foi. Il assistait encore aux cérémonies d'un culte qui allait bientôt cesser d'être le sien... En présence de Lefèvre d'Étaples rassasié de travaux et de jours, Calvin dut se trouver dans l'attitude respectueuse d'un disciple et attendrie d'un fils. Th. de Bèze n'a qu'un mot, d'une désespérante brièveté, pour raconter cette entrevue, dont la peinture au moins, à défaut de l'histoire, devrait consacrer le souvenir. Avec quelle émotion le vieillard, dont les écrits avaient préparé la restauration de l'Évangile aux premières années du siècle, et qui maintenant s'inclinait vers la tombe, dut recevoir les confidences du jeune mais puissant docteur qui venait recueillir son héritage ! » (J. Bonnet, *Récits du seizième siècle,* 1864, p. 15.)

Après avoir rendu visite à Roussel,

« Calvin s'enquît de la demeure de Lefèvre. Tout le monde le connaissait. *C'est un bout d'homme vieux comme Hérode, mais vif comme le salpêtre,* disait-on (Bayle, *Dictionnaire critique*).... Calvin, admis en sa présence, discerna le grand homme sous sa taille chétive et fut saisi par le charme qu'il exerçait sur ceux qui l'approchaient. Quelle douceur, quelle profondeur, quelle science, quelle modestie, quelle candeur, quelle noblesse, quelle piété, quelle grandeur morale, quelle sainteté! disait-on. Il semblait que toutes ces vertus illuminassent d'une clarté céleste le vieillard, au moment où la nuit du sépulcre allait l'envelopper de ses voiles. Le jeune homme, de son côté, plut à Lefèvre, qui se mit à lui raconter comment l'opposition de la Sorbonne l'avait obligé à se réfugier dans le Midi *pour échapper,* disait-il, *aux mains sanguinaires de ces docteurs.* Calvin chercha à dissiper les illusions du vieillard. Il lui montra qu'il fallait tout recevoir de la Parole et de la grâce de Dieu. Il parla avec clarté, avec décision, avec vie. Lefèvre, ému, fit un retour sur lui-même et pleura. *Hélas*, dit-il, *je connais la vérité, mais je me tiens à l'écart de ceux qui la professent.* Il se remit pourtant de son trouble; il essuya ses larmes, et voyant son jeune compatriote *rejeter toutes empestres* (entraves) de ce monde et s'apprêter à guerroyer sous l'enseigne de Jésus-Christ, il l'examina plus attentivement et se demanda s'il n'avait pas devant lui le futur réformateur qu'il avait jadis annoncé : *Jeune homme*, lui dit-il, *vous serez un jour un puissant instrument du Seigneur... Tenez-vous en garde contre l'ardeur extrême de votre esprit. Proposez-vous Mélanchthon pour modèle et que votre force soit toujours tempérée par la charité.* Le vieillard serra la main du jeune homme et ils se quittèrent pour ne plus se revoir. » (Merle d'Aubigné, *Histoire de la Réforme au temps de Calvin*, t. III, p. 31.)

L'âme du zélé traducteur de la Bible, du premier apôtre d'une réforme incomplète, *alla à Dieu* en 1537. Lefèvre était alors plus qu'oc-

togénaire. Nous doutons quelque peu de l'exactitude des détails que Farel nous donne sur le trouble et l'angoisse passagère de ses derniers moments (J. Bonnet, *o. c.*, p. 18-20); Farel n'y assistait point, et, d'ailleurs, il n'était pas fait pour comprendre la réserve que le mysticisme imposait à son « vénéré maître ». Farel, que nous plaçons comme réformateur au-dessus de Lefèvre et de Calvin, avait un sens pratique, un besoin d'action, d'émancipation, que le vieux docteur n'éprouvait point. Ajoutons seulement, pour résumer cette belle vie, que Lefèvre ne craignit jamais de s'exposer aux plus grands périls, quand il s'agissait de traduire les saintes Écritures; c'est là sa gloire et le noble et touchant exemple qu'il laisse à ses admirateurs. Nous le quittons à regret; son œuvre n'a point encore été examinée comme elle le mérite, mais le temps nous manque, et nous craignons déjà d'avoir dépassé les limites qui nous étaient tracées dans une simple introduction à l'histoire des cinquante années de notre Société biblique.

Éditions de la Bible et du Nouveau Testament de Lefèvre.

Voici le tableau des éditions du travail de Lefèvre, aussi complet que nous avons pu le faire, d'après les bibliographes Maittaire, Lelong, Prosper Marchand, Brunet, Haag, Graff. Nous ne saurions affirmer qu'il est exact de tous points, vu l'extrême rareté des exemplaires, dont quelques-uns seulement ont passé sous nos yeux.

1523. Le Nouveau Testament. Paris, Simon de Colines, 2 petits tomes in-8°, gothique. (Le 2e volume est à la Bibliothèque Mazarine, 34873—1.)

1524. Les quatre Évangiles. Paris, Simon de Colines, petit in-8°. (Bibliothèque Mazarine, 34,873.)

1524. Le Nouveau Testament. Paris, in-8°, Simon de Colines, 2 vol.

1524. Le Nouveau Testament. In-8°, sans nom de lieu ni d'imprimeur (en plus petit caractère).

1524. Le Nouveau Testament. Bâle, Conrard.

1525. Le Nouveau Testament. Bâle, in-8° avec figures, 2 vol. (Herminjard, t. Ier, p. 280, note 11.)

1525. Le Nouveau Testament. Anvers, in-8°, Guill. Vostermann.

1525. Le Nouveau Testament. Paris, in-12, avec des liturgies, Simon du Boys, 2 part. en 1 vol. (Bibliothèque de Genève.)

.... Le Nouveau Testament. Petit caractère, format oblong, sans date, ni nom de lieu et d'imprimeur.

1529. Le Nouveau Testament. In-12, sans nom de lieu ni d'imprimeur (*cum alia præfatione*).

1531. Le Nouveau Testament. Anvers, petit in-8°, Martin Lempereur. (2 gravures dans l'Apocalypse, 34872 de la Bibliothèque Mazarine.)
1532. Le Nouveau Testament. Anvers, in-12, Jean Grapheus.
1533. Le Nouveau Testament, latin-français. Lyon, in-12.
1534. Le Nouveau Testament. Neufchastel, in-8°, Pierre de Vingle.
1535. Le Nouveau Testament. Anvers, in-12, Martin Lempereur.
1538. Le Nouveau Testament. Anvers, in-12, Ve Martin Lempereur.
1540. Le Nouveau Testament. In-16, Guillelmi de Monte.
1543. Le Nouveau Testament, per Henricum Petri in Talpa.
1544. Le Nouveau Testament. Anvers, in-12, Jacques de Liesveldt.
1548. Le Nouveau Testament. In-8°, Matthei Crom.
1554. Le Nouveau Testament. In-8°, Jacques de Liesveldt.
1557. Le Nouveau Testament. In-12.
1563. Le Nouveau Testament. In-8°.
1567. Le Nouveau Testament. Jean Gymnicus.

1525. Les Psaumes. Paris, in-8°, Simon de Colines, 17 février. (Selon Barbier, la 1re édition serait de Paris, 1523, in-8°.)
1528. Les chinc premiers livres de Moyse. Anvers, in-8°, Martin Lempereur.
1528. L'Ancien Testament complet (sauf les Psaumes). Anvers, in-8°, Martin Lempereur.
1530. Les Psaumes. In-12.
1530. L'Ancien Testament complet (sauf les Psaumes). Anvers, in-8°, Martin Lempereur. (L'existence de cette édition nous paraît douteuse.)
1530. La Bible entière. Anvers, in-fol., Martin Lempereur.
1534. La Bible avec les variantes de l'hébreu et du grec. Anvers, in-fol., Martin Lempereur. (Bibliothèque Sainte-Geneviève, A, 471.)
1541. La Bible. Anvers, in-fol., Antoine de la Haye.

Le Musée britannique possède 12 éditions du Nouveau Testament de Lefèvre, publiées à Paris, Anvers et Bâle de 1524 à 1543. L'Ancien Testament fut, dit la *France protestante*, très-souvent réimprimé après la mort de l'auteur.

II.

LA BIBLE D'OLIVETAN.

Jean Calvin, âgé de 17 ans, était entré en 1526 au collége de Montaigu, à Paris; il s'y livrait à l'étude avec ardeur, dans le dessein de devenir prêtre. Un de ses cousins, un peu plus âgé que lui, Pierre-Robert Olivetan, de Noyon, l'y venait souvent voir et s'efforçait de lui inculquer les idées nouvelles qu'il puisait dans la lecture des textes originaux de l'Ancien et du Nouveau Testament. Calvin, de son côté, travaillait à le ramener dans le sein de l'Église, mais il eut le dessous, et ce fut pendant son séjour à Paris que le futur réformateur se laissa gagner à la Réforme. Tel est le premier service qu'Olivetan rendit à la cause évangélique; il ne devait pas tarder à lui en rendre un second.

« L'an de notre Seigneur courant 1532, maître Guillaume Farel avec Antoine Saulnier, tous deux de Dauphiné, et ministres sous la république de Berne, s'étaient rendus, à la requête de Georges Mourel de Freyssinières et de Pierre Masson de Bourgogne, députés des Vaudois, au synode qui se tint en Piémont (ouvert à Angrogne le 12 septembre) pour se concerter des mesures propres à avancer le règne de Christ. Leur délibération surabonda à l'avantage des chrétiens d'autres contrées, car ils formèrent le plan de traduire la Bible en français, ce dont ils chargèrent Pierre-Robert Olivetan. (*Le Chroniqueur*, par Vulliemin, Genève, 1835, t. Ier, p. 29.)

Olivetan, sur le compte duquel on ne sait presque rien, était alors précepteur à Genève, chez Jean Chautemps; la persécution religieuse l'avait chassé de France; vers le milieu d'octobre 1532, nous le trouvons sur les bords du lac de Neuchâtel, à Yvonand, dans une espèce de petit synode auquel assistaient Farel, Saunier et le réformateur de Genève, Froment. Ce fut là qu'Olivetan céda aux appels, à l'importunité de Farel et autres qui lui demandaient de publier une traduction de la Bible d'après les originaux. Dans les derniers jours du mois, Olivetan partit pour les vallées

du Piémont, accompagné de trois prédicateurs évangéliques, Adam, Martin et Guido, qui allaient exhorter les Vaudois à se soumettre à la résolution prise au synode d'Angrogne, sous l'influence de Farel et Saunier, de rompre absolument avec les pratiques du catholicisme. Les quatre amis étaient presque mourants lorsqu'ils arrivèrent au pied des Alpes neigeuses qu'il leur fallait franchir dans une saison déjà avancée; Olivetan était consumé par une inflammation d'entrailles; l'un de ses compagnons était sur le point de succomber à une maladie plus grave encore. Toutefois, ils n'oubliaient point d'annoncer la bonne nouvelle sur leur passage; entre Martigny et le Saint-Bernard, ils rencontrèrent dans une auberge un moine du couvent qui, après les avoir entendus, s'écria : Je veux quitter l'Antichrist, et se rendit aussitôt auprès de Farel.

Arrivé chez les Vaudois, Olivetan leur fit comprendre que l'impression d'une Bible était une entreprise considérable et fort coûteuse. Il n'y avait point dans les âpres vallées du Piémont de savants, de nobles dames et de riches seigneurs comme à la cour de François Ier, mais bien de pauvres montagnards avides de la Parole sainte; ils se cotisèrent, firent des sacrifices énormes et remirent au traducteur l'argent nécessaire[1] pour la publication d'une version nouvelle.

Mais à quoi bon une version nouvelle, puisque celle de Lefèvre existait? — D'abord, parce que celle-ci était peu répandue, difficile à se procurer, si rare même en France, où elle n'entrait qu'en contrebande, que Calvin, chargé d'en envoyer quelques exemplaires à ses amis d'Orléans, leur écrivait de Paris : « Je me suis acquitté de votre commission, et cela m'a coûté plus de peine que d'argent. » Ensuite, parce que Farel et ses amis, hommes de science, faisaient assez peu de cas d'une simple traduction de la Vulgate et voulaient à tout prix une traduction faite sur les originaux. On se rappelle qu'un travail de ce genre avait été entrepris par les réfugiés de Strasbourg. Olivetan en fut certainement instruit par Farel qui y avait pris part, mais eut-il entre les mains et employa-t-il les portions déjà traduites? Nous l'ignorons. Il ne paraît pas, d'ailleurs, quoi qu'en dise le bibliophile Jacob (P. Lacroix)[2], que la cour de Nérac ait eu une part quel-

1. Léger parle de 1,500 écus d'or, et le *Chroniqueur*, d'après les manuscrits de Choupard, de 500 seulement.

2. Dans sa savante notice sur Bonaventure des Périers, il s'exprime ainsi :

« Bonaventure, vers ce temps-là, c'est-à-dire en 1533 et 1534, accepta, probablement à l'instigation de la reine de Navarre, une tâche ardue et difficile qui prouve sa capacité comme linguiste. Robert Olivetan, parent de Calvin, s'était chargé, à la demande des églises vaudoises

conque à la publication d'Olivetan. Si Marguerite et son entourage s'étaient intéressés à l'œuvre, Olivetan l'eût dit dans sa préface, comme avait fait Lefèvre, et, dans tous les cas, il n'eût pas écrit ce qui suit :

« P. Robert Oliuetanus lhumble et petit translateur a leglise de Jesus Christ. Salut.

« La bonne coustume a obtenu de toute anciennete, que ceux qui mettent en auant quelque liure en publicque (soit quilz le ayent compile de leur propre industrie et inuention, ou quilz le ayent translate dune langue en autre) le viennent a desdier et presenter a quelque prince, roy, empereur, ou monarque, ou sil y a quelque maieste plus souueraine : A celle fin (comme ilz scauent bien dire) que lœuure se trouue plus franchement et hardiment entre les mains des hommes : comme ayant saufconduict et estant mis en la sauuegarde du prince, auquel il est offert et dedie. Et ce voyons nous estre faict et practique de iour en iour. Laquelle maniere de faire, nest point totallement maintenue sans cause. Car avec ce quon est inuite et affriande a ce par le expectation dun royal remerciement (cestadire ample et liberal recompensement) aucuns ont bien telle prudence et esgard, que leurs inuentions ne seroient pas bien receues du peuple, si elles ne portoient la liuree de quelque Tresillustre, Tresexcellent, Treshault, Trespuissant, Tresmagnifique, Tresredoute, Tresvictorieux, Tressacre, Beatissime et Sanctissime Nom. Parquoy auoir eu le tout bien considere et veu courir et trotter tous les autres escriuans et translateurs, lung deca lautre dela, lung a son Mecenas liberalissime, lautre a son Patron colendissime, lautre a son (ie ne scay quel) Reuerendissime : Je ayant en main ceste presente translation de la Bible preste a mettre en auant, nay pas tant faict pour icelle dame Coustume (iasoit quelle me ayt moult enhorte, flatte, tente, voire aussi importune) que ie me soye voulu asseruir et assubiectir au droict quelle exige et requiert, affin de nommer et donner quelque seigneurialle auguste et immortelle Guide a cestuy liure que ienvoye en publicque, duquel le chemin ne saddresse point en telle voye des Gentils; aussy ne lui appartient il point faire du parasite quelque glorieux Thraso quil rencontre. Car il est bien dautre estoffe que tous autres liures quelz quilz soient, les autheurs desquelz en font offrandes si proffitables et meritoires, et si cauteleux eschanges contre riches dons et plantureux octroys. Après lesquelles bestes, ie ne chasse point; car ie me passe bien de tel gibbier, la grace a Dieu

---

de la *Suisse*, de préparer une version française littérale des Écritures d'après le texte hébreu, et Marguerite s'intéressait particulièrement à cette grande entreprise qui devait tourner au profit de la cause de l'Évangile en mettant dans les mains des fidèles la Bible en français. Le savant Lefèvre d'Étaples consentit à prêter le concours de son érudition au translateur, qui fut aidé dans son travail gigantesque par ses amis Jean Calvin et Bonaventure des Périers. Celui-ci, en sa qualité de grammairien, retouchait, corrigeait les rudesses du style du traducteur hébraïsant. » (*Revue de théologie*, 3e série, t. IV, p. 317.)

que me fournit de contentement et suffisance... Des Alpes ce 12e de Feburier 1535. »

Les dates d'octobre 1532 et février 1535 ont leur importance, comme nous le verrons tout à l'heure. A son retour des vallées vaudoises, Olivetan était rentré à Genève, dont il fut expulsé en 1533 pour avoir osé répondre publiquement à un moine qui prêchait contre la Bible et raillait les luthériens. Subitement interpellé dans sa chaire par Olivetan, « le moine furieux le couvrit d'injures et souleva les assistants si fort qu'ils l'eussent battu, si Claude Bernard et Jean Chautemps, entendant le tumulte, ne fussent accourus et ne l'eussent arraché de leurs mains. Olivetan fut banni. Il se réfugia en un lieu où il pût s'occuper avec plus de tranquillité à continuer sa traduction de la Bible, et ce fut à Neuchâtel. Cet homme a, de son vivant, beaucoup profité à la parole de Dieu. » (*Chroniqueur,* I, 37.)

Olivetan nous indique lui-même, dans son *Apologie du translateur,* à quelles sollicitations il a cédé en mettant la main à l'œuvre après des refus réitérés :

« Le translateur a ses freres fideles en nostre Seigneur, Hilerme Cusemeth (Guill. Farel, כֻּסֶּמֶת épeautre, en latin *far*), Cephas Chlorotes (Pierre Viret, χλορότης, verdure, *viretus*) et Antoine Almeutes (Saunier, ἁλμεύτης, vendeur de sel)[1].

« Je suis assez recordz que toy Cusemeth (Farel) et toy Almeutes (Saunier) menez de lesperit de Dieu, pour les graces qui luy a pleu vous donner (quant a lintelligence de lescripture), allastes troys ans y a visiter les Eglises chrestiennes nos bons freres. Et vous estans assemblez (comme est de coustume) pour conferer et traicter de lescriture saincte, pour et affin que le peuple soit tousiours sainctement instruict et enseigne, entre plusieurs bons propos et sainctes conferences, aduisastes que tant de sectes et heresies, tant de troubles et tumultes sordoient en ce temps au monde, et que tout cela venoit pour lignorance de la parolle de Dieu: voyans aussi les exemplaires du Vieil et Nouveau Testament en langue vulgaire qui estoient entre nous[2] escritz a la main depuis si longtemps, quon nen a point de souuenance, ne pouuoir servir sinon a peu de gens, admonestastes tous les autres freres pour lhonneur de Dieu et bien de tous les chrestiens ayans congnoissance de la langue francoyse, et pour la ruine de toute faulse doctrine repugnante a verite: qu'il seroit grandement expedient et necessaire de repurger la Bible selon les langues Ebraicques et Grecques en languaige francoys. A quoi

1. Interprétation trouvée par M. le pasteur Gagnebin, d'Amsterdam, *Bulletin de l'histoire du protestantisme français*, t. X, p. 213.

2. Parmi les Vaudois. C'est ce *nous* qui a longtemps fait croire qu'Olivetan était né dans les Vallées.

iceulx nos freres se sont ioyeusement et de bon cœur accordez, eulx employans et euertuans a ce que cette entreprise vinst a effet.

« Or pour ce faire, vous ayans quelque estime de moi, autre que ne pensoye mauez tant prie, sollicite, importune, et quasi adiure, quay este contreinct[1] a entreprendre ceste si grande charge: laquelle certes toy Cusemeth (Farel) et Chlorotes (Viret) eussiez peu faire trop mieulx que moy, si Dieu vous eust voulu permettre et donner le loysir, et qu'il ne vous eust appelle a plus grand chose: ascauoir, pour semer le pur grain de la parolle en son champ fructueux: et arroser et faire verdoyer son delicieux verger de Eden. Si vos persuasions (desquelles ay bonne souuenance) ne eussent estees plus puissantes que mes excuses, ie ne deuoye iamais accepter telle charge, veu la grande difficulte de la besongne, et la debilite et faiblesse de moy, laquelle ayant bien congneue, auoye ia par plusieurs fois faict refus de me aduenturer à tel hazard: veu aussi quil est autant difficile (comme vous scauez) de pouuoir bien faire parler a leloquence Ebraicque et Grecque, le languaige francoys (lequel n'est que barbarie au regard dicelles) si que lon vouloit enseigner le doulx rossignol a chanter le chant du corbeau enroue[2].

« Partant a vous qui mauez mis en œuure, et estes cause de tout cest affaire, qui mauez si bien donne a entendre et faict accroire par viue raison que ien viendroye a bout, et le feroye si bien: ie viens maintenant apres auoir trauaillé toute lannee, rendre compte de la besongne faicte, rendant graces et donnant la gloire a Dieu seul, si elle est si bien acheuee et parfaicte que vous lentendiez, et si iai aucunement satisfaict a lesperance que vous auiez de moy, de mes labeurs et vacations. Jay faict du mieulx que iay peu, comme vous voyez... »

Prise à la lettre, la phrase *apres auoir trauaille toute lannee* a fait croire et répéter longtemps qu'Olivetan avait achevé sa traduction en un an, et que, par conséquent, elle ne pouvait avoir une grande valeur. « On ne doit pas oublier, dit la *France protestante*, que, pressé par les circonstances, Olivetan ne mit qu'un an à ce grand travail, qui ne doit donc être considéré que comme une ébauche. » — « On présenta cette Bible, disait, en 1828, M. le professeur Levade, comme traduite sur l'original, mais cette

1. Et non pas *étreinct*, comme a lu M. Merle d'Aubigné (*Histoire de la Réforme au temps de Calvin*, t. III, p. 395); l'abréviation ꝯ se trouve également devant *bien* et *paignie*, qu'il faut lire *combien* et *compaignie*.

« Notre excellent Robert Olivetan, dit Calvin, dans l'épître-préface de l'édition de 1535, est remarquable par sa modestie; si je dois appeler modestie ce qui est vraiment chez lui une humilité poussée à l'excès, puisqu'elle a failli l'empêcher d'entreprendre le saint travail de cette translation, et que ce n'est qu'à force de sollicitations et de supplications que ces deux vénérables frères et intrépides témoins de la Parole de Dieu, Cusémeth et Chlorotes, ont enfin obtenu qu'il l'accomplît. »

2. Cette image est empruntée à Luther.

prétention fut justement contestée... La Bible d'Olivetan n'était que la version d'Étaples corrigée.» (78[e] *Bulletin de la Société biblique protestante de Paris*, p. 89.) « Olivetan, dit encore la *Biographie universelle*, ne doit la place qu'il occupe dans les dictionnaires, qu'au titre qu'il avait usurpé de premier traducteur de la Bible... Il ne fit que retoucher la version de Lefèvre d'Étaples. Il n'en eut pas moins l'impudence de se vanter d'avoir traduit sur les textes originaux. On le crut sur parole; et Théodore de Bèze, pour expliquer la rapidité du travail d'Olivetan, assure qu'il fut aidé par Calvin... Cette première édition de la Bible, à l'usage des protestants, est très-rare; mais elle n'a guère d'autre mérite. » Ce sont là autant d'erreurs séculaires dont M. Reuss a fait justice dans sa patiente et lumineuse étude sur la méthode et les procédés de traduction d'Olivetan. L'illustre professeur de Strasbourg a clairement et définitivement prouvé par une foule de citations qu'Olivetan a traduit sur l'original tous les livres hébreux de la Bible et que la langue d'Israël lui était familière. Quant au Nouveau Testament, M. Reuss n'y voit avec raison qu'une révision trop hâtée de la traduction de Lefèvre d'Étaples. « Je n'hésite pas à déclarer, dit-il, que l'Ancien Testament d'Olivetan est non-seulement une œuvre d'érudition et de mérite, mais un véritable chef-d'œuvre, bien entendu quand on a égard aux ressources littéraires et philologiques dont l'exégèse disposait à cette époque, et surtout quand on compare cette traduction à ce qui existait antérieurement dans ce genre... Il est tout d'abord évident qu'il y a là une traduction toute nouvelle et non une retouche de celle d'Anvers. S'il reste encore des traces non méconnaissables de l'ancienne version, au moyen desquelles on peut prouver qu'Olivetan l'a eue sous les yeux, cette circonstance, loin d'étayer l'hypothèse d'une dépendance foncière et permanente, servira plutôt à faire ressortir le soin que le traducteur de Neuchâtel a mis à la contrôler et à la corriger. En second lieu, nous avons pu reconnaître fréquemment l'accord entre Olivetan et Pagninus[1], trop fréquemment même pour que nous puissions l'attribuer au pur hasard ou à la seule influence du texte original; car nous l'avons rencontré plus d'une fois dans des endroits où le sens de celui-ci s'est trouvé affaibli ou altéré par les deux versions. Mais on n'aura pas manqué non plus de remarquer un bon nombre de passages dans lesquels il s'émancipait de cette autorité et cherchait à reproduire son texte, selon les ressources de sa propre science, avec une fidélité plus scrupuleuse encore que celle de son modèle... Il avait lu les

1. Auteur d'une version latine presque littérale de la Bible.

rabbins, les grands commentateurs juifs du douzième et du treizième siècle, dont il se plaît à citer les noms, soit pour donner plus de poids à une traduction différente de celles qui étaient les plus connues, soit pour expliquer des locutions rares et obscures, soit enfin pour signaler le désaccord entre les savants de la Synagogue eux-mêmes... Outre ces rabbins, et presque aussi fréquemment qu'eux, Olivetan cite le *Chaldee,* c'est-à-dire les *Targoums* ou paraphrases en dialecte araméen (babylonien, chaldaïque), qui sont pour nous, en partie du moins, et après les Septante, les plus anciens monuments de l'exégèse juive...

« Qu'un pareil ouvrage ait été fait dans l'espace d'une seule année, comme paraît le dire maistre Pierre Robert, le croira qui voudra. Pour moi, j'estime que cela est matériellement impossible. Au lieu de nous extasier et d'applaudir, calculons. Trente-six mille versets, dont les deux tiers au moins étaient à étudier et à comparer avec les Septante, la Vulgate, le Targoum, avec divers commentateurs, et que ces études comparatives risquaient bien souvent de rendre encore plus obscurs qu'ils ne pouvaient sembler d'abord (*experto credite!*), combien cela fera-t-il par jour, à raison de douze mois en tout? Si quelque traducteur contemporain se vantait d'avoir fait la même besogne dans aussi peu de temps, je n'hésiterais pas à l'accuser de gasconnade ou à supposer un impudent plagiat. Or, comme notre respectable Olivetan est à l'abri du moindre soupçon de ce genre, il faut chercher un autre sens à son assertion. Ses livres apocryphes ont pu être expédiés en quelques semaines; son Nouveau Testament a pu être fait à la hâte en peu de mois; mais sa traduction annotée du texte hébreu est positivement le fruit du labeur de plusieurs années. Ce dernier travail était fait, j'en suis sûr, quand l'auteur fut chargé de publier une Bible française. On ne se serait pas adressé à lui, si ses amis, si le public n'avaient pas été au courant de ses études. Et l'on n'acquiert pas la réputation d'être un fort hébraïsant avant d'avoir approfondi les textes de la loi et des prophètes. Il était prêt dès l'époque de son voyage aux Vallées[1]. Une dernière révision d'une traduction déjà achevée, le choix des notes à ajouter au texte, l'adjonction beaucoup trop précipitée des

1. Que notre savant professeur et ami nous permette une légère objection : N'aurait-il pas oublié, en écrivant cette ligne, que le voyage d'Olivetan aux Vallées fut effectué dans les derniers jours d'octobre 1532, et que le traducteur avait encore près de deux ans et demi à consacrer à son œuvre, qui ne parut que le 12 février 1535? La traduction était sans doute entreprise depuis longtemps quand Olivetan se rendit près des Vaudois, mais était-elle aussi avancée que semble le dire M. Reuss?

autres parties de l'Écriture, voilà ce qu'il était en droit d'appeler, avec un peu de gloriole, l'œuvre d'une année. Il sentit lui-même que la dernière partie de son travail n'était pas à la hauteur de la première. Aussi bien se hâta-t-il de la remettre dans des mains plus habiles. » (Reuss, *Revue de théologie*, 3e série, vol. IV, *passim*.)

Calvin revit le Nouveau Testament d'Olivetan sur le texte imprimé en 1535 par Pierre de Wingle, au hameau de Serrières, et la seconde édition parut en 1540. C'est la Bible de Serrières ou d'Olivetan qui, à travers une multitude de révisions successives et plus ou moins heureuses, est venue jusqu'à nous sous les noms de Martin et d'Ostervald; nulle traduction française n'a donc exercé une semblable influence sur le protestantisme.

Si Olivetan n'attaque pas le catholicisme dans les notes marginales de sa Bible, il n'en était pas moins un ardent adversaire de Rome; il se rendit dans cette ville après l'apparition de sa Bible, sans doute pour essayer d'y répandre les doctrines évangéliques; on croit qu'il y fut empoisonné, comme avaient failli l'être, à Genève, Farel et Viret; il ne put que gagner Ferrare, la cour hospitalière de Renée de France, cette autre Marguerite qui protégeait la réforme italienne; il y mourut encore jeune (1538), un an après que le vieux Lefèvre, dont il était l'heureux continuateur, se fut endormi à la cour de Nérac.

Comme Lefèvre, Olivetan était si loin de croire son œuvre parfaite qu'il travailla jusqu'à sa mort à l'améliorer. Il publia, en 1536, une révision anonyme de son Nouveau Testament, et en 1537 une révision des Psaumes, sous le pseudonyme hébraïque de *Belisem de Belimakom* (*anonyme de nulle part*, ou littéralement *sans nom de sans lieu*). En 1538 parurent également à Genève, et sous le même pseudonyme, les Proverbes, l'Ecclésiaste et le Cantique des Cantiques[1]. Le Nouveau Testament fut encore réimprimé au même lieu, par Jehan Michel, en 1538, in-8°; il en existe une autre édition de 1539, où se trouvent, après l'Apocalypse, ces mots: « Fin du Nouveau Testament translate par Belisem de Belimakom. *Sine nomine et loco*[2]. »

Nous terminerons ces études sur les deux premiers traducteurs français de la Bible par une réflexion qui a dû surgir plusieurs fois déjà dans l'esprit

1. Voy. le remarquable article de M. Reuss, *Revue de théologie*, 3e série, vol. V, p. 301, etc.

2. Catalogue de la bibliothèque de Stuttgart. Si cette dernière édition était tombée entre les mains de M. Reuss, elle lui eût sans doute épargné l'effort de sagacité qu'il a dû faire pour pénétrer, une fois de plus, le mystère de ce nom si étrange : *Belisem de Belimakom.*

de nos lecteurs. Au milieu des Alpes comme à Paris et à Meaux, comme en Allemagne et partout, le premier acte de la Réforme est la création d'une véritable Société biblique[1], et c'est au berceau du protestantisme qu'il faut chercher l'origine de ces puissantes et nombreuses associations qui ne tendent à rien moins qu'à mettre tout homme en mesure de lire la Bible dans la langue ou dans le dialecte qu'il parle.

---

1. D'après *la Bible et son histoire*, par L. N. R. (p. 133), les Vaudois auraient fait vendre en France la Bible d'Olivetan à prix réduit; mais ce livre ne fait point autorité. Voir plus haut la note de la page 15.

III.

LA BIBLE ET LES SYNODES.

L'histoire des synodes ne contient que quelques brefs renseignements sur la diffusion des saintes Écritures en France; on nous saura gré de les avoir rassemblés.

Reproduisons d'abord l'*Advertissement aux marchands libraires et imprimeurs* qui se trouve en tête de la Bible in-12 publiée à Genève en 1588, sans nom d'imprimeur, et qui est répété dans la Bible de 1605 publiée au même lieu par Matthieu Berjon: «Les frais de cest ouurage, imprimé en trois diuerses formes, en mesme temps, pour la commodité et contentement de toutes sortes de personnes, ont esté libéralement fournis par quelques gens de bien, qui n'ont cerché de gagner pour leur particulier, mais seulement de servir à Dieu et à son eglise: en intention que tout estant deduit et satisfait, s'il y auoit quelque petit auantage par dessus: *cela fust voué et dedié, comme ils le vouent et dedient dès à présent à la communauté des poures réfugiés de diuers pays et nations en ceste eglise.* Or nous auons iugé necessaire de notifier cela à tous: afin qu'outre le commandement de Dieu, qui defend tout gain illicite et deshonneste, et outre la louable coustume observée par gens d'honneur, manians la librairie, de ne faire concurrence, ni pocher les labeurs d'autrui, la charité qui commande à tous chrestiens d'auoir pitié d'une infinité de poures personnes, malades, vieux, impotens, vefues, orphelins, passans et autres de toutes qualités, receuans subuention de la susdite communauté, vous aduertisse de ne faire tort à vous-mesmes, auec un très-grand dommage d'autrui, en moissonnant par tel sacrilége où vous n'auriez pas semé, ni aux susdits poures, en les priuant iniustement de ce que nostre Seigneur leur presente pour les soulager... »

Cette association biblique et de bienfaisance tout à la fois eut peut-être

pour résultat de maintenir très-élevé le prix des Bibles; car nous voyons, en 1596, le synode de Saumur autoriser Haultin de la Rochelle à en imprimer une édition qu'il offre de fournir à meilleur marché que celles de Genève qui « sont très-rares et fort chères ». — L'église de Genève se plaignit qu'on eût accordé cette permission; le synode de Gap (1603) répondit que « de tous côtés » on entendait « des plaintes de la rareté des exemplaires imprimés à Genève, et de leur cherté, comme aussi du mauvais papier et des méchans caractères qu'on y emploie ». En même temps il exhorta les frères de la Rochelle à hâter le tirage de leur édition et à donner ordre qu'elle fût mise à un prix raisonnable.

Ces plaintes étonnent, surtout quand on les met en regard des éloges que le synode national de Montauban (1594) avait faits de la traduction de Genève : « La liberté demeurera à l'église de rendre toujours plus parfaite la traduction de la sainte Bible; et nos églises, à l'exemple de la primitive, sont exhortées de recevoir la dernière traduction qui en a été faite par les pasteurs et professeurs de l'église de Genève, et de la lire en public tant que faire se pourra.

« On remerciera aussi maintenant par lettres M. Rotan et lesdits frères de Genève, de ce qu'ils ont si heureusement travaillé pour un ouvrage si excellent, à la requête de nos églises; et ils seront encore priés de vouloir augmenter leurs annotations, pour l'éclaircissement des lieux obscurs qui restent encore dans leur traduction de ladite Bible.

« Les pasteurs seront aussi exhortés, en chaque province, de recueillir tous ces passages, pour en faire leur rapport au prochain synode national, qui jugera de ceux qui méritent d'être éclaircis. »

Le synode de Saint-Maixent (1609) autorisa Haultin à publier une petite édition.

Celui de Vitré (1617) enjoignit aux consistoires d'exiger que les imprimeurs des Bibles, Nouveaux Testaments et Psautiers eussent de bons correcteurs. Il ordonna la suppression d'une édition du Nouveau Testament, imprimée à Montauban, « à cause des fautes en très-grand nombre qui en altèrent le sens et qui donneraient lieu à de très-mauvaises conséquences, si de telles copies étaient débitées ».

Celui de Loudun (1659) chargea une commission, composée de Bochart, Chandieu, Amyraut, Daillé, Gomar, etc., de prendre tous les renseignements nécessaires pour obtenir « une édition plus exacte et plus correcte de la Bible, des Psaumes, de la Liturgie et du Catéchisme ».

Les synodes, fort occupés de dogmatique et de formulaires, ne ré-

pandaient plus la Bible avec le zèle qui dévorait les premiers disciples de la Réforme.

Ce zèle se ravivait chez les solitaires de Port-Royal, les Arnauld, les Sacy (d'origine protestante), qui publièrent, en 1667, une nouvelle traduction du Nouveau Testament, imprimée à Amsterdam chez les Elzevier, bien que le titre porte: *à Mons par Gaspard Migeot.* « Aussitôt qu'elle eut vu le jour, M. de Pont-Château, qui en avait surveillé l'impression, expédia l'édition tout entière à Paris, où on la reçut au mois d'avril 1667. Elle y fut si favorablement accueillie qu'il s'en débita jusqu'à 5,000 exemplaires dans l'espace de quelques mois. Il s'en fit cinq éditions dans le cours de cette même année et il y en eut quatre l'année suivante[1] ». Vingt ans après, Arnauld écrivait au landgrave de Hesse... qu'il s'en était déjà vendu 40,000 exemplaires. De son côté, Louis XIV en fit distribuer plus de 20,000, accompagnés du Psautier, aux protestants dragonnés qu'on appelait *nouveaux convertis*[2]. Voici, écrit Arnauld, l'aveu que le dépit et la force de la vérité arrachent au docteur Mallet: « Chacun sait que cette traduction a été imprimée de toutes manières: en bons caractères pour les riches, en caractères très-communs pour les pauvres; avec des notes pour les savants, sans notes pour le simple peuple; en petit papier pour être portée plus facilement, en plus grand pour être gardée dans les bibliothèques; en français seulement pour ceux qui n'entendent que cette langue, et avec le grec et le latin pour ceux qui sont capables de confronter les textes. Enfin, je ne sais s'il y a aucune province du royaume où elle n'ait été imprimée pour être ainsi répandue partout. »

« Ce que le docteur Mallet ne mentionne pas, ajoute M. Pétavel, ce sont les sacrifices que s'imposaient les pieux solitaires pour faire participer les plus indigents au bienfait de leur entreprise. Dès que leur traduction fut prête, ils envoyèrent de Paris un grand nombre de colporteurs chargés de la vendre au prix de revient et même, dans certaines circonstances, à des prix réduits; et ils couvrirent la dépense par des dons volontaires. »

1. Pétavel, *la Bible en France*, p. 149 et 152.

2. Voy. nos *Notes sur les altérations catholiques et protestantes du Nouveau Testament*, dans la *Revue de théologie*, 3e série, vol. VI, 2e livraison.

IV.

SOCIÉTÉS BIBLIQUES ÉTRANGÈRES. 1649-1719.

Les protestants anglais avaient devancé Port-Royal et Louis XIV en établissant en 1649 et en restaurant en 1661 la *Société pour la propagation de l'Écriture dans la Nouvelle-Angleterre*, société qui fit traduire et distribuer la Bible dans les idiomes des peuplades sauvages du nouveau monde.

Dans les dernières années du dix-septième siècle commença la réaction contre la sèche et violente scolastique protestante, et elle se manifesta par un retour à la Bible. En 1698 fut fondée à Londres, à l'aide de souscriptions volontaires, la *Société pour la propagation des connaissances chrétiennes*. Elle avait pour but d'imprimer la Bible en diverses langues (arabe, gallois, etc.), de distribuer d'autres ouvrages religieux, de fonder des écoles de charité, de soutenir les missions étrangères, notamment aux Indes-Orientales. C'est à cette société, encore aujourd'hui florissante, qu'est due la publication de la Bible française, revue par MM. Matter, Cuvier, etc.

En 1701, une nouvelle société du même genre vit le jour en Angleterre, la *Société pour la propagation de l'Évangile dans les pays étrangers;* elle se mit également à imprimer et à distribuer les saintes Écritures.

En 1709 naquit la *Société écossaise pour propager la connaissance de la religion chrétienne*, qui nécessairement s'occupa aussi de la diffusion de la Bible.

Un mouvement analogue se produisit en Allemagne sous l'influence de Spener et de Frank. Le pays avait été ruiné, toutes les imprimeries détruites par la guerre; il n'y avait plus de Bibles en circulation. En 1710, le baron de Canstein, héritier d'une immense fortune, adressa une circulaire à ses amis pour leur annoncer qu'il avait trouvé le moyen de

multiplier à bas prix le nombre des livres saints; il suffisait pour cela de se procurer assez de caractères pour composer la Bible entière et de conserver les formes pour s'en servir comme on fait aujourd'hui d'un cliché. De la sorte on put donner la Bible allemande au prix de 1 fr. 25 c.; Canstein en fit imprimer un nombre considérable qui s'écoula non pas seulement en Allemagne, mais en Russie, en Suède, en Danemark, en Pologne, en Hongrie et en Transylvanie. C'est à Halle que fut établie cette Société biblique, la première du continent.

V.

SOCIÉTÉ BIBLIQUE CATHOLIQUE FRANÇAISE. 1719-1740.

La seconde, mais catholique cette fois, fut instituée en France vers 1719, grâce au zèle d'un pieux abbé, secondé par quelques évêques, gallicans comme lui. Il se nommait de Barneville, et, bien que né à Dublin (1659), il avait fait toutes ses études à Paris et avait été reçu à l'âge de 29 ans dans la congrégation de l'Oratoire le 30 octobre 1688. L'abbé Grégoire, ancien évêque de Blois, Barbier[1] et un rédacteur des *Archives du christianisme*[2], peu instruits dans ces matières, appelaient l'abbé de Barneville le *véritable fondateur des sociétés bibliques!* L'association catholique acceptait des dons et distribuait le Nouveau Testament *sans notes ni commentaires;* elle n'excluait pas cependant les Préfaces, et celles qu'elle a publiées respirent un tel amour des Écritures, un sentiment de piété si profond, que la Société des traités religieux de Paris a pu en imprimer de nombreux extraits dans un opuscule qui porte le n° 107 de ses publications, et qui, rédigé en vue de l'édification, laisse malheureusement de côté presque tous les détails historiques qui eussent offert tant d'intérêt. C'est à cette association qu'est due l'édition du Nouveau Testament de 1719, traduite par Barneville lui-même et imprimée à Paris. Le traducteur s'exprime ainsi dans l'avertissement :

« Des personnes qui s'intéressent sincèrement au besoin des âmes, ayant appris par différents missionnaires que la Parole de Dieu n'était ni prêchée ni lue que fort rarement en certains cantons du royaume, qu'ainsi des milliers de baptisés y croupissaient dans une profonde ignorance de leurs devoirs de chrétiens, elles ont été tellement touchées d'un mal si digne de larmes aux yeux de la foi, qu'elles se sont portées comme de concert à en chercher le remède et à le faire appliquer incessamment...

---

1. Barbier, *Dictionnaire des anonymes*, n° 12542.
2. Année 1829, p. 496.

« Après avoir imploré le secours du souverain Pasteur, ces personnes ont fait représenter à quelques prélats, sensibles aux maux de l'Église, que s'ils le trouvaient bon, elles se joindraient à eux pour faciliter l'instruction de leurs peuples par le moyen des livres de piété et surtout par celui du saint Évangile, la règle de tous les chrétiens; elles ajoutaient qu'afin d'en avoir les exemplaires plus commodément et à meilleur marché, elles feraient volontiers des avances pour plusieurs éditions de ce divin livre, dès qu'on en aurait une traduction, dont on pourrait disposer. Leur offre ayant été acceptée, elles ont fait leur diligence pour avoir la traduction qu'on donne aujourd'hui au public. Le désir de seconder leur vue toute évangélique et d'une charité si étendue, a inspiré le courage de l'entreprendre. La Parole de Dieu, ainsi distribuée à des pauvres et à des riches de tout le royaume, aura désormais ce cours magnifique que lui souhaitait le grand apôtre, dans sa IIe Épître aux Thessaloniciens, chapitre III : *Que la parole de Dieu ait son cours et qu'elle soit glorifiée;* et ce cours ne sera pas seulement glorieux à cette divine Parole, mais encore honorable à toute l'église gallicane, laquelle recevra un surcroît de gloire qui la distinguera jusqu'à la fin des siècles des autres églises, pour avoir su mieux qu'elles trouver le secret de provigner le saint Évangile dans des pays incultes, où à peine en connaissait-on le nom, et d'y faire éclater sa lumière à des âmes ensevelies dans les ombres d'une ignorance mortelle.

« N'y a-t-il point quelque lieu de s'étonner que tant de gens en place et tant d'autres qui se sont piqués, comme à l'envi, de faire des éloges des Livres saints, n'aient point assez réfléchi sur les différents moyens de les répandre de tous côtés par eux-mêmes et par d'autres? N'est-ce point avoir fait l'éloge du pain de pur froment devant les pauvres affamés, sans avoir travaillé en même temps à leur en procurer? Constamment on devrait faire plus de diligence et d'effort, inventer même des moyens nouveaux de procurer aux pauvres qui n'en ont point, ce pain de vie éternelle, puisque c'est principalement pour eux que Jésus-Christ l'a apporté du ciel : *Evangelizare pauperibus misit me....* »

Suivent des approbations des évêques d'Auxerre, Lectoure, Rhodez, en date de 1718, et celle du docteur de Sorbonne, Pinsonnat, lecteur et professeur du roi, censeur royal des livres.

On lit encore dans la préface de l'édition de Paris, 1728 :

« Comme la principale fonction du sacerdoce de Jésus-Christ consiste à faire connaître aux hommes les saintes Écritures, selon l'expression du VIIe concile de Nicée, et que les ministres évangéliques en sont redevables aux personnes de tout âge et de toute condition, après avoir donné une édition d'un Nouveau Testament portatif, en faveur des jeunes gens, on a cru devoir faire celle-ci *en beaux et gros caractères neufs*, plus correcte que les précédentes, pour donner moyen aux personnes de l'un et de l'autre sexe, *qui sont plus avancées en âge*

ou qui ont la vue faible, de puiser avec plus de facilité les eaux claires et vives des fontaines du Sauveur... »

Quelques détails intéressants se trouvent enfin dans l'avertissement de l'édition publiée à Paris en 1731 :

« Des personnes de piété et zélées pour le salut des âmes, ont entrepris de rendre le Nouveau Testament plus commun, et de faire en sorte que les pauvres gens, surtout à la campagne, où ils ne sont pas instruits si commodément ni si fréquemment que dans les villes, pussent en être fournis.

« On prit pour cet effet, il y a quelques années, *le parti de faire travailler à une nouvelle version* de ce divin Livre, que l'on fit imprimer avec approbation et privilége. Et nous devons rendre ce témoignage au zèle de quelques personnes d'une fortune fort médiocre, qu'elles donnèrent très-volontiers selon leur pouvoir, et même au delà de leur pouvoir, pour contribuer à ce moyen de répandre l'Évangile. Il y eut aussi des gens riches et charitables qui voulurent bien y entrer : ils ne se contentèrent pas de faire provision pour eux et pour leur famille de cet ouvrage; ils firent donc encore la dépense d'en acheter un grand nombre qu'ils ont fait distribuer gratuitement aux pauvres, à Paris et dans les provinces. On n'a rien négligé pour faire qu'il fût au plus bas prix qu'il était possible; et l'on a eu la consolation de voir qu'il s'en est distribué en très-peu de temps trois éditions des plus amples qu'on en ait encore faites.

« La bénédiction que Dieu a répandue sur cet ouvrage, a obligé les personnes qui l'avaient entrepris, *de le faire revoir de nouveau sur tout ce qu'il y a eu de versions de ce divin Livre faites en notre langue*, non-seulement en France, mais encore dans le reste de l'Europe, où le français paraît être devenu une langue universelle...

« Rien ne prouve mieux le zèle admirable de tous les premiers chrétiens pour la lecture des divines Écritures, que ce qui se passa lorsque les ennemis de la foi s'avisèrent de déclarer une guerre publique à la Parole de Dieu écrite. L'édit des empereurs ayant été publié, ils nommèrent des commissaires pour faire une recherche exacte des livres saints dans tout l'empire. Les commissaires en firent de grands amas et brûlèrent tout ce qu'ils en purent saisir. Ils ne se contentèrent pas de faire leur perquisition dans les églises et dans les maisons des lecteurs; ils en firent encore de bien cruelles *dans les maisons des particuliers*; car, disent les historiens, *les laïques, comme les autres, avaient chez eux l'Écriture sainte, la lisaient assidûment, et la savaient même par cœur; les artisans l'avaient tous communément dans leurs boutiques; les enfants et les serviteurs la feuilletaient comme les autres, ou en entendaient journellement la lecture dans les familles; les voyageurs et les soldats la portaient sur eux; les femmes la lisaient aussi*, comme nous l'apprenons par l'histoire de quelques saintes martyres, qui n'ont été mises à mort que pour la fermeté qu'elles ont eue à vouloir retenir ce saint Livre, et par celle de quelques autres qui, se

voyant obligées de tout abandonner pour se sauver dans des cavernes, *ne regrettaient que ce livre qu'elles n'avaient plus la consolation de lire le jour et la nuit comme auparavant...*

« Efforçons-nous de le répandre et de le faire partout fructifier; imitons en cela le zèle des premiers chrétiens, et surtout de saint Quadrat et de ses compagnons : *Quoique laïques, ils parcouraient divers pays pour y annoncer Jésus-Christ à ceux qui n'en avaient point entendu parler; et ils mettaient entre leurs mains le livre sacré de l'Évangile*, dit saint Eusèbe, qui rapporte encore que *saint Pamphile, prêtre, achetait des exemplaires de l'Écriture sainte en grande quantité, qu'il distribuait avec joie tant aux hommes qu'aux femmes qu'il connaissait être portés à cette lecture.* »

On connaît douze éditions[1] du Nouveau Testament de l'abbé de Barneville :

Celles de 1719, in-12, Paris, chez Phil. Nic. Lottin.

— 1726,

— 1727, in-12, Paris, chez Quillau.

— 1728, format et caractères plus grands que ceux des précédentes éditions.

— 1729, *Le Nouveau Testament de notre Seigneur Jésus-Christ, traduit en français avec des notes littérales pour en faciliter l'intelligence.* Paris, Phil. Nic. Lottin, rue Saint-Jacques. (*Bibliothèque Sainte-Geneviève*, A, 783.)

— 1730, chez Osmont.

— 1731, in-18, *Le Nouveau Testament de notre Seigneur Jésus-Christ, traduit selon la Vulgate.* Nouvelle édition. Paris, chez Charles Osmont, rue Saint-Jacques. (*Bibliothèque Sainte-Geneviève*, A, 784.)

— 1732, in-12, chez Valleyre.

— 1735, in-12, 2 vol., *Le Nouveau Testament de notre Seigneur Jésus-Christ, selon la Vulgate, et enrichi d'amples concordances[2] ou citations de l'Écriture sainte sur presque chacun des versets, augmenté d'une table his-*

1. Il doit en exister une treizième, car Barbier appelle *quatrième* édition celle de 1727.

2. « L'abbé de Barneville avait déjà donné une édition du Nouveau Testament avec des concordances, mais beaucoup moins étendues; avec celle-ci, sans autre livre que le Nouveau Testament même, ou tout au plus en y ajoutant l'Ancien Testament, on peut prendre pour soi-même et se disposer à donner aux autres les instructions les plus solides et les plus touchantes. » (*Journal historique de Verdun*, mars 1736, p. 177-180.)

torique et géographique et d'une table très-abondante des matières, et orné de cartes géographiques. Nouvelle édition. Paris, J. B. Lamesle, rue Vieille-Boucherie, avec approbation et privilége du roi. (L'abbé de Barneville n'est nommé nulle part que dans le privilége qui se trouve à la fin du tome II; toutes les autres éditions sont anonymes.) — (*Bibliothèque Sainte-Geneviève*, A, 785.)

Celles de 1735, chez Lamesle, sans concordances.

— 1740, chez Quillau, sans préface, ni avertissement, d'où Barbier conclut, sans doute avec raison, que le traducteur était mort à cette époque.

— 1753, chez Valleyre, *idem*[1].

Douze éditions du Nouveau Testament publiées en une trentaine d'années, c'était un fait assez important pour qu'il fût mentionné par les amis de l'Évangile; cependant c'est à grand'peine, et après de longues recherches, que nous en avons découvert une légère trace dans le *Journal historique de Verdun* et dans les *Nouvelles ecclésiastiques ou mémoires pour servir à l'histoire de la Constitution Unigenitus.* Le silence gardé par les *Nouvelles ecclésiastiques* sur les actes de la Société biblique gallicane s'explique en partie par la persécution que subissait alors le gallicanisme, coupable de maintenir les propositions suivantes, anathématisées par le pape[2]: «La lecture de l'Écriture sainte est pour tous. — Les chrétiens

1. « Le titre d'une édition de 1758, traduction de Sacy, est orné d'une vignette représentant des hommes qui puisent des Nouveaux Testaments dans un coffre et qui les distribuent au peuple qui les entoure; on y lit cette épigraphe : *Sine sumptu ponam Evangelium.* Cette circonstance rend probable que cette édition était aussi répandue par une Société biblique. » (*Archives du Christianisme*, 1829, p. 490.)

2. Voici quelques ouvrages de la même période, dont la lecture était défendue sous peine d'excommunication, d'après la *Bibliothèque janséniste* (Bruxelles, 1744, p. 15):

Le *Nouveau Testament*, de Mons;

Le *Nouveau Testament*, de Quesnel;

Le *Nouveau Testament*, de Huré, dont les approbations sont datées de 1700, 1701 et 1702;

La *Sainte Bible*, de Port-Royal, 1702;

Le *Nouveau Testament en langue vulgaire*, 1718, par M. de With;

La *Lettre de M. d'Auxerre à M. de Soissons*, 1721;

La *Lettre pastorale de M. d'Auxerre*, 1722;

L'*Instruction pastorale de M. de Senez*, 1726;

L'*Instruction familière sur la nécessité de lire l'Écriture sainte*, dressée en faveur des

doivent sanctifier le dimanche par des lectures de l'Écriture sainte; il est dangereux de les en priver. » Nous n'avons trouvé dans les *Nouvelles* (année 1728, p. 292) que ce qui suit :

« On fait à Paris, le deux du mois d'août, des visites chez trois ecclésiastiques de différents quartiers. D'abord sur la paroisse de Saint-Médard chez Monsieur Barnaville (sic) *connu par son zèle pour étendre la connaissance et l'amour de l'Évangile*; ensuite chez M. Seiller, docteur de Sorbonne, prêtre de la paroisse de Saint-Etienne du Mont, qui a un zèle et un talent tout particulier pour l'éducation de la jeunesse à laquelle il se donne tout entier. Enfin, chez M. Fressan, prêtre de la paroisse Saint-Gervais; on l'oblige de vuider ses poches. — Ces visites n'ont d'autre fruit que d'inquiéter pour quelques moments ces MM., et de fatiguer les exempts et les commissaires. »

Ce dernier trait, rapproché de la condamnation des traductions jansénistes de la Bible et des ouvrages qui en recommandaient la lecture, montre assez qu'une Société biblique catholique ne pouvait et ne pourra jamais subsister dans un pays soumis et docile aux doctrines ultramontaines.

---

enfants de la paroisse de Boissise, village près de Paris. — Ce dernier ouvrage fut condamné parce qu'il « renferme en précis les huit propositions de Quesnel », à savoir entre autres : « Il est utile et nécessaire en tout temps, en tout lieu, et à toutes personnes, d'étudier l'Écriture et d'en connaître l'esprit, la piété et les mystères. »

VI.

SOCIÉTÉ BIBLIQUE FRANÇAISE DE LONDRES. 1792.

Retournons en Angleterre où d'autres sociétés bibliques s'établirent dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, alors que les livres saints, mal compris et confondus à tort dans la haine qu'on portait au catholicisme, étaient bafoués par les grands écrivains qui, animés à leur insu par des principes évangéliques d'humanité, de tolérance, de justice et de liberté, ont fondé le monde moderne.

Nous trouvons d'abord la *Société pour l'avancement de la connaissance de la religion parmi les pauvres,* fondée en 1750, puis la *Société biblique,* destinée à fournir des livres saints aux armées de terre et de mer de la Grande-Bretagne, fondée en 1780. En 1785 fut établie la *Société pour le soutien et l'encouragement des écoles du dimanche,* dont le domaine embrassait aussi la distribution des saintes Écritures, et en 1792, la *Société biblique française,* instituée à Londres, et sur laquelle il convient de donner quelques détails.

On se représente difficilement, dans notre époque de tolérance et de pacifiques progrès, à quel degré de désolation et d'anéantissement le protestantisme français descendit au moment de la révocation de l'Édit de Nantes. Les pasteurs bannis furent suivis dans l'exil par les âmes généreuses qui préféraient à toutes choses la liberté de servir Dieu selon leur conscience; les prisons, les couvents, les galères regorgeaient d'hommes, de femmes, d'enfants, auxquels l'histoire a donné le titre glorieux de *confesseurs* de Jésus-Christ, véritables martyrs dont l'exemple ne saurait être trop rappelé. Le reste des protestants, affamés, outragés, violentés de mille et mille manières, était conduit à la messe à coups de bâton et à coups de sabre, les plus odieuses tortures étaient mises en usage pour leur extorquer ces trois mots, abjuration dont les sicaires du roi persécuteur se contentèrent pour un moment : *Je me réunis.* Les enfants étaient

arrachés à la mamelle et portés au baptême par une soldatesque brutale, effrénée, et par des prêtres animés d'un tout autre esprit que celui de l'Évangile. Il va sans dire que, faisant la guerre à la liberté des âmes, on n'avait pas négligé de détruire les livres et surtout les Bibles, où les âmes puisaient la force de résister glorieusement au despotisme du « grand roi ». Quelques Bibles, dérobées aux recherches des dragons et des prêtres, avaient été enterrées, et quand on osa les rouvrir, les *nouveaux convertis* se réunirent dans les bois et les cavernes pour en écouter la lecture; le protestantisme, qu'on avait cru anéanti, renaquit avec les assemblées du désert, avec la réapparition du saint Livre. La disette de Bibles était donc générale en 1792, et ce fut avec une vive joie que les protestants de France, qui venaient d'obtenir par l'édit de tolérance (1787) un commencement de réparation, saluèrent le prospectus que la *Société biblique française* de Londres leur adressa en 1792. On y lisait :

« La Société biblique française est établie dans le but de répandre la connaissance du pur christianisme en France, par la distribution des saintes Écritures en langue française.

« ... Le but qu'on se propose est de procurer, autant qu'il sera possible, des Bibles françaises aux Français qui ne possèdent pas ce trésor divin dans une langue intelligible pour eux. Le pauvre le recevra à très-bas prix, et même gratis quand cela sera nécessaire, et un grand nombre d'exemplaires seront déposés chez des ecclésiastiques ou d'autres personnes convenables et bien connues dans les différentes provinces, afin que ceux qui en désirent, soient à portée d'en acheter au prix courant, et que les gens riches et bienfaisants puissent s'en procurer à des prix inférieurs pour les distribuer....

« La Société..., actuellement formée à Londres, a commencé, par le moyen de son comité, une correspondance avec *quelques personnes à Paris, qui approuvent ce projet, et qui ont exprimé l'intention de former dans cette ville une société pareille,* à laquelle, quand elle aura acquis de la consistance, on confiera la direction des affaires dans ce royaume, telles que l'inspection de la presse pour les éditions qui s'y feront, et la distribution des livres, le soin de correspondre avec les différentes provinces, de travailler à obtenir les secours et les encouragements nécessaires à cette entreprise, et de transmettre de temps en temps à la Société de Londres les informations qu'elle aura pu recueillir sur les progrès et les succès obtenus en France....

« La Société souhaite d'obtenir l'assistance de tous ceux qui sont attachés à la religion, et qui désirent en étendre la connaissance; et recommande qu'on établisse, dans les différentes parties du pays, des sociétés pour aider la Société mère à atteindre son but. Si les ministres et les ecclésiastiques des diverses communions voulaient recommander ces objets à leurs frères, et faire des collectes

pour la soutenir, cela contribuerait certainement beaucoup à avancer ce but important. »

C'était donc à peu près notre Société actuelle, mais avec une base plus large, que des frères, dont nous regrettons de ne pouvoir transmettre les noms à la postérité, avaient tenté d'établir en notre faveur. La Révolution renversa, anéantit tous leurs projets.

« La *Société biblique française*, dit Owen[1], fut instituée en mai 1792. Ses opérations commencèrent par une correspondance avec un ministre respectable de l'Église réformée de Paris (Marron), et par un traité avec un imprimeur estimé de cette ville, pour une édition française de la Bible, qui devait se faire sous l'inspection de cet ecclésiastique.

« La guerre de la Révolution ayant interrompu toute communication entre la France et l'Angleterre, la Société biblique française suspendit ses travaux; et à l'exception de 4,000 francs avancés à l'imprimeur, elle plaça le montant de la souscription dans les fonds publics. Lorsqu'en 1801, les communications furent rétablies entre l'Angleterre et la France, la Société apprit, par une lettre du ministre protestant, que l'imprimeur vivait encore, mais qu'il était totalement ruiné par la Révolution. « Ce respectable père de famille, dit le correspondant, a « éprouvé de grands embarras : je ne doute pas que les fonds qu'on lui avait « envoyés d'Angleterre ne soient consommés, et l'entreprise qu'il avait com« mencée, entièrement renversée. Nous avons vécu, ajoute-t-il, dans des circon« stances qui ont tout détruit, tout bouleversé; tout est à recommencer. »

« La Société française, découragée par ces difficultés et par d'autres encore, et craignant que son premier dessein, celui de faire circuler en France des Bibles parmi les catholiques romains, ne fût devenu impraticable, résolut d'appliquer l'argent dont elle était dépositaire à acheter des Bibles anglaises, pour les distribuer parmi les catholiques pauvres et autres, dans les « royaumes-unis de la Grande-Bretagne et d'Irlande » ... Cette opération faite, la Société mit ordre à toutes ses affaires pécuniaires et fut entièrement dissoute. »

Cette première et infructueuse tentative avait eu cependant cet heureux résultat que l'idée de former une association biblique avait pris racine à Paris; il ne fallait que des circonstances favorables pour en amener la réalisation. Après la restauration des cultes, dans laquelle Bonaparte et le Concordat (1801) ont joué un rôle bien moindre qu'on ne le croit généralement[2], quand le traité d'Amiens (25 mars 1802) eut achevé la pacification de l'Europe, le projet de répandre la Bible en France fut repris.

1. *Histoire de la Société biblique anglaise et étrangère*, t. Ier, p. 30.
2. Voy. *L'Église et la Révolution française*, par E. de Pressensé, Paris, 1864.

VII.

SOCIÉTÉ DES MISSIONS DE LONDRES.

C'est, selon toute apparence, à la *Société des missions* de Londres que revient l'honneur de cette nouvelle initiative. On voulait rendre moins rare en France le volume sacré, mais, pour cela, il en fallait découvrir des exemplaires; plusieurs journées consacrées à des recherches chez les libraires de Paris n'amenèrent qu'un résultat insignifiant. (*Rapport,* 1844, p. 15.) Cependant, qui cherche, trouve: en s'adressant à Bâle, à Genève, peut-être même en Hollande, on put former « un petit approvisionnement de livres saints dont la distribution fut confiée à un comité, sous la surveillance du Consistoire de l'Église réformée de Paris ». (*Rapport,* 1819, p. 16.)

Le révérend Mark Wilks affirmait que la *Société des missions* avait fait imprimer en 1802 dix mille Bibles françaises, et il ajoutait : « La guerre qui éclata empêcha bientôt l'exécution d'autres projets dictés par le même esprit de fraternité. » (*Rapport,* 1822, p. 76.) Il s'agit très-probablement ici, non de Bibles (car nous ne connaissons pas d'édition qui porte cette date), mais de Nouveaux Testaments. En effet, le catalogue de la bibliothèque de la *Société biblique britannique*[1] mentionne un Nouveau Testament in-12, revu et corrigé sur le texte grec, et publié à Paris, 1802. C'est la première édition protestante des livres saints imprimée en France depuis 1678, c'est-à-dire dans une période de 124 ans; nous supposons, ne l'ayant pas sous les yeux, qu'elle sortit des mêmes presses que l'Ostervald, in-12, qui parut l'année suivante (1803) chez Smith, à Paris, aux frais de Stone.

Un an après le traité d'Amiens, l'Angleterre recommença les hostilités, et le projet de faire largement circuler la Bible dans notre patrie fut aban-

1. *By George Bullen, London,* 1857.

donné de nouveau. Singulier et grandiose spectacle que celui de ce zèle religieux qui, s'élevant au-dessus des passions politiques, s'obstine saintement à transformer en sœurs l'Angleterre et la France, qui, jusque-là, ne s'étaient rencontrées que pour s'égorger sur les champs de bataille. Un lien puissant unissait les réformés des deux pays, mais ce lien même était un danger pour les nôtres, sur lesquels pouvait retomber la haine qu'on portait aux Anglais. — Cependant le Consistoire réformé de Paris continuait à pourvoir de livres saints les fidèles de son ressort. Nous en avons trouvé la preuve, page 53 du II[e] Registre de ses délibérations, en date du 12 vendémiaire an XII (1803) :

« M. Perreaux (l'un des anciens) est autorisé à vendre ***au profit des pauvres*** les Psaumes, les Bibles et les Catéchismes dont le Consistoire a fait l'acquisition; il vendra les Psaumes 4 # 10 sols, les Bibles 6 #, les Catéchismes 24 sols. »

En 1805 parut à Paris[1], avec le nom de Stone, la Bible in-12 d'Ostervald, la plus remarquable et la plus fidèle de toutes les réimpressions du même texte. D'après M. Wilks, ce serait encore à la ***Société des missions*** de Londres que reviendrait l'honneur de cette publication; il n'est cependant pas impossible que l'unitaire anglais Stone ait été tenu au courant des intentions de ses compatriotes et ait devancé leurs désirs en imprimant cette Bible. Quoi qu'il en soit, il est certain que cette Société était ou devint propriétaire des 5,000 exemplaires de l'édition (***Rapport,*** 1844, p. 16), et qu'elle en confia la distribution au zèle de M. Soulier, ancien pasteur, résidant à Paris (***Procès-Verbaux,*** t. III, p. 3, 7). La plus grande partie des 5,000 exemplaires furent répandus en France, sous le couvert et au nom de la ***Société biblique de Bâle*** (fondée en 1804), afin de ne pas exciter les soupçons qu'eût fait peser sur les protestants la moindre relation avouée avec l'Angleterre. Qu'il nous soit permis de réunir dans un sentiment de profonde reconnaissance la généreuse ***Société des missions*** de Londres, la ***Société biblique de Bâle,*** qui lui servit d'intermédiaire, et les noms des principaux distributeurs, M. Soulier et le vénérable Oberlin, pasteur du Ban de la Roche. Nous reviendrons tout à l'heure sur celui-ci; quant au premier, il remplit avec zèle les fonctions d'agent d'une société biblique protestante qui n'existait pas encore, et qu'il n'eût peut-être pas été impossible de fonder alors, si l'on eût su s'élever au-dessus des anxieuses préoccupations de l'époque. Voici comment l'amiral Verhuell exprimait en 1839, dans l'assemblée annuelle de la ***Société biblique protestante de Paris***, le regret que les protestants de France disséminés,

craintifs et perdus dans une immense majorité catholique, n'eussent pas mieux profité du bon vouloir de Napoléon pour se retrouver, se compter et s'unir dans un intérêt commun : «Du temps de l'Empire, nous aurions pu faire quelque chose pour sortir de cet état d'obscurité. L'illustre et immortel chef de l'État était tolérant et nous voulait du bien. Nous n'avons pas su profiter de cet avantage, et nous ne sommes pas à cet égard sans reproche. Constamment occupés de la gloire du monde, nous avions trop perdu de vue cette gloire céleste et éternelle, seule digne de nous occuper.»

VIII.

SOCIÉTÉ BIBLIQUE BRITANNIQUE ET ÉTRANGÈRE. 1804.

Pendant que l'Europe était en proie à une guerre terrible et insensée, une entreprise fut conçue qui, toute pacifique et fraternelle, allait répandre sur le monde entier les bienfaits d'une pieuse et chrétienne sollicitude, nous voulons parler de la fondation de la *Société biblique britannique et étrangère,* établie à Londres, le 7 mars 1804, dans l'unique but de répandre les saintes Écritures parmi les chrétiens, les mahométans et les païens. Un témoin oculaire nous a laissé un émouvant tableau de la première séance, à laquelle il assistait. « Tout étant prêt, dit-il, nous fûmes introduits dans la grande salle où étaient réunies environ trois cents personnes de différentes dénominations religieuses. La présidence fut décernée unanimement à M. Granville Sharp... » MM. Robert Cowie, William Alers, Samuel Mills et Hughes démontrèrent l'insuffisance du nombre des livres saints qui existaient dans toute l'Europe, et la nécessité d'y remédier promptement et sur une vaste échelle. « Après ces orateurs, M. Steinkopff appuya d'une manière si heureuse ce que les préopinants avaient avancé, qu'il acheva de décider les suffrages. Pour moi, j'avoue que, jusque-là, je ne cédais qu'avec difficulté aux raisons de ceux qui avaient parlé avant lui; mais la manière dont il représenta la rareté des saintes Écritures dont il avait été témoin dans les pays étrangers, la naïve simplicité et la sensibilité avec laquelle il décrivit les besoins spirituels des Allemands, ses compatriotes, et les recommanda à la généreuse compassion des chrétiens de la Grande-Bretagne, firent sur mon esprit et sur mon cœur une impression qui me rendit toute résistance impossible et me décida en faveur de l'institution.

« Quand M. Steinkopff se fut assis, je me levai par un mouvement auquel je n'eus ni le pouvoir ni la volonté de résister, pour exprimer la conviction où j'étais qu'une pareille institution était manifestement commandée par la nécessité, et ne devait pas se différer. J'éprouvai, en me

levant, une émotion que je n'essaierai pas de décrire. En me voyant au milieu de ce grand nombre de chrétiens, séparés depuis des siècles par des différences de culte et d'opinions, instruits à se regarder avec une sorte de pieux éloignement ou même d'inimitié consacrée, en réfléchissant sur l'objet et le but qui les réunissaient dans un si parfait accord, je fus pénétré d'un sentiment que dix années écoulées depuis ont à peine affaibli, et qui ne s'effacera jamais entièrement[1]. C'était une scène toute nouvelle; jamais peut-être rien de semblable ne s'était vu depuis que les chrétiens avaient commencé à se diviser et à se déclarer entre eux une guerre qu'ils auraient dû faire de concert à l'ennemi commun. Cette réunion me semblait marquer l'aurore d'une nouvelle ère pour le christianisme, et présager le retour de ces temps heureux, où *la multitude de ceux qui croyaient n'étaient qu'un cœur et qu'une âme*, et où, par l'effet de cette union, *la Parole de Dieu se répandait et étendait de plus en plus son empire.* » (Owen, *Histoire de la Société biblique anglaise et étrangère*, Paris, 1820, t. Ier, p. 44.)

Ainsi fut fondée l'une des plus puissantes et des plus salutaires associations religieuses que l'histoire ait jamais enregistrées. Bientôt le chiffre de son budget annuel s'éleva jusqu'à plusieurs millions. Dès l'année même de sa fondation, elle eut à répondre à une demande de secours venue de France. Oberlin, dont l'œuvre philanthropique et chrétienne au Ban de la Roche est devenue presque légendaire, avait vu s'user rapidement les trois Bibles qu'il avait fait venir de Bâle et qui circulaient constamment dans sa paroisse[2]; il écrivit à Londres au mois de novembre 1804 et en reçut un don de 720 fr. Telle fut la première munificence de la *Société biblique britannique et étrangère* envers un pays qu'elle allait combler de ses dons. (*La Bible et son histoire*, par L. N. R., p. 255.)

---

1. L'article 9 du Règlement de la Société biblique britannique et étrangère consacre l'alliance de toutes les sectes et dénominations protestantes. Le Comité se compose de 36 laïques, dont 6 étrangers. « Quinze des trente autres doivent être membres de l'Église anglicane. Le reste sera composé de chrétiens de toutes dénominations. »

2. Stouber, pasteur au Ban de la Roche de 1750 à 1767, avait commencé l'œuvre de civilisation poursuivie par Oberlin. Après s'être occupé avec succès d'enseigner la lecture à ses paroissiens, qui n'avaient jusque-là pour instituteurs que des pâtres ne sachant pas lire couramment, Stouber fit venir de Bâle 50 Bibles françaises, qu'il divisa chacune en trois parties, de manière à former 150 volumes; il les plaça dans les écoles, en permettant aux élèves de les emporter chez eux pour répandre le goût des pieuses lectures. (*Notice sur Jean-Frédéric Oberlin, pasteur à Waldbach, au Ban de la Roche, mort le 1er juin* 1826. Paris, Henri Servier, 1826, in-8°, p. 14.)

Voici l'intéressante lettre qu'Oberlin adressa au comité de Londres pour le remercier de son don généreux. L'original (traduit de l'allemand par M. Eichhoff) nous a été communiqué par la Société britannique avec une bienveillance à laquelle nous nous plaisons à rendre hommage:

« *A M. STEINKOPFF, secrétaire de la Société biblique de Londres.*

« Waldbach, dans le Steinthal en Alsace, 12 brumaire an XIII (3 nov. 1804).

« Recevez, cher et bon ami, vous et tous vos amis dans le Seigneur, nos remerciments les plus sincères et les plus cordiaux pour votre présent inattendu de 30 louis d'or, ou 720 livres, destiné à l'achat de Bibles françaises et allemandes pour nos pauvres habitants du Steinthal et des environs, où nous avons de trois à quatre religions, à savoir: la religion évangélique-catholique, ou luthérienne et réformée, puis la catholique et romaine ou plutôt non catholique, et enfin la mennoniste ou anabaptiste.

« Dieu veuille, pour l'amour de notre Seigneur Jésus-Christ, étendre sa plus riche bénédiction sur ce présent, afin qu'il puisse contribuer à l'avancement de son royaume et à la glorification de son nom.

« Vous désireriez être informé de l'emploi que nous en ferons. Rien de plus juste. Pour commencer, j'espère bientôt recevoir 50 exemplaires de Bibles reliées françaises-bâloises. Bien que l'impression, pour des gens de la campagne, en soit trop fine et peu pratique, nous avons cependant de grands motifs de rendre à Dieu nos plus humbles remercîments. En attendant, j'ai déjà complété une liste assez grande de candidats.

« Dans le nombre des personnes et familles où une Bible serait bien placée, je commencerai par celles qui sont les plus méritantes du royaume de Dieu et de tout autre bien.

« 1° En premier lieu nous avons Sophie née Bernard, épouse de Fortuné Bernard de Foudai, une excellente femme, un des joyaux de notre paroisse. Encore fille, elle avait pris chez elle, avec la permission de ses parents, trois jeunes garçons dont le scélérat de père, souvent dans la misère et le désespoir lorsqu'en pleurant ils lui demandaient des pommes de terre (de pain il n'était pas question, cela aurait été trop riche), les assommait presque à coups de pied et les maltraitait affreusement physiquement et moralement. Peu de temps après, elle arracha aussi quatre enfants catholiques-romains à la misère et à la faim, puis bientôt elle en augmenta encore le nombre. Il y en avait alors chez elle des trois religions. Elle loua une maison, prit une servante et les nourrit tous, tant avec des pommes de terre qu'avec le peu de seigle qu'elle cultivait; le travail de ses mains et le faible produit de celui de ces enfants dans une filature de coton suffisaient à tout. En outre, pour tout le village de Waldbach (car elle est née ici et c'est ici qu'était son petit orphelinat) et le pays d'alentour, elle est une véritable bénédiction. On ne peut

être plus laborieux, économe, industrieux, propre, gai, édifiant, plus avide de bonnes œuvres, plus aimant, plus ferme dans le bien et plus calme dans le danger qu'elle ne l'est. Mais Satan excita tellement contre elle les pharisiens de sa famille et aussi d'autres chez lesquels il avait élu domicile, qu'on la menaça de faire crouler la vieille maison déjà assez délabrée par elle-même. Mais Dieu l'empêcha. Elle fut demandée en mariage par un noble jeune homme de Foudai. Elle refusa. Il déclara qu'il l'attendrait, fût-ce dix ans. Elle lui répondit qu'elle ne pouvait ni ne voulait abandonner ses pauvres orphelins. Oh! cela se comprend, fit-il, celui qui prend la mère prend aussi les enfants. Et il en fut ainsi, et tous ces enfants furent parfaitement élevés par eux. Maintenant ils en ont de nouveau quelques autres qu'ils élèvent, sans compter tout l'incalculable bien qu'ils font dans les quatre religions, surtout parmi les romains du voisinage (car nous n'avons aucun romain dans les cinq villages de la paroisse). Avec cela, et bien que cette excellente famille compte parmi les riches de la paroisse, les moyens de subsistance lui ont été donnés avec tant de parcimonie par le bon Dieu, que très-souvent elle ne sait comment remplacer un vêtement usé de première nécessité. A ces braves gens qui ont maintenant des enfants à eux, nous avons destiné une Bible avec votre consentement, d'autant plus que leur Bible à eux est très-souvent dehors et prêtée dans les villages catholiques romains.

« 2° Ensuite Marie née Müller, femme de J. Henry Schæppler, de la Motte, demeure à l'autre bout de la paroisse où il fait beaucoup plus froid, où le sol est beaucoup moins fertile, et où presque tous les ménages sont très-pauvres, tellement que pour aller à la sainte Cène, il faut qu'ils empruntent les vêtements nécessaires. Cette femme aussi est un joyau dont on pourrait beaucoup parler. Affligée et souffrante elle-même, elle est la mère bienfaitrice, exhortatrice et modèle de tout le hameau où elle demeure et de quelques districts voisins. Elle prend beaucoup à cœur l'Évangile et est continuellement très-peinée de l'agrandissement du royaume de Satan parmi ses voisins. Là une Bible serait aussi très-désirable, car ces braves gens prêtent la leur à beaucoup d'autres. Ils ont également, malgré leur pauvreté, et sans rétribution aucune, élevé quelques orphelins. Elle tient aussi une école gratuite de travaux de femmes, et pendant les intervalles elle agit sur le cœur.

« 3° Catherine Martin, veuve Scheidegger, de Foudai, aussi un joyau, une mère d'orphelins; elle tient une école gratuite et entretient une jeune fille qui, dans les villages d'alentour, instruit les petits enfants en toute sorte de connaissances utiles du corps et de l'esprit, et ainsi nous avons encore beaucoup, beaucoup de personnes qui ont plus ou moins droit au royaume de Dieu et à d'autres biens, et auxquelles le présent d'une Bible fera verser des pleurs de joie. En outre, il est nécessaire d'avoir toujours beaucoup de Bibles pour les prêter; beaucoup de romains du voisinage (ceux de la principauté de Solms, du Weilerthal et de la Lorraine où ils sont tous romains) courent le risque, lorsqu'ils ont des Bibles à

eux, de se les voir prendre et brûler par leurs aveugles prêtres; mais si elle n'est que prêtée, elle est généralement rapportée.

« Que Dieu soit avec vous et votre communauté; je vous suis reconnaissant de tout cœur et vous remercie sincèrement, vous et vos bienveillants amis.

« JOH. FRÉD. OBERLIN,
« *Pasteur évangélique-catholique*[1]. »

« Bientôt s'organisa à Waldbach un petit comité qui devint le principal centre de la distribution des saintes Écritures en France. Il se composait d'Oberlin père, de Henri Oberlin, son digne fils, et de M. Daniel Legrand, qui établirent des dépôts sur tous les points de la France, et plus de 10,000 Bibles et Nouveaux Testaments furent mis par eux en circulation avant que la *Société biblique protestante de Paris* fût formée. — Une lettre qu'Oberlin adressa au comité de Londres, donna l'idée à celui-ci de former des associations bibliques de femmes[2], idée qui, depuis, a été réalisée dans tous les pays où l'on s'occupe de la propagation de la Parole de Dieu. M. Owen lui a rendu ce témoignage dans son *Histoire de la Société biblique: Nous avons cette obligation,* dit-il, *à cet homme extraordinaire qui a tant fait avec la simplicité d'un patriarche et le zèle d'un apôtre pour avancer à la fois le bien-être spirituel et temporel de son troupeau...* Aujourd'hui (1826), tous les protestants de la paroisse, et même tous les catholiques des environs qui l'ont désirée, possèdent la Bible. Ils contribuent selon leurs moyens à la faire parvenir à ceux qui ne l'ont pas encore, sans qu'il y ait toutefois au Ban de la Roche de société biblique proprement dite, dirigée par des règlements. » (*Notice sur J. F. Oberlin,* p. 46.)

La Société biblique de Londres ne pouvait demeurer indifférente au triste sort des prisonniers de guerre français et espagnols, qui gémissaient en 1805 sur les pontons anglais. Le 23 décembre elle ordonna l'impression d'un Nouveau Testament espagnol et d'une Bible française; le 2 février 1806 elle résolut d'imprimer celle-ci en caractères stéréotypes, et poussa la précaution jusqu'à en faire faire deux clichés[3] à la fois, afin

1. Voir page 60 ce qu'Oberlin entend par *évangélique-catholique.*

2. La servante d'Oberlin, Louise Schæppler, avait établi les premières salles d'asile dès 1777.

3. Comme l'invention de l'imprimerie avait devancé la Réforme pour lui servir d'instrument, la découverte du procédé stéréotype précéda de quelques années la fondation de la plus importante de toutes les sociétés bibliques.

Chargé en 1795 de réimprimer les *Tables portatives des logarithmes* de Callet, Firmin Didot réussit à former une planche d'impression en caractères fixes, qui pût servir à un nombre presque indéfini de tirages. Il supprima d'un seul coup l'immense travail de la recomposition et

de pouvoir répondre au nombre presque infini de demandes qui lui seraient adressées après la cessation de la guerre. En attendant que le cliché fût terminé, elle consacra 2,500 fr. à l'achat de Nouveaux Testaments qui furent distribués aux prisonniers français. (Owen, t. Ier, p. 163 et 275.)

Ce n'était qu'à la dérobée et en usant des plus grandes précautions qu'elle pouvait entretenir quelques relations avec les hommes pieux du continent qui partageaient ses sentiments et ses espérances, et ces relations devinrent plus difficiles encore par l'adoption du système continental[1]. Cependant l'idée biblique s'était frayé un chemin à travers tous les obstacles, et des sociétés semblables à celle de Londres s'établirent à Berlin, Stockholm, etc., et notamment à Bâle.

Celle de Bâle avait été fondée le 31 octobre 1804. Grâce aux subsides et aux sollicitations de la Société de Londres, la Société bâloise ne tarda pas à s'occuper de fournir un aliment aux besoins religieux des protestants de notre pays. N'ayant trouvé à acheter qu'un très-petit nombre de livres saints en langue française, elle résolut l'impression d'un Nouveau Testament; aussitôt la Société de Londres lui vota un don de 5,000 fr. qui devait couvrir une grande partie de la dépense. Nous ignorons la date de l'apparition de ce Nouveau Testament, dont 3,000 exemplaires furent expédiés, de 1808 à 1809, dans nos départements du Midi, pour y être vendus à bas prix ou donnés gratuitement. Les pasteurs les reçurent avec une

---

les fautes innombrables qu'il entraîne; en épargnant le temps et l'argent, l'amélioration due à M. Didot permit d'atteindre une exactitude qu'on n'obtient guère à l'aide des caractères mobiles. Herhan découvrit l'année suivante (1796) un procédé un peu différent, qui donnait le même résultat. L'invention a été singulièrement perfectionnée depuis. (Voy. l'*Avertissement* des *Tables* .... et l'article TYPOGRAPHIE dans l'*Encyclopédie moderne.*)

Nous connaissons en français près de trente éditions stéréotypes de la Bible et du Nouveau Testament.

1. « Le 21 novembre (1806) parut à Berlin le décret fameux sur le blocus des îles Britanniques. Ce décret établit d'abord la violation du droit des gens par l'Angleterre, l'abus du droit de conquête qu'elle étend sur mer aux bâtiments et aux marchandises du commerce, celui du droit de blocus par lequel cette puissance empêche à son gré les communications maritimes entre les peuples; puis, dans ses dispositions principales, il déclare les îles Britanniques elles-mêmes en état de blocus; il interdit avec elles tout commerce, toute correspondance: il ordonne la saisie des personnes et des marchandises anglaises qui seront trouvées dans les pays occupés par la France ou par ses alliés. Toute nation qui n'adhérait point au système établi par le décret de blocus, était considérée comme ennemie de l'empire français. Ainsi fut établi le système nommé *continental.* » (E. de Bonnechose, *Histoire de France,* 8e édition, t. II, p. 348.)

vive reconnaissance; «les demandes pleuvaient à Bâle[1]», dit M. Ostertag (*La Bible et son Histoire*, traduction de M[lle] Dufour, Paris, 1857, p. 185 et 190). «Encouragés par ce succès, les membres du comité biblique de cette ville entreprirent une nouvelle édition du Nouveau Testament en français, et exprimèrent leurs regrets de manquer de fonds pour imprimer la Bible entière.» (Owen, t. I[er], p. 275.) N'était-ce pas le cas, pour la Société de Londres, d'envoyer à Bâle le second cliché qu'elle avait fait faire? Il ne paraît pas cependant que cet envoi ait été effectué, car l'édition stéréotype de Londres (1811, in-8°) est la reproduction de l'édition de Stone (1805), dont les éditions de Bâle (Nouveau Testament de 1810, Bibles de 1811, 1818 et 1820) diffèrent considérablement. Le Nouveau Testament sorti des presses d'Emanuel (*sic*) Tourneisen, en 1810, et sa Bible de 1811, in-8°, sont les premiers volumes où l'on trouve furtivement accolés au texte d'Ostervald les sommaires de Martin, qui figurent également dans la Bible stéréotype de Bâle, dont nous ne connaissons que la seconde et la troisième édition (1818 et 1820).

Les distributions de la Société bâloise continuèrent en France pendant l'année 1810, et beaucoup de catholiques en profitèrent avec gratitude, ainsi que le constatent des lettres envoyées du Sud-Est au comité de Londres. (Owen, t. I[er], p. 314; *La Bible et son Histoire*, par L. N. R., p. 328.)

La Bible de 1811 franchit également la frontière et gagna Paris, où l'Église de la Confession d'Augsbourg (fondée en 1808) en mit en circulation un certain nombre d'exemplaires; la bibliothèque de notre Société en possède un, sur la garde duquel on lit ces mots: ***Témoignage de satisfaction du Consistoire à M. Jean-George Billing, membre de la Société des quêtes*, 15 *décembre* 1811.**

Au mois de novembre 1812, sur la proposition de M. Steinkopff, secrétaire de la Société de Londres, deux membres du comité de Bâle furent députés à Paris et constatèrent que la plupart des Bibles et Nouveaux Testaments envoyés aux deux Églises luthérienne et réformée avaient été

1. Ce fait suffirait à lui seul à réfuter l'injuste accusation portée, par M. Ostertag, contre notre état religieux à cette époque. «Mais hélas! s'écrie-t-il, dans quel état de déchéance se trouvait l'Église évangélique de France! Plus de maisons de prières, de bonnes écoles, de *prédicateurs consciencieux*.» Le texte allemand porte (p. 190), non pas *prédicateurs consciencieux*, mais *prédicateurs fidèles, croyants* (*gläubigen Predigern*). Si cette expression n'est pas plus exacte, elle est du moins plus polie que celle qu'y a substituée le traducteur. Celui-ci aurait-il cru adoucir la sévérité du jugement en le rendant blessant?

distribués, soit parmi les protestants, soit parmi les catholiques. (Owen, t. II, p. 94, et Ostertag, p. 190.)

Si Bâle agissait, l'Angleterre ne restait pas inactive. En 1807 parut à Londres un Nouveau Testament in-12, *imprimé sur l'édition de Paris, 1805*; la même année, une édition in-12 du Nouveau Testament de Martin vit le jour à Southampton; en 1808, le texte de Martin, revu par D. Durand, fut publié à Londres, dans le format in-12; en 1811, on réimprima à Londres le Nouveau Testament d'Ostervald, d'après la Bible de Stone, encore dans le format in-12. L'édition stéréotype in-8° du même Nouveau Testament fut achevée la même année et l'Ancien Testament en 1814[1]. Dès 1811, des Nouveaux Testaments furent distribués plus abondamment aux prisonniers français, et des Bibles entières furent offertes à ceux qu'on crut disposés à en faire un bon usage. Quelques églises pauvres de France eurent également part à cette pieuse libéralité (Owen, t. II, p. 67, 68); les détails manquent malheureusement. En 1813, la Société britannique résolut d'agrandir en France son cercle d'action et vota 6,250 fr. pour l'impression stéréotype d'un Nouveau Testament de Sacy, destiné aux catholiques. (*La Bible et son Histoire,* par L. N. R., p. 332.)

Les désastres de la campagne de 1813 avaient si bien fait oublier les préoccupations religieuses qu'à Paris même, il ne fut vendu, durant cette année, que quelques psautiers et qu'une seule des cinquante Bibles que le Consistoire réformé avait confiées au zèle de M. Soulier. (III[e] *Registre des délibérations du Consistoire*, p. 104.)

Les Anglais détenus en France, comme prisonniers de guerre, reçurent à leur tour un témoignage de la religieuse sympathie de leurs compatriotes : 100 Bibles et 500 Nouveaux Testaments leur furent envoyés au mois d'août 1811 par le comité de Londres. « Cet acte d'humanité fut accueilli avec les égards convenables par le gouvernement français, et le ministre de la marine donna avis, dans le mois de novembre suivant, que ces livres avaient été reçus et seraient distribués parmi les prisonniers. On continua ces envois pendant le cours de la guerre, et en plus grande abondance, aux onze dépôts de prisonniers anglais en France. Il est juste de reconnaître le zèle et l'empressement avec lesquels le bureau des transports et les autres administrations se prêtèrent à faciliter les envois. » (Owen, t. I[er], p. 381.) « L'état de trouble où se trouvait l'intérieur

1. C'est à l'obligeance du savant M. Masson, de Londres, que nous devons ce renseignement pour nous très-important, comme on le verra plus loin.

de la France (1813-1814), un peu avant la chute de Napoléon, fit arrêter à Paris les Bibles et Testaments anglais adressés aux prisonniers de Verdun[1]. Cet accident affligea les donateurs; mais ils eurent la satisfaction d'apprendre du chapelain anglais à Verdun, que le comité qui administrait les charités destinées aux prisonniers anglais, avait appliqué à l'achat des Bibles qu'on pouvait acquérir, quelques parties de ces fonds. » (Owen, t. II, p. 300.)

Quand il fut informé que les prisonniers de guerre français allaient être relâchés, le comité de Londres fit un envoi considérable de livres saints aux différents dépôts de la marine anglaise chargés de les distribuer. « Ces dons furent sollicités et souvent accueillis avec des effusions de reconnaissance et de bénédictions. » (Owen, t. II, p. 299.) Ainsi les dures épreuves subies sur les pontons furent adoucies et sanctifiées pour bien des âmes.

A peine la chute de Napoléon avait-elle rouvert les communications, que la Société britannique se hâta d'en profiter pour faire de nouveaux sacrifices en faveur de la France; et, pour la première fois, le Consistoire réformé de Paris osa inscrire dans son Registre des délibérations (t. III, p. 113) un témoignage de reconnaissance envers l'Angleterre. Il est daté du 29 juillet 1814: « L'assemblée apprend avec un plaisir sensible, par l'organe de M. Rabaut, que la Société biblique de Londres a fait passer ici cinq cents livres sterling, ou environ douze mille francs, qui devront être employés par notre Consistoire, conjointement avec celui de la Confession d'Augsbourg, à l'impression de Bibles et Nouveaux Testaments, lesquels devront être distribués à très-bas prix et même gratuitement. »

Les efforts réunis des Sociétés de Londres et de Bâle continuèrent pendant quelques années encore à faire pénétrer la Bible dans un bon nombre de nos églises du Midi, de l'Est et du Nord. En 1815, le pasteur Larchevèque, de Walincourt (Nord), en reçut deux cents exemplaires par l'intermédiaire de l'aumônier d'un régiment anglais; il les partagea avec son collègue Colany, de Lemé (Aisne), et tous deux s'empressèrent d'en faire la distribution dans leurs vastes paroisses qui embrassaient chacune presque tout un département. La même année, Henri Oberlin, qui s'était voué au pastorat comme son père, visita le midi de la France pour reconnaître l'état des protestants, examiner les moyens de les unir plus étroite-

1. Ces livres furent remis plus tard à la disposition de la Société britannique, par les soins du baron Sylvestre de Sacy.

ment par des liens religieux et les pourvoir plus abondamment des saintes Écritures. Un incendie ayant éclaté dans une ville qu'il traversait, il y courut et se mit à la chaîne; à la suite de ce travail violent, il fut pris d'un refroidissement, lequel fut le germe de la maladie qui le conduisit au tombeau. (*Notice sur J. F. Oberlin*, p. 49.)

En 1816, le Consistoire de Sedan demandait des Nouveaux Testaments aux Sociétés bibliques de Genève et du Ban de la Roche, et cinq ans après, pas une maison protestante des Ardennes ne manquait du livre sacré, tant le pasteur Peyran avait déployé d'ardeur et d'activité.

A côté des noms vénérés des Soulier, des Rabaut, des Oberlin père et fils, des Larchevèque, des Colany, des Peyran, il faut placer aussi ceux d'autres pasteurs qui se distinguèrent par leurs efforts pour la diffusion du volume sacré : MM. Vergé et Gachon, de Saverdun (en rapport avec les Sociétés de Londres et des Pays-Bas); Lissignol, de Montpellier, Chabrand, de Toulouse; Bost père et les professeurs de Montauban: Encontre et Bonnard. Ce sont les seuls qui soient venus jusqu'à nous; mais le nombre en fut certainement plus considérable.

IX.

FONDATIONS LÉO.

Le spectacle de tant de Bibles, partout répandues par une inépuisable charité, excita noblement l'émulation d'un étranger, M. Frédéric Léo, originaire du duché de Mecklembourg[1]. Il résolut de travailler à son tour à la dissémination du volume sacré sur une large échelle et au bénéfice de la France, où le protestantisme était plus déshérité qu'en aucun autre pays. Il se fit collecteur, voyagea, écrivit partout, vint à Paris, s'y fit recommander par un négociant, M. Sigismond Billing, que nous retrouverons plus tard; et l'œuvre nouvelle fut entreprise. Il reçut les souscriptions d'Oberlin (200 fr.), du roi de Prusse (120 fr.), de l'empereur de Russie (500 fr.), de la duchesse de Courlande, du général Macaulay, des consistoires de Lille, Nancy, Colmar, Strasbourg, du professeur Kieffer, de MM. Treuttel, Wurtz, Delessert, Sœhnée, Müller-Sœhnée, Bartholdi, Peyran, Marron, Boissard, Gœpp, Chabrand, Bitterlin, Sigismond et George Billing, de Mad. Gautier, etc. Le général Rapp lui fit un don de 500 fr. en 1814.

La Société biblique de Bâle avait offert de contribuer à l'œuvre pour une somme de 12,000 fr., à condition qu'une société biblique s'établirait à Paris; mais les rapports que la Société bâloise entretenait avec celle de Londres ayant inspiré quelque ombrage, il ne put être donné suite à son projet. Bref, les souscriptions recueillies en Russie, en Prusse, en Écosse, en Angleterre, en Hollande, en Allemagne, en Norwége, en Suisse et en France s'élevèrent à près de 15,500 fr. en 1813.

C'était le fruit de plusieurs années de démarches; environ 3,000 circu-

---

1. Owen lui donne le titre de *Révérend* (*History of the British and foreign Bible Society*, t. III, p. 445); c'est par erreur; il était laïque.

laires, en date du 1er mai 1812, avaient été expédiées dans toute l'Europe. Le projet qu'elles formulaient ne manquait pas de grandeur et devait frapper tous les amis des saintes lettres : il s'agissait de faire composer un cliché du Nouveau Testament pouvant servir à un tirage de deux cent cinquante mille exemplaires.

Voici un extrait de la circulaire, remarquable surtout par son ton laïque :

« Cette entreprise ne repose et ne reposera jamais sur aucune espèce de spéculation : elle n'a d'autre but que de distribuer cet ouvrage (le Nouveau Testament) gratuitement à des écoliers pauvres et à des chrétiens peu fortunés, ou de le céder à d'autres personnes au prix le plus modique possible. D'après la pureté de mes intentions, je me crois autorisé à pouvoir compter, dans l'entreprise et l'exécution de cette œuvre vraiment évangélique, sur un concours très-actif de la part de tous les amis du christianisme.

« Cet ouvrage devra son existence uniquement à des contributions charitables. Chacun sera libre de donner d'après ses bonnes intentions et en proportion des moyens que la Providence lui a accordés. Le Seigneur notre Dieu agréera avec la même satisfaction et le denier du pauvre et la somme que le riche offrira avec reconnaissance du superflu dont il jouit. »

Patronnée par les cinq pasteurs de Paris, Marron, Rabaut-Pomier, Jean Monod, Gœpp et Boissard, l'œuvre y fut encouragée, et sur la demande des deux Consistoires réformé et luthérien, M. Léo obtint l'autorisation suivante dont il avait dû se munir :

MINISTÈRE des CULTES. — DIVISION des cultes non catholiques. —

« Paris, le 12 août 1812.

« J'ai pris des informations, Monsieur, sur le projet que vous avez de faire stéréotyper la Bible pour en faciliter l'acquisition aux fidèles de votre culte.

« D'après le compte qu'on m'a rendu, je ne vois aucun obstacle à l'exécution de votre entreprise.

« J'ai l'honneur de vous saluer avec considération.

« *Le Ministre des cultes*,

« LE Cte BIGOT DE PRÉAMENEU. »

Pour le choix du caractère et la composition du cliché, M. Léo s'adressa au plus célèbre imprimeur de Paris, M. Firmin Didot, qui s'engagea par contrat, le 1er octobre, à fournir, au prix de 2,700 fr., des planches stéréotypes garanties jusqu'à concurrence d'un tirage de 250,000 exemplaires. Une circulaire allemande du 3 décembre 1812 fit part au public de ce premier résultat et du choix de la version d'Ostervald comme type du Nouveau Testament qu'on allait distribuer. On y voit également qu'il

était toujours question d'établir à Paris une société biblique, et que M. Sigismond Billing était dépositaire des fonds de la souscription et chargé de faire les payements au fur et à mesure des dépenses, sans qu'il passât un sou par les mains de M. Léo.

Le 6 juin 1813, les planches terminées furent offertes, ainsi que le solde en caisse, aux deux Consistoires de Paris, à condition qu'ils s'engageraient à les utiliser et à couvrir par de nouvelles collectes les frais des tirages subséquents; chaque Consistoire devait avoir la garde des planches et le soin de leur administration de deux en deux ans, et les volumes de chaque tirage devaient être partagés par moitié. C'est le premier cliché qui ait servi en France à l'impression de la Bible.

Le premier tirage, sur papier de luxe, fut destiné uniquement aux souscripteurs. Le second ne se fit pas attendre. On lit sur le titre de ce splendide Nouveau Testament: « Édition stéréotype, produit de dons volontaires, Paris, Firmin Didot, 1813. »

C'est proprement à la commission mixte des deux Consistoires, chargée d'administrer la fondation Léo, que la Société de Londres envoya, en 1814, le don de 500 livres sterling que nous avons mentionné plus haut. Deux ans plus tard, la même société acheta 2,500 exemplaires du Nouveau Testament Léo. Le troisième tirage de 3,000 exemplaires fut vendu en entier à la librairie Treuttel (1816) pour une destination qui nous est restée inconnue. Non-seulement le cliché Léo servit aux premiers approvisionnements de la Société biblique de Paris (4,345 exemplaires furent achetés par elle en 1818, 2,600 en 1819, 4,200 en 1824), mais il permit à la France de rendre à la Suisse une faible partie des livres saints qu'elle lui avait abondamment fournis: la Société biblique de Neuchâtel acheta 1,000 exemplaires des 6,000 du quatrième tirage. Le sixième fut également de 6,144 exemplaires. On voit de quelle utilité fut dans les premiers temps la fondation de M. Léo.

Son édition, bien qu'admirable et presque égale en mérite aux produits de l'Imprimerie impériale, renfermait des fautes nombreuses, et, de plus, le format grand in-8° ne paraissait pas très-commode; on en vint à souhaiter quelque chose de plus exact et de plus portatif. M. Léo avait couvert les marges de son exemplaire de corrections indispensables qu'il était presque impossible de faire sur le cliché, tant elles étaient nombreuses; on trouva même qu'il y aurait économie à vendre l'ancien cliché dont le poids était énorme (1,750 kilos, si nous avons bonne mémoire), et à en composer un nouveau plus en rapport avec les progrès de l'art. C'est,

croyons-nous, en 1836 que ce nouveau cliché in-12 en gros caractère fut exécuté; il n'offre aucune des qualités du précédent; c'est une œuvre sans valeur et qui présente de graves inconvénients.—Il est infiniment regrettable que le projet dressé par la commission en 1836, et relatif à l'amélioration du texte, à la suppression des coupures à chaque verset, etc., etc., enfin un véritable projet moderne et rationnel, ait été repoussé. Les deux clichés Léo ont fourni au protestantisme un très-grand nombre de Nouveaux Testaments; il ne nous a pas été possible d'en retrouver le chiffre exact. L'œuvre avait, en 1836, 1,300 fr. de rente; elle a reçu, de 1832 à 1838, 17,577 fr. 96 c. Elle possède aujourd'hui 1,170 fr. de rente et 2,162 fr. 70 c. en obligations de chemin de fer. M. Léo resta membre de la commission mixte des deux Consistoires jusqu'à sa mort (vers 1850) et eut pour collègues MM. Bartholdi, trésorier, remplacé par M. Jung, les pasteurs Marron, Gœpp, Monod, Verny, Meyer, Juillerat, MM. Charles Vernes, Laffon de Ladébat, Kieffer, Wurtz, etc.

M. Léo ne se borna pas à publier un Nouveau Testament stéréotype à l'usage des protestants; il songea aux catholiques, et précisément à une époque où les liens s'étaient relâchés entre le Saint-Siége et le clergé français, à tel point que les gallicans pouvaient de nouveau favoriser librement la diffusion des saintes Écritures. M. Léo se remit en campagne et fit pour le Nouveau Testament de Sacy ce qu'il avait fait pour celui d'Ostervald. Le ministre de l'intérieur, Laîné, souscrivit une somme de 1,000 fr.; l'abbé Frayssinous, depuis évêque d'Hermopolis, ministre des cultes et de l'instruction publique, et d'autres respectables prêtres applaudirent à l'entreprise. Le beau Nouveau Testament stéréotype de Sacy parut en 1816. L'archevêque de Bordeaux en permit la distribution dans son diocèse; l'évêque d'Angoulême en demanda 200 exemplaires; des directeurs de séminaires et des curés en sollicitèrent pour leurs élèves et leurs paroissiens. (*Rapport*, 1844, p. 39.) Un seul fermier en vendit 12,000 exemplaires avec l'autorisation de l'évêque de Montauban.

Nous lisons dans le *Prospectus* de la *Société catholique pour la distribution du Nouveau Testament :*

«Saint Clément, saint Ignace le Martyr, Tertullien, Origène, saint Athanase, saint Jean Chrisostôme, saint Jérôme, saint Augustin, etc., recommandent également, et dans les termes les plus énergiques, la lecture des saintes Écritures. Plus tard, Pascal, Bossuet, Fénelon, Nicolle, Massillon, le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, M. Duvoisin, évêque de Nantes, etc., exhortent à *distribuer*, à *répandre avec abondance* le Nouveau Testament.....

« Espérons que la première société catholique[1] qui se forme en France pour la distribution du Nouveau Testament ne sera pas découragée par des refus.... Depuis quelque temps, les ecclésiastiques et les laïques qui ont voulu distribuer l'Évangile, ont été obligés de recourir à une édition étrangère, parce qu'elle se vend à très-bas prix. Ne serait-il pas temps de ne recourir qu'à nous-mêmes, et de trouver, dans le sein de notre propre Église, le zèle et les fonds nécessaires pour publier une nouvelle édition qui offrît les mêmes avantages?

« Ce n'est point par malveillance pour nos frères séparés que nous nous déclarons ici étrangers à toutes les distributions qui ont été faites et qui se feront par eux dans leur Église, quelquefois même dans la nôtre, par un zèle que nous devons plutôt imiter qu'accepter.... Une souscription est ouverte parmi les catholiques. Le prix en sera employé à faire une édition du Nouveau Testament, d'après la version de Sacy, telle qu'elle a été publiée ci-devant avec l'approbation de Nosseigneurs les archevêques de Paris. Elle sera distribuée par un comité, qui devra en délivrer les exemplaires au plus bas prix. Le prix sera réduit, selon la nécessité, pour ceux qui ne pourront y atteindre. Enfin, des exemplaires seront distribués *gratis* aux pauvres par les membres du comité. »

M. Léo se tint donc entièrement dans l'ombre, et cette modestie l'honore; il était satisfait, pourvu que l'œuvre réussît.

Donnons enfin le dernier renseignement qui nous soit parvenu sur la seconde fondation de M. Léo; nous l'extrayons d'une feuille hebdomadaire catholique, publiée par M. Darodes de Lillebonne: *L'athlète du christianisme* (numéro du 24 novembre 1827, p. 194).

« Il est de fait que la Bible ne se trouve comparativement que dans un très-petit nombre de familles; il est de fait encore qu'elle est très-rare dans le commerce de la librairie; il est de fait enfin, et nous ne pouvons le dire sans quelque honte, que c'est avec l'argent et par les soins d'étrangers et d'acatholiques que la plupart des Bibles qui sont en France ont été mises en circulation. Il existe, il est vrai, une édition du Nouveau Testament d'après la version de Lemaistre de Sacy, qui a été imprimée, à l'aide de dons volontaires, par une *institution biblique catholique*, formée en 1816, comme nous l'apprend l'estampille dont sont revêtus tous les exemplaires de cette édition que nous avons vus; mais, *depuis lors, cette institution semble avoir été inactive*, et c'est la *Société biblique britannique et étrangère* qui nous approvisionne de Bibles conformes aux versions approuvées par le Saint-Siége. L'année dernière elle en a vendu ou distribué près de 30,000 en France. Ne serait-il pas temps que les catholiques fussent jaloux de

1. On voit que les rédacteurs de ce *Prospectus* n'étaient pas bien au fait de leur propre histoire; ils ignoraient les travaux de l'abbé de Barneville qu'il est peut-être encore utile de rappeler aujourd'hui.

faire eux-mêmes des sacrifices pour posséder et pour procurer à leurs frères la Parole du salut, qui nous apprendra à connaître Jésus-Christ crucifié ? »

Ajoutons deux ou trois simples réflexions pour clore ce chapitre : M. Léo n'avait pas été le premier à réimprimer la version de Sacy ; il avait été devancé par la Société biblique russe, dont le Nouveau Testament catholique avait paru en 1815. — Pourquoi l'estampille dont il est parlé ci-dessus n'indiquait-elle pas que l'*institution biblique catholique* avait été fondée par un protestant ? — Pourquoi enfin cette institution a-t-elle sitôt cessé de fonctionner [1], tandis que l'*institution biblique protestante,* due au zèle du même particulier, est encore en activité ?

Bien que conçue avec une véritable largeur chrétienne, l'entreprise de M. Léo n'était ni assez vaste, ni assez fermement assise pour suffire à tous les besoins. L'établissement d'une société biblique qui, de Paris, rayonnerait dans tout le royaume, était commandé par les besoins de l'époque ; il fallait, coûte que coûte, suivre l'exemple de l'Angleterre, de l'Amérique, de l'Allemagne, de la Hollande, de la Russie, de la Prusse, de la Suède, du Danemark et de la Suisse. Le moment était venu où la France protestante, envahie par les sociétés étrangères, ne pouvait plus différer de se mettre à l'œuvre, sous peine de se déclarer radicalement impuissante. — De déplorables événements allaient cependant retarder encore de quelques années la fondation de la *Société biblique protestante de Paris.*

1. En 1824, une société biblique catholique, établie à Tarbes, publiait un écrit intitulé : *Société biblique,* contenant diverses pièces éditées par les Sociétés de Paris et de Londres. L'œuvre de Tarbes était une copie bienveillante de notre institution. (*Procès-Verbaux,* t. IV, p. 113.)

X.

ÉVÉNEMENTS DE 1815[1].

Au régime sanglant de la Terreur, qui avait proscrit tous les cultes et plongé la France entière dans le deuil, succéda l'épopée plus sanglante encore d'un génie ambitieux, qui entraîna sur ses pas les générations haletantes, épuisées, de l'Égypte à Moscou et des bouches du Rhin aux rives de l'Adriatique. Après l'immense désastre de Waterloo, l'Europe saccagée, lasse des horreurs de la guerre, descendit au fond de sa conscience et y sentit encore vivace et plein d'une éternelle jeunesse le sentiment religieux. Tous aspiraient au repos, à la paix; les plus sages, les poëtes, les hommes pieux, comprirent une fois de plus qu'il n'y a de prospérité, de progrès possible et durable que ceux qui reposent sur les instincts les plus nobles, sur les besoins moraux de la nature humaine. Dix-huit cent quinze est la date d'un mouvement religieux qui a exercé une grande influence sur le continent. Tout étonnés de vivre encore après tant de souffrances, les peuples se réveillaient et se réfugiaient dans une vie supérieure comme dans un inviolable asile.

Ce retour à la religion coïncidait par malheur avec la rentrée des Bourbons, naturellement étrangers et peu favorables aux idées libérales qui avaient transformé la France.

Les tendances ultra-royalistes et cléricales trouvèrent un appui, un véhicule dans le sentiment religieux qui renaissait, et se trouva bientôt détourné de son véritable but, confisqué par des passions toujours dangereuses.

Au sein même du protestantisme, ce *Réveil* prit une teinte de réaction et sembla vouloir supprimer le dix-huitième siècle pour remonter plus haut dans le passé. D'un côté, on réhabilitait les vieilles cathédrales et les vieux abus; de l'autre, les confessions de foi, la discipline ultra-puritaine

1. Voir les ouvrages de Charles Durand, Lauze de Péret, Miss Héléna Williams et Mark Wilks, ces derniers en anglais.

du calvinisme, les anciennes traductions de la Bible sous leur forme incorrecte, inexacte, parfois incompréhensible.

Une recrudescence subite de l'intolérance des siècles passés vint bientôt troubler la libre et égalitaire coexistence des deux cultes protestant et catholique. Une pièce authentique et peut-être inédite, conservée dans les archives de la Société biblique[1], nous eût permis de donner de nouveaux détails sur les horribles massacres qu'on fit des protestants dans le midi de la France en 1815. Nous préférons jeter le voile du pardon et de la charité sur ces faits déplorables, et nous n'y faisons allusion que parce qu'ils ont indirectement et directement entravé la fondation de la Société biblique. Directement, car on ne pouvait songer à réunir dans une vaste association les protestants de France, alors que le couteau des égorgeurs était levé sur eux. Indirectement, parce que l'Angleterre s'émut en faveur des victimes et fit des représentations au gouvernement français. Outre les démarches officielles des ministres de Georges III, les pasteurs dissidents de Londres et la *Société pour la propagation de la liberté de conscience* convoquèrent des meetings, ouvrirent une collecte pour les populations ruinées par l'incendie et le pillage, remplirent les journaux et les revues de protestations quelque peu menaçantes, et adressèrent au pasteur Marron, de Paris, des offres de *secours* et de *puissante protection* pour ses coreligionnaires. Celui-ci répondit par un refus à cette démonstration qui, fraternelle sans doute, avait le tort d'excéder la mesure, et pouvait irriter non-seulement le catholicisme, mais même le patriotisme des bons citoyens. La lettre de M. Marron[2] fut imprimée dans le *Times,* sans son autorisation; on y répondit en termes inconvenants, et l'entreprise qui n'avait pour but que de soulager le malheur et d'unir les frères des deux nations, ne réussit qu'à les diviser et à les irriter les uns contre les autres. Ce fut seulement quand les dissentiments s'apaisèrent, que la Société biblique britannique put offrir de nouveau son concours pour l'établissement de l'œuvre dont la nécessité était depuis longtemps reconnue à Paris. Dès les derniers mois de l'année 1817, recommencèrent des démarches qui devaient être, cette fois, couronnées d'un plein succès, et, il faut le dire à son honneur, M. Marron fut loin d'y demeurer étranger.

1. *Rapport sur les excès commis dans les départements méridionaux depuis le* 25 *juin* 1815, *et qui tiennent à des circonstances politiques*, officiellement envoyé par le gouvernement à ses agents à l'étranger, pour être communiqué aux cours étrangères.

2. Ce n'est pas la moins intéressante de la collection de M. le pasteur A. Coquerel fils, et il nous en a coûté de ne pas l'insérer dans ce chapitre.

Avant d'entreprendre le récit de la fondation de la *Société biblique de Paris,* nous devons mentionner les Sociétés françaises du même genre qui la précédèrent : celle de Strasbourg fondée en 1816, celle de Mulhouse établie en 1817, celles de Toulouse et de Montauban.

Quant à celle de Montauban, elle réclamait la priorité sur la nôtre, par la bouche de M. le pasteur Recolin, dans notre assemblée générale de 1860 (*Rapports,* p. 31), et cette réclamation est fondée. Nous sommes en mesure de donner sur ce point quelques renseignements. M. le pasteur Cruvellié a répondu récemment à notre demande d'informations :

« Nous avons trouvé hier la minute d'une police passée entre les membres du comité biblique et M. Crosilhes, typographe, pour l'impression de la Bible de Martin in-4°, revue et corrigée par Pierre Roques. Cette pièce est datée du 15 juillet 1818 et elle est signée de MM. de Rapin Thoyras, Maleville de Condat, Marzials, pasteur, La Beaumelle, Frossard, professeur, Bonnard, professeur, et de Viçose, baron de Lacourt. »

Une lettre écrite à la Société britannique par le professeur Encontre le 30 mars 1818 (copiée dans un récent voyage à Londres par M. Gaufrès, secrétaire de notre Comité) atteste qu'antérieurement à cette date quelques Montalbanais s'occupaient de faire imprimer la Bible avec le concours de la Société de Londres. En voici les fragments les plus importants :

« Nous acceptons tous avec reconnaissance le *nouveau* bienfait de la Société biblique (de Londres, bien entendu). Mais nous n'en ferons pas encore usage, préférant au lieu d'une seule édition de 2,000 exemplaires en donner deux, l'une de 6,000, format in-4°, caractère philosophie, qui pourra être employée dans le temple et servira également au culte domestique ; — l'autre de 4,000, format in-8°, caractère petit romain, et qui sera principalement destinée aux écoles. On commencera cette nouvelle édition dès qu'on aura donné cours à la moitié de la première (nous ne connaissons pas cette édition in-8° ; a-t-elle été réellement publiée ?).... D'après l'autorisation que vous me donnez dans votre dernière lettre, nous avons tiré sur M. John Thomston 758 £ à trente jours de vue.... »

Enfin, nous lisons dans l'*History of the British and foreign Bible Society* d'Owen (t. III, p. 445) :

« *In the autumn of 1817, the late excellent Dean Encontre, head of the Theological Faculty at Montauban, together with certain Professors and Pastors, undertook, with liberal aid from the British and foreign Bible Society, to print a large edition of Martin's Bible in quarto. And, with similar aid from the same quarter, in the beginning of 1818, the Rev. Mr. Chabrand, President of the Consistory at Toulouse, charged himself with the superintendence of an octavo edition of the same Bible, amounting to 10,000 copies.* »

HISTOIRE

DE LA

SOCIÉTÉ BIBLIQUE

PREMIÈRE PARTIE

(1818-1833)

HISTOIRE

DE

LA SOCIÉTÉ BIBLIQUE

PREMIÈRE PARTIE

I.

FONDATION DE LA SOCIÉTÉ. 1818.

« Depuis longtemps, plusieurs membres des deux communions protestantes (de Paris), pleins de zèle pour la religion, et voyant le grand bien opéré ailleurs par les sociétés bibliques, désiraient de voir la France participer enfin aussi à ce bienfait de la Providence; depuis longtemps aussi, l'état de guerre et d'agitation où se trouvait ce pays, s'était opposé à l'exécution de ce projet vraiment chrétien. La paix ayant enfin permis de tenter, avec quelque espoir de succès, de le réaliser, trois réunions eurent successivement lieu pour cet objet chez M. le pasteur-président Marron, il y a environ dix mois[1]. Il y fut arrêté que l'on travaillerait à former à Paris une société biblique pour les protestants; mais comme cette société devait être composée de plus de vingt membres, et se réunir tous les jours ou à certains jours marqués, pour s'occuper d'objets dé-

---

1. Procès-verbal de la première séance de la *Société biblique protestante de Paris*, en date du 17 octobre 1818.

terminés, cas prévu par l'article 291 du Code pénal[1], elle ne pouvait se réunir qu'avec l'agrément du gouvernement; et, dans la dernière de ces trois réunions, une lettre, rédigée par une commission, adressée à S. Exc. le ministre de la police générale et tendant à obtenir l'agrément désiré, fut discutée et arrêtée. Elle devait être immédiatement présentée à la signature d'un certain nombre de membres des deux communions (protestantes de Paris) et remise au ministre.

« Diverses raisons avaient suspendu l'exécution de cette mesure, lorsque le passage par cette ville du Révérend John Owen, secrétaire de la Société biblique anglaise et étrangère, ramena de nouveau l'attention sur cet objet. Une nouvelle assemblée fut convoquée par M. le pasteur Gœpp[2] dans la salle du Consistoire de la Confession d'Augsbourg[3], pour le 1er septembre dernier. M. Owen fut invité à cette réunion, avec son compagnon de voyage, M. Rönneberg, membre, comme lui, de la Société de Londres. La présence d'un homme aussi distingué que M. Owen par ses talents et par sa piété, de ce zélé historien[4] de la grande Société biblique, modèle et mère de toutes les associations du même genre, et dont il est un des secrétaires depuis l'époque de sa fondation, fut regardée par la société naissante comme d'un heureux augure pour ses succès à venir.

« Il fut convenu dans cette assemblée que l'on se réunirait de nouveau le mardi 8 septembre suivant, pour signer la lettre arrêtée précédemment et que l'on n'avait pas alors sous la main.

« Cette lettre fut signée d'abord par douze personnes présentes à la séance du 8 septembre, et ensuite par quelques autres personnes des deux communions (réformée et luthérienne) dont on avait dressé une liste à la hâte, et auxquelles elle fut portée à domicile.

« On nomma, pour la présenter au ministre, une députation composée de MM. Gœpp, pasteur, Vincens Saint-Laurent et Bartholdi, et l'on décida

1. Voici cet article : « Nulle association de plus de vingt personnes, dont le but sera de se réunir tous les jours ou à certains jours marqués pour s'occuper d'objets religieux, littéraires, politiques ou autres, ne pourra se former qu'avec l'agrément du gouvernement, et sous les conditions qu'il plaira à l'autorité publique d'imposer à la société. — Dans le nombre de personnes indiqué par le présent article, ne sont pas comprises celles domiciliées dans la maison où l'association se réunit. »

2. Président alternatif du Consistoire de l'Église de la Confession d'Augsbourg, de Paris.

3. Au temple des Billettes.

4. *Histoire de l'origine et des six premières années de la Société biblique anglaise et étrangère*, traduite de l'anglais, du Rév. J. Owen, Paris, chez Treuttel et Wurtz, 1820, 2 vol. in-8°.

d'inviter de la part de l'assemblée M. le marquis de Jaucourt, pair de France, à en faire partie[1].

« M. Gœpp demanda, le 10 septembre, une audience au ministre, qui l'accorda pour le 17, et la lettre suivante, revêtue de 44 signatures, lui fut présentée par la députation, à laquelle M. le marquis de Jaucourt se joignit avec empressement:

« *A S. Exc. le Ministre de la police générale* (comte de Caze) *à Paris.*

« MONSEIGNEUR,

« Des protestants des deux communions désirent de former, sous le nom « de *Société biblique protestante*, une association dont l'unique but serait « de répandre, parmi leurs coreligionnaires, les saintes Écritures, sans « notes ni commentaires, dans les versions reçues et en usage dans leurs « églises.

« Ils sont encouragés dans ce dessein par l'exemple et le succès de deux « établissements qui ont un objet semblable. M. Léo a été autorisé à faire « imprimer et à distribuer le Nouveau Testament de la traduction d'Oster- « vald; et à Strasbourg[2], il existe une société livrée aussi au soin de la « propagation de la Bible dans toutes les classes des protestants qui parlent « la langue allemande.

« L'institution de Paris ne sera, comme celle de Strasbourg, animée « que de sentiments de piété et de charité. Il n'entre dans ses intentions « aucune vue mercantile, aucune idée de lucre; et, quoique composée de « souscripteurs, elle ne saurait, sous aucun rapport, être considérée « comme une de ces sociétés anonymes auxquelles s'appliquent les dispo- « sitions des articles 37 et suivants du Code de commerce[3].

« Comme elle s'impose la loi de ne répandre que le texte des livres « sacrés, dans les langues vulgaires, et qu'il ne doit jamais être accom- « pagné de décisions doctrinales ou dogmatiques, ni d'aucun formulaire, « lesquels, aux termes des articles organiques de la loi du 18 germinal

1. La duchesse de Brunswick-Bevern, présente à Paris, recommanda chaudement l'institution biblique à un ministre qui venait d'être admis à l'honneur de son alliance. (*Rapport*, t. I[er], p. 22.) — La duchesse de Courlande et les ambassadeurs des nations protestantes s'empressèrent également de recommander l'œuvre naissante.

2. Voy. Introduction, p. 76.

3. Art. 37. « La société anonyme ne peut exister qu'avec l'autorisation du roi, et avec son approbation pour l'acte qui la confirme; cette approbation doit être donnée dans la forme prescrite pour les règlements d'administration publique. »

« an X[1], ne peuvent être promulgués sans l'autorisation du Gouvernement, elle n'a point à la solliciter sous ce rapport, et en se conformant « aux règlements ordinaires de l'imprimerie et de la librairie, ce n'est pas « à raison de l'impression et du débit de l'Ancien et du Nouveau Testament, réunis ou séparés, qu'elle aurait besoin d'une permission particulière.

« Mais, comme association de plus de vingt membres, dont le but sera « de se réunir tous les jours ou à certains jours marqués pour s'occuper « d'objets religieux, la Société biblique protestante ne peut se former « qu'avec l'agrément du Gouvernement, ainsi qu'il est statué par l'article 291 du Code pénal.

« Obéissant à ce vœu de la loi, nous osons, Monseigneur, supplier Votre « Excellence de vouloir bien nous accorder l'agrément nécessaire pour la « création et la durée d'une société biblique protestante et pour son action « dans la sphère où elle s'est circonscrite.

« En cherchant à mettre l'Évangile dans le plus grand nombre de mains « possible, au sein de nos communions, notre désir est de faciliter et « d'étendre la connaissance de tous les devoirs dont ce livre divin est la « source la plus pure, et de familiariser chacun avec l'idée et l'habitude « de rendre non-seulement à Dieu ce qui est à Dieu, mais aussi à César « ce qui est à César.

« Nous sommes avec respect,
Monseigneur,
de Votre Excellence,
les très-humbles et très-obéissants serviteurs,

« Paris, le 8 septembre 1818.

« André fils, banquier.
« Bapst.
« Bartholdi, négociant.
« Billing, J. G.
« Billing, Sigismond.
« Boissard, pasteur.
« Chabaud de la Tour.
« Craft, ministre.
« Delessert, François.
« Dellient, consul.
« Demoustier, banquier.
« Gautier, Étienne.
« Goepp, pasteur.
« Gros, négociant.

1. « Aucune décision doctrinale ou dogmatique, aucun formulaire sous le titre de *Confession*, ou sous tout autre titre, ne pourront être publiés ou devenir la matière de l'enseignement avant que le Gouvernement en ait autorisé la publication ou promulgation. » (Quatrième des *articles organiques des cultes protestants.*)

« Guebhard, Louis, banquier.
« Guizot, conseiller d'État.
« Hentsch, banquier.
« de Jaucourt, ministre d'État.
« Juillerat, pasteur.
« Kieffer, professeur.
« Loffet.
« Mallet (baron), banquier.
« Mandrot, banquier.
« Marron, pasteur président.
« Maurice, maître des requêtes.
« Moench.
« Monod fils, ministre.
« Monod, pasteur.
« Muller.
« Odier, négociant.
« Oppermann, banquier.
« Payra.
« Payra, fils.
« Pictet, banquier.
« Rabaut-Pomier, pasteur émérite.
« Rosenstiel.
« Soulier, ancien pasteur.
« Torras Sartoris fils, banquier.
« Treuttel, libraire.
« Vernes, Charles.
« Vincens Saint-Laurent.
« Waltz.
« Wurtz, docteur.
« Wurtz, libraire. »

« Le ministre accueillit la députation de la manière la plus obligeante, et après une conférence avec les députés sur le contenu de la lettre, il leur dit qu'il ne voyait pas personnellement d'inconvénient à l'établissement de la Société, qu'il en parlerait au conseil des ministres le mercredi suivant, 23 septembre, et nous ferait connaître sa décision le lendemain.

« La réponse promise ayant tardé à venir, M. Gœpp, chargé par les autres membres de la députation de suivre cette affaire, écrivit de nouveau au ministre, le 6 octobre, pour la demander; et enfin, le 10 octobre, M. le pasteur Marron, dont le nom était à la tête des signataires, reçut du ministre la lettre suivante, qui, dans les termes les plus obligeants, accorde la demande qui lui avait été faite :

MINISTÈRE de la POLICE GÉNÉRALE. — Division littéraire. — Bureau d'administration et d'examen. — E. n° 2185. —

« Paris, le 9 octobre 1818.

« Monsieur,

« J'ai reçu la demande que vous m'avez adressée pour obtenir l'autorisation de former, sous le nom de Société biblique protestante, une réunion dont le but sera de répandre parmi vos coreligionnaires le texte des livres saints dans les versions protestantes. L'objet de cette réunion n'a rien qui ne soit parfaitement en rapport avec les lois de l'État et avec les intentions du Gouvernement. Les noms des membres qui la composent en font l'éloge et ajoutent à la garantie qui se trouve dans le plan que s'est prescrit la Société, conformément à l'article de la loi citée dans la lettre que vous m'avez adressée. J'ai donc prévenu, Monsieur, les autorités

compétentes de l'existence de cette Société et des réunions habituelles qu'elle doit former pour l'objet de son institution.

« Recevez, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

« *Le Ministre, secrétaire d'État*
au département de la police générale,
« Le Comte DE CAZE. »

(*Registre des Procès-Verbaux*, t. Ier, p. 1-7.)

Cette lettre fut lue dans la séance du 17 octobre, et une commission, composée de MM. Gœpp, Vincens Saint-Laurent, Boissard, Stapfer et Kieffer, fut chargée de présenter, le 4 novembre, un projet de règlement aux quarante-quatre signataires réunis dans le temple de l'Oratoire. Ce projet fut adopté et a été modifié depuis à quatre reprises.

RÈGLEMENT DE LA SOCIÉTÉ BIBLIQUE PROTESTANTE DE PARIS.

ARTICLE PREMIER.

Cette Société a pour but unique de répandre parmi les chrétiens protestants les saintes Écritures, sans notes ni commentaires, dans les versions reçues et en usage dans leurs églises [1].

ART. 2.

Le capital de la Société sera formé du produit d'une souscription annuelle et des dons qui pourront lui être faits.

Ces fonds seront employés à l'impression et à l'acquisition de Bibles et à leur distribution, soit à bas prix, soit gratis, aux pauvres.

ART. 3.

Toute personne qui s'engage par souscription à payer par an une somme qu'elle fixera elle-même, devient membre de la Société. Elle cesse de l'être dès qu'elle cesse de payer.

ART. 4.

Tout don particulier sera reçu avec reconnaissance et relaté dans les Rapports imprimés annuels.

---

1. Cet article est le seul qui ait subi une modification importante, résolue le 8 mai 1867 ; aux mots : « sans *notes* ni commentaires, dans les versions *reçues et en usage* dans leurs églises », elle substitue les suivants : « sans *commentaires*, dans les versions *demandées* par leurs églises ».

ART. 5.

La Société nommera au scrutin, dans son sein, un président, un nombre indéterminé de vice-présidents, quatre secrétaires[1] et un trésorier.

ART. 6.

La correspondance, ainsi que l'achat, l'impression, la conservation, la distribution des Bibles et tous les autres détails de l'administration seront confiés à un Comité, nommé également au scrutin par la Société et composé du bureau mentionné dans l'article 5 et de douze assesseurs.

ART. 7.

Il sera établi près de ce Comité trois censeurs nommés au scrutin par la Société. Ils assisteront aux séances du Comité[2]; ils veilleront au maintien du Règlement; ils auront droit de remontrance et de protestation et seront nécessairement entendus, dans l'assemblée générale, sur les opérations du Comité.

ART. 8.

Le Comité se réunit au moins une fois par mois, et plus souvent si les affaires l'exigent.

ART. 9.

Les assesseurs, membres du Comité, sont renouvelés par moitié chaque année. Ils pourront être réélus[3].

L'un des censeurs sera également renouvelé chaque année; il ne pourra être réélu avant une année d'intervalle.

ART. 10.

La Société se réunit en assemblée générale une fois par an, savoir : le premier lundi du mois de décembre[4]. Il y sera fait un rapport sur les

1. Le nombre des secrétaires fut porté à six, par décision du 16 avril 1822, et les articles 6 et 9 modifiés en conséquence. (*Rapport*, t. III, p. 124.)

2. *Avec voix délibérative;* modification du 13 avril 1831. (*Rapport*, t. XII, p. 40.)

3. Ici fut intercalée, par délibération du 4 décembre 1820, une nouvelle résolution qui porta à 12 le nombre des articles du règlement. Elle était ainsi conçue : « Toutes les nominations sont faites par la Société réunie en assemblée générale; savoir : celle des membres du bureau (art. 5), sur une présentation faite par le Comité en entier; celle des deux secrétaires adjoints et des assesseurs, sur une présentation faite par le bureau; et celle des censeurs, sur une présentation faite par les censeurs eux-mêmes. » (*Rapport*, t. II, p. 95.) Cet article, qui était devenu le 10e, fut simplifié le 13 avril 1831; à partir de cette date, toutes les élections furent faites sur la présentation du Comité tout entier, y compris les censeurs.

4. L'époque de l'assemblée générale fut reportée « au printemps, avant le 1er mai », par résolution du 4 décembre 1820, et n'a pas été fixée dans la révision du 8 mai 1867.

travaux de l'année, et le trésorier présentera ses comptes arrêtés par le Comité et vérifiés par les censeurs. Les résultats de l'un et des autres seront publiés par l'impression avec les noms des membres et autres bienfaiteurs de la Société et les sommes qu'ils auront données.

ART. 11 ET DERNIER.

Toutes les fonctions du Comité sont gratuites.

Après l'adoption de ce Règlement, l'assemblée, à laquelle assistait le révérend Robert Pinkerton, membre de la Société biblique de Londres, constitua un comité provisoire et chargea de la direction des affaires la commission de cinq membres nommée dans la précédente séance; M. Monod fils lui fut adjoint sur la demande de M. Vincens Saint-Laurent et nommé ensuite secrétaire du Comité provisoire.

Cinq jours après, ce Comité se réunissait chez M. Stapfer pour rédiger une circulaire destinée à faire connaître à toutes les églises l'existence et le but de la Société. Le révérend R. Pinkerton assistait de nouveau à la séance. Les deux projets de lettre de MM. Boissard et Monod fils furent fondus ensemble dans la rédaction suivante, qui fut imprimée à 3,000 exemplaires :

« Paris, 9 novembre 1818.

« MONSIEUR,

« Une société biblique vient de se former à Paris, avec l'agrément du Gouvernement, dans la religieuse intention de répandre parmi les protestants de France les saintes Écritures, sans notes ni commentaires, dans les versions généralement reçues dans leurs communions.

« Quoique déjà assez nombreuse, la Société a différé de s'organiser définitivement, dans l'espoir de voir prochainement s'accroître le nombre de ses membres, et elle a nommé provisoirement dans son sein un comité, composé des membres soussignés, chargé de tous les travaux préparatoires relatifs à son organisation et à ses opérations ultérieures.

« Le Comité provisoire a la ferme espérance que tous les amis de la religion se plairont à coopérer, en France, à la grande œuvre qui, dans tout le monde, s'accomplit aujourd'hui avec tant de succès. Cette belle contrée, si richement dotée par la Providence, et qui se distingue sous tant d'autres rapports, ne restera pas en arrière lorsqu'il s'agit de porter la Parole de Dieu et ses douces consolations dans la chaumière du pauvre, si malheureux d'en être privé et de ne pouvoir se la procurer. Les moyens d'instruction, étendus depuis quelque temps, par la grâce de Dieu, jus-

qu'aux dernières classes du peuple, augmentent encore parmi elles le désir de puiser la lumière à sa source véritable. Le moment est donc venu où la distribution des saints livres aura les plus heureux effets. Ceux qui y concourront répandront des bienfaits inestimables sur leurs compatriotes et leurs frères et contribueront ainsi à assurer leur bonheur, tant dans cette vie que dans la vie à venir. Des chrétiens qui demandent tous les jours à Dieu *que son règne vienne,* saisiront sans doute avec empressement une si belle occasion de concourir à l'accomplissement de ce vœu.

« Le Comité provisoire vous invite donc, Monsieur, à vous réunir à la Société biblique, à vouloir bien lui faire connaître au plus tôt vos intentions à cet égard et à faire parvenir vos dons à l'une des personnes ci-après nommées :

MM. Marron, pasteur.
Monod, pasteur.
Juillerat, pasteur.
Gœpp, pasteur.
Boissard, pasteur.
Stapfer.
Vincens Saint-Laurent.
Kieffer, professeur.
Monod fils, ministre.

« Nous avons l'honneur, Monsieur, de vous saluer avec une considération distinguée.

« Pour la Société biblique :
« *Le Comité provisoire,*
« BOISSARD, VINCENS SAINT-LAURENT, STAPFER, GŒPP, MONOD fils. »

(*Procès-Verbaux,* t. Ier, p. 13.)

La séance suivante (23 novembre), à laquelle assistait le révérend M. Owen, revenu des Vosges, où il avait été rendre visite à son ami Oberlin, fut consacrée à l'examen de la marche à suivre pour obtenir des souscriptions annuelles et des dons particuliers. MM. Stapfer et Gœpp se chargèrent de rendre visite à « des personnes marquantes par leur zèle ou par leur fortune », pour obtenir d'elles qu'elles s'inscrivissent en tête des souscripteurs.

Dans sa réunion du 27 novembre (le révérend M. Owen étant encore présent), le Comité provisoire résolut de convoquer en assemblée générale : 1° les souscripteurs; 2° les signataires de la lettre au ministre; 3° les per-

sonnes qui avaient manifesté l'intention de souscrire. Il arrêta une liste préparatoire des nominations à présenter à l'assemblée du 30 courant.

Celle-ci se tint à l'Oratoire; sur 80 personnes convoquées, 43 se rendirent à l'appel et nommèrent tous les membres du Comité définitif, dont voici la composition :

Président.

M. le marquis de Jaucourt, pair de France et ministre d'État.

Vice-présidents.

MM. le comte Boissy d'Anglas, pair de France;
Marron, pasteur, président du Consistoire de l'Église réformée;
Cuvier (G.), conseiller d'État;
Gœpp, pasteur de l'Église de la Confession d'Augsbourg.

Secrétaires.

MM. Boissard, pasteur de l'Église de la Confession d'Augsbourg;
Juillerat-Chasseur, pasteur de l'Église réformée;
Vincens Saint-Laurent;
le baron Pelet de la Lozère.

Trésorier.

M. Bartholdi, négociant.

Assesseurs.

MM. Kieffer, professeur;
Stapfer;
Treuttel, libraire;
Monod père, pasteur de l'Église réformée;
Laffon de Ladébat;
le baron Maurice, maître des requêtes;
Wilder;
François Delessert;
Monod fils, ministre (nommé secrétaire adjoint le 8 décembre 1818);
Soulier, ancien pasteur;
Charles Vernes;
Willm (nommé secrétaire adjoint le 8 décembre 1818).

Censeurs.

MM. Müller Sœhnée;
Rabaut-Pomier, pasteur émérite;
le baron Benjamin Delessert.

II.

PREMIER EXERCICE. 1819.

A la séance suivante (5 janvier 1819), M. le pasteur Gœpp lut une lettre du comité de Londres pleine de marques d'intérêt pour la Société de Paris, sur la situation et les progrès de laquelle la Société anglaise demandait des détails. Il fut résolu qu'on joindrait à la réponse plusieurs exemplaires de la nouvelle circulaire qui allait être imprimée et substituée à celle du 9 novembre 1818 dont on ne distribua qu'un très-petit nombre d'exemplaires. Voici les principaux passages de la nouvelle rédaction :

« Le premier devoir de ce Comité est de donner connaissance de l'existence et du but de la Société aux églises protestantes des deux communions. Il s'adresse à cet effet à tous ses frères en Jésus-Christ, et principalement à vous, Messieurs les présidents et membres des Consistoires de France, sûr de votre coopération et du zèle avec lequel vous vous efforcerez de contribuer au succès d'un établissement si utile.

« Il vous prie en conséquence de vouloir bien répandre les exemplaires de la présente parmi les fidèles, de recueillir et faire parvenir à la Société les souscriptions annuelles, ou les dons que vous vous plairez sans doute à provoquer, avec les noms des personnes que leur piété aura portées à les faire....

« Puissiez-vous donc, Messieurs, vous qui partagez la conviction où nous sommes de l'importance de cette œuvre, et qui demandez chaque jour à Dieu *que son règne vienne* [1], travailler avec succès, de concert avec nous, à porter ainsi *la parole de vie* et ses douces consolations jusque dans la chaumière du pauvre, si malheureux d'en être privé et de ne pouvoir se la procurer! Puisse le zèle que nous voyons produire, sous ce rapport,

1. Ce n'est pas nous qui soulignons.

de si beaux fruits dans toutes les contrées du monde et dont l'exemple a été donné par cette société généreuse qui a servi de modèle à toutes les autres, se manifester aussi dans notre patrie ! Cette belle France, si richement dotée par la Providence, si distinguée par ses arts et par ses lumières, resterait-elle seule en arrière lorsqu'il s'agit de répandre la Parole de Dieu et d'amener les âmes *à l'obéissance de notre Seigneur Jésus-Christ,* tandis que les moyens d'instruction mis à la portée de toutes les classes du peuple augmentent parmi elles le désir de puiser les principes sacrés de la morale et de la religion à leur source la plus pure....

« Veuillez donc associer vos travaux aux nôtres, afin que, par nos efforts réunis, favorisés de la bénédiction céleste, l'édification se répande parmi les chrétiens de nos églises et que le nom de Dieu soit glorifié en notre Seigneur Jésus-Christ. »

Cette substitution était-elle nécessaire, urgente ? La première circulaire, expression simple et naturelle des sentiments qui animaient le Comité et la grande majorité des protestants, était certainement de nature à exciter de vives sympathies. Quelques esprits ardents la jugèrent insuffisante et proposèrent la deuxième rédaction dont le langage scripturaire était en rapport avec le dogmatisme qui commençait à agiter et à diviser les troupeaux. — En accédant à leur désir, la majorité du Comité fit un acte de condescendance qui devait être maintes fois répété. L'observation de ces premiers symptômes de deux tendances différentes au sein du Comité peut jeter quelque jour sur les luttes pénibles et les déchirements que nous aurons plus tard à retracer.

Le bienveillant appui des deux Consistoires réformé et luthérien de Paris ne pouvait faire défaut à l'œuvre protestante par excellence. Le Registre des procès-verbaux du Consistoire réformé (t. III, p. 71) contient, à la date du 5 février 1819, la résolution suivante :

« Le Comité de la Société biblique protestante de Paris, par une lettre du 22 janvier adressée à M. le président, demande que notre Consistoire lui accorde l'usage d'une partie de l'étage supérieur de la rotonde du temple de l'Oratoire pour en faire provisoirement le dépôt général des livres saints dont il s'occupe à s'approvisionner. Ce Comité, par une lettre du même jour, exprime le vœu que MM. nos pasteurs annoncent du haut de la chaire l'établissement et le but de la Société biblique. Le Consistoire, *charmé de concourir au bien qui doit résulter de cet établissement,* accorde l'une et l'autre demande. »

A peine organisé, le Comité, y compris son président, déploya la plus

grande activité pour se créer des amis et des protecteurs, pour recueillir des souscriptions et se procurer des Bibles qui manquaient partout. Depuis bien avant la Révocation, il n'avait été publié en France, à l'usage des protestants, que trois Nouveaux Testaments et une Bible[1]: les Nouveaux Testaments d'Ostervald, in-12, Paris, 1802 et 1803; la Bible d'Ostervald, in-12, Paris, 1805, chez Stone, rue de l'Échiquier, et le Nouveau Testament d'Ostervald, in-8°, Paris, 1813, chez Firmin Didot, édition stéréotype due au zèle de M. Léo. Il fallut avoir recours aux sociétés bibliques étrangères qui, depuis quelques années, imprimaient des éditions protestantes françaises.

Les pasteurs et professeurs de *Genève* avaient publié, en 1802, une traduction nouvelle, revue et approuvée, du Nouveau Testament, format in-4°[2].

Il avait paru à *Londres :*

En 1807[3], un Nouveau Testament d'Ostervald, in-12, d'après l'édition de Stone[4] (1805), édition stéréotype, chez Wilson, aux frais de la Société britannique et étrangère; nous en connaissons un autre tirage de 1813;

En 1817, un Nouveau Testament, in-8°, anglais-français, et une Bible, in-12, édition stéréotype, d'après celle de Paris, 1805.

A *Bâle :*

En 1810, un Nouveau Testament d'Ostervald, in-8°, chez Tourneisen;

En 1811, un autre Nouveau Testament, du même format et du même imprimeur;

En 1818, une Bible d'Ostervald, in-8°, toujours chez Tourneisen.

A *Porentruy :*

En 1817, un Nouveau Testament d'Ostervald, in-12, chez Deckherr.

La Société biblique de Bâle avait en outre publié une Bible en très-petits caractères, sans les livres apocryphes, dont nous ignorons la date.

Des exemplaires de cette édition avaient été envoyés en dépôt à Paris,

1. Voy. Introduction, p. 55, 56, 64, 65.

2. M. le pasteur Chantre, de Genève, a eu l'extrême obligeance de faire copier pour nous toute la partie biblique du *Catalogue de la bibliothèque de Genève.* Nous lui en témoignons ici notre profonde gratitude, en faisant pour la première fois usage de ce document.

3. La même année parut aussi, à Southampton, un Nouveau Testament in-12, de Martin, et l'année suivante, à Londres, un Nouveau Testament in-12, de Martin, revu par Durand.

4. La Société américaine réimprima en 1826, format in-12, le Nouveau Testament de Stone, et sa Bible, même format, en 1830.

chez M. Soulier, qui, le 8 décembre 1818, offrit ses bons offices au Comité pour lui faire obtenir, à titre gratuit, les exemplaires qui n'étaient pas encore distribués. On se plaignit que l'édition était très-fautive et, de plus, on objecta l'absence des apocryphes, l'exiguïté du caractère; toutefois l'offre fut acceptée avec reconnaissance.

Dix jours plus tard, le Comité prit connaissance du prospectus d'une nouvelle édition de la Bible de Martin, que préparaient des pasteurs, professeurs et membres de l'église de Montauban; il souscrivit peu après deux actions, puis deux autres, qui lui donnaient droit à un certain nombre d'exemplaires. Cette Bible fut imprimée aux frais de la Société de Londres par une commission dont M. le pasteur Marzials était président (*Procès-Verbaux,* t. Ier, p. 38) et M. le pasteur Géraud, président de l'église consistoriale de Vauvert, un des membres les plus actifs (*Rapport,* t. Ier, p. 47). C'est un in-4° en 2 volumes avec parallèles et sommaires, au titre duquel on a eu soin d'indiquer que c'est la version de Martin revue par Roques, précaution d'exactitude qu'on ne prit ni à Bâle, ni à Toulouse; un exemplaire en fut présenté au Comité le 16 mai 1819.

La Société de Londres faisait également imprimer Martin à Toulouse, par les soins du pasteur Chabrand, en 2 volumes in-8°. L'édition fut tirée à 10,000 exemplaires, plus 10,000 Psaumes, Proverbes, Ecclésiaste et 5,000 Nouveaux Testaments, et ne fut terminée qu'en 1820, bien qu'elle porte le millésime de 1819. M. Chabrand intervint auprès de la Société de Londres pour qu'elle en cédât un grand nombre d'exemplaires à celle de Paris, et M. Kieffer écrivit confidentiellement à Londres dans le même but. Ces démarches réussirent: l'édition entière nous fut vendue 40,000 fr. avec toutes les facilités désirables pour le payement. (*Rapport*, t. II, p. 13, et *Procès-Verbaux*, t. Ier, p. 103.) C'est la première qui ait porté le nom de la *Société biblique protestante de Paris*. Accueillie avec joie, cette édition fut l'objet d'un éloge que nous ne pouvons confirmer: « Aucune autre, disait le Rapporteur, ne surpasse celle-ci en correction et en mérite typographique. » On n'avait pas eu le temps d'y remarquer, au moins, 162 fautes graves du genre de celles que nous indiquons en note[1].

1. *Errata* du Nouveau Testament de Toulouse, 1819 :
Marc, IV, 12, n'approchent, lisez : *n'aperçoivent;*
VIII. 21, n'avez point, lisez : *n'avez-vous point;*
IX, 26, il eut vu, lisez : *il l'eut vu;*

Outre ces deux éditions de la Bible de Martin, l'imprimerie Smith de Paris en préparait une troisième in-18 (parue en 1820), et MM. Treuttel et Wurtz (aussi de Paris) composaient les clichés de deux autres (parues en 1820), toujours avec le concours de la Société de Londres. Ainsi les Bibles allaient surgir de toutes parts autour du Comité, comme pour témoigner que, s'il avait tardé davantage à se constituer, l'œuvre se serait faite sans lui, et l'influence étrangère eût régné sans partage au sein des églises protestantes de France. Cette influence, due tout à la fois à un zèle ardent pour la Bible et aux sommes immenses dont la Société anglaise pouvait disposer, ne se fit que trop sentir, d'abord dans le choix des versions réimprimées, puis dans les travaux du comité de Paris[1], où elle finit par faire éclater un schisme.

Nos recettes s'élevèrent dans la première année à 39,797 fr., sur lesquels 18,784 fr., c'est-à-dire près de la moitié, provenaient des Sociétés de

---

Marc, XII, 13, ils envoyèrent, lisez : *ils lui envoyèrent;*
XV, 7, les complices, lisez : *ses complices.*
Luc, I, 5, du sang, lisez : *du rang;*
I, 25, regardée de Dieu pour ôter, lisez : *regardée pour ôter;*
IX, 62, n'est pas bien, lisez : *n'est bien;*
XIII, 25, ouvrez-nous, lisez : *ouvre-nous;*
XIII, 33, chercher, lisez : *marcher;*
XIV, 29, qui ne le verront, lisez : *qui le verront;*
XXI, 20, d'armes, lisez : *d'armées;*
XXII, 9, ils dirent, lisez : *ils lui dirent;*
XXIII, 34, ont, lisez : *font.*
Jean, XIV, 21, me manifesterai, lisez : *me manifesterai à lui;*
XV, 16, qui vous établis, lisez : *qui vous ai établis;*
Actes, XV, 18, ces œuvres, lisez : *ses œuvres;*
XV, 21, est là dans, lisez : *est lu dans;*
XVIII, 18, il avait un vœu, lisez : *il avait fait un vœu;*
XX, 37, tous se fondirent, lisez : *tous fondirent;*
XXIII, sommaire, cherché à mort, lisez : *cherché pour être mis à mort;*
XXIII, 23, des centeniers, lisez : *deux centeniers.*

1. « M. Malan, ministre du saint Évangile, introduit à la séance du 2 mai 1819, peint au Comité les témoignages de satisfaction et les mouvements de joie unanimes qu'a excités dans le sein de la Société biblique anglaise, en présence de l'archevêque de Jérusalem, qui y prit une vive part, la nouvelle de l'établissement d'une Société biblique protestante à Paris. » (*Procès-Verbaux*, t. Ier, p. 43.) — M. Kieffer, membre du comité de Paris, qui assistait à la séance de la Société de Londres et y prit la parole, y fut couvert d'applaudissements et reçut un don de 2,000 Nouveaux Testaments.

Londres et de Bâle. A une subvention de 12,500 fr., celle de Londres ajouta le don de 1,500 Bibles françaises, 500 Bibles allemandes et 3,700 Nouveaux Testaments français, allemands, italiens, grecs ancien et moderne; celle de Bâle nous donna 1,415 Bibles in-12 et 375 Nouveaux Testaments; celle de Strasbourg, 10 Bibles allemandes. Ainsi, sur 3,825 Bibles et 8,920 Nouveaux Testaments entrés en magasin en 1819, 3,425 Bibles et 4,075 Nouveaux Testaments provenaient de trois sociétés bibliques, de sorte que nous n'avions acheté que 400 Bibles et 4,845 Nouveaux Testaments. (*Rapport*, t. Ier, p. 26.)

Ces dons importants eurent pour effet de resserrer les liens des deux sociétés anglaise et française, à tel point que celle de Londres renonça à correspondre directement avec les nombreux pasteurs de France, qui lui demandaient des Bibles, et les adressa à la Société de Paris, chargée de la représenter auprès des églises et de la librairie Treuttel et Wurtz; trop heureux si cette cordiale entente et cette délicatesse de procédés eussent pu durer toujours! (*Procès-Verbaux*, t. Ier, p. 74.)

La fondation de la Société de Paris ne fut pas vue avec moins de joie dans les départements qu'à l'étranger. A peine la première circulaire était-elle expédiée qu'on y répondit par des dons. Le premier consista en plusieurs souscriptions annuelles recueillies par le pasteur Montet, de Milhau, et s'élevant à 40 fr. (*Procès-Verbaux*, t. Ier, p. 29.) Ici encore l'influence anglaise fut d'abord entièrement favorable; un membre de la Société de Londres, le docteur Pinkerton [1], que nous avons vu assister aux premières séances du comité de Paris, entreprit un voyage dans le Midi, au printemps de 1819, pour visiter les protestants; c'était une vraie tournée missionnaire de visites, prédications, exhortations, comme les Anglais en faisaient alors beaucoup sur le continent. M. Pinkerton avait certainement des intentions et des allures plus pacifiques que quelques-uns de ses successeurs (que M. Haldane, par exemple, qui, quelques années plus tard, traitait M. Monod père d'*adversaire déclaré de l'Évangile*); témoin les lettres de recommandation que, sur la proposition de M. Gœpp, le Comité lui donna pour les présidents des consistoriales qu'il devait visiter. M. Pinkerton fut prié « de nourrir le zèle des protestants qu'il aurait occasion de voir, et de provoquer, dans les contrées où il passerait, la formation d'associations bibliques qui secondassent les travaux de celle de Paris ». (*Procès-Verbaux*, t. Ier, p. 36.) Le Comité n'eut qu'à se louer de

1. Voy., pour le tableau de ses travaux bibliques en Europe, J. Owen, *Histoire de la Société biblique anglaise et étrangère*, t. II, p. 102, etc., 207, etc.

cette mesure, et il le fit dans son premier Rapport (p. 30) en ces termes :

« La création de sociétés auxiliaires offrait le moyen le plus efficace de rechercher les besoins et d'y subvenir avec discernement et avec certitude. Le Comité ne l'a pas négligé, et déjà, par ses soins, secondés par ceux du révérend M. Pinkerton, cet infatigable propagateur des associations bibliques, leur nombre commence à se multiplier dans le midi de la France. En traversant cette partie du royaume pour se rendre en Grèce, où il va se livrer aux mêmes travaux qui ont longtemps illustré ses voyages dans le nord de l'Europe, et particulièrement en Russie, ce docteur anglais, muni des recommandations de la Société de Paris, a vu mettre la dernière main, dans le département des Deux-Sèvres, à Bordeaux, à Montauban[1], à Toulouse, à Montpellier, à Milhau et dans quelques autres villes moins importantes, à l'organisation des sociétés dont nous avions provoqué l'érection, et qui toutes ont établi des rapports intimes avec la nôtre, lors même qu'elles ne s'y sont pas affiliées par des liens plus étroits.

« D'ailleurs, tous les Consistoires forment naturellement des sociétés bibliques, et presque tous, à notre premier appel, se sont portés avec l'ardeur la plus louable à en remplir les fonctions. Il est juste de citer avec une reconnaissance particulière ceux de Nantes, de Jarnac, de la Caune, de Montpellier, de Sommières, de Vauvert, d'Anduze, de Florac, de Privas, de la Motte-Chalancon, de Mens et leurs respectables présidents.

« Un semblable tribut de gratitude est dû au dévouement de MM. les pasteurs Paumier, de Rouen; Allègre, de Bolbec; Tachard, de Metz; Miroglio, de Besançon; Masson, d'Abevillers; Chaponnière, d'Annonay; Laget, du département de la Drôme; Sautter, de Marseille; Bonifas, d'Anduze; Lissignol, de Montpellier; Verger, de Saverdun, et Ranc, de la Rochelle. Tous ont rivalisé d'efforts pour faire connaître autour d'eux les avantages de notre établissement, pour lui procurer des souscriptions ou des dons, pour nous éclairer sur les besoins de leurs troupeaux et pour nous prêter leur intervention dans la distribution des livres saints. »

Nous transcrivons ici, comme un témoignage de reconnaissance dû à la pureté du zèle et à l'infatigable activité de M. Pinkerton, quelques extraits des lettres qu'il adressait au mois d'avril 1819 au comité de Paris :

« Je m'arrêtai peu de temps à Tonneins, où je fis la connaissance de M. Griffon, président du Consistoire, et de son collègue, M. Maillard. Ces

1. Voir Introduction, p. 76.

messieurs, ainsi que plusieurs autres personnes auxquelles je parlai, sont disposés à former une société auxiliaire de celle de Paris. Cette ville se trouve au centre d'une population protestante d'environ 18,000 âmes, qui possède cinq Consistoires et neuf pasteurs. M. Griffon me promit d'écrire à votre président et de commencer immédiatement par se livrer à quelques démarches préliminaires.

« A Montauban, les amis de la Bible n'ont pas encore reçu la réponse du Gouvernement, mais ils commencent à penser qu'ils n'obtiendront pas la permission de distribuer les saintes Écritures à tous, protestants et catholiques indistinctement. Je leur conseillai de s'affilier comme société auxiliaire à celle de Paris; les uns y consentirent et les autres s'y refusèrent. J'espère cependant qu'en correspondant avec eux, votre Comité parviendra à leur faire prendre cette résolution, car autrement je ne vois pas ce qu'ils pourraient faire.

« A Montpellier, le champ est plus étendu qu'à Toulouse. La société qui s'y formera comprendra quatre Consistoires et environ 18,000 protestants. MM. Michel et Lissignol m'ont promis de fonder une société auxiliaire et d'en faire la proposition au Consistoire de leur ville.

« A Nîmes, j'eus la satisfaction de voir, avant mon départ, se former une société auxiliaire de celle de Paris; les sentiments sont unanimes à votre égard dans cette ville. Si l'on considère que le département du Gard compte 17 Consistoires, 40 Églises, 51 pasteurs et une population protestante d'environ 123,000 âmes, il paraît évident que la Société auxiliaire de Nîmes deviendra probablement une des plus importantes de France. Je vous prie d'écrire sur-le-champ aux pasteurs; ils voient tous le grand avantage qui résultera pour les protestants de France de cette union fraternelle dans la cause de la Bible et du centre respectable qu'ils auront à Paris.

« Écrivez également à Valence, Mende et Niort. Dès que la notice historique de M. le pasteur Gœpp sur les sociétés bibliques sera achevée, envoyez-en un grand nombre aux Consistoires, par toute la France. »

Plût à Dieu que tous les agents de la Société britannique et tous les Anglais qui parcoururent la France pour l'évangéliser, à partir de 1819, eussent été animés du même esprit fraternel et fervent, sans étroitesse et sans animosité! Les destinées de la Bible eussent été et seraient encore plus glorieuses et plus édifiantes dans notre pays.

On a déjà vu les Sociétés de Londres, de Bâle et de Strasbourg venir en aide à notre Société naissante; les encouragements de celles de Lausanne,

du canton de Vaud, de Genève et des Pays-Bas ne lui manquèrent pas non plus. Il faut également citer les félicitations qu'elle reçut de « M. Van Ess, professeur et curé catholique à Marburg, auteur lui-même d'une traduction du Nouveau Testament, qui a obtenu la plus honorable approbation de la part de ses supérieurs ecclésiastiques. Cet infatigable propagateur des saintes Écritures en a distribué à lui seul, en peu d'années, plus de 240 mille exemplaires: non moins recommandable par l'esprit de tolérance qui l'anime, que par l'ardeur de son zèle, il s'associe, au moins par ses vœux, à toutes les institutions, quel que soit leur culte, qui ont pour objet la diffusion de l'Évangile, et il n'a pas tenu à sa bonne volonté de nous être plus efficacement utile »[1]. (*Rapport*, t. Ier, p. 37.)

Le principe de la gratuité ne fut d'abord appliqué que sur une échelle restreinte, d'après la règle qu'on tient plus à une propriété acquise par un sacrifice volontaire, et qu'on l'apprécie d'autant mieux qu'elle a coûté quelque chose. On commença donc par vendre les volumes soit à prix coûtant, soit à prix réduit, et on recommanda aux sociétés auxiliaires la plus grande précaution dans les distributions gratuites (*Procès-Verbaux*, t. Ier, p. 25); les pasteurs de Paris pouvaient donner la Bible ou le Nouveau Testament à l'unique condition de remettre au Comité le nom des donataires (*Procès-Verbaux*, t. Ier, p. 26). Des efforts furent tentés pour faire parvenir un Nouveau Testament à tout protestant détenu dans une prison; les distributions qui furent faites dans les bagnes de Toulon et de Rochefort furent accueillies avec un sentiment de reconnaissance qui attestait un vrai repentir et le dessein d'une régénération sincère et durable. Les populations du Midi, les protestants disséminés du Nord, et surtout ceux de la Somme, privés de pasteur et de tout secours religieux, les colonies de réfugiés français de Copenhague et de Frédéricia, reçurent comme un véritable bienfait les Bibles qui leur furent envoyées.

La dépense totale du premier exercice fut de 23,128 fr., et le chiffre de la distribution s'éleva à 2,367 Bibles et 2,661 Nouveaux Testaments, dont 484 Bibles et 585 Nouveaux Testaments donnés gratuitement.

Dès la première année, le Comité manifesta hautement l'intention de de-

1. « Souvenons-nous que le célèbre curé Van Ess, qui a enrichi son siècle d'une des plus fidèles traductions des livres saints, et qui en a distribué plus de 500,000 exemplaires; souvenons-nous que ses dignes émules, les curés Gossner, Boos, Déréser, Jœnh, Obberthur, Hug, Wessenberg et tant d'autres, sont, sous l'aube, l'étole et la chasuble, les collègues des pasteurs évangéliques. » (*Défense de la religion réformée*, par Gardes, pasteur à Nîmes. Uzès, 1826. — Fin de la préface.) — Le chiffre cité par M. Gardes n'est peut-être pas d'une rigoureuse exactitude.

meurer fidèle à l'article 1er de son Règlement, dont une interprétation abusive devait plus tard, et jusqu'à nos jours, susciter tant de tempêtes et menacer l'existence même de la Société. — M. Rabaut ayant proposé d'employer une partie des 12,500 fr. donnés par la Société de Londres à publier une *Année chrétienne* qui pût suppléer au manque de pasteurs et préparer les esprits à la lecture de la Bible, sa proposition fut repoussée, aussi bien que la demande de Bibles de Sacy, présentée par la Société auxiliaire de Saint-Maixent (5 décembre 1819) et par le pasteur d'Orléans, qui voulait les mettre à la disposition d'une école mixte d'enseignement mutuel (7 novembre). Dix Bibles allemandes avec préface, envoyées par la Société biblique de Strasbourg, n'entrèrent pas dans les magasins de la Société et furent achetées par des membres du Comité qui les remplacèrent par d'autres sans préface, parce qu'il fut décidé, après discussion, que les préfaces rentrent dans la catégorie des notes et commentaires. Un membre du Comité ayant fait observer qu'il se trouvait dans les magasins de la Société d'autres Bibles également pourvues d'une préface[1], il fut résolu que cette préface serait « retranchée de toutes les Bibles acquises et à acquérir » (5 septembre). La Société de Strasbourg supprima elle-même cette préface à la suite des violentes attaques auxquelles elle donna lieu de la part de M. le pasteur Bost. — Enfin M. Gœpp fut chargé de répondre à un notaire de Falaise, qui pensait que la Société allait entreprendre une version nouvelle, que telle n'était nullement l'intention du Comité, et qu'il se bornait à distribuer pour le moment Ostervald et l'ancienne version de Genève. (2 mai 1819. *Procès-Verbaux*, t. Ier, p. 44.)

Toutefois le Comité ne prétendait nullement se laisser inféoder à telle ou telle édition de la Bible, témoin l'extrait suivant du procès-verbal en date du 4 juillet 1819 :

« La Société biblique de Lausanne, s'occupant d'une édition in-4° de la Bible, version d'Ostervald, revue et corrigée, le Comité arrête, sur la proposition de M. Monod, que le secrétaire en fonction écrira à M. Levade, président de ladite Société, pour demander quel sera le prix de cette édition, prise par centaines d'exemplaires, afin que, ces renseignements obtenus, le Comité puisse se fixer sur la question de souscrire ou non pour un certain nombre d'exemplaires. » (*Procès-Verbaux*, t. Ier, p. 56.)

Les attaques dirigées contre la Société ne se firent pas attendre : déjà le 18 avril 1819, MM. Boissard et Stapfer informaient le Comité qu'ils prépa-

1. Voir p. 113.

raient, chacun de son côté et en leur nom personnel, une défense dès sociétés bibliques vivement blâmées par un journal de Paris (*Procès-Verbaux*, t. I[er], p. 40). Cependant le principal obstacle à vaincre était toujours la disette de Bibles; en attendant que les impressions de Bâle, Paris, Toulouse et Montauban fussent terminées, il fallut écrire à Genève, à Neuchâtel et jusqu'en Hollande, pour rassembler quelques exemplaires; le Comité comprit alors qu'il ne pouvait plus reculer, et nomma une commission chargée de mûrir le projet de publier une édition de la Bible. — Enfin il s'occupa de la fondation d'une bibliothèque, et les premiers volumes recueillis dans ce but furent des fragments de versions latines antéhiéronimiques, envoyés par l'évêque de Copenhague, et le livre de Van Ess : *La Bible... non pour les prêtres seuls, mais pour les princes et les peuples, par un prêtre catholique-romain.* (*Procès-Verbaux*, t. I[er], p. 72.)

Cette première année de travaux avait donc été féconde, et l'assemblée générale réunie aux Billettes, le 6 décembre 1819, put bénir Dieu du bien qui avait été accompli et saluer l'aurore de jours meilleurs pour les églises encore désorganisées, sans pasteurs, sans lien entre elles et risquant de retomber dans l'indifférence où les avaient plongées leur long isolement, la persécution, la Terreur, l'Empire et l'influence énervante des écrits du dix-huitième siècle sapant la religion qu'ils confondaient avec le catholicisme.

La séance, présidée par le marquis de Jaucourt, fut ouverte par un morceau de musique religieuse, suivi du chant d'un cantique relatif à la circonstance, et le pasteur Marron prononça la prière suivante :

« Grand Dieu, dont la voix efficace fit jaillir la lumière du sein des ténèbres, qui as également resplendi dans nos cœurs par ton Christ, alors que le péché nous eut plongés dans la hideuse nuit du mensonge et de la corruption, tu vois tes enfants, jaloux de mériter le titre d'*enfants de lumière*, se prosterner aux pieds de ton trône, pour implorer sur le religieux dessein qui les assemble, ta paternelle bénédiction. *Ta parole*, ô notre Dieu, *est une lampe à nos pieds; elle est un flambeau sur notre sentier*. Dans ton Évangile surtout, combien nous puisons de salutaires connaissances, d'inappréciables secours, de directions, de consolations régénératrices ! Et nous ne nous prévaudrions pas de nos saintes prérogatives ! et, sous les auspices d'un gouvernement tutélaire, nous ne nous unirions pas à tous les pieux efforts qui doivent seconder l'œuvre de ta grâce ! Préserve-nous, Seigneur, de cette honteuse indifférence, de cette coupable ingratitude ! Nous te bé-

nissons de la progressive multiplication de ces établissements respectables qu'anime le désir de la propagation la plus illimitée du code sacré. Nous te bénissons de nous avoir conduits nous-mêmes dans cette voie, déjà empreinte de si glorieuses traces. Oh! rends-nous dignes de tes bienfaits, dignes de marcher sur les pas de nos honorables devanciers! Que notre zèle excite à son tour une libérale émulation! que nos travaux prospèrent, fructifient! que notre exemple concoure au progrès de ton règne, qui doit être le règne de la vérité et de la vertu, le règne du bonheur, inséparable de l'une et de l'autre! Puissent ainsi la fraternité et la paix hâter le temps où *il n'y aura qu'un seul troupeau et un seul berger;* où la commune bannière des nations sera l'Évangile, et la charité le lien commun! Exauce-nous, ô notre Dieu! exauce-nous pour l'amour de ton Christ. *Amen!* »

La prière terminée, M. de Jaucourt prit la parole et dit :

« MESSIEURS,

« Il ne peut pas y avoir d'entreprise dont le but soit plus important et plus élevé que celle que vous avez formée : diriger les hommes vers le bonheur par la pratique de la vertu, voilà l'objet de vos efforts; faire désirer la Parole de Dieu, la répandre, mettre les saintes Écritures à la portée du pauvre comme du riche, voilà votre plan, voilà, Messieurs, tous les ressorts, tout l'artifice de cette œuvre si merveilleuse et si immense, et pourtant si simple.

« Au moment où l'instruction vient se placer à portée des classes les moins fortunées, il semble que c'est un devoir pour les sociétés bibliques de redoubler d'efforts; car le succès de l'enseignement mutuel ne serait pas accompli, si, en même temps que les moyens d'apprendre sont plus faciles, on ne mettait à la portée du peuple des lectures pieuses et morales qui vinssent occuper ses moments de repos, et remplir des loisirs trop souvent dangereux. Et quels ouvrages pourraient remplacer ces livres divins, qui portent également les esprits les plus élevés vers les hautes méditations, et les hommes les plus simples et les moins éclairés vers l'amour de Dieu, la paix de la conscience, et le contentement de leur état? Y aurait-il un moyen plus efficace de lier entre eux les chrétiens de toutes les communions, que de mettre dans leurs mains ce code sacré, que toutes révèrent également, et qui leur dit par une bouche divine : *Aimer Dieu, aimer les hommes, c'est la loi et les prophètes...?*

« ....Une tâche plus modeste (que celle de la Société de Londres) vous est imposée, et vos devoirs sont bien plus circonscrits. Une population nombreuse, mais répandue sur la surface de tout le royaume; des fidèles

épars manquant des secours de leurs pasteurs; des pères de famille privés des moyens d'instruire leurs enfants, voilà, Messieurs, ce qui doit appeler tout votre zèle et toute votre sollicitude.

« D'après vos statuts et l'autorisation du Gouvernement, la Société biblique de Paris est uniquement composée de protestants; il semble, et nous ne devons pas nous en plaindre, que le Gouvernement ait ainsi invité les réformés à se connaître, à s'édifier, à devenir plus exemplaires, en se rapprochant les uns des autres. Si telle a été, en effet, la pensée qui nous a valu l'autorisation du roi, nous y répondons loyalement : répandre les saintes Écritures, c'est, en effet, s'efforcer de répandre les vertus qu'elles enseignent.... » (*Rapport*, t. Ier, p. 5.)

Le président paya ensuite un tribut d'éloges au zèle des collecteurs et à la générosité des pauvres :

« Vous aurez occasion de remarquer, Messieurs, l'activité infatigable avec laquelle les assesseurs que vous avez honorés de vos suffrages ont cherché, au milieu de l'immense population de cette capitale, les habitants de nos communions; mais ce que vous entendrez avec joie, c'est qu'ils n'ont jamais été mieux payés de leur peine que quand ils ont pénétré dans ces habitations modestes et presque ignorées, où le travail du chef de la famille est la seule richesse de ses enfants; leur présence a paru à ces familles honnêtes et laborieuses un bienfait du ciel, votre institution une source de bénédiction, et dans leur charité chrétienne, ils ont souvent mis vos commissaires dans l'obligation de résister à la généreuse effusion de leur piété et de modérer leurs largesses. C'est ainsi, Messieurs, que la piété sincère rend facile l'accomplissement de tous les devoirs : en ouvrant le cœur au bien de l'humanité et les mains aux œuvres de la charité, elle s'oublie soi-même dans une affection généreuse pour ses semblables[1]. » (*Rapport*, t. Ier, p. 8.)

---

1. Nous tenons à citer les expressions dont les collecteurs eux-mêmes se servirent dans leur rapport au Comité (16 mai 1819) :

« Dans les logements les plus modestes nous avons trouvé des livres de piété et nous avons eu la conviction qu'on en faisait journellement usage. Oui, Messieurs, c'est surtout parmi les mécaniciens, les artisans, les ouvriers que nous avons visités jusqu'à des cinquième et sixième étages, que nous avons trouvé de l'attachement à la religion. Leur empressement à nous offrir ce qu'on peut appeler la pite de l'Évangile et que plus d'une fois nous avons trouvée trop considérable, sans oser la diminuer pour ne pas troubler le plaisir qu'ils avaient à nous la présenter; cet empressement et leurs vœux pour vous nous donnent l'assurance des heureux effets que votre établissement va produire. » (*Procès-Verbaux*, t. Ier, p. 48.)

Nul doute que les protestants, qui purent comparer les nouvelles Bibles avec les anciennes qui avaient échappé aux dragons et aux convertisseurs de Louvois, aux pillards et assassins de 1815, n'aient été frappés, étonnés, désorientés, peut-être même choqués de voir qu'elles ne contenaient aucune de ces notes indispensables à la compréhension des passages difficiles, aucune de ces réflexions pieuses qui se trouvaient dans toutes les Bibles imprimées depuis la Réforme, qu'elles vinssent de Neuchâtel, de Genève, de Saumur ou de Hollande; qu'elles fussent révisées par les pasteurs de Genève, par ceux de Charenton, par Desmarets, par Martin ou par Ostervald. Aussi le Rapporteur, M. Vincens Saint-Laurent, crut-il devoir, dès la première assemblée générale, rendre compte de ce fait qui rompait brusquement avec la grande et universelle tradition protestante:

«Comme en Angleterre, dit-il, l'objet unique de la Société fut la distribution de la Bible dans les versions usitées, sans notes ni commentaires; et plus tard, le retranchement des préfaces mêmes parut une conséquence nécessaire de ce principe. Un louable esprit de piété a sans doute dicté la plupart de ces additions au texte sacré : elles ont ordinairement pour but d'en faciliter l'intelligence, d'en développer le sens, de fixer la réflexion du lecteur sur les principes les plus salutaires; mais à côté de ces avantages se placent les inconvénients des interprétations arbitraires, des explications contestables, des directions fautives, du choc des opinions et souvent des erreurs, et le danger de faire naître le scepticisme là où la Parole divine, sans tous ces vains auxiliaires, n'eût inspiré que la foi. Si quelquefois la vérité y est présentée dans le langage d'une profonde métaphysique ou d'une philosophie transcendante, qui d'abord ne semble être à la portée que des esprits éclairés et méditatifs; si quelques allégories mystérieuses y enveloppent encore les secrets de la Providence, quel esprit assez téméraire osera se flatter d'avoir porté la lumière dans l'obscurité de ces saints oracles, et qui pourra se croire certain de donner le véritable mot de ces apparentes énigmes?

«Heureusement tout ce qui ouvre la voie du salut, tous les enseignements de la morale sont exposés dans les livres sacrés avec cette vive clarté qui frappe d'abord les yeux et avec cette simplicité majestueuse qui inspire à la fois la confiance et le respect. Leur puissance agit inévitablement sur toutes les âmes sensibles et principalement sur celles dont l'orgueil de la science n'a pas altéré la candeur. L'esprit le moins cultivé a-t-il, en effet, besoin de guides pour puiser de salutaires leçons dans l'imposant tableau de l'œuvre de la création, dans le terrible châtiment de la première

désobéissance et dans l'espoir du pardon promis au repentir; dans la touchante peinture de la vie patriarcale, dans ces lois dictées par la sagesse suprême et qui renferment en si peu de paroles tous les devoirs de l'homme envers Dieu et envers ses semblables; dans toute la destinée du peuple hébreu, dans les funestes effets de la superstition et de l'idolâtrie, dans le spectacle du juste aux prises avec l'infortune, et dans sa religieuse résignation; dans ces hymnes sublimes toujours inspirées par le sentiment de la plus vive piété et où, tour à tour, retentissent le cri de la douleur, les gémissements du remords et les transports de la reconnaissance; dans ces recueils de maximes pratiques sur la nature de l'homme et sur les vrais moyens de remplir dignement sa vocation; dans les courageuses menaces des prophètes tonnant contre l'impiété et les crimes des rois, et dans leurs touchantes lamentations sur les péchés et sur les malheurs de Sion?

« Les enseignements de la loi nouvelle ne sont-ils pas encore plus faciles à saisir et à comprendre? Les faits que raconte l'Évangile, et ses paraboles, ses dogmes consolants de l'immortalité de l'âme, d'une vie à venir et d'un Dieu rémunérateur et vengeur; ces scènes si multipliées d'humanité, de charité, d'indulgence; ces exhortations si éloquentes et si directes à la confiance en Dieu, à la douce piété, au support, au pardon des injures et aux bonnes œuvres; l'application de ces saintes maximes aux situations les plus communes de la vie qui met sans cesse la leçon en action et où, par un retour inévitable sur soi-même, chacun croit lire l'histoire de son propre cœur; cette prière, si courte et si parfaite, expression simple et si sublime de toute la foi chrétienne, de tous les besoins, de tous les vœux de l'homme et de la gratitude dont il doit être pénétré pour son créateur; enfin tout le mystère de la rédemption qui, s'il pouvait être une invention humaine, porterait un si grand caractère de moralité et serait un si éclatant hommage à la puissance et à la bonté de l'Être suprême, la voix des apôtres s'élevant pour en proclamer le bienfait, et leur sang coulant pour cimenter l'empire d'un dogme destiné à devenir bientôt la loi de l'univers; en un mot, tout le système de la révélation, tout ce qui constitue le christianisme ne parle-t-il pas de soi-même au cœur et à l'imagination? et le livre qui en contient le trésor ne peut-il pas, sans le concours des gloses, être abandonné à la méditation des lecteurs de toutes les classes, même des moins intelligents? N'en doutons pas : l'Ancien et le Nouveau Testament, ces deux flambeaux de la religion, éclairent de leur propre lumière, et la main des hommes ne peut guère y ajouter qu'une lueur

souvent trompeuse, toujours faible et incertaine, et plus propre à obscurcir qu'à en augmenter l'éclat. » (*Rapport*, t. Ier, p. 18, etc.)

Le Rapporteur ne pouvait non plus éviter, dans cette première séance publique, d'expliquer la portée du mot *protestante* qui figure dans le titre même de la Société :

« Le titre de Société biblique protestante annonce assez que sa sphère est circonscrite dans le seul intérêt des chrétiens de la Confession d'Augsbourg et de ceux qui professent la religion réformée. Sans doute, il eût été plus philanthropique et plus conforme à nos vœux d'embrasser dans notre sollicitude tous les hommes sans distinction de culte, et il semble qu'en réglant, dans la distribution des saintes Écritures, le choix des versions d'après la croyance de chacun, il était sans inconvénient de nous donner une constitution moins restreinte. L'exemple de la Société de Londres paraissait même nous inviter à l'imiter dans son universalité; mais nous sommes dans un pays et dans des circonstances qui ne pouvaient permettre une si grande latitude à notre zèle; nous avions à ménager des idées, des habitudes, des règles, des préventions que l'on ne connaît point ailleurs ou qu'on y peut braver sans danger; il fallait nous garantir de l'accusation de prosélytisme, ne pas nous laisser imputer l'intention de propager la doctrine du droit d'examen parmi ceux pour qui est de foi la plus aveugle dépendance en matière religieuse, et ne pas risquer de manquer le but pour avoir voulu fournir une trop vaste carrière. » (*Rapport*, t. Ier, p. 13.)

Nous citerons encore la prière par laquelle le pasteur Gœpp termina la première assemblée générale; elle indique d'une manière précise quel était le point de vue religieux des principaux fondateurs de la Société, de la plupart de ses membres et de ses adhérents :

« *Père des lumières!* Source de toute grâce excellente et de tout don parfait! C'est en invoquant le nom de ta sainteté et pleins de confiance en ton puissant secours, que nous avons formé cette religieuse association, dont l'unique but est de répandre la connaissance de ta Parole et d'en assurer les salutaires effets parmi les hommes, tes enfants.

« Tu as entendu nos vœux, tu as béni nos premiers travaux. Déjà, en concourant à l'exécution de tes desseins généreux, nous avons pu enrichir un grand nombre de nos frères de cet inappréciable trésor de lumière et de consolation. Mais, Seigneur, il en est d'autres encore qui ont besoin de tes directions paternelles, pour qui ton Évangile peut devenir une source de paix et de salut; et puisque tu veux que tous soient sauvés et

parviennent à la connaissance de la vérité, et que c'est de nous aussi que tu daignes faire des instruments de ta miséricorde, fais que, reconnaissant cette vocation glorieuse, nous continuions à la remplir fidèlement! qu'assistés de ton esprit, à l'exemple de ton Fils, dont la vie tout entière fut consacrée au bien de l'humanité, nous puissions, pendant qu'il est jour, avant que la nuit vienne, où personne ne peut agir, nous empresser de faire l'œuvre que tu as voulu nous commettre! Fais naître dans l'âme de beaucoup de nos frères, favorisés des dons temporels de ta bonté, un sincère et vif intérêt pour la cause à laquelle nous travaillons avec des milliers d'hommes pieux dans tous les pays du monde! Fais fructifier tes divines instructions dans le cœur de ceux auxquels nous pourrons les communiquer, et qu'ainsi protégés, approuvés par toi, nous puissions contribuer à faire prospérer ton règne au milieu des hommes, de ceux surtout auxquels nous sommes unis par les liens de la même patrie et de la religion de ton Christ! » (*Rapport*, t. Ier, p. 106.)

Deux grandes pensées avaient fait reculer l'esprit sectaire des protestants anglais : étendre à tous les peuples le bienfait de la lecture du livre divin, et, dans ce but, rallier toutes les dénominations religieuses.

La Société de Paris fut conçue dans le même dessein, mais sur une échelle plus restreinte, et, si l'on peut ainsi parler, avec une modestie commandée par les circonstances et par l'exiguïté du nombre des protestants français perdus dans une immense majorité catholique.

Les diverses sectes d'outre-Manche avaient oublié leurs griefs réciproques pour réaliser la grandiose association biblique; en Allemagne on vit mieux encore : les disciples de la Réforme et ceux de la papauté luttaient de zèle pour répandre les saintes Écritures. « Je ne puis, écrivait Owen (Bâle, 6 octobre 1818), décrire l'impression qu'a faite sur moi une scène aussi nouvelle. Réformés de toutes les communions, protestants et catholiques, réunis en parfaite harmonie, animés du même esprit, parlant le même langage et tous d'accord pour tendre au même but, la dissémination de la Parole sainte [1]. » Les barrières politiques s'abaissaient aussi

---

1. Les *Annales protestantes* de 1819 (t. Ier, p. 43) tenaient le même langage :

« L'un des caractères les plus constants d'une association d'hommes est sans contredit la différence des opinions. Il est impossible d'en être étonné dans les matières religieuses, où la conviction s'établit par le sentiment, autant que par la raison et les émotions du cœur, comme par les recherches de l'esprit. Des sectes variées n'ont donc rien qui doive nous surprendre; mais s'il existait une société au sein de laquelle les opinions vinssent se confondre sur quelques

bien que les barrières religieuses : Français, Anglais, Allemands fraternisaient au nom de la Bible, mais à une condition, celle de laisser à chacun sa liberté, sa manière de comprendre le texte sacré. L'explication, le commentaire, c'était là le danger, malgré l'article 1er du Règlement, très-formel sur ce point. Ce danger, malheureusement, ne tarda guère à se montrer à l'horizon. « Craignons, disait M. de Jaucourt à l'assemblée générale de 1826, de nous laisser entraîner par une ardeur religieuse qui pourrait nous ouvrir une route périlleuse. Ce n'est la vocation d'aucun de ceux qui distribuent les saintes Écritures de chercher à imposer à ceux qui les lisent le point de vue d'où il part lui-même ; son but ne doit point être de travailler à faire prévaloir les idées spéciales auxquelles il a cru devoir s'attacher. Nous ne sommes pas les interprètes du livre saint, nous n'en sommes que les propagateurs, et, loin d'aspirer à une domination quelconque, nous ne demandons que les succès de l'Église universelle. » (*Rapport*, t. VII, p. 4.)

---

points, se fussent réunies, où des croyances diverses parussent animées d'un seul et même esprit, il faudrait s'arrêter alors, car ce serait un spectacle bien remarquable que cette exception à une règle aussi générale ; ce serait un phénomène dans la nature morale, unique peut-être dans l'histoire. Cependant ce tableau presque idéal se réalise chaque jour dans les sociétés bibliques : une multitude de sectes se sont réunies pour les former ; il n'y a plus entre elles aucune distinction, toutes veulent le royaume de Dieu et sa justice ; comment ne s'accorderaient-elles pas ? En voyant des sectes nombreuses abjurer ainsi leurs dissensions sur les livres saints, il semble que cette société forme un sanctuaire, où les passions humaines se taisent, où la discorde ne saurait jamais pénétrer. Trop longtemps les ennemis de la religion ont manifesté une maligne joie en faisant remarquer les sectes innombrables qui la partagent ; cette objection ne peut plus subsister, les sociétés bibliques y répondent. L'heureuse influence de l'Évangile, opérant sans effort cette fusion générale, a fait ce qu'aucune autorité humaine n'a jamais pu faire ; et les protestants, fortifiés par son esprit de charité, de paix, en donnant la véritable unité au christianisme, ont revêtu la foi des plus augustes caractères de la vérité. »

III.

SECOND EXERCICE. 1820.

Toujours empressé d'user de son crédit pour rallier ou conquérir des sympathies à l'œuvre biblique, le marquis de Jaucourt adressa au duc d'Angoulême le premier Rapport de la Société avec la lettre suivante :

« *A Son Altesse Royale le duc d'Angoulême*[1].

« MONSEIGNEUR,

« Quand je ne connaîtrais pas la piété douce, sincère et éclairée de Votre Altesse Royale, j'oserais encore lui demander de jeter les yeux sur le *Rapport de la Société biblique protestante de Paris*. Appelée à monter sur le premier trône du monde, Votre Altesse Royale comptera un jour parmi ses sujets des protestants et des catholiques, et sans doute, à l'exemple du roi chéri sous lequel nous avons le bonheur de vivre, vous voudrez, Monseigneur, être le père des uns comme des autres; il doit donc leur être permis à tous de s'approcher avec une égale confiance de Votre Altesse Royale.

« C'est surtout, Monseigneur, dans une association libre et volontaire, où le texte seul des livres sacrés sert de loi comme de lumière, où la morale pure et évangélique de la religion chrétienne doit former un lien

---

1. Le duc d'Angoulême, fils du comte d'Artois qui devint roi sous le nom de Charles X, et frère aîné du duc de Berry, était né en 1775.

Sa naissance l'appelait à monter sur le trône à la mort de son père; mais la dynastie de la branche aînée des Bourbons ayant été renversée en 1830, il s'enfuit à l'étranger, où il mourut en 1844.

C'est lui qui, deux fois, s'était rendu à Nîmes, pour pacifier les esprits lors de la Terreur blanche qui désola le Midi. Ce fut sur son invitation que les Nîmois rouvrirent leur temple, sous la protection du général Lagarde, qui fut assassiné en s'opposant aux massacreurs.

également cher à tous les chrétiens, que Votre Altesse Royale pourra juger le fond des sentiments des protestants et appréciera mieux l'esprit qui les anime. Vous reconnaîtrez promptement, Monseigneur, j'ose le croire, que l'amour de l'ordre, l'esprit de charité, le respect le plus consciencieux pour leur devoir, est le fruit naturel de leur éducation, et doit, par conséquent, ressortir plus fortement de la sécurité que leur garantissent aujourd'hui les lois de l'État et la protection de votre auguste famille.

« En Angleterre, en Allemagne et dans beaucoup d'États, les catholiques et les protestants se confondent dans les mêmes sociétés bibliques. Celles de France ne sont composées que de protestants, mais je supplie Votre Altesse Royale d'observer que ce n'est pas d'après leur vœu, ni par préférence, et que, dès à présent, elles s'uniraient avec joie aux catholiques qui sentiraient que la lecture et l'étude de l'Ancien et du Nouveau Testament est la nourriture la plus salutaire qui puisse être offerte au cœur et à l'esprit des hommes.

« Du moins, Monseigneur, est-ce un véritable bonheur pour celle de Paris, s'il lui est permis de dire qu'elle agit sous les yeux de Votre Altesse Royale, et que vous n'êtes pas indifférent, Monseigneur, au bien qu'elle s'efforce de faire. »

La réponse du prince fut bienveillante autant que le permettaient les sentiments catholiques-romains dont il crut devoir, en cette occasion, faire profession formelle :

« Paris, le 29 janvier 1820.

« J'ai lu avec intérêt, Monsieur, le Rapport que vous m'avez adressé sur les travaux de la Société biblique protestante de Paris, pendant l'année qui vient de s'écouler. Votre lettre exprime le vœu que les catholiques et les protestants se confondent pour atteindre un même but, celui de la plus grande propagation possible des livres saints, et que je ne sois point indifférent au bien que s'efforce de faire la nouvelle Société.

« Je ne peux être indifférent, sans doute, à rien de ce qui est entrepris dans des vues utiles, et l'honorable composition des membres de la Société biblique de Paris est un garant assuré des excellentes intentions qui ont amené son établissement. Je vois surtout avec un plaisir véritable cette profonde sécurité que la Charte a donnée à tous, et à la faveur de laquelle règne sans trouble la plus grande liberté de conscience. C'est une preuve éclatante de la confiance qu'inspirent et des lois protectrices et le gouvernement tutélaire d'un roi qui voudrait rendre tous ses sujets heu-

reux autant que libres. Prince français, je jouis de tout le bien qui se fait, j'aime à suivre ses développements ; j'applaudis à la bonne volonté qui cherche les moyens d'en faire davantage encore. Mais catholique, je suis soumis à l'autorité de l'Église, je regarde sa discipline comme l'arbitre de mes jugements, et je ne reconnais exemptes d'erreurs que les versions autorisées par Elle des saintes Écritures, source de notre foi, ni d'autre interprétation que celle qu'Elle donne. L'erreur est si voisine de la vérité, que je trouve les catholiques heureux de n'être point appelés à examiner la plus ou moins grande exactitude de telle ou telle version, et d'avoir une règle constante de conduite en cette matière, comme dans toute autre.

« Toutefois, je suis persuadé que la meilleure direction sera donnée à la Société biblique que vous présidez, et quand on est, comme vous, bon serviteur du roi, on est aussi, au fond de son cœur, dévoué serviteur de Dieu.

« Comptez bien, Monsieur, sur mon estime particulière et sur mes sentiments sincères,

« Votre affectionné,

« LOUIS-ANTOINE. »

(*Procès-Verbaux*, t. Ier, p. 100-102.)

M. de Jaucourt avait envoyé le même Rapport à plusieurs autres personnages, entre autres au préfet de police, Anglès, qui répondit d'une manière obligeante, et au comte de Caze, ministre de l'intérieur et président du conseil des ministres.

La lettre de ce haut fonctionnaire nous semble devoir briller par son contraste avec celle du prince :

« Paris, le 21 [1] février 1820.

« MONSIEUR LE MARQUIS,

« J'ai reçu le procès-verbal de l'assemblée générale de la Société biblique protestante de Paris, que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser avec votre lettre du 25 janvier.

« J'ai vu avec le plus grand intérêt, dans le tableau des travaux de la Société, la preuve du bien qu'elle a déjà fait et le gage de celui qu'elle fera certainement par la suite.

« Heureux moi-même de m'associer à ses efforts pour atteindre un but

1. Cette date doit être inexacte, car nous savons que M. de Caze était encore ministre et président du Conseil quand il écrivit cette lettre (*Rapport*, t. II, p. 24), et ce fut le 20 février que le duc de Richelieu forma un nouveau cabinet.

vers lequel doivent marcher également toutes les communions chrétiennes, je la prie d'accepter une souscription de mille francs, dont j'aurai soin de vous faire remettre incessamment le montant.

« Comme aux yeux de tous les vrais amis de la morale et de la religion, il ne peut que paraître digne du Gouvernement de contribuer à répandre un livre qui est le code de la religion la plus sublime et de la plus pure morale, vous serez libre, Monsieur, de donner de la publicité à ma décision, si vous le jugez à propos.

« Agréez, Monsieur le Marquis, l'assurance de ma haute considération.

« Le Comte DE CAZE[1]. »

(*Procès-Verbaux*, t. Ier, p. 112.)

Voici donc, grâce à son président, la Société biblique bien posée en cour, et un ministre de la Restauration inscrit au premier rang parmi les bienfaiteurs de l'œuvre. Un journaliste protestant avait divulgué ces faits; nous lisons à ce sujet dans les *Procès-Verbaux* (t. Ier, p. 114) une proposition de blâme que nous reproduisons en passant :

« M. F. D... se plaint de ce que le rédacteur des *Annales protestantes*[2] se soit permis de publier dans la 5e livraison de son journal un résumé de la lettre de S. A. R. le duc d'Angoulême; le dernier don, soit en argent, soit en livres sacrés, fait à la Société de Paris par celle de Londres, et la souscription de 1,000 fr. de S. Exc. le ministre de l'intérieur. Le Comité trouve très-indiscrète la forme sous laquelle cet article est présenté, qui peut faire croire qu'il a été communiqué par la Société elle-même, et témoigne à cet égard son improbation. »

Toutefois la majorité du Comité refusa d'insérer un désaveu dans les journaux, à la publicité desquels elle avait elle-même fait appel en demandant au *Moniteur* un article sur le rapport de 1819. (*Procès-Verbaux*, t. Ier, p. 104 et 105.) Un blâme public aux *Annales* eût été d'autant plus déplacé que cette feuille avait fait preuve d'un intelligent dévouement à

1. La chute du ministère de Caze, de Serres, Pasquier, Gouvion-Saint-Cyr, etc., *le plus éloquent, le plus hardiment libéral de la Restauration* (*Paris-Guide*, t. II, p. 1180), ayant amené au pouvoir le comte Siméon, celui-ci ratifia le don de son prédécesseur. (*Rapport*, t. II, p. 25.)

2. Journal religieux, fondé en 1819 par Charles Coquerel; il n'acheva pas sa seconde année d'existence, et fut remplacé, en 1825, par la *Revue protestante*, dirigée par le même écrivain. — L'article incriminé se trouve page 469 du premier volume des *Annales*, et il est irréprochable, sauf peut-être au point de vue de l'indiscrétion qui avait, du reste, le zèle pour excuse.

l'œuvre biblique et qu'elle avait reproduit en entier, y compris même le discours de M. Stapfer, le premier Rapport. (*Annales protestantes*, t. Ier, p. 308-345, 399-446.)

Pendant le second exercice, les liens qui unissaient les sociétés de Londres et de Paris furent encore resserrés. Des visites réciproques des membres des deux comités favorisèrent l'entente et la bonne harmonie.

MM. Steinkopff, secrétaire, et Thornton, trésorier de la Société anglaise, assistèrent à la séance du comité de Paris, le 4 juin 1820, et furent gracieusement accueillis par M. de Jaucourt. A l'allocution du président, M. Steinkopff répondit en ces termes :

« C'est avec la plus vive satisfaction que je me trouve au milieu des membres du comité de la Société biblique protestante de Paris. Je me sens heureux de pouvoir faire la connaissance personnelle de ces hommes qui ont formé la généreuse résolution de propager les saintes Écritures parmi leurs frères en France.

« Je suis chargé, Messieurs, de la part du président et du comité de la Société britannique et étrangère, de vous assurer de leur respect, de leur attachement et de l'intérêt sincère qu'ils prennent à vos travaux bienfaisants. Ils se réjouissent de vos progrès et de votre prospérité comme si c'étaient les leurs mêmes, et ils regarderont toujours comme un honneur de pouvoir, de tous leurs moyens, contribuer à l'avancement de vos louables efforts. Permettez-moi, Messieurs, d'y joindre de ma part l'assurance que je ne cesserai jamais d'offrir au ciel mes vœux et mes prières les plus ferventes pour qu'il plaise à Dieu d'accompagner tout ce que vous entreprendrez au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ, de sa bénédiction divine, afin que son nom soit sanctifié, que son règne vienne et que sa volonté soit faite sur la terre comme au ciel. » (*Procès-Verbaux*, t. Ier, p. 141.)

Au comité du 6 août, un autre membre de la Société britannique et étrangère, M. Heisch, tint un langage tout aussi fraternel et engagea la Société de Paris à fonder des sociétés de dames à l'instar de celles d'Angleterre [1]. (*Procès-Verbaux*, t. Ier, p. 156.)

Cette bienveillance d'une société puissamment riche envers une sœur ou une fille qui n'avait pu se créer encore des ressources suffisantes, se

1. On sait que plus d'une invention française, dédaignée ou oubliée parmi nous, nous est revenue d'Angleterre, après y avoir été améliorée ou seulement pratiquée; il en est de même des Sociétés de dames. L'idée est d'Oberlin, et ce sont des Anglais qui nous la recommandent. Voir Introduction, p. 62.

traduisit de nouveau en offrandes généreuses qu'il convient d'indiquer. Non-seulement la Société de Londres consentit à nous céder sa Bible de Toulouse à prix coûtant (40,000 fr.) et à nous accorder tous les délais qu'il nous conviendrait pour le payement, elle nous fit encore un don de 7,500 fr., destiné à la reliure de cette édition (*Procès-Verbaux*, t. Ier, p. 148); puis, quand nous eûmes versé 24,000 fr. sur les 40,000 fr. que nous lui devions, elle nous tint quittes des 16,000 fr. qui restaient à payer. A ces dons elle ajouta encore celui de 1,000 Bibles in-8°, de 2,500 Bibles in-18, de 50 Nouveaux Testaments et de 12,500 fr. destinés à la création d'une *agence* et à la multiplication des sociétés auxiliaires. (*Procès-Verbaux*, t. Ier, p. 104, 179, et *Rapport*, t. II, p. 13.) De son côté, le Consistoire de la Confession d'Augsbourg de Paris offrit à la Société 89 Bibles in-12 et 136 Nouveaux Testaments.

.Malgré ces libéralités, nous dûmes suspendre, pendant un assez long intervalle, nos distributions, pour le motif indiqué dans ces lignes du Rapporteur, M. Vincens Saint-Laurent :

« MESSIEURS,

« Dans le cours de l'année qui expire aujourd'hui (1820), les travaux, dont j'ai à rendre compte à cette respectable assemblée, n'ont guère embrassé que l'espace de quelques mois. L'inaction forcée du Comité, auquel le soin en était confié, a eu pour cause la disette absolue des Bibles françaises. La consommation de l'année précédente avait épuisé tous les dépôts de la Société; en vain on eut recours aux libraires de Lausanne, de Neuchâtel, de la Hollande; Genève ne put fournir que cinquante exemplaires; le livre divin manquait à la circulation dans l'Europe entière. Ce n'a été que vers la fin du mois de juin que successivement les presses de Bâle, de Montauban, de Toulouse, de Paris ont commencé à tirer les nombreuses éditions qu'elles en préparaient; et il a fallu ensuite un assez long délai, tant pour le travail même de la reliure que pour attendre le moment où l'on pourrait s'en occuper sans inconvénient.

« Lorsqu'enfin le Comité eut à sa disposition les ressources qu'il s'était assurées par avance, les approvisionnements se trouvèrent consister en 17,418 Bibles françaises ou allemandes et en 14,257 Nouveaux Testaments, tant en allemand et en français qu'en italien, en grec et en hébreu; en tout 31,675 volumes. » (*Rapport*, t. II, p. 11.)

Voici les éditions françaises qui figurent au catalogue de 1820:

Bible de Martin. Montauban, in-4°, 1820.

Bible de Martin. Toulouse, in-8°, 1819, qui ne parut qu'en 1820; la première qui porta le nom de la Société biblique. La préface imprimée, comme le reste, pour le compte de la Société de Londres, a été retranchée des exemplaires portant notre nom.

Bible de Martin. Paris, Smith, in-18.

Bible d'Ostervald. Bâle, in-8°, 1819 (impression achevée en mars 1820).

Bible d'Ostervald. Paris, in-12.

Nouveau Testament d'Ostervald, stéréotype. Paris, in-8°.

Quand il fut en mesure de répondre aux demandes, le Comité les provoqua par deux circulaires. La première avait principalement pour objet de rappeler que le texte seul des deux Testaments, réunis ou séparés, est mis en circulation par les soins de la Société, et qu'ainsi ce n'est jamais à elle qu'on doit s'adresser pour se procurer d'autres livres de piété[1]; qu'elle n'admet dans ses dépôts que des versions à l'usage des communions protestantes, et que la distribution des traductions qui conviennent à d'autres croyances lui est entièrement étrangère, qu'elle ne cherche point à propager la lecture de ses Bibles hors de l'Église à laquelle elle appartient, et qu'elle désavoue par avance toute tentative qui pourrait être faite en son nom pour les répandre parmi les catholiques; enfin que l'exacte observation de ces règles peut seule mettre la Société à l'abri de tout reproche et lui permettre de poursuivre sa carrière sans crainte de discussions ou de trouble. Le Comité confirmait en même temps l'autorisation précédemment donnée aux dépositaires d'accorder au besoin des rabais sur le prix des livres, et même d'en disposer gratuitement en faveur des indigents dignes de ce bienfait. « Avant tout, disait le Comité, il faut que chaque famille ait une Bible, et toutes les ressources de la Société sont consacrées à ce résultat; mais la distribution des saintes Écritures ne doit pas moins être faite avec discernement et avec mesure. Il faut que le besoin d'avoir dans chaque maison cette source des plus saintes doctrines, de la plus pure morale et des consolations les plus efficaces, se fasse assez

1. On eut de la peine à faire comprendre au public pourquoi la Société ne vendait pas des *Psaumes*, des *Consolations contre les frayeurs de la mort*, des *Nourriture de l'âme*, des *Catéchismes*, etc.

La Société biblique de Montbéliard elle-même était tombée dans cette confusion, et il fallut, pour s'affilier à celle de Paris, qu'elle modifiât l'article 1er de son règlement, qui lui permettait de distribuer, à côté de la Bible, divers ouvrages de piété. (*Procès-Verbaux*, t. Ier, p. 108, 155, 162.)

sentir pour que les pères de famille mettent au rang de leur devoir l'épargne d'une légère portion de leur revenu pour l'appliquer à l'achat de la Bible. Cette considération est bien autrement importante aux yeux de la Société que celle des pertes que lui occasionnerait une dispensation trop libérale des livres sacrés. La Société veut principalement acquérir la certitude qu'ils tomberont en bonnes mains, qu'ils sont désirés pour être lus avec assiduité et médités avec fruit, et rien ne peut lui donner, à cet égard, une garantie plus digne de confiance que l'effort de la part du pauvre pour se les procurer par ses propres moyens. » (*Rapport*, t. II, p. 13-17.)

Afin d'éviter que certaines personnes ne vendissent pour quelques sous l'exemplaire qui leur avait été donné, on avait pris la sage précaution d'écrire en travers du titre leur nom et leur demeure.

Ce n'est pas sans motifs que le Rapporteur désavouait toute tentative de répandre au nom de la Société les livres saints parmi les catholiques. Voici le fait auquel il faisait allusion : Dans sa séance du 4 juin, le Comité prit connaissance d'une lettre du duc d'Estissac annonçant à M. de Jaucourt qu'il avait fait saisir à Orléans un certain nombre de Bibles entre les mains des soldats de la garnison, auxquels elles avaient été distribuées clandestinement, et qu'il les avait fait remettre chez M. Lagarde, pasteur de la ville, à la disposition de la Société. Informations prises, il se trouva que ces Bibles étaient 36 Nouveaux Testaments distribués à un régiment étranger par une personne étrangère à la Société. Notre Comité écrivit à M. Lagarde qu'il en pouvait faire l'usage qui lui conviendrait sans que la Société eût en aucune façon à s'en occuper. (*Procès-Verbaux*, t. Ier, p. 136-138.) Ce fait montre que si la Bible était répandue avec un grand zèle, elle rencontrait aussi des préventions et des entraves sur lesquelles nous reviendrons bientôt.

Les besoins étaient tels qu'il suffit des derniers mois de l'année 1820 pour écouler 3,500 Bibles, 1,800 Nouveaux Testaments et dépenser 65,811 fr., y compris l'achat de la Bible de Toulouse. Le produit des ventes atteignit 17,300 fr. et celui des souscriptions ne s'éleva qu'à la faible somme de 5,500 fr. (*Rapport*, t. II, p. 23.)

Bien qu'il manquât de Bibles, notre Comité et le sous-comité, qui portait le plus lourd fardeau, avaient continué à se réunir et à discuter avec une activité telle que les procès-verbaux mensuels renferment jusqu'à 13 pages in-folio d'une écriture fine et serrée, et que le premier registre, comprenant 200 pages, ne va que jusqu'au 7 janvier 1821. Avant la fin

de la seconde année, les écritures étaient devenues assez nombreuses et assez compliquées pour que, malgré le zèle du président, des secrétaires et du trésorier, qui n'y pouvaient suffire, la nécessité d'un agent salarié fût reconnue. (*Rapport*, t. II, p. 38.) Le besoin se fit également sentir d'alléger la tâche des assesseurs, chargés de la collecte, et on leur donna pour aides 37 membres adjoints, dont les noms suivent : MM. d'Aldebert, Léon Torras, Bourdillon, Payra fils, Billing jeune, Bartholoni, Sandoz, de la Trobe, Desnoyers, Giral, Sarrazin, Leclerc, F. Cuvier, Nagel fils, Meyrueis, Ch. Tattet, Rosenstiel fils, Rival-Maris, Bouffé fils, Bruch, Berger, Scherzer, Smith, Pæpischen, Silbermann, Bein, Mœnch, Sichlinger, Martins, Sablet, Cabanis, Colladon, Saint-Martin, Mallet, horloger; Wurtz, Weiss, Et. Gauthier. (23 avril 1820. *Procès-Verbaux*, t. Ier, p. 128, 141.)

Les sociétés bibliques continuaient à se multiplier dans les départements[1]; mais quelques-unes, comme celles de Colmar et de Nîmes, imitèrent d'abord l'exemple de celle de Strasbourg, antérieure de deux ans à la nôtre, et travaillèrent isolément, sans s'affilier à l'association générale, qui avait son siége à Paris.

Le jour fixé pour la séance annuelle s'approchant, MM. de Jaucourt et Delessert voulurent bien se charger de chercher pour la réunion un local autre que l'église des Billettes; ils le trouvèrent rue du Bac, à l'hôtel de Boulogne, où s'assemblait la *Société pour l'encouragement de l'industrie nationale*. (*Procès-Verbaux*, t. Ier, p. 173.)

C'est là que se tint la seconde réunion publique, le 4 décembre 1820; elle fut ouverte par une prière du pasteur Marron, de l'Église réformée, et terminée par une autre prière du pasteur Gœpp, de l'Église de la Confession d'Augsbourg. M. de Jaucourt y rappela de nouveau, en des termes qu'il importe de reproduire, le sentiment d'amour fraternel et chrétien qui présidait aux travaux de la Société.

« Messieurs,

« Rapprocher les uns des autres les hommes qui veulent le bien, les unir par les liens d'une touchante fraternité, diriger vers un même but

---

1. En annonçant la création d'une société biblique à la Rochelle, l'ancien pasteur du désert Rang dit *Desadreit* ajoutait que tous ceux des protestants détenus au bagne de Rochefort, qui savaient lire, possédaient les saintes Écritures. Les soixante-dix-sept de Toulon en étaient également pourvus. (*Procès-Verbaux*, t. Ier, p. 99, 134.)

leurs communs efforts et imprimer à leurs travaux le sceau respectable de la religion, tel est le fruit de cet esprit d'association qui opère tant de prodiges dans le pays où s'est formée la première société biblique.

« La première impulsion donnée par la Société biblique de Londres a trouvé les esprits disposés à la recevoir; son exemple a été imité : l'Amérique, l'Allemagne, la Hollande, la Suisse, la Russie, la Prusse, la Suède et le Danemark ont formé à leur tour des sociétés, dont tous les travaux tendent à propager l'Évangile, et ce livre de toutes les communions, offert au public sans notes ni commentaires et dans les versions sanctionnées par l'usage, forme entre tous les chrétiens un nouveau lien d'amour et de bienveillance.

« Précieux aux yeux de tout ami de l'humanité, ce grand moyen de rapprocher les hommes les uns des autres l'est surtout aux yeux des chrétiens évangéliques; il doit l'être tout particulièrement aux yeux des protestants de France. Disséminés sur toute la surface de ce vaste royaume, ils ont besoin d'un centre auquel ils se rattachent, d'un objet auquel ils se rallient; il faut que leurs intérêts et leurs vœux soient partout les mêmes. Et où pourraient-ils mieux trouver ce moyen d'union, Messieurs, que dans la Société biblique formée par votre concours? »

M. de Jaucourt relève ensuite avec une tolérante et ferme modération les calomnies et les violences auxquelles les sociétés bibliques et le protestantisme étaient en butte :

« ..... Sous le gouvernement paternel des Bourbons[1], nos temples se relèvent, nos académies fleurissent..... mais..... nous ne pouvons nous dissimuler qu'il est encore des hommes qui se trouvent offensés de la justice qu'on nous rend; leur tactique est à peu près la même que celle

1. Nous trouvons dans ce discours un singulier exemple du danger auquel on s'expose en mêlant la politique aux choses de la religion. En faisant l'éloge des Bourbons, M. de Jaucourt prononça les paroles suivantes, que les événements n'ont point ratifiées.

« Hélas! au moment où l'un d'eux (le duc de Berry) est tombé sous le fer d'un odieux meurtrier, nous avons profondément partagé la douleur publique; nous prenons une part d'autant plus vive aujourd'hui à la consolation que le Ciel vient d'envoyer à la famille de nos rois (la naissance du duc de Bordeaux).

« Il ne portera point en vain le nom du roi dont le peuple a gardé la mémoire, et à qui les protestants durent l'édit de Nantes, ce prince dont la France a salué le berceau fortuné. Héritier de l'amour que son père portait à tous les Français, il croîtra, environné de nos hommages; il appréciera notre fidélité, il sera pour la génération qui s'élève avec lui, ce que Henri IV fut pour nos ancêtres, ce que Louis XVIII est pour nous. » (*Rapport*, t. II, p. 10.)

de nos anciens persécuteurs. Avancer que la Réforme va expirer, que le protestantisme touche à son dernier jour, que déjà le déisme et le socinianisme ont pris, dans une grande partie des pays protestants, la place de la doctrine des réformateurs; que tout ce qui reste d'hommes sages dans les communions dissidentes ne demande qu'à rentrer sous la puissance de Rome, tels sont leurs moyens. Fidèles héritiers des maximes et des vœux de leurs prédécesseurs, ils n'ont pas oublié combien on a fait de mal aux réformés en publiant qu'il n'existait plus en France ni protestantisme ni protestants. Leurs tentatives seront vaines; la sagesse des lois qui nous régissent et du monarque qui nous gouverne en sont des garanties certaines; leurs déclamations mensongères nous nuiront d'autant moins que nous ne descendrons pas dans l'arène pour les réfuter, et que nous n'oublierons pas ce que nous devons à nous-mêmes, ce que nous devons au repos public, au point de nous engager dans des discussions aussi interminables qu'inutiles. C'est par nos bonnes œuvres, Messieurs, qu'il nous convient de leur répondre. » (*Rapport*, t. II, p. 8.)

La Société ne datait que de deux ans, et déjà la mort avait fait un vide dans les rangs du Comité. M. Vincens Saint-Laurent dut payer un juste tribut d'éloges à la mémoire de Rabaut-Pomier, second fils de l'illustre pasteur du désert, Paul Rabaut. Jacques-Antoine Rabaut, dit *Pomier*, était né à Nîmes le 24 octobre 1744; il mourut le 16 mars 1820, après avoir été pasteur à Montpellier, membre de la Convention et du Conseil des Anciens, sous-préfet du Vigan, pasteur à Paris de 1803 à 1815, puis banni comme régicide, à tort, car il avait voté dans le sens de la clémence, c'est-à-dire « la mort avec sursis ». — « On s'accorde assez généralement aujourd'hui, dit la *France protestante*, à lui attribuer la précieuse découverte de la vaccine, ou, du moins, à lui en faire partager l'honneur avec le célèbre docteur Jenner. » Voici les paroles émues prononcées par le Rapporteur à l'assemblée générale de 1820 :

« M. Rabaut n'est plus; que d'intéressants souvenirs se rattachent à ce nom! Tout doit le rendre cher aux protestants: le mémorable apostolat du père qui a si puissamment contribué à la conservation de la religion réformée en France; les talents et les services du fils aîné, comme pasteur, comme écrivain, comme législateur; sa courageuse résistance à l'anarchie, et la déplorable mort qui en fut le prix; les vertus de celui qui vient de nous être ravi, son éloquence douce et persuasive, sa piété fervente mais éclairée, et dans laquelle dominait un esprit évangélique d'indulgence et de charité; sa tendre commisération pour les souffrances des pauvres, le

sacrifice perpétuel de son propre nécessaire au soulagement de leurs besoins, son active diligence pour intéresser à leurs maux l'opulence, et pour augmenter leurs ressources; et cette piété tout à la fois simple, vraie, ingénieuse et délicate, qui était l'âme de sa bienfaisance et qui en rendait l'exercice si cher à l'indigence et au malheur; enfin son zèle pour la prospérité de toutes les institutions propres à servir l'humanité, à répandre la lumière, à propager la morale et à fortifier la foi.

« Avec quelle joie il avait vu des sociétés bibliques se créer en France! avec quelle ardeur il concourait aux travaux de la nôtre! Pourquoi ne lui a-t-il été donné de voir que l'aurore des beaux jours qui doivent en naître?

« L'empire des principes religieux sans exaltation, sans fanatisme; un sentiment plus profond des devoirs dans toutes les situations de la vie; le rapprochement des différents états de la société par le lien volontaire de sentiments, de vœux, de soins communs pour le bien de l'humanité, douce et touchante égalité de bienfaisance et de vertus, devant laquelle s'effacent, sans se confondre, toutes les distinctions du rang et de la richesse; l'alliance dans les mêmes vues, le même intérêt et la même œuvre, de toutes les communions protestantes, en attendant qu'elle embrasse toutes les communions chrétiennes; en un mot, tout ce qui peut ramener aux vraies et sublimes doctrines de l'Évangile et à la pratique usuelle de ses préceptes, pour l'avantage temporel et pour le bonheur éternel des hommes: tels sont les fruits que M. Rabaut espérait de l'établissement des sociétés bibliques; tels sont ceux qu'a déjà commencé à produire celle de Paris, et que tout lui donne l'espérance de voir de plus en plus se multiplier et mûrir. » (*Rapport*, t. II, p. 34.)

Nous avons vu un membre de la Société de Londres proposer au comité de Paris l'établissement de sociétés bibliques de dames; cette proposition fut répétée à l'assemblée générale par M. Sigismond Billing, ainsi que deux autres propositions tendant à fonder des sociétés auxiliaires dans les principaux quartiers de Paris et des associations bibliques dont les membres s'engageraient à payer seulement dix centimes par semaine. « Cette triple organisation qui, dans sa simplicité, offrirait, dit M. Billing, beaucoup d'autres avantages à une population dispersée au milieu d'une vaste capitale, embrasserait toutes les bonnes volontés, tous les talents, tout le zèle, tous les sentiments pieux, et les mettrait en œuvre pour avancer le but de l'institution; et le Comité central, dégagé, si elle était adoptée, d'une multitude de détails, pourrait se livrer avec plus de loisir et

de succès à la correspondance avec les sociétés auxiliaires. » (*Rapport*, t. II, p. 45.)

Ainsi l'œuvre biblique s'étendait et se régularisait; elle s'était créé un public par une large distribution de circulaires et de rapports tirés à 5,000 exemplaires, non-seulement un public, mais des organes dans tout pasteur et tout protestant zélé; grâce à cette organisation, tous les besoins pouvaient être connus et aussitôt satisfaits.

A la fin de l'année 1820, on comptait dans les départements au moins treize sociétés bibliques organisées: celles de Strasbourg, Mulhouse, Montauban, Toulouse, Colmar, Bordeaux, la Rochelle, Montbéliard, Nîmes, Saverdun, Saint-Maixent, le Mas d'Azil, Milhau, et une foule d'autres en voie de formation, qui toutes correspondaient avec la nôtre.

IV.

DE LA POLÉMIQUE CATHOLIQUE

ET DES

ENTRAVES APPORTÉES AU DÉVELOPPEMENT DES ASSOCIATIONS BIBLIQUES.

Nous avons montré, dans les trois chapitres précédents, les travaux et les progrès que notre Société avait accomplis depuis sa fondation, et l'influence bienfaisante qu'elle avait exercée, même en dehors de son action directe, sur tout le protestantisme. On se tromperait fort si l'on pensait qu'elle n'a rencontré aucun obstacle sur son chemin. Les ultramontains de l'époque avaient compris qu'en ralliant tous les esprits, toutes les nuances d'opinion, l'œuvre biblique allait devenir un point central et donner une vie nouvelle au protestantisme français, qui paraissait jusque-là condamné à périr. Quand ils lui virent prendre un nouvel essor, ses adversaires résolurent de le combattre sans merci.

Nous n'avons point à rappeler ici la réaction violente qui, après 1815, s'opéra dans le sein du catholicisme contre les principes de tolérance et de charité que le dix-huitième siècle avait fait passer dans les mœurs et dans les lois; on sait que cette réaction, dirigée par de grands écrivains, Lamennais, J. de Maistre, de Bonald, etc., a réussi à détruire presque entièrement le gallicanisme, et que le protestantisme fut lui-même en butte à ses attaques incessantes. Nous ne mentionnerons que celles qui furent expressément dirigées contre la Société biblique.

A peine M. de Caze eut-il accordé à notre Comité l'autorisation de se réunir, que l'abbé de Lamennais inséra dans *le Conservateur* une série d'articles destinés à jeter la déconsidération sur les promoteurs de notre œuvre et à faire naître des soupçons sur le but qu'ils se proposaient d'atteindre. C'était une *mission d'anarchie religieuse* qu'ils entreprenaient, et

qui aboutirait nécessairement à l'*anarchie politique;* ils allaient répandre *de nouvelles semences de discorde, détruire l'ordre social lui-même, en ébranlant les bases sur lesquelles il repose.* L'Angleterre était présentée comme la preuve vivante du danger qui menaçait la France, et ce danger était terrible : Les crimes, disait Lamennais, se sont multipliés en Angleterre depuis la fondation des sociétés bibliques ! — La haine aveugle qui dictait ces lignes incroyables, faisait oublier au futur auteur de l'*Essai sur l'indifférence* ce qu'il pensait lui-même de l'effet moralisateur produit par la lecture de la Bible[1].

Notre Comité s'émut des attaques du *Conservateur,* et une lettre signée des « membres de la Société biblique protestante de Paris » fut adressée le 23 avril 1819 au *Moniteur* officiel, qui l'inséra dans son numéro du 26. Cette lettre se bornait à rétablir les faits, elle rappelait que la Société, « étrangère à tout objet de controverse théologique ou de poursuite mondaine », n'avait d'autre but que de faciliter aux membres des deux communions protestantes l'acquisition de la Bible, et de ranimer parmi eux l'étude du livre sacré, seule règle de la foi. — Les calomnies intéressées n'en continuèrent pas moins leur cours.

En 1822, M. de Bonald, député de l'Aveyron, comparait l'œuvre biblique au prosélytisme voltairien, qui fait « des livres impies à six sous pour les cuisinières », et l'accusait de n'être « qu'une adroite spéculation de commerce »[2].

L'évêque de Dijon, dans son mandement pour le carême de 1825, tenait un langage qui rappelait presque les violences de Lamennais : « C'est dans cet esprit (esprit d'impiété), s'écriait-il, que s'est formée de nos jours cette Société, fondée en apparence pour la propagation du christianisme et les progrès de l'Évangile et qui, sous prétexte de porter le flambeau de la foi et de la Parole de Dieu dans les régions les plus lointaines, multiplie chaque jour, et à grands frais, les éditions de ce livre admirable.... mais livre clos et scellé pour le grand nombre, et dont la clef n'est qu'à l'Église de Dieu.... Et dès lors, que prétend cette Société imprudente et

1. « En lisant l'Évangile, si simple et si divin, on se sent comme ravi par quelque chose du ciel. Je ne crois pas qu'il existe un être humain qui pût, en ce moment, commettre une mauvaise action. Il faudrait auparavant que l'impression qu'il a reçue s'efface; il faudrait que la parole de grâce et de vérité, dont le charme indéfinissable suspend la puissance du mal, cesse de résonner dans son âme émue. » (*Essai sur l'indifférence,* t. IV, p. 137. Paris, in-8°, 1823.)

2. *Réflexions préjudicielles sur la pétition du sieur Loveday,* p. 9 et 10. Paris, 1822.

perfide, qui ne voit pas et ne veut pas voir que mettre l'Écriture entre les mains de tout le monde.... c'est ouvrir la porte à toutes les erreurs, et souvent à toutes les absurdités? Que prétend donc, encore une fois, cette Société nouvelle, par ce zèle aussi imprudent qu'affecté.... sinon de faire des chrétiens une secte d'indépendants, sans ministres, sans pasteurs, peut-être même sans sacrements et sans culte? »

Un an plus tard, au moment où les feuilles de l'opposition libérale dénonçaient l'existence illégale de l'ordre des Jésuites en France, les organes du parti catholique crièrent à la persécution, et s'efforcèrent d'établir que le but du parti libéral était de créer vis-à-vis des autres cultes un état d'inégalité pour le culte de la majorité des Français. Les questions purement politiques ne sont pas de notre domaine, et il nous suffira de citer les lignes suivantes pour montrer que les défenseurs de l'autel nourrissaient pour le culte de la minorité une haine implacable : « Quoi! s'écriait *l'Étoile* (2 avril 1826), le protestantisme aura, dans Paris même, ses sociétés bibliques, dont les affiliés sont répandus dans toutes les nations de l'Europe, dont les adeptes se trouvent mêlés à toutes les révolutions; et des hommes qui professent la religion de l'État dans toute son étendue, dont tous les soins sont consacrés à donner l'instruction à la jeunesse, ou à répandre la lumière de l'Évangile, ne pourront jouir des droits qui appartiennent à tout citoyen, celui de se consacrer à l'utilité publique, de vivre pauvres, et de n'accepter aucun honneur? »

Les persistantes attaques dirigées contre notre Comité, dans le dessein de dénaturer le caractère de son œuvre, ne furent pas relevées seulement dans la lettre au *Moniteur* que nous avons mentionnée plus haut; elles donnèrent lieu à d'énergiques protestations dans nos assemblées générales. M. Stapfer en fit justice dans ses discours de 1819 et 1820, et le président de la Société, le vénérable marquis de Jaucourt, leur consacra un paragraphe de son allocution prononcée à l'assemblée de 1825. « Si des articles de journaux, dit-il, des feuilles périodiques, des pamphlets lancés... contre les sociétés bibliques, ou plutôt contre la Bible elle-même, se sont acharnés contre nous, nous croyons bien que ces misérables productions n'appartiennent qu'à l'esprit de parti, et n'offrent aux hommes éclairés par la pensée des intérêts publics, qu'un sujet d'indifférence et de mépris. Mais nous-mêmes, Messieurs, lorsqu'on noircit l'objet si pur et si sincère de nos efforts, lorsqu'on dénature nos principes, lorsqu'on nous attaque sans bonne foi et sans pudeur, au mépris même des institutions fondamentales de l'État, qui garantissent nos droits et nos libertés, de-

vons-nous garder le silence? Ce sont nos doctes amis que j'en fais juges; c'est aux Haffner, aux Samuel Vincent de Nîmes, aux Stapfer et à d'autres encore qui marchent sur leurs pas, à examiner si de telles attaques doivent être repoussées, et si, pour être méprisables, elles doivent toujours être méprisées. » Le marquis de Jaucourt avait raison; les calomnies de Lamennais répétées, un an après ce discours, dans le journal *l'Étoile*, prouvent que, selon la parole de Gœthe, il ne faut jamais se lasser de combattre l'erreur, puisqu'elle ne se lasse jamais d'agir.

La controverse catholique ne se borna pas à ces odieuses accusations, d'après lesquelles notre Société n'eût été qu'un foyer de démagogie révolutionnaire. Souvent aussi elle nous reprocha de ne pas tenir compte de la faiblesse humaine, et d'ouvrir la voie aux dangereuses aberrations du sentiment religieux. Deux ans avant le mandement de l'évêque de Dijon, cité plus haut, un abbé qui voulait que la Bible fût lue, qui en démontrait la nécessité par des citations des Pères, et prétendait que les conciles et celui même de Trente étaient favorables à sa thèse, l'abbé Berlèse, ne pouvait s'empêcher de jeter la pierre à la Société biblique, et de blâmer « cette réunion d'hommes imprudents qui, poussés par un zèle mal entendu, prodiguent sans choix et sans mesure les exemplaires des saintes Écritures, de telle sorte que ce livre, que les fidèles ne devraient jamais ouvrir qu'avec respect, tombe parfois dans les mains de ceux qui le dédaignent le plus, devient un triste sujet de plaisanterie, ou au moins l'objet de commentaires absurdes, qui font des lecteurs autant d'hérésies isolées[1] ».

A propos de la traduction de la Bible que venait de publier M. de Genoude, *le Drapeau blanc* (24 janvier 1825) se demande pourquoi la France ne possède pas une version de l'Écriture sainte où se retrouve une partie des beautés de l'original. L'explication de ce fait est, dit-il, dans « ce sentiment exquis des convenances religieuses et sociales » qui forme un des traits de notre caractère national. Le simple catéchisme suffit au plus grand nombre; ceux qui désirent une instruction religieuse plus étendue, la rencontrent dans une multitude d'ouvrages excellents. La Bible étant inutile ou dangereuse pour le peuple, les Bossuet[2] et les

1. *Quelques réflexions sur la lecture de la Bible*, par l'abbé Berlèse, dédiées à M. l'abbé Jerphanion, curé de la Madeleine. Paris, 1823. Voy. aussi *Archives du christianisme*, 1823, p. 219.

2. Bossuet, en effet, n'a pas entrepris une traduction de la Bible; toutefois, M. H. Wallon,

Fénelon n'ont pas cru devoir la traduire en langue vulgaire. La pensée d'une œuvre de ce genre n'est venue, au sein de l'Église romaine, qu'à une secte alliée au protestanisme (celle des Jansénistes). Après avoir énuméré tous les périls d'une traduction française, l'auteur de l'article qui admire la Vulgate et la qualifie de chef-d'œuvre, se résigne cependant à faire bon accueil à la version de M. de Genoude; mais on sent qu'il ne parle pas de son crû et obéit à la nécessité: « Il aurait mieux valu peut-être, dit-il, conserver les livres saints dans une langue universelle et invariable, dans la langue de l'Église, seule investie du droit d'interpréter la Parole de Dieu; mais enfin ces livres ont été traduits, et dès lors il est à désirer qu'ils le soient le mieux possible. »

L'école catholique, « voisine du protestantisme », que *le Drapeau blanc* qualifie de *secte* et semble craindre de nommer, l'école janséniste, manifesta, dès le principe, une sympathique et intelligente bienveillance pour l'œuvre des sociétés bibliques. M. Silvestre de Sacy écrivait dans le *Journal des Savants* (septembre 1816): « Grâce à ces sociétés, un grand nombre de langues, ou peu connues, ou tout à fait ignorées jusqu'ici, ont été cultivées, étudiées, et rendues accessibles aux savants des pays même les plus éloignés; des textes d'un ouvrage déjà connu, et qui offre un mo facile de comparaison entre les idiomes les plus disparates, ont été imprimés; et si, comme il y a lieu de le croire, l'impulsion donnée continue à s'étendre et à se communiquer, il n'y aura, dans un petit nombre d'années, aucun des langages parlés dans les pays connus de l'ancien et du nouveau monde, que l'Européen, avide de connaissances, ne puisse étudier et comparer avec tel autre qu'il lui plaira, du fond de son cabinet. »

Au mois de mai 1818, le même écrivain annonçait avec éloge, dans le même journal, la publication de l'*Histoire de la Société biblique* du révérend M. Owen, et disait: « Ce que l'Europe devra aux efforts réunis des missionnaires et de la Société biblique n'eût jamais été obtenu dans le cours d'un siècle, ou plutôt n'eût jamais été obtenu si le mouvement n'eût été imprimé par un levier aussi puissant. »

On ne s'attendrait peut-être pas à trouver dans les ouvrages de Joseph de Maistre une justification quelconque des sociétés bibliques. Et cependant l'auteur des *Soirées de Saint-Pétersbourg,* dans un passage curieux, découvre

---

de l'Institut, a recueilli toutes les portions des Évangiles contenues dans les sermons du grand prédicateur, il les a complétées et publiées sous le titre de *Saints Évangiles,* traduction de Bossuet. (Paris, Firmin Didot, 1855.)

dans l'institution de ces sociétés une vue de la Providence. « Quand même, s'écrie le sénateur mis en scène par cet écrivain, la Société biblique ne saurait ce qu'elle fait, elle n'en serait pas moins, pour l'époque future, précisément ce que furent jadis les Septante, qui certes se doutaient fort peu du christianisme et de la fortune que devait faire leur traduction. Une nouvelle effusion de l'Esprit saint étant désormais au rang des choses les plus raisonnablement attendues, il faut que les prédicateurs de ce don nouveau puissent citer l'Écriture sainte à tous les peuples. Les apôtres ne sont pas des traducteurs, ils ont bien d'autres occupations; mais la Société biblique, instrument aveugle de la Providence, prépare ces différentes versions que les véritables envoyés expliqueront un jour en vertu d'une mission légitime.... qui chassera le doute de la cité de Dieu; et c'est ainsi que les terribles ennemis de l'unité travaillent à l'établir[1]. » — On ne peut nier que de Maistre n'ait mieux approfondi la question biblique que son émule en catholicisme, l'abbé de Lamennais.

C'est dans le sens des attaques de ce dernier écrivain que, de notre temps, la papauté a exprimé ses sentiments contre l'œuvre des sociétés bibliques. Elle s'est rappelé la défense de lire l'Écriture sainte en langue vulgaire édictée par Grégoire VII, la décision du concile de Toulouse, en 1229, interdisant aux laïques de posséder les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament en langue vulgaire, et la décision prise par le pape Pie IV après la cinquième session du concile de Trente, en 1564, pour défendre aux fidèles de lire les Écritures, publiquement ou en particulier, s'ils n'y ont été préalablement autorisés par l'évêque de l'endroit[2].

Pie VII adressait le 28 juin 1816 à l'archevêque de Gnesne, métropolitain de Pologne, la bulle suivante: « Je déclare que les associations, formées dans la plus grande partie de l'Europe pour traduire en langue vulgaire et répandre la loi de Dieu, *me font horreur*, et qu'elles tendent à renverser la religion chrétienne jusque dans ses fondements; qu'il faut *détruire cette peste par tous les moyens possibles*, et dévoiler les machina-

1. Le second interlocuteur que met en scène l'auteur des *Soirées de Saint-Pétersbourg*, le comte, répond au sénateur en lui rappelant toutes les objections faites par l'Église contre la lecture de la Bible, sans notes ni commentaires. Il n'omet pas de rappeler les accusations formulées en Angleterre contre les sociétés bibliques, entre autres celle de renfermer dans leurs comités des sociniens et même des déistes; cependant il ne repousse pas complétement les prévisions consolantes du sénateur.

2. Voy. Bungener, *Histoire du Concile de Trente*.

tions impies de ces novateurs, en prévenant le peuple contre de telles embûches, dressées pour les précipiter dans une ruine éternelle. »

Léon XII, dans sa lettre encyclique de 1824[1], déclare que l'on trouve dans les traductions de la Bible les plus répandues l'Évangile de l'homme et même l'Évangile du démon, et que l'œuvre des sociétés bibliques doit être pernicieuse à la foi et à la morale[2].

Le successeur de Léon XII, Pie VIII, prenant possession du souverain pontificat dans la basilique de Latran, le 24 mai 1829, adressait à la catholicité une lettre encyclique destinée à faire connaître les moyens de procurer les plus grands avantages à la religion. Au nombre des conseils que donne Pie VIII aux évêques, se trouve celui de combattre «les sociétés qui publient des traductions nouvelles des livres saints dans toutes les langues vulgaires», traductions qui «sont distribuées de toutes parts à grands frais» et «offertes gratuitement aux plus ignorants». Les évêques sont invités à prendre garde que «ce poison mortel, venant à se répandre dans leurs troupeaux, ne cause surtout la mort des simples».

Les anathèmes de Pie VII, de Léon XII et de Pie VIII ont été fidèlement reproduits par leurs successeurs. Grégoire XVI a fulminé en termes violents, dans les dernières années de son pontificat (8 mai 1844), contre les sociétés bibliques, et Pie IX, qui les accusait dans l'encyclique du 9 novembre 1846 d'expliquer les Écritures «dans un sens pervers», les a rangées parmi les «principales erreurs de notre temps», à côté des sociétés secrètes, dans le *Syllabus* annexé à l'encyclique du 8 décembre 1864[3].

---

1. Paris, 1824, chez Adrien Leclerc, 35, quai des Augustins.

2. *Ad quam pestem (Societatem quamdam, dictam vulgò Biblicam) avertendam prædecessores nostri plures ediderunt constitutiones.... In quibus multa ex divinis litteris et ex traditione accuratè, ac sapienter excerpta inveniuntur, ut ostendatur quantopere fidei et moribus vaferrimum hoc inventum noxium sit. Nos quoque pro apostolico nostro munere hortamur vos, VV. FF., ut gregem vestrum a lethiferis hisce pascuis amovere omni modo satagatis. Arguite, obsecrate, instate opportunè, importunè, in omni patientia et doctrina, ut fideles vestri regulis nostræ Indicis congregationis ad amussim inhærentes sibi persuadeant, si sacra Biblia vulgari lingua passim sine discrimine permittantur, plus inde ob hominum temeritatem detrimenti quam utilitatis oriri.*

3. § 4. *Socialismus, communismus, societates clandestinæ, societates biblicæ, societates clerico-liberales. — Ejusmodi pestes sæpe gravissimisque verborum formulis reprobantur...* (Syllabus complectens, etc.... XVIII.)

Les sociétés bibliques ne rencontrèrent pas d'opposition dans la papauté catholique seulement. Le chef spirituel des musulmans proscrivit leur œuvre pour des motifs analogues. L'année même où paraissait l'encyclique de Léon XII, en 1824, le sultan défendait par un firman, sous peine de mort, l'introduction et la lecture de la Bible dans ses États[1]. C'est sans doute la belle traduction turque de la Bible, due à M. le professeur Kieffer, qui fut la première cause de ce barbare firman.

L'assassinat du duc de Berry par Louvel, le 13 février 1820, la chute du ministère de Caze, qui en fut la suite, amenèrent aux affaires, après le court ministère du duc de Richelieu, le parti dévoué à la *Congrégation*. Sous le ministère Villèle (1821-1827) éclatèrent les passions hostiles à la liberté de conscience et à l'égalité des cultes; on peut voir dans les journaux de l'époque, les arrêts des tribunaux rendus contre les piétistes de Bischwiller[2], contre le libraire Touquet[3], etc., etc.; l'expulsion hors de France du prince Constantin de Salm-Salm, qui se disposait à embrasser le protestantisme, etc. Ces faits ne sont point de notre domaine et nous devons nous borner à signaler les entraves apportées au développement des associations bibliques.

Le 2 octobre 1821, M. Desnoyers faisait connaître au Comité la louable conduite du sous-préfet de Dreux qui venait de restituer à qui de droit des Nouveaux Testaments de Sacy, dont un curé avait provoqué l'enlèvement dans le voisinage de l'église de Mézières-en-Drouais (Eure-et-Loir).

---

1. Apprenez, dit le sultan, que les infidèles traduisent et impriment dans les langues d'Orient, les livres de leur religion connus sous le nom de Bible, Psautier, Évangile. Il en est arrivé dans ma capitale deux ou trois cents de chaque sorte, avec quatre ou cinq traités en langue persane. C'est mon devoir d'empêcher de pareilles choses. Je veux que les livres de ce genre soient envoyés en Europe. Si dorénavant il en arrive aux douanes, qu'il en soit fait une perquisition exacte et donné avis à ma capitale. Je défends à tous les Turcs, quels qu'ils soient, de prendre aucun de ces livres faux. Lorsqu'on les trouvera, j'ordonne qu'on les saisisse et qu'on les jette au feu. (*Revue protestante*, 1825, 142.)

2. L'exercice paisible de leur culte les fit condamner pour outrage à la morale publique et religieuse, par le tribunal de Strasbourg (25 juin 1825), jugement cassé par la cour de Colmar (26 avril 1826), validé par la cour de Metz (29 décembre 1826) et par la Cour de cassation en 1828.

3. Touquet avait publié un Évangile abrégé ou mutilé, sous le titre de *l'Évangile, partie morale et historique;* il fut poursuivi et condamné pour ce fait, au mois de juillet 1826, par le tribunal de la Seine. L'arrêt fut confirmé le 20 décembre de la même année par la cour royale, et le 17 mars 1827 par la Cour de cassation. — Cet ouvrage a été réimprimé récemment.

Au mois de février 1822, plusieurs comités auxiliaires, auxquels on refusait la permission de se réunir, adressaient leurs plaintes au comité de Paris.

La Société auxiliaire de Milhau (Aveyron), ayant demandé au ministre de l'intérieur l'autorisation de s'établir, reçut du sous-préfet la réponse suivante, en date du 7 septembre 1821 : Le ministre fait observer que la publication de la Bible est soumise à la législation de la presse, et la réunion de la société aux dispositions des articles 291 et 294 du Code pénal, et que par conséquent «*il n'y a aucune autorisation à donner à cet égard*». Cette réponse évasive et ambiguë ne satisfit point, on le pense bien, la Société de Milhau. Elle écrivit, pour demander des instructions, à celle de Paris, qui se borna à l'admettre au nombre des auxiliaires en l'informant que des démarches seraient faites auprès de l'autorité.

M. de Frontin, pasteur à Tonneins, ayant consulté le sous-préfet de Marmande et le préfet du Lot sur l'établissement d'une société auxiliaire à Tonneins, fut par eux invité à se pourvoir d'une autorisation expresse du Gouvernement. La demande fut transmise par le sous-préfet au ministre de l'intérieur, qui répondit, le 7 décembre 1821, au préfet: «Je n'ai à cet égard aucune instruction particulière à vous donner; je me bornerai à vous rappeler que la publication des Bibles est soumise à la législation de la presse, et la réunion de la Société aux dispositions des articles 291 et 294 du Code pénal.» A Tonneins, comme à Milhau, l'administration refusait de s'expliquer et paralysait le zèle des amis de l'œuvre biblique. Le comité de Tonneins crut devoir suspendre ses réunions, bien qu'il fût composé de moins de vingt membres.

Émû d'un si triste état de choses, notre sous-comité, dans sa séance du 26 mars 1822, pria M. le baron de Staël de porter à la connaissance de M. le baron Georges Cuvier, vice-président de la Société, toutes les difficultés et les empêchements qui venaient de surgir à Tonneins et à Milhau. M. Cuvier fut prié de faire une démarche personnelle au ministère de l'intérieur (division de la police) pour provoquer une décision plus favorable.

Cette décision fut sollicitée, mais non rendue. Les démarches mêmes de M. de Jaucourt auprès du ministre demeurèrent sans succès, et les faits qui s'étaient produits à Milhau et à Tonneins, se produisirent également à Grenoble, à Mens et à Orthez; cependant, le 9 août 1822, une autorisation sans réserve avait été donnée à la Société auxiliaire de Caen.

En présence des hésitations ou des refus du Gouvernement, le Comité conseilla aux Sociétés auxiliaires de Grenoble, Montpellier, Lemé, Lour-

marin[1] et Bergerac, de restreindre le nombre des membres de leur comité à moins de vingt personnes, et d'entrer en fonctions sans attendre aucune permission de l'autorité (1822). Au mois de décembre de la même année, le Ministre de l'intérieur interdit la réunion de l'assemblée générale de la Société auxiliaire de Rouen, malgré le préavis favorable donné par le préfet. Deux avis furent ouverts sur le parti que devait prendre le comité de la Seine-Inférieure. Après mûre délibération, il fut résolu qu'un député irait l'engager à réunir, cette fois, les fidèles dans le temple au jour du service religieux, et à faire porter au préfet, par une députation, une lettre dans laquelle on lui demanderait l'explication de ces mots de la circulaire ministérielle: « Il n'y a pas lieu à accorder l'autorisation demandée. » Cette mission fut confiée à M. Soulier.

Des faits de même nature s'étant renouvelés à diverses reprises, notre Comité fut, en 1828, sur le point de solliciter du Gouvernement une autorisation générale en faveur de toutes les sociétés bibliques de France. L'idée ne fut pas mise à exécution. Le règne politique de la *Congrégation* allait finir. L'avénement du ministère Martignac, et, après une courte réaction, la révolution de Juillet firent taire l'intolérance religieuse, et les œuvres protestantes patronnées par l'Église nationale purent se développer en toute sécurité.

Il nous reste, pour compléter ce chapitre, à parler d'un procès qui émut pendant quelque temps les églises.

Notre Rapporteur de 1820 se plaignait déjà de ce « qu'en dépit de la vigilance d'une administration éclairée et équitable pour prévenir ou pour réprimer les écarts d'un zèle qui croit être religieux et qui n'est que fanatique », la distribution des Bibles avait été entravée. C'est d'une affaire de ce genre qu'il s'agit ici.

Au mois de mai 1826, M. Derbecq, d'Esquéhéries (Aisne), membre du comité de la Société auxiliaire de Lemé, exerçant le commerce de colporteur de mouchoirs, se chargea en même temps de distribuer à ses coreligionnaires des Bibles et des traités religieux. A quelques lieues de son domicile, il fut arrêté par deux gendarmes qui lui dressèrent procès-verbal, bien que ses papiers fussent parfaitement en règle, et le conduisirent devant le juge de paix de Guise, qui ordonna sa translation devant

1. Paul Roman, de Lourmarin, condamné à l'amende en 1818, pour refus de tapisser sa maison, un jour de procession, fut acquitté en Cour de cassation sur un admirable plaidoyer de M. Odilon Barrot.

le procureur du roi à Vervins. M. Derbecq ne tarda pas à être mis en liberté; mais quelques mois plus tard (janvier 1827), il se voyait cité à comparaître devant le tribunal de police correctionnelle de Vervins, comme prévenu d'avoir fait sans brevet et sans autorisation le commerce de la librairie. Le tribunal de première instance et la cour de Laon l'acquittèrent, par ce motif que le règlement de la librairie de 1723 n'avait plus force de loi. Mais le parquet, animé des intentions les plus hostiles, en appela une seconde fois.

L'arrêt de la cour de Laon ayant été cassé par la Cour de cassation, et l'affaire renvoyée devant la cour d'Amiens, l'avocat de l'inculpé, M. Roussel, ne crut pas devoir se préoccuper de la question de validité du règlement de 1723. La jurisprudence des tribunaux était alors en conflit sur ce point avec une décision du Conseil d'État; et, d'ailleurs, le défenseur voulait élargir le débat. Il avait compris qu'une question de liberté religieuse était posée. Voici comment il établit le caractère religieux de l'acte incriminé: « De quoi s'agit-il en effet aujourd'hui, Messieurs? D'une distribution de Bibles et de traités religieux, faite par un protestant zélé, au nom d'une Société reconnue et autorisée, à quelques membres de sa communion. N'est-ce pas de la part du distributeur un acte de charité méritoire? N'a-t-il pas espéré, en coopérant à l'instruction religieuse et morale de ses frères, se procurer en plus grande abondance les grâces et les bénédictions célestes? Et ceux qui ont reçu de lui ce livre sacré, n'ont-ils pas ainsi fait une profession de leur foi? N'ont-ils pas pris l'engagement d'étudier ce livre, de faire des préceptes et des conseils qu'il renferme la règle de leurs actions? N'y a-t-il donc pas des deux parts acte de religion? Et dès lors, ne peut-on pas s'étonner de voir l'autorité publique intervenir dans de pareils actes, les censurer, vouloir les punir? Peut-on se refuser à craindre que ce soit un premier pas dans une voie d'intolérance?...[1] »

Après avoir donné quelques détails sur la Société biblique et sur celle des traités, après avoir rappelé que depuis l'institution de ces sociétés, la Bible entière ou par fragments a été traduite dans toutes les langues connues et même dans des dialectes dont le nom était jusque-là resté inconnu, l'avocat montra que, pour opérer d'aussi prodigieux effets, il n'était pas nécessaire de se servir exclusivement de libraires brevetés. Au contraire, ajouta-t-il, le Gouvernement, en autorisant la Société biblique, lui permit nécessairement d'avoir ses distributeurs bénévoles. Les libraires,

1. *Gazette des Tribunaux*, 5 janvier 1828.

d'ailleurs, ne sauraient vouloir coopérer à une œuvre qu'ils peuvent regarder comme plus nuisible qu'utile à leurs intérêts[1].

L'avocat n'eut pas de peine à démontrer, dans la suite de sa plaidoirie, que l'accusé, en distribuant la Bible gratuitement ou à prix réduit, n'avait pas fait acte de commerce. La cour d'Amiens jugea en ce sens et renvoya M. Derbecq des fins de la plainte, sans dépens.

Le Comité s'empressa d'adresser un témoignage de reconnaissance aux trois défenseurs; des exemplaires richement reliés de la Bible furent envoyés à MM. Loubry Piette, avocat à Vervins; Suin, avocat à Laon, et Roussel, avocat à Amiens, avec la lettre suivante, datée du 24 mars 1828:

« Instruit d'abord par la voie des journaux, et plus particulièrement par une lettre du secrétaire de la Société biblique de Lemé, du talent et du zèle généreux que vous avez déployés avec tant de succès dans la cause de Benjamin Derbecq, membre de l'Association biblique d'Esquéhéries, le Comité éprouve le besoin de vous en témoigner sa vive reconnaissance, et il vous prie d'en recevoir un faible gage dans l'exemplaire du saint livre et dans la collection de ses publications qu'il a l'honneur de vous adresser.

« Veuillez agréer, etc.

« Pour le Comité :
« Marquis DE JAUCOURT, *président*.
« F. MONOD fils, *secrétaire*. »

L'arrêt de la cour d'Amiens ne fut pas inséré dans le Bulletin de la Société.

Pendant le procès, M. Colany-Née, pasteur à Lemé, avait demandé à notre Comité s'il pouvait, sans s'exposer à de nouvelles difficultés, faire vendre à prix coûtant des Bibles protestantes à des catholiques. Il lui fut répondu (14 mars 1826) que la mesure qui venait d'être prise à l'égard du colportage n'avait rien d'hostile à la Bible, et qu'il pouvait, sans aucun scrupule, vendre des Bibles à qui en demanderait, les sociétés bibliques n'ayant pas à s'enquérir de la religion à laquelle appartiennent les acheteurs.

---

1. C'était aussi l'opinion de la *Gazette des Tribunaux*. Rendant compte de l'affaire Derbecq, ce journal s'exprimait ainsi : « Cette cause intéresse l'existence de la Société biblique en France, « et la Société des traités religieux. Comment, en effet, ces sociétés pourraient-elles atteindre « le but qu'elles se proposent, si elles sont forcées d'avoir recours à des libraires brevetés pour « des distributions qui, sous un certain rapport, peuvent paraître nuisibles au commerce de ces « mêmes libraires. Il faut donc reconnaître que ces distributions, soit gratuites, soit à un prix « réduit et bien inférieur à celles du commerce, faites sans rétribution par des protestants zélés « à leurs frères, ne constituent pas l'exercice de la librairie sans brevet. »

V.

ANCIENNE VERSION GENEVOISE. 1821.

C'est surtout dans le choix des versions à répandre qu'eurent occasion de se prononcer les deux tendances que nous avons vu poindre au sein du Comité.

Au mois de novembre 1821, les frères Deckherr, imprimeurs à Montbéliard, nous offrirent environ 3,000 exemplaires qui leur restaient d'une édition du Nouveau Testament, « d'après une version genevoise ancienne et reçue dans toute l'inspection de Montbéliard ». (*Procès-Verbaux*, t. II, p. 141.) Avant d'acheter ces exemplaires, le Comité voulut faire examiner l'édition et confia ce soin à M. le pasteur Juillerat. Le procès-verbal de la séance du 18 décembre porte : « M. Juillerat informe le sous-comité que la version du Nouveau Testament de Montbéliard, dont les frères Deckherr proposent l'acquisition au Comité, est celle d'Ostervald, d'une édition antérieure à celle stéréotypée de Paris; cette dernière a été un peu améliorée dans le langage. Sur le rapport de M. Juillerat, le sous-comité arrête de proposer au Comité de faire l'acquisition de cette édition aux conditions suivantes :

« 1° Le libraire changera le *titre, qui est mal composé et porte par erreur que cette version est celle des pasteurs et professeurs de Genève.*

« 2° Il retranchera les prières du commencement et de la fin. » (*Procès-Verbaux*, t. II, p. 161.)

Cette proposition fut adoptée au mois de janvier 1822. (*Procès-Verbaux*, t. II, p. 168.)

Nous regrettons d'avoir à dire que cette appréciation de l'édition de Montbéliard était erronée, et qu'en demandant aux éditeurs un changement de titre, on ne corrigeait pas une méprise, mais on en commettait une. Mettons en regard quelques sommaires des deux versions que M. le pasteur Juillerat considérait comme identiques.

OSTERVALD ORIGINAL, 1744.	ÉDITION DECKHERR, 1822 [1].
Matthieu, I.	Matthieu, I.
Ce chapitre contient, 1° la généalogie de Jésus-Christ, depuis Abraham jusqu'à Joseph, l'époux de la sainte Vierge; 2° un récit abrégé de la naissance de notre Seigneur.	Généalogie de Jésus-Christ, conçu du Saint-Esprit, né de la vierge Marie, fiancée à Joseph.
Matthieu, II.	Matthieu, II.
Saint Matthieu rapporte quatre choses, 1° l'arrivée des mages qui vinrent adorer Jésus après qu'il fut né. Ces mages étoient des personnes éclairées et d'un rang distingué; et ils venoient de l'Arabie ou de quelque autre païs situé à l'orient de la Judée; 2° la retraite de Joseph et de Marie qui s'enfuirent en Égypte, pour éviter la fureur d'Hérode; 3° le massacre des enfans de Bethléhem, qu'Hérode fit tuer, pensant faire périr notre Seigneur; 4° le retour de Joseph et de Marie en Judée, après la mort d'Hérode.	Christ, né à Bethléhem, est adoré des sages. Hérode fait mettre à mort les petits enfants de Bethléhem. La fuite de Jésus en Égypte et son retour.

Si l'édition Deckherr est un Ostervald, c'est un Ostervald dont les sommaires ont été singulièrement modifiés. Voyons donc le texte lui-même.

OSTERVALD, édition originale.	ÉDITION DECKHERR, 1822.	ANCIENNE VERSION GENEVOISE.
Matthieu, II.	Matthieu, II.	Matthieu, II.
1. Or Jésus étant né à Beth-léhem, ville de Judée, au temps du roi Hérode, *des mages d'Orient arrivèrent à Jérusalem*,	1 Or Jésus étant né à Bethléhem, ville de Judée, au temps du roi Hérode, *voici arriver des sages d'Orient* à Jérusalem,	1, Or Jésus étant né à Beth-léhem, ville de Judée, au temps du roi Hérode, voici arriver des sages d'Orient à Jérusalem :
2. *Et dirent:* Où est le roi des Juifs qui est né? car nous avons vu son étoile en Orient, et nous sommes venus l'adorer.	2. *Disant:* Où est le roi des Juifs qui est né? car nous avons vu son étoile en Orient, et nous sommes venus l'adorer.	2. Disant : Où est le roi des Juifs qui est né? car nous avons vu son étoile en Orient, et nous sommes venus l'adorer.
3. Le roi Hérode *l'*ayant entendu, *en* fut troublé,	3. Le roi Hérode ayant entendu *ces choses*, fut	3. Le roi Hérode ayant entendu ces choses, fut

1. Cette date n'est pas celle que portait primitivement l'édition, c'est la date du titre refait pour la Société biblique.

et tout Jérusalem avec lui.

4. Et ayant assemblé tous les principaux sacrificateurs et les scribes du peuple, il s'informa d'eux où le Christ devoit naître.

5. Et ils lui dirent : *c'est* à Beth-léhem, ville de Judée, car *c'est ainsi que l'a écrit* le prophète :

6. Et toi Beth-léhem, terre de Juda, tu n'es nullement la plus petite entre les gouverneurs de Juda; car *c'est* de toi *que* sortira le conducteur qui *gouvernera* mon peuple d'Israël.

7. Alors Hérode ayant appelé en secret les *mages*, il *s'informa* d'eux exactement du temps *auquel* l'étoile leur étoit apparuë.

8. Et les envoyant à Beth-léhem, il leur dit : Allez, et *informez-vous* exactement *de ce* petit enfant; et quand vous l'aurez trouvé, faites-le moi savoir, afin que j'y aille aussi et que je l'adore.

9. Eux donc ayant ouï le roi s'en allèrent; et voici, l'étoile qu'ils avoient vue en Orient, alloit devant eux, jusqu'à ce *qu'étant arrivée sur le lieu où étoit le petit enfant, elle s'y arrêta.*

troublé, et tout Jérusalem avec lui.

4. Et ayant assemblé tous les principaux sacrificateurs et les scribes du peuple, il s'informa d'eux où le Christ devoit naître.

5. Et ils lui dirent : à Bethléhem, ville de Judée, car *il est ainsi écrit par* le prophète :

6. Et toi, Bethléhem, terre de Juda, tu n'es nullement la plus petite entre les gouverneurs de Juda, car de toi sortira le conducteur qui *paîtra* mon peuple d'Israël.

7. Alors Hérode ayant appelé en secret les *sages*, *s'enquit* d'eux exactement du temps *que* l'étoile leur étoit apparue.

8. Et les envoyant à Bethléhem, il leur dit : Allez, et *vous enquerez* exactement *du* petit enfant; et quand vous l'aurez trouvé, faites-le moi savoir, afin que j'y aille aussi et que je l'adore.

9. Eux donc, ayant ouï le roi, s'en allèrent, et voici l'étoile qu'ils avoient vue en Orient alloit devant eux, jusqu'à ce *qu'elle vint s'arrêter sur le lieu où étoit le petit enfant.*

troublé, et *toute* Jérusalem avec lui.

4. Et ayant assemblé tous les principaux sacrificateurs et les scribes du peuple, il s'informa d'eux où le Christ devoit naître.

5. Et ils lui dirent : à Beth-léhem, ville de Judée, car il est ainsi écrit par le prophète :

6. Et toi, Beth-léhem, terre de Juda, tu n'es nullement la plus petite entre les gouverneurs de Juda; car de toi sortira le conducteur qui paîtra mon peuple d'Israël.

7. Alors Hérode ayant appelé en secret les sages, s'enquit d'eux exactement du temps que l'étoile leur étoit apparue.

8. Et les envoyant à Beth-léhem, *leur dit:* Allez, et vous enquerez exactement du petit enfant; et quand vous l'aurez trouvé, faites-le moi savoir, afin que j'y aille aussi et que je l'adore.

9. Eux donc, ayant ouï le roi, s'en allèrent, et voici l'étoile qu'ils avoient vue en Orient, alloit devant eux, jusqu'à ce qu'elle vint, *et s'arrêta* sur le lieu où étoit le petit enfant.

L'édition Deckherr renferme donc très-exactement l'ancienne version genevoise et diffère tellement d'Ostervald qu'on s'explique difficilement l'erreur dans laquelle le Comité fut entraîné sur ce point.

Nous hasardons cette conjecture : M. Juillerat consulta très-probable-

ment la Bible in-folio d'Amsterdam, 1724, qui figure dans la 3e colonne de notre tableau, et, appliquant au texte lui-même le nom de l'auteur des *Réflexions*, il prit cette Bible pour une Bible d'Ostervald. L'erreur était grave et généralement répandue à cette époque, et elle influa considérablement, comme on le verra plus loin, sur la révision à laquelle la Bible d'Ostervald fut soumise avant d'être imprimée et clichée par notre Société. Il eût pourtant suffi d'un peu d'attention pour éviter cette erreur. Le titre de la Bible de 1724 dit nettement que la traduction est genevoise et que les arguments et réflexions appartiennent seuls à Ostervald. L'*avertissement* ou préface qui suit le titre indique les changements qu'Ostervald dut faire subir à ses *Arguments et Réflexions sur l'Écriture sainte,* qui avaient paru à Neuchâtel, en 1720, pour les joindre à la Bible; il ne dit mot d'aucune modification introduite dans cette même Bible. Au contraire, l'avertissement de l'édition de 1744 s'exprime ainsi: «*En conservant la version qui est reçuë dans nos églises, il* (Ostervald) *y a fait des corrections qui paroissoient nécessaires et changé des expressions et des manières de parler qui ne sont plus en usage, et qui pouvoient causer de l'obscurité.*» Avant d'admettre avec un compatriote d'Ostervald, M. Pétavel (*La Bible en France*, p. 76), que l'édition de 1724 «renferme, outre les arguments et réflexions, un certain nombre de modifications qu'Ostervald avait apportées au texte de Genève», nous demandons qu'on nous les montre et qu'on désigne soigneusement les éditions qui doivent servir de points de repère.

Ce n'est donc qu'à la suite d'un examen trop superficiel qu'on put affirmer que le Nouveau Testament des frères Deckherr était l'œuvre d'Ostervald. Ajoutons que si on le fit figurer sous ce titre au Catalogue de l'année 1825, p. 235, on n'osa pas, cependant, mettre le nom du réviseur neuchâtelois sur le nouveau titre imprimé pour nous, et que l'on se borna à en faire disparaître la mention des pasteurs et professeurs de Genève.

Est-ce un indice de lumière tardive? Est-ce un effet de la résistance que durent opposer au vœu du Comité les frères Deckherr très-compétents sur cette matière? Nous l'ignorons. Ce faux pas était regrettable; mais il éveille l'attention et prépare à comprendre d'autres inexactitudes du même genre qui se glissèrent dans les décisions du Comité.

L'édition de Montbéliard est, croyons-nous, la seconde qui ait porté, sur la feuille du titre, les mots : *Société biblique protestante de Paris.*

VI.

REJET DE L'OSTERVALD DE LAUSANNE[1].

Le Comité ne s'était point aveuglé sur les défauts d'une révision vieillie (Ostervald) et qui n'avait, à aucune époque, rempli, au degré désirable, la double condition de conformité à l'original et de correction au point de vue grammatical et littéraire. Quand il eut reconnu la nécessité de publier une Bible stéréotype, il résolut (5 juin 1821) d'attendre l'achèvement de la nouvelle révision qui s'imprimait à Lausanne, pour en reproduire le texte après s'être assuré qu'il ne différait d'Ostervald que par quelques améliorations de style et de langage. Ce projet avait déplu à plusieurs membres du Comité, qui se préparèrent à la résistance.

Aussi en 1822, quand le pasteur Boissard proposa de réimprimer le texte de Lausanne, il rencontra la plus vive opposition, et le Comité, se déjugeant, prit une résolution contraire à celle de l'année précédente: « Considérant que les règlements de la Société lui imposent la loi de ne répandre que des versions en usage dans les églises protestantes; que, quels que soient le mérite et la fidélité de la traduction nouvelle (Lausanne), elle n'a pas encore reçu cette sanction; qu'il serait, par conséquent, contraire aux statuts et peu prudent de choisir pour l'édition projetée une version dont le débit ne serait ni légal ni assuré, la commission des fonds a conclu à s'en tenir à l'ancienne..... A la suite d'une mûre discussion, le Comité, adoptant les motifs et les propositions de la commission, arrête

---

1. *La sainte Bible ou l'Ancien et le Nouveau Testament d'après l'édition publiée par J. F. Ostervald, édition revue et corrigée avec soin par les Sociétés bibliques de Lausanne et de Neuchâtel.* Lausanne, 1822, in-4°.

Le travail de révision sur les originaux dura de février 1818 jusqu'à la fin de janvier 1822; il est l'œuvre de quatre pasteurs du canton de Vaud. (*Archives du christianisme,* 1822, p. 451.)

qu'il sera donné aux frais de la Société une édition de l'ancienne version de la Bible, dite d'Ostervald, in-8°, en caractères stéréotypes semblables à ceux de la Bible de Bâle, édition de 1820, et de la même justification, ligne par ligne et page par page[1]. » (*Procès-Verbaux*, t. II, p. 218, 7 mai 1822.)

Huit jours après, le général Macaulay, présent à la séance du sous-comité, exprima le regret que la révision faite à Lausanne presque sous ses yeux eût été repoussée, d'autant plus qu'elle n'est qu'un Ostervald corrigé et amélioré. Sur la proposition de M. Wilder, le Comité chargea une commission de lui présenter un rapport sur la Bible de Lausanne (*Procès-Verbaux*, t. II, p. 221), repoussée d'abord sans examen et sans autre motif que celui qu'on tirait d'une interprétation trop étroite du Règlement. Il suffira de quelques citations pour faire voir que les Sociétés bibliques de Lausanne et de Neuchâtel avaient sérieusement amélioré l'œuvre d'Ostervald en en faisant disparaître les fautes de langage les plus grossières.

OSTERVALD DE BALE, 1820.	RÉVISION DE LAUSANNE, 1822.
Deutéronome, XXVIII, 66.	
Et ta vie sera comme pendante devant toi.	Et tu seras toujours en crainte pour ta vie.
Deutéronome, XXXII, 5.	
Ils se sont corrompus devant lui, *leurs souillures ne sont pas de ses enfans*; c'est une race perverse et revêche.	Ils se sont corrompus devant lui, leurs souillures ne sont pas des souillures de ses enfants; c'est une race perverse et revêche.
Josué, VI, 5.	
Aussitôt que vous entendrez le son du cor, tout le peuple jettera un grand cri de joie, *et la muraille* de la ville *tombera sous soi, et le peuple montera chacun vis-à-vis de lui.*	Aussitôt que vous entendrez le son du cor, tout le peuple jettera un grand cri de joie, et la muraille de la ville s'écroulera; et le peuple montera chacun par l'endroit qui sera vis-à-vis de lui.
Josué, XVIII, 19.	
Les issues de cette frontière devaient se rendre au bras de la mer salée.	Cette frontière devoit aboutir au bras de la mer salée.

1. Ces dernières clauses ne furent point remplies. L'imitation servile de la forme typographique jusque dans ses minutieux détails aurait été trop assujettissante; mais l'idée qu'on eut de la prescrire montre dans quel esprit de défiance quelques membres repoussaient dès lors toute idée de progrès.

Juges, XX, 16.

Tous tiraient des pierres avec une fronde à un cheveu, et ils n'y manquoient point.	Tous ces gens-là étoient capables d'atteindre, d'une pierre lancée avec la fronde, un cheveu, sans le manquer.

Psaume XXV, 13.

Son âme logera parmi les biens.	Il passera sa vie dans l'abondance.

Psaume XXV, 15.

Mes yeux sont continuellement vers l'Éternel.	Mes yeux sont continuellement tournés vers l'Éternel.

Psaume XXX, 10.

Quel profit y aura-t-il en mon sang, si je descends dans la fosse? La poudre te célébrera-t-elle?	Quel profit mon sang répandu t'apporteroit-il? Si je descends dans la fosse, la poudre te célébrera-t-elle?

Psaume LII, 4.

Ta langue invente des méchancetés, elle fait des tromperies comme un rasoir affilé.	Ta langue invente des méchancetés; elle est comme un rasoir affilé, qui blesse sans qu'on s'y attende.

Pendant que la commission se livrait, ou était censée se livrer à son travail d'examen, on put croire un instant que la révision de Lausanne allait entrer largement dans le courant de nos distributions. On en fixa le prix à 12 fr., et il fut décidé qu'elle figurerait dans notre catalogue de vente; l'entrée en franchise fut demandée à la douane pour 1,500 exemplaires le 10 juin et obtenue le 18. Puis tout à coup, brusquement et par un revirement inattendu, cette Bible fut repoussée avec plus d'énergie que jamais. Nous lisons dans le procès-verbal de la séance du 18 juin :

« Le sous-comité, considérant les inconvénients qu'il peut y avoir à se charger de la distribution de cette Bible, parce qu'elle renferme des notes, prend en sérieuse considération les observations qui sont faites à ce sujet dans une lettre de M. le baron de Staël; il arrête provisoirement à la majorité, et sauf approbation du Comité, qu'il ne sera fait aucun usage de l'autorisation donnée par M. le directeur de la police, que la Bible de Lausanne ne sera point portée à ses tarifs..... et que les exemplaires qu'il en possède actuellement ne seront écoulés que sur demandes expresses. » (*Procès-Verbaux*, t. III, p. 233.)

Comment expliquer cette volte-face? — On s'était aperçu de l'existence de quelques notes dans le volume et on invoquait le Règlement contre elles. Cela était juste assurément, mais la suite fera voir que les adversaires de cette version avaient *in petto* d'autres motifs pour l'exclure.

Un mois plus tard, le 15 juillet, la commission n'avait pas encore pré-

senté son rapport sur la valeur de cette révision; elle ne s'était pas même livrée au travail dont elle avait été chargée, et il fut arrêté que M. Boissard serait prié d'examiner, sous le rapport de la fidélité du texte, les quatre Évangiles, M. Stapfer se chargeant des Actes et des Épîtres de saint Paul, et M. Monod le jeune du reste du Nouveau Testament. (*Procès-Verbaux*, t. III, p. 241.)

Il y avait donc hésitation, tiraillement au sein du Comité, qui obéissait à des mouvements contraires, à des influences opposées. M. Boissard s'était toujours montré favorable à la révision de Lausanne et à l'amélioration du texte, et, le 8 juillet, il avait réitéré sa proposition de prendre pour texte de la réimpression des Apocryphes soit la version de Genève, soit, du moins, celle de Lausanne, proposition qui fut renvoyée au Comité. (*Procès-Verbaux*, t. III, p. 234.) Le 29 du même mois, pour obéir au vœu de la Société biblique de Montbéliard, qui voulait imprimer un Nouveau Testament d'Ostervald en gros caractères, M. Boissard proposa de nommer une commission de pasteurs qui élaborerait le meilleur texte possible, en prenant pour base la révision de Lausanne, et à condition de rétablir le texte de 1820 toutes les fois qu'il y aurait divergence d'opinions sur la valeur des corrections de Lausanne. Cette proposition ne fut pas acceptée. (*Procès-Verbaux*, t. III, p. 254.) La révision était bien condamnée avant d'avoir été examinée.

Tout n'était pas dit encore, cependant, sur cette question toujours tranchée et sans cesse renaissante; nous allons la voir revenir de nouveau à l'ordre du jour.

La révision de Lausanne avait eu auprès des lecteurs intelligents, choqués par les fautes de langage et de traduction d'Ostervald, le succès qu'elle méritait; en accusant réception de 6 exemplaires, la Société des dames de Jersey en demandait 25 autres. (*Procès-Verbaux*, t. III, p. 93.) Deux cent cinquante exemplaires, au moins, furent achetés et distribués par nous. La Société auxiliaire de Nîmes fut sur le point de la prendre pour base d'un Nouveau Testament qu'elle voulait faire imprimer. Consultée sur ce sujet, la Société de Paris répondit le 11 mars 1823:

« Le sous-comité pense devoir ajourner sa décision à cet égard, jusqu'après l'achèvement de notre Nouveau Testament, qui sera vraisemblablement prêt pour la séance générale. Toutefois il désire connaître les changements adoptés dans l'édition de Lausanne, et nomme une commission pour s'occuper de cet examen; elle est composée de MM. Boissard, Stapfer et Monod fils. M. Kieffer s'offre de remplacer M. Boissard pour les

quatre Évangiles. Cette commission fera son rapport dans trois mois.» (*Procès-Verbaux*, t. III, p. 141.)

Le 12 août:

«Le Comité, regardant comme une mesure utile de chercher à connaître l'opinion des églises de France sur la nouvelle édition in-4° de la Bible de Lausanne, arrête, sur la proposition de MM. Kieffer et Vincens Saint-Laurent, qu'il sera fait à quelques-unes de ces sociétés auxiliaires, envoi confidentiel de la Bible de Lausanne, en les avertissant que le Comité ne la distribue point à cause des notes qui s'y trouvent, mais qu'il en est annoncé une nouvelle édition in-8° qui ne portera aucune note, et que le Comité se procurera et portera à ses tarifs si les églises de France jugent à propos d'en faire usage.» Les sociétés auxiliaires furent priées de soumettre cette édition à leurs consistoires pour en recueillir les avis. (*Procès-Verbaux*, t. III, p. 259.)

Voici presque en entier la lettre circulaire adressée à ce sujet, le 6 octobre 1823, à quatorze sociétés bibliques auxiliaires:

«Il est à votre connaissance que les Sociétés bibliques de Lausanne et Neuchâtel se sont conjointement occupées pendant quatre années consécutives d'une révision de la version de la Bible, dite d'Ostervald, et que l'on a fait imprimer à Lausanne, format grand in-4°, en 1822.

«Quelque confiance qu'inspirent par leur savoir, par leurs talents et par leurs sentiments religieux, les hommes respectables qui se sont occupés du soin de procurer à l'Église une édition des livres sacrés perfectionnée sous le rapport de l'exactitude et du langage, le Comité a pensé qu'il n'appartenait pas aux sociétés bibliques de se constituer les juges du mérite de leur travail. Bornées par la loi fondamentale de leur institution à répandre les saintes Écritures sans notes ni commentaires dans les versions reçues et en usage dans les églises protestantes, elles n'ont qu'à vérifier si les traductions remplissent ces deux conditions.

«Or, la Bible de Lausanne ne porte encore aucun de ces deux caractères; elle n'est pas usitée dans nos églises, et quelques notes accompagnent le texte; ainsi sa distribution nous est en ce moment doublement interdite.

«Mais il s'en prépare une édition in-8° qui sera dégagée de toute addition, et d'un autre côté, l'empressement avec lequel elle est demandée de toutes parts, semble présager sa prochaine adoption dans le sens prescrit par nos règlements.

«Jusque-là, le Comité doit se restreindre à en faciliter la connaissance

et l'examen aux autorités ecclésiastiques, qui seules peuvent décider si l'usage doit en être introduit dans nos temples et recommandé aux fidèles.

« Nous avons l'honneur, Monsieur le Président, de vous adresser un exemplaire que nous vous prions de vouloir bien communiquer à votre Consistoire....

« Aussitôt que, par les rapports qu'il a demandés aux sociétés bibliques du royaume attentives à suivre les progrès de cette Bible, le Comité aura lieu de la croire assez généralement goûtée, il s'empressera de la porter dans ses catalogues et de s'en approvisionner dans la nouvelle édition qui ne contiendra rigoureusement que le texte.

« Le Comité assuré, Monsieur, de l'empressement et du zèle avec lequel vous concourrez à la seule mesure qu'il soit en son pouvoir de prendre pour concilier ses devoirs avec le désir de mettre les églises du royaume à portée d'apprécier l'édition nouvelle, vous offre par avance ses remerciements.

« Agréez, etc. »

Consulter les églises, c'était légitime; mais il eût fallu, pour que cette consultation aboutît, avoir le désir énergique d'y contribuer, il eût fallu pousser, exciter à l'examen; les églises, à peine restaurées, craintives, nullement au courant des questions religieuses, encore moins des questions bibliques, étaient incapables d'initiative et ne demandaient, en général, qu'à accepter bénévolement tout ce qu'on déciderait pour elles; elles ne comprirent pas l'immense importance des améliorations d'un livre où nous puisons nos croyances, notre langage; on les laissa dormir, elles ne répondirent pas, et tout fut dit. Combien qui dorment encore aujourd'hui, même après tout le retentissement qu'a eu, ces années dernières, la question biblique?

Nous ne trouvons trace de réponse que de la Société de Montbéliard; le 4 novembre elle approuve, bien qu'avec des expressions de regret, les motifs qui ont empêché de poursuivre la distribution de l'Ostervald amélioré, et demande qu'on obtienne pour elle l'entrée en franchise de 25 exemplaires. (*Procès-Verbaux*, t. IV, p. 18.) Enfin, le 6 juillet 1824, M. Roux proposa l'achat de 25 exemplaires de cette Bible, non pour la distribution générale, mais pour répondre aux demandes qui la réclameraient spécialement; la proposition fut repoussée. (*Procès-Verbaux*, t. IV, p. 211.) La question était enterrée pour un demi-siècle. — Elle a reparu, comme chacun sait, à la lumière; mais une grande faute avait été com-

mise, et elle devait entraîner de déplorables conséquences : la division et le schisme.

Pourquoi donc cet Ostervald, si sensiblement amélioré[1], fut-il repoussé? — Ce ne fut pas à cause des notes, puisque rien n'était plus facile que de les faire disparaître. Fut-ce parce que le sous-comité tenait à donner un Ostervald authentique et conforme à l'édition originale? — Encore moins, puisqu'il lui fit subir des corrections dont quelques-unes sont des plus malheureuses. Serait-ce parce qu'il préférait à une édition plus correcte, celle qui fourmillait de fautes de langage et de grammaire? — Une telle supposition est impossible. Mais enfin, quel autre motif peut-on trouver à cette expulsion définitive?

Tout bien pesé, il serait difficile de ne pas voir là l'influence d'un dogmatisme qui ne trouvait point son empreinte aussi marquée dans les sommaires de la révision de Lausanne, que dans ceux de l'édition de Bâle, 1820.

OSTERVALD DE BALE, 1820.	RÉVISION DE LAUSANNE, 1822.
Cantique des cantiques, II.	
Discours de l'Église par rapport à Jésus-Christ.	L'époux parle de la beauté de son épouse, qui, de son côté, exprime son attachement pour elle.

1. Voici ce qu'en pensait M. Casimir Rostan, le principal réviseur de l'Ostervald publié par notre Société (note manuscrite conservée dans nos archives) :

« Un mot sur l'édition de Lausanne de 1822, puisqu'elle nous a été utile, quoiqu'il nous ait été prohibé d'adopter ses leçons (prohibition qui ne fut pas sévèrement respectée, quoi qu'en dise M. Rostan). Cette édition est faite, de certitude, par des gens très-pieux, animés d'un très-bon esprit et doués d'une véritable science. *Aucune édition ne présente un plus grand nombre d'améliorations dans le sens littéral et aucune ne peut être plus utile pour faciliter aux gens pieux l'intelligence de la parole divine.* Mais après avoir rendu aux éditeurs ce juste tribut, il faut bien aussi que nous leur fassions un reproche essentiel; c'est celui d'avoir introduit dans le texte sacré un très-grand nombre d'interprétations et de paraphrases, *qui aident sans doute à l'intelligence de la parole de Dieu,* mais qui ne sont cependant que la parole de l'homme. Il aurait été bien à désirer que les éditeurs eussent différencié leurs additions par des italiques, mais alors, dans certains passages, ils auraient été effrayés de l'étendue de leurs additions. *Cette édition est donc à préférer à toutes les autres pour des lectures pieuses, mais non pas pour des citations dogmatiques. Elle se rapproche, par son onction et ses développements, des bonnes versions catholiques, et elle produira de bons fruits de piété; mais on ne pourrait sans examen la citer dans des controverses.* »

Nous ne souscrivons pas de tout point à cette appréciation; mais il nous paraît utile de la mettre au jour.

Cantique des cantiques, III.	
La recherche que l'Église fait de Jésus-Christ et sa joie de l'avoir trouvé.	Inquiétude de l'épouse au sujet de l'absence de son époux; tendresse de l'époux pour elle; description de la chambre nuptiale.
Ésaïe, XXVII.	
Triomphe de l'Église contre Babylone.	Prédiction du jugement de Dieu contre les ennemis des Juifs.
Psaume XL.	
Prophétie sur Jésus-Christ.	David exprime ici sa confiance en Dieu et son entier dévouement à son service. Ce psaume se rapporte aussi au Messie.
Psaume XLV.	
Psaume prophétique du mariage mystique de Jésus-Christ et de l'Église.	Psaume composé à l'occasion du mariage de Salomon; il se rapporte aussi à Jésus-Christ et à l'Église.
Psaume L.	
Psaume prophétique du règne spirituel du Messie et de l'établissement de l'alliance de grâce.	Le psalmiste déclare que, dans son jugement, Dieu n'aura pas égard aux actes extérieurs de religion, lorsqu'ils n'auront pas été accompagnés de la sainteté du cœur.
Psaume XCV.	
Psaume prophétique de l'établissement de l'Évangile.	Exhortation à la reconnaissance et à l'obéissance.

Voilà donc, semble-t-il, pourquoi la Commission n'a jamais présenté au Comité de rapport sur la révision de Lausanne.

Des préoccupations dogmatiques, non formellement avouées dans cette occasion, mais confessées plus tard, en des conjonctures semblables, pesaient sur la marche des choses. Ce qu'on n'énonçait pas volontiers dans la discussion se révèle dans les actes mêmes.

VII.

L'OSTERVALD DES SOCIÉTÉS BIBLIQUES.

Le premier devoir qui incombe à toute Société biblique est évidemment celui de distribuer la meilleure version possible. L'article 1er de notre Règlement, sagement entendu, ne s'y opposait point, et c'est ce qu'exprimait le Comité dans sa circulaire du 6 octobre 1823; mais le *Réveil* tenait plus à l'antiquité des versions qu'à leur mérite intrinsèque; c'est pourquoi les révisions incorrectes, obscures et depuis longtemps dépassées de Martin et d'Ostervald furent préférées au Nouveau Testament de Genève (1726), à celui de Beausobre et Lenfant, à la Bible de Genève (1805) et à la révision de Lausanne (1822).

La version *reçue et en usage,* lors de la fondation de la Société, était la Bible de Genève de 1805. Le Consistoire réformé de Paris l'avait formellement adoptée pour les églises de son ressort, ainsi que le pasteur Mestrezat l'annonçait, en 1806, à son collègue Peschier, de Genève, en ajoutant ces mots: « Son président (celui du Consistoire) a composé un sermon, qui sera imprimé, touchant la supériorité de cette version sur les anciennes[1]. » On lit également dans l'avant-propos du *Précis de la doctrine chrétienne,* publié en 1827 par les pasteurs Gœpp et Boissard, de l'église de la Confession d'Augsbourg de Paris: « Nous avons habituellement cité les passages de la Bible d'après la version d'Ostervald; quelquefois, cependant, nous avons eu recours à celle de Genève, qui nous a paru rendre le sens de plusieurs passages d'une manière plus claire et plus complète. » Le Directoire général de Strasbourg donna son approbation à ce *Précis*

1. Communication de M. le pasteur Archinard, archiviste de la vénérable Compagnie des pasteurs de Genève, au journal *le Lien* (6 juin 1863); voir aussi l'*Histoire de la question biblique en 1863,* p. 39.

dans les termes suivants, sous la signature du baron de Türckheim, et de l'inspecteur ecclésiastique et docteur en théologie Haffner: « Le choix des textes est heureux: il est le fruit d'une longue méditation et d'une connaissance intime de l'Écriture sainte. Le chrétien qui puise sa foi dans cette source peut se servir avec confiance et se servira avec fruit de ce manuel religieux, pour lui-même et pour sa famille. » (Rapport de M. de Schœnefeld, 1865, p. 19.) Enfin, nous lisons dans l'allocution prononcée à notre assemblée générale de 1866, par M. le professeur Munier, de Genève: « Votre Société, fondée en 1818..., distribua, dès cette époque, la version de la Bible entière, *reçue et en usage* dans notre Église, que la Compagnie des pasteurs et professeurs de Genève avait publiée, en 1805, après un siècle de travaux. Cette distribution ne cessa qu'après l'épuisement des éditions de cet ouvrage, dont la préface était due à la plume du pasteur Cellerier, de Satigny. »

Malgré leurs défauts, les versions dont nous venons de parler étaient de beaucoup supérieures à celles de Martin et d'Ostervald. C'est la Société de Londres qui inspira le choix des plus anciennes révisions; on va voir dans quel but: « Si l'on fait attention, dit le révérend John Owen, que la Société n'a jamais publié en anglais que le *texte autorisé* des livres saints, sans notes ni commentaires, l'on verra qu'elle a éminemment contribué à l'affermissement de l'orthodoxie, en prévenant, par la distribution d'une traduction fidèle, le mal qu'auraient pu faire les zélés propagateurs de *versions nouvelles et peu exactes*[1]. »

Voilà qui est clair: le texte autorisé est une traduction fidèle, et les versions nouvelles sont inévitablement suspectes d'inexactitude et d'infidélité!

Ce sont des préoccupations de la même nature qui ont fait substituer, dans la Bible d'Ostervald, les sommaires de Martin à ceux d'Ostervald, dans l'édition de Bâle (1811).

Qu'on en juge par quelques exemples[2]:

OSTERVALD ORIGINAL, 1744.	OSTERVALD DE BALE, 1811.
Cantique, II. « L'épouse parle de la beauté de son époux, qui, de son côté, marque son attachement pour elle. »	*Cantique*, II. « Discours de l'Église par rapport à Jésus-Christ. »
Cantique, III. « On voit ici l'inquié-	*Cantique*, III. « La recherche que

1. *Histoire de la Société biblique anglaise et étrangère*, t. I[er], p. 199.

2. Voir *Le Passé et le Présent de la Société biblique*, par A. Coquerel fils, 1863, p. 20.

tude où l'épouse avait été de l'absence de son époux et la tendresse de l'époux pour elle. Elle décrit la beauté de sa chambre nuptiale. » l'Église fait de Jésus-Christ et sa joie de l'avoir trouvé. »

L'Ostervald de Bâle (1811) reproduit les sommaires de Martin un peu abrégés; ces mêmes sommaires ont été très-légèrement retouchés dans l'Ostervald publié au même lieu en 1818, et dont l'édition de 1820 est une copie exacte. Dans ces deux éditions, nous trouvons 140 sommaires des Psaumes, empruntés tels quels à Martin; 10 seulement ont été remaniés.

Or, c'est l'édition de Bâle (1820) qui fut prise pour type par la Société biblique protestante de Paris. D'où vient cette préférence, puisqu'il existait une édition d'Ostervald infiniment plus exacte, celle imprimée à Paris, par M. Stone, en 1805[1]? — Le procès-verbal de la séance du sous-comité du 18 juin 1822 n'indique qu'un motif, la concision :

« Il est observé que l'édition de la Bible d'Ostervald, faite à Bâle en 1820, pourrait, sous certains rapports, l'emporter sur celle de 1744, en ce que divers termes y seraient avantageusement changés; que, d'un autre côté, il serait nécessaire de s'assurer, en confrontant cette édition de 1820 à celle de 1744, qu'il ne s'y trouve aucune omission; enfin que, pour *les arguments en tête des chapitres, l'édition de 1820 est sous le rapport de la brièveté évidemment préférable à celle de 1744.*

« Il est résolu, en conséquence, que MM. Stapfer, Juillerat, Gœpp, Kieffer et Boissard, sur l'offre qu'ils font de se partager le livre de la Genèse pour confronter les deux éditions, feront leur rapport au prochain sous-comité sur ce point. » (*Procès-Verbaux,* t. III, p. 2.)

La « brièveté » est seule mentionnée dans ce premier débat, comme motif de préférence, en faveur des sommaires de Bâle (1811); cependant, il existe des différences frappantes entre ces sommaires et ceux d'Oster-

1. *Le Nouveau Testament de Notre Seigneur Jésus-Christ, exactement revu et corrigé sur le texte grec, Paris, J. Smith, rue Vaugirard, an XI* (1803), format in-18, fut imprimé aux frais de M. Stone; il est exactement semblable à celui de la Bible de Stone, publiée deux ans plus tard. Voici le titre de celle-ci :

La sainte Bible qui contient le Vieux et le Nouveau Testament, revue et corrigée sur le texte original par les pasteurs et professeurs de l'église de Genève. Paris, de l'imprimerie de la rue de l'Échiquier, an XII, 1805. Cette édition in-18 renferme le *Discours préliminaire* d'Ostervald, qui se trouve en tête de l'édition originale 1744. Les sommaires reproduisent fidèlement, mais en abrégé, ceux d'Ostervald, excepté dans le *Cantique,* où M. Stone n'en a pas mis, pour les mêmes motifs, sans doute, qui empêchèrent Calvin de commenter l'Apocalypse.

vald[1]; et il paraît que le Comité n'en fut pas averti. Pour lui, il ne s'agissait réellement que d'abréger, et nullement de faire prévaloir telle ou telle théologie; témoin les délibérations des 2 et 9 juillet 1822 :

---

1. Il est facile de s'en convaincre en jetant les yeux sur le tableau suivant :

Ostervald original, 1744.	**Ostervald de Bâle, 1811.**
Ésaïe, XXVII. « Dieu promet qu'il puniroit par sa puissance les ennemis des Juifs, qu'il s'apaiseroit envers son peuple et qu'il ramèneroit ceux qui auroient été dispersez en Assyrie et en Égypte à Jérusalem, où ils adoreroient encore le Seigneur. »	*Ésaïe*, XXVII. « Triomphe de l'Église contre Babylone. » (Ostervald de Stone : « Dieu promet qu'il puniroit par sa puissance les ennemis des Juifs et qu'il ramèneroit à Jérusalem ceux-ci. »)
Ésaïe, XL. « Le prophète console le peuple d'Israël, et il l'assure que Dieu, dont la parole et les promesses sont toujours fermes, le délivreroit. Il l'exhorte à se réjouir de cette grande délivrance. Il décrit l'infinie majesté du Seigneur, sa puissance et sa sagesse et la folie de ceux qui servent les idoles. Il parle enfin du bonheur de ceux qui adorent le vrai Dieu et qui se confient en lui. »	*Ésaïe*, XL. « Prophétie de l'Évangile et de Jean-Baptiste. » (Ostervald de Stone : « Le prophète console le peuple d'Israël. Il décrit l'infinie majesté du Seigneur, sa puissance et sa sagesse, et la folie de ceux qui servent les idoles. »)
Ésaïe, L. « Ésaïe montre aux Juifs, par la similitude d'une femme qui auroit été répudiée de son mari, que s'ils étoient rejetés, c'étoit parce qu'ils avoient abandonné Dieu; que, du reste, Dieu avoit le pouvoir de les délivrer, puisqu'il étoit le maître du monde et que rien ne pouvoit résister à sa puissance. Il parle ensuite des traverses auxquelles il avoit été exposé en exerçant son ministère, et il fait paroître une ferme confiance en Dieu. »	*Ésaïe*, L. « Le Messie rejeté par les Juifs. » (Ostervald de Stone : « Ésaïe montre aux Juifs que s'ils étoient rejetés, c'étoit parce qu'ils avaient abandonné Dieu. »)
Ésaïe, LXIII. « 1° Le prophète représente en des termes figurés et pris de la vengeance les jugements que Dieu exerceroit sur les ennemis des Juifs, et en particulier sur les Iduméens et sur Botsra, qui étoit une de leurs villes; 2° il parle de ce que Dieu avoit fait pour le peuple d'Israël lorsqu'il l'avoit délivré d'Égypte par le moyen de Moïse et en d'autres temps; et il se plaint de la rébellion et de l'ingratitude de ce peuple; 3° il implore la miséricorde de Dieu pour les Juifs par une prière. »	*Ésaïe*, LXIII. « Le Messie seul délivre l'Église. » (Ostervald de Stone : « Le prophète représente les jugements que Dieu exerceroit sur les ennemis des Juifs; il implore la miséricorde de Dieu par une prière. »)

« M. Stapfer donne communication d'une lettre de M. Sigismond Billing à lui adressée de Mulhouse... M. Billing y fait mention de l'opinion émise par le professeur Niemeyer, de Halle, dans un ouvrage intitulé : *Beobachtungen auf Reisen in und ausser Deutschland,* sur la convenance qu'il y aurait, pour agir en conséquence des principes des sociétés bibliques, à supprimer les arguments et les sommaires qui se trouvent en tête des chapitres de la Bible. M. Billing, frappé de cette observation, prie M. Stapfer de proposer, en son nom, au Comité la suppression des sommaires dans l'édition stéréotype qui vient d'être entreprise, annonçant que si le Comité ne trouvait pas à propos de les supprimer, il demanderait l'insertion au procès-verbal de sa protestation contre leur conservation... Le Comité se prononce, après délibération, pour la conservation des sommaires, sauf les changements que la commission de l'impression trouvera nécessaires, soit pour les *abréger, soit pour les réduire à n'être qu'une simple table abrégée du contenu des chapitres, leur objet ne devant être autre.* » (*Procès-Verbaux*, t. III, p. 9.)

Le 9 juillet, le Comité nomma une commission de quatre membres, MM. Stapfer, Juillerat, Gœpp, et Monod fils, chargée de réviser les sommaires. Cette commission « *n'arrêtera*, dit le procès-verbal, *aucun changement* à y faire qu'à l'unanimité, *uniquement sous le rapport de la pureté de la langue ou de la brièveté et en évitant soigneusement toute altération d'autre nature.* » (*Procès-Verbaux*, t. III, p. 12.) Il faut bien avouer, toutefois, que la commission n'a pas veillé très-strictement à l'observation de la règle. L'édition publiée par ses soins et pour la Société biblique a modifié près de la moitié des sommaires des Psaumes (72 sur 150); de ces modifications, 45 sont peu importantes (9, 12, 13, 16, 17, 18, 19, 20, 28, 42, 45, 49, 50, 51, 56, 57, 60, 64, 66, 68, 81, 82, 85, 90, 92, 103, 104, 195, 106, 107, 114, 116, 117, 124, 127, 128, 131, 135, 137, 138, 139, 141, 142, 147, 159); 19 autres n'ont pas pour but *la pureté de la langue et la brièveté;* elles n'ont point été dictées par des raisons grammaticales, mais par l'appréciation du contenu même des Psaumes, appréciation que le Comité n'avait point autorisée, qu'il avait même formellement interdite (6, 7, 26, 32, 39, 52, 53, 62, 65, 78, 86, 87, 88, 101, 112, 119, 122, 140, 148); quelques autres enfin n'ont rien de littéraire et sont purement théologiques[1].

1.

Ostervald de Bâle, 1820.	**Ostervald de la Société biblique de Paris.**
Psaume LIX. Prière de David *contre la malice désespérée de* ses ennemis.	*Psaume* LIX. Prière de David *pour implorer la protection de Dieu contre* ses ennemis.

Des 70 sommaires d'Ésaïe, 27 ont subi des modifications (1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 13, 14, 17, 18, 19, 31, 32, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 44, 47, 50, 53, 54, 57). On trouvera en note quelques-unes de celles dont le caractère dogmatique est très-marqué [1].

Nos remarques ont porté sur les changements qui nous paraissent avoir été dictés par une intention dogmatique, contrairement au principe posé par le Comité; il y aurait également des observations à présenter sur les corrections faites au point de vue du style; on nous permettra de nous en abstenir.

XI. Persécuteurs de David; *feu et soufre du ciel sur eux.*	XI. Persécuteurs de David. *Justice de Dieu.*
LXX. David demande à Dieu sa protection *et la ruine de* ses ennemis.	LXX. David demande à Dieu sa protection *contre* ses ennemis.
XXIV. *Psaume prophétique par rapport à* Jésus-Christ.	XXIV. *Prophétie relative à* Jésus-Christ.
LXXIII. Étonnement de la prospérité des méchants et *récompense des justes.*	LXXIII. Le psalmiste montre qu'il ne faut pas se laisser décourager par la prospérité des méchants, qui n'est que passagère.
LXXIV. Prière pour la *conservation de l'Église.*	LXXIV. Prière pour la *délivrance du peuple de Dieu.*
CXX. Prière de David *contre* la calomnie de ses ennemis.	CXX. Le psalmiste prie Dieu *de le protéger contre* les calomnies de ses ennemis.
VIII. *Prophétie de Jésus-Christ.*	VIII. *Majesté et bonté de Dieu.*

1.

Osterwald de Bâle, 1820.	**Osterwald de la Société biblique de Paris.**
Ésaïe, V. Cantique *du bien-aimé touchant la vigne;* prédictions contre la Judée ingrate.	*Ésaïe*, V. Cantique *sur les soins de la Providence pour les Juifs.* Prédictions des malheurs dont leur ingratitude sera punie.
IV. La désolation de la Judée prédite.	IV. Désolation de la Judée prédite. *Promesse d'un libérateur.*
VII. Prophétie d'Ésaïe contre Achaz.	VII. Ésaïe envoyé à Achaz. *Il prédit la naissance du Messie.*

En voici quatre autres du même genre, prises çà et là et au hasard :

Romains, VI. *De la sanctification et nouvelle obéissance selon la justice de la foi.*	*Romains*, VI. *La justification par la foi n'autorise pas le péché. Elle produit au contraire la sanctification.*
Romains, XVI. Diverses salutations, *avec exhortation contre les partialités.*	*Romains*, XVI. Diverses salutations. *Il faut se garder des faux docteurs.*
Ézéchiel, XXXIV. Prophétie contre les mauvais pasteurs. *Promesse de donner David pour pasteur.* Alliance de paix.	*Ézéchiel*, XXXIV. Prophétie contre les mauvais pasteurs. *Promesse du Messie.* Alliance de paix.
Daniel, IX. *Vision de la fin de la captivité* et du Messie.	*Daniel*, IX. *Prière de Daniel. Prédiction de la venue* du Messie.

Quant aux corrections dn texte, le sous-comité agit d'abord plus ouvertement que pour les sommaires, il résolut (25 juin) de présenter, sur ce point, un rapport au Comité. (*Procès-Verbaux*, t. III, p. 7.)

A la séance du 2 juillet, MM. Stapfer, Gœpp, Juillerat, Monod fils et Boissard proposèrent de faire subir de légères modifications au texte de l'édition de Bâle (1820). Après une longue discussion, la majorité se prononça pour les corrections; mais les censeurs, MM. François Delessert, Kieffer et Laffon de Ladébat, protestèrent au nom du Règlement, et la proposition fut retirée comme « inexécutable, dès le moment où elle aurait pour conséquence une opposition formelle et publique, qui ne manquerait pas de jeter un jour défavorable sur la nouvelle édition ». (*Procès-Verbaux*, t. III, p. 10.)

Le 9 juillet, il fut résolu qu'avant d'être remises à l'imprimeur, les feuilles à copier seraient « collationnées avec les éditions les plus correctes, telles que celles de Hollande (1724) et de Neuchâtel (1744 ou 1764) (!), afin de s'assurer qu'elles ne renfermaient ni additions ni omissions ». (*Procès-Verbaux*, t. III, 2.) Les livres de la Bible furent ensuite répartis, pour cet examen, entre MM. Stapfer, Juillerat, Monod père, Monod fils, Gœpp, Boissard et le baron Maurice. MM. Marron, Kieffer et Delessert furent adjoints à la commission d'impression. (*Procès-Verbaux*, t. III, p. 31.)

Le contrat avait été signé avec l'imprimeur Smith le 18 juin; celui-ci s'engageait à fournir une feuille tous les deux jours et à donner la dernière dans le délai de neuf mois, sous peine de 50 fr. d'amende pour chaque jour de retard. (*Procès-Verbaux*, t. II, p. 228.) La lecture des première et seconde épreuves fut confiée à M. Oberlin, moyennant une rétribution de 6 fr. par feuille. La troisième épreuve devait être corrigée par quatre membres du Comité. M. Monod fils reportait toutes les corrections sur la même feuille et donnait le bon à tirer. (*Procès-Verbaux*, t. III, p. 18.) Bientôt il fallut chercher des correcteurs en dehors du Comité (*Procès-Verbaux*, t. III, p. 109) pour accomplir la rude et difficile tâche de lire une épreuve tous les deux jours, et se contenter de deux lecteurs au lieu de quatre. (*Ibid.*, p. 119.)

On en était arrivé à l'avant-dernier chapitre de Josué, quand fut prise la résolution suivante :

« Le sous-comité (4 mars 1823), voulant enfin fixer d'une manière invariable le mode de correction des épreuves de la Bible stéréotype, arrête que, pour le texte, on suivra l'édition de 1724; pour la ponctuation, celle de Bâle de 1820..., et que M. Stapfer est autorisé à traiter avec

M. Paultex pour la collation, sous l'inspection de M. Monod fils, des éditions de 1724 et de 1820, uniquement pour rétablir les omissions qui pourraient se trouver dans cette dernière. » (*Procès-Verbaux*, t. III, p. 123.) Qui ne croirait d'abord qu'on abandonne le texte de 1820 pour celui de 1724? Il ne s'agit cependant que de compléter l'un par l'autre. Enfin, l'absence de méthode bien arrêtée aboutit à l'arbitraire le plus étrange qui ait jamais présidé à l'impression d'un ouvrage dont on possédait le texte authentique et original. « Le sous-comité (27 mai 1823), sur une question incidente, déclara que M. C. Rostan (dont le travail de révision commence à la page 537 de l'Ancien Testament) était le maître de choisir dans les versions de 1724 et 1744 et dans celle de Bâle (1820) les leçons qui lui plairaient le mieux. » (*Procès-Verbaux*, t. III, p. 206.) C'est donc bien une révision qu'on fait subir au texte, malgré la défense du Comité, et c'est une révision sans principes et sans règle; nous en renvoyons la preuve à l'Appendice II, à la fin du volume. Elle fut, au reste, tenue secrète et ne vint pas, du moins officiellement, à la connaissance du Comité.

La Société de Londres, pensant trouver dans notre Ostervald un texte revu et approuvé par nous, attendait l'achèvement de notre Nouveau Testament pour le reproduire fidèlement dans une édition de poche; nous prîmes la résolution suivante: « Comme le Comité de Londres paraît croire que la version dont il s'agit a été soumise à une révision nouvelle, il lui sera écrit que, sauf le verset 19 du chapitre v de la deuxième épître aux Corinthiens, où la traduction de Martin doit être rétablie, parce qu'elle avait été conservée dans l'édition de 1724 de celle d'Ostervald, et parce qu'elle exprime plus formellement la divinité de Jésus-Christ, *la nouvelle édition sera rigoureusement conforme à celle de Bâle* (*1820*); que seulement il sera porté dans celle de Paris une plus grande attention à la ponctuation et à l'emploi des caractères italiques pour les mots ajoutés au texte original, et enfin que cette rectification sera faite sur les éditions de 1724 et de 1744 comparées, et aussi, au besoin, à l'aide de la version anglaise. » (*Procès-Verbaux*, t. III, p. 119; 4 février 1823.)

Si l'on comprend que le Comité, s'appuyant sur les résolutions formelles qu'il avait prises, ait pu tenir ce langage, on comprend moins que les membres de la commission qui avaient fait le travail de révision s'y soient associés. En effet, nous avons bon nombre de notes écrites de leur main, dont quelques-unes sont signées, toutes pleines de mots hébreux et grecs, de discussions et d'explications, en réponse aux corrections proposées par M. Rostan. Nous ne citerons qu'une seule de ces notes :

« Juges, XXI, 22 — fin du verset.

« N'y a-t-il pas ici un contre-sens absolu? Le sens n'est-il pas : *Vous n'êtes pas coupables, parce que ce n'est pas vous qui les leur avez données*, ou comme Lausanne : *Maintenant, comme ce n'est pas vous qui les leur donnez, vous ne vous rendrez pas coupables?*

« Une légère transgression de nos pouvoirs est, il me semble, ici nécessaire. Si M. Stapfer est de cet avis, il voudra bien corriger comme il l'entendra.

« F. M^{d} f^{s} p^{r}. » (Monod fils.)

On lit au *verso*, de la main de M. Stapfer :

« La traduction littérale est :

« *Car* (ce n'est) *pas vous* (qui) *les leur avez données; en ce temps* (= sans cela) *vous seriez coupables.*

« Lausanne s'est permis de mettre dans la dernière incise une négation qui n'y est pas et dont il n'est nul besoin, si on traduit comme je propose. Je crois aussi que la version de l'édition de Bâle ne rend pas le texte, ou plutôt qu'elle dit tout autre chose.

« Je propose :

« Car (ce n'est) pas vous (qui) les leur avez données; en ce cas, vous auriez été coupables — en mettant en italiques ce qui est en parenthèse. כָּעֵת *en ce temps*, peut fort bien signifier : *en ce cas.*

« Je n'ose décider et prie M. Frédéric de statuer définitivement en consultant M. son père.

« Michaëlis dit qu'il ne comprend pas l'original; il insère la négative que Lausanne a prise de lui probablement; mais il n'est nul besoin de cette opération-là. »

C'est le sens donné par M. Stapfer qui figure dans notre Ostervald, tandis que les éditions de 1724, 1744 et 1820 en avaient un tout autre. On lit dans celles de 1744 et 1820 :

Maintenant vous êtes coupables parce que vous ne leur en avez point donné.

Et dans celle de 1724 :

Maintenant vous serez coupables parce que vous ne leur en aurez point donné.

La modification introduite par M. Stapfer est-elle, oui ou non, conforme au texte de 1820 et de 1744? *Ab uno disce omnes.* Dès lors comprend-on que M. de Staël ait pu dire dans son Rapport de 1823 (p. 16) : « *Le texte même* (celui de Bâle, 1820, comparé avec celui de Neuchâtel, 1744) *n'a*

subi aucun changement quelconque, à l'exception d'un seul passage » relatif à la divinité de Jésus-Christ? Voici le passage de Martin et celui d'Ostervald, auquel il a été substitué, « comme plus fidèle et exprimant plus formellement la divinité de Jésus-Christ » :

Martin : *Dieu était en Christ,* réconciliant le monde avec soi.

Ostervald : Dieu a réconcilié le monde avec soi *par* Christ[1].

Concluons : ce que la Société de Londres, celle de Bâle et les diverses sociétés bibliques de Paris ont distribué, depuis cinquante ans, sous le nom d'Ostervald, n'est pas l'œuvre d'Ostervald, mais un mélange hétéroclite de la révision de Martin et de l'ancienne version genevoise; en un mot, une révision rétrograde de la révision progressive d'Ostervald. On peut même se demander si, rappelé à la vie, le pieux pasteur de Neuchâtel témoignerait une grande reconnaissance aux associations qui, faute d'examen, ont répandu en France des millions de volumes qui lui attribuent, outre la traduction des Apocryphes, dont il ne s'est point occupé[2], une

---

1. Sans doute Martin et, avec lui, l'édition de 1724 expriment plus formellement la divinité de Jésus-Christ, mais au moyen d'un contre-sens copié de la Vulgate et condamné par Ostervald, à qui on l'impute, par Olivetan, Lecène, Legros, Huré, de Carrières, Quesnel, Sacy, Mesenguy, de Genoude, Beausobre et Lenfant, de Wette, Van Ess, Martini, Rilliet, Arnaud, Reuss, Monneron, les versions de Lausanne (1822), de Genève, etc. (*Histoire de la question biblique en 1863*, p. 31.) Il est curieux de voir Martin lui-même repousser dans une note l'interprétation orthodoxe de sa traduction et donner tort d'avance au zèle, plus impétueux qu'éclairé, des correcteurs de Paris : dans la pensée de Martin, sa phrase n'avait pas d'autre sens que celle d'Ostervald. Voici la note de Martin : « Il ne faut pas séparer ces premiers mots, *Dieu étoit en Christ,* d'avec le participe *réconciliant,* pour se jetter dans des spéculations toutes hors du but et de la pensée de l'Apostre, sur les différentes manières selon lesquelles on peut concevoir que Dieu a été en Christ; mais il faut lier le verbe *étoit* avec son participe *réconciliant,* comme si l'on traduisoit : *Dieu étoit réconciliant le monde avec soi par J.-C.* Car cette construction, *Dieu étoit réconciliant,* qui seroit fort rude en notre langue, a de la grâce dans la grecque et est du style des écrivains sacrez. Le sens donc de ces paroles est que Dieu a été appaisé et réconcilié envers le monde en général, Juifs et Gentils, par le sang de J.-C. »

Ainsi, avant d'opérer un changement si grave, on n'avait pas même pris la précaution de recourir à l'édition originale de Martin.

2. Ces livres figurent, il est vrai, dans l'édition originale d'Ostervald, mais on lit dans l'*Avertissement :* « Les éditeurs de cette Bible y ont joint les *livres apocryphes,* qui n'étoient point dans l'édition d'Amsterdam; et ils les ont imprimez tels qu'ils sont dans la Bible de *M. Martin.* Mais *M. Ostervald* n'a point travaillé sur ces livres-là, et les arguments qui s'y trouvent ne sont pas de lui. »

Tandis que l'édition originale de Martin attribue la Sapience à *Philon,* l'édition originale

théologie qui n'est pas la sienne et d'innombrables fautes de langage et de traduction qu'il avait en partie corrigées[1]. C'est là un de ces faits qui, s'ils n'étaient abrités sous le manteau de la Bible et de la religion, provoqueraient une immense réprobation.

L'impression stéréotype de notre Nouveau Testament d'Ostervald fut terminée le 29 juillet 1823; l'Ancien Testament fut achevé peu après l'assemblée générale de 1824, et les livres apocryphes dans le courant de la même année. Les deux premiers exemplaires furent envoyés à la Société britannique, comme témoignage de reconnaissance, et six autres au roi des Pays-Bas, pour sa chapelle du palais de Bruxelles.

---

d'Ostervald attribue ce livre à *Salomon.* Les réviseurs de Paris ont retranché trois des quinze livres apocryphes qui sont dans Martin et Ostervald, à savoir : *troisième et quatrième Esdras,* et le *troisième livre des Maccabées.*

On nous saura gré d'insérer ici une savante et curieuse note de M. Stapfer, datée du 28 février 1824, de laquelle il paraîtrait résulter qu'aucune Bible publiée en France n'a, jusqu'ici, donné une traduction des Apocryphes d'après l'original :

« Il existe deux éditions des Apocryphes essentiellement différentes, l'une que nous avons dans le texte grec des exemplaires où se trouvent les Septante, et l'autre qu'a suivie l'auteur de la Vulgate et que nous n'avons plus en grec. Cette dernière offre une foule de phrases tantôt explicatives, tantôt véritablement *intruses* et rompant la liaison du texte, phrases que beaucoup d'éditeurs ont mises en parenthèse pour signaler les différences de la Vulgate d'après le texte grec soit du *Vaticanus codex,* soit de l'Alexandrin, pas mal divergents aussi entre eux. La différence des signes de parenthèse est aussi motivée par les variantes; il n'y a pas lieu à l'usage d'italiques.

« Pour autant que j'ai pu m'en assurer par un premier aperçu, la traduction que nous imprimons est presque la même que celle qui est dans la Bible de Lemaistre de Sacy ; par conséquent, c'est l'édition de la Vulgate et non celle du texte grec que nous donnons.

« Genève de 1805, Lausanne, Augusti et de Wette que j'ai comparés, ont pris le texte grec, selon le manuscrit du Vatican, pour guide, et ils ont pris le bon parti, par des raisons qu'il serait trop long de dire. J'avoue que je voudrais, pour ma part, que nous eussions pris pour *modèle* l'une ou l'autre de ces versions ; car, *outre que le langage y est meilleur, il y a beaucoup plus de sens, de clarté et de liaison* dans l'édition selon les manuscrits grecs que dans celle que la Vulgate nous a conservée. De plus, il me semble que notre traduction est encore inférieure à celle de Sacy pour le style et la ponctuation. Mais je ne vois pas de remède à cela, à moins que pour le reste on ne suive un autre guide. Dans tous les cas, il est à regretter que nous donnions le livre de Jésus, fils de Sirach, d'après la Vulgate. Nous en conférerons. »

1. C'est dans l'édition de notre Société que les auteurs des brochures qui ont appelé, il y a quelques années, l'attention sur la question biblique, ont puisé leurs arguments.

VIII.

ORGANISATION DE L'AGENCE.

A l'origine de toute grande chose se trouve une énergique action individuelle, faisant appel aux forces qu'il s'agit de mettre en jeu. Les fondateurs de notre Société comprirent heureusement que leur rôle était d'agir bien plus que de discuter ou de légiférer. La tâche était si grande et les protestants de Paris même si peu connus les uns des autres, si peu au courant de ce que l'on voulait tenter, que les plus grands efforts étaient nécessaires pour vaincre l'inertie et l'isolement dans lequel le protestantisme languissait. Les membres du Comité, depuis le premier jusqu'au dernier, mirent la main à l'œuvre et travaillèrent chacun dans le domaine de ses relations; puis, bientôt, ils franchirent ce cercle étroit pour frapper à toutes les portes, même à celles des plus humbles, qui se montrèrent parfois les plus dévoués[1].

M. le marquis de Jaucourt et quelques-uns de ses amis avaient usé de leur haute position et de leur influence à la cour pour obtenir qu'il leur fût permis de former une association protestante de plus de vingt personnes; association, chose toute nouvelle, et, par conséquent, tenue pour dangereuse; Bible et protestantisme, choses non moins suspectes à la Restauration. Le pair de France, le ministre d'État, se fit non-seulement solliciteur auprès du roi, des princes, des ministres, il se fit collecteur, et nul ne put refuser son concours ou sa cotisation à ce grand personnage, homme de bien, à ce noble descendant de l'illustre Duplessis-Mornay. Le Comité tout entier marchait sur les traces de son président.

Cependant, le plus lourd fardeau était réservé aux secrétaires, chargés,

1. Voy. p. 101.

outre l'expédition des affaires, de la rédaction de la correspondance, des circulaires, du Rapport annuel, des procès-verbaux, et, plus tard, du Bulletin mensuel et de la correction des épreuves de la Bible. On peut dire que MM. Boissard, Juillerat, Vincens Saint-Laurent, Monod fils et Willm se dévouèrent corps et âme à l'œuvre naissante; ils se réunissaient en sous-comité tous les mardis[1], discutaient les affaires, prenaient des résolutions, les transcrivaient de leur main et les soumettaient au Comité réuni tous les premiers mardis de chaque mois. Chaque secrétaire tint d'abord la plume pendant un trimestre; plus tard chacun d'eux fut chargé d'une des sections du Nord, de l'Est, etc., qu'on avait tracées sur la carte de France.

Jusqu'en 1821, notre Comité n'eut d'autre lieu de réunion qu'une salle de l'église des Billettes, fraternellement mise à sa disposition par le Con-

---

1. Le tableau suivant, imprimé pour les membres du Comité, donnera une idée de l'activité qu'il déployait encore de 1824 à 1825.

SOCIÉTÉ BIBLIQUE PROTESTANTE DE PARIS,

Rue du Sentier, nº 9.

TABLEAU indicatif des jours de séance du Comité et du Sous-Comité de la Société, pendant la 6e année, du 28 avril 1824 au avril 1825.

NB. Il ne sera adressé de billet de convocation à MM. les membres du Comité que pour les séances extraordinaires.

MAI.	JUIN.	JUILLET	AOUT.	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	JANV.	FÉVR.	MARS.	AVRIL.
			COMITÉ, les mardis à 2 heures.								
4	1	6	3	7	5	2	7	4	1	1	5
			SOUS-COMITÉ, les mardis à 2 heures.								
11	8	13	10	14	12	9	14	11	8	8	12
18	15	20	17	21	19	16	21	18	15	15	19
25	22	27	24	28	26	23	28	25	22	22	26
»	29	»	31	»	»	30	»	»	»	29	»

COMMISSION DES FINANCES.	COMMISSION DES IMPRESSIONS.	COMMISSION DU BULLETIN.
M. BARTHOLDI, *trésorier.*	M. BARTHOLDI, *trésorier.*	M. STAPFER.
M. CH. VERNES.	M. CH. VERNES.	M. le baron DE STAEL.
M. JULES MALLET.	M. JULES MALLET.	M. SIGISMOND BILLING.
M. F. DELESSERT, *censeur.*	M. KIEFFER.	M. WURTZ.
	M. WURTZ.	M. LATROBE.
	M. MONOD fils.	M. ROUX.
	M. F. DELESSERT, *censeur.*	M. le baron MAURICE, *censeur.*

sistoire de la Confession d'Augsbourg[1], d'autre magasin que les combles de l'Oratoire, prêtés par le Consistoire réformé; la surveillance de ce dépôt était confiée au zèle de M. Soulier, ainsi que les expéditions dans les départements. Chacun des pasteurs de Paris avait aussi dans sa demeure un petit dépôt de livres saints; de sorte que le Comité n'eut à sa charge, pendant les deux premières années, qu'un simple commissionnaire, à raison de 25 fr. par mois, pour porter les paquets, les convocations et les circulaires. Il était impossible d'être plus économe. L'extension rapide que la Société prit dans les départements, nécessita bientôt la location d'une salle de réunion, qui servit de siége à la Société, et la présence d'un agent salarié autre que le commissionnaire.

Grâce à un don généreux de la Société de Londres, le Comité fut en mesure de faire face à cette nouvelle dépense, et le 7 janvier 1821, il prit les résolutions suivantes :

1° Location d'une salle pour les réunions du Comité et du sous-comité, et devant servir en même temps de bureau pour les écritures et de petit dépôt de livres saints, aussi près que possible de l'Oratoire, et sans dépasser le prix de 1,000 fr.;

2° Location de deux pièces pour loger l'agent et l'homme de peine ou commissionnaire;

3° Nomination d'un agent, chargé de répondre aux visiteurs et acheteurs, de faire les expéditions, de tenir les comptes, de recevoir les lettres et de les transmettre non ouvertes au secrétaire du trimestre, de transcrire celles écrites par les secrétaires, de rédiger la correspondance commerciale, d'écrire les convocations, de s'occuper de la collecte annuelle, de mettre en ordre les archives, d'assister aux séances sans voix délibérative, d'en minuter les procès-verbaux, de les soumettre au secrétaire en fonction, etc., le tout à raison de 1,800 fr. par an;

4° Remplacement par des bons au porteur des dépôts constitués chez les pasteurs de Paris;

1. Une agence particulière ayant été reconnue indispensable, elle occupa successivement les locaux suivants :

Janvier 1821 : 9, rue du Sentier.
Juillet 1826 : 19, rue des Moulins.
Juillet 1829 : 65, rue Montorgueil.
Avril 1835 : 16, rue des Moulins.
Juillet 1857 : 5, rue des Beaux-Arts.

5° Dépôts de Bibles et Nouveaux Testaments chez les concierges des temples, auxquels il sera fait une remise de 10 p. 100 sur le prix des ventes[1].

L'un des trois candidats à la place d'agent, M. Jean-George Billing, ancien négociant, archiviste de l'église de la Confession d'Augsbourg, fut élu à l'unanimité, et eut sous ses ordres un garçon de bureau, rétribué à raison de 1 fr. 50 c. par jour.

L'agence fut établie dans un local de la rue du Sentier, loué 1,200 fr., tapissé aux frais de M. Wilder, et meublé aux frais de l'agent.

A mesure que s'étendait l'action de la Société, la besogne des secrétaires et de l'agent s'accroissait rapidement. « La multiplication des sociétés auxiliaires, lit-on page 25 du Rapport de 1824, a beaucoup augmenté le travail du Comité et du sous-comité. Soixante séances ont à peine suffi pour nos délibérations, sans compter les nombreuses réunions des commissions spéciales. Plus de vingt membres ont assisté habituellement aux séances du Comité... Nous n'aurions pu parvenir, avec l'organisation ordinaire du bureau, à expédier le travail occasionné par tant de délibérations, et par une correspondance devenue chaque jour plus étendue. L'agent comptable, employé quelquefois par le secrétaire en fonction à l'expédition de la correspondance, ne pouvait tenir au courant la comptabilité et la collecte. Il a fallu prendre un employé extraordinaire pour le seconder. Ce secours eût été encore insuffisant, sans le zèle rare de M. Sigismond Billing, l'un des secrétaires, qui s'est constitué l'adjoint volontaire et permanent de celui de ses collègues que le tour de service appelait aux fonctions du secrétariat. Cet état de choses ne pouvait se prolonger indéfiniment; déjà au commencement de l'année dernière, le travail toujours croissant du Comité avait fait proposer de créer un emploi dont les fonctions seraient à peu près celles de secrétaire général. On avait représenté que l'organisation de l'agence, conçue dans l'enfance de notre Société, ne saurait suffire après son développement; que le secrétaire appelé par l'ordre du tableau à continuer la correspondance, avait besoin de trouver quelqu'un qui l'informât des antécédents de chaque affaire. L'expérience de l'année et les discussions qui ont eu lieu dans le Comité ont mûri cette question, et le 9 mars dernier, sur le rapport de M. Vincens Saint-Laurent, l'un des secrétaires, le Comité a adopté un nouveau règlement, d'après lequel un secrétaire adjoint sera chargé de

1. Avec un désintéressement qui les honore, quatre libraires de Paris, MM. Scherf, Paschoud, Dufour et Treuttel et Wurtz, acceptèrent des dépôts de livres saints aux mêmes conditions.

préparer la correspondance, sous les ordres du secrétaire de service, et l'agent comptable sera rendu à ses fonctions spéciales, dont il était trop souvent détourné. »

Cette place de secrétaire adjoint était créée en vue de M. Sigismond Billing, esprit distingué, homme d'initiative et doué d'une infatigable activité, qui, nommé assesseur en 1821, secrétaire en 1822, fut pendant plusieurs années l'âme du Comité. Il remplit de 1823 à 1826 la fonction de secrétaire adjoint, sans en avoir le titre officiel; circonstance qui amena la protestation des censeurs, lorsqu'à trois reprises il lui fut voté une subvention de 4,000 fr., non autorisée par le dernier article de notre Règlement, qui veut que toutes les fonctions du Comité soient gratuites. Le traitement de l'agent et celui de ses deux aides s'élevait à 4,200 fr., qui, avec les 4,000 fr. attribués à M. S. Billing, formaient un total annuel de 8,200 fr.

Ce n'est qu'en 1826 que M. S. Billing, frère de l'agent, donna sa démission de membre du Comité, pour obtenir le titre de secrétaire adjoint; mais alors plusieurs sociétés auxiliaires proposèrent comme candidat un jeune ministre qui venait de terminer ses études avec la plus grande distinction, M. Villaret, plus tard pasteur à Bordeaux. Il ne parut pas possible de résister au vœu de ces sociétés, et, d'un autre côté, M. S. Billing étant indispensable, ils furent nommés tous deux, à l'unanimité, secrétaires adjoints, M. Billing avec un traitement de 3,000 fr., M. Villaret avec un de 2,400.

Outre l'inconvénient d'une dépense considérable (9,600 fr), ce système en offrait un autre, résultant d'une réglementation peut-être excessive, savoir, l'absence d'ordre et de régularité, due moins à des attributions difficiles à délimiter, qu'à des frottements journaliers entre les secrétaires adjoints, égaux en droit, et l'agent qui leur était subordonné. M. Villaret donna sa démission le 5 août 1828, et à la suite des observations qu'il adressa au Comité sur l'administration de l'agence, il fut résolu, au mois de décembre, qu'il n'y aurait plus désormais qu'un secrétaire adjoint ou agent, un commis ou expéditionnaire, et un garçon de bureau. (*Procès-Verbaux*, t. VIII, p. 42.)

Mais laissons parler le Rapporteur de 1829 : « Une fois qu'ont été formées presque partout les Sociétés nouvelles dont nous pouvions espérer l'établissement, une fois qu'ont été données ces directions et ces instructions qu'exigeaient leur formation et leurs premiers pas, le travail de l'agence a nécessairement et successivement diminué. Averti par cette

diminution même, le Comité allait s'occuper d'examiner quelle réduction elle permettait d'apporter dans les dépenses d'administration, lorsque, par des motifs de délicatesse qui l'honorent, M. Villaret, prévenant nos délibérations, nous a remis sa démission. L'organisation de l'agence se trouvant ainsi atteinte, nous avons mûrement examiné de quels changements, de quelles réductions elle était susceptible... Nous avons jugé que nous obtiendrions à la fois plus d'économie et plus d'unité et d'ensemble dans les travaux, en les confiant à un seul agent responsable, aidé d'un commis qui serait nommé sur sa présentation. Nous avions à choisir, pour remplir les nouvelles fonctions, telles que nous les avons déterminées par un règlement, entre les deux personnes qui étaient attachées depuis longtemps à l'agence; et notre embarras eût été grand entre deux frères qui se recommandaient à des titres différents, mais presque égaux, à la confiance du Comité; mais M. Sigismond Billing nous a déclaré qu'il renonçait à entrer en concurrence avec son frère, et notre choix s'est arrêté sur M. George Billing, pour la nouvelle place d'agent responsable. La nouvelle organisation, arrêtée par le Comité, apportera dans le personnel de l'agence, une économie assez considérable. Mais M. S. Billing, qui, depuis l'absence de M. Villaret, s'était chargé de tout le travail des secrétaires adjoints, avait rendu trop de services pour que ce ne fût pas un devoir pour nous de laisser quelque intervalle entre l'adoption en principe et l'exécution d'une mesure qui supprimait ses fonctions et son traitement; et sa coopération ne pouvait d'ailleurs nous être que très-précieuse pour les travaux qui précèdent et qui suivent l'assemblée générale. La nouvelle organisation de l'agence n'aurait donc été mise en activité qu'au 1er juillet prochain, si M. Billing ne nous avait annoncé dernièrement l'intention de se retirer à l'expiration d'avril.

« Ce n'est pas sans un vif sentiment de regret, que le Comité se voit privé des services de MM. Villaret et S. Billing. Nous nous plaisons à rendre publiquement hommage au zèle et aux talents dont ils nous ont donné la preuve. Le Comité a arrêté de donner à M. Villaret un témoignage de sa satisfaction et de son estime, en vous proposant, Messieurs, de lui accorder le titre de membre honoraire du Comité. Quant à M. S. Billing, il avait conservé le titre de secrétaire honoraire, et nous nous félicitons de pouvoir encore compter, sous ce titre, dans nos réunions, sur le secours de ses lumières et de son expérience. »

M. George Billing fut donc renommé, en 1829, agent de la Société pour un an, nomination qui devint définitive, et ne fut annulée que par la mort

(1856), après trente-cinq ans d'un labeur tout entier consacré au service de la Société.

Voici en quels termes s'exprimait le Rapporteur de 1823, page 17 :

« Nous devons aussi, Messieurs, de nouveaux témoignages d'approbation et de reconnaissance à M. J. G. Billing, agent de la Société, qui, sans négliger aucune des nombreuses occupations qui lui sont confiées, a cédé à l'impulsion de son zèle, en se chargeant spontanément de plusieurs autres travaux dont il s'est acquitté avec autant d'intelligence que d'exactitude. »

IX.

DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ. 1820-1830.

L'un des plus puissants moyens d'action de la Société était la publication du Rapport annuel, accueilli alors avec l'immense intérêt qui s'attache à la nouveauté et à tout ce qui offre le mérite de l'à-propos. Autant ces Rapports ont été oubliés et délaissés à mesure que les œuvres religieuses se multipliaient, autant, à l'origine, ils étaient reçus avec joie et lus avec ardeur. Le nôtre fut longtemps tiré à 5,000 exemplaires, dont 50, sur papier vélin et convenablement reliés, étaient présentés ou envoyés par le marquis de Jaucourt aux plus grands personnages : les ducs d'Angoulême, de Richelieu, de la Rochefoucauld, de Caze, de Broglie, le préfet de la Seine, le préfet de police, le directeur des douanes, celui des postes, le maire du 10e arrondissement, quelques députés, la marquise de Latour-Maubourg, la baronne Portal, M. Jordan, chef de la division des cultes au ministère de l'intérieur; M. Laget, chef du bureau des cultes non catholiques; M. Watrin, au ministère de l'intérieur. Plusieurs exemplaires étaient envoyés à la *Société pour l'encouragement de l'industrie nationale,* à la Chambre des pairs, à la Chambre des députés, aux Sociétés bibliques de Londres, Amsterdam, Stockholm, Saint-Pétersbourg, Berlin, Francfort, Carlsruhe, Wetzlar, Bâle, Berne, Lausanne, Zurich, Neuchâtel, Genève, Jersey, Guernesey, à la Société biblique de New-York, à la Société des traités de Philadelphie, aux universités de Tubingue, Montauban, Strasbourg, au curé Van-Ess, de Marburg, qui, à lui seul, était toute une société biblique[1].

M. de Jaucourt, qui mettait au service de la Société l'influence de sa haute dignité, d'un noble caractère et d'un nom illustre, ne faillit jamais à

1. Voy. p. 97.

la tâche qu'il s'était imposée de faire connaître l'œuvre biblique à toutes les personnes en place, dont l'appui pouvait être nécessaire à une époque où la tolérance n'était pas encore une vertu commune; le Rapport qu'il présentait chaque année au duc d'Orléans avec M. le comte Pelet, l'un des vice-présidents, il le présenta de nouveau à ce prince quand il fut devenu roi de France (1830).

Ces personnages répondaient à l'envoi du Rapport par une lettre de remerciement, par des dons, comme le duc de Caze, le chevalier Piault, maire du 10e arrondissement, et en assistant à l'assemblée générale. A celle de 1822, on voyait le duc de la Rochefoucauld, le duc de Caze, le duc de Broglie, le comte Pelet de la Lozère, pairs de France; les députés Maine de Biran, Couderc; le maire du 10e arrondissement, le chef de la division des cultes, le chef du bureau des cultes non catholiques, le comte Lœwenhielm, ministre de Suède et de Norwége; en 1823, le duc de Broglie, le marquis de Mun, le baron de Barante, pairs de France; le comte de Thiard, membre de la Chambre des députés; Cretté de Palluel, maire du 3e arrondissement; Maine de Biran, conseiller d'État, et de grands personnages étrangers; en 1824, le comte Beugnot, ministre d'État, etc.; en 1825, le marquis de Catelan, le comte de Montalivet, pairs de France; plusieurs députés, etc., etc. A partir de 1828, les grands personnages disparaissent, sauf les députés protestants. Ce genre de réunion s'étant multiplié, la nôtre avait perdu l'attrait de la nouveauté; l'intérêt était ailleurs.

Au commencement de notre siècle, qui pourrait s'appeler à la fois le siècle de la Bible et le siècle de l'association, ce dernier principe était encore si nouveau, si peu connu en France que nous dûmes publier, en 1821, un plan d'organisation embrassant toutes les églises, dans le but d'augmenter le nombre des sociétés bibliques en en facilitant la création. Ce plan divisait la France protestante en 33 départements bibliques ou *sociétés auxiliaires*, qui correspondraient avec la Société de Paris, lui achèteraient les livres à prix coûtant et verseraient dans sa caisse l'excédant de leurs recettes sur leurs dépenses. A ces sociétés auxiliaires se rattachaient toutes les *sociétés branches* situées dans leur circonscription, et les *sociétés branches*, à leur tour, devaient étendre partout leurs ramifications en *associations bibliques*, dont les membres s'engageraient à verser deux sous par semaine. On recommandait de composer les comités des sociétés auxiliaires et des sociétés branches d'une douzaine de membres, pasteurs, anciens et notables, connus par leur zèle et leur piété. La présidence devait appartenir à un laïque.

A côté de son Rapport annuel, de ses circulaires qui paraissaient à des époques indéterminées, notre Société publia, à partir du mois de juillet 1822, un Bulletin mensuel, renfermant toutes les nouvelles et les faits de nature à intéresser les amis de la Bible. (Voy. le chapitre quinze.)

Bien que ces publications[1] fussent favorablement accueillies, comme nous l'avons dit plus haut, le Comité comprit que l'action personnelle est bien autrement puissante que celle de l'imprimé. Aussi ne négligea-t-il rien pour faire visiter les églises, éveiller, stimuler le zèle et provoquer dans les départements la formation de sociétés auxiliaires. Les membres du Comité devinrent missionnaires. En 1821, MM. Maurice, Verhuell, Wilder et Soulier, appelés dans le Midi par leurs affaires, et M. Sigismond Billing, dans l'Est, profitèrent de leur voyage pour se livrer à la plus active propagande (*Rapport*, t. III, p. 18) et pour établir à Nîmes, Toulouse, Bordeaux, Montbéliard, des dépôts de livres saints qui épargnaient des frais de transport et facilitaient l'approvisionnement des sociétés branches et auxiliaires.

Ces tournées bibliques se multiplièrent dans les années suivantes, et le Comité en prit les frais à sa charge. Membres du Comité et pasteurs de bonne volonté circulaient partout et recevaient partout des marques de sympathie et de précieux encouragements. Citons, entre autres, les pasteurs de Bordeaux, MM. Maillard et Villaret, qui entreprirent, en 1825, une excursion à Orthez, Bayonne et autres localités des Basses-Pyrénées, puis dans la Charente, la Charente-Inférieure, la Vendée, les Deux-Sèvres, la Vienne, le Lot-et-Garonne, la Gironde et la Drôme; le pasteur de Lyon, M. Claparède, qui parcourut la Drôme et le Vaucluse; M. le pasteur Chabrand, de Toulouse, qui fit, en 1826, un voyage missionnaire de 35 jours. En 1828, M. Pelet de la Lozère visita le Gard; M. Stapfer, le Loir-et-Cher; M. Verhuell, l'Aisne; M. Maurice, le Lot-et-Garonne; M. Frédéric Monod,

---

1. Un anonyme (M. Th. Waddington) ayant offert, en 1822, par l'entremise de M. Wilder, de nous remettre 1,000 fr. pour l'auteur du meilleur *Mémoire en faveur des sociétés bibliques, dans lequel on ferait voir les avantages qui peuvent résulter de la distribution et de la lecture des Écritures saintes, et où l'on réfuterait les préventions dont ces sociétés sont l'objet*, notre Comité crut devoir se permettre une légère déviation à sa règle de conduite ordinaire et ouvrir le concours qui lui était proposé. A l'assemblée générale de 1823, M. Stapfer fit l'analyse des neuf mémoires qui avaient été envoyés et proclama le nom du lauréat, M. de Félice, étudiant en théologie à Strasbourg, aujourd'hui doyen de la Faculté de théologie de Montauban. L'ouvrage, couronné et remanié, fut publié par souscription, au profit de la Société biblique protestante de Paris. Il a été traduit en suédois.

le Calvados; M. Coulmann, le Bas-Rhin. MM. Boissard, de Staël, etc., etc., prirent également part à cette œuvre d'impulsion et d'organisation.

On l'a dit avec raison : aucune œuvre ne se propage et ne dure que quand elle a conquis le suffrage des femmes. L'invincible ténacité de ce sexe, qui met en jeu toutes les habiletés, toutes les ressources dans l'intérêt de la cause qu'il embrasse; son inaltérable persévérance à revenir toujours à la charge jusqu'au triomphe, hâtèrent l'extension de l'œuvre biblique et assurèrent son succès. Une société auxiliaire de dames fut établie à Paris en 1824 et s'efforça de se créer des collaborateurs et des émules dans les départements. (Voir l'Appendice I, *Société des dames*.)

Déjà en 1822, 22 sociétés auxiliaires étaient établies, et quelques-unes se composaient de bon nombre de sociétés branches; leur nombre alla croissant avec une prodigieuse rapidité; en 1826, nous comptions 44 sociétés auxiliaires, 88 sociétés branches, un certain nombre de sociétés de dames et un grand nombre d'associations. Le mouvement progressif continua, mais moins rapide, jusqu'en 1829, où les sociétés auxiliaires s'élevèrent à 48 (Saint-Quentin, Sedan, Orpierre, Vallon, Privas, Mas d'Azil, Milhau, Saint-Affrique, Marseille, Caen, Jarnac, la Rochelle, la Tremblade, Rochefort, Asnières-lès-Bourges, Bergerac, Montbéliard, Dieu-le-Fit, Nyons, Crest, Marsauceux, Nîmes, Saint-Hippolyte, le Vigan, Toulouse, Bordeaux, Montpellier, Mens, Saint-Voy, Nantes, Orléans, Tonneins, Clairac, Florac, Nancy, Orthez, Colmar, Mulhouse, Lyon, Meaux, Rouen, Saint-Maixent, Ouest-d'Amiens, Est-d'Amiens, Castres, Montauban, Lourmarin et la Vendée), les sociétés branches à 189, les sociétés de dames à 26 et les associations à plus de 140. Ces chiffres, additionnés, forment un total de 663 comités qui, à 12 personnes chacun (beaucoup en comptaient davantage), nous donnent près de 8,000 personnes qui, du nord au sud de la France, obéissaient à un même sentiment, travaillaient à répandre la Bible, à percevoir des souscriptions, en un mot, à réveiller l'esprit protestant. Des 50 départements qui renfermaient un certain nombre de nos coreligionnaires, quatre seulement, la Meuse, la Moselle, l'Oise, le Pas-de-Calais, étaient privés de sociétés bibliques. C'est là, croyons-nous, le maximum qui fût atteint pendant cette active période de fondation, qui dura 10 ans, où chaque jour signalait un nouveau progrès et dont le résultat s'exprime par le chiffre éloquent d'une distribution de 100,000 exemplaires des livres saints.

Outre l'immense bienfait de la diffusion du volume sacré, la Société

biblique protestante de Paris a rendu à nos églises, que la Terreur de 93 et celle de 1815 avaient de nouveau plongées dans les larmes et arrêtées dans leur essai de reconstruction, l'inappréciable service d'être un lien pour toutes, un point central, une force vitale et régénératrice. Partout où pénétraient nos Bibles, nos Rapports ou nos envoyés, un sentiment de sécurité, de confiance en l'avenir, un zèle religieux, inconnus aux générations précédentes, courbées sous le régime d'une intolérance séculaire, renaissaient et embrasaient les cœurs. De même que le protestantisme, qu'on avait cru anéanti par la révocation de l'Édit de Nantes, ressuscita lorsque de pieux laïques, bientôt secondés par des pasteurs intrépides qui bravaient le supplice pour venir prêcher *sous la croix, au désert,* eurent le courage de déterrer la Bible de famille qu'ils avaient enfouie dans quelque caverne, après en avoir arraché le titre accusateur; — de même, quand notre Société multiplia le saint volume, à l'époque difficile de la Restauration, les protestants épars, encore intimidés et tremblants, reprirent courage, se comptèrent, se groupèrent de nouveau, apprirent à s'entr'aider, se souvinrent de leurs droits en même temps que de leurs devoirs; le culte de famille, longtemps délaissé, reprit faveur; l'Église réformée du dix-neuvième siècle fut fondée comme par une nouvelle Réforme. La lecture de la Bible fit soupirer après la célébration du culte public, dont tant de villes et de villages étaient privés depuis un siècle et demi. Dès 1826 s'organisaient en plusieurs endroits des écoles du dimanche pour l'explication de la Bible à la jeunesse. En l'absence des pasteurs trop peu nombreux, et dont quelques-uns avaient des paroisses qui en forment aujourd'hui cinq ou six, des laïques lisaient à leurs frères rassemblés la Bible, un sermon d'Ostervald, de Nardin, quelques prières, dans une grange, un fournil, en attendant qu'on bâtît un temple qui comblât tous les vœux en dépassant les plus ambitieuses espérances. Le besoin de culte, le besoin religieux réveillé fit mieux sentir le besoin de l'instruction élémentaire, et bien que, sous ce rapport, la France fasse encore assez triste figure parmi les nations, un progrès considérable s'est accompli depuis un demi-siècle. Bientôt, des écoles, des temples s'élevèrent de toutes parts, comme pour attester que la foi, appuyée sur l'Écriture sainte, est une puissance invincible qui triomphe de tous les obstacles, se pare d'une nouvelle jeunesse et d'un nouvel éclat après de longs siècles d'abaissement, de persécutions et de martyre.

Le fragment qui suit d'un discours prononcé à l'assemblée générale de la Société auxiliaire d'Orthez, vers 1828, montrera quels étaient alors les

sentiments de reconnaissance des églises où s'était le mieux conservée la tradition des glorieuses souffrances de nos pères :

« Qui de nous ignore le récit des souffrances que nos pères ont eu à endurer pour la cause de l'Évangile et la patience et la résignation avec lesquelles ils les ont supportées, lorsque, ne pouvant retenir les élans de leur zèle, ils faisaient éclater leurs saints transports dans les assemblées du désert, bravant les intempéries des saisons et s'exposant à mille dangers pour conserver l'arche sainte de la nouvelle alliance, la transportant tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre, pour tromper la vigilance de leurs persécuteurs? Plusieurs d'entre vous se rappellent encore avec plaisir, avec quel transport ces bons pères voyaient arriver le saint jour du dimanche; ce jour du Seigneur était pour eux ce que sont pour nous les jours des fêtes solennelles. Dès le matin, ils se paraient, ils se félicitaient, et, nous menant par la main ou nous emportant dans leurs bras, ils se mettaient en marche sans savoir quelquefois où ils dirigeraient leurs pas. Le chant d'un psaume entendu dans le lointain, en électrisant leur cœur, leur indiquait souvent, dans l'épaisseur des bois, le lieu où se trouvaient tendus, dans cet instant, les pavillons de l'Éternel; là, réunis, abattus, ils faisaient monter l'encens pur de leurs adorations jusque vers le trône de Dieu avec calme et tranquillité, tandis que l'orage de la persécution grondait souvent sur leurs têtes. Heureux vieillards, qui avez survécu à ces temps désastreux, que de grâces vous devez rendre à Dieu de ce qu'au déclin de votre vie il couronne votre foi, votre zèle, votre constance en vous faisant voir l'aurore de ce beau jour où *le soleil de justice, portant la santé dans ses rayons*, va éclairer le monde! Nouveaux Siméons.... allez-vous-en doublement en paix, votre tâche est finie, et nous, marchons sur les traces de ces dignes défenseurs de la foi..... » (*Rapport* de 1828, p. 16.)

A côté de ce tableau rétrospectif des assemblées au désert, qui fournirent au gibet et aux galères tant de nobles victimes, on verra, non sans plaisir, le récit d'une visite faite au bagne de Rochefort, par un ami de la Bible, en 1823 :

« On me donna la liste des forçats nés protestants. J'eus la satisfaction de n'en trouver que dix sur plus de deux mille, ce qui réfute victorieusement les calomnies dont la religion évangélique est l'objet. Observez encore, que sur ces dix condamnés, un soldat suisse a été libéré le jour de mon arrivée. Son crime était d'avoir vendu sa capote étant ivre, et je lui remis 4 fr. Il n'en reste donc que neuf. Sur ce nombre, il y a un autre

soldat suisse, condamné pour le même délit, un Hanovrien, un Irlandais, et je crois un Américain, d'où il résulte que l'Église protestante de France n'a réellement que cinq de ses membres dans le bagne de Rochefort. L'administrateur donna des ordres pour que je les visse réunis le lendemain à deux heures. Il y avait encore trois Bibles en dépôt chez lui. Je crus pouvoir prendre sur moi d'en faire délivrer une à L., qui a quelque instruction, et qui a manifesté le désir de méditer les saintes Écritures, et j'obtins, de M. le commissaire, la promesse de favoriser le culte et l'instruction religieuse des neuf malheureux condamnés. A l'avenir, ils seront conduits déchaînés dans une chambre séparée, où L. leur fera la lecture de l'Évangile. Avant mon départ, je dois leur remettre deux prières, l'une pour précéder, l'autre pour terminer cette lecture. Ces réunions auront lieu chaque dimanche, à deux heures. — En sortant de l'arsenal, j'ai appris la nouvelle de l'arrivée de M. Fau, pasteur à la Rochelle, qui dessert, alternativement avec M. Frossard fils, l'église de Rochefort. Je m'empressai de le voir, et le lendemain, après le service, nous nous rendîmes ensemble au bagne; d'après les conventions de la veille, nous trouvâmes les condamnés réunis, et à la suite des exhortations que leur adressa M. le pasteur, nous leur distribuâmes les 26 fr. que je possédais encore. L. et un autre, qui reçoivent un traitement d'environ 800 fr., ne voulurent pas prendre part à la distribution, ce qui augmenta la portion des autres; et, à leur tour, ceux-ci firent part à un de leurs camarades catholiques, obligé de se trouver dans cette chambre, de la somme de 1 fr. 50 c. — Ces détails minutieux ne sont pas sans intérêt, si l'on fait attention aux lieux et aux personnes. » (*Archives du christianisme,* 1823, p. 223.)

Il n'avait fallu rien moins que les principes et la Révolution de 1789, pour qu'un protestant pût aller aux galères distribuer la Bible, au lieu d'y être conduit à la chaîne comme coupable d'avoir lu la Bible. Un grand mouvement s'était fait dans les esprits, et M. Guizot, alors conseiller d'État, en a montré la salutaire influence à notre assemblée générale de 1829, en développant la proposition suivante :

« *La Société biblique protestante de Paris exprime, au nom de tous les* « *amis de l'Évangile en France, la gratitude et la joie chrétiennes que lui* « *inspirent les travaux et les progrès des sociétés qui, dans l'étranger, s'oc-* « *cupent de la même œuvre qu'elle. Elle saisit en particulier cette occasion* « *de renouveler l'expression de ses vœux et de sa reconnaissance à la* « *Société biblique britannique et étrangère, et à la Société biblique de* « *Genève, qui l'ont spécialement secondée dans ses travaux.* »

« Ce vote, fait remarquer M. Guizot, est annuellement proposé et adopté depuis dix ans. Il n'est cependant pas de routine. C'est avec une satisfaction toujours nouvelle, toujours mêlée de surprise, qu'on le propose. Plus d'une fois les étrangers sont venus au secours des protestants français; mais ceux-ci ne pouvaient pas en témoigner publiquement leur reconnaissance; ils se cachaient pour recevoir le bienfait, et beaucoup hésitaient à le recevoir. Pourquoi ? parce que ces secours n'étaient pas purement religieux, qu'il s'y mêlait d'autres sentiments, et que pour les accepter, il fallait violer les lois de son pays. Telle a été pendant des siècles la situation des protestants de France. Aujourd'hui pas de choix à faire entre la conscience du chrétien et celle du citoyen, pas d'anxiété, tout est purement religieux, il ne s'y mêle aucune autre pensée; tout se fait publiquement; nous communiquons avec les étrangers de tous les pays, en pleine liberté, sans obstacle légal, sans obstacle dans notre propre cœur. Nous votons librement et publiquement des remercîments aux Anglais. Soyons reconnaissants envers les institutions auxquelles nous devons ce bienfait, et au principe fondamental sur lequel il est basé; savoir : la séparation de la vie civile et de la vie religieuse. Comme on a vu jadis le vaisseau de Cook naviguer sans entraves, au nom de la science, au milieu des ennemis en guerre avec sa patrie, nous verrons de nos jours la même chose au nom de la religion. C'est un bienfait dont nos ancêtres ne concevaient pas même l'idée. Les sociétés bibliques doivent leur existence à ce principe : elles s'adressent à la vie religieuse seule; la Bible donnée, elles ne font plus rien; elles font arriver la vérité sous les yeux de l'intelligence, et elles ne font rien de plus. On n'a pas toujours cru que cela pût suffire; on a pensé qu'il fallait organiser et gouverner toute nouvelle société religieuse, et on appelait pour cela la puissance civile à son secours. Les sociétés des missions organisent encore des institutions religieuses, et en cela elles ne sont point à blâmer, cela est indispensable à cause de la faiblesse des intelligences; mais quand les intelligences seront suffisamment développées, il pourra arriver un moment où il suffira de leur présenter la vérité, et de la livrer ensuite à elle-même. C'est ce que tendent à faire les sociétés bibliques, c'est ce que font pour les travaux de l'intelligence toutes les sociétés éclairées. Il n'y a plus d'institutions à l'appui de la vérité, de quelque genre qu'elle soit; on écrit, on publie, on distribue les livres qui la renferment et on l'abandonne à sa propre force. — Ayons donc pleine confiance dans le résultat de nos travaux; c'est là la prédication primitive du christianisme. Christ s'est borné à parler et à prêcher;

il a reçu l'Évangile de Dieu et il l'a donné aux hommes. — M. Guizot a terminé en insistant sur la nécessité de développer les intelligences par la propagation des écoles et sur l'esprit de charité et de paix nécessaire aux succès de la Société; il a renouvelé sa proposition, en s'écriant : Il n'y a point d'étrangers pour nous, il n'y en a point pour Christ. »

Le second épanouissement, dans le monde moderne, de ce grand principe de la fraternité chrétienne, avait, on le sait, présidé à la fondation de notre Société, mais elle n'en devait pas être le fruit unique. Dans le domaine moral et religieux, comme dans tous les domaines, un progrès en appelle nécessairement un autre. Les fondateurs de l'œuvre biblique en Europe avaient oublié et mis de côté toute préoccupation sectaire ou dogmatique, pour former un seul corps; les barrières établies entre le protestantisme et le catholicisme par des siècles de haine et de persécution devaient s'abaisser à leur tour, et les premières années de notre siècle offrirent le beau spectacle d'hommes, appartenant à des religions diverses, unis dans une même pensée, dans une commune ardeur, pour répandre les lumières et susciter ces institutions philanthropiques qui sont la gloire de notre époque.

En 1815 ou 1816 s'était fondée, pour propager la méthode d'enseignement mutuel, la *Société pour l'enseignement élémentaire,* sous la présidence du duc de la Rochefoucauld. On jugera de l'esprit qui l'animait par l'extrait suivant du rapport présenté à l'assemblée générale en 1822, par M. de Gérando :

« La générosité de la Société biblique[1] nous a mis à portée de distribuer, dans le cours de cette année seulement, plus de 6,000 exemplaires de l'Évangile dans toutes les écoles de France. Nous venons de recevoir encore un présent de 6,000 autres, avec la même destination, heureux de servir d'organes à la distribution de dons aussi généreux. Avec eux la consolation et l'espérance se répandent comme une rosée bienfaisante sur le champ de l'humanité; avec eux se transmettent les étincelles du feu sacré, du culte en esprit et en vérité, de l'amour de Dieu et des hommes. Voyez des milliers d'enfants rapportant dans leur famille, dans leur modeste demeure, le livre sacré qu'ils ont mérité en récompense : il va servir de lecture à la famille entière, il donnera à l'adolescence la sagesse de

1. Il s'agit évidemment de la Société biblique britannique. Cependant notre Rapport de 1822 mentionne un don de 150 Nouveaux Testaments fait aux écoliers protestants de Paris par l'entremise de la Société d'enseignement élémentaire.

l'âge mûr; il rendra au vieillard la jeunesse du cœur. » (*Archives du christianisme,* 1822, p. 206 et 371.)

En 1820 fut établie la *Société de la morale chrétienne* qui travailla surtout à l'abolition de la traite et à la destruction de l'esclavage; des trente-six membres qu'elle comptait, seize appartenaient à notre Comité: MM. Marron, Gœpp, Willm, Laffon de Ladébat, le baron de Staël, Roux, F. Delessert, Wurtz, Dominique André, Stapfer, Guizot, Vernes, Wilder, Treuttel, Bartholdi, Kieffer[1].

On a vu que les églises eurent peine à comprendre pourquoi notre Société ne distribuait pas, à côté de la Bible, d'autres livres de piété qui lui furent souvent demandés; la *Société des traités religieux,* fondée en 1822, était le corollaire indispensable de la nôtre. On ne s'étonnera donc point de trouver parmi les dix-sept membres fondateurs, treize membres du Comité biblique: MM. Marron, Gœpp, Monod père, Monod fils, Juillerat, Lutteroth, Hubert Desnoyers[2], Payra, Roux, Soulier, Stapfer, Wilder et Wilks.

Pénétrés de reconnaissance pour la Bible et les bienfaits qu'elle répand, quelques hommes généreux résolurent de la porter aux païens pour les arracher à la barbarie; une *Société des Missions* se fonda à Paris, à la fin de l'année 1822, grâce à l'activité de M. Mark Wilks, ministre de l'église américaine. Là encore nous retrouvons les noms de plusieurs des premiers membres de notre Comité: MM. Marron, Gœpp, Monod père, Verhuell, Stapfer, Monod fils, Waddington, Kieffer, Bartholdi, Desnoyers, Dobrée, Juillerat, Lutteroth, de Staël, etc.[3]

En 1829, MM. de Jaucourt, Monod père, Boissard, Laffon de Ladébat, Verhuell, Boissy d'Anglas, Pelet de la Lozère, Benjamin et François Delessert, Bartholdi père, F. Cuvier, Guizot, Lutteroth, Oberkampf, Kieffer,

---

1. Voici les autres noms: MM. le duc de la Rochefoucauld Liancourt, président; le duc de la Vauguyon, le comte de Lasteyrie, le baron de Türckheim, le comte Alex. de Laborde, Mahul, Ch. de Rémusat, Charles Coquerel, Pierre Périer, le baron de Gérando, le docteur Spurzheim, Gence, Delacroix, Julien, Kératry, Villenave, Frossard, Llorente, Cervini, le baron de Barante.

2. Il grava, en 1828, une médaille de 18 lignes, sur laquelle on voit, d'un côté, un ange volant à travers les cieux, portant l'Évangile éternel à toute créature, et, de l'autre, le verset 6 du chapitre XIV de l'Apocalypse. Le quart du produit de la vente de cette médaille devait être consacré à notre Société.

3. Le comité des missions fut autorisé à faire adresser sa correspondance au local de la Société biblique et même à y tenir ses réunions hebdomadaires, auxquelles assistaient un grand nombre de souscripteurs.

Odier, Mallet, Chabaud de la Tour et Denpert (le dernier seul n'a pas fait partie de notre Société), fondèrent la *Société pour l'encouragement de l'instruction primaire parmi les protestants.*

Ainsi la Bible, l'instruction, la philanthropie, le réveil de la piété, le courage et une énergie nouvelle marchaient de concert parmi des populations qui, naguère, osaient à peine avouer qu'elles n'appartenaient pas au culte de la majorité.

Malheureusement l'inconstance est une des faiblesses de notre nature, la tension prolongée des esprits vers un but unique, quelque élevé qu'il soit, est une entreprise au-dessus des forces du grand nombre. La période de développement de la Société biblique s'arrête vers 1830, l'ardeur se refroidit. Le trouble, apporté dans les affaires et la sécurité publique par la Révolution de 1830, la gêne de l'agriculture et de l'industrie firent baisser les recettes à Paris et dans les départements. Les souscriptions de Paris tombèrent de 12,700 fr. (1825) à 6,200 fr. (1830). Cependant, le but que s'étaient proposé les fondateurs de la Société était loin d'être atteint: nous n'avions pas réussi à placer une Bible au foyer de chaque famille protestante. Bien que le système généralement suivi jusqu'alors fût celui de la vente à prix coûtant ou à prix réduit au moyen des nombreuses associations dont nous avons parlé plus haut, des dons généreux nous avaient mis à même de distribuer gratuitement le saint volume à toutes les familles de plusieurs départements, entre autres ceux de l'Aisne[1], de la Charente-Inférieure, de la Drôme, dans tout le ressort de la Société auxiliaire de Saint-Hippolyte, du comité de Bayonne, etc. En outre, un grand nombre d'écoles avaient été pourvues de Nouveaux Testaments, et le salutaire usage de donner la Bible aux époux[2] et le

1. La Société branche de Lemé, dans l'une des plus pauvres contrées de la Picardie, avait, sous l'active direction du pasteur Colany Née, distribué, en 1827, 700 exemplaires des livres saints, qui lui étaient fournis en partie par la Société britannique.

2. Dans notre assemblée générale de 1841, M. le pasteur Née de Marsauceux rappela que la première Bible de mariage avait été distribuée par lui en 1822.

Nous trouvons un autre détail du même genre dans les *Archives du christianisme* de 1822, p. 164 :

« Les enfants de l'école d'enseignement mutuel, établie par M. le pasteur Rosselloty, de Châtillon-sur-Loire, montrent un zèle bien digne d'éloges ; ils ont formé entre eux une petite *Société biblique d'école* et donnent 1 ou 2 liards par semaine, ce qui produit ensemble de 16 à 19 sous. Ils ont pour but de répandre la sainte Bible dans toutes les familles, en la présentant aux nouveaux époux, à chaque bénédiction de mariage, dans le temple. L'un des enfants

Nouveau Testament aux catéchumènes tendait à se généraliser, grâce à nos instances réitérées auprès des pasteurs.

«A n'envisager notre tâche que sous un point de vue matériel, disait notre Rapporteur de 1825, un simple calcul nous fera juger de toute son étendue, et servira de réponse à ceux qui se figurent que quelques souscriptions de complaisance ont acquitté leurs dettes envers les sociétés bibliques, et que leur œuvre doit toucher à son terme.

«Des données qui n'ont pas une précision rigoureuse, mais qui ne s'écartent pas de la vérité, nous font présumer que, sur les 300,000 familles dont se compose la population protestante de France, il en est à peine un tiers qui possède les saintes Écritures. Ainsi voilà, dans notre seule patrie et parmi nos seuls coreligionnaires, 200,000 familles dénuées du livre que Dieu lui-même nous a donné comme l'unique règle de notre foi. Pourrions-nous croire notre but atteint, tant que, dans chacune de ces familles, il n'y aura pas une Bible pour le père, et au moins un Nouveau Testament pour les enfants qui vont à l'école? Avant que ce vœu s'accomplisse, il faut donc que la distribution des livres saints se soit accrue de 400,000 exemplaires.

«Si nous réfléchissons maintenant que, pendant un espace de six années, notre Société n'est encore parvenue à mettre en circulation qu'environ 50,000 exemplaires, nous trouverons qu'en faisant même abstraction de tous les accidents qui peuvent détruire tant de volumes, et de l'action naturelle du temps qui les détériore, quarante-huit années suffiront à peine pour que les protestants de France soient mis en possession d'un nombre suffisant d'exemplaires des livres saints.» (*Rapport*, 1825, p. 66.)

Ces calculs sont dépassés aujourd'hui que nous avons distribué 500,000 exemplaires, et notre Société n'a rien perdu de son utilité après 50 ans d'existence.

les plus sages a le bonheur d'offrir de sa main le livre saint aux mariés à la fin de la prière ou de l'exhortation nuptiale; ils en ont déjà distribué quatre depuis l'institution.»

X.

QUESTION DES VERSIONS AMÉLIORÉES. 1825.

L'instabilité est le propre de toutes les choses humaines; c'est pourquoi l'on a pu dire avec quelque apparence de vérité : Heureux les peuples qui n'ont pas d'histoire, pour lesquels le temps s'écoule immuable, toujours semblable à lui-même et sans apporter ni trouble, ni agitation, ni progrès. Tout progrès, en effet, est une cause de trouble, mais ce trouble et cette agitation sont un principe de vie qui empêche les meilleures institutions de s'annihiler en se pétrifiant.

Les relations fraternelles, si dévouées d'une part, si généreuses de l'autre, qui unissaient les Sociétés bibliques de Paris et de Londres, commencèrent à s'altérer dès 1825. Ce que nous avons dit plus haut de l'amour du *Réveil* pour les antiquités, trouve ici sa pleine confirmation. Tandis qu'à Paris on préférait, à juste titre, la révision d'Ostervald à celle de Martin, à Londres[1] on avait un faible pour la plus ancienne; et sans que le besoin en eût été manifesté, sans qu'aucune demande lui eût été adres-

---

1. Les idées anglaises trouvèrent des partisans en France, témoin l'extrait suivant de l'*Avis*, placé en tête de la *Traduction de l'Évangile de Matthieu avec des notes explicatives, des réflexions pratiques et de nombreux parallèles de Thomas Scott*, Paris, Servier, libraire, 1828, in-4° : « Nous avons donné la préférence au texte revu par David Martin, parce que c'est celui qui se rapproche le plus de la version anglaise et qu'il a d'ailleurs l'avantage d'être plus littéral, plus énergique et plus concis que les autres traductions en usage dans nos églises; et les éclaircissements de Scott empêchent que cette qualité précieuse ne soit balancée par l'obscurité et la dureté qui sont quelquefois inséparables de la concision et que l'on a, non sans raison, reprochées à plusieurs parties de la Bible de Martin. »

Cette traduction de Scott est, croyons-nous, l'œuvre de M. Stapfer.

sée, la Société britannique et étrangère nous offrit de faire stéréotyper, à ses frais, une édition de Martin, du même format et du même caractère que l'Ostervald in-8°.

Avant d'accepter cette offre bienveillante, une commission nommée dans le sein de notre Comité proposa de consulter les églises sur la convenance de faire un nouveau cliché de Martin, à côté de celui qu'en avait déjà fait un libraire de Paris, M. Herhan. Notre Comité pensa qu'il devait d'abord présenter, sur ce point, ses propres observations à la Société de Londres, et M. le pasteur Boissard fut chargé, de concert avec ses collègues, MM. Monod père, Juillerat et Wilks, de rédiger un projet de lettre. La première rédaction fut longuement et vivement discutée, puis modifiée; la seconde eut le même sort; enfin, la troisième, adoptée par le Comité, fut expédiée.—Après avoir exposé que la composition d'un nouveau cliché de Martin entraînerait une dépense considérable et inutile, cette lettre entrait dans le domaine historique et concluait à la *nécessité de réviser les versions actuellement en usage*. Ce morceau est remarquable, frappé au coin d'un bon sens qui prédisait clairement les maux que nous avons vu éclater; nous le mettrons sous les yeux du lecteur en le faisant précéder de sa contre-partie, savoir quelques extraits d'un discours de M. Stapfer, fort amateur des anciennes versions. Voici comment s'était exprimé M. Stapfer dans notre assemblée générale de 1822:

«Voir les traductions de nos saints livres, par une fidélité d'interprétation, une clarté, une concision, une énergie d'expression progressivement croissantes, se rapprocher de plus en plus de leur divin original, est un désir si simple, le vœu d'y contribuer par une réunion d'efforts bien dirigés et de sacrifices faits avec discernement paraît si naturellement inspiré à des associations qui les prodiguent au service du code sacré avec tant de zèle, et qui disposent de si puissants moyens d'encouragement, que la restriction, qui les empêche de se livrer à un projet si attrayant, est, pour beaucoup de personnes éclairées, un objet à la fois d'étonnement et de regret.

«Quel est l'ami de la religion, jaloux de voir les livres qui en sont la source et l'appui, accueillis avec respect et appréciés selon toute leur valeur, qui n'ait éprouvé un très-pénible sentiment, lorsque des locutions devenues ignobles, des termes flétris par les révolutions du langage et par l'hypocrisie de mœurs inséparable d'une vieille civilisation, des tournures et des expressions surannées ou obscures, et conservées dans des traductions usitées, venaient troubler sa dévotion par des souvenirs dis-

cords, et surtout par la crainte qu'il n'en résultât de fâcheuses méprises ou des impressions nuisibles, et, dans l'esprit de lecteurs frivoles et mal disposés, un affaiblissement funeste de la vénération due à la Parole de Dieu? Et quel est l'homme instruit et sincèrement chrétien qui n'ait ressenti une peine plus vive encore, lorsque, dans les passages difficiles, ces traductions lui offraient une ancienne interprétation dont l'incrédulité s'était fait une arme, heureusement arrachée de ses mains par une explication plus récente et mieux motivée?

« Pourquoi les sociétés bibliques ne comprendraient-elles pas au nombre de leurs devoirs celui de faire, dans les versions reçues, les changements exigés par les progrès de la langue et du goût? Pourquoi ne tâcheraient-elles pas d'en procurer aux peuples qui missent à leur portée le résultat de tant de recherches entreprises dans le dernier siècle pour éclaircir le texte et pour rectifier les versions de nos saints livres? En négligeant ce soin, en renonçant au projet salutaire de faire jouir les chrétiens, auxquels tout accès aux trésors de la littérature biblique est fermé, de tant de découvertes précieuses, de tant d'heureuses combinaisons qui, en répandant un nouveau jour sur des passages mal compris, ont dissipé une partie des nuages amoncelés par l'ignorance, la présomption ou la mauvaise foi, ne se rendent-elles pas, en quelque sorte, complices des méprises, des erreurs, des doutes rongeurs et funestes qu'elles auraient pu concourir à détruire ou à prévenir, et dont elles auront prolongé la trop longue durée et l'influence pernicieuse?

« Je ne pense pas avoir affaibli les arguments des personnes éclairées et pieuses qui désirent l'amélioration des traductions usuelles de la Bible. Je suis loin de nier les avantages que la religion retirerait de l'accomplissement de leurs souhaits. Je suis plus éloigné encore de méconnaître les excellentes intentions et le mérite distingué des auteurs de quelques versions nouvelles en langues vulgaires, ou de refuser à leurs travaux le juste tribut de gratitude et d'éloges qui leur est dû.

« Quel parti serait-il possible d'en tirer pour l'utilité des églises et le perfectionnement de l'instruction religieuse? Il est vivement à désirer qu'une matière si riche en considérations graves et délicates occupe la pensée et la plume des amis de la religion qui réunissent beaucoup d'expérience à un vrai savoir....

« Il y aurait en même temps à agiter une question pour ainsi dire préjudicielle. Une version est déjà une espèce de commentaire, puisqu'elle rend l'impression que le traducteur a reçue d'un livre, et qu'elle expose

le sens qu'il attache à chaque passage clair ou embarrassant. Plus il a été littéral, j'allais presque dire servile, plus il a calqué ses expressions sur celles de l'original, plus il a été truchement passif, intermédiaire impartial, et moins il sera commentateur, plus son travail sera propre à être répandu par les sociétés bibliques sans qu'elles s'exposent à violer la loi qui leur interdit d'accompagner de commentaires les Bibles distribuées par leurs soins.

« Ce danger (qu'on y réfléchisse), très-réel à l'égard de traductions récentes ou même des révisions de versions reçues, n'est aucunement rétroactif. Une traduction ancienne a subi l'épreuve du temps, des vrais juges et de la conscience publique. Le maximum de ses erreurs est connu.

« Le seul objet que j'aie en vue dans ce moment, c'est de tâcher d'adoucir les regrets des amis d'une révision radicale, d'une réforme ou d'une refonte totale des traductions accréditées[1]. Affligés d'en voir encore de si imparfaites entre les mains du peuple, ils se plaignent de ce que l'accomplissement de leur vœu semble retardé, ou plutôt indéfiniment ajourné, par l'espèce de sanction renouvelée que les sociétés bibliques sont, par de sages et puissants motifs, appelées à donner aux anciennes versions. Je souhaiterais diminuer le chagrin que ce résultat cause aux amis du perfectionnement des versions usuelles, en rendant, si je puis, les anciennes traductions plus respectables à leurs yeux, ou leurs défauts au moins plus supportables....

« A Dieu ne plaise que je veuille déprécier les travaux de tant de théologiens savants et pieux qui ont éprouvé le besoin et fait plus d'un heureux essai de fondre dans de nouvelles traductions, écrites d'un style noble et pur, les éclaircissements les plus importants et les plus généralement accueillis depuis la mise au jour des versions antérieures au commencement du dernier siècle.... Mais je leur demanderai à eux-mêmes s'ils n'ont pas eu pour concurrents.... un trop grand nombre d'interprètes animés de motifs moins purs. Je leur demanderai, en comptant d'avance

---

1. Note de M. Stapfer. — Voici en quels termes MM. *J. Schulthess* et *J. Gaspard d'Orelli*, deux théologiens distingués et célèbres professeurs de l'Académie de Zurich, se sont tout récemment exprimés, page 183 d'un écrit en allemand, intitulé : *Rationalisme et Supranaturalisme* (Zurich, 1822, in-8°). « *L'objection la mieux fondée que nous ayons entendu faire contre la Société biblique est que, par ses opérations, il s'élève un obstacle invincible à la confection et à l'introduction dans les églises d'une traduction qui réponde aux progrès et à l'état actuel de la science.* » Voyez aussi les réflexions de M. *Abauzit* sur ce sujet. (*Expedience of publishing improved versions of the Bible.* London, 1817.)

sur leur pleine approbation, si nos jours n'ont pas vu paraître une foule de traductions, qui étaient de véritables travestissements des saintes Écritures, pleines d'innovations aussi hardies que légèrement adoptées sur des combinaisons hasardées et sur de vaines conjectures....

« J'oserai aller plus loin, avec la certitude d'obtenir l'assentiment de nos plus estimables traducteurs modernes; je leur demanderai s'ils sont bien sûrs d'avoir échappé à cette atmosphère morale dans laquelle nous avons tous vécu, qui nous a comme enveloppés de son nuage glaçant, et dont l'épaisseur dérobait à notre vue non-seulement *la lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde,* mais aussi le vrai Dieu et celui qu'il a envoyé....

« Telle n'était point la situation, tel n'était pas le besoin de nos anciens traducteurs....

« Les traductions.... entreprises à l'époque de l'enfance des langues et de l'aurore des littératures ont évidemment des qualités mieux adaptées au but de la Providence[1]. »

Voici maintenant une partie de la lettre que nous adressâmes au comité de Londres, à la date du 27 septembre 1825 :

« Toutes les langues européennes ont eu leurs phases et ont marché d'une manière plus ou moins sensible vers un état d'amélioration; mais ces phases n'ont été nulle part aussi remarquables que dans la langue française... Les Bibles que nous possédons aujourd'hui sous les noms de Martin et d'Ostervald ne sont pas, à proprement parler, des versions différentes, mais seulement des révisions successives des antiques versions françaises qui, de nos jours, ne seraient plus comprises que très-difficilement... Il n'est d'ailleurs pas question ici de clarté seulement, mais encore essentiellement de certaines expressions vieillies qui aujourd'hui présenteraient à l'esprit quelque chose de choquant, et surtout de celles que la chasteté du langage habituel n'autorise plus et que le fidèle serait peiné et la jeunesse scandalisée de trouver dans les lectures de piété, et surtout dans celle de l'Écriture sainte.....

« On a senti de tout temps, Messieurs, la vérité de ces observations, et, dans les âges qui nous ont précédés, la Bible n'a pas été réimprimée une

1. La Société britannique n'avait pas attendu ce manifeste pour nous écrire (16 février 1821) que nos premiers Rapports renfermaient « une quantité d'observations et surtout *beaucoup de doctrine* » qu'elle ne pouvait « répandre à ses frais sans s'attirer le reproche de commenter les saintes Écritures ».

seule fois sans que la version n'en subît auparavant une révision plus ou moins soignée... De tous ces travaux successifs, il résulte que la version d'Ostervald, telle que nous la possédons aujourd'hui, est de toutes les éditions françaises de la Bible généralement envisagées comme fidèles, dignes de toute confiance et usitées en France, celle qui répond le mieux aux besoins de la génération actuelle... *La version préférable sera toujours celle qui, fidèle avant tout et rendant exactement le sens de l'original, renfermera le moins possible d'expressions qui puissent paraître étranges ou prêter au ridicule.*

« La stéréotypie n'existant pas dans les âges qui nous ont précédés, les éditions de la Bible, quelque nombreuses qu'elles fussent, s'écoulaient enfin, et chaque nouvelle édition était le signal d'une amélioration dans le style et dans les expressions de la version reçue; ce fut un très-grand avantage dont jouirent nos aïeux, et nous ne pouvons mieux nous en représenter le prix qu'en considérant que si, dans le dix-septième siècle, la stéréotypie eût été appliquée aux versions de la Bible, elles seraient probablement demeurées telles qu'elles étaient alors; aucun imprimeur n'eût pu entreprendre de typographier une version améliorée sans compromettre sa fortune; aucune édition n'eût pu lutter contre les éditions stéréotypes qui se fussent toujours distribuées fort au-dessous du prix de leurs rivales; nous en serions réduits à nous servir encore aujourd'hui de la version dont se servait Saurin, et cette nécessité entraînerait infailliblement les plus nombreux et les plus graves inconvénients.

« *Les avantages que nous procurent aujourd'hui des éditions revues et épurées ne seront pas permanents;* déjà, dans un grand nombre de passages, la version d'Ostervald serait susceptible d'une très-utile révision; *nos arrière-neveux,* dont le langage usuel différera sans doute encore du nôtre, *ne peuvent être condamnés à se servir à jamais des éditions dont nous nous servons aujourd'hui; or, c'est là cependant la condition que leur imposerait nécessairement la puissance de la stéréotypie, si la prudence des sociétés bibliques ne savait la modérer...*

« Si quelque nouvelle entreprise pouvait être utilement formée en ce moment, ce serait sans doute celle de préparer une édition de la Bible en langue française, revue et corrigée aussi exactement que possible, eu égard à notre position présente... Nous n'hésitons pas à croire qu'il pourrait être d'un haut intérêt de se donner le temps nécessaire de choisir des hommes capables, et de faire, en cas de besoin, les dépenses requises pour procéder à un scrupuleux examen de la Bible de Lausanne; cette

Bible, purgée des notes qui l'accompagnent et définitivement améliorée, pourrait, dans la suite, être avantageusement stéréotypée et offerte aux chrétiens évangéliques français comme la moins imparfaite des versions françaises existantes de nos jours.

« Nous disons comme la moins imparfaite, parce que les versions étant des œuvres purement humaines et ne pouvant être canonisées, comme la communion romaine a canonisé la Vulgate, il restera, sous ce rapport, toujours quelque chose à désirer et à perfectionner pour les âges postérieurs. »

Ces observations si prudentes, si sages et imprégnées du véritable esprit protestant, furent mal reçues du comité de Londres; et l'on ne peut s'en étonner, si l'on songe à cette foule immense pour qui tout ce qui est nouveau est suspect, et qui regarde le moindre changement dans la forme comme une atteinte portée au fond même et à la substance de la vérité. Parler de corriger les erreurs du passé, d'améliorer, ne fût-ce qu'avec la plus grande réserve, une version vieillie des saintes Écritures, c'était éveiller les soupçons et faire apparaître la sombre armée des secrètes terreurs. Pour comble d'infortune, ces tentatives d'amélioration tombèrent au milieu de la discussion si vive dont les livres apocryphes étaient l'objet en Angleterre.

Le 18 novembre 1825, le comité de Londres prit la résolution suivante, qu'il nous transmit par une lettre du 22: « La Société regrette que le comité de la Société biblique de Paris ne se soit pas cru autorisé d'accepter l'offre des planches stéréotypes de Martin; mais pour ce qui regarde la proposition du comité de Paris, relativement à une révision de la version d'Ostervald, la Société ne se sent pas en liberté de prendre, sur ce sujet, aucune mesure ni d'offrir aucun avis. » — Dès ce moment, la Société britannique résolut de renfermer dans des bornes plus restreintes les secours pécuniaires qu'elle envoyait sur le continent (décembre 1825).

Jalouse de conserver de bons rapports avec elle, notre Société crut devoir s'expliquer pour prévenir toute fausse interprétation de sa pensée: « Nous savons, écrivait-elle le 11 janvier 1826, que rien ne serait plus contraire au but simple et grand de cette institution que de transformer les sociétés bibliques en facultés de théologie et en comités d'exégèse sacrée, s'occupant de l'amélioration de traductions déjà accréditées. Si nous avons paru à nos respectables guides, à nos illustres devanciers (les membres du comité de Londres), annoncer d'autres vues et soumettre à leur approbation des projets incompatibles avec leurs règlements et les nôtres,

un vœu, un *pium desiderium,* accompagné d'un développement des considérations qui le motivent, a été pris pour une proposition formelle. »

Les relations continuèrent donc entre les deux sociétés; mais on ne peut nier que ce ne fût avec quelque refroidissement; on pouvait espérer que ce ne serait qu'un nuage bientôt dissipé : c'était, au contraire, le nuage précurseur de la tempête.

XI.

QUESTION DES APOCRYPHES. 1826-1833.

Un mois après fut tranchée la question des Apocryphes. Le comité de Londres[1] abandonna la largeur de son point de vue primitif, rompit ouvertement avec la tradition protestante qui avait toujours et partout accordé aux livres apocryphes une place dans la Bible après les livres canoniques. Dans une circulaire du 16 février 1826, la Société biblique britannique déclara que ses fonds ne seraient désormais employés qu'à la distribution des livres canoniques, à l'exclusion de tous autres (*Procès-Verbaux*, t. VI, p. 41); toutefois les révérends MM. Cunningham et Cook, membres du comité de Londres et assistant aux séances du nôtre, nous donnèrent l'assurance que cette résolution n'altérerait en rien la bonne harmonie qui régnait entre les deux sociétés. (*Procès-Verbaux*, t. VI, p. 80.) Cette assurance n'eût été conforme à la réalité que si la Société biblique protestante eût accepté le système qui prévalait de l'autre côté de la Manche; mais ne partageant pas le rigorisme dogmatique qui avait dicté cette mesure, elle ne voulut pas capter les bonnes grâces de sa sœur de Londres en faisant acte de condescendance ou de soumission.

Plusieurs sociétés bibliques d'Allemagne résistèrent, comme celle de Paris, à la pression des arguments financiers et se laissèrent sans crainte supprimer leurs subventions; en Angleterre même, une lutte s'engagea entre les hommes qui jugeaient de la valeur des livres bibliques par le degré d'édification qu'ils en ressentaient, et ceux pour qui la valeur religieuse d'un livre dépendait de sa canonicité.

---

1. Voy. *Revue protestante* d'août 1825, p. 94 Le signal de la lutte paraît avoir été donné par la Société biblique d'Édimbourg.

Voici comment on raisonnait de part et d'autre[1] :

Tel livre apocryphe m'édifie, réchauffe ma piété, m'appelle au repentir, éveille en moi l'idée du bien, du devoir, de l'amour de Dieu et du prochain, que m'importe qu'il n'ait pas été écrit en hébreu, mais en grec, et n'ait point été admis dans le canon des Juifs? Il est bon, puisqu'il me fait du bien; donc il ne faut pas le retrancher du volume où il se trouve.

— Vous êtes dans l'erreur, répondaient les adversaires des Apocryphes. Les sociétés bibliques ne sont fondées que pour répandre la Parole de Dieu; or, les livres apocryphes ne sont point la Parole de Dieu, puisque les Juifs, dépositaires des saints oracles, ne les ont point reçus; de plus, ils renferment des contradictions, des erreurs choquantes de doctrine, la prière pour les morts, donc il faut les rejeter; il faut, coûte que coûte, rester fidèle à la seule Parole de Dieu.

L'un des créateurs de la Société, le pasteur Gœpp, disait hautement en 1828 : La Bible, dont la Société entendait favoriser la distribution au moment de sa fondation, était la Bible avec Apocryphes. (*Procès-Verbaux,* t. VII, p. 256.) Et cette déclaration est confirmée par les faits.

En décembre 1818, M. Soulier, l'ancien pasteur, offrait de nous faire donner le restant des Bibles dont la Société de Bâle lui avait confié le dépôt; son offre fut acceptée avec reconnaissance, bien que M. le pasteur Boissard fît observer qu'elles seraient d'un placement difficile, parce qu'elles ne contenaient pas les livres apocryphes. (*Procès-Verbaux,* t. Ier, p. 20.)

En 1820, lorsque la Société britannique consentit à nous céder à prix coûtant son édition d'Ostervald, de Toulouse, nous répondîmes qu'elle serait mieux reçue en France si l'on y ajoutait les livres apocryphes, et la résolution suivante fut prise : « Le Comité arrête d'accepter les offres qui lui sont faites par la Société biblique britannique et étrangère, et de faire joindre les livres apocryphes au texte sacré, se fondant sur l'usage généralement établi à cet égard parmi les protestants et surtout parmi les protestants de France. » (*Procès-Verbaux,* t. Ier, p. 113.) Et la Société de Londres donna elle-même l'ordre d'ajouter ces livres à la Bible de Toulouse et, s'il était possible, à celle de Montauban. (*Procès-Verbaux,* t. Ier, p. 105.) M. le pasteur Chabrand fit donc imprimer à 10,000 exemplaires les Apocryphes pour

1. Vinet porta un coup funeste à la théopneustie en relevant le caractère de la preuve interne en opposition avec la preuve externe. Les disciples de Vinet ne pouvaient repousser les Apocryphes.

le compte de la Société anglaise; ils furent placés à la fin du second volume, après le Nouveau Testament. — L'écoulement de la Bible de Montauban fut assez lent et laborieux, les Apocryphes n'ayant pu y être ajoutés. (*Rapport*, t. III, p. 56.)

En 1821, M. le pasteur Boissard proposa au Comité de faire imprimer les plus importants des livres apocryphes : *Tobit, la Sapience, l'Ecclésiastique* et *la Prière de Manassé*, pour les insérer dans les deux mille Bibles de poche (Smith) dues à la munificence de la Société britannique. La principale raison qu'il alléguait à l'appui de sa proposition était celle-ci : «La finesse du caractère de cette Bible la rendant particulièrement propre aux distributions à faire à la jeunesse, il serait à souhaiter qu'elle renfermât les livres apocryphes les plus instructifs.» Le Comité eût préféré qu'on les imprimât tous indistinctement, dans le cas où une décision favorable serait prise à cet égard; mais la Société de Londres, retenue par ses scrupules, ne voulut plus, cette fois, contribuer à cette impression. (*Procès-Verbaux*, t. II, p. 112.) Il s'ensuivit que l'édition, bien que recherchée à cause de son format portatif, se vendit mal, parce qu'on la trouvait incomplète.

«Il est à mille lieues de notre pensée, disait notre Rapporteur de 1825, de mettre les Apocryphes sur la même ligne que les livres dont l'inspiration divine n'est contestée par aucune communion chrétienne. Mais tant que subsistera l'opinion, presque générale sur le continent, qui réclame l'insertion des livres apocryphes dans les éditions de la Bible, nous n'hésiterons pas entre les inconvénients de cette opinion et le danger bien plus grave de détourner de la lecture de la Parole divine des âmes qui y puiseraient le salut et la vie.» (*Rapport*, t. VI, p. 21.)

«Les livres apocryphes, disait encore Oberlin, étant dans les versions à l'usage de l'Église romaine mêlés avec les livres canoniques, évitons le plus possible de les supprimer. La malveillance en profiterait pour nous accuser d'avoir tronqué les saintes Écritures.» (*Rapport des dames*, 1838, p. 31.)

Le fameux synode de Dordrecht (1618-1619) fort peu amateur d'innovations[1], comme chacun sait, avait tenu exactement le même langage que Oberlin : «Après un long examen, il fut conclu que, l'usage étant établi depuis les premiers siècles de l'Église, de mettre ces livres parmi les Canoniques, il auroit pu sembler y avoir de l'affectation à les en vouloir ôter aujourd'hui. On considéra de plus que les controversistes de l'Église

1. Voy. deux articles sur Uytenbogaard dans *le Lien* des 5 et 12 octobre 1867.

romaine n'auroient pas manqué de faire sonner bien haut cette nouveauté et de faire croire à leurs peuples, et aux personnes mêmes de notre communion, que ces livres ruinoient divers articles de notre créance, et que c'étoit pour cela que nous les avions ôtez de nos Bibles. (*Préface des livres apocryphes* dans l'édition originale d'Ostervald, 1744.)

Le 18 décembre 1822, M. Rönneberg, secrétaire de la Société de Londres, nous écrivait, en nous annonçant un don de cent Bibles allemandes : « Vous connaissez déjà notre situation à l'égard des livres apocryphes. Nous ne pourrons donc vous envoyer que les livres canoniques, mais votre Comité est tout à fait libre d'y ajouter les Apocryphes. » Peu après une nouvelle mesure plus restrictive fut adoptée, en vertu de laquelle il ne sort des magasins de la Société de Londres que des volumes reliés, afin qu'on ne puisse y ajouter les Apocryphes.

Cependant bon nombre d'églises françaises repoussaient comme *tronquées* les Bibles sans Apocryphes [1], et une brochure anglaise [2], favorable à la conservation de ces livres, tirait son principal argument des lettres très-remarquables de Leander Van Ess, de M. le professeur Kieffer et de M. Monod fils, pasteur adjoint de l'église de Paris. M. Robert Haldane, très-connu par la part active et guerroyante qu'il eut au *Réveil* sur le continent, publia un pamphlet dans lequel il révoquait en doute l'exactitude des assertions de M. Kieffer. Celui-ci nous demanda d'envoyer à Londres les extraits des lettres dans lesquelles les Bibles sans Apocryphes étaient refusées, mais le Comité ne voulut pas prendre part, même indirectement, à la lutte et se borna à faire dresser la liste des sociétés auxiliaires et des églises qui, de 1820 à 1825, avaient manifesté l'intention de recevoir les Apocryphes; on trouva 39 lettres dans ce sens, émanées de 14 sociétés auxiliaires, de 7 églises ou pasteurs et du baron de Staël. (*Procès-Verbaux,* t. VI, p. 8.) Ce chiffre paraîtra plus imposant si l'on songe au grand nombre d'églises qui, accoutumées à recevoir ces livres, ne crurent pas devoir rompre le silence et restèrent étrangères à la discussion.

C'est de Guernesey que nous arriva la première demande de Bibles sans

---

1. « On ne se soucie pas d'avoir des Bibles sans Apocryphes », écrivait le comité biblique de Crest, et ce mot fut répété dans une lettre adressée à la Société de Londres le 26 février 1828. En 1839, la réunion pastorale du Bas-Rhin déclara que toute Bible sans Apocryphes était une Bible tronquée.

2. *A Letter to lord Teignmouth, president, against the statement of the Edimburgh Bible Society, relative to the circulation of the apocrypha, by the rev. Simeon* 1825, *apud Revue protestante,* août 1825, p. 95.

Apocryphes. M. Kieffer s'empressa (juin 1826) de proposer au Comité un tirage de mille exemplaires d'Ostervald sans ces livres. M. Gœpp répondit qu'il n'y consentirait qu'à condition que le vœu des églises fût consulté, «puisqu'en général les Bibles sans Apocryphes ne pouvaient être placées qu'à défaut d'autres». M. Coulmann insistait pour qu'on ne délibérât pas sur une question grosse d'orages; M. Monod proposa l'ajournement, et la proposition de M. Kieffer fut retirée. (*Procès-Verbaux*, t. VI, p. 155.)

En janvier 1827, la Société biblique du canton de Vaud, qui ne distribuait que les livres canoniques, nous demanda 120 Bibles, et M. F. Monod émit le vœu qu'on en retranchât les Apocryphes et qu'on ne fît payer que le prix des livres canoniques.

En février, six souscripteurs d'une association parisienne d'artisans déclarèrent qu'ils refuseraient leur souscription si on ne leur donnait des Bibles sans Apocryphes.

En mars, MM. F. Monod, Lutteroth et Juillerat obtinrent du Comité un tirage de 500 Bibles sans Apocryphes, qui ne devaient être distribuées que sur demande formelle et explicite.

En avril, les orateurs qui parlèrent à l'assemblée générale furent priés de s'abstenir de traiter la question à l'ordre du jour, de peur d'éveiller les passions ou les scrupules.

Notre Société agissait donc avec prudence et sagesse, elle suivait consciencieusement sa voie libérale, n'imposant à personne sa manière de voir et se bornant à répondre aux vœux exprimés.

Voici ce qu'elle écrivait à Londres le 13 juin: «Nous ne distribuons des Bibles sans Apocryphes, soit à prix d'argent, soit gratuitement, que sur une demande expresse. Toutes les fois que le retranchement des Apocryphes n'est pas explicitement demandé, nous distribuons des Bibles qui les renferment.»

Les *Archives du christianisme* (1827, p. 169) nous félicitèrent de cette résolution:

«C'est avec une vive joie que nous avons vu la Société biblique protestante de Paris entrer, dès son origine, dans cette voie de tolérance, de conciliation et de paix. Deux des premières éditions de la Bible qu'elle ait eues à sa disposition, étaient sans Apocryphes; de nombreuses réclamations lui étant parvenues à cet égard, elle s'est, avec beaucoup de sagesse et de prudence, abstenue de prendre parti pour ou contre ces livres, elle les a fait imprimer à part; ils ont été ajoutés à quelques exemplaires, omis dans d'autres, et dès la deuxième année de son exis-

tence, le catalogue de la Société a présenté aux fidèles une Bible avec ou sans les Apocryphes, à leur choix, avec une différence d'un franc dans le prix..... Nous combattrons toujours toute mesure exclusive qui pourrait être proposée à cet égard, dans quelque sens qu'elle soit conçue. Nous croyons surtout que, quelle que soit l'opinion que nos frères en France et ailleurs professent sur cette question, ils doivent *conserver l'unité de l'esprit par le lien de la paix* (Éph., IV, 3) et se garder de laisser introduire entre eux des divisions sur une pareille matière, lorsqu'ils ont plus besoin que jamais de se rapprocher les uns des autres et d'unir leurs efforts et leurs prières contre les ennemis de l'Évangile qui menacent chaque jour de plus près la Bible tout entière, et avec elle ce que nous avons de plus cher au monde, après la Bible, notre liberté de culte et de conscience. »

Après le schisme, notre Rapporteur de 1834 tenait absolument le même langage :

« On nous a pressés d'adopter une résolution qui entraînerait la suppression de la clause de notre Règlement relative à la distribution de la Bible telle qu'elle est en usage dans nos églises ; c'est de retrancher les Apocryphes du recueil des écrits sacrés. Nous n'avons pas cru pouvoir céder à ce vœu, qui n'a été émis, d'ailleurs, que par une faible minorité. L'usage de nos églises est de se servir de Bibles avec les Apocryphes ; nous devons le respecter. Nous n'avons point à examiner s'il est bon ou mauvais, et quand ce serait notre opinion que ces livres doivent être supprimés, nous nous garderions bien d'en faire une règle pour la Société biblique. Il ne nous appartient pas, nous le répétons, de nous ériger en tribunal dogmatique, et ce principe est trop sage pour que nous nous décidions à l'abandonner. » (*Rapport*, t. XIV, p. 9.)

Si les principes de largeur et de tolérance l'emportaient, au sein du Comité, sur les vues et les tendances contraires, ce n'était pas, on a pu le voir, sans discussions pénibles, et les décisions prises laissaient dans les cœurs de douloureux froissements. Ces débats avaient au dehors un retentissement inévitable. L'esprit de parti, exagérant le conflit, dénaturant les faits, mettant en suspicion la foi et la piété de ceux qui voulaient allier le zèle avec la modération et la prudence, suscitait dans les troupeaux des préventions contre la Société biblique. Elle dut s'en préoccuper et essayer d'y porter remède par les instructions qu'elle donna aux pasteurs et aux membres du Comité chargés de parcourir la France pour y établir des comités auxiliaires. « Ces préventions, dit l'instruction, en date

du 22 mars 1825, sont, pour la plupart, le fruit du zèle inconsidéré et trop peu charitable de quelques esprits exaltés et de quelques missionnaires étrangers qui, en concourant à répandre la Bible, n'ont peut-être pas assez respecté le droit qu'a tout protestant d'y puiser par lui-même les règles de sa foi, suivant les lumières de sa conscience. » — Après avoir recommandé à ses délégués d'éviter toute controverse, le Comité ajoutait :

« Tout ce qui tendrait à préconiser une doctrine, une croyance plutôt qu'une autre, serait pour ainsi dire un commentaire et conséquemment contraire aux lois de l'institution biblique et à son intérêt ; ce serait le moyen de la saper par ses fondements, non moins que le protestantisme lui-même.

« Quelles que puissent être les opinions du délégué, il ne doit pas oublier un instant qu'il représente une société, qui ne peut ni ne veut en émettre aucune et dont le premier devoir est de respecter, en fait de croyance, le libre arbitre de chacun.

« Il faut craindre les exclusifs qui condamnent tout ce qui ne se fait pas à leur gré, qui s'agitent dans la sphère particulière qu'ils se sont créée et qui divisent la masse au lieu de la réunir. » (*Procès-Verbaux*, t. V, p. 89.)

Ces principes d'un libéralisme si pacifique passaient à Londres pour suspects de latitudinarisme, et l'imminence d'une rupture était aisée à prévoir.

Le tableau suivant marque les phases décroissantes de la générosité de la Société britannique à notre égard.

ANNÉES.	DONS en argent.	DONS EN LIVRES.		VALEUR.
		Bibles.	Nouveaux Testaments.	
1819	12,050f	2,000	3,700	20,650f
1820	15,120	1,600	50	9,600
1821 / 1822	28,675	4,050	150	24,162
1823	25,700	4,268	711	28,188
1824	»	2,307	4,114	29,409
1825	»	»	»	»
1826	»	»	500	1,448
A reporter	81,545	14,225	9,225	113,457

ANNÉES.	DONS en argent.	DONS EN LIVRES. Bibles.	Nouveaux Testaments.	VALEUR.
Report	81,545f	14,225	9,225	113,457f
1827	»	»	2,000	2,500
1828	1,456	1,000(dépôt)	3,000	10,750
1829	»	10(don)	20	100
1830	»	2,000(dépôt)	3,500(dépôt)	16,687
1831	»	500(dépôt)	1,500(dépôt)	5,187
	83,001	17,735	19,245	148,681
Dont il faut retrancher, versements faits sur les dépôts. . . .				3,372
				145,309
Dons en argent				83,001
TOTAL des dons de Londres				228,310

(Voir *Archives du christianisme*, 1833, p. 183.)

Sur ces 228,310 fr., notons que les dons en livres et en argent des cinq premières années représentent 193,554 fr., c'est-à-dire plus des cinq sixièmes de la somme totale. Déjà en 1824 les dons en argent ont cessé, c'est que la question des livres apocryphes est vivement discutée en Angleterre. A partir de là nous ne trouvons plus qu'un don en espèces de 1,456 fr. destinés à couvrir les frais de plusieurs tournées bibliques faites en France; mais en nous l'accordant, le Comité anglais déclara qu'il ne pourrait plus désormais concourir à ces tournées, à moins qu'elles ne fussent exclusivement consacrées à la diffusion des livres canoniques. (*Procès-Verbaux,* t. VII, p. 117.) A partir de la même époque les dons de livres saints perdent de leur importance (pas un de Bibles en quatre ans) et finissent par se transformer en simples dépôts accordés à tout protestant zélé qui en faisait la demande, au même titre qu'à nous.

Qu'étaient devenus ces sentiments de largeur, de cordialité vraiment chrétienne qui remplissent les premières lettres adressées à notre Société par lord Teignmouth, président de la Société de Londres, MM. Steinkopff et Rönneberg, secrétaires si dévoués de cette grande association! « J'ai toujours regardé, écrivait lord Teignmouth au marquis de Jaucourt, en septembre 1822, comme l'un des bienfaits de notre institution, cette communication amicale qu'elle fait naître parmi des hommes de différents pays,

et je sens particulièrement la vérité de cette remarque, depuis que j'ai l'honneur d'être en relation avec vous. » — Temps heureux, liens précieux, sinon brisés, du moins sensiblement relâchés par la décision anglaise relative aux Apocryphes!

Non-seulement l'œuvre française fut réduite à ses seules ressources (ses recettes tombèrent de 125,000 fr., en 1823, à 85,000 fr., en 1824, et allèrent toujours en décroissant jusqu'au schisme de 1833); mais le comité britannique lui porta un coup terrible par une démarche à jamais regrettable, et qui n'a pour excuse que la sincérité d'un zèle ardent. Sortant du cadre de ses opérations et empiétant sur le terrain d'une société sœur qu'elle avait puissamment contribué à établir, la Société de Londres fit parvenir, en 1827, à tous les pasteurs de France, une circulaire qui avait pour but le rejet des livres apocryphes[1]. C'était jeter le désarroi dans les esprits, travailler, involontairement sans doute, mais sûrement, à affaiblir l'union des sociétés auxiliaires avec la société mère, union que la Société de Londres, et en particulier son dévoué secrétaire, M. Pinkerton, avait travaillé à établir; en un mot, c'était préparer le schisme. (*Procès-Verbaux*, t. VII, p. 120.)

Notre Comité reçut ce coup douloureux avec une tristesse calme et recueillie. Il continua de suivre la ligne d'impartialité qu'il s'était tracée: il autorisa, en juillet, à la demande de M. Lutteroth, le tirage de 1,000 Bibles sans Apocryphes sur un tirage de 4,000. C'était faire aussi large que possible la part des esprits qui avaient subi directement ou indirectement l'influence de la croisade contre les Apocryphes.

Cette concession ne désarma point les scrupules de nos frères d'outre-Manche. Depuis 1819, un de nos assesseurs, M. le professeur Kieffer[2], était chargé par la Société britannique, dont il devint l'agent régulier l'année suivante, de faire distribuer des Bibles aux catholiques français, lorsqu'en 1828 le comité de Londres imagina de lui faire distribuer également des Bibles expurgées aux églises protestantes. M. F. Monod fut l'un

1. Ce n'est pas ainsi que la Société de Londres avait agi dès le début de la nôtre. — Voy. p. 94.

2. « En 1818, lorsque M. Owen visita à Paris le professeur Kieffer et qu'il le trouva occupé à revoir la Bible turque, ses pensées furent aussi absorbées par la question de ce qu'il y aurait à faire parmi la partie catholique romaine de la population. Les distributions qu'il fit en 1819 et 1820 coûtèrent au Comité au delà de 50,000 fr. Le professeur Kieffer fut pris pour agent régulier en 1820 et continua à exercer ses fonctions jusqu'en 1833. Le nombre d'exemplaires répandus durant cette période s'éleva à 530,000, distribués principalement parmi les catholiques romains. » (*La Bible et son histoire*, par L. N. R., p. 332.)

des premiers à déplorer cette mesure qui faisait passer à des mains étrangères la direction du mouvement biblique de notre pays, et il alla jusqu'à dire que notre Comité devait revenir sur sa résolution de répandre gratuitement la Bible dépourvue d'Apocryphes.

Ce fut en vain que nous proposâmes (26 février 1828) à la Société de Londres de faire en son nom toutes les distributions qu'elle jugerait convenables, en vain que nous lui représentâmes le péril auquel elle exposait notre Société et l'œuvre biblique en France, en vain que nous adressâmes à notre tour une circulaire, relative aux Apocryphes, à toutes les églises.

La Société britannique établit des agences particulières dans un grand nombre de lieux et notamment dans les ports de mer. M. François Delessert, membre du Comité, prononça alors une parole que nous sommes heureux de rappeler: «Le sort de l'institution biblique en France, s'écria-t-il, ne dépend pas des secours qu'elle peut recevoir de Londres; je me fie à la protection de Dieu seul pour le succès de notre œuvre.» (*Procès-Verbaux,* t. VII, p. 256.)

Cependant les agents de la Société britannique continuaient à assister à nos séances lorsqu'ils se trouvaient à Paris; M. Kieffer resta membre de notre Comité jusqu'à sa mort, et c'est dans notre sein que se recruta le nouveau Comité biblique étranger. Bien plus, au mois d'octobre 1829, nous lui prêtâmes notre cliché d'Ostervald pour un tirage de 5,000 exemplaires de la Bible. Sur les observations particulières de quelques membres de notre Comité qui trouvaient qu'une si large distribution nuirait certainement à la nôtre, M. Kieffer obtint, à Londres, la permission de ne tirer que 2,500 exemplaires. (*Procès-Verbaux,* t. VIII, p. 189, 194.)

Les funestes résultats de la décision du Comité britannique ne devaient pas se faire longtemps attendre; en janvier 1830, la Société auxiliaire de Niort manifesta l'intention de se séparer de la nôtre, à propos des Apocryphes, et M. Frédéric Monod écrivit à M. le pasteur Duchemin pour le prier de renoncer à son triste projet. (*Procès-Verbaux,* t. VIII, p. 206.) Dans les années suivantes, la situation, loin de s'améliorer, devint de plus en plus tendue. De respectables sympathies, et surtout un penchant dogmatique, avaient amené M. Frédéric Monod, jusque-là si plein de dévouement pour l'œuvre biblique telle que nous la comprenions, à entrer, avec quelques-uns de ses amis, dans le comité correspondant de la Société de Londres à Paris. Dans ce Comité, où les questions de budget étaient aussitôt résolues que posées, prévalait le système du prosélytisme, rendu possible par l'essor que la Révolution de 1830 avait donné à la liberté religieuse;

M. F. Monod et ses amis finirent par trouver mesquin le cadre dans lequel la nécessité des temps et des ressources trop bornées avaient enfermé notre œuvre. De plus, le dogmatisme du *Réveil* pouvait se donner libre carrière dans la nouvelle association; il y régnait un esprit qui ne s'était jamais ouvertement affiché dans la Société biblique protestante. Bref, on était à l'aise, d'un côté, maître chez soi par l'appui de l'Angleterre, et l'on s'éloignait de plus en plus de l'esprit primitif de l'œuvre française; on s'y posa non pas seulement en opposition, mais en minorité entreprenante, qui voulait transformer l'antique Règlement et revenait sans cesse à la charge, après avoir été maintes fois repoussée. Une lutte réelle s'établit entre les novateurs et ceux qui voulaient maintenir l'intégrité du Règlement; il fallut se compter, et, dès lors, on aurait pu prédire que l'impulsion anglaise, si elle ne triomphait pas au sein de notre Société, la démembrerait tôt ou tard[1].

1. « Plusieurs de nos auxiliaires, disait, en 1834, notre Rapporteur, ont pensé que le moment était venu de nous affranchir des entraves de notre Règlement et d'étendre nos distributions aux chrétiens de toutes les dénominations, ou même à tous les hommes, quel que soit le culte auquel ils appartiennent. Elles nous ont, en conséquence, sollicité d'effacer ces mots de l'article 1er de nos statuts : *parmi les chrétiens protestants*. Quelques-unes, persuadées par les réponses que nous leur avons faites, n'ont pas insisté; quelques autres ont conservé leur manière de voir, sans faire, toutefois, de ce dissentiment un motif de séparation. Ce n'est pas que nous ne reconnaissions qu'une partie des considérations dont on s'est appuyé pour nous engager à prendre ce parti, sont justes et fondées, et que nous ne sentions la puissance des motifs allégués. Mais ces considérations et ces motifs ne détruisent point la force des raisons qui nous engagent à conserver intact notre Règlement primitif. « Ce statut, nous a-t-on demandé, doit-il toujours durer? Un règlement doit marcher; il doit changer si les circonstances « changent. Sommes-nous sous l'empire des mêmes faits? La Révolution de 1830 a lui. » Nous demeurons d'accord que notre Règlement peut changer; nous avons certainement le droit de le modifier. Nous dirons plus : nous sommes prêts à faire subir des modifications aux statuts qui nous régissent, quand l'opportunité nous en sera démontrée; et quand cela arrivera, ce sera avec joie que nous étendrons le cercle de nos distributions. » (*Rapport*, t. XIV, p. 6.)

XII.

LE SCHISME.

Pendant que ces discussions s'agitaient, non sans quelque vivacité, les colporteurs employés par MM. Kieffer, F. Monod, etc., vendaient dans les rues les livres saints à un prix tellement bas, que nos distributions en étaient singulièrement diminuées; il fallut nous résoudre à l'amer sacrifice de vendre au même prix qu'eux les exemplaires que nous ne donnions pas gratuitement; il en résultait pour notre Société une perte sèche que l'Angleterre ne couvrait pas de ses largesses. (Février 1832. *Procès-Verbaux,* t. IX, p. 99.) Toutefois, avant que la Société de Londres en vînt aux dernières extrémités, nous obtînmes qu'elle nous cédât au même prix qu'à son agence de Paris environ 4,200 exemplaires de la Bible et du Nouveau Testament; mais cette ressource même n'allait pas tarder à nous manquer.

La concurrence ne se bornait pas à Paris, elle embrassait toute la France; en juillet (1832), les Sociétés bibliques de Lyon et de Castres se plaignirent des inconvénients que leur faisaient éprouver les distributions de la Société de Londres; à Saint-Étienne, il fut impossible d'établir une société auxiliaire, parce que les livres saints s'y vendaient à vil prix. (*Procès-Verbaux,* t. IX, p. 178.)

Cependant, quand la Société britannique demanda que notre cliché d'Ostervald lui fût prêté de nouveau, non-seulement nous y consentîmes, mais nous lui offrîmes fraternellement (11 juillet 1832) de faire faire l'édition pour son compte, en effaçant du titre de la Bible les mots: *Société biblique protestante de Paris.* Cette offre fut acceptée, et presque aussitôt après (18 septembre), bien avant que le tirage fût terminé, le Comité britannique prit une dernière mesure de rigueur à notre égard: il refusa définitivement de nous céder des Bibles et des Nouveaux Testaments

au prix auquel il les livrait à M. Kieffer et à ses collaborateurs. — Notre Comité écrivit alors la lettre suivante :

« Paris, 18 septembre 1832.

« *Au Comité de la Société biblique britannique et étrangère.*

« MESSIEURS,

« Votre Comité a décidé de ne point céder au nôtre les livres saints au minimum de son tarif, et de ne le point placer à cet égard sur la même ligne que son Comité de correspondance à Paris.

« Cette lettre a pour unique but de vous témoigner la douloureuse inquiétude qu'une pareille détermination fait éprouver au Comité.

« Notre Société, Messieurs, est née de la vôtre, et, de plus, elle est, depuis son origine, l'objet de votre bienveillance et de votre générosité chrétienne; chaque année est venue constamment ajouter des bienfaits nouveaux à ce premier bienfait, pour lequel nous vous devions déjà tant de reconnaissance; et, si notre Société, bénie du Seigneur, a produit du bien parmi nous jusqu'aux extrémités de la France et dans toutes les classes de la société, nous prenons plaisir à reconnaître et à publier que, après Dieu, source de tout bien, c'est à vous, Messieurs, qu'il est juste de l'attribuer et d'en rapporter principalement la gloire.

« Et à tous ces titres que vous avez acquis à notre éternelle gratitude, nous ne pouvons pas oublier de joindre une foule de communications pleines de confraternité et de joie évangélique, qui ont répandu tant d'intérêt et de douceur sur nos relations directes ou indirectes avec vous, depuis le premier moment jusqu'à ce jour.

« Nous avons été appelés fréquemment, Messieurs, à vous exprimer ces sentiments qui sont gravés profondément dans nos cœurs, et l'expression n'en est pas moins sincère et moins vive aujourd'hui que par le passé.

« Nous ne doutons pas non plus, Messieurs, de la continuation de vos sentiments et de vos intentions à notre égard. Cependant, après la mesure que vous venez de prendre, il nous est impossible d'envisager l'avenir sans une vive inquiétude : la conviction du Comité que nous sommes chargés de vous faire connaître est, Messieurs, que cette mesure menace notre Société d'une ruine inévitable et prochaine, si le Seigneur ne daigne y mettre promptement la main.

« Quelques-unes de nos sociétés auxiliaires nous ont déjà vivement manifesté cette même crainte, car il est évident que nos souscriptions devront naturellement diminuer, cesser même, lorsque nos souscripteurs

apprendront qu'on peut acheter, sans l'intervention de la Société biblique de Paris, la Bible à des prix fort inférieurs à ceux de nos tarifs.

« Le Comité, du reste, ne croit pas devoir entrer dans le détail de toutes les raisons sur lesquelles sa triste conviction est fondée : il se borne à vous la dire, en vous offrant de nouveau l'hommage sincère de ses sentiments de fraternité, de gratitude et de dévouement selon le Seigneur.

« Pour le Comité, en l'absence du président :

« *Le Secrétaire en fonction,* « *Le Vice-Président,*
« JUILLERAT CHASSEUR, pasteur. « J. J. GŒPP, pasteur. »

(*Correspondance* F, 153.)

Cette lettre, rédigée par MM. Coquerel et Bartholdi, fait assez pressentir que la crise était proche, d'autant plus que, depuis plusieurs années, des démarches incessantes avaient été faites pour entraîner la Société de Paris hors des limites qu'elle s'était prescrites au moment de sa fondation.

Le 7 septembre 1830, M. Coulmann avait demandé que, « vu les changements favorables apportés par les derniers événements dans la situation des protestants de France, l'action de la Société s'étendît aux catholiques romains » ; l'ajournement fut prononcé le 5 octobre et le rejet de la proposition le 7 décembre par 10 voix contre 7. (*Procès-Verbaux,* t. VIII, p. 271.)

M. Wurtz fit remettre le même sujet à l'ordre du jour du 3 janvier 1832, et la Société biblique de Bordeaux présenta la même demande ; discutée le 6 mars, la proposition revint encore le 20, M. Wurtz émettant le vœu que la Société modifiât jusqu'à son titre et prît celui de *Société biblique de France,* qui n'a pas été inventé, comme on voit, par une œuvre récente ; combattue principalement par M. Boissard, la proposition fut repoussée de nouveau le 20 mars par 10 voix contre 6. (*Procès-Verbaux,* t. IX, p. 75, 90.) En mai, le Comité fut de nouveau saisi de la même affaire par la Société auxiliaire de Bordeaux, et confirma ses premières résolutions, en se fondant principalement sur ce que ses recettes n'augmenteraient pas par suite de la distribution de la Bible aux catholiques, et que ses dépenses augmenteraient considérablement, et, en outre, sur ce que les besoins des catholiques pouvaient être largement satisfaits par l'agence anglaise de M. Kieffer. (Lettre à la Société de Bordeaux, 21 mai 1832.)

Ces résolutions ne pouvaient plaire à la minorité, animée de tout autres sentiments ; l'orage allait éclater, l'occasion en fut le renouvellement des assesseurs en avril 1833.

M. Kieffer était mort au mois de janvier et avait été remplacé, en qualité d'agent de la Société britannique, par M. Victor de Pressensé. Que notre Comité eût conservé dans son sein un de ses anciens membres qui lui faisait une concurrence dangereuse, ce n'était là qu'un acte de tolérance et de fraternité bien dû aux longs et remarquables services de M. Kieffer. La minorité du Comité crut pouvoir faire jaillir de cette tolérance un droit à l'élection pour le successeur de M. Kieffer. C'était une prétention abusive, en conséquence de laquelle MM. F. Monod et Stapfer présentèrent M. de Pressensé, agent de la Société biblique britannique et étrangère, comme candidat aux fonctions d'assesseur de la Société biblique protestante de Paris; d'autres noms engagés dans le même courant furent aussi mis en avant et n'obtinrent également que les voix de la minorité.

Comme ce vote a été et est encore, à l'occasion, accusé d'intolérance avec une violence extrême, nous croyons utile de le produire au grand jour de l'histoire.

Les membres présents à la séance (9 avril 1833) étaient au nombre de 16 : MM. de Jaucourt, Gœpp, le comte Reinhard, Monod père, Laffon de Ladébat, J. F. Bartholdi, le baron Bartholdi, Boissard, Rodolphe Cuvier, Parrot, Coquerel père, Eichhoff, Stapfer, Monod fils, Lutteroth et Wilks.

Il y avait à élire douze assesseurs, dont onze sortants et rééligibles :

MM. le baron Oberkampf.
le baron Bartholdi.
Coulmann.
Cuvier, Rodolphe.
Coquerel père.
Parrot.
Boissard.

MM. Eichhoff.
Lutteroth.
Thomas Waddington.
Mark Wilks.

Le dépouillement du vote donna les résultats suivants :

MM. le baron Bartholdi	15	MM. Eichhoff	16
Coulmann	14	Lutteroth	13
Cuvier, Rodolphe	13	Waddington	6
Coquerel père	13	Wilks	6
Montandon	13	Dobrée	5
Parrot	12	Am. Thayer	4
Boissard	11	V. de Pressensé	4
Matter	10	Grandpierre	4
Féline Étienne	10	Jules Hollard	3

MM. Oberkampf 8
Bapst-Menière 7
Schnitzler. 6

Les membres sortants furents réélus, à l'exception de trois: MM. Oberkampf (renommé à l'une des séances suivantes), Waddington et Wilks, remplacés par MM. Montandon, Matter et Féline. La place vacante par la mort de M. Kieffer fut donnée à M. Schnitzler, au second tour de scrutin, par 10 voix contre 3 obtenues par M. Wilks, 1 par M. Waddington, 1 par M. Dobrée. On a crié à l'exclusion. Examinons : Il n'y avait qu'une place vacante; pourquoi la minorité présentait-elle cinq candidats, si ce n'est parce qu'elle voulait exclure quatre anciens membres du Comité? En effet, l'un des membres fondateurs, M. le pasteur Boissard, n'obtint que 11 votes sur 16; ses collègues, MM. Cuvier et Coquerel, n'en eurent chacun que 13, et M. Parrot que 12. On avait donc voté contre eux[1]. Par conséquent, la majorité n'avait fait que se défendre; de plus, elle n'avait pas frappé à l'aveugle sur tous ceux qui ne partageaient pas ses sentiments: M. Eichhoff obtint l'unanimité des suffrages, M. Lutteroth fut honorablement réélu, et les deux membres qui ne le furent pas ne faisaient partie du Comité, qu'ils essayaient de modifier dans son personnel et dans son Règlement, que depuis fort peu de temps, M. Waddington depuis trois ans, et M. Wilks depuis deux années seulement.

Comme MM. Waddington et Wilks obtinrent chacun 6 voix, il est évident qu'un ou deux membres de la majorité votèrent pour des hommes qui votaient contre elle. Si la minorité eût réussi dans sa tentative d'exclure les pasteurs Boissard, Cuvier, Coquerel et M. Parrot, n'eût-elle pas rendu grâce au ciel, au lieu de crier à la persécution?

A la fin de la séance, M. Stapfer annonça qu'à la réunion suivante, il proposerait de nommer vice-président... qui? L'un des membres non réélus, M. Wilks. — M. F. Monod fit la même déclaration relativement à M. Waddington. (*Procès-Verbaux,* t. IX, p. 155.) Le respect envers deux mémoires qui nous sont chères, nous interdit l'appréciation d'un tel acte; une démission pure et simple eût été mieux comprise.

1. M. F. Monod avoue, sur ce point, le fait de la réciprocité et il en conclut : « Rien n'est plus propre à faire ressortir la nécessité d'une séparation entre deux éléments que de reconnaître qu'ils s'excluent réciproquement. » (Lettre du 18 mai 1833.)

M. Juillerat l'avoue également. S'il eût assisté à la séance, il se fût fait un devoir de réélire tous les membres sortants. « Ce principe auquel je tiens, ajoute-t-il, sans le donner pour infaillible, n'a dirigé, à ce qu'il paraît, ni la majorité, ni la minorité. » (Lettre du 18 mai.)

Dans la séance du 15 avril, il fut procédé à l'élection d'un secrétaire, pour remplacer M. Monod père, nommé vice-président. M. R. Cuvier fut élu par 13 voix contre 5 données à M. Lutteroth, et 1 à M. Jules Hollard.

Cette nomination rendait vacante une place d'assesseur. M. le baron Oberkampf y fut nommé par 13 voix contre 5 accordées à M. Waddington, et 1 à M. Wilks.

M. Stapfer développa ensuite sa proposition de nommer M. Wilks vice-président; elle fut repoussée par 11 non, et 1 billet blanc, contre 6 oui; M. Wilks s'abstint de voter [1].

A son tour, M. F. Monod présenta M. Waddington comme candidat à la vice-présidence; sa motion fut pareillement repoussée par 11 non contre 8 oui. On voit qu'il y avait dans la majorité des esprits pacifiques, hésitants, prêts à tous les sacrifices, parce qu'ils conservaient le désir d'une paix que le Comité ne pouvait obtenir que par l'abandon de ses principes et une sorte d'abdication entre les mains de la minorité.

Le lendemain 16 avril, veille de l'assemblée générale, MM. Stapfer, Juillerat, F. Monod et Lutteroth envoyèrent leur démission. Nous copions ici le procès-verbal de la séance: « Cette communication est reçue avec les sentiments de la plus profonde douleur, et attendu le peu de membres encore présents, il est décidé qu'il ne sera pas pris lecture des lettres, dans l'espérance que leurs auteurs, cédant à l'impulsion de leur zèle pour les intérêts de la Société, n'ajouteront pas aux pertes que le Comité a éprouvées l'année dernière par la mort de cinq de ses membres [2]. »

S'il est nécessaire de donner encore une preuve que ces démissions n'attendaient qu'une occasion pour se produire, on la trouvera dans la lettre de M. F. Monod (16 avril 1833), laquelle commence ainsi : « *J'ai perdu*, à la séance de mardi passé et à celle de hier, *la faible lueur d'espoir qui me restait encore* de pouvoir me rendre utile à la cause de mon Maître au poste que j'avais accepté avec empressement. »

A la séance du 23, à laquelle assistaient un grand nombre de pasteurs des départements, il fut résolu qu'une commission choisie parmi eux écri-

---

1. La présence de M. Wilks à une séance postérieure à celle où avait eu lieu le vote qui lui donnait un successeur, ne pourrait s'expliquer, si l'on ne se rappelait que le scrutin ne fournissait que la désignation des candidats dont la nomination serait proposée à l'assemblée générale. Jusqu'à cette ratification, les anciens membres conservaient tous leurs droits.

2. Trois vice-présidents : le grand Cuvier, le pasteur Marron, le général Matthieu de la Redorte; un assesseur : le professeur Kieffer; et Sigismond Billing, secrétaire honoraire et agent de la Société, la plupart emportés par le choléra de 1832.

rait aux démissionnaires pour les inviter à retirer leur démission; le président de la séance fut chargé de leur faire parvenir le même vœu au nom du Comité.

Il est un autre incident qui nous oblige à reculer de quelques jours en arrière. M. Lutteroth avait été chargé de présenter le rapport à l'assemblée générale sur les années 1832 et 1833. Ne voyant l'état de la Société qu'à travers ses préoccupations personnelles, il en avait tracé un tableau des plus sombres : les églises manquaient de zèle et de foi, etc.; il avait, paraît-il, posé cette question : La Société doit-elle vivre ou mourir?—Dans la séance du Comité où ce rapport fut lu[1], il donna lieu à plusieurs critiques, et le Rapporteur fut prié d'adoucir certaines expressions. Il paraît n'avoir pas suffisamment tenu compte de ces observations, car à la lecture publique, son discours provoqua des contradictions et les plus vifs regrets. Les pasteurs des départements se plaignirent[2] de l'esprit décourageant et injuste qui avait dicté certaines pages, et demandèrent qu'elles fussent retranchées du Rapport à l'impression[3]. Cette résolution fut prise, ainsi que celle de mettre

1. Le discours du président de l'assemblée générale était alors lu en Comité, aussi bien que le travail du Rapporteur.

2. « En nous expliquant les causes du ralentissement des travaux des sociétés bibliques et de l'interruption de la correspondance d'une partie d'entre elles avec la société centrale, nos frères des départements se sont tous accordés à nous représenter le zèle de nos églises comme bien moins refroidi que notre Rapport ne pourrait le faire supposer, et ils nous ont cité beaucoup de faits très-réjouissants. Parmi ces causes, les unes sont accidentelles et passagères, les autres sont même des preuves de zèle et de foi.

« Il fallait s'attendre à un ralentissement dans l'œuvre biblique, à la suite d'une révolution qui a remué la société française jusque dans ses entrailles, qui, tout en nous assurant de précieux avantages, a dû momentanément nuire à beaucoup d'intérêts et paralyser le commerce et l'industrie; et comme ce résultat n'a rien qui doive nous surprendre, il n'a rien non plus qui doive nous décourager.

« Dans un grand nombre de localités, on s'occupe avec ardeur à bâtir des édifices nécessaires au culte et à fonder des écoles... Une autre cause, signalée comme entravant les opérations des sociétés bibliques, ou même s'opposant à leur formation, est la diffusion de livres saints faite en profusion par des personnes étrangères à ces sociétés, soit à des prix extrêmement bas, soit gratuitement et par des voies propres à jeter de la déconsidération sur la Bible. » (*Rapport*, t. XIII, p. 1.)

3. *Archives du christianisme*, 27 avril 1833, p. 63 :

« M. Lutteroth présente, au nom du Comité, un rapport qui découvre avec une entière vérité l'état de langueur où se trouve l'œuvre des sociétés bibliques en France et les causes de ce mal que tous s'accordent à reconnaître et à déplorer. » Cela revenait à dire à peu près ce qui est dit de la Société de la morale chrétienne, dans la même feuille, page 65 : elle n'existe plus

en tête du Rapport un appendice, destiné à remplacer les pages effacées; ce fut en vain que M. Lutteroth persista à demander l'impression intégrale de son travail. Cet incident, qui avait excité dans le public une si vive émotion, n'était pas de nature à calmer l'esprit des démissionnaires, qui refusèrent de retirer leur démission, laquelle fut acceptée après qu'ils eurent repoussé plusieurs démarches fraternelles.

---

guère que de nom et a perdu jusqu'à l'apparence du christianisme ; elle est une grande inutilité que nous verrons probablement se dissoudre sous peu, à moins qu'elle ne se reconstitue sur de nouvelles bases.

XIII.

SUITES DU SCHISME.

Les faits regrettables que nous venons de relater, ont pour date principale le 16 avril 1833; dès le 25 mai, les *Archives du christianisme* publiaient la première circulaire de la *Société biblique française et étrangère*. Cette circulaire ne renferme pas la moindre allusion à ce qui venait de se passer, pas une parole de blâme à l'adresse de l'ancienne Société; elle expose paisiblement, avec une chrétienne modération bien digne d'être imitée, le but de l'association nouvelle, savoir la distribution de la Bible sans Apocryphes, sans notes ni commentaires, à tous, sans distinction de culte ni de nationalité. Cette société s'était hâtée de débarrasser l'article 1er de son Règlement des restrictions qui enlaçaient la nôtre et faillirent amener sa ruine; pas un mot des versions *reçues* ou autres. Naturellement les démissionnaires, MM. Stapfer, Juillerat, Monod, Lutteroth, et leurs amis, MM. Wilks et Waddington, entrèrent dans le nouveau Comité, dont le président fut M. Stapfer.

En fait, il n'y avait de nouveau qu'un nom, celui de *Société biblique française et étrangère,* car la chose existait, elle était organisée depuis longtemps[1]; les positions redevenaient claires et nettes, on ne voyait plus des membres de la *Société biblique protestante de Paris* faire à côté d'elle une œuvre distincte et parfois rivale. Le dogmatisme et l'esprit de séparatisme avaient, de conséquence en conséquence, porté leurs fruits naturels : le schisme.

M. Coquerel proposa au Comité d'informer le public des motifs qui avaient dicté les quatre démissions. C'était prudence. Nous citerons quel-

1. La majeure partie des membres de ce Comité, jusque-là anonyme, appartenaient à notre Société. En 1832, ils avaient distribué 170,000 exemplaires des livres saints.

ques passages de la remarquable circulaire du 4 juin, qui fut publiée à cette occasion :

« La Société biblique britannique et étrangère a cru devoir apporter à son ancien règlement une modification qui a interrompu ou changé ses rapports avec la plupart des sociétés du continent. Elle a pris la résolution de ne distribuer que des Bibles sans Apocryphes et de ne soutenir de ses dons pécuniaires que les sociétés qui auraient adopté le même principe. Ce changement dans les règles qu'elle avait jusque-là suivies, devait aboutir, et il a, en effet, abouti à nous priver des secours que, auparavant, elle nous accordait généreusement, et à séparer nos travaux qu'un heureux concours unissait. Quelque affligeant et inévitable que fût ce résultat, nous n'avions pu introduire dans nos règlements une modification qui l'aurait prévenu. *Obliger nos frères à ne recevoir que des Bibles sans Apocryphes, c'eût été imposer une opinion et méconnaître l'usage établi depuis la Réformation dans les églises de France, comme dans celles d'Allemagne, de Suisse et de tout le continent. Nous n'avons dû ni subir ni imposer cette loi. Tout ce que nous pouvions raisonnablement faire, nous l'avons fait : nous donnons la Bible avec ou sans Apocryphes, selon qu'on nous la demande, laissant à chacun à cet égard une pleine liberté....*

« Pourquoi étendrions-nous la sphère de notre activité, quand notre tâche est loin d'être accomplie au sein de nos églises? La prudence commande de proportionner l'œuvre qu'on entreprend aux ressources dont on peut disposer; et il est certain que, si nous prenions la résolution d'étendre nos distributions hors de nos églises, nos recettes seraient loin de s'accroître en proportion de nos dépenses. Nous sommes trop peu nombreux pour embrasser dans nos libéralités une population catholique si supérieure en nombre à la nôtre, et qui n'ajouterait probablement que peu de chose à nos ressources. Pour soutenir cette nouvelle entreprise, il faudrait mettre démesurément à contribution nos frères, à qui leurs intérêts religieux imposent déjà de nombreux sacrifices, et qui, en tant de lieux, n'ont pas même de quoi se construire un hangar pour entendre la Parole de Dieu. Ce n'est pas surtout au moment où nous venons de prendre la résolution d'offrir une Bible à tous les couples de nouveaux mariés et de pourvoir tous les catéchumènes d'un Nouveau Testament que nous serions en état d'étendre nos libéralités aux catholiques. Cette résolution a été bien accueillie dans nos églises, c'est un devoir pour nous d'y persévérer, et pour la mettre à exécution, des fonds considérables sont nécessaires....

« Vous penserez peut-être, Messieurs, que, pour propager les livres saints parmi les protestants de France, une société nouvelle n'était pas nécessaire et que la nôtre eût suffi; que la Société de Londres, avec ses immenses ressources, ayant voulu y concourir, nous pouvions, comme dans les premières années de notre établissement, lui servir d'intermédiaire, et qu'il eût été édifiant et utile que ses travaux et les nôtres fussent demeurés confondus. C'est aussi notre pensée; il n'a pas dépendu de nous qu'il en fût ainsi. Nous déplorons les circonstances qui ont amené cette séparation dans les travaux de deux sociétés qui ont été jusqu'ici et qui ne cesseront d'être unies de sentiments et par les liens d'une affection fraternelle.

« En ne considérant que la propagation de la Bible, nous ne pourrions que nous réjouir de la formation de la Société biblique française et étrangère, si cette propagation en reçoit un nouvel accroissement. Que la Bible se répande par d'autres mains que les nôtres, nous en éprouverons de l'émulation et non de la jalousie, car c'est pour nous une affaire de piété et non d'amour-propre. Nous bénirons toujours Dieu de ce qu'il fait pour l'avancement de son règne. Mais, nous l'avouerons, sous un autre point de vue, cet événement nous afflige, parce qu'il tend à diviser, à affaiblir ou à dissoudre une société qui a pour nos églises le précieux avantage de servir entre elles de communication et de lien et qui promet de lui rendre encore de si grands services à l'avenir; mais pourquoi craindrions-nous que cet avantage nous fût ravi? Il dépend de vous, Messieurs et très-chers frères, de le conserver, en persévérant dans les rapports qui vous ont unis jusqu'à ce jour à la Société centrale. En y persévérant, vous rendrez encore service à la France protestante, parce que cette union sera de votre part une protestation contre ce funeste esprit de séparatisme qui se manifeste et se prononce de plus en plus dans quelques membres de nos églises. »

(*Correspondance* F, 327.)

Cette circulaire n'eut pas le don de persuader tout le monde; la Société biblique de Nîmes eut d'abord la pensée de se déclarer indépendante, pour éviter, disait-elle, de prendre parti; c'est ce qu'elle annonça aux églises par une circulaire dont nous extrayons le paragraphe suivant : « Les deux sociétés formées à Paris ne nous paraissent plus présenter le caractère d'universalité et de tolérance propre à l'œuvre biblique; demeurer exclusivement affiliés à l'une ou à l'autre, nous semblerait afficher en même temps des principes d'exclusion que nous désapprouvons haute-

ment; nous adjoindre à l'une et à l'autre de ces associations, serait accepter une position douteuse et souvent embarrassante. Nous avons cru découvrir un moyen efficace de protester hautement contre la désunion et de conserver le principe primitif des sociétés bibliques dans tout ce qu'elles ont de vital et de généreux, en nous formant désormais en société indépendante. »

La réponse de notre Comité parut le 17 septembre et fut envoyée à toutes les églises :

« Trente sociétés bibliques, parmi lesquelles nous comptons celles de Lyon, de Castres, de Bordeaux, de Montpellier, de Montauban, de Saint-Hippolyte, etc., nous ont répondu jusqu'à ce jour; et toutes, à l'exception de la seule société de Mulhausen, dont la position est exceptionnelle ainsi que celle de la Société de Strasbourg, donnent une adhésion pleine et entière au parti que nous avons adopté, et déclarent qu'elles ne se sépareront pas de nous. Plusieurs autres adhésions nous sont annoncées encore; nous attendions la vôtre, Messieurs; nous sommes trompés dans notre attente : vous rompez le lien d'auxiliarité qui nous avait unis jusqu'à ce jour.

« Si notre douleur a été vive, notre surprise a été grande. La résolution que vous avez prise a dû nous affliger d'autant plus que, placés au centre d'une population protestante considérable, votre exemple menace de jeter le trouble parmi les nombreuses sociétés qui vous sont affiliées, et d'y exciter une séparation que vous vouliez éviter. Nous le craignons d'autant plus que déjà deux d'entre elles nous ont informés officiellement qu'elles persisteront dans leurs rapports avec nous.

« Vous avez été arrêtés par la considération que le maintien pur et simple de vos relations actuelles avec nous aurait emporté l'idée de blâme ou d'éloignement pour ceux de nos frères qui ont jugé à propos de se frayer une autre carrière. La conséquence ne nous paraît pas rigoureuse. La rupture d'anciens rapports ressemble bien plus à un blâme que le refus d'entrer dans des rapports nouveaux. Votre résolution, en voulant éviter de condamner une société, paraît en condamner deux; et, si l'on voulait y donner cette interprétation (ce qui n'est pas dans notre pensée), c'est surtout notre Société que votre blâme semblerait frapper.

« Au reste, Messieurs, nous ne perdons pas l'espoir de vous voir revenir sur votre résolution, puisqu'elle paraît avoir été déterminée par l'ignorance de ce qui s'est passé au milieu de nous, et des motifs qui nous ont fait agir.

« Il y a eu, dites-vous, Messieurs, unanimité dans votre Comité pour attribuer la véritable cause de la séparation qui vient d'avoir lieu à l'antipathie de deux opinions religieuses qui n'ont pas su, pu ou voulu se supporter l'une l'autre. Il y a là une erreur que nous devons rectifier et un reproche que nous ne pouvons accepter, parce que nous n'y avons pas donné lieu.

« Non, Messieurs, ce qui s'est passé n'a point été une lutte entre deux opinions religieuses, dont l'une aurait été vaincue : c'était tout simplement une lutte entre une portion du Comité, qui voulait demeurer fidèle à la lettre et à l'esprit du Règlement primitif, et une autre portion, qui poussait au changement de Règlement et s'efforçait de diriger les travaux de la Société dans un autre esprit ; c'était la résistance d'une institution à des efforts qui tendaient à *la dominer pour la modifier*, et peut-être, en cas de non-succès, à la détruire pour la reconstituer sur d'autres bases.

« Vous n'ignorez pas, Messieurs, que les différences de convictions religieuses qui nous séparent ne datent pas de trois ou quatre années seulement parmi nous. Malgré ces différences, le plus parfait accord régnait au sein de notre Comité ; les délibérations étaient paisibles, parce qu'il n'y avait qu'une seule et même pensée sur la direction à imprimer, en France, à l'œuvre biblique. Quand le trouble s'est-il manifesté ? — A dater de l'époque où, adoptant un autre esprit que celui qui l'avait longtemps animée, la Société de Londres a modifié ses règlements ; c'est seulement depuis que cet esprit a exercé son influence sur quelques-uns des membres de notre Comité, que la concorde a cessé de régner parmi nous. Il est donc évident que si la division s'est mise entre des hommes qui jusque-là vivaient unis et paisibles, malgré la différence de leurs opinions religieuses, ce n'est pas à une antipathie réciproque de ces opinions que ce triste résultat doit être attribué, mais uniquement à des vues divergentes sur la direction qu'il convient de donner à l'œuvre biblique. Les uns ont persévéré dans les principes qu'ils avaient, à cet égard, adoptés dès le commencement ; les autres les ont modifiés en subissant l'influence de la Société de Londres. Voilà, au vrai, l'origine des froissements qui ont abouti à la séparation que vous déplorez avec nous...

« Ce qui prouve qu'aucune considération de doctrines et d'opinions religieuses ne guida la majorité, c'est que deux des assesseurs, dont les convictions sont le plus hautement prononcées dans un sens autre que celui de cette majorité, ont été réélus, l'un à l'unanimité, l'autre à la presque unanimité. Si nous avions été guidés par un sentiment d'anti-

pathie contre des doctrines qui ne sont pas les nôtres, nous aurions exclu du Comité tous ceux qui les professent...

« Si vous pensez..., Messieurs, qu'au-dessus de tout autre intérêt, il faut placer l'intérêt de nos églises et celui de l'œuvre biblique en particulier, continuez-nous l'appui que, dans l'imparfaite connaissance des choses, vous alliez nous retirer. Ne redoutez pas plus que nous la défection de quelques hommes dont nous respectons la sincérité, qui regretteront peut-être un jour de s'être isolés, d'avoir rompu les liens de l'unité chrétienne et de s'être volontairement placés sous une influence dominatrice, pour dresser au milieu de nous autel contre autel. Avec douleur, nous les laissons aller puisqu'ils le veulent; mais nous leur tendons les bras, et, s'ils jugent à propos de revenir à nous, ils nous trouveront prêts à les recevoir en frères. »

La Société de Nîmes revint peu après sur sa décision, de même que celle de Mulhouse, qui s'était aussi déclarée indépendante; d'autres sociétés, au contraire, persévérèrent dans le schisme, et nos recettes tombèrent brusquement de 44,400 fr. à 26,200; l'émission des livres saints, de 12,500 exemplaires à 7,900, puis à 5,800. Ces chiffres sembleraient indiquer que plus d'un tiers des églises avaient cessé leurs relations avec l'ancienne Société; mais nous avons la conviction que l'abaissement des recettes et des distributions eut aussi une autre cause, savoir : l'indifférence que le schisme devait nécessairement engendrer à l'égard d'une Société jadis paisible et qu'on aimait surtout à ce titre.

Quoi qu'il en soit, le Comité comprit la nécessité de restreindre les dépenses, et les vives craintes qu'il éprouvait pour l'avenir de la Société lui firent prendre des mesures d'économie, dont quelques-unes furent peut-être excessives et plus nuisibles qu'utiles. Dès le 24 avril 1828, il avait été résolu que le Rapport ne contiendrait plus les prières initiale et finale de l'assemblée annuelle, et qu'on élaguerait des discours prononcés tout ce qui ne serait pas d'un intérêt général. (*Procès-Verbaux,* t. VIII, p. 8.) Au mois de juin de la même année, le *Bulletin* mensuel publié par le Comité ne parut plus que tous les deux mois. M. Boissard en avait déjà plusieurs fois proposé la suppression, vu l'extrême difficulté de trouver des sujets nouveaux qui en rendissent la lecture intéressante. Les censeurs eux-mêmes furent priés d'abréger autant que possible leur compte rendu annuel. On essaya de réaliser quelque économie sur les frais d'emballage. Depuis 1828, trois employés étaient chargés de l'expédition des affaires : un agent, un commis et un garçon de bureau. Le commis fut supprimé en décembre 1833, et

le salaire du garçon de bureau réduit de 900 à 500 fr., à condition qu'on n'exigerait plus de lui que trois heures de travail par jour. L'agent, M. Georges Billing, dut pourvoir à tous les besoins du service, collecte, écritures, expéditions, etc., moyennant 3,000 fr. Il fut autorisé à ne garder copie que des lettres les plus importantes et à prendre une courte analyse des autres (*Procès-Verbaux*, t. IX, p. 221), les secrétaires rédigeant la plupart des lettres non commerciales. Il lui fut interdit d'expédier plus de cinq Bibles à la même personne sans une décision spéciale du Comité : c'est alors (19 novembre 1833) qu'on proposa pour la première fois de borner les distributions aux Bibles de mariage et aux Nouveaux Testaments de catéchumènes; on résolut, en même temps, de placer en tête de chaque exemplaire une notice invitant les donataires à venir en aide à la Société par leurs offrandes.

Dès 1828, le Comité avait travaillé à obtenir des services bibliques dans les temples des deux communions protestantes de Paris; cette mesure paraît avoir reçu son exécution en 1830. (*Procès-Verbaux*, t. VIII, p. 83, 230.) En 1833, le Comité résolut de tenter l'importation de ce même service, destiné à stimuler le zèle en faveur des saintes Écritures, dans toutes les églises de France, et rédigea une circulaire (en date du 5 novembre), dont voici un extrait:

« Quant à la manière de régler le service, et à l'ordre à suivre pour le célébrer, c'est un point qui rentre dans les attributions des Consistoires. Si cependant il nous était permis d'émettre une opinion à ce sujet, nous exprimerions le vœu que ce service fût célébré le même jour dans toutes nos églises, et nous proposerions le second dimanche de janvier comme celui qui nous paraît le plus convenable.

« Sans doute des fonds nous sont nécessaires pour poursuivre notre œuvre, et nous désirons que nos ressources n'éprouvent point de diminution; mais c'est à un mouvement spontané de la piété que nous aimons à devoir les dons des fidèles, parce que c'est avant tout la piété que nous voulons entretenir et réchauffer. Ce que nous désirons, c'est que ce soit en ranimant le zèle religieux, en ravivant la foi, que le service relatif à l'œuvre biblique accroisse les libéralités destinées à faire fleurir cette œuvre. »

Cette innovation, qui pouvait produire le plus grand bien, paraît n'avoir eu qu'un médiocre succès[1]; vingt-cinq sociétés auxiliaires répondirent à

1. Une autre innovation réussit plus complétement : ce fut celle d'un banquet fraternel donné aux pasteurs et délégués des sociétés auxiliaires par les membres du comité de Paris, le 20 avril

la circulaire et dix-huit seulement dans un sens favorable. L'année suivante, la Conférence pastorale tenue à Paris (1834) reprit la proposition sous son patronage et n'obtint que vingt et une réponses, dont dix annonçaient une acceptation du projet, les autres le repoussaient ou en demandaient l'ajournement. (*Circulaire de la Conférence,* 11 juin 1835.)

Trente sociétés auxiliaires nous avaient annoncé l'intention de ne pas se séparer de nous, mais la division s'était mise dans leur propre sein, bon nombre de personnes se détachaient des associations dont elles avaient fait partie jusque-là et adressaient leurs souscriptions à la Société biblique française et étrangère.

En amenant la dissolution de l'*Association des ouvriers et artisans de Paris,* le démembrement de la *Société auxiliaire des dames de Paris*[1], l'abandon et l'indifférence d'un certain nombre d'églises, le schisme avait eu pour effet de restreindre nos ressources et nos distributions, mais la Société s'en consolait par la pensée que l'argent qui ne passait plus par ses mains n'en était pas moins employé à l'avancement du règne divin sur la terre.

1833, aux *Vendanges de Bourgogne,* quai de Jemmapes, 2. Vingt-deux étrangers y assistèrent, fêtés par vingt membres du Comité.

1. Voy. Appendice I.

XIV.

ASSOCIATION BIBLIQUE DES OUVRIERS ET ARTISANS DE PARIS.

En proposant à l'assemblée générale de 1820 l'établissement de sociétés auxiliaires et de sociétés bibliques de dames, M. Sigismond Billing s'exprimait ainsi :

« Parmi nos coreligionnaires, il s'en trouve un grand nombre vivant du produit de leur travail journalier, pour qui il serait pénible de s'engager au payement d'une somme annuelle, et qui cependant peuvent désirer de concourir, selon leurs moyens, à nos travaux. A de tels chrétiens on pourrait proposer de se réunir, sous la direction du Comité de la Société auxiliaire de leur domicile, en *associations bibliques* peu nombreuses (de dix personnes, par exemple), dont les membres seraient disposés à prélever à la fin de chaque semaine une petite contribution sur leurs salaires. Ne serait-elle que de dix centimes, elle produirait à la fin de l'année une des sources les plus fécondes et les plus respectables de nos recettes. Ces chrétiens choisiraient l'un d'entre eux pour remplir les fonctions de collecteur, et le produit de cette collecte hebdomadaire, aisée à faire parmi un aussi petit nombre d'individus, qui vraisemblablement demeureraient à proximité les uns des autres, serait versé par le collecteur à des époques fixes, et au moins une fois le mois, au trésorier de la Société auxiliaire. Nous voyons dans les extraits de la correspondance de la Société de Londres, publiés en français par la Société biblique du canton de Genève (cahier d'avril 1820), que de telles associations, partout où elles ont été introduites, ont créé, parmi les membres qui les composent, « des habitudes d'ordre, de propreté, d'économie et de fru« galité, qui ont été les résultats de l'obligation d'épargner chaque semaine

« quelque chose sur leurs dépenses pour subvenir à la contribution « biblique ».

Cette idée féconde ne tarda pas à germer et à fleurir, ainsi qu'il résulte du rapport de 1823 rédigé par M. de Staël :

« Un fait, dit-il, que vous n'apprendrez pas sans partager notre bonheur, c'est que nous voyons s'établir au sein de la capitale ces pieuses associations bibliques de la classe ouvrière, dont l'Angleterre nous enseigne la grande et salutaire influence. Nous attachons une si haute importance à cet événement, que nous entrerons dans quelques détails à cet égard. Au moment même où M. Wilks rappelait à notre attention la nécessité d'encourager à Paris la formation d'associations bibliques partielles, il semble que la Providence ait daigné nous désigner les instruments les plus propres à l'exécution de ce projet. Deux hommes pieux, deux véritables chrétiens, instruits, par la lecture de nos Bulletins et de nos Rapports, de l'utilité des associations bibliques d'ouvriers, MM. George Schmidt et Jacq. Ph. Schmidt, d'origine allemande, mais établis depuis longtemps à Paris, sont venus spontanément nous offrir leurs services, et nous faire part des petites offrandes qu'ils avaient déjà recueillies sans y être engagés. Nous avons trouvé dans leur cœur un zèle si pur, joint à tant d'intelligence, que c'est de concert avec eux que votre Comité a rédigé un règlement qui doit servir de guide aux associations bibliques de la capitale, et une notice sommaire destinée à répandre dans les classes pauvres la connaissance de l'institution biblique. Dieu a béni ces premiers travaux. Déjà seize associations sont organisées, et nous espérons qu'elles s'étendront bientôt à tous les quartiers de la capitale. »

En 1824, le nombre de ces associations s'élevait à trente-sept.

Plus il augmentait, plus la nécessité se faisait sentir de leur donner un centre commun et une organisation qui rendît leur action plus régulière et plus facile.

Une commission fut nommée dans le sein du Comité pour rédiger, avec les collecteurs, un nouveau règlement.

Ce règlement, adopté après de mûres délibérations, réunit en une seule association toutes les associations isolées. La direction en fut confiée à un bureau central composé de cinq membres, nommés par les collecteurs eux-mêmes et pris parmi eux. Chaque membre avait un arrondissement déterminé, et dans cet arrondissement était placé un trésorier qui recevait les versements des collecteurs. Chaque collecteur ne devait s'adresser, autant que possible, qu'à douze souscripteurs. Un membre de notre Comité

assistait en qualité de commissaire à toutes les séances du bureau de l'association.

Ce règlement qui, ainsi résumé, paraît assez simple, avait le défaut d'être trop long, trop complet (24 articles), de trop réglementer. Pourtant l'œuvre n'en souffrit pas d'abord, on le verra par l'extrait suivant du Rapport de M. le baron Pelet de la Lozère (1824, p. 73) :

« Près de quatre cents souscripteurs, dont plusieurs chefs de famille, sont inscrits sur les livrets des collecteurs, pour une souscription de quelques sous par mois ou par semaine. On remarque déjà un changement notable dans les mœurs des artisans et des ouvriers qui font partie de ces pieuses associations ; nous sommes en droit d'espérer qu'on ne verra plus parmi eux aucun exemple d'une union qui ne soit consacrée par la religion et par les lois, et que le jour que Dieu a marqué à l'homme pour le repos et pour de saintes pensées, ne sera plus employé à épuiser les forces du corps dans les œuvres de la cupidité ou de la licence.

« Le rapport que nous a fait l'un des collecteurs, M. Bührel (ancien maître sellier harnacheur), indique mieux que nous ne saurions le faire, les heureux résultats de ces associations ; nous ne pouvons résister au désir d'insérer ici un extrait de ce rapport.

« Les associations, dit-il, à juger de la mienne, sont composées presque « en entier d'ouvriers compagnons, étrangers à la capitale. On se tromperait fort si, à cause de leur jeunesse bouillante, même souvent turbu« lente, on pensait qu'ils ne songent qu'aux plaisirs et aux distractions de « leur position et de leur âge. Ce sont, au contraire, de pareils jeunes gens « qui forment le noyau de mon association, tandis que les hommes faits « ont ordinairement, pendant des mois, à vaincre des considérations à « l'infini, avant de se décider à s'associer à une bonne œuvre, que leur « cœur a cependant approuvée dès la première annonce.... J'ai vu avec la « plus grande satisfaction, ajoute-t-il, que parmi un bon nombre de jeu« nes gens il me suffisait d'en déterminer un ou deux à être mes sous« cripteurs, pour qu'à leur tour ils s'employassent auprès de leurs amis, « afin de les décider à figurer comme eux sur la liste honorable. Plusieurs « se sont fait inscrire pour une contribution de cinq francs, pour avoir « droit au Rapport annuel, et pour prouver à leurs parents et à leurs an« ciens instituteurs que le perfectionnement dans leur état et les plaisirs « licites de la jeunesse n'ont pas été exclusivement leur occupation, et que « le séjour dans la capitale, si utile à la fois et si funeste, ne leur a pas

« fait oublier les principes religieux et moraux que l'on s'était efforcé de « leur inculquer dans leur bas âge. »

Avant de dresser le tableau des trop courtes destinées de cette utile association, qui répandait l'amour de la Bible et les principes évangéliques dans un milieu toujours difficile à atteindre, qu'on nous permette de citer encore quelques fragments du rapport spécial, présenté par M. Valentin Bührel, à l'assemblée générale en 1825 (*Rapport*, t. VI, p. 109) :

« Si le bureau a trouvé moins d'empressement pour la cause biblique parmi les ouvriers protestants d'origine française, que parmi ceux originairement Alsaciens ou d'outre-Rhin, la cause tient peut-être plus à des craintes vagues qui leur viennent d'anciens et douloureux souvenirs, qu'à une indifférence pour une si sainte cause. Plusieurs souscriptions anonymes nous en sont garantes. Le bureau fait ce qu'il peut pour dissiper des craintes si mal fondées; il cherche à les convaincre que la Providence nous a fait naître dans des temps où l'on peut tenir à honneur de contribuer à une bonne cause et d'être protestant...

« Nous prouverons aux autorités constituées placées sur nous, par notre respect pour les lois, à notre bien-aimé monarque, par notre soumission et notre dévouement, que, comme nous l'ordonne le volume sacré que nous propageons, *rendant à César ce qui est à César* (Matth., XXII), *aimant tous nos frères, craignant Dieu, honorant le roi* (Pierre, II, 17), Sa Majesté n'a pas de sujets plus fidèles que les protestants... Ainsi, tous pourront se convaincre que les associations bibliques des artisans et ouvriers, loin de devoir inspirer quelque défiance, méritent, au contraire, toutes sortes d'encouragements...

« Nous prouverons encore, par la fidélité à remplir nos engagements commerciaux, que la fraude et l'astuce nous sont inconnues. Nous chercherons à faire revivre ce temps de nos pères, où les engagements les plus importants n'étaient pris qu'en se frappant dans la main, et étaient plus sacrés pour eux que ne le sont de nos jours des écrits, inviolables en apparence, et qui deviennent néanmoins si souvent la source de tant de procès ruineux et peu honorables pour les vainqueurs et les vaincus. Imprimons autant que possible, à toutes nos relations, le commandement si simple de l'Écriture: *Que votre parole soit: Oui, oui; non, non; le surplus est du mal.*

« Oui, c'est à nous, artisans et ouvriers, à faire voir que le rang que nous occupons dans la société, pour être appelé inférieur, n'en est pas moins un rang très-honorable. C'est à nous à prouver à qui serait tenté de

prononcer avec dédain le nom d'ouvrier, que l'ordre, la sainteté de la foi conjugale et la charité résident aussi bien parmi nous que parmi les classes supérieures, et surtout que c'est l'Évangile qui nous l'inspire. »

Ce mâle et chrétien langage, tenu dans une assemblée présidée par un pair de France et ministre du roi, indiquait assez le but philanthropique et religieux que poursuit la Société : pour elle, il n'y a point de classes diverses d'hommes; elle s'adresse, aujourd'hui comme alors, à toutes les âmes, sans distinction de naissance, de fortune ou de condition, elle veut les rapprocher de Dieu, de Christ et du devoir.

La fondation d'une société de secours mutuels, dans le sein même de l'association biblique, la stagnation des affaires et le manque de travail qui en résulta en 1827, ensuite les événements de 1830 et l'esprit de séparatisme détruisirent cette belle association qui s'éteignit après le schisme, en 1833, comme on le verra par le tableau suivant :

Association biblique des ouvriers et artisans de Paris.

ANNÉES.	RAPPORTEURS.	DÉPENSES pour achat de livres saints.	SOMMES VERSÉES à la Société biblique.	RECETTE TOTALE.
1823.	Pas de rapport.	Chiffre inconnu	Chiffre inconnu	Chiffre inconnu
1824.	*id.*	*id.*	*id.*	*id.*
1825.	M. Bührel . . .	593f 25c	1,236f 20c	1,829f 45c
1826.	M. Bührel . . .	415 10	929 50	1,344 60
1827.	M. Bührel . . .	337 50	714 »	1,051 50
1828.	M. Bührel . . .	369 65	737 »	1,106 65
1829.	Pas de rapport.	163 55	594 90	758 45
1830.	M. Mermoud . .	88 65	543 80	632 45
1831.	Pas de rapport.	46 90	260 25	307 15
1832.	»	20 75	153 30	174 05
1833.	»	20 75	120 65	141 40
1834.	»	» »	» »	» »

XV.

BULLETIN.

Outre le Rapport annuel, un Bulletin mensuel d'environ 16 pages d'impression fut publié par la Société, à partir du mois de juillet 1822. L'*avant-propos,* placé en tête du premier numéro, en indiquait clairement le but:

« L'extension incessamment croissante des relations que la Société biblique protestante de Paris a eu le bonheur d'établir et tâche de multiplier de plus en plus avec les amis de la cause biblique, tant en France qu'à l'étranger, lui procure presque journellement des renseignements précieux, des communications intéressantes, dont elle désire faire jouir ces amis à des intervalles plus rapprochés que n'est celui qui sépare ses Rapports annuels, destinés à présenter le tableau de l'ensemble de ses opérations et les résultats généraux de sa correspondance avec ses sociétés auxiliaires. Quelque considérable que soit l'étendue de ces Rapports, et le soin que mettent leurs rédacteurs à y consigner tout ce qui peut caractériser les travaux et le mérite de nos collaborateurs dans cette œuvre sainte, les éclairer, les encourager et féconder, pour le bien de la cause commune, les données et les réflexions dont leur zèle les porte à nous faire part, il est impossible que nos Rapports comprennent une foule de détails et de documents bons à recueillir, et qu'il importe souvent de porter sans délai à la connaissance de nos coreligionnaires, occupés, comme nous, à agrandir et à consolider une institution si étroitement liée à nos devoirs et à nos droits de chrétiens évangéliques.

« Ces considérations ont déterminé le Comité à publier, à peu près mensuellement, sans toutefois s'astreindre à un jour fixe, et en réglant l'époque sur le nombre des publications, sur l'abondance et l'intérêt des matériaux, une feuille qui pût être envisagée à la fois comme la suite de

son Rapport de l'année et comme un dépôt de pièces propres à intéresser, édifier, guider utilement, dans les efforts de leur zèle, les promoteurs de notre pieuse entreprise, mais trop nombreux ou renfermant trop de détails pour être admis dans le travail du rapporteur annuel de la Société centrale. »

Dans les derniers mois du règne de Louis XVIII (1824), quand le gouvernement, de plus en plus entraîné par le parti de la *Congrégation*, eut rétabli la censure, notre Bulletin y fut soumis comme toutes les autres publications périodiques.

En 1826, le tirage, qui n'était que de 4,500 exemplaires, fut porté à 5,000. Il était impossible qu'une feuille si largement répandue n'exerçât pas une grande influence aussi longtemps qu'elle resterait intéressante. Lui conserver l'intérêt, l'attrait qu'elle eut dans les premiers mois, c'était là le point important. Mais comment rencontrer la variété en tournant sans cesse dans un cercle aussi restreint? Cela était fort difficile, sinon impossible.

En reprochant au Bulletin sa monotone uniformité, la *Revue protestante* de juillet 1826, page 35, demandait qu'on y introduisît les questions à l'ordre du jour :

« On n'y traite jamais, disait-elle, ni de l'utilité ou de la *possibilité des commentaires ou notes*, ni de la question du *perfectionnement* des versions, ni des nouvelles *découvertes* d'exégèse, ni de l'état actuel des traductions usitées et de leur position par rapport à la science. On s'est bien gardé d'y parler des Apocryphes qui ont fait naître en Angleterre une discussion si animée et si curieuse; en un mot, on s'est contenté de redire toujours les mêmes choses... que la Bible est utile à répandre... Une autre remarque que nous adresserons aux estimables rédacteurs du *Bulletin*, se rapporte aux soins qu'ils prennent de ne répondre à aucune critique et de paraître vivre impassibles au milieu du déluge de calomnies dont la cause biblique est l'objet. Souvent il paraît, soit dans le *Catholique*, soit dans la *Gazette de France*, le *Drapeau blanc* et autres journaux de cette couleur, des assertions et des contes qu'il serait utile de relever et de détruire. Il y a dans le *Mémorial catholique* (mai et juin, p. 312) des choses qui méritent d'être relevées et que le *Bulletin* ne relèvera pas. Il faut donc qu'on se hâte d'animer davantage la cause biblique en France. L'ouvrage de la Société n'est pas seulement de donner des Bibles, car bientôt chacun aurait la sienne, et tout serait dit; elle doit, et le *Bulletin*, tout incomplet qu'il est, prouve qu'il a senti cette nécessité, elle doit traiter toutes les

graves questions qui se rattachent à la libre propagation des livres saints. Instrument admirable et puissant de notre Réforme, institution missionnaire pour le livre révélé, elle doit exposer ses titres et confirmer ses succès par la condition *sine qua non* de tout protestantisme : la libre discussion avec tout le monde, et surtout la réponse à ses ennemis. »

Ces lignes sont à la fois un blâme pour le Bulletin et un éloge pour le Comité, qui refusa toujours de se livrer à la polémique et continua son œuvre pacifique sans jamais répondre à ses adversaires et à ses détracteurs. C'était sagesse sans doute; mais cette sagesse même devait amener, à la longue, l'indifférence à l'égard du Bulletin, puis sa suppression. Aussi, de 1,014, le chiffre des abonnés tomba finalement à 346.

En 1827, cette publication, reconnue onéreuse, fut réduite de moitié et ne se composa plus que de huit pages, le chiffre du tirage étant toujours de 5,000 exemplaires. A partir du mois de mai 1828, elle ne parut plus que tous les deux mois.

L'ordonnance du 25 juillet 1830, qui supprimait la liberté de la presse, fit suspendre provisoirement l'impression d'un numéro qui ne pouvait paraître qu'avec l'autorisation du préfet de police. Jusqu'en 1831, le Bulletin avait été exempté des droits de timbre; l'administration de l'enregistrement changea subitement de ligne de conduite et fit saisir à la poste le n° 91 (mai et juin) en invitant le Comité à payer une amende de 22 fr. 35 c. Il fut résolu, à la suite d'actives démarches faites par MM. de Jaucourt, Verhuell et Laffon de Ladébat, que, pour éviter le timbre, le Bulletin se composerait désormais de deux feuilles et ne paraîtrait plus que trois fois par an. (*Procès-Verbaux,* t. IX, p. 56 et 80.) Tous ces empêchements, joints à la difficulté de trouver des aperçus nouveaux sur un sujet évidemment épuisé, firent supprimer cette publication, sur la proposition de M. le pasteur Boissard. Le n° 93 et dernier parut le 11 octobre 1832.

A la séance du 22 avril 1834, il fut question de remplacer le Bulletin par un *Manuel,* destiné à faciliter la lecture et la connaissance de la Bible, ouvrage désirable qui devait se faire en dehors de l'action du Comité et qui malheureusement n'a pas encore paru.

La proposition de ressusciter le Bulletin fut faite en 1841 et en 1858; mais elle n'eut point de suite, le Comité jugeant suffisante la publicité qu'il obtient par son Rapport, ses circulaires et, au besoin, par des communications aux journaux protestants.

HISTOIRE

DE LA

SOCIÉTÉ BIBLIQUE

SECONDE PARTIE

(1833-1863)

HISTOIRE

DE

LA SOCIÉTÉ BIBLIQUE

SECONDE PARTIE

XVI.

HISTOIRE GÉNÉRALE. 1833-1848.

Si l'illustre pasteur dont l'Église réformée de Paris pleure la perte récente, M. A. Coquerel père, ne fut point au nombre des fondateurs de la Société biblique, il n'en exerça pas moins, aussitôt après son arrivée à Paris, une salutaire et durable influence sur la marche générale de l'œuvre biblique. A peine introduit dans le sein du Comité, M. Coquerel lui proposa, au mois de juin 1831, de faire distribuer gratuitement une Bible à tous les catéchumènes. Cette proposition, sensiblement améliorée par la discussion, donna lieu à notre circulaire du 1er novembre 1831, dont nous extrayons le passage suivant :

« Messieurs,

« Dans sa séance du 4 octobre dernier, le Comité de la Société biblique de Paris a résolu de mettre à la disposition de MM. les pasteurs des Nouveaux Testaments pour être offerts en don gratuit à tous les catéchumènes de France, le jour de leur première communion, et des Bibles à tous les époux, le jour de la bénédiction de leur mariage...

« La première page des Nouveaux Testaments et des Bibles portera un imprimé dont les dates et les noms, laissés en blanc, seront remplis par le pasteur, qui le revêtira de sa signature.

« Vous serez frappés, sans doute, de la force des raisons qui expliquent et motivent ces résolutions de notre Comité. Plusieurs de nos églises ont déjà retiré tant de fruit de ces deux modes de dissémination de la Parole de Dieu, qu'il importait de les généraliser dans notre patrie. Deux pensées surtout nous ont décidés à ouvrir cette voie à nos travaux communs. Ce moyen de distribution des saintes Écritures nous conduira infailliblement à remplir le but auquel nous aspirons tous, de munir d'une Bible chaque famille et d'un Nouveau Testament chaque fidèle de France. Personne ne pourra échapper, s'il est permis de parler ainsi, à l'action de notre Société; car il est juste de penser que, si tout le monde ne reçoit pas la Bible de mariage, tout le monde recevra l'Évangile de la première communion. Les amis les plus zélés de la propagation de la Parole de Dieu se plaignent souvent de ne savoir où trouver les protestants pour la leur offrir. Il est évident que la sainte cène et la bénédiction nuptiale donnent l'occasion de les attendre, en quelque sorte, au passage, et de les munir du Livre sacré qu'on aurait négligé peut-être de leur porter à domicile. »

Évidemment, le mode normal de distribution était trouvé ; aussi a-t-il été constamment pratiqué depuis 1831. La première ardeur des associations bibliques devait se ralentir au fur et à mesure des succès mêmes qu'elles remportaient; c'est au zèle pastoral qu'il fallait faire appel pour obtenir une action constante et régulière. D'un autre côté, en rendant l'œuvre biblique plus ecclésiastique, cette mesure devait, à la longue, lui enlever le concours et l'impulsion des laïques qui, n'y participant plus que par leur souscription, finiraient par lui porter un bien moindre intérêt, si même ils ne l'oubliaient. Le rétablissement général des associations laïques aidant ou suppléant l'activité pastorale est aujourd'hui l'un de nos premiers *desiderata*. Un autre et plus prochain inconvénient de cette mesure frappa d'abord les esprits. De 1831 à 1835, 6,500 Bibles et 16,000 Nouveaux Testaments avaient été offerts aux époux et aux catéchumènes, et les souscriptions reçues en échange ne s'élevaient qu'à un chiffre minime et décourageant; les amis de la Société se demandaient de toutes parts si l'épreuve n'était pas concluante et s'il n'y avait pas lieu de revenir sur les libérales dispositions de la circulaire de novembre 1831. Il fallait avoir foi en Dieu et à la pieuse générosité des églises pour persévérer dans une voie qui parut d'abord si périlleuse. Le Comité n'hésita pas; il informa les

églises qu'il continuerait à suivre ce mode de distribution et n'y renoncerait que si ses ressources venaient à s'épuiser entièrement; toutefois il laissait les sociétés auxiliaires libres de payer ou non les Bibles de mariage et les Nouveaux Testaments de première communion distribués dans leur ressort. Le principe de la gratuité était désormais admis et consacré, il ne tarda point à porter ses fruits, et c'est à lui, sans nul doute, que notre Société doit, en partie, sa longue et florissante carrière.

Des pasteurs formèrent parmi leurs catéchumènes des associations bibliques dont les membres versaient chaque semaine une légère rétribution destinée à la Société. Quelques-unes de ces associations subsistèrent longtemps après la première communion et eurent pour effet de maintenir un lien précieux entre les plus jeunes membres de l'église. D'autres pasteurs s'empressèrent, en remettant solennellement la Bible aux nouveaux époux, de solliciter des dons en faveur de l'œuvre biblique. M. Laffon de Ladébat exprimait, à l'assemblée générale de 1835, le vœu que ces fraternelles mesures devinssent plus générales, dans l'espoir qu'elles subviendraient largement aux besoins de notre caisse.

« S'il nous arrivait, ce qu'à Dieu ne plaise, écrivions-nous à une société auxiliaire presque découragée, de voir diminuer nos recettes, au point de ne pouvoir plus donner gratuitement la Bible de mariage et le Nouveau Testament des catéchumènes, même aux églises les plus pauvres, et aux pauvres d'entre nos églises, nous jetterions un cri de détresse au milieu de nos frères de toutes les parties de la France; nous appellerions à l'aide, et nous avons cette confiance en Dieu, de croire que nous n'aurions pas fait en vain cet appel[1]. »

Une heureuse circonstance vint alors (1836) décharger le Comité d'une partie de son fardeau pécuniaire: M. Léo[2] ayant légué aux deux Consistoires de Paris les planches stéréotypes de son Nouveau Testament, avec une rente annuelle de 650 fr., ce legs nous dispensa pendant quelques années de remettre nous-mêmes un Nouveau Testament aux catéchumènes de Paris.

Les Rapports de 1836 et 1837 témoignent que l'appel contenu dans notre circulaire du 17 novembre 1835 n'était pas resté sans écho. Des efforts étaient faits par les pasteurs pour ranimer l'œuvre biblique languissante dans certaines localités, depuis les événements politiques de

1. *Rapport* de M. le pasteur Montandon, 1836, p. 11.
2. Voy. Introduction, p. 68 et suiv.

1830; MM. Brun et Péduran stimulaient le zèle des sociétés auxiliaires de la Drôme; une société nouvelle fut fondée à Die en 1836 par M. Scipion Raoux. Dans l'ancienne principauté de Montbéliard, l'activité renaissait, des comités auxiliaires se formaient à Héricourt, à Blamont, à Audincourt, à Saint-Julien; ces comités, composés de tous les pasteurs et de tous les anciens de chaque église, trouvaient un grand appui dans les populations. Le Consistoire de Grand-Gallargues (Gard) se constitua en comité auxiliaire et nous adressa une première subvention de 100 fr. Une société, branche de celle de Nancy, fut formée à Metz par les soins de M. le pasteur Nicolas, aujourd'hui professeur à la Faculté de théologie de Montauban. Une autre, qui porta le nom de Société biblique de l'Orne, se constitua dans les églises d'Athis, de Sainte-Honorine, de Montilly et de Frênes, desservies par M. le pasteur Jæglé; elle se réunit pour la première fois en assemblée générale en 1838. Le 10 septembre de la même année, une conférence, à laquelle assistaient presque tous les pasteurs de la Lozère, eut lieu à Barre, et on y décida le rétablissement de l'ancienne organisation des sociétés auxiliaires et des sociétés branches, dans toutes les églises; les pasteurs prirent l'engagement de faire des visites à domicile pour exhorter les familles non encore pourvues de l'Écriture sainte à se la procurer[1]. Des associations de jeunes gens, élèves des colléges de Tournon (Ardèche) et de Nîmes, se cotisaient dans le but d'offrir des Nouveaux Testaments aux enfants des écoles primaires. Un assez grand nombre d'églises augmentaient le chiffre de leurs souscriptions, et quelques-unes promettaient de travailler à organiser dans leur sein l'œuvre biblique.

Il n'en était point partout de même, et notre Rapporteur de 1840, M. le pasteur Verny, fut contraint d'en faire la remarque: « Nous ne pouvons pas ne pas exprimer nos regrets de ce que, sur beaucoup de points de notre sphère d'activité, les subventions, tombées il y a quelques années et par le malheur des temps, disait-on alors, à un chiffre bien inférieur à celui qu'elles atteignaient auparavant, ne se sont pas relevées depuis et ne paraissent nullement devoir remonter, dans un avenir prochain, à leur taux primitif; de ce qu'ailleurs le concours à notre œuvre a cessé entièrement, de telle sorte que nos circulaires et l'envoi de nos Rapports restent même sans réponse. »

Diverses tentatives faites pour élargir le cadre des travaux de la Société échouèrent, les unes, contre l'insuffisance de nos ressources financières,

1. Voy. *Archives du christianisme*, 8 décembre 1838.

les autres, contre une interprétation un peu étroite du Règlement. Ainsi en 1836 une lettre du comité auxiliaire de Nîmes donna lieu à une longue délibération qui aboutit à ceci: Il n'entre pas dans les attributions du Comité de distribuer la Bible ou le Nouveau Testament sous forme fragmentaire, c'est-à-dire par livres détachés soit de l'Ancien, soit du Nouveau Testament.—Dix ans plus tard, M. Jules Delbruck, dans le rapport des censeurs, demandait de nouveau la publication d'Évangiles séparés ou même de portions d'Évangile, comme le Sermon sur la montagne, destinées aux enfants des écoles. Cette demande fut repoussée, et une note ajoutée au Rapport indiqua que M. Delbruck n'avait émis qu'une opinion personnelle[1].

En 1839, des raisons d'économie obligèrent le Comité de refuser à plusieurs sociétés auxiliaires des Bibles demandées pour remplacer le Nouveau Testament de première communion.

Vers la même époque, nous cherchions à multiplier les distributions gratuites pour obéir au vœu de nos correspondants: M. le pasteur Ehrmann, d'Arvieux (Hautes-Alpes), nous demandait des Bibles allemandes pour les militaires alsaciens en garnison à Briançon, Mont-Dauphin, etc., et pour les détenus protestants de la maison centrale d'Embrun. — M. le pasteur Vors, de Versailles, s'adressait à nous pour faire une semblable distribution dans la prison de Poissy, et bientôt les détenus de cette dernière ville célébrèrent régulièrement entre eux le culte chaque dimanche. — M. le pasteur Ladevèze, de Meaux, proposait à notre Comité de s'associer, par un don gratuit de livres saints, à l'œuvre de relèvement spirituel qu'il avait entreprise dans la maison centrale de Melun, et cette proposition fut reçue favorablement.

Un autre champ d'activité nous était signalé par M. le pasteur Poulain, du Havre: «Mon intention, écrivait-il, serait de remettre des Nouveaux Testaments à des capitaines de navire qui font la navigation au long cours, afin qu'ils pussent les donner à lire aux hommes de leur équipage dans les moments de calme et d'inaction.» Une œuvre semblable s'accomplissait à Bordeaux par les soins de la Société auxiliaire de cette ville. Enfin en 1840, le Comité revint sur ses précédents refus de Nouveaux Testaments aux élèves des écoles; il en envoya à Meaux, au Havre, à l'école des Arts et Métiers de Châlons, et à plusieurs écoles du dimanche.

Dans la séance extraordinaire qui suivit l'assemblée générale de 1842,

---

1. Le Comité se relâcha plus tard de cette rigueur et distribua dans les écoles un Nouveau Testament de Valence, relié en plusieurs fascicules.

les pasteurs des départements furent invités à faire connaître leurs vues sur l'extension de l'œuvre. M. Poulain prit le premier la parole; il annonça qu'il espérait pouvoir, dès cette année, distribuer des livres saints aux équipages des navires expédiés au Havre par des armateurs étrangers. Il demanda et obtint des Bibles allemandes pour les émigrants. M. Réville, de Dieppe, déclara qu'il remettait des Bibles ou des Nouveaux Testaments en langues étrangères à tous les marins qui lui en faisaient la demande; le Comité lui vota aussitôt 30 Nouveaux Testaments in-12. M. Coulmann proposa ensuite d'établir des dépôts à Toulon et à Marseille, en faveur des Allemands qui émigraient en Algérie; il fut résolu qu'on écrirait aux pasteurs de ces deux villes, ainsi qu'aux pasteurs algériens.

Dès le mois de juin, le vœu de M. Coulmann était réalisé. La distribution de la Bible aux colons protestants était d'autant plus utile et nécessaire que ceux-ci étaient disséminés sur un immense espace, et dépourvus de tout culte régulier. L'Église consistoriale d'Alger comptait à cette époque près de 900 âmes, répandues sur environ 220 lieues de côte, et sur une profondeur de 10 à 12 lieues. Outre le poste d'Alger, le Gouvernement avait créé une église à Déli-Ibrahim, et des oratoires à Oran, à Philippeville, et plus tard à Bone. La population protestante d'Algérie croissait d'année en année; aussi en 1845, notre Comité vota-t-il en une seule fois l'expédition à Alger de 200 Bibles et 400 Nouveaux Testaments.

Notre circulaire de 1840 avait réussi à tirer de leur sommeil ou de leur inaction quelques églises ou comités bibliques; notre correspondance s'étendait; malheureusement les inondations qui survinrent, et la collecte générale qui en fut la suite, arrêtèrent l'accroissement de nos recettes. Plusieurs églises nous annonçaient l'établissement de quêtes à domicile, de services et de collectes en notre faveur. D'autres nous attribuaient le produit des collectes faites lors de la célébration des mariages et de la réception des catéchumènes. La plupart enfin, et notamment les deux églises nationales de Paris, prenaient la résolution de faire chaque année dans les temples, à jour fixe, une collecte qui nous était destinée. L'usage des cotisations s'établissait aussi çà et là parmi les catéchumènes.

« Rien n'est plus touchant, disait M. de Schœnefeld, dans son Rapport de 1845, que de voir ainsi de jeunes chrétiens, dès leur entrée dans l'Église, consacrer leurs petites économies à un but aussi utile, et nous témoigner leur reconnaissance pour le livre précieux que nous mettons entre leurs mains, en nous aidant à le donner à ceux qui viendront après eux. Nous voudrions voir ce pieux usage devenir général, et même, au lieu d'une

simple collecte parmi les catéchumènes, nous souhaiterions que les nouveaux confirmés se réunissent en associations bibliques permanentes, qui pourraient, par exemple, s'occuper spécialement des distributions aux écoles et aux catéchumènes des années suivantes. »

Cette multiplication de collectes et de services spéciaux coïncidait avec le ralentissement d'activité des sociétés auxiliaires[1]; l'œuvre prenait visiblement, et de plus en plus, un caractère pastoral et personnel, à mesure que s'effaçaient et disparaissaient les associations qui avaient donné tant de vie aux premiers débuts de notre Société. « La période de langueur qui travaille notre institution touche à son terme », s'écriait joyeusement M. de Schœnefeld; en effet, les recettes de l'exercice 1844-1845 s'étaient élevées à 30,365 fr., environ 4,000 fr. de plus que l'année précédente, et le chiffre de nos distributions avait surpassé de 2,000 exemplaires celui de l'exercice antérieur. Cependant le nombre de nos souscripteurs baissait, et M. Ed. Laffon de Ladébat invita le Comité à prendre des mesures pour rattacher à l'œuvre biblique les fidèles dont le mariage était béni dans les temples. M. le pasteur Cuvier proposa d'insérer dans chaque Bible de mariage, une feuille de souscription avec invitation de la renvoyer à l'agence de la Société, ou au pasteur qui aurait remis l'exemplaire aux époux. Cette sage mesure fut adoptée.

Le Rapporteur de 1846, M. le baron Cabrol de Mouté, annonçait notre vif désir de voir les sociétés auxiliaires reprendre leur première activité: « Votre Comité a dû s'occuper des moyens à employer dans les départements pour réveiller le zèle des fidèles et leur faire sentir la nécessité d'accroître nos ressources. Depuis longtemps, par suite de quelques vices d'organisation, beaucoup de comités auxiliaires ont cessé de se réunir, et

---

1. Dans l'exercice 1843-1844 se fondèrent cependant deux nouvelles sociétés auxiliaires: l'une, à Montbéliard: ce n'était, à proprement parler, que la résurrection d'une ancienne société; l'autre, à Montauban, parmi les étudiants de la Faculté de théologie; celle-ci ne put être affiliée à nous qu'après avoir retranché de son titre l'épithète de *nationale*.

Aux conférences pastorales de 1843, M. Eynard proposa la fondation de la *Société du sou protestant*. Son but était de venir en aide à la *Société biblique protestante de Paris*, à la *Société biblique française et étrangère*, à la *Société évangélique de France*, à celles des *Missions évangéliques*, des *Traités religieux*, des *Protestants disséminés*, de l'*Instruction primaire*, des *Intérêts généraux du protestantisme*, et à l'établissement des *Diaconesses*, au moyen d'une souscription à un sou par semaine. Cette œuvre utile fut entreprise et fonctionne encore aujourd'hui; elle accorde à presque toutes nos sociétés religieuses des subventions proportionnées à leur importance et au chiffre de leurs recettes.

cependant ces comités, composés d'hommes influents, doivent être pour les pasteurs d'un grand appui, d'un grand secours. Le Comité s'occupe donc activement de fixer les bases nouvelles qui doivent servir à la réorganisation de ces comités auxiliaires, et sous peu ce nouveau travail fera l'objet d'une circulaire qui sera adressée à tous les pasteurs. »

Cette circulaire, expédiée au mois de décembre, fut favorablement accueillie. « Nous n'avons pas tardé, disait le Rapporteur de 1847, M. le pasteur Rouville, à recevoir de nombreux témoignages d'approbation et d'encouragement, des renseignements précieux, ainsi que de réjouissantes promesses de coopération. » Quelques églises cependant manifestaient le besoin de nouvelles explications; M. le baron de Bussierre fut chargé de les leur donner dans une circulaire qui parut en octobre 1847; on y lit :

« Les communications nombreuses qui nous sont parvenues à la suite de notre circulaire du mois de décembre dernier, nous ont procuré la consolante certitude que le projet d'élargir et de compléter la sphère d'action de notre Société avait rencontré de nombreuses sympathies parmi les membres de nos églises. Nous avons puisé dans ces adhésions une force nouvelle, et la conviction que nous serions soutenus dans l'accomplissement de notre dessein. Le moment nous paraît donc venu d'entreprendre un travail d'organisation, propre à asseoir désormais sur des bases fixes et durables les différentes ramifications de l'œuvre biblique que nous avons signalées à votre sollicitude chrétienne....

« La Société.... propose la fondation des œuvres spéciales suivantes :

1° *Œuvre des hôpitaux et des prisons;*

2° *Œuvre des écoles;*

3° *Œuvre des ports de mer* (ou des marins et des émigrants);

4° *Œuvre des militaires et des ouvriers;*

5° *Œuvre des indigents*[1]. »

Voici un spécimen des questions que cette circulaire adressait à nos correspondants :

« 1° Existe-t-il dans le ressort de votre église un ou plusieurs hospices ou hôpitaux, soit civils, soit militaires? Dans le cas de l'affirmative,

1. Cette division spéciale avait été demandée en 1845 par M. d'Aldebert, qui aurait voulu qu'on pût suivre de plus près certaines catégories de personnes auxquelles les livres saints étaient distribués, afin de se rendre compte de l'effet produit sur chacune d'elles par la lecture de ces livres.

veuillez, pour chaque hospice ou hôpital, répondre séparément aux questions suivantes :

« 2° A combien peut-on évaluer le nombre moyen des malades ou infirmes protestants sachant lire, qui sont entretenus dans l'établissement ?

« 3° Quelles sont les mesures qui ont été prises jusqu'à présent pour assurer à ces protestants le bienfait de la lecture de la Parole de Dieu ?

« 4° A-t-il été formé un dépôt de livres saints à leur usage ?

« 5° S'il n'en existe pas, ne pourrait-on en former un ?

« 6° A qui la conservation et la gestion de ce dépôt pourraient-elles être confiées ?

« 7° Combien faudrait-il

1° De Bibles,

2° De Nouveaux Testaments,

pour former ou pour compléter le dépôt ?

« 8° Sur ce nombre, combien

1° De Bibles,

2° De Nouveaux Testaments,

pourrait-on se procurer au moyen de ressources locales ?

Combien la Société biblique de Paris devrait-elle en fournir ?

« 9° Faudrait-il quelques exemplaires en langue étrangère ? — Combien ?

« 10° Éprouvez-vous, de la part des autorités locales ou des préposés de l'établissement, quelques entraves dans la recherche et la visite des protestants malades ?

« 11° Est-il à votre connaissance que la lecture des Écritures saintes ait été contrariée ou entravée par des agents ou par des préposés inférieurs, et qu'elle soit devenue, pour les malades ou infirmes protestants, l'occasion de soins moins assidus, de traitements moins favorables ?

« 12° Ne pourrait-il se former dans votre commune ou paroisse une association de chrétiens zélés, qui se donneraient pour mission de visiter, d'exhorter et de consoler les malades protestants, de veiller au bon emploi du dépôt de livres saints, de réunir des souscriptions pour l'œuvre biblique et de fournir, s'il y a lieu, des livres saints aux indigents sortant des hôpitaux ?

« 13° Auriez-vous quelque autre mesure à proposer dans le même but? »

Douze réponses seulement arrivèrent au Comité, et les souscriptions en faveur de ces œuvres spéciales n'atteignirent qu'un chiffre extrêmement minime. On avait trop compté sur le zèle des églises[1]; on leur demandait trop d'efforts pour une œuvre qui n'avait plus le charme de la nouveauté. Eût-on obtenu un résultat plus satisfaisant en insistant de nouveau auprès d'elles? Nous en doutons. Mais la révolution de février 1848 et la grande crise économique qui en fut le contre-coup ruinèrent définitivement ce projet trop compliqué pour une époque de tiédeur.

Qu'on nous permette de rappeler ici les témoignages de bienveillante sympathie accordés à la Société par le gouvernement de Louis-Philippe. Le mariage de l'héritier présomptif du trône avec une princesse protestante, celui de deux filles du roi avec des princes non catholiques, le roi des Belges et le duc Alexandre de Wurtemberg, et la présence au ministère de protestants, comme MM. Guizot et Pelet de la Lozère, attestaient assez que les temps difficiles que notre Société avait eu à traverser dans une certaine période de la Restauration, étaient à jamais disparus. En 1837, dans ce même château de Fontainebleau, où avait été signée la révocation de l'Édit de Nantes, c'est-à-dire l'arrêt de mort du protestantisme français, M. le pasteur Cuvier remettait une Bible de mariage au duc et à la duchesse d'Orléans en bénissant leur union. Invitée à plusieurs reprises à nos assemblées générales, la duchesse se fit excuser par lettres en 1838 et en 1841.

En 1840, le préfet de l'Aisne, non moins religieux, mais plus libéral que celui de ses prédécesseurs qui s'était opposé à la formation des sociétés bibliques de Lemé et de Monneaux, sollicitait le don d'un nombre de Nouveaux Testaments proportionné à celui des détenus de son département. Nous ne pûmes répondre qu'en ce qui concernait les détenus protestants. A la même époque, le ministre de l'instruction publique nous adressait une souscription de 300 fr. pour l'impression de la Bible in-4°, qu'il se proposait de placer dans les établissements de l'Université pour la célébration du culte protestant. En 1846, le ministre de la guerre fit transporter gratuitement les Bibles et Nouveaux Testaments que nous

1. Le Consistoire de Paris n'autorisait que dans un seul temple, celui de l'Oratoire, le service et la collecte en notre faveur; il refusait d'insérer dans les Bibles de mariage l'avis aux nouveaux époux que nous avions fait imprimer.

envoyions en Algérie, et la duchesse d'Orléans joignit à notre envoi une Bible in-folio richement reliée qu'elle destinait à la chaire protestante d'Alger.

Si l'œuvre biblique fut, de 1833 à 1848, dans un état de langueur intermittente, ce n'est pas que le Comité n'eût essayé de tous les remèdes pour la fortifier et lui rendre sa première ardeur.

XVII.

MODIFICATIONS INTRODUITES DANS LA TENUE DES ASSEMBLÉES GÉNERALES. 1833-1836.

Les *Conférences pastorales fraternelles*, dont nos assemblées annuelles avaient suggéré l'idée, venaient d'être établies et allaient amener régulièrement à Paris un assez grand nombre de pasteurs et de laïques des départements; nos sociétés religieuses étaient visiblement appelées à profiter de ces réunions officieuses des représentants du protestantisme. En conséquence, M. Matter proposa au Comité, le 30 avril 1833, « de rechercher les moyens de donner aux assemblées générales... un plus haut degré d'intérêt et d'instruction ». Une commission, composée de MM. Laffon de Ladébat, Coquerel, Montandon et Matter, examina la question et présenta son rapport le 4 février 1834. Elle demandait:

1° Que l'assemblée générale fût, à l'avenir, tenue dans un des temples protestants de la capitale;

2° Qu'après la prière d'ouverture et avant celle de clôture un chant religieux fût exécuté;

3° Qu'un discours sur un sujet convenu fût récité (non lu) par un membre d'une société auxiliaire;

4° Que la lecture du Rapport du Comité ne durât pas plus d'une demi-heure;

5° Que l'on substituât aux motions en usage des communications faites par les députés des sociétés auxiliaires sur la situation de l'œuvre biblique dans leur ressort;

6° Que les billets de convocation continssent l'ordre du jour de la séance;

7° Que les sociétés auxiliaires fussent informées de ces modifications.

Les vœux de la commission furent entendus; M. Sabatié, pasteur à

Toulouse, fut invité à prononcer le discours à l'assemblée de 1834 et prié d'éviter toute polémique de nature à froisser les diverses opinions religieuses. Le temple de l'Oratoire fut demandé et accordé pour la réunion, et M. Coquerel composa l'hymne suivante pour l'ouverture de la séance :

Dieu tout-puissant, notre souverain maître,
Dont la bonté s'élève jusqu'aux cieux;
Tu nous créas pour t'aimer, te connaître,
Mourir, revivre et te connaître mieux.
Quand le péché, loin de ta vérité,
Nous égarait vers la nuit du tombeau,
Jésus parut, et l'immortalité
Près de la croix retrouva son flambeau.

Le ciel se rouvre et ton esprit inspire
Les livres saints de la nouvelle loi;
L'humanité se relève et respire,
Et le salut se dévoile à la foi.
Au Sinaï, quand ta gloire descend,
Moïse est seul sur le mont enflammé;
Nous voici tous où Jésus nous apprend
Que Dieu nous aime et qu'il veut être aimé.

Le sol est prêt, et la main des fidèles
D'un pôle à l'autre a semé le bon grain;
Il croît, il monte en palmes immortelles
Qu'un souffle impur veut dessécher en vain.
Rends, ô grand Dieu! conforme à ton conseil
Notre humble part en ces vastes moissons,
Et, dans nos cœurs, fais lever ce soleil
Qui seul mûrit le fruit de tes leçons.

Bénis, Seigneur! ces travaux pour ta gloire;
De tes enfants soutiens l'humble ferveur;
Tu l'as promis : le monde entier doit croire
En cette croix où mourut le Sauveur.
Et gloire à toi, quand pour fruit de nos soins.
Domptant des cœurs longtemps irrésolus,
Ta vérité voit de nouveaux témoins
Monter en paix au rang de tes élus! [1]

---

1. Hymne pour l'assemblée générale de la Société biblique sur le chant du Psaume XXVII, rhythmé par M. Pothier, imprimé par les procédés de G. Duverger, rue de Verneuil, 4, 1834.

Le discours de M. Sabatié traitait ce sujet : *L'unité de vues et de principes de la révélation à travers la diversité des formes et des âges*[1], et se résumait en trois points : le Messie annoncé, attendu et venu; il fut imprimé à la suite de notre Rapport annuel.

Dans une réunion du Comité et des délégués des sociétés auxiliaires, tenue quelques jours après l'assemblée générale, le sujet du discours qui devait être prononcé en 1835 fut choisi à la majorité de 13 voix sur 25 votants, c'était le suivant : *L'accord de l'Évangile avec les besoins de l'humanité à tous les degrés de la civilisation.* Cinq orateurs furent désignés, au scrutin, pour le traiter : MM. les pasteurs Fontanès, de Nîmes; Réville, de Dieppe; Martin-Paschoud, de Lyon; Maillard, de Bordeaux, et Paumier, de Rouen. Ces cinq noms furent tirés au sort, et la tâche échut à M. Paumier, dont le travail fut reproduit en substance dans le Rapport de 1835.

Pareille réunion eut lieu après l'assemblée générale de 1835; le sujet de discours, proposé par M. Martin-Paschoud, et accepté, fut celui-ci : *La Bible, seule autorité religieuse pour les protestants.* Les orateurs nommés par le scrutin furent : MM. les pasteurs Martin-Paschoud, de Lyon; Réville, de Dieppe; Fontanès, de Nîmes; Vermeil, de Bordeaux, et A. Coquerel, de Paris; le sort désigna M. Réville pour porter la parole en 1836, et son discours fut analysé dans le Rapport de cette année.

C'était le dernier de ce genre qui devait être prononcé, car on s'était aperçu que les séances annuelles n'en tiraient qu'un accroissement d'intérêt fort minime et qu'en outre, et malgré toutes les précautions, ces discours nécessairement dogmatiques ne s'accordaient point avec l'esprit du Règlement de la Société, qui interdit toute manifestation théologique. Des observations dans ce sens se produisirent à la réunion extraordinaire de 1836, et le Comité, d'accord avec les délégués des départements, résolut que cette innovation serait supprimée.

---

1. Paris, Risler, in-8°, 1834.

XVIII.

PROPOSITION DE DISTRIBUER LA BIBLE AUX CATHOLIQUES.

On a vu plus haut que la proposition, faite par M. Coulmann en 1830 et renouvelée en 1832 par M. Wurtz, d'étendre nos distributions de livres saints à nos frères de l'Église romaine, avait été deux fois repoussée, comme n'étant pas en rapport avec nos ressources et rentrant dans le domaine de l'association dont M. Kieffer était le directeur. La même question fut de nouveau soulevée, en 1835, par la Société auxiliaire des dames de Paris, sur une demande qui lui fut adressée par le comité des dames de Bordeaux. Une commission, composée de MM. Coulmann, Cuvier et Laffon de Ladébat, auxquels MM. les pasteurs Samuel Vincent[1], de Nîmes, et Vermeil, de Bordeaux, furent priés de se joindre, fut chargée d'examiner de nouveau cette grave affaire. Il fut résolu que le Comité continuerait à se tenir dans les limites de son Règlement, mais en laissant aux sociétés auxiliaires la liberté de répandre les saints livres parmi les catholiques, à la seule condition de pourvoir elles-mêmes et par leurs propres ressources à cette distribution.

La même et éternelle question revint encore à l'ordre du jour en 1840. L'Église protestante était alors préoccupée d'un projet d'ordonnance élaboré par le Gouvernement pour compléter les lois organiques de germinal an X. Le parti religieux qui se réclamait du *Réveil*, et avait fait, depuis 1830, quelques tentatives pour organiser des églises libres, se plaignait hautement[2] des restrictions apportées par le pouvoir à la propagande évan-

1. Samuel Vincent assista, à cette époque, à plusieurs séances de notre Comité. Le procès-verbal de celle du 4 novembre 1834 mentionne l'accueil fraternel qui lui fut fait.

2. Voy. en particulier les brochures de MM. H. Lutteroth et Agénor de Gasparin.

ment une nouvelle autorisation; nous pouvons, sans cela, étendre notre œuvre, puisque la révolution de Juillet a fait prévaloir le principe de l'égalité des cultes et que les défiances dont le protestantisme était l'objet sous la Restauration, sont tombées avec le parti de la *Congrégation*. En outre, la Société auxiliaire des dames viole le Règlement, au vu et au su du Comité, en distribuant des livres saints aux catholiques. 2° Loin d'être une cause d'appauvrissement pour la Société, l'innovation proposée ferait affluer des dons abondants dans la caisse et, en outre, le meilleur moyen de s'enrichir, c'est d'être charitable. 3° Il n'y aurait aucun inconvénient à faire l'œuvre de la Société biblique française et étrangère, puisque celle-ci fait la nôtre et que c'est un devoir de conscience et de foi de communiquer à nos frères catholiques le livre qui peut les conduire au salut.

La discussion fut longue et animée; enfin, sur la proposition de M. Martin-Paschoud, le Comité, prenant en considération l'absence de quatre de ses membres, MM. A. Coquerel, Montandon, Vermeil et Matter, renvoya au 1er décembre la suite de l'examen des trois propositions à l'ordre du jour. La discussion ne put être reprise que le 22 décembre, il ne s'y produisit guère de nouvel argument, et les trois propositions furent repoussées.

L'année suivante, cette décision fut maintenue, mais avec modération. Le Comité accorda la moitié seulement des volumes demandés par M. Lourde-Laplace, qui déclarait vouloir les remettre en grande partie à des membres de l'Église romaine, et l'un des secrétaires lui recommanda la prudence en lui rappelant les principes de la Société en matière de distribution gratuite.

XIX.

PROJET D'ACCORD ENTRE LES DEUX SOCIÉTÉS BIBLIQUES. 1835.

Dans la séance du Comité du 2 juin 1835, M. le pasteur A. Coquerel signala, comme contraire au Règlement, le passage suivant du Rapport de la Société des dames de Paris :

« Les dames du Comité ont eu de fréquentes occasions, soit dans des voyages, soit dans des séjours à la campagne, de donner des livres saints à des catholiques qui les sollicitaient avec instance. Elles n'ont refusé aucune de ces demandes, et pour y répondre, elles ont dû se procurer des versions catholiques hors des dépôts de la Société biblique protestante. »

Du fait de cette violation palpable du Règlement, il conclut à la nécessité de proposer à la Société biblique française et étrangère un accord qui délimiterait le champ d'action des deux sociétés, la nôtre se chargeant de toutes les distributions parmi les églises protestantes, et la société nouvelle agissant exclusivement auprès des catholiques à l'aide du colportage. Un tel arrangement paraissait à M. Coquerel de nature à atténuer les fâcheux effets de la rupture survenue en 1833. Pour éviter que l'objection relative aux livres apocryphes fût posée de nouveau, M. Coquerel proposait que les Bibles que nous distribuerions par l'entremise de l'autre société fussent dépourvues de ces livres. Le Comité adopta la proposition et résolut, le 9 juin, que la lettre suivante, rédigée par MM. Ed. Laffon de Ladébat, Cuvier et Coquerel, serait adressée à la Société biblique française et étrangère :

« MESSIEURS,

« Les pasteurs des départements et les députés présents à Paris pour les assemblées générales des sociétés religieuses, nous ont fait connaître les

graves inconvénients résultant de l'action simultanée de votre Société et de la nôtre, et ont vivement exprimé le désir que les deux institutions se fondent en une seule, ou du moins qu'elles accordent leurs travaux. Le même vœu, que beaucoup de personnes partagent, a été publiquement exprimé par le vénérable président de notre dernière séance générale, dans son discours d'ouverture, et ces communications nous imposent le devoir de vous proposer un arrangement fondé et sur l'équité et sur la charité, qui puisse régler, dans l'intérêt commun, vos efforts et les nôtres, dissiper des deux parts toute incertitude, empêcher que la moindre confusion s'introduise dans l'envoi des souscriptions et des fonds, et prévenir que le moindre dommage involontaire soit apporté par l'une des deux institutions aux travaux et aux progrès de l'autre.

« Notre but, en effet, est le même, la dissémination des livres saints, et par elle la propagation de la pure foi évangélique.

« Nous craignons cependant que la fusion de votre Société et de la nôtre en une seule, selon le vœu ardemment exprimé par un grand nombre de nos amis communs, ne soit encore impossible à réaliser, parce que notre Société a reçu une autorisation du Gouvernement qui limite son action, et que la vôtre, qui s'est ouvert un champ plus vaste, n'est point dans ce cas. Or, si nous sortions des bornes qui nous sont fixées par l'autorisation officielle, ou si vous consentiez à vous y enfermer, ce serait, des deux parts, détruire l'institution qui existe, et en fonder une nouvelle.

« Un accord est donc tout ce que nous pensons pouvoir vous proposer, un accord qui laisse intacts vos statuts et les nôtres, et qui ne respecte pas seulement la lettre de nos règlements, mais leur esprit, et qui, sans gêner ou restreindre nos divers efforts vers un but commun, sans diminuer d'un seul exemplaire la dissémination de la Parole de Dieu, rende impossible entre les deux sociétés une concurrence nuisible à l'une et à l'autre, et donne aux partisans jusqu'ici les plus exclusifs de l'une des deux le moyen d'offrir consciencieusement à votre Comité et au nôtre un égal concours.

« Nous croyons, Messieurs, que ce but serait atteint par les conventions suivantes:

« 1° La Société biblique française et étrangère continuera de distribuer directement, parmi les catholiques, des Bibles, soit dans les versions protestantes, soit dans les versions catholiques, et indirectement parmi les protestants, par l'intermédiaire de la Société biblique protestante de Paris.

« 2° Toutefois, la Société biblique protestante de Paris continuera de

rester étrangère aux distributions et ventes de Bibles, de toutes versions, que la Société biblique française et étrangère jugerait convenable de faire par la voie du colportage.

« 3° Les distributions ou ventes de livres saints parmi les protestants, faites au nom de la Société biblique française et étrangère, consisteront en Bibles, sans Apocryphes, conformément aux statuts de cette société.

« 4° La Société biblique protestante de Paris communiquera à ses sociétés auxiliaires, branches et de dames, la présente convention; communication qui leur donnera les moyens d'entrer, si elles le désirent, en relation avec la Société biblique française et étrangère, tout en conservant leur affiliation avec celle de Paris.

« Nous prions le Seigneur que vous trouviez, Messieurs, comme nous, dans ces conventions, *l'unité de l'esprit conservée par le lien de la paix;* et en implorant sur vos personnes et vos travaux la bénédiction divine, nous avons l'honneur de vous présenter les assurances de notre considération la plus distinguée.

« Pour le Comité :

« Le Marquis DE JAUCOURT, *président de la Société.*

« Ed. LAFFON DE LADÉBAT, *secrétaire.* R. CUVIER, *secrétaire.*

« A. L. MONTANDON, *secrétaire.* BOISSARD, *secrétaire.* »

Cette démarche ne devait pas aboutir. Le 24 juin, le Comité de la Société biblique française et étrangère répondait à l'invitation qu'on vient de lire :

« MESSIEURS,

« Nous avons reçu la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 9 de ce mois, et qui a pour objet de nous proposer des conventions que vous regardez comme propres à faire cesser de graves inconvénients qu'on vous a représentés comme les résultats de l'action simultanée de nos deux sociétés. Vous pensez que ces inconvénients disparaîtraient, si la Société biblique française et étrangère s'interdisant, à l'avenir, toute distribution directe des saintes Écritures parmi les protestants, ne continuait à les distribuer parmi eux qu'indirectement, par l'intermédiaire de la Société biblique protestante de Paris.

« Soyez assurés, Messieurs, qu'avant même d'avoir reçu de vous cette communication, nous avons souvent et mûrement considéré l'état des travaux bibliques en France; mais nous devons ajouter que, loin d'avoir été frappés des inconvénients qu'on vous a signalés, loin d'avoir aperçu des entraves nouvelles à la dissémination de la Parole de Dieu, nous nous

sommes assurés, au contraire, que l'œuvre biblique a pris, depuis deux ans, un développement dont nous bénissons le Seigneur, et qui permet de prévoir des progrès nouveaux. En effet, pour ne parler ici que de la portion de cette œuvre dont vous nous entretenez, de celle qui s'accomplit parmi les protestants, peut-on s'empêcher de reconnaître avec joie que, pendant ces deux ans, le Volume saint a été placé parmi eux à un grand nombre d'exemplaires; que des éditions nouvelles à leur usage ont été terminées et que d'autres se préparent; que des efforts qui s'étaient ralentis se sont ranimés, et qu'on a vu des chrétiens déployer pour cette cause une énergie qu'on ne leur avait pas encore connue? De tels efforts ne sont pas indifférents. Convaincus qu'il faut les attribuer en partie, sous la bénédiction de Dieu, à la position que notre Société a prise, nous le sommes aussi qu'ils compensent, et bien au delà, les inconvénients que vous nous dites avoir été remarqués par quelques personnes, et nous croyons même devoir ajouter que, dans notre opinion, ces inconvénients, s'ils existent, ne sont pas de nature à entraver réellement l'œuvre biblique elle-même. N'apercevant pas le mal sur lequel vous appelez notre attention, nous ne pouvons pas non plus sentir la nécessité d'y porter remède; mais nous n'en avons pas moins regardé comme un devoir d'examiner sérieusement les propositions renfermées dans votre lettre.

«Notre Société n'a pas eu recours jusqu'ici, pour le placement des livres saints, au colportage auquel votre Société voudrait en tout cas demeurer étrangère: c'est donc à toute notre œuvre parmi les protestants que s'étend votre proposition de ne leur distribuer le Volume sacré que par l'intermédiaire de votre Société. En y adhérant, nous ferions perdre à la nôtre le caractère de généralité qui la distingue. Quand nous avons pris pour devise: «La Bible pour tous!» nous avons rejeté toute espèce de limites; et, nous bornant à imprimer les saintes Écritures dans les diverses versions qui existent, nous nous sommes interdit d'établir des catégories et des classifications entre ceux à qui nous les offrons. Dans notre prospectus, nous annoncions déjà que nous voulions «offrir les saintes «Écritures à tous les hommes, quelles que fussent d'ailleurs leurs croyan-«ces, parce que toutes les croyances devaient se mettre en harmonie avec «les vérités révélées». Cette déclaration était, de notre part, un engagement de nous occuper de l'œuvre dans son ensemble, et de consacrer à toutes ses parties nos ressources et notre énergie. Nous ne croirions pas y demeurer fidèles en nous bornant à en accomplir une portion par nous-mêmes, et en nous déchargeant du reste par une sorte de délégation. Ré-

jouis de voir diminuer notre tâche par les efforts que d'autres pourront tenter en même temps que nous, nous ne pourrions cependant pas consentir à la réduire nous-mêmes, en en répudiant une partie par renoncement anticipé. Il nous paraît d'ailleurs, Messieurs, que, quels que fussent les arrangements de détail dont on pourrait convenir pour l'exécution d'un tel accord, ils entraîneraient toujours une sorte de solidarité entre nos deux institutions, et feraient perdre à chacune d'elles cette parfaite indépendance qui ne les rend responsables que de leurs propres actes. La marche de toutes deux en deviendrait immanquablement plus embarrassée.

« Bénis de Dieu depuis nos derniers travaux, encouragés par le concours de nombreux amis, préparés à imprimer à notre institution une impulsion plus rapide encore, assurés que ces développements n'entravent pas l'œuvre biblique, mais permettent, au contraire, une dissémination plus grande de la Parole sainte, nous ne pouvons pas adhérer à la proposition que vous nous avez fait l'honneur de nous adresser. Bien que vos vues sur ce sujet, qui d'ailleurs nous ont déjà été communiquées, il y a un an, par des membres de votre Société dans les départements, et que nous avons à cette époque été appelés à considérer, soient différentes des nôtres, nous espérons que vous reconnaîtrez dans cette exposition de notre manière de voir le désir de contribuer, selon notre pouvoir, aux progrès de l'œuvre biblique, et en demandant à Dieu de faire concourir vos travaux et les nôtres à l'avancement de son règne, nous vous présentons, Messieurs, l'assurance respectueuse de notre haute considération.

« Pour le Comité :

« P. A. Stapfer, *président.*

« Henry Lutteroth, *secrétaire en fonction.* »

Cette réponse ayant été communiquée au Comité le 30 juin, celui-ci décida que les deux lettres, ainsi qu'une note concernant cette tentative d'accord, seraient imprimées à la suite du rapport de 1835. Cette note était ainsi conçue :

« En adressant à la Société biblique française et étrangère notre lettre du 9 juin 1835, nous avons rempli le devoir que nous imposait le vœu pressant d'un grand nombre de pasteurs et de membres de notre Société. La réponse qui nous est faite ne permet plus d'espérer que, sous aucun rapport, les deux sociétés puissent marcher de concert. Il y aura donc désormais en France deux sociétés bibliques entièrement distinctes et faisant chacune son œuvre.

« Nous avons la conscience d'avoir fait tout ce que nous devions pour

obvier aux inconvénients très-réels de la séparation, d'avoir offert toutes les concessions compatibles avec les règlements constitutifs de notre Société. Nous regrettons profondément que cette démarche de conciliation n'ait pas eu un meilleur résultat. Il ne nous reste qu'à poursuivre notre œuvre. Nous le ferons, avec l'aide de Dieu, tant que nous trouverons des amis et des soutiens au sein de nos églises. De toutes nos sociétés religieuses, la Société biblique est la seule qui se rattache entièrement aux églises nationales, qui n'ait en vue que leurs seuls intérêts, et n'ouvre la porte à aucun élément de séparatisme. Elle ne reçoit aucun secours de l'étranger. Nous espérons que les amis de l'ordre et de l'union parmi nos frères se feront un devoir de la soutenir.

« Dans la situation nouvelle où nous place la réponse qui nous a été faite, nous avons des communications à faire à nos sociétés auxiliaires. Une circulaire leur sera prochainement adressée; une commission a été nommée pour s'occuper de sa rédaction.

« Paris, le 14 juillet 1835. »

Voici cette circulaire, écrite en date du 17 novembre:

« MESSIEURS,

« Par une note ajoutée à notre dernier rapport, pages 40 et 41, sous la date du 14 juillet, année courante, nous avons annoncé à nos sociétés auxiliaires et à tous les amis de notre œuvre que nos démarches de conciliation auprès de la Société biblique française et étrangère n'avaient pas obtenu le résultat désiré, qu'il ne nous était plus permis d'espérer que cette société et la nôtre pussent marcher de concert; en un mot, que cette société persistait à se tenir séparée.

« Il ne nous reste dès lors qu'à poursuivre avec une invariable persévérance l'œuvre à laquelle nous nous sommes voués depuis dix-huit ans; cette œuvre, qui n'eut jamais en vue que les seuls intérêts de nos églises nationales, et au sein de laquelle aucun esprit étranger, aucun élément de séparatisme ne saurait être accueilli.

« Depuis longtemps, nous avons annoncé que nous regarderions comme les plus utiles placements de livres saints les dons de Bibles et de Nouveaux Testaments qui se feraient dans nos églises, de la main de nos pasteurs, à l'occasion des bénédictions de mariages et des réceptions de catéchumènes, et que nous croyons devoir considérer ce genre de distribution comme l'objet essentiel de nos travaux.

« Nous envisageons dès lors la Société biblique protestante moins comme une institution spéciale et séparée de nos Consistoires que comme

une institution ecclésiastique qui toujours sera chère à nos Consistoires, et dont les pasteurs des églises nationales sont les agents nés et les soutiens naturels.

« Dans la conviction que les comités de nos sociétés auxiliaires partagent cette manière de voir, nous ne pouvons douter qu'ils ne se plaisent à déférer à l'invitation expresse que nous leur adressons ici de se mettre en rapport avec MM. les pasteurs de leurs environs.

« Notre vœu le plus cher serait de voir tous les pasteurs de France rattachés à nos comités auxiliaires, et notre unique regret ici est qu'il ne soit pas possible peut-être de triompher des obstacles que les distances et la dispersion des églises opposent à l'exécution de ce plan.

« S'il ne peut se réaliser qu'en partie, nous serons obligés d'aviser à d'autres moyens pour nous assurer la coopération de ceux de MM. les pasteurs de nos églises qui n'auraient pu se rallier aux comités; nous ne pouvons craindre qu'il soit difficile de l'obtenir; nous avons la confiance, au contraire, que les pasteurs se chargeront avec joie de la mission spéciale de placer les exemplaires des livres sacrés, et qu'ils sauront partout s'entourer d'hommes zélés et religieux pour provoquer et pour réunir les dons des fidèles, sans le secours desquels cette œuvre ne pourrait se perpétuer.

« Mais, avant de songer à d'autres mesures, nous prions nos comités auxiliaires de nous faire parvenir chacun la liste des pasteurs de ses environs dont il aura pu s'assurer la coopération, et qui auront agréé la proposition de se grouper autour de lui ou de ses branches pour recevoir de son dépôt les livres saints nécessaires à leurs distributions et faire parvenir à sa caisse les dons par eux recueillis.

« Nous attendrons pendant trois mois les réponses des comités; cette époque passée, nous prendrons de notre côté nos mesures pour nous mettre en relation avec ceux de MM. les pasteurs dont les noms ne seraient pas portés sur les listes qui nous auront été transmises.

« Nous saisissons cette occasion pour informer nos comités auxiliaires des résolutions que nous avons prises, d'après les vœux qui nous ont été exprimés par quelques-uns d'entre eux.

« Nous continuerons, quant à nous, à nous renfermer, pour ce qui concerne la distribution des livres saints, dans les limites que nous trace notre Règlement; mais nous ne cesserons pas de regarder comme nos auxiliaires ceux des comités qui croiraient devoir sortir de ces limites et qui voudraient distribuer les saintes Écritures à d'autres qu'aux membres

de nos églises. Nous n'insisterons pas sur la conformité absolue des règlements des comités auxiliaires avec le nôtre; mais nous ne nous immiscerons en aucune manière dans les distributions qui pourront être faites en dehors du cercle que nous nous sommes imposé: ce sera donc sur leurs propres ressources qu'auront à y pourvoir les comités auxiliaires qui désireraient donner cette extension à leurs travaux : nous y demeurerons étrangers; et nous avons la confiance que nos comités auxiliaires n'oublieront jamais que nos frères en la foi ont, les premiers, droit à notre sollicitude, et auront toujours à cœur de se tenir unis autour de nous pour former au sein de nos églises un corps national dévoué à leurs intérêts.

« Nos règlements nous obligent à distribuer les livres saints tels qu'ils sont en usage dans nos églises; cependant nous avons déjà depuis longtemps adopté la mesure d'adresser la Bible sans livres apocryphes partout où elle nous est ainsi demandée, ce qui arrive rarement. Nous n'entendons à cet égard imposer à personne aucune opinion autre que celle à laquelle il est attaché. Nous nous sommes depuis longtemps fait un devoir de respecter tous les scrupules que dicte une piété sincère. Si, parmi les amis de notre œuvre, il se trouve des personnes ou des comités qui croient devoir s'interdire de concourir à la propagation des livres apocryphes, nous sommes prêts, sur leur demande, à tenir séparément le compte des dons qui nous seront adressés de leur part sous la réserve de ne les employer qu'à l'impression et à la distribution des livres canoniques seuls divinement inspirés.

« Par les déclarations que nous venons de faire, nous croyons avoir complétement répondu à toutes les observations qui nous ont été adressées. Nous serions flattés de pouvoir nous rendre le témoignage d'avoir ainsi donné la satisfaction la plus entière à tous les comités auxiliaires de France, et particulièrement à ces comités de dames chrétiennes, qui de tout temps ont montré pour l'œuvre biblique le zèle le plus actif et le plus pur, et dont les travaux ont essentiellement concouru à ses progrès.

« Nous terminerons cette circulaire en invitant de nouveau les comités auxiliaires à nous faire connaître leur personnel[1], afin que nous puissions en ajouter le tableau à notre prochain Rapport, et en appelant leur attention sur un point essentiel que nous les prions de ne pas perdre de vue:

« Il est à notre connaissance que des envois de fonds destinés à la

1. Voy. 12e *Rapport*, année 1831, p. 55 à 107.

Société biblique protestante ont été, en diverses occasions, versés, par erreur et faute de désignation suffisante, à la caisse d'autres sociétés religieuses qui ne sont avec la nôtre en aucune relation; nos souscripteurs doivent souhaiter comme nous qu'à l'avenir ces méprises puissent être évitées; il est donc indispensable de prendre les précautions nécessaires pour ne faire de versements qu'entre les mains des personnes chargées de les recevoir, et d'indiquer expressément qu'ils sont destinés à la Société biblique *protestante*. M. Billing, agent de la Société à Paris, rue des Moulins, n° 16, est seul chargé de recevoir pour elle. Dans les départements, les comités auxiliaires sont priés de désigner exactement l'adresse de leurs trésoriers, afin qu'aucune confusion ne puisse plus avoir lieu désormais.

« L'avenir de notre œuvre dépend tout entier de l'exactitude, du zèle et de l'esprit d'ensemble, d'union et de concorde, dont la cause protestante nationale a besoin plus que jamais. Nous la recommandons avec confiance à nos comités auxiliaires et à MM. les pasteurs de nos églises, en leur présentant ici l'assurance de nos sentiments fraternels.

« Pour le Comité :
« *Le Président*,
« Marquis DE JAUCOURT.
« *Les Secrétaires*,
« BOISSARD, pasteur; ED. LAFFON DE LADÉBAT;
« R. CUVIER, pasteur; A. L. MONTANDON, pasteur adjoint. »

Bien que la Société biblique française et étrangère n'eût pas consenti à l'heureux accord que nous lui proposions, les rapports les plus fraternels ne cessèrent d'exister entre elle et nous. Il suffira d'en donner quelques preuves.

Le 6 août 1833, M. Frédéric Monod nous demandait, à titre gratuit, 50 Nouveaux Testaments pour son école du dimanche de Sainte-Marie; nos finances étaient alors dans un état qui exigeait la plus sévère économie, et nous eûmes la douleur de ne pouvoir les lui offrir qu'au prix du tarif; le 8 novembre 1836, au contraire, nous pûmes lui accorder douze Bibles pour son cours de religion à l'Oratoire.

En 1842, quand M. le pasteur Montandon reproduisit la proposition qu'il avait déjà faite au Comité, d'imprimer la Bible, ou au moins le Nouveau Testament, dans les formats in-18 et in-32, nous eûmes recours à l'obligeance de la nouvelle Société, et notre attente ne fut point trompée. Elle consentit à nous prêter son cliché in-18 d'Ostervald pour un tirage de 3,000 exemplaires du Nouveau Testament (7 février 1843), et un peu

plus tard elle nous offrit, au prix de revient, 500 exemplaires de la Bible d'Ostervald, du même format.

En 1858 survint, entre les deux sociétés, un arrangement qui devait leur être également favorable, et auquel M. Montandon eut une grande part. Voici dans quels termes en parlait notre Rapporteur de 1859, M. Eichhoff :

« Vous serez satisfaits d'apprendre que le progrès matériel auquel nous sommes parvenus par la diminution du prix brut de nos exemplaires, a été puissamment secondé par la fraternelle bienveillance dont la Société biblique française et étrangère nous a donné des preuves signalées.

« C'était son exemple même qui nous avait conduits à rechercher les améliorations praticables et les réductions possibles dans nos frais de publication. Nous n'avons pas hésité à lui demander des indications et des conseils, nous avons obtenu davantage, et c'est par un des membres du comité de la Société biblique française et étrangère que nous a été inspirée la pensée de proposer un accord entre les deux sociétés pour la participation en commun, selon leurs besoins respectifs, aux tirages des livres saints sur les clichés appartenant à l'une ou à l'autre.

« L'accord a été conclu sans peine, et nous nous faisons un devoir de vous en communiquer la teneur :

« 1° Les deux sociétés bibliques conservent la propriété des clichés qui, en ce moment, leur appartiennent respectivement, ou de ceux qu'il conviendrait à l'une ou à l'autre de faire établir à ses frais.

« 2° Lorsqu'une des deux sociétés fera un nouveau tirage, elle y ajoutera, si l'autre le désire, un tirage supplémentaire pour le compte de celle-ci, avec titres portant le nom de ladite Société, et les exemplaires lui seront livrés en feuilles, de telle sorte qu'elle n'ait à payer que le papier et sa part proportionnelle du tirage.

« 3° Il ne sera perçu aucun droit pour l'usage des clichés actuellement existants, et quant à ceux qui seront faits à l'avenir, la société qui en aura la propriété pourra percevoir, à titre d'indemnité, un supplément de prix de $^1/_{120}$ du coût des clichés pour chaque tirage de mille exemplaires cédés à l'autre société.

« 4° Les commandes seront faites directement à l'une ou à l'autre des sociétés, et les tirages supplémentaires n'entreront point dans la statistique des opérations de celle qui les fournit ni comme entrée, ni comme sortie de livres saints, les opérations des deux sociétés devant continuer à être distinctes.

« Cette convention est avantageuse à l'une et à l'autre Société biblique, non-seulement au point de vue économique et matériel, mais, ce qui est bien plus important, au point de vue religieux et moral; c'est une manifestation évidente de cet esprit de fraternité chrétienne qui doit unir les serviteurs de Dieu appliqués à accomplir son œuvre. »

Ces excellents rapports se maintinrent jusqu'à la dissolution de la Société biblique française et étrangère, en 1863, mais nous n'avons encore pu les établir avec la Société biblique de France, sortie de notre sein, comme l'autre société dont elle a, en partie, recueilli l'héritage.

XX.

PROJET DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT.

Notre chapitre dix a montré que deux opinions régnaient au sein du Comité sur la valeur des traductions de Martin et d'Ostervald distribuées par la Société. Au moment où un nouveau *desideratum* va être formulé, on nous permettra de citer l'avis d'un écrivain distingué, qui a rendu d'immenses services au protestantisme par la publication de son *Histoire des églises du désert* (Paris, 1841), laquelle ouvrit la belle série d'études historiques protestantes qui se poursuivent avec éclat sous nos yeux. M. Charles Coquerel, entièrement favorable à la cause biblique, s'exprimait ainsi, en 1828, dans son *Essai sur l'histoire générale du christianisme* (p. 165) :

« Je suis forcé de m'éloigner, sous un point de vue important, des opinions qui ont constamment présidé à l'établissement des statuts et des règlements fondamentaux des sociétés bibliques. Loin d'admirer cette précaution, à laquelle elles attachent tant d'importance, de ne jamais ajouter aux livres saints des commentaires et des réflexions de nature quelconque, je suis persuadé que, dans un très-grand nombre de contrées, mais spécialement en France, les travaux de nos sociétés sont frappés de stérilité par cette condition même. Il est d'abord un fait incontestable qu'on ne doit jamais perdre de vue, c'est qu'au sein de notre patrie l'état des opinions sur les livres fondamentaux du christianisme se présente sous un tout autre aspect que dans l'Allemagne ou l'Angleterre. Chez ces dernières nations, on médite les Écritures saintes avec un zèle toujours nouveau; on s'en exprime avec le respect qu'inspire naturellement ce qui fut l'objet d'un culte héréditaire. En France, il n'en est rien[1]. La Bible ne

1. Est-il nécessaire d'ajouter que l'auteur parle ici de l'immense majorité des Français, et non de ses coreligionnaires ?

s'y présente pas entourée de souvenirs qui disposent à la méditer sérieusement; c'est absolument un livre nouveau... »

M. Ch. Coquerel ajoute que, pour dissiper les préjugés défavorables à la Bible, il faudrait l'entourer d'explications qui en montrassent l'authenticité et en éclaircissent le sens; il demande non-seulement des notes, mais des introductions à chaque livre.

« Je conçois parfaitement, poursuit-il, qu'on refuse de joindre à l'Évangile le tableau complet des dogmes qui découlent du texte de l'Écriture. Cette précaution est très-sage; il serait dangereux de s'en écarter; il faut laisser aux fidèles le soin de les y trouver eux-mêmes... Mais il est incontestable que c'est faire une œuvre incomplète et stérile que de s'obstiner à ne pas donner, avec chaque exemplaire des livres saints, un abrégé des témoignages historiques qui attestent son authenticité. Non, certainement; les disciples des doctrines de la Réformation sont loin d'être tellement séparés de vues et d'intention, qu'ils ne se puissent accorder dans le dessein si simple de dresser une table de faits et même d'indiquer quelques-uns des motifs qui décidèrent les réformateurs à briser le joug d'une église qui n'était pas évangélique. »

Sans aller aussi loin que son frère et en se renfermant dans un cercle plus restreint, M. le pasteur A. Coquerel professait des sentiments analogues. En 1835, il proposa au Comité de retrancher de l'article 1er du Règlement les mots qui nous obligeaient à ne répandre que des Bibles *sans notes ni commentaires*. Il repoussait les notes dogmatiques, mais réclamait des notes purement historiques, philologiques et géographiques, comme devant être pour tous d'un immense secours en aidant à la compréhension des passages obscurs.

Cette proposition parut trop hardie et susceptible d'entraîner le Comité hors de ses attributions. L'initiative d'une telle publication ne devait point, pensait-on, émaner d'une société biblique; aussi, après une longue discussion, le Règlement fut-il maintenu intact à l'unanimité; toutefois, après le vote, M. Coquerel pria le Comité de déclarer qu'il verrait avec intérêt la publication d'une Bible accompagnée d'explications historiques, philologiques, etc. M. Matter prit la parole pour annoncer qu'une Bible de ce genre ne tarderait pas à paraître, et une commission nommée *ad hoc* adopta la résolution suivante :

« Le Comité a examiné s'il ne conviendrait pas d'encourager la publication et la propagation d'une Bible, ou, au moins, d'un Nouveau Testament accompagné d'explications purement historiques.

« Considérant que la publication d'une édition des saintes Écritures, avec un commentaire rédigé dans le sens qui vient d'être indiqué, pourrait être d'une grande utilité pour éclairer et édifier les fidèles des communions protestantes, mais que ce ne serait qu'autant qu'une semblable édition aurait été reçue et adoptée par nos églises que le Comité pourrait concourir à la répandre, après avoir demandé l'assentiment de l'assemblée générale de la Société pour supprimer la clause de son Règlement qui lui interdit de publier les saintes Écritures avec notes et commentaires, — le Comité arrête qu'il n'y a lieu de délibérer. »

La même question devait être reprise plus tard et tranchée dans un sens plus libéral.

XXI.

RAPPORTS AVEC LES ÉGLISES DISSIDENTES.

A une certaine époque, notre Société insistait sur le caractère ecclésiastique de son œuvre, dans l'unique but d'éviter tout ce qui aurait pu ressembler à une consécration officielle des Églises qui s'étaient séparées du protestantisme national pour se donner une constitution à part, indépendante de l'État et des corps ecclésiastiques officiels. Le Comité ne voulait pas même paraître approuver les idées ou les principes qui avaient amené la dissidence dans l'Église et le schisme dans son propre sein. Plus large, aujourd'hui que cette lutte est terminée, il s'élève au-dessus de tous les partis et offre la Bible à tous sans condition. Il n'en pouvait être de même au plus fort du combat; le simple bon sens interdisait à une Société ébranlée par l'abandon d'un grand nombre de ses auxiliaires, de se mettre à dos, en paraissant favoriser la dissidence, les amis qui lui étaient restés fidèles.

En 1825, le Comité, prévoyant que la querelle allait s'envenimer, refusait de confier un dépôt de livres saints à M. Dussart-Fontaine, pasteur ou directeur de l'église dissidente de Nomain (Nord) et chargeait les consistoires de Quiévy et de Lille de pourvoir aux besoins de cette localité.

Lorsqu'en 1842 huit cents membres de l'église réformée de Luneray se séparèrent de leur pasteur, M. de Coutouly, pour ouvrir un lieu de culte, le Temple neuf, avec le concours de MM. les pasteurs Poulain (du Havre) et Réville père (de Dieppe)[1], le Comité s'abstint également d'entrer en rapport direct avec la nouvelle Église. En nous envoyant les dons de cent

1. M. Albert Réville, aujourd'hui pasteur de l'Église wallonne de Rotterdam, fut placé par son père à la tête de la congrégation du Temple neuf, quand ses études théologiques furent achevées. Il fit plusieurs tentatives infructueuses pour mettre fin à la dissidence qui dura un assez grand nombre d'années.

trente-sept souscripteurs, M. Réville nous proposait de les faire figurer dans le prochain Rapport sous la rubrique suivante : *Les pères de famille des Sociétés religieuses de Luneray et des Menils, dont les noms suivent, ont transmis par les mains de M. Réville, pasteur, la somme de....* De son côté, M. de Coutouly demandait que ce don ne fût pas inscrit comme provenant de l'église de Luneray. La situation du Comité, placé entre les prétentions opposées de deux de ses anciens et fidèles amis, était assez délicate; il adopta, après mûre délibération, la rédaction suivante qu'il croyait de nature à satisfaire les deux partis : ÉGLISE DE LUNERAY, *M. de Coutouly, pasteur de l'église de Luneray, au nom de son église, etc. — De divers membres de la même église, par M. Réville, pasteur à Dieppe, etc.* Le Comité n'avait pas réussi; les susceptibilités avaient été froissées de part et d'autre.

En 1843, double réclamation, de M. de Coutouly et de M. Réville, le premier demandant que les dons de l'église dissidente de Luneray figurassent sous le titre de : *Autres protestants de Luneray,* et le second, qu'ils fussent inscrits de la manière suivante : *Souscriptions remises à M. Réville par les protestants dont les noms suivent.* Un an après, nouvel embarras. Il s'agissait de répondre à une demande de Bibles et de Nouveaux Testaments faite par M. Réville au nom de l'église du Temple neuf. Ses membres, pleins de zèle, disait-il, et qu'une conviction inébranlable place temporairement en dehors de l'Église nationale, n'en sont pas moins fermement attachés à l'Église réformée et à la Société biblique protestante de Paris.

Après une très-longue discussion, il fut résolu que les volumes demandés seraient envoyés non à Luneray, mais à Dieppe, à M. Réville, et dépourvus de registre de famille et de certificat de première communion. C'est ainsi que s'établit la règle, longtemps suivie, de ne donner des livres saints aux églises dissidentes que par l'intermédiaire de consistoires nationaux; en 1853 cependant, la règle fléchit un instant en faveur de l'Église libre de Dunkerque, et en 1862 une Bible in-4° fut donnée à l'Église libre de Migron. — Ces faits et quelques autres du même genre faisaient prévoir que bientôt les dénominations d'église libre et d'église nationale cesseraient d'exister pour le Comité.

XXII.

BIBLE IN-4° ET IN-FOLIO.

L'idée de la publication d'une Bible d'un grand format remonte presque à l'origine de la Société; aussitôt après l'impression de notre Ostervald in-8°, M. Delessert en demanda la réimpression dans le format in-4° ou in-folio, plus convenable que l'in-8° pour la Bible de famille. « Le besoin s'en fait généralement sentir, disait M. Pelet de la Lozère, rapporteur, à l'assemblée générale de 1824. Nous voyons, par les anciennes éditions de livres saints recueillis dans notre bibliothèque, combien une Bible d'un grand format se conserve plus longtemps; elle occupe de génération en génération une place marquée dans les foyers domestiques; son volume empêche qu'elle ne s'égare et la fait mieux distinguer de tout autre livre; c'est dans ces grandes Bibles qu'un père de famille s'est plu souvent à écrire la naissance de ses enfants, les mariages, les décès, comme pour associer aux promesses de la vie à venir les plus grands événements de la vie présente; l'histoire de la famille, continuée ainsi d'âge en âge, se transmettait avec le livre sacré. Nous espérons que le projet de cette impression obtiendra l'assentiment de l'assemblée générale, et que la libéralité de nos souscripteurs nous fournira les moyens de le réaliser. »

Cette idée rencontra de l'opposition. M. Wilks, entre autres, fit observer qu'il ne pourrait réclamer le concours de la Société biblique britannique pour cet objet, dont l'importance lui paraissait secondaire, quand il songeait à toutes les contrées encore dépourvues des saintes Écritures; il fallut se rendre à ces raisons et ajourner l'entreprise. Voici en quels termes M. le baron de Staël faisait part de cette résolution à l'assemblée générale de 1825:

« Nous vous avions annoncé, l'année dernière, l'intention de faire impri-

mer, immédiatement après la Bible d'Ostervald in-8°, une Bible de famille d'un plus grand format. Nous avons réfléchi, dès lors, que le premier objet des sociétés bibliques étant de répandre abondamment les saintes Écritures dans toutes les classes de la société, il naissait de là l'obligation de réduire les frais d'impression dans les plus étroites limites. Cette considération nous a fait croire que nous nous écarterions peut-être de notre but, en publiant une édition nécessairement trop chère, pour qu'il fût possible de la distribuer gratuitement ou à un prix réduit. Nous nous sommes éclairés de l'expérience de la Société de Bâle, qui n'a pas obtenu d'une semblable publication les résultats qu'elle en avait espérés; et, après un mûr examen, nous avons ajourné l'exécution de notre projet, jusqu'au moment où un nombre suffisant de demandes nous permettra d'y donner suite, sans craindre de compromettre nos ressources pécuniaires qui sont, avant tout, le patrimoine du pauvre... »

Le Rapporteur de 1827, M. le baron Maurice, s'exprimait encore ainsi sur la même question : « Plusieurs sociétés ayant renouvelé le vœu qu'une édition in-folio d'une Bible de famille parût par les soins de votre Comité, il va proposer, par la voie d'un *prospectus,* la publication, dans ce format, de la version dite d'Ostervald, et il se chargera d'en surveiller l'impression dès que les souscriptions seront assez nombreuses pour en couvrir les frais. C'est tout ce que le Comité peut faire : il ne se croit point permis d'affecter à cette édition, qui est un peu de luxe, une partie des fonds confiés à son économique surveillance. »

Durant une dizaine d'années, il ne fut plus question de cette entreprise ; M. Petit, pasteur à Orléans, la remit à l'ordre du jour en 1836 :

« Je viens, dit-il, solliciter votre intérêt chrétien en faveur des vieillards dont la vue est affaiblie, et de ceux qui, bien que d'un âge moins avancé, sont atteints de quelque infirmité dans cet organe. Je souhaiterais que votre Société, qui témoigne un intérêt tout paternel aux jeunes catéchumènes qui entrent dans l'Église, et aux époux qui entrent dans nos temples pour implorer la bénédiction de Dieu sur leur union, en offrant aux premiers le Nouveau Testament comme un guide sûr pour arriver, à travers les dangers de ce monde, à la glorieuse éternité, et aux seconds, la Bible, comme un témoin vivant de la pureté et de l'inviolabilité de l'union qu'ils contractent; je souhaiterais, dis-je, que votre Société donnât une preuve d'affection cordiale aux vieillards, et à tous ceux dont la vue est faible, en faisant imprimer pour eux un Nouveau Testament en caractères beaucoup plus gros que ceux des éditions que nous possédons déjà. »

En même temps, M. Petit offrait un don de 100 fr. pour appuyer sa proposition. Une commission, composée de MM. Wurtz et Schnitzler, fut chargée d'étudier les moyens d'arriver à l'accomplissement de ce vœu, et le 20 janvier suivant, un contrat était signé avec l'imprimeur Moquet, pour la publication d'un Nouveau Testament en gros caractères, dit Nouveau Testament des vieillards. L'impression en fut terminée avant l'assemblée générale de 1838. « Cette nouvelle édition, dit le Rapporteur, M. Ed. Laffon de Ladébat, a si parfaitement réussi, qu'elle a surpassé notre attente, même par la netteté et la correction[1] qui la distinguent et qui la rendent presque un livre de luxe, quoiqu'au prix le plus modéré. »

Les témoignages de satisfaction et de reconnaissance qui furent, de toutes parts, adressés au Comité, l'engagèrent à examiner de nouveau ce que coûterait une Bible in-4°. En la tirant à 1,000 exemplaires, l'exemplaire devait revenir à 13 fr., et seulement à 9 ou 10 fr., si on tirait à 4,000. Il fut donc résolu qu'une souscription spéciale serait ouverte pour l'impression de cette Bible, et que le chiffre du tirage dépendrait de celui qu'atteindrait la souscription. Cette détermination fut annoncée à l'assemblée générale de 1838, et une circulaire *ad hoc* fut adressée à toutes les églises. M. Frédéric Monod offrit obligeamment de la reproduire dans les *Archives du christianisme,* offre qui fut acceptée de grand cœur. Cependant cette première circulaire ne produisit point l'effet désiré; elle fut suivie d'une seconde, rédigée par M. Verny; cette fois l'appel fut entendu.

Avant même d'avoir reçu nos circulaires, la Société biblique française et étrangère avait souscrit pour 200 exemplaires. La Société auxiliaire des dames nous remit une somme de 579 fr.; l'Église réformée de Paris 200 fr., plus une souscription pour 10 exemplaires; l'Église de la Confession d'Augsbourg de Paris, 100 fr. et une souscription pour 4 exemplaires; M. Frédéric Monod, 20 fr., etc. Les souscriptions des Sociétés auxiliaires de Bordeaux, de Montauban, de Rouen, d'Héricourt, de Blamont-Audincourt, de Saint-Julien, de Walincourt (Nord), de Caen, de Castres, de Mulhouse, celles des églises consistoriales du Havre, de Bordeaux, de Laffitte (Lot-et-Garonne), du Mas d'Azil, de Bruxelles, celles des Sociétés bibliques

1. Signalons cependant deux énormes fautes qui déparent cette belle et utile édition. Elle omet dans Romains, IX, 30, les mots que nous soulignons : « Que dirons-nous donc? C'est que les Gentils qui ne cherchaient point la justice, *sont parvenus à la justice,* je dis la justice qui est par la foi. » — La faute de Galates, III, 14, est plus grave encore : « Afin que la *malédiction* promise à Abraham se répandît sur les Gentils par Jésus-Christ » — Au lieu de *malédiction*, il faut lire *bénédiction.*

du canton de Vaud, de Genève, de Strasbourg, de Neuchâtel, de Jersey, des Pays-Bas, de la Société évangélique de Rolle et de la Société biblique américaine (100 exemplaires), attestèrent le haut intérêt que le protestantisme tout entier portait à cette entreprise. En 1839, les censeurs purent annoncer à l'assemblée générale que nous avions reçu 3,370 fr. de dons spécialement affectés à cet usage, et des souscriptions pour 1,563 exemplaires. Rien ne fut négligé pour obtenir une impression exacte et faire de cette Bible un monument de la typographie française; elle fut tirée à 3,000 exemplaires, dont 300 in-folio et 2,700 in-4°, et nous endetta de 12,000 fr.

M. Coquerel avait demandé que l'on en fît disparaître les mots imprimés en italiques, qui ne se trouvent ni dans l'hébreu ni dans le grec, mais qui sont exigés par le génie de la langue française. Cette proposition, combattue par MM. Verny, d'Aldebert et Martin-Paschoud, fut repoussée, de même que plusieurs autres, formulées par des souscripteurs, et tendant à supprimer les coupures du texte à chaque verset, à indiquer, par des chiffres placés dans les sommaires, à quels versets se rapporte l'abrégé qu'ils en donnent[1]. En repoussant ces améliorations, aujourd'hui réalisées, le Comité, disait le Rapporteur de 1839, « ne s'est point dissimulé la force des arguments qui lui ont été soumis en faveur de ces propositions; il ne conteste point les avantages qui, pour beaucoup de lecteurs, résulteraient de ces changements »; mais il a reconnu que « ces améliorations, si simples en apparence, conduiraient, si l'on voulait les appliquer d'une manière conséquente, à la révision des traductions mêmes reçues dans nos églises », travail, ajoutait le Rapporteur, M. Verny, qui n'est point dans les attributions de la Société; c'est à l'avenir, à la science, à l'initiative privée, au vœu des églises qu'il appartient de résoudre la question. — Conduite prudente, sans doute; mais la prudence elle-même a ses dangers, qui, pour être contraires à ceux de l'innovation irréfléchie ou intempestive, n'en sont pas moins redoutables : on le verra dans un prochain chapitre.

La question des Apocryphes fut de nouveau soulevée à l'occasion de l'impression de la Bible in-4°; quelques souscripteurs en demandaient la suppression[2]; d'autres, au contraire, indiquaient expressément qu'ils ne souscrivaient que pour une Bible entière et *non tronquée,* c'est-à-dire renfermant les Apocryphes. Le Comité ne crut devoir rien changer à la

1. Proposition de M. le pasteur Montandon.

2. La Société britannique ne souscrivit pas même pour un seul exemplaire, à cause des Apocryphes.

ligne de conduite qu'il avait adoptée plusieurs années auparavant; il imprima les Apocryphes en laissant à chacun la liberté de les admettre dans son exemplaire ou de les en exclure. La seule innovation que se permit le Comité, sur la proposition de MM. Matter et Martin-Paschoud[1], fut l'adjonction à cette Bible de quatre cartes géographiques[2], remarquables pour l'époque et dues au zèle consciencieux de M. Heck, qui ne se borna point à copier servilement les travaux de ses devanciers et eut recours, pour mettre son travail au niveau de la science, à tous les récits de voyage et d'explorations les plus récents. « Je dois déclarer, disait en 1840 l'un des membres du Comité, M. Matter, inspecteur général de l'université, que ce travail est fait en conscience, que M. Heck réunit avec une germanique et louable patience les documents les plus précieux, et que notre petit atlas surpassera tout ce qu'on possédait d'analogue jusqu'ici. »

L'impression de la Bible marcha d'abord lentement; les épreuves étaient mal corrigées; elles ne le furent bien qu'à partir du moment (17 mars 1840) où elles furent confiées à un savant aussi modeste qu'exact, à M. Eug. Haag, l'un des auteurs de la *France protestante,* qui devait, après avoir concouru à la publication de cette Bible, la plus belle jusque-là qui eût été imprimée en France par des protestants, prendre une part non moins active, comme réviseur, à la grande Bible publiée par MM. Matter, Cuvier, etc. Les livres historiques furent achevés le 25 août, et les livres prophétiques le 9 février 1841. L'Ancien Testament était presque terminé au moment de l'assemblée générale de 1841, et le travail eût été plus avancé si les inondations n'avaient suspendu la fabrication du papier. L'impression des livres apocryphes fut finie le 28 mai, et celle du Nouveau Testament le 16 novembre.

Des exemplaires de la nouvelle édition furent offerts aux sociétés bibliques étrangères, et notamment à celle de Londres. Le 31 janvier 1842, M. le marquis de Jaucourt adressait la lettre suivante à lord Bexley, président de la Société biblique britannique :

« Milord,

« Nous venons, avec la bénédiction de Dieu, de terminer l'impression de la Bible en gros caractères, version d'Ostervald, que nous avions entreprise. Dans la dernière séance de notre Comité du mardi 4 de ce mois, il

---

1. Cette proposition fut vivement combattue par M. d'Aldebert, qui soutint que nous n'avions pas le droit d'ajouter une œuvre humaine au divin volume, et que cette adjonction serait une violation du Règlement.

2. Le pays de Canaan à l'époque de Moïse ; la Palestine au temps de David et de Salomon ; la Palestine à l'époque de Jésus-Christ ; les pays parcourus par les apôtres.

a été résolu qu'un des premiers exemplaires reliés de cette Bible serait offert à la Société biblique britannique et étrangère.

« Malgré l'interruption des rapports que nous entretenions autrefois avec cette société, nous n'en conservons pas moins un souvenir reconnaissant des conseils fraternels et de l'aide que nous avons reçus d'elle, et qui ont été d'un puissant secours pour les premiers fondateurs de la Société biblique protestante de Paris. Le Comité désire, Milord, que la société présidée par Votre Seigneurie reçoive l'hommage de ce livre comme un témoignage de notre gratitude, de nos sentiments fraternels et de la joie chrétienne avec laquelle nous voyons le zèle persévérant qu'elle apporte à poursuivre son œuvre, et les bénédictions que Dieu répand sur ses pieux travaux.

« Nous avons l'honneur d'être avec respect, Milord, etc.

« Pour le Comité :

« Marquis DE JAUCOURT, *président.* »

Voici la réponse de lord Bexley :

« MONSIEUR LE MARQUIS,

« Le Comité de la Société biblique britannique et étrangère m'a chargé, en qualité de son président, d'accuser la réception du beau présent que la Société biblique protestante de Paris vient de lui faire, d'un des plus beaux exemplaires des livres saints qui soient jamais sortis de la presse et d'exprimer les sentiments d'amitié et d'affection chrétienne avec lesquels il a reçu la lettre obligeante dont Votre Excellence a bien voulu l'accompagner.

« La Société biblique britannique et étrangère ne cesse de former des vœux pour le succès de ces grands efforts qui, depuis quelques années, se sont manifestés en France pour répandre la connaissance de l'Évangile et auxquels la Société biblique protestante de Paris a contribué avec tant de zèle, et d'implorer la bénédiction du Très-Haut sur tous ceux qui travaillent à porter dans toutes les parties de ce royaume si vaste et si intéressant les saintes vérités du Livre de Jésus-Christ. »

Un autre exemplaire de cette Bible destinée aux vieillards fut offert en assemblée générale au digne et vénéré président de la Société, M. le marquis de Jaucourt, qui, déjà octogénaire, le reçut avec attendrissement et comme s'apprêtant à quitter bientôt ce monde, où il avait passé, à l'exemple de son Maître, en faisant le bien.

Le Rapport de 1843, rédigé par M. le pasteur Vallette, constate le bon accueil fait par les églises à cette Bible monumentale. « Cette édition,

dit-il, vivement désirée de plusieurs personnes, répond à des besoins généralement sentis depuis que l'on voyait diminuer, par le temps et par l'usage, le nombre de nos anciennes Bibles de famille in-folio. Elle a été reçue comme un véritable bienfait... »

Sur la demande de M. Béziès, pasteur suffragant à Saint-Jean du Gard, le Comité résolut qu'un certain nombre d'exemplaires in-4° seraient mis à la disposition des pasteurs et des Consistoires pour être prêtés, temporairement ou jusqu'à leur mort, à des personnes dont les yeux étaient affaiblis. M. Née, pasteur à Marsauceux, en fit longtemps circuler ainsi quatre exemplaires dans sa paroisse.

Malgré le bon marché et le mérite réels de cette édition, il nous en reste, après 27 ans, un très-grand nombre d'exemplaires; ce fait était de nature à convaincre le Comité que les éditions de luxe, même les plus désirées, ne s'écouleront jamais que difficilement dans un pays où le nombre des lecteurs, et surtout des lecteurs protestants, est si restreint.

XXIII.

HISTOIRE GÉNÉRALE. 1848-1863.

Il était impossible que la révolution du 24 février 1848 n'eût pas son contre-coup dans l'ordre religieux. Les événements politiques qui frappent vivement les esprits et les inquiètent au point de vue de la sécurité des intérêts matériels sont toujours funestes aux sociétés religieuses. Nos recettes annuelles tombèrent subitement de 28,500 à 20,000 fr., et ne se relevèrent qu'en 1851. Nos rapports avec bon nombre d'églises demeurèrent longtemps suspendus; à Paris même plusieurs réunions ne purent avoir lieu faute d'un nombre suffisant de membres présents. L'agent n'osa convoquer le Comité pour la séance du 4 juillet; la terreur et l'épouvante régnaient dans tous les cœurs depuis les funèbres journées de juin.

Voici comment s'exprimait, dans l'assemblée générale du 17 mai 1848, notre Rapporteur, M. de Schœnefeld:

« Tout a changé autour de nous, et pourtant, grâces en soient rendues au Seigneur, nous sommes aujourd'hui ce que nous étions l'année dernière, nous sommes les humbles ouvriers de la propagation de la Bible, les distributeurs de la parole de Dieu. Nous conservons les mêmes droits, nous restons chargés des mêmes devoirs. Avec l'aide de Dieu, avec le secours de votre chrétienne libéralité, notre association continuera, au milieu des orages de la société politique, sa mission de paix, de lumière et de charité.

« L'activité de votre Comité ne s'est pas ralentie. Nos distributions ordinaires n'ont pas été interrompues. Mais les grands événements de Février, en arrivant inopinément vers la fin de l'exercice, ont jeté quelque perturbation dans notre correspondance, et amené dans nos recettes un déficit notable. C'est d'habitude dans les mois de mars et d'avril que nous recevons la majeure partie de nos lettres et presque toutes les collectes des

départements. Il est aisé de comprendre que la secousse politique, et surtout la crise industrielle et commerciale, ont dû agir momentanément d'une manière fâcheuse sur toutes nos relations. Ajoutez à cela les plaies profondes qu'ont laissées derrière elles les deux années de disette que nous avons traversées, etc.... »

Le concours des Sociétés de Londres et de Bâle, qui avaient soutenu et encouragé nos premiers pas, ne nous fit pas défaut dans ces circonstances pénibles qui menaçaient l'existence de notre Société. Elles nous envoyèrent spontanément l'une 1,000 fr. (Bâle) et l'autre 1,000 Nouveaux Testaments pour écoles (Londres). Dans les années 1850 et 1851 la Société britannique nous fit de nouveaux dons de Bibles et de Nouveaux Testaments qui furent reçus avec la plus vive reconnaissance.

Le gouvernement de la République, comme celui de Louis-Philippe, manifesta de son respect pour la liberté de conscience en laissant notre Société continuer paisiblement ses opérations. M. Guizot put même, sans opposition, présider l'assemblée générale de 1850[1]. La liberté religieuse avait fait tant de chemin et si bien ruiné l'intolérance dans les esprits distingués que le conservateur de la Bibliothèque du Louvre nous demanda plusieurs exemplaires de nos dernières éditions de la Bible, qui lui furent aussitôt accordés, de sorte que M. le pasteur Martin Rollin put dire dans notre Rapport de 1851 : « Les livres saints, traduits en langue vulgaire, vont se trouver placés dans les rayons de l'ancienne bibliothèque du monarque qui, en l'année 1572, avait voulu étouffer dans ses États la religion à laquelle la Bible avait donné naissance, en la frappant dans ses plus illustres croyants. » De son côté, le préfet de police, M. Carlier, nous avait demandé (9 janvier 1850) des livres saints pour former une bibliothèque centrale des prisons du département de la Seine. Nous lui répondîmes par un envoi de Bibles et de Nouveaux Testaments destinés à nos coreligionnaires.

Malgré les secours venus de Bâle et de Londres, la Société biblique protestante fut un moment ébranlée par le manque de ressources. Cependant elle ne perdit pas courage et ne craignit point d'étendre, en Algérie, son champ d'activité à mesure que des besoins nouveaux s'y faisaient sentir.

1. Pour se conformer au décret du gouvernement provisoire abolissant les titres de noblesse (29 février), le Comité les fit disparaître de son Rapport de 1848, sauf pour les étrangers. Il effaça le titre d'Altesse devant le nom de Mme la duchesse d'Orléans; mais en même temps il lui fit écrire pour la remercier du don de 300 fr. qu'elle avait envoyé.

D'importants envois de livres saints furent faits à Philippeville, Bone, Constantine, Alger, et transportés gratuitement par le ministère de la marine. En même temps le Comité redoublait d'efforts pour remédier à une fâcheuse pénurie.

Une circulaire rédigée par M. le pasteur Montandon (6 février 1849) produisit quelques résultats; toutefois les collectes faites au profit de notre œuvre dans les temples de Paris ne s'élevèrent qu'à un chiffre inférieur de moitié à celui même de l'année précédente. Les bourses effrayées restaient presque fermées, et ne se rouvrirent qu'en 1850. Plusieurs sociétés auxiliaires nous donnèrent, dans la période difficile de 1848 à 1852, des preuves évidentes d'attachement et de zèle qu'il y aurait ingratitude à ne pas rappeler. Mentionnons, entre autres, un don de 250 fr. de la Société auxiliaire de Colmar, dont la caisse vide n'était alimentée que par les avances du trésorier qui ne désespérait pas de l'avenir; un don de 419 fr. de la Société de Nîmes, qui nous manifestait plus que jamais « le besoin de distribuer la parole de vérité »; un don de 600 fr. envoyé par la Société de Blamont-Audincourt malgré la détresse qui régnait parmi les populations manufacturières de sa circonscription; un envoi de 1,500 fr. de la Société de Bordeaux, qui n'avait rien pu faire pour nous en 1848. Le Consistoire de Lyon s'engageait à payer tous les livres saints qu'il nous demanderait pour ses distributions. Celui d'Uzès faisait pour la première fois un service spécial suivi d'une collecte en notre faveur. M. le pasteur Saussine établissait parmi ses catéchumènes des souscriptions à un sou par semaine qui devaient durer au delà du temps consacré à l'instruction religieuse, etc., etc.

En 1851 la situation s'était tellement améliorée que M. le pasteur Martin Rollin put dire à l'assemblée générale :

« L'examen attentif du volumineux recueil de la correspondance des associations branches, des Consistoires, des pasteurs et d'un grand nombre de laïques, nous a pleinement convaincus du haut intérêt toujours croissant qu'inspire l'œuvre biblique au sein de nos communautés religieuses... Du nord au midi et de l'est à l'ouest de la France, il s'est opéré un nouveau réveil en faveur de cette œuvre parmi les membres les plus éclairés de nos églises; et, ce qui donne plus d'importance à ce réveil, c'est que les pasteurs surtout semblent être persuadés que, malgré l'insouciance trop généralement répandue en matière de religion, ce n'est pas l'incrédulité qui domine au sein de nos populations protestantes. »

Le mouvement religieux qui, en 1851 et 1852, amena les catholiques de plusieurs localités de la Vienne, de l'Aube et de la Charente-Inférieure

à embrasser le protestantisme, nous créait de nouveaux débouchés et de nouveaux devoirs. Un grand nombre de Bibles et de Nouveaux Testaments fut envoyé à M. le pasteur Ladevèze, de Meaux, pour la nouvelle église d'Estissac, à M. le pasteur Poupot, de Poitiers, pour celle de Neuville, à M. le pasteur Chottin pour celles de Tarsac et de Saint-Saturnin, et, en 1854, à M. le pasteur Carénou, d'Agen, pour les nouveaux protestants de Sauveterre (Lot-et-Garonne) qui venaient de construire un temple inauguré avec l'autorisation du préfet du département.

Cette restauration de l'œuvre biblique, qui devait constamment grandir jusqu'en 1863, fut attristée par un deuil profond. M. le marquis de Jaucourt, président de la Société depuis sa création, mourut, âgé de 93 ans, dans les premiers mois de l'année 1852 et laissa un vide douloureux au sein du Comité[1]. Une lettre de condoléance fut adressée le 2 mars à sa famille, et il fut résolu, à l'unanimité, que la place de président resterait vacante pendant un an, en témoignage de respect et de vénération pour la mémoire de l'homme illustre et bienfaisant qui avait rendu de si éminents services à la Société et lui avait fait, en mourant, un legs de 2,000 fr.

L'année écoulée, sept suffrages se portèrent sur l'amiral Baudin, six sur M. François Delessert; tous deux étaient vice-présidents. Malgré les instances du Comité auxquelles M. Delessert joignit les siennes, l'amiral déclina l'honneur de la présidence. En 1854, élu de nouveau par neuf voix contre une, M. Baudin refusa également; le Comité espérait vaincre sa résistance, mais l'amiral fut rappelé à Dieu le 8 juin[2]. Une lettre de condoléance fut adressée à sa veuve.

Le 6 mars 1855 M. Guizot, vice-président depuis 1829, fut appelé à la présidence par onze suffrages contre un bulletin blanc. Il manda son acceptation au Comité par la lettre suivante du 18 mars:

« Messieurs,

« Je suis très-touché de l'honneur que le Comité vient de me faire, en me nommant président de la Société biblique. J'aurais désiré que le Comité voulût bien porter sur une autre personne ses regards. Je suis très-occupé. Je passe une grande partie de l'année à la campagne. On m'a déjà fait l'honneur de me nommer président de notre Société pour l'encouragement de l'instruction primaire, et il me serait impossible de présider

1. Voy. l'Appendice VIII.
2. *Ibid.*

chaque année aux deux séances publiques des deux sociétés. Je serai obligé de les prier de trouver bon que j'alterne entre elles. Ma santé me rend cette restriction nécessaire. Après m'être acquitté d'un devoir, en vous disant avec sincérité jusqu'à quel point je puis suffire à la tâche, j'accepte avec reconnaissance l'honneur que vous avez bien voulu me faire, et je vous prie de croire à tous mes sentiments de profonde affection et de fraternel dévouement.

« GUIZOT. »

En faisant part de cette acceptation à l'assemblée générale, le Rapporteur de 1855, M. de Schœnefeld, ajoutait :

« C'est un exemple encourageant pour les uns, consolant pour les autres, salutaire pour tous, que celui de cet homme éminent à tant de titres divers, ayant d'abord longtemps enthousiasmé la jeunesse de nos écoles par ses savantes et éloquentes leçons, ayant, plus tard, et avec un si grand éclat, pris part aux ardentes luttes de l'arène politique et présidé aux destinées de la France, consacrant aujourd'hui sa vie aux plus nobles labeurs de l'intelligence, et venant enfin, au milieu de tant de travaux et après tant d'orages, se placer à la tête de nos humbles, mais utiles institutions chrétiennes ! »

On n'a pas oublié que, au moment où éclata la révolution de 1848, le Comité s'occupait de généraliser, en la régularisant, la distribution des livres saints dans les hôpitaux, les prisons, les garnisons, les ateliers, etc. Bien que cette entreprise ait échoué, nous n'en devons pas moins indiquer avec quel zèle elle fut dirigée. Des envois considérables de Bibles furent adressés au Havre, à Meaux, Brest, Annonay, Bergerac, Bordeaux, Durfort, Gatuzières, Hargicourt, Héricourt, Lusignan, Mazères, Montagnac, Rothau, Rouillé, Sommières, Saverdun, etc. A Paris, d'abondantes distributions furent faites dans les écoles, les prisons et les hôpitaux par les soins de MM. les pasteurs Rouville et Montandon. Les aumôniers protestants reçurent également, pendant la campagne de Crimée (1855) et pendant la guerre d'Italie (1859), tous les volumes dont ils eurent besoin. Mais, à part l'offrande généreuse d'un ouvrier anglais, anonyme, qui vida sa caisse d'épargne pour nous remettre, en une année, 3,300 fr., à part cette offrande et quelques autres, aucun don spécial ne nous fut envoyé pour cet objet. Les circulaires restèrent sans réponse et il ne se forma point d'associations nouvelles. Le Rapporteur de 1860, M. le pasteur Montandon, indiqua la véritable cause de cet insuccès. « On s'est trop habitué, disait-il, à considérer la Société biblique comme un rouage administratif

de nos églises, qui, une fois mis en mouvement, peut continuer à marcher, sinon tout seul, du moins avec le concours exclusif des pasteurs et des Consistoires. » L'œuvre biblique, ajoutait-il, doit être « essentiellement laïque » ; malheureusement elle est devenue surtout pastorale par la force même des choses.

Cet échec tout spécial n'empêcha point le développement général de l'œuvre, qui s'était singulièrement relevée depuis la crise de 1848. Cependant l'âge avancé de l'agent, M. Billing, et ses infirmités ne permettaient pas que l'œuvre prît tout le développement dont elle était susceptible. Enfin M. Billing mourut le 13 septembre 1856, âgé de 73 ans; il était au service de la Société depuis son origine, c'est-à-dire depuis 38 ans.

La nomination de son successeur fut un acte important du drame qui aboutit à un nouveau schisme en 1863. Deux tendances, en effet, régnaient au sein du Comité: l'une qui avait toujours aspiré au progrès, à l'amélioration des traductions de la Bible dès les premières années de la Société; l'autre qui partageait les sympathies des démissionnaires de 1833 pour les anciennes versions et aurait préféré voir une version unique régner dans les églises[1]. Chaque tendance eut son candidat pour la place d'agent. M. A. Coquerel fils présenta un pasteur, M. Carénou, qui venait de faire preuve de zèle et de prudence en contribuant à fonder, malgré d'inextricables difficultés, la nouvelle communauté protestante de Sauveterre. Cette candidature fut vivement combattue par les membres du Comité qui présentaient un candidat laïque. Les fonctions d'agent, disaient-ils, sont au-dessous de la position, de la capacité et des justes prétentions d'un pasteur; un commis et un teneur de livres suffisent à la tâche, puisque les secrétaires sont chargés de la correspondance. Le choix d'un pasteur, quel qu'il fût, don-

1. M. le baron Pelet de la Lozère s'exprimait ainsi dans le Rapport présenté à l'assemblée générale de 1826 (p. 11) : « La question de la préférence à donner à la version de Martin ou à celle plus récente d'Ostervald s'est présentée plusieurs fois dans l'année; on nous a aussi consultés sur le projet de réviser l'une d'elles. Le Comité, tout en faisant des vœux pour qu'*une seule version soit quelque jour adoptée dans nos églises*, et pour qu'elle soit conforme, autant que possible, à l'état actuel du langage, aurait cru s'écarter du principe de son institution en se prononçant pour telle ou telle version, ou en coopérant à leur amélioration. »

M. Léon de Bussierre tenait le même langage dans son Rapport de 1844, p. 17 : « Quelque désirable qu'il lui parût, et qu'il lui paraîtrait encore, que toutes nos églises parvinssent à tomber d'accord pour adopter uniformément une seule et même version, et pour que cette version fût conforme, autant que possible, à l'état actuel du langage, la Société n'a voulu faire aucune violence aux usages et aux préférences. »

nerait à la Société la couleur d'un parti ecclésiastique, grave danger qu'il faut à tout prix éviter. — L'expérience a prononcé, répondaient les patrons de la candidature du pasteur d'Agen; un simple commis est insuffisant, la Société est restée longtemps languissante pour avoir suivi une marche routinière et mécanique; les secrétaires ne peuvent se charger de toute la correspondance, qui doit s'étendre si l'on veut rallier les nombreuses églises qui se tiennent encore à l'écart. «Mieux qu'un agent laïque, un pasteur pourra faire sentir à nos correspondants et à ses anciens collègues leurs devoirs envers l'Écriture sainte et notre Société; il pourra, de plus, dans des tournées de prédication, comme celle que vient d'accomplir avec succès M. le pasteur Brun dans la Drôme, faire connaître dans nos églises les droits de notre œuvre à l'intérêt et au dévouement de tous[1].» En outre, pourquoi le choix d'un laïque échapperait-il plus que celui d'un pasteur à l'accusation d'esprit de parti? — A la suite d'une longue discussion, à laquelle prirent part MM. Coquerel fils, Montandon, Laffon de Ladébat, Charles Read, Vermeil, F. Delessert, Guizot et Martin Rollin, M. Carénou fut élu par 14 voix sur 26 suffrages exprimés, et installé le 6 janvier 1857.

Il ne tarda pas à justifier pleinement la confiance que le Comité lui avait témoignée. «Notre Société, disait déjà le rapport des censeurs du 22 avril de la même année, a eu à regretter, après de longs services, la perte d'un agent dévoué. Hâtons-nous de déclarer que nous trouvons, chez le pasteur appelé à le remplacer, toutes les conditions d'activité et de capacité, en même temps que de zèle, qui peuvent nous promettre une ère nouvelle et désirée de progrès.» — En s'exprimant ainsi, M. Harlé prophétisait.

Environ deux cents églises, sur quatre cents, avaient peu à peu cessé leurs relations avec la Société ou n'avaient jamais été en rapport avec elle; en 1858 M. le pasteur Carénou en rallia une soixantaine, en 1859 cinquante, en 1860 quarante-cinq, total plus de 155 églises qui reçurent, de nouveau ou pour la première fois, des envois de livres saints et furent priées de nous envoyer des dons en échange. Les recettes s'en ressentirent, comme on le verra tout à l'heure; l'ordre fut rétabli dans la comptabilité, dans les procès-verbaux, etc.; aussi les Rapporteurs de 1858, 1859 et 1860 firent-ils à l'envi l'éloge de l'agent: «En acceptant, disait M. Eichhoff[2], les fonctions d'agent de la Société biblique protestante, M. le pasteur Carénou apportait à cette tâche, avec le sentiment consciencieux du devoir, avec les

1. *Rapport* de M. A. Coquerel fils, 1857, p. 15.
2. *Rapport* de 1859, p. 13.

habitudes d'un travail méthodique et persévérant, cette préparation du cœur qui l'avait rendu propre au ministère évangélique, exercé par lui pendant plus de vingt ans avec dévouement et succès. Loin de penser déchoir en se chargeant de la gestion pratique d'une agence, il a su l'élever à la hauteur d'une œuvre éminemment chrétienne. Tous les amis et correspondants de notre Société ont eu occasion de le reconnaître dans les relations qu'ils entretiennent avec elle, et dont notre agent est l'intermédiaire habituel. C'est pour nous un devoir de le reconnaître aussi et de le déclarer devant vous: le bien que notre œuvre a éprouvé des soins intelligents, de l'activité incessante de celui à qui nous l'avons remise, est pour nous un sujet de joie et de reconnaissance envers le Seigneur.»

Le président de l'assemblée générale de 1860, M. E. de Bonnechose, s'exprimait en termes analogues : «Nous aimons à reconnaître, dans les progrès que Dieu nous accorde, la juste part qui revient au zèle intelligent, à l'activité persévérante et infatigable de l'excellent agent de notre Comité, M. le pasteur Carénou, et nous voyons avec joie approcher le moment où il n'y aura plus, dans les églises nationales de France, un seul troupeau qui ne soit en rapport direct avec notre Société, et qui ne reçoive d'elle la sainte Parole selon ses besoins.»

Le 29 mai 1859 fut un grand et beau jour pour les églises réformées de France; faisant trêve à leurs dissensions intestines, elles s'unirent dans un commun sentiment d'adoration et de reconnaissance envers Dieu, qui, après les avoir protégées durant la longue tempête des persécutions et des exils, leur avait enfin assuré l'inappréciable bienfait de la liberté religieuse. La Société biblique, qui avait été, sous la Restauration, l'initiatrice et la coopératrice de tant d'œuvres philanthropiques et religieuses, ne pouvait rester indifférente à la célébration du Jubilé triséculaire de la Réformation française. Sur la proposition de M. le pasteur A. Coquerel fils, membre de la commission du Jubilé, le Comité décida que des exemplaires de la belle Bible in-4°, reliés en maroquin noir avec garniture de métal et portant une inscription commémorative, seraient mis à la disposition des églises et des fidèles. La Conférence pastorale fraternelle de 1859 rendit alors à la Société un touchant hommage, preuve manifeste que les longs services rendus par elle étaient présents à tous les cœurs. La Conférence résolut de demander aux églises que le produit de la collecte, faite dans les temples le 29 mai, fût partagé par moitié entre les deux sociétés qui s'étaient le plus spécialement consacrées au relèvement et au progrès du protestantisme, savoir : la *Société biblique protestante de Paris* et la *Société*

pour l'encouragement de l'instruction primaire, ces deux sœurs qui se prêtent un mutuel secours.

Cette marque de générosité reconnaissante émut le Comité, qui prit la résolution de consacrer sa part de la collecte à l'impression d'un splendide Nouveau Testament dont le titre rappellerait par une inscription et une gravure la fête du Jubilé[1]. La maison veuve Berger-Levrault et fils de Strasbourg, à laquelle nous devons l'élégance et la supériorité des éditions que nous avons publiées depuis lors, fut choisie pour l'exécution de ce Nouveau Testament in-32[2]; elle en fit un véritable chef-d'œuvre typographique qui, relié en maroquin, ne coûtait que 5 fr. Dix mille exemplaires furent tirés, et nous devons ajouter que, malgré l'abaissement du prix en 1861, il nous en reste un nombre considérable.

La composition du Nouveau Testament du Jubilé, désinterlignée et clichée, a servi depuis à nos importants tirages du Nouveau Testament petit in-32, qui laisse loin derrière lui tous les ouvrages du même genre publiés par la Société biblique française et étrangère et par la Société biblique de France.

Dans les premiers mois de l'année 1861, M. Carénou donna sa démission d'agent de la Société biblique. Dans la séance du 23 avril, M. Guizot rendit hommage à l'esprit chrétien avec lequel M. Carénou avait rempli ses fonctions, lui exprima les plus vifs regrets de la décision qu'il avait prise et l'engagea à retirer sa démission. Cette démission, maintenue, fut acceptée le 7 mai, et il fallut pourvoir à la nomination d'un nouvel agent.

Comme en 1856, une partie du Comité voulait élire un pasteur, une autre un laïque; la même discussion se reproduisit, et M. Douen, pasteur à Quincy-Ségy (Seine-et-Marne), fut nommé le 21 mai 1861 et installé le 4 juin suivant.

L'impulsion donnée à l'œuvre biblique par M. Carénou dura jusqu'au moment où un nouveau schisme (1863), non moins funeste que celui de 1833, arrêta les progrès de la Société et lui retira l'appui d'une partie des églises. Nous avons réservé pour la fin de ce chapitre le résumé d'un calcul intéressant, d'où il résulte que, sans le nouveau schisme, la Société aurait atteint le but qu'elle poursuivait depuis si longtemps, et qu'il ne resterait pas en France une seule église étrangère à son action.

---

1. Le titre porte : *Édition du Jubilé*, et reproduit en *fac-simile* la belle médaille de M. Bovy représentant le premier synode national.

2. En 1857, elle avait été chargée de l'impression de la Bible in-12 qui ne put être terminée qu'en 1863.

De 1834 à 1857, date de l'arrivée de M. Carénou, la moyenne des recettes annuelles fut, pour les 22 années, d'un peu moins de 28,000 fr., et celle de la distribution des livres saints de 7,000 exemplaires.

De 1857 à 1860, c'est-à-dire pendant la gestion de M. Carénou, les recettes (y compris la collecte du Jubilé) s'élevèrent, en moyenne, à 46,500 fr., et la distribution à 12,500 exemplaires.

De 1860 à 1865 (les effets du schisme ne se firent sentir qu'en 1866), la moyenne des recettes fut (en y comprenant les dons extraordinaires de 1863) de 48,600 fr., et celle de la distribution de 13,600 exemplaires. Une trentaine d'églises nouvelles s'étaient encore ralliées à la Société de 1861 à 1863.

Il nous reste à voir comment le développement normal de l'œuvre fut entravé une fois de plus et quelles causes donnèrent lieu à la fondation d'une nouvelle société biblique qui allait démembrer l'ancienne.

XXIV.

LES VERSIONS NOUVELLES ET LE SCHISME DE 1863.

L'avenir aura peine à croire qu'une question aussi claire que celle-ci: La Société biblique doit-elle distribuer des traductions exactes et françaises? ait soulevé toutes les passions dont ce chapitre va retracer les effets.

L'élégance et la fidélité ont leur mérite, sans doute, mais tout changement de version inquiète, trouble nécessairement la foi des simples et compromet le salut des âmes. — Ainsi parlaient les hommes qui s'appellent conservateurs, sans bien définir ce qu'ils croient conserver; des appréhensions de cette nature rendaient une lutte inévitable. Il s'agissait, pour la Société, de se retremper dans son principe pour faire un pas en avant ou de s'endormir dans une pétrifiante immobilité. Au fond, il s'agissait pour elle d'être ou de n'être pas; car, vouée à l'éternelle distribution d'Ostervald, elle eût certainement péri, et elle aurait été remplacée par une autre société plus jeune, plus vivace, plus docile au progrès, qui est la grande loi de Dieu.

Mise à l'ordre du jour dès l'origine de la Société, puis abandonnée, reprise, oubliée pour reparaître, la question des versions améliorées n'était pas de celles qu'on élude ou qu'on enterre; il fallait qu'elle fût tranchée, tôt ou tard, dans le sens progressif; elle le fut, on va voir au prix de quel douloureux déchirement et de quels sacrifices.

La version de Martin, peu à peu discréditée, cessa, en 1845, d'être demandée à la Société; elle avait reçu, en 1828, une rude atteinte de la *Revue protestante* (août, p. 87), reproduisant un extrait de la thèse écrite, en 1808, par M. J. Dautheville pour signaler les nombreux défauts et les erreurs de cette traduction. La version d'Ostervald, et l'on sait quel Ostervald[1], distribuée par les deux sociétés bibliques, régnait donc seule

1. Voy. le chapitre VII et l'Appendice II.

dans les églises réformées; le vœu émis par quelques membres du Comité s'était enfin réalisé.

D'un autre côté, le langage vieilli, incorrect, le *style* plus que *réfugié* du réviseur neuchâtelois paraissaient des défauts minimes en comparaison de ceux du texte grec qu'il avait suivi pour le Nouveau Testament. En 1830, Charles Coquerel réclamait déjà une version nouvelle[1] d'après un texte moins fautif que le *texte reçu.*

Qu'était-ce que le *texte reçu?*— Le texte inexact tiré par Érasme de quelques manuscrits qui lui tombèrent sous la main quand il publia (1516) la première édition grecque du Nouveau Testament. « Il a dit lui-même de cette édition : *Præcipitatum fuit verius quam editum* (lettre à Pirckheimer de 1517), et il est bien certain que, si l'on ne peut qu'applaudir à la pensée, toute tardive qu'elle était, de rendre public le texte original du Nouveau Testament, on ne saurait que déplorer la précipitation et l'incurie avec lesquelles Érasme exécuta ce travail; du reste, ce ne fut pas de lui-même, mais à la sollicitation du libraire Froben, de Bâle, qu'il l'entreprit. Froben, craignant sans doute d'être devancé par l'apparition de la Bible polyglotte que le cardinal Ximènes faisait imprimer à Alcala, et dont le texte grec du Nouveau Testament était prêt dès l'année 1514, pressait Érasme de se hâter. Il ne fut que trop bien obéi. Prenant dans la bibliothèque de Bâle les premiers manuscrits venus, l'un du quinzième siècle pour les Évangiles, l'autre du treizième pour les Actes et les Épîtres, et une copie de l'Apocalypse tout aussi récente, Érasme les livra tels quels à l'imprimeur, *après leur avoir fait subir,* dit-il, *les corrections nécessaires,* et qui consistaient, pour la plupart, à insérer dans le texte grec les leçons de la Vulgate latine. Il ajoute, dans les lettres d'où sont tirés la plupart de ces détails, que *la révision des épreuves a souffert, soit de l'incapacité des protes, soit du mauvais état de sa santé;* mais il prie ses correspondants de garder pour eux ces confidences, *de peur,* dit-il, *que les exemplaires de cette édition ne restent dans les magasins de l'imprimeur, si l'on vient à se douter de la vérité.* (Lettres à Budé et Latimer de l'an 1517.) Telle est, d'après un aveu non suspect, l'édition dont le texte, très-peu modifié, a été admis par les protestants, presqu'à l'égal de la Vulgate latine de 1592 par les catholiques, comme le texte authentique du Nouveau Testament.

« Cette première édition d'Érasme avait paru en février 1516; il en publia, en 1519, une seconde qui diffère de la précédente par quelques

1. *Revue protestante,* p. 298.

changements et par un grand nombre de corrections typographiques. En 1522 parut la troisième édition qui s'éloigne fort peu de la seconde. Ces premières éditions furent réimprimées à Venise, Strasbourg, Haguenau et ailleurs. En 1527, Érasme donna sa quatrième édition, où il admit quelques leçons nouvelles empruntées au Nouveau Testament de la polyglotte d'Alcala, qui avait été publiée en 1520. Enfin, il fit paraître, en 1535, une cinquième et dernière édition qui s'écarte à peine de la précédente, et qui fut reproduite presque sans changement, par Robert Étienne (sauf pour l'Apocalypse, où il suit le texte d'Alcala) dans son édition de 1550. C'est celle-ci qui, retouchée en un très-petit nombre d'endroits, par Théodore de Bèze, fut, en 1624, adoptée par les Elzévirs de Hollande comme type de leurs nombreuses éditions. Maîtres du marché, il leur suffit d'affirmer, en tête de l'édition de 1633, que ce texte était le texte universellement reçu (*textum ergo habes ab omnibus receptum*), pour qu'il le devînt, et qu'à ce titre il possédât, pendant près de deux siècles, une sorte de consécration officielle. Peu d'usurpations ont été couronnées d'un aussi grand et aussi illégitime succès; jamais cadets de famille n'ont, avec tant d'audace, dépossédé leurs aînés, et la dépossession a longtemps duré. Heureusement qu'en ces matières il n'y a pas prescription, surtout pour les chrétiens qui ont fait justice, il y a trois siècles, de prétentions bien plus graves et plus enracinées. Le retour aux sources est de droit, en ce qui concerne le texte sacré, comme en ce qui concernait l'Église, et il eût été ridicule, quand on a su rompre avec Rome, de n'oser rompre ni avec les Elzévirs, ni avec Érasme[1]. »

Après avoir résumé rapidement l'histoire de la critique sacrée s'efforçant de reconstituer le texte aussi authentique que possible du Nouveau Testament, M. Rilliet ajoute : « Le résultat général de ces longs et remarquables travaux a été de faire définitivement justice du texte reçu, qui, tel quel, n'est plus défendu par personne. Mais s'il a cessé de prévaloir dans les nouvelles éditions grecques du Nouveau Testament, il règne toujours dans les traductions, et il est probable qu'un temps encore assez long s'écoulera avant que les tentatives pour le mettre de côté aient réussi, et avant que la routine ait cédé le pas aux véritables principes. » — En effet, si nous ne nous trompons, de toutes les Sociétés bibliques du monde, la Société biblique protestante de Paris est la seule jusqu'ici qui distribue

1. Albert Rilliet, *Les Livres du Nouveau Testament, traduits pour la première fois d'après le texte grec le plus ancien.* Paris, 1858, Introduction p. XIX.

une version du Nouveau Testament faite sur un texte différent du texte reçu, savoir celle de M. Arnaud[1].

Charles Coquerel avait donc raison de dire en 1830 : « Pourquoi nos versions d'usage journalier continueraient-elles à rester conformes à un texte impur[2]? Est-ce là servir Christ comme il veut être servi? Est-ce rester fidèle à sa loi que de suivre de préférence une version infidèle?... Dès qu'on nous montre un exemplaire de l'Évangile plus parfait que tous les autres, tout est dit: il faut adopter le meilleur et le seul authentique dans l'état actuel de la critique sacrée. On peut, on doit garder l'ancien style, si faire se peut, et quand il n'est pas barbare; mais conserver des passages incorrects et quelques additions fausses, est inexcusable[3]. »

Ces réclamations d'un homme éclairé trouvèrent alors peu d'écho. La force de l'habitude triompha, les églises continuèrent à ne demander que les versions de Martin et d'Ostervald.

Cependant de nombreux travaux de révision et de traduction furent entrepris et menés à bonne fin : le Nouveau Testament, *version nouvelle approuvée par les pasteurs et professeurs de l'église de Genève,* parut à Valence en 1835; la seconde édition de la Bible d'Ostervald, revue par la Société biblique de Lausanne, fut imprimée l'année suivante (1836); les hagiographes et les prophètes de M. Perret-Gentil parurent en 1847, et le reste de l'Ancien Testament en 1861; en 1839 avait paru le Nouveau Testament de Lausanne; en 1849, la Bible revue par MM. Matter, Rodolphe Cuvier, etc., publiée aux frais de la Société pour la propagation des connaissances chrétiennes[4]; en 1854, la version nouvelle de la Bible de Lau-

---

1. La Bible de Paris, en cours d'exécution, suit le texte de Tischendorf pour le Nouveau Testament.

2. Voy. *Histoire de la question biblique en 1862,* p. 68.

3. *Revue protestante,* 1830, p. 298.

4. *L'Évangéliste* parlait ainsi de cette révision en 1837 : « Cette version aura pour base les traductions en usage, celles d'Ostervald et de Martin, dont on conserve la version quand elle n'a pas besoin d'être amendée pour le fond ou pour le style. Ce grand travail est entrepris sur la demande de la *Société pour la propagation des connaissances chrétiennes,* qui y consacrera une somme considérable, au moins 300,000 fr. Un comité de direction et de révision a été formé à Paris, et tout ce plan se lie en partie à l'idée d'ouvrir dans la capitale un culte anglican-français, dont le ministre a été déjà choisi et consacré par le très-révérend évêque Luscombe, évêque suffragant à Paris de l'évêque de Londres, de qui relèvent les églises épiscopales du continent. Quelques livres de l'Écriture sont prêts. Le travail de la nouvelle version, dont les premières feuilles ont déjà été mises sous presse, est confié à des pasteurs et ministres appartenant à l'Église de la Confession d'Augsbourg. » (*L'Évangéliste,* 1837, p. 16.)

sanne. Enfin en 1858, MM. Arnaud et Rilliet publièrent leurs traductions du Nouveau Testament, suivies en 1859 de celle de M. Darby. Il existait donc un mouvement biblique qui devait peu à peu sortir du cercle des savants pour pénétrer dans les masses protestantes.

Déjà en 1853, une commission envoyée à Paris par la Société de Londres pour la propagation des connaissances chrétiennes, essaya, sans y réussir, de faire adopter par la Société biblique le travail de deux de ses membres, MM. Matter et Cuvier.

L'année suivante, M. Marc Aurel, de Valence, écrivit à notre Comité pour lui offrir 7 à 800 exemplaires du Nouveau Testament de Genève, reste des deux éditions in-8° et in-16 qu'il avait éditées en 1835. Cette proposition fut favorablement accueillie de quelques personnes; MM. Coquerel fils et Montandon en réclamèrent l'adoption, et demandèrent en même temps que la Bible de Lausanne (1822) et celle de MM. Matter et Cuvier fussent portées, à côté de celles d'Ostervald, au catalogue de la Société. Ces demandes soulevèrent une vive contradiction parmi les membres du Comité qui ne pensaient pas que « *la multiplicité des traductions... amène des comparaisons qui éclairent l'intelligence du texte, en relèvent la valeur, la franchise et la divine autorité*[1] », qu'elle « *empêche qu'on n'accorde à la lettre plus d'importance qu'à l'esprit* », qu'elle « *apprend à rechercher, sous la diversité des formes, l'immuable identité du fond..., et prévient cette somnolence religieuse qui naît souvent de l'uniforme répétition des mêmes mots*[2] ». M. F. Delessert déclara qu'il s'opposait formellement à l'introduction des versions nouvelles, et particulièrement à celle du Nouveau Testament de Genève qui contenait quelques notes. Cédant aux instances de quelques-uns de leurs collègues, et pour éviter une scission imminente, les auteurs de la proposition la retirèrent. M. Montandon ajouta que l'avenir résoudrait infailliblement la question. Voici en quels termes le Rapport présenté à l'assemblée générale de 1855[3] appréciait cet incident : « Après une mûre délibération et un examen approfondi, la grande majorité du Comité a paru considérer une pareille mesure (l'adoption des versions nouvelles) comme contraire à l'article 1er et fondamental de notre Règlement. Le Comité, en effet, ne saurait s'ériger en juge du mérite de telles versions, ni des défauts de telles autres. Il doit rester entièrement

1. M. le professeur Vaucher, *Nouvelle revue de théologie*, janvier 1861, t. VII, p. 21.
2. M. Rilliet, *lib. cit.*, p. xxv.
3. Par M. de Schœnefeld, *Rapport de 1855*, p. 13.

neutre à cet égard. Si un progrès peut s'accomplir sous ce rapport, ce n'est pas à lui, mais aux églises à prendre l'initiative. »

Au mois d'avril 1857, le Comité résolut, sur la proposition de M. le pasteur Montandon, d'introduire dans la Bible in-12 qu'il venait de mettre sous presse, les sommaires des chapitres et les titres courants qui se trouvent dans la Bible de MM. Matter et Cuvier. On reconnut bientôt que ces sommaires devaient être préalablement retouchés, rendus plus simples et plus concis; mais alors des doutes et des scrupules s'élevèrent dans quelques esprits. MM. d'Aldebert et Martin-Paschoud trouvèrent que cette correction était une mesure de la plus haute gravité, et demandèrent l'ajournement, parce qu'on était en été et que plusieurs membres du Comité étaient absents de Paris. A la séance du 17 novembre, quelques-uns soutinrent que la Société ne pouvait prendre l'initiative en cette matière; l'un d'eux, M. F. Delessert, alla jusqu'à improuver absolument la résolution qui avait été prise en avril. Sans doute, disait-il, les sommaires qui se trouvent dans les versions de Martin et d'Ostervald, constituent une espèce de commentaire; mais ils sont consacrés par l'usage. En les améliorant, ne courrait-on pas le danger d'effrayer des personnes pieuses, et de ne pas voir cette édition généralement adoptée? — M. le pasteur Martin-Paschoud alla plus loin; il maintint qu'autant la révision des sommaires était chose désirable et nécessaire, autant elle était interdite par le Règlement, et il proposa la suppression pure et simple des sommaires; cette proposition fut rejetée par 8 voix contre 7, et la décision relative aux nouveaux sommaires fut maintenue. Huit jours après (24 novembre), MM. F. Delessert et Bartholdi envoyèrent leur démission, en la motivant sur la violation de l'article 1er du Règlement. Pour faciliter le retour de ces deux honorables membres au sein du Comité, il fut décidé, dans une séance extraordinaire, que les sommaires seraient supprimés, sur quoi les démissionnaires retirèrent leur démission.

Deux années plus tard (1859), M. le pasteur Cailliatte adressa au Comité un mémoire dans lequel il signalait l'infériorité, sous le rapport du style, des versions de Martin et d'Ostervald comparées aux traductions catholiques. « Je suis persuadé, écrivait-il, que la Société rendrait un service signalé aux églises en les dotant d'une Bible pure de toute infraction aux règles de la langue française. » En même temps, il invitait le Comité à solliciter, dans ce but, un mandat des églises, s'il ne se croyait pas en droit d'entreprendre un semblable travail. — L'heure du progrès n'était point encore sonnée; il ne restait qu'à agir sur le public, seul juge et au-

torité en cette matière. C'est ce que fit M. le pasteur Montandon dans le Rapport de 1860. « Nous ne pouvons qu'honorer, disait-il, les hommes de science et de foi qui, en dehors des sociétés bibliques..., s'appliquent à produire de nouvelles versions plus correctes, plus lisibles, plus avenantes, plus acceptables pour ceux qui n'ont pas été, comme nous, élevés de bonne heure dans le respect et dans l'usage de nos anciennes versions.... Que les versions nouvelles obtiennent de nombreux suffrages, qu'elles soient admises dans les églises, nous aurons compétence alors et mission légitime, aux termes de notre Règlement, pour les propager[1]. »

En 1861, un savant membre du Comité, M. Eichhoff, qui travaillait à une harmonie des évangiles[2], eut occasion de constater la supériorité de la version du Nouveau Testament de Genève (1835) sur celle d'Ostervald. Il fit part de ses observations à ses collègues, dans la séance du 2 juillet, et proposa de mettre ce Nouveau Testament à la disposition des églises qui le demanderaient. M. le pasteur Martin-Paschoud et quelques autres membres appuyèrent la proposition; M. Eichhoff, invité à la formuler par écrit, adressa au Comité la lettre suivante:

« Paris, le 4 août 1861.

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« Je crois devoir appeler votre attention et celle de nos honorables collègues sur nos traductions françaises de la Bible et surtout du Nouveau Testament, qui depuis tant d'années se reproduisent parmi nous, dans les éditions de la Société, avec toutes les fautes, les redites, les tournures surannées qui y abondent.

« Ne serait-il pas possible qu'à l'exemple de l'Allemagne et de l'Angleterre, où la Bible est traduite et reproduite dans le style le plus noble et le plus pur, nous présentassions enfin à nos lecteurs, à la foule des fidèles, une version digne de la grandeur du sujet?

« Or, en comparant avec soin les diverses traductions existantes en usage dans les diverses églises, je me suis convaincu de la supériorité incontestable, pour le sens et le style, de la version française revue par les pasteurs et les professeurs de l'Église de Genève (1835), et je fais des vœux ardents pour qu'une édition de cette version du Nouveau Tes-

1. *Rapport de 1860*, p. 24.
2. *Concordance des quatre Évangiles, etc.*, Paris, chez Berger-Levrault, 1861.

tament puisse être publiée par notre Société, aussitôt qu'il sera possible, dans l'intérêt de la religion, et pour l'édification des fidèles.

« Veuillez agréer, etc.

« EICHHOFF. »

La discussion fut ajournée à une époque où le Comité pourrait se réunir au complet.

Dans l'intervalle, M. le pasteur A. Coquerel fils signala quelques-uns des nombreux défauts de la Bible d'Ostervald, à l'occasion d'une Bible avec parallèles que venait de publier la Société biblique française et étrangère[1]. « Les Sociétés bibliques, disait-il en terminant, devraient rougir de leur pusillanimité et comprendre que le premier et le plus impérieux de leurs devoirs envers le texte sacré qu'elles publient, c'est de le donner aussi pur et aussi exactement traduit que possible; et par conséquent, tout en évitant scrupuleusement les hypothèses incertaines, elles devraient *oser savoir* tout ce qui est acquis et hors de doute. Il serait utile que les pasteurs et les fidèles qui, à cet égard, pensent comme nous, et que choque justement l'incorrection vraiment scandaleuse des versions de la Bible généralement répandues dans nos églises, s'en plaignissent directement auprès des Sociétés bibliques, et demandassent dans nos traductions une prompte réforme, qui est due non-seulement à la majesté du texte sacré, à la sainteté du culte public et privé, à l'instruction et à l'édification des âmes, mais même à la dignité et à la pleine sincérité de l'œuvre biblique. »

Déjà M. le pasteur Rognon avait écrit, en 1858[2]: « *Les imperfections des versions françaises sont d'ailleurs tellement reconnues* que des points les plus opposés de l'horizon théologique sont parties, comme des ballons d'essai, diverses traductions plus ou moins élégantes ou littérales. » MM. Louis Bonnet et Baup, dans la préface de leur Nouveau Testament avec notes et introductions[3], avaient avoué que la traduction de Martin « parle un langage tellement suranné, incorrect et parfois si obscur », qu'ils avaient dû renoncer à la republier; que celle d'Ostervald, à laquelle, d'ailleurs, ils reconnaissent *d'admirables qualités,* a le *grave défaut* de « nous livrer la pensée apostolique commentée, paraphrasée, et non simplement exprimée », et qu'ils ont dû la corriger « dans tous les passages

1. Voy. *le Lien* du 23 novembre 1861.
2. *Espérance* du 24 décembre.
3. Paris, chez Delay, 1846, gr. in-8°, p. XIII.

où elle s'écarte évidemment de l'original, comme dans ceux où elle le rend affaibli, décoloré ».

L'article de M. Coquerel fils avait eu le mérite de l'à-propos; il était arrivé dans un moment où beaucoup de pasteurs et de laïques instruits souffraient de voir les augustes enseignements de Jésus, des apôtres et des prophètes, traduits inexactement et en mauvais langage. Le public resté jusque-là indifférent, malgré tant d'appels et d'avertissements qui lui avaient été adressés depuis 1824 par les rapports de la Société biblique, par la *Revue protestante*, etc., sortit enfin de sa torpeur; il avait compris la nécessité de lire la Bible dans des versions qui fussent à la hauteur des progrès scientifiques accomplis depuis plus d'un siècle et dans un langage dont il n'eût pas à rougir. Une grande et énergique manifestation allait se produire.

Le journal *le Lien* commença, le 6 janvier 1862, la publication de lettres nombreuses, venues de différents points de la France, et qui toutes s'accordaient à réclamer de meilleures traductions. Qu'on ait mis quelque vivacité, une ardeur parfois juvénile à relever les hébraïsmes, les contre-sens et les non-sens qui se trouvent dans la Bible d'Ostervald répandue par les deux Sociétés bibliques françaises, qu'on n'ait pas toujours assez soigneusement distingué la part d'erreurs qui incombait réellement à Ostervald de celle qui est le fait d'une commission prise dans le sein de notre Comité, cela était inévitable; on ignorait alors, et qui le sait aujourd'hui? que cette commission avait défait l'œuvre d'Ostervald et reproduit sous son nom bon nombre des fautes qu'il avait corrigées[1]. Quel coureur voudrait s'engager à atteindre le but sans le dépasser, au risque de n'arriver que le second ou le dernier?

Au reste, la question fut circonscrite dans ses véritables limites par M. Stein[2] dès le début, et posée au point de vue pratique; il proposait de réunir le Nouveau Testament de Genève (1835) à l'Ancien Testament de Perret-Gentil, ce qui donnerait la meilleure Bible possible en 1862. Ses cinq lettres jointes à l'article de M. A. Coquerel fils forment une brochure de 72 pages, qui fut tirée à un grand nombre d'exemplaires et distribuée

1. Voy. l'Appendice II.

2. M. Stein nous permettra-t-il de soulever un coin du voile dont il se couvre et de révéler que l'auteur de *La version d'Osterwald*, etc., de l'*Histoire de la question biblique en 1862*, de l'*Histoire* de la même question en 1863, et de la lettre d'un instituteur (*Lien* du 6 juin 1863), n'est pas M. Scherer, comme on l'a cru et imprimé? (Voy. Pétavel, *la Bible en France*, p. 299.)

gratuitement par «quelques laïques»; elle a pour titre: *La version d'Osterwald (sic) et les Sociétés bibliques.*

Au moment même où M. Eichhoff faisait sa proposition à la Société biblique protestante de Paris, la vénérable Compagnie des pasteurs et professeurs de Genève demandait à la Société biblique de cette ville de répandre, en même temps que Martin et Ostervald, les versions de Perret-Gentil, de Rilliet et celle de 1835. Cette coïncidence était remarquable et de nature à ne pas réjouir les partisans quand même de l'ancienne version.

Bientôt on ne se contenta plus d'écrire dans les journaux; on écrivit de Dieppe, de Luneray, de Montpellier, à la Société pour réclamer de meilleures versions. Le mouvement était commencé quand la proposition de M. Eichhoff fut discutée (4 février 1862). M. Pelet de la Lozère la combattit le premier, en s'appuyant sur l'article du Règlement qui ne permettait que la distribution des versions *reçues et en usage* dans les églises protestantes. M. Guizot ajouta qu'il n'appartenait qu'à un synode d'adopter des versions nouvelles, et qu'une société religieuse n'avait pas qualité pour parler au nom des églises. MM. Montandon et Coquerel fils répondirent qu'il ne fallait pas interpréter le Règlement d'une manière si judaïque, que les fondateurs de la Société ne le comprenaient pas ainsi, puisqu'ils distribuèrent la Bible genevoise de 1805 et différentes autres versions, soit en français, soit en langues étrangères. Les termes du Règlement autorisent, disaient-ils, la Société à donner les versions connues et estimées dans les églises; or, la version genevoise de 1835 est appréciée par un certain nombre de pasteurs, qui s'en servent pour leurs exercices catéchétiques; le style en est incontestablement supérieur à celui d'Ostervald; en la répandant, le Comité ferait une œuvre sage et conservatrice, il répondrait aux besoins spirituels de nombreux lecteurs rebutés par les incorrections ou les obscurités des versions actuelles. En un mot, l'adoption de la proposition de M. Eichhoff constituerait un sage milieu entre l'immobilité, qui deviendra impossible, et une marche précipitée.

Plusieurs membres du Comité ayant déclaré qu'ils donneraient leur démission si le Nouveau Testament de Genève était distribué, M. Eichhoff obéit à une pensée de concorde en retirant sa proposition. Il ajouta qu'il était fermement persuadé qu'il faudrait en venir tôt ou tard, par respect pour l'Évangile et pour la conscience d'autrui, à donner aux églises une version qui parle un langage digne du christianisme.

Le résultat négatif de cette délibération fut porté à la connaissance du public religieux par un article du *Lien* (8 février). « Rien n'est plus dou-

loureux, disait le rédacteur de cette feuille, que de voir des besoins religieux auxquels on refuse satisfaction; si nous comprenons que le Comité, pour ne point se séparer de quelques-uns de ses membres les plus anciens, ait encore cette fois cédé à l'espèce de contrainte morale dont il a été fait usage, il nous semble difficile que la réflexion ne vienne pas modifier un jour le point de vue de ceux qui l'ont exercée.»

Toutefois, le mouvement en faveur des versions améliorées ne se ralentit point, le Comité reçut de nouvelles lettres qui l'engageaient à sortir de la routine, et invita l'agent à insérer dans ses réponses la phrase suivante: «En présence de l'article premier du Règlement, et dans l'état actuel de la question, le Comité a cru devoir se borner à tenir note des vœux transmis, sans s'occuper, quant à présent, d'une décision définitive.» On voit par cette délibération que la majorité du Comité ne regardait pas la Société comme inféodée à la version d'Ostervald, et qu'elle n'attendait qu'une manifestation plus imposante du vœu des églises.

Ce fut alors que l'*Union protestante libérale* réimprima le Nouveau Testament de Genève en supprimant les quelques notes qui se trouvaient dans les deux premières éditions, et que quelques laïques distribuèrent la brochure intitulée: *La version d'Osterwald et les Sociétés bibliques.* A partir de ce moment il y eut une question biblique, autour de laquelle il fut moralement impossible de faire le silence; les journaux religieux, les revues protestantes durent s'en occuper, et la question grandit au point de devenir la principale affaire des églises protestantes en 1862.

Le journal *l'Espérance,* qui s'était tu longtemps, rompit enfin le silence (28 février), et dénonça, en quarante-deux lignes, ce qu'il appelait les infidélités de la version de Genève, « *qui a affaibli les principaux passages qui se rapportent à la divinité de Notre Seigneur Jésus-Christ* »; il ajoutait que dans le cas où le Comité publierait cette version, « *tous les fidèles attachés à la saine doctrine... devraient retirer leur concours à la Société* », qui ne vivrait pas longtemps, une fois privée de ses plus fidèles appuis.

Les Conférences pastorales générales qui eurent lieu à Paris les 29, 30 avril et 2 mai, furent tout entières consacrées à l'examen de la question biblique. M. le pasteur Vallette proposa de rechercher les moyens d'obtenir une traduction des livres saints acceptée des églises de langue française; la question posée par M. Coquerel fils ne différait guère de la précédente, elle était formulée en ces termes: «Du devoir pour les protestants français de publier et d'employer habituellement une version de l'Écriture plus

exacte que celles actuellement en usage ». Durant toute la première séance, l'accord le plus complet régna dans l'assemblée[1]. On était unanime à reconnaître les imperfections des Bibles de Martin et d'Ostervald, et à repousser l'interpolation du passage I Jean, v, 7 sur les *trois témoins;* on ne différait que sur le degré d'inexactitude imputée à ces versions, et sur les moyens pratiques de réaliser une amélioration nécessaire.

La discussion prit le lendemain une autre tournure. Toute une partie de l'assemblée s'attacha à mettre en relief les difficultés qu'il y aurait à vaincre pour faire une nouvelle traduction aussi parfaite que possible, et se plaignit vivement qu'on eût divulgué les défauts des versions en usage. La foi des troupeaux, disait-on, n'est pas si robuste, qu'elle ne puisse être ébranlée par la pensée que la Bible la plus répandue est un livre mal traduit. Des versions nouvelles dérouteraient les esprits, on n'y retrouverait plus les passages qui sont gravés dans toutes les mémoires. Enfin la majorité de la Conférence, visiblement préoccupée de la réimpression du Nouveau Testament de Genève par l'*Union protestante libérale,* vota l'ordre du jour suivant:

« La Conférence, sans méconnaître les imperfections qui se trouvent dans les versions de Martin et d'Ostervald, actuellement en usage dans les églises réformées de France;

« Persuadée, d'ailleurs, que ces défauts, ne portant que sur des points de détail ou sur des incorrections de style, n'altèrent point le sens général et le fond substantiel des révélations divines, et ne doivent, par conséquent, point troubler la foi et la conscience des fidèles;

« Considérant, d'autre part, que les essais tentés individuellement sont encore incomplets, et que, quant à la version de Genève, elle soulève des objections très-graves au point de vue de la fidélité; croit cependant qu'il y a lieu à encourager, autant qu'il est en elle, les travaux individuels tendant à améliorer les versions des Écritures; mais, se reconnaissant incompétente pour prendre l'initiative d'une révision, passe à l'ordre du jour. »

Cette décision fut votée dans son ensemble à la majorité de 64 voix contre 17; le paragraphe concernant la version de Genève n'obtint que 41 voix contre 27; quelques membres de la majorité s'en étant détachés à la suite d'observations présentées par M. Bersier, d'après lequel on ne pouvait, en conscience, flétrir, sans la connaître, une traduction qui est l'œuvre de sa-

1. Voy. les *Archives du christianisme* (10 mai), *l'Espérance* (16 mai), *le Lien* (10 mai) et *le Disciple de Jésus-Christ* (mai 1862, p. 397).

vants professeurs, d'hommes pieux et vénérés dans nos églises. En effet, quelques-uns des adversaires de cette version déclaraient ne pas l'avoir lue.

Quoi qu'il en soit, pour empêcher le Comité de la Société biblique de déférer au vœu des églises, la Conférence pastorale n'avait pas hésité à donner au monde le désolant spectacle d'une assemblée protestante mettant un livre à l'index. Au reste, l'accusation d'infidélité dirigée contre ce Nouveau Testament ne servit qu'à le faire examiner de plus près, et à convaincre les accusateurs de légèreté et de parti pris. La Société biblique s'interdisant les matières théologiques, nous n'avons point à reproduire ici cette discussion qu'on trouvera dans les journaux et les brochures de l'époque[1]; bornons-nous à cette déclaration faite au sein du Comité, après examen des passages incriminés, par M. Eichhoff, et reproduite par M. Émile de Bonnechose, dans la *Revue chrétienne* (15 janvier 1864): La version de Genève « ne contient *pas un seul passage socinien,* et personne ne peut être détourné par elle de sa foi ».

Les pasteurs et laïques réunis en conférence à Nîmes, les 4 et 5 juin, comprirent qu'il était de leur devoir de ne pas laisser cette estimable version sous le coup de l'anathème qu'avait lancé contre elle la Conférence parisienne; ils votèrent à une immense majorité la résolution suivante:

« La Conférence du Gard exprime le vœu qu'il soit publié, par la Société biblique, une version des livres saints, plus exacte que celles d'Ostervald et de Martin, actuellement en usage, et qu'en attendant, on emploie dans nos églises diverses traductions estimables qui ont paru depuis quelques années, et en particulier le Nouveau Testament de Genève de 1835. »

Cependant le Comité de la Société biblique se recueillait, et attendait la suite des événements. « Ce n'est point ici le lieu de rouvrir la discussion, disait le Rapporteur, M. Guillaume Guizot, à l'assemblée générale de 1862[2]. Mais puisque, dans votre Société même et dans l'Église, il y a des esprits qui continuent à s'en occuper avec ardeur, et qui travaillent à attirer sur ce point l'attention de tous, il est bon de faire remarquer que la question ainsi suspendue devant nous en renferme plusieurs qui ne sauraient être tranchées du même coup: une question d'opportunité actuelle, qui ne préjuge point la question d'utilité générale, laquelle, à son tour, laisse intacte la question de compétence. C'est devant celle-ci que votre Comité s'est

---

1. Voy. entre autres *La version d'Osterwald et les Sociétés bibliques*, p. 62, *Histoire de la question biblique en 1862*, p. 40, *Histoire de la question biblique en 1863*, p. 58.

2. *Rapport de 1862*, p. 13.

arrêté, et aux avis qui lui ont été exprimés par plusieurs de ses correspondants, il a uniformément répondu que dans l'état de la question, et en présence du premier article de votre Règlement, il avait cru devoir se borner à garder note des vœux transmis, sans s'occuper, quant à présent, d'une solution définitive. Tel est le langage que votre Comité a tenu, Messieurs; c'est aux églises, aux pasteurs et aux fidèles à faire le reste, et à Dieu de les guider. »

La discussion continua dans les journaux pendant l'été de 1862. *L'Espérance* commença, le 20 juin, à publier une série d'articles dirigés contre la version genevoise. La conclusion de M. le pasteur Bastie était qu'il fallait travailler à préparer une version nouvelle qui serait soumise à un synode général des églises réformées de France. — C'était reléguer le progrès dans un avenir bien éloigné et bien incertain. M. le pasteur Arnaud, auteur d'une traduction du Nouveau Testament, le comprit, et émit, dans *l'Espérance,* des vues différentes de celles de son collègue, M. Bastie. D'après M. Arnaud, la Société biblique était parfaitement compétente pour entreprendre une révision d'Ostervald, et son Règlement ne lui interdisait en aucune façon d'imiter l'exemple donné par la Société pour la propagation des connaissances chrétiennes et par les Sociétés bibliques de Lausanne et de Neuchâtel, lesquelles ont publié des versions de la Bible, revues et corrigées[1]. L'opinion de M. Arnaud, combattue par M. le professeur Matter et par la rédaction de *l'Espérance*[2], fut développée dans *le Lien*[3] par M. Étienne Coquerel qui déclarait cependant ne pouvoir se contenter d'une simple révision, et affirmait l'absolue nécessité d'une version nouvelle, française d'origine et de langage et digne de notre église. M. le pasteur Astier proposait dans le même journal[4] la création d'une nouvelle société biblique destinée à propager les versions nouvelles. De son côté, *le Disciple de Jésus-Christ* commençait au mois de novembre la publication de l'*Histoire de la question biblique en 1862.*

Pendant ce temps, le Comité de l'Union protestante libérale avait activé l'impression du Nouveau Testament de 1835, dont un exemplaire fut offert au Comité biblique dans la séance du 2 décembre. La vénérable Compagnie des pasteurs et professeurs de Genève non-seulement avait autorisé

1. *Espérance*, 1er août 1862.
2. 19 septembre 1862.
3. 11 octobre 1862.
4. *Le Lien*, 18 décembre 1862.

cette réimpression, mais elle avait souscrit pour 2,000 exemplaires. Le premier tirage fut épuisé en quelques mois.

C'était là un événement considérable, qui allait faire entrer la question biblique dans une phase nouvelle. Un grand nombre de correspondants de la Société continuaient à se plaindre de la version d'Ostervald et à réclamer celles de Genève et de Perret-Gentil. Plusieurs membres du Comité pensèrent que le moment était venu de répondre au vœu des églises; d'ailleurs l'approche de Pâques et les demandes de Nouveaux Testaments de première communion ôtaient tout prétexte à de nouveaux ajournements.

A la séance du 3 février 1863, une commission, composée de MM. Montandon, Coquerel fils et Parrot (ce dernier remplaçant M. le pasteur Berger qui avait refusé d'en faire partie), fut chargée d'examiner quelle réponse il y aurait à faire aux églises qui réclamaient le Nouveau Testament réimprimé par l'Union protestante libérale. Cette commission présenta son rapport le 3 mars, l'impression en fut demandée, et la discussion remise au 10.

Le Rapporteur, M. Parrot, s'était attaché tout particulièrement à la question de droit. Il ne s'agit plus aujourd'hui, disait-il, d'adopter au nom de la Société la version de Genève et de la réimprimer, puisqu'une autre société s'est chargée de ce soin; il ne s'agit que d'expédier cette réimpression aux soixante-quatorze églises qui la réclament. Leur opposer un refus catégorique ne serait-ce pas provoquer un schisme, ou tout au moins exercer une pression indigne de notre foi protestante? Au reste, les antécédents et les principes de la Société prouvent clairement, 1° qu'elle ne peut s'ériger en synode et s'immiscer dans les questions de théologie, 2° que dans le choix des versions elle laisse pleine liberté aux églises, 3° que toute version admise et demandée par une église doit être considérée comme une version reçue et en usage parmi les protestants, sans distinction de frontières ni de nationalité. La version de Genève étant admise et en usage dans certaines églises protestantes, c'est rester dans l'esprit du Règlement que d'en voter la distribution. Objecterait-on que l'article 1er ne parle que des églises françaises? M. Parrot répondait:

« Sa disposition est générale, illimitée; elle comprend indistinctement toutes les églises protestantes, qu'elles soient en France ou en pays étranger. Là où la disposition légale et réglementaire ne distingue pas, il est interdit à tous ceux qui en font l'application, de faire une distinction qu'elle n'a pas faite, de poser une limite, d'établir une borne que la disposition n'a pas fixée. »

Après avoir rappelé les services éminents rendus depuis trois siècles

par l'église de Genève à la Réforme française, et particulièrement les envois de livres saints et de catéchismes faits par elle à nos pères, M. Parrot en concluait que les rédacteurs du Règlement n'avaient pu songer à élever une muraille de fer entre Genève et la France, et il demandait que l'agent de la Société fût autorisé à satisfaire immédiatement aux demandes du Nouveau Testament de 1835, à l'unique condition que la version d'Ostervald serait toujours expédiée quand celle de Genève ne serait pas expressément réclamée.

La discussion fut, on le croira aisément, longue et animée, sans qu'il s'y produisît d'arguments bien nouveaux. Quelques membres du Comité se montrèrent préoccupés de la nécessité d'une version unique et officielle acceptée par un synode réformé et par le Directoire de l'Église de la Confession d'Augsbourg. D'autres répétèrent l'accusation d'infidélité dirigée contre la version de Genève et demandèrent si la logique n'entraînerait pas la Société, après avoir adopté une version dont la tendance est socinienne, à publier et à répandre des traductions faites par des incrédules tels que MM. Strauss et Renan. D'autres demandèrent si le langage avait vieilli depuis 1818 et objectèrent que le Nouveau Testament de Genève était demandé par des pasteurs et que les pasteurs n'étaient pas les églises. — On répondit que contraindre les églises à n'avoir qu'une seule version officiellement autorisée, c'était imiter le catholicisme dans sa divinisation de la Vulgate; que parler d'infidélités, c'était manquer de respect envers des hommes vénérables et entrer dans une voie où la Société avait toujours et sagement refusé de s'engager; qu'il n'appartenait point au Comité de se prononcer sur la valeur de telle ou telle traduction, fût-elle même de M. Strauss ou de M. Renan; que sa tâche se bornait à constater le vœu des églises et à s'y soumettre; que depuis longtemps la Société n'est plus en rapport avec les églises que par l'intermédiaire des pasteurs; que d'ailleurs des Consistoires, notamment celui de Lyon, avaient résolu de distribuer la version de Genève; que si le langage n'a guère vieilli depuis 1818, il a vieilli beaucoup depuis 1744 qui est la date de la révision d'Ostervald.

Aux précédents invoqués par M. Parrot: la distribution par la Société non-seulement de versions en langues étrangères, mais de versions françaises autres que celles de Martin et d'Ostervald, entre autres l'ancienne traduction de Genève, celle de Beausobre et Lenfant, 250 exemplaires, au moins, de la révision de Lausanne, etc., M. Montandon en ajouta un autre qui tranchait la question. En effet, il avait demandé en 1835 si le Comité favoriserait la circulation du Nouveau Testament qui venait de paraître

chez Marc Aurel à Valence, et le Comité avait répondu et inscrit ce qui suit dans ses procès-verbaux (séance du 6 octobre): « Conformément au règlement de la Société, rien ne s'oppose à ce que nous procurions des exemplaires de cette édition dès qu'elle sera admise par les églises nationales de France. » Déférer en 1863, ajoutait M. Montandon, au vœu des soixante-quatorze églises qui réclament cette version, n'est-ce pas être fidèle à la résolution du 6 octobre 1835?

Pour faire connaître l'impression que produisit sur une partie du Comité ce qui s'y passa ensuite, nous cédons la parole à un de ses membres, M. A. Coquerel fils, qui a fait, dans *le Lien* du 14 mars, le récit de la séance du 10:

« Après bien des discours en sens opposés.... M. Guizot, qui présidait, prit la parole le dernier. Il reconnut avec d'autres membres de la minorité qu'une révision d'Ostervald est désirable; il émit l'espoir que nos pasteurs, nos professeurs, ou quelque Consistoire comme Paris ou Lyon, feraient un jour faire ce travail. Il insista beaucoup sur les doutes, les inquiétudes que soulève chez une portion de l'Église la version de Genève. Puis tout à coup, au profond étonnement du Comité, M. le président déclara que, selon lui, les demandes du Nouveau Testament de 1835 adressées au Comité étaient contraires au Règlement et qu'en conséquence il se refusait à poser la question.

« On objecta que la question n'était nullement inopinée, n'avait pas surgi pendant le débat, qu'elle était déjà posée indirectement par des délibérations qui remontent à deux ans, et directement par des demandes auxquelles il s'agissait de répondre oui ou non; par tout ce qui s'était dit dans les trois dernières séances et dans les deux dernières sous la présidence de M. Guizot lui-même; par le Rapport et par ses conclusions; tout fut inutile. M. Guizot déclara qu'un président peut, même au dernier moment, refuser de mettre aux voix la question sur laquelle il a fait délibérer et sur laquelle il a délibéré lui-même . . . .

. . . .

. . . .

« Le temps se passait; il était six heures et demie, et la séance avait commencé vers trois heures. Les demandes les plus respectueuses et les plus fermes restaient inutiles. On parla d'ajourner la résolution à une autre séance, mais en vain. Alors on mit en avant des compromis, des ordres du jour motivés. Les premiers que proposa la minorité, déclaraient que la Société, d'après son Règlement, ne devait pas donner le Nouveau

Testament demandé; mais ces ordres du jour étaient inacceptables, puisque la majorité affirmait que la Société, d'après son Règlement, le peut et le doit. La majorité refusa de se condamner elle-même et persista dans son opinion. La minorité, dont les exigences grandissaient à vue d'œil, semblait ne plus se contenter d'un simple ordre du jour . . . . . .

« Après une longue et pénible attente, l'ordre du jour suivant fut adopté : *Le Comité, sur le Rapport de la commission présenté par M. Parrot, désirant s'éclairer par de nouveaux faits et une expérience plus complète, passe à l'ordre du jour.* Au moment de ce vote, plusieurs membres se retirèrent sans y prendre part, protestant ainsi contre la violence morale faite par la minorité à la majorité . . . . »

L'effet produit dans les églises par ce nouvel ajournement fut contraire à ce qu'en avait espéré la minorité. Un mois ne s'était pas écoulé que quinze églises nouvelles se joignaient à celles qui demandaient des versions améliorées; les Sociétés bibliques de Nîmes et de Saint-Julien (Doubs) se prononçaient dans le même sens; M. A. Coquerel fils en appela à l'opinion publique en lui faisant directement connaître les faits dans une brochure portant pour titre : *Le passé et le présent de la Société biblique,* Paris, Cherbuliez, 1863. Un correspondant du *Lien*[1], M. S. Delacroix, demanda l'ouverture d'une souscription qui permît à l'Union protestante libérale de réimprimer l'Ancien Testament de Perret-Gentil. Au moment de l'assemblée générale (15 avril), cent deux églises s'étaient prononcées pour l'amélioration, et quatre des cinq propositions qui furent soumises à la Conférence pastorale de Paris étaient rédigées dans le même sens. L'une d'elles demandait à la Conférence d'émettre le vœu que la Société biblique s'entendît avec M. Perret-Gentil pour publier une édition populaire de son Ancien Testament. La Conférence n'eut garde de laisser développer ces propositions; elle ne s'occupa que de la cinquième, due à M. le pasteur Guill. Monod, laquelle tendait à faire déclarer que la Conférence partageait l'opinion de la minorité du Comité biblique relativement à la version de Genève. Longuement discutée, cette proposition semblait devoir réunir les suffrages, lorsqu'une rédaction nouvelle, œuvre de M. Mettetal, fut substituée à celle de M. Monod, à la dernière minute, et adoptée à la majorité de soixante-huit voix contre quatorze. Voici cette résolution :

« La Conférence, justement émue des récentes tentatives ayant pour but

1. 18 avril 1863.

de faire distribuer, au nom de la Société biblique et des églises, le Nouveau Testament dit de Genève, édition de 1835;

« Croit devoir déclarer :

« Qu'à son avis cette version n'a jamais été reçue et n'est point en usage dans les églises réformées de France; que, d'ailleurs, elle soulève, ainsi que l'a démontré la discussion, de sérieuses objections au point de vue de la fidélité, notamment en ce qui touche la divinité de Notre Seigneur Jésus-Christ.

« En conséquence, la Conférence adhère à la décision du Comité de la Société biblique; elle exhorte ce Comité à repousser des demandes provoquées par une agitation regrettable.

« Elle appelle de tous ses vœux l'amélioration de nos traductions; mais elle pense fermement qu'aucune innovation ne doit être apportée aux usages de la Société biblique, et qu'aucune version nouvelle ne doit être distribuée en son nom, quelle qu'en soit la tendance, sans que les Consistoires aient été préalablement consultés et sans que la majorité de ces corps ecclésiastiques, seuls compétents en l'absence du synode général pour parler au nom de l'Église, aient reconnu l'opportunité d'une semblable mesure.

« La Conférence charge son bureau de faire parvenir ce vœu au Comité de la Société biblique. »

Ainsi, pour la seconde fois, la Conférence pastorale de Paris essayait d'exercer une pression sur la majorité du Comité biblique, pour en obtenir, quoi? — La version qui lui convenait, celle d'Ostervald? — Mais il n'était nullement question de la supprimer. Alors que voulait la Conférence? — Tout simplement empêcher la Société biblique de faire droit au vœu des cent deux églises qui éprouvaient le besoin de versions meilleures. On comprend la réclamation de personnes qui demandent la satisfaction de leurs besoins religieux, elle est juste, légitime, nécessaire; mais quel homme de sens rassis en dirait autant d'une réclamation qui s'opposait simplement à ce que des besoins réels et sérieux fussent satisfaits, et tendait à imposer à cent deux églises la version dont elles ne voulaient plus? Aussi les partisans du *statu quo* mirent-ils toujours le Nouveau Testament de Genève en évidence, comme une sorte d'épouvantail, bien qu'il fût avéré et connu que les églises réclamaient une amélioration plus générale, et demandaient le Nouveau Testament de M. Arnaud, l'Ancien de Perret-Gentil, en même temps que la version de Genève.

Le Comité ne pouvait évidemment se laisser arrêter par cette sorte

de *veto* inconstitutionnel d'une assemblée qui n'avait sur lui aucune autorité. Il crut de son devoir d'éclairer l'opinion publique en entourant d'une pleine lumière le point en litige. Deux de ses membres prirent la plume, MM. Montandon et Parrot, et combattirent dans *le Lien*, sous leur responsabilité personnelle, la décision de la Conférence parisienne[1]. Le Comité ne tarda pas à expliquer officiellement sa conduite au public et à préparer une solution définitive et équitable du débat. Le 2 juin, il résolut de rendre public le Rapport de M. Parrot et de le faire précéder de la communication suivante, rédigée par une commission composée de MM. Montandon, Eichhoff et Rouville :

« Le Comité, témoin de l'agitation qui se manifeste au sein des églises au sujet des versions des saintes Écritures que la Société biblique protestante a pour mission de répandre, croit utile de rappeler les principes qui régissent son action.

« La Société biblique protestante, fondation spontanée du zèle des chrétiens de toutes les communions évangéliques, n'est pas une émanation ou une délégation des corps ecclésiastiques et ne relève spécialement d'aucune de ces communions.

« Les rapports du Comité avec les églises sont individuels; il répond à chaque église sans l'intervention des autres églises.

« Le but unique de la Société étant de *répandre parmi les chrétiens protestants les saintes Écritures, sans notes ni commentaires, dans les versions reçues et en usage dans nos églises* (Règlement, art. 1er), la Société est tenue de satisfaire, selon ses moyens et conformément à son Règlement, aux besoins de toutes les églises.

« Le Règlement lui interdit les commentaires, mais ne lui impose aucune limite quant au nombre des versions à distribuer, pourvu qu'elles soient reçues dans les églises.

« En conséquence,

« Considérant que reconnaître à quelque église ou à quelque assemblée que ce soit le droit d'adopter ou d'exclure pour toutes les églises telle ou telle version des saintes Écritures, et de faire de sa décision la règle de la Société biblique, serait à la fois fausser l'institution biblique, violer l'organisation des églises et porter atteinte à l'indépendance de la conscience chrétienne;

1. Les articles de M. Parrot sont des 25 avril, 2 et 9 mai 1863; ceux de M. Montandon, sous ce titre : *L'Agitation au sujet de la question biblique,* furent publiés du 11 juillet 1863 au 27 février 1864.

« Considérant qu'il importe de faire connaître aux églises le véritable état de la question;

« Le Comité, résolu, selon son devoir, à distribuer, dans la mesure de ses forces, les versions de la Bible qu'il jugera reçues dans les églises;

« Et ne pouvant s'arrêter aux communications insolites qui lui sont adressées;

« Décide que le rapport lu dans sa séance du 10 mars 1863 sera réimprimé et distribué aux églises, ainsi qu'aux membres de la Société biblique, et précédé de la présente délibération.

« Pour copie conforme :
« *Le Secrétaire en fonction,*
« MONTANDON, pasteur. »

A peine les Conférences pastorales étaient-elles terminées qu'une nouvelle traduction de la Bible fut entreprise à Paris[1]. Le prospectus n'en fut publié (décembre 1863) que quand la Genèse eut été terminée; elle parut au mois de janvier suivant, sous ce titre : « Traduction nouvelle, d'après les textes hébreu et grec (pour le grec, elle suit le texte de Tischendorf, *Editio septima critica minor*), par une réunion de pasteurs et de ministres des deux églises protestantes nationales de France ». Depuis ont paru : Saint Matthieu et Ruth (1864), l'Épître aux Romains, l'Ecclésiaste (1865), Ésaïe (1866), Esdras, Néhémie, Esther (1867), Saint Marc (1867), les deux Épîtres aux Corinthiens (1868), en tout sept fascicules ayant chacun sa pagination. Les journaux de toutes couleurs ont fait l'accueil le plus favorable (y compris le *Journal des Débats*) à cette traduction, la première faite en France par des protestants; un seul de nos journaux religieux n'a point parlé de la traduction nouvelle. La fondation d'une autre société de traduction, composée de catholiques, d'israélites et de protestants, fut annoncée à grand bruit; cette société se prétendait nationale et cependant on en avait exclu tous les hommes qui avaient pris l'initiative d'une version nouvelle.

Cette société, fondée par le zèle remarquable de M. le pasteur Pétavel, tint sa séance d'inauguration à la Sorbonne, sous la présidence de M. Amédée Thierry, sénateur et membre de l'Institut (21 mars 1864); nous n'oublierons jamais le sentiment de surprise qui se manifesta dans le bureau quand les trois fascicules de *la Bible de Paris*, parus alors, lui furent présentés au milieu de la séance avec une lettre de M. A. Coquerel fils. Plus

1. Voy. *Histoire de la question biblique en 1863*, p. 46 et suiv.

d'un membre du Comité dut s'étonner qu'on lui eût caché l'existence de cette publication, que quelques-uns voulaient tenir pour non avenue. Enfin, après l'éclat éphémère de cette première séance, la nouvelle société de traduction s'évanouit sous le désaveu formel de Rome, comme les nuages se dissipent aux premiers rayons du soleil. Nous croyons qu'elle subsiste cependant, quoique dans des proportions plus modestes, et qu'elle travaille; mais on peut dire que cet éclat l'a tuée; dans tous les cas, elle n'a encore rien publié. — Nier la réalité du mouvement biblique, après avoir concouru soi-même à le manifester dans une solennelle coalition, serait assurément chose impossible.

La Conférence pastorale de Paris ne s'était pas bornée à formuler une théorie plus que contestable sur les rapports de la Société biblique avec les églises; elle avait renouvelé l'accusation d'infidélité contre la version de Genève, accusation dont la fausseté avait été maintes fois établie dans la discussion, mais qu'on répétait toujours sans l'accompagner jamais de la moindre preuve et souvent sans avoir ouvert le volume incriminé. Ainsi tel correspondant de la Société biblique lui écrivait que cette version avait été exhumée de l'oubli, pour affaiblir dans les âmes la foi à la divinité du Sauveur; tel autre développait la même pensée et ajoutait: On voit, à n'en pouvoir douter, que les traducteurs ont eu en vue la personne de Jésus-Christ et se sont efforcés, autant qu'ils l'ont pu, d'affaiblir son caractère divin, etc. Ces lettres se multipliant, plusieurs membres de la majorité du Comité, MM. Schickler, Duméril, A. Coquerel fils, demandèrent, à la séance du 7 juillet, que le procès-verbal constatât une fois pour toutes qu'ils protestaient énergiquement contre ces calomnies. En appuyant cette réclamation, M. le pasteur Martin-Paschoud rappela les services spirituels rendus à lui et à un grand nombre de ses collègues par l'un des auteurs de la version de Genève, le pieux professeur Cellerier, qui venait de descendre dans la tombe. « Il se serait retiré avec indignation, s'écria M. Martin, d'une entreprise dont le but aurait été contraire à l'Évangile. Il n'est pas permis d'attaquer ainsi des hommes de cette trempe; puissent seulement ceux qui les dénigrent finir par leur ressembler! » — Un membre de la minorité ayant dit à ce propos que c'était un devoir de déférer au vœu des églises, M. Montandon répondit: « Oui, le devoir du Comité est d'écouter le vœu des églises qui lui exposent leurs besoins et en même temps de ne tenir aucun compte des injonctions ou des menaces des églises qui, faisant à autrui ce qu'elles ne voudraient pas qu'on leur fît, ont le triste courage de vouloir empêcher qu'on réponde aux besoins spirituels de leurs sœurs. » La fermeté de ce langage faisait pré-

sager l'issue de cette interminable discussion. Le Comité s'ajourna au mois d'octobre.

La Conférence pastorale du Gard se réunit à Nîmes au mois de juin et la question biblique y fut de nouveau agitée. « M. le pasteur Dardier nous a communiqué, dit le compte rendu de la séance (*Lien* du 13 juin), une décision du comité de la Société biblique de Nîmes, d'après laquelle il a prié le Comité de Paris de vouloir bien donner, concurremment avec Martin et Ostervald, d'autres traductions de nos saints livres, qui seraient demandées par les pasteurs ou les églises.

« Cette décision nous a simplement réjouis. Vous avouerez pourtant qu'en ramenant sur le tapis la question biblique, elle était bien faite pour réveiller le souvenir de décisions récentes prises ailleurs et dans un tout autre esprit. Mais ce souvenir n'avait plus rien d'irritant. *La Conférence n'a pas cru devoir agir directement auprès du Comité de la Société biblique protestante de Paris.* Au lieu d'exprimer ses vœux par un vote, qui certainement eût été unanime, mais dont la légalité ou tout moins la convenance est problématique, elle a simplement engagé ses membres à agir auprès de leurs conseils presbytéraux, pour qu'ils supplient le Comité de Paris de respecter le vœu des églises et des pasteurs, en leur accordant la version qu'ils demandent. »

Le mouvement qui entraînait les esprits vers l'amélioration des versions bibliques était alors si puissant que le Conseil presbytéral de Paris, après avoir décidé (12 juin) qu'il demanderait à notre Comité « de ne pas admettre dans son catalogue et de ne pas répandre dans nos églises la version du Nouveau Testament de Genève », nomma une commission composée de deux pasteurs, MM. L. Vernes et Rognon, et de deux laïques, MM. Guizot et Mettetal, pour s'occuper de la révision d'Ostervald, en se mettant en rapport avec des théologiens d'un mérite reconnu[1]. Qu'a fait cette commission depuis cinq ans? — Nous le savons imparfaitement, et nous nous bornons à constater qu'elle n'a rien produit, bien que la *Société biblique de France,* elle aussi, réclame chaque année un Ostervald amélioré. Ainsi, les hommes mêmes qui voulaient imposer le *statu quo* à notre Société reconnaissaient la nécessité d'un progrès. Dès lors l'issue de la lutte ne pouvait plus être douteuse: la cause du progrès était gagnée.

Le 6 octobre, quand notre Comité reprit ses travaux, M. Montandon proposa que, « sans ouvrir de discussion sur les lettres adressées au

---

1. Voy. *l'Espérance* du 26 juin et *le Lien* du 4 juillet 1868.

Comité pour ou contre la distribution des versions demandées, une commission fût chargée de faire un rapport sur cette correspondance ». Cette proposition, appuyée par M. A. Coquerel fils, fut mise à l'ordre du jour de la séance suivante et discutée le 10 novembre. M. le pasteur Berger la combattit dans la crainte que, la commission arrivant avec des propositions formelles, toute conciliation devînt impossible entre les deux fractions du Comité; il reconnaissait d'ailleurs la nécessité de sortir de l'état d'indécision dans lequel la Société se trouvait depuis le vote du 10 mars. La commission fut nommée à la majorité de 11 voix contre 2[1] et composée de MM. A. Coquerel fils, Montandon, Parrot, Germain et Bartholdi.

M. Montandon présenta le rapport de la commission à la séance du 8 décembre. Nous allons analyser brièvement ce travail, qui fut imprimé à 40 exemplaires et distribué dans la huitaine à tous les membres du Comité.

M. Montandon rétablissait d'abord les véritables termes de la question, que paraissaient avoir ignorés quelques-uns de nos correspondants. Le débat, disait-il, n'est pas concentré sur la version de Genève; il roule sur l'amélioration des traductions en général. C'est faire une grave méprise que de penser qu'on ait dessein de refuser Martin et Ostervald à ceux qui les désirent : il s'agit uniquement de distribuer en même temps des versions plus modernes aux églises qui les préfèrent.

Le Rapporteur entrait ensuite dans d'importants détails statistiques. Sur 213 églises qui s'étaient prononcées par l'organe, soit de leurs pasteurs, soit de leurs conseils presbytéraux ou de leurs Consistoires, 193 avaient reconnu la nécessité de versions meilleures; presque toutes les réclamaient; 20 églises seulement paraissaient indifférentes à l'expression de ce besoin; quelques-unes s'en remettaient entièrement à la Providence du soin de trancher la difficulté. Parmi celles qui avaient exprimé un avis formel et pratique, 46 demandaient l'ajournement de la distribution de toute version nouvelle, 11 jusqu'à l'adoption par les églises d'une version meilleure, 26 jusqu'à cette adoption par la majorité des Consistoires; quelques-unes demandaient que le Comité prît l'initiative d'une révision ou d'une traduction nouvelle. Cette dernière manière de voir s'accordait avec la proposition faite au Comité, le 2 mai, par M. Eichhoff, proposition

1. Depuis un temps assez long, plusieurs membres de la minorité ne prenaient plus qu'une faible part aux travaux du Comité et avaient notablement réduit le chiffre de leur souscription annuelle.

qui n'avait pu être discutée vu l'absence de son auteur. Enfin un grand nombre d'églises demandaient la distribution immédiate des versions nouvelles; 97 réclamaient le Nouveau Testament de Genève; 49, Genève et Perret-Gentil; 2, Perret-Gentil seul; 8, le Nouveau Testament de M. Arnaud; 1, la révision de MM. Matter et Cuvier. Frappé de l'imposante majorité acquise aux versions nouvelles, le Rapporteur fit ressortir avec force les dangers de la situation anormale où se trouvait le Comité : 38 églises avaient, dans le cours de l'année, manifesté l'intention de cesser leurs relations avec lui s'il ne se décidait pas à entrer dans une voie progressive; 20 d'entre elles avaient refusé Ostervald, qui leur était offert en attendant une solution; 18 avaient écrit qu'elles s'adresseraient à l'*Union protestante libérale* pour se procurer la version de Genève.

« Il n'y a que trois partis qui se présentent, disait en terminant M. Montandon :

« 1° L'*ajournement*. — Nous n'hésitons pas à le dire impossible. Et, de toutes parts, vous entendriez, du sein des églises, des voix s'élever pour proclamer l'urgence irrésistible d'une solution...

« Les églises sont dans le malaise et attendent.

« La décision, quelle qu'elle doive être, est déjà promise : c'était le sens de cet ajournement délibéré, étudié, convenu amiablement au sein du Comité dans la séance du 10 mars.

« Le *statu quo* pur et simple serait plein de périls.

« Écoutez seulement, sur ce point, M. le pasteur Arnaud, des Vans, dont la voix ici ne sera suspecte à personne :

« Permettez, en finissant, à un ministre de Jésus-Christ, qui vit obscur « et solitaire, mais qui observe les signes des temps, de vous dire que le « propre de la sagesse consiste à faire droit à toute demande légitime, et « que si on gagne quelques heures en refusant, on ne fait que rendre la « catastrophe plus terrible. »

« 2° *Refuser*, à ceux qui vous les demandent, des exemplaires du Nouveau Testament de Genève, que vous pourriez leur donner;

« Et, dès lors, ils se souviendront inévitablement de la leçon infligée le plus paisiblement du monde par les Israélites à Roboam, qui s'était montré sourd à leurs supplications :

« Et lorsque tous les Israélites virent que le roi ne les exauçait pas, le « peuple rendit au roi sa réponse en ces termes : En quoi sommes-nous « participants de David? Nous ne sommes point cohéritiers du fils d'Isaï. « — A tes tentes, Israël! Désormais, pourvois à ta maison, David! Et les

« Israélites regagnèrent leurs tentes. » (I Rois, XII, 16, 17. — Version de Perret-Gentil.)

« 3° *Faire droit* aux demandes, — et tout se rassied avec de nouveaux éléments de vie, de force, de zèle pour le service du Seigneur.

« Est-ce à dire que tout le monde serait content? Ce serait la première fois, peut-être, depuis que le monde est monde.

« Mais s'il fallait voir des frères, entraînés par des affections, des convictions, des idées de devoir qu'ils ne sauraient modifier, se séparer, par-ci par-là, de la Société biblique protestante, parce que, créée pour tous les protestants de France, elle aura voulu demeurer fidèle à son origine et satisfaire avec la même impartialité et le même zèle au besoin de tous les protestants de France, il nous serait moins douloureux de les voir se séparer eux-mêmes, par conscience, mais sans nécessité réelle, qu'il ne le serait d'en voir une masse d'autres exclus par notre volonté des bienfaits de notre institution[1]. »

La discussion de ce rapport s'engagea le 15 décembre. MM. Bartholdi, Berger et Martin-Rollin insistèrent pour que les Consistoires fussent consultés et donnassent leur avis sur la version de Genève. Il leur fut répondu que dans les matières qui intéressent la conscience, et surtout au sein de l'Église protestante, on ne devait pas reconnaître aux majorités le droit d'opprimer les minorités; qu'en outre cette consultation des corps officiels de l'Église, provoquée par un Comité qui ne peut se transformer en synode, serait contraire au Règlement. M. Bartholdi proposa d'ajourner encore à un an la solution, mais sa proposition ne rallia que deux voix; enfin, sans s'arrêter à un amendement de M. Martin-Paschoud, proposant de limiter le vote aux versions de Perret-Gentil, Arnaud et Genève, la résolution proposée par M. Parrot fut adoptée à une grande majorité; elle était conçue en ces termes :

« Vu les articles 1er et 2 de son Règlement, le Comité déclare que toute « version des saintes Écritures sans notes ni commentaires, reçue et en « usage dans un certain nombre d'églises de chrétiens protestants, sera « admise, selon la mesure de ses ressources, dans ses distributions.

« En conséquence, le Comité autorise l'agent à satisfaire, dès à présent, « aux demandes qui lui sont adressées de la version de Genève (1835), du

1. *Rapport sur la question des versions françaises de la Bible à distribuer par le Comité.* Paris, 1863, p. 41, etc.

« Nouveau Testament d'Arnaud, et, si les circonstances le permettent, de « l'Ancien Testament de Perret-Gentil.

« Il est entendu que les envois de la Société continueront à être faits « en version d'Ostervald toutes les fois qu'une autre version ne sera pas « spécialement réclamée. »

Cette résolution mit fin au conflit qui entravait depuis deux ans la marche régulière de la Société; elle fut en même temps, comme il était facile de le prévoir, le signal d'un nouveau schisme au sein du Comité, trente années juste après le premier. Dans les derniers jours du mois de décembre, MM. F. Delessert, Berger, Léon de Bussierre, Bartholdi, Martin-Rollin envoyèrent leur démission, suivie, dans les premiers jours de janvier 1864, de celle de M. Pelet de la Lozère[1].

1. MM. Delessert, Pelet de la Lozère, de Bussierre et Martin-Rollin étaient vice-présidents; MM. Bartholdi et Berger, assesseurs.

HISTOIRE

DE LA

SOCIÉTÉ BIBLIQUE

TROISIÈME PARTIE

HISTOIRE

DE

LA SOCIÉTÉ BIBLIQUE

TROISIÈME PARTIE

XXV.

RAPPORTS AVEC LA SOCIÉTÉ BIBLIQUE DE FRANCE.

1864-1868.

Le Comité, qui n'avait tardé plusieurs années à faire un pas dans la voie progressive où l'appelaient les églises que par respect et condescendance pour plusieurs de ses membres qui refusaient de l'y suivre, s'empressa de faire une démarche officielle et fraternelle (5 janvier 1864) auprès des six démissionnaires pour les engager à revenir sur leur détermination. Une commission de quatre membres, MM. Martin-Paschoud, Eichhoff, Harlé et Ch. Read, rendit visite à MM. Delessert, Berger, de Bussierre, Bartholdi, Martin-Rollin et Pelet de la Lozère; elle fut partout bien reçue, mais échoua partout dans sa tentative, et les six démissions durent être définitivement acceptées le 2 février.

En perdant M. François Delessert, notre Société perdait l'un des membres fondateurs[1] qui existent encore, celui qui avait dit en 1831: «Nous n'oublierons pas que nous ne devons pas sortir de la sphère d'activité à

1. Les deux autres sont MM. Guizot et Pelet de la Lozère.

laquelle nous nous sommes restreints, que c'est parmi les *protestants seuls* que nous sommes appelés à répandre les saintes Écritures; mais cette tâche est encore belle... Nous redoublerons de zèle... en continuant à apporter dans toutes nos démarches cet esprit de tolérance, de charité, qui est un des plus beaux caractères du livre sacré que nous voulons répandre[1]. »

En perdant M. Léon de Bussierre, elle perdait le concours de l'éloquent Rapporteur qui avait émis cette belle et profonde pensée : « La Société biblique n'a eu ni la prétention de *dogmatiser* ni celle de *réviser*, et c'est là surtout ce qui lui assure un heureux caractère de perpétuité et ce qui la place dans une sphère élevée, où ne peuvent l'atteindre les questions si diverses qui partagent quelquefois les meilleurs esprits dans nos églises[2]. »

En perdant M. Pelet de la Lozère, elle perdait l'auteur de ces belles paroles prononcées à l'assemblée générale de 1833:

« Dites à nos frères que si la religion est la seule base durable sur laquelle puisse être fondé l'édifice de la prospérité publique, chaque Bible qu'ils répandront sera une pierre jetée dans les fondations sur lesquelles doit s'asseoir cet édifice.

« Dites-leur que la Société biblique doit être le rendez-vous des chrétiens de toute dénomination et de toute nuance; que c'est là un terrain neutre comme ceux que la politique a inventés, qui est placé en dehors de toutes les querelles et sur la frontière duquel toutes les collisions doivent expirer[3]. »

Les démissionnaires se réunirent et fondèrent bientôt une société nouvelle qui prit le titre de *Société biblique de France*. Malheureusement le nouveau Comité n'imita pas la chrétienne réserve qu'avaient observée trente ans auparavant, et dans une circonstance analogue, les fondateurs de la *Société biblique française et étrangère*, également sortis du sein de notre Comité. Dans sa première circulaire (15 février 1864) et dans son premier Rapport (p. 10), la Société biblique de France prit à partie l'ancienne Société biblique, coupable d'avoir décidé que « toute version des saintes Écritures sans notes ni commentaires, reçue et en usage dans *un certain nombre d'églises de chrétiens protestants*, serait admise dans ses distributions.

1. *Rapport de 1835*, p. 131.
2. *Rapport de 1844*, p. 17.
3. *Rapport de 1833*, p. 47.

« En présence de cette infraction manifeste au Règlement, poursuit la circulaire, la minorité opposante n'avait le choix qu'entre deux partis : ou accepter le fait accompli et sanctionner ainsi l'introduction possible dans nos églises de versions dangereuses pour leur foi, ou se retirer pour maintenir l'œuvre biblique dans la voie ouverte par ses fondateurs. C'est à ce dernier parti que les membres opposants ont cru devoir s'arrêter, dans la conviction qu'ils se conformaient par là au vœu de la majorité des églises... »

Nous ne relèverons pas les erreurs matérielles renfermées dans ces lignes, évidemment écrites par un homme qui ignorait l'histoire biblique de notre pays et méconnaissait les faits authentiques rapportés dans la brochure de M. A. Coquerel fils : *Le passé et le présent de la Société biblique*, et développés dans les Rapports *officiels* de MM. Parrot et Montandon, faits puisés dans les registres de la Société et que la minorité n'avait pas même essayé de contester. Mais il est bon de signaler une bien étrange inconséquence, sorte d'amende honorable faite presque aussitôt par les accusateurs de notre Comité.

Les démissionnaires se retirent, parce qu'on a porté une main téméraire sur le *palladium* de l'œuvre biblique, parce que l'on a, croient-ils, enfreint l'article 1er du Règlement, en distribuant des versions nouvelles ; et leur premier acte, en constituant une Société nouvelle, est d'abroger cet article et d'y en substituer un qui leur permette, dans l'avenir, de distribuer à leur tour d'autres versions que celles de Martin et d'Ostervald !

Voici ce remarquable article 2 du Règlement de la Société biblique de France : « Les versions françaises répandues par la Société sont, pour le moment, celles d'Ostervald et de Martin, sans Apocryphes[1].

« Toutefois, si la majorité des églises demande d'autres versions fidèles, celles-ci pourront être distribuées par la Société. »

Or, quels témoignages pourra-t-on requérir du mérite des versions nouvelles, que les versions de Perret-Gentil, d'Arnaud et de Genève (1835) n'aient obtenus dans nos églises ? Et quelle majorité de vœux pourra-t-on demander qui ne se soit déjà prononcée en faveur des versions que nous publions ?

Quoi qu'il en soit, réjouissons-nous de ce triomphe des vrais principes.

---

1. Personne n'ignore que nous donnons la Bible avec ou sans les Apocryphes, selon le vœu des églises et des particuliers, et que, pour ce fait, nous avons perdu les subventions de la Société biblique de Londres. Par cette clause, *sans Apocryphes*, la nouvelle Société se trouve en mesure de recevoir ces subventions.

O bienfaits de la discussion ! O puissance de l'appel au public, merveilleux empire de la vérité! On commence par garder le silence, puis on nie le mouvement biblique, puis on est forcé de le combattre, puis on est entraîné, vaincu : on commence par dire dans les Conférences pastorales de Paris que le premier qui divulgua les fautes de la Bible d'Ostervald commit une mauvaise action, puis on devient membre du Comité de la Société biblique de France, et on accepte l'article 2 de son Règlement, et on se plaint dans les Rapports de n'avoir pas encore à répandre une version nouvelle « reconnue fidèle par la majorité des églises ou par une autorité compétente qui les représente »!

« De toutes parts on demande que nos versions soient révisées et qu'on y corrige au moins les fautes les plus marquantes contre la langue et la philologie. Votre Comité abonde dans ce sens... Tout ce que nous pouvons faire, et nous saisirons avec joie les occasions qui s'en présenteront, c'est d'encourager tous les efforts de ce genre et surtout de pousser à la formation d'une société *ad hoc* qui entreprendrait ce travail éminemment utile. » — Qui parle ainsi? Le Comité de la Société biblique de France[1], les six démissionnaires et plusieurs des rédacteurs de *l'Espérance,* qui avaient nié jusqu'à l'existence de ces aspirations que maintenant ils reconnaissent et qu'ils voudraient satisfaire.

On a vu dans les pages précédentes les sentiments manifestés à l'égard de l'ancienne Société biblique par la nouvelle; il est temps de reproduire le langage tenu par la première. Parlant de la résolution prise par notre Comité de distribuer trois versions nouvelles à côté de celle d'Ostervald, M. Guizot s'exprimait ainsi dans l'assemblée générale de 1864: « Cette résolution a déterminé la démission de plusieurs des membres de votre Comité, mes anciens et particuliers amis. J'ai compris leurs motifs, j'ai honoré leurs scrupules, mais je ne les ai point partagés. J'ai pensé qu'après une longue et mûre délibération la dissidence persistante n'était pas une raison suffisante de retraite.

« Les différences entre les diverses versions dont il s'agissait ne m'ont pas paru assez graves pour compromettre le caractère essentiel et la salutaire influence de la Bible elle-même et de votre œuvre. Je n'ai donc pas cru devoir m'associer à la retraite de mes amis, et c'est ce qui fait que j'ai aujourd'hui l'honneur de vous présider. Que résultera-t-il très-probablement de cet incident autant qu'on peut voir et préjuger l'avenir?

1. *Rapport pour 1864*, p. 14.

Une société biblique de plus, qui se vouera spécialement à la propagation des versions depuis longtemps reçues et en usage dans nos églises; et ainsi trois sociétés parmi nous rivaliseront entre elles de zèle et d'efforts pour assurer à l'œuvre biblique un plus large et plus prompt succès.» (*Rapport de 1864*, p. 5.)

Les prévisions de M. Guizot ne se sont pas réalisées; la Société biblique française et étrangère fut dissoute pour des motifs peu connus, et quelques-uns de ses membres entrèrent dans le comité de la Société biblique de France, qui a déclaré ne pas vouloir s'inféoder à Martin et Ostervald.

Les clichés de la Société biblique française et étrangère passèrent aux mains de la Société biblique de France. M. Montandon, présidant l'assemblée générale de 1865, se demandait si le traité que nous avions conclu, relativement à ces clichés, avec la première de ces Sociétés, serait observé par la seconde. Ce traité se composait, on se le rappelle, de ces deux articles:

«Les Sociétés conserveront la propriété de leurs clichés.

«Elles se feront mutuellement des suppléments de tirage sans autre indemnité que les frais d'impression.»

M. Schickler, rapporteur du Comité, va dire au lecteur comment les espérances de M. le pasteur Montandon ont été déçues:

«La Société biblique de France a eu besoin de nos éditions du Nouveau Testament. Elle n'avait qu'à invoquer nos traditions de bienveillance réciproque, et nous nous serions empressés de les mettre à sa disposition. Elle a préféré les faire acheter à notre dépôt, et sur ces exemplaires sortis de nos presses elle a remplacé notre nom par le sien. Nous avons dû réclamer. La réponse nous assure que le fait dont nous nous plaignons ne s'est pas renouvelé depuis un an, et ajoute: «Nous déclinerons dorénavant «toute demande de nos correspondants tendant à leur procurer les exem«plaires de votre Société.» Nous ne joindrons qu'un mot à l'énoncé des faits. Nos sentiments à l'égard de la nouvelle Société étaient tels que lorsqu'un libraire nous demanda pour elle 1,000 Bibles in-8°, nous répondîmes: «Bien que notre cliché soit hors de service et qu'il ne nous reste «qu'un petit nombre d'exemplaires du dernier tirage, que la Société «biblique de France s'adresse directement à nous et nous partagerons «fraternellement.»

«Mais ne nous arrêtons pas sur ce légitime sujet d'étonnement et de tristesse. S'il est affligeant pour nous de voir repousser ainsi la main que nous n'avons cessé de tendre en nous refusant le droit de revendiquer le

bien accompli au prix de tant d'efforts et de sacrifices, il est consolant de penser que les dissentiments passagers des hommes ne sauraient entraver le progrès du livre de paix et d'amour. La Bible, Messieurs, que nous distribuons les uns comme les autres, nous apprendra, soyez-en convaincus, à remplir notre tâche et à rendre à chacun la part qui lui revient dans une œuvre bénie de Dieu et chaque jour mieux comprise en France.» — (*Rapport* de M. F. Schickler, 1867, p. 20.)

Plus tard, un membre du Comité découvrit dans les deux chaires du temple du Saint-Esprit deux Bibles in-4°, dont on avait enlevé le titre portant notre nom, pour y substituer un magnifique titre à deux encres portant le nom, l'adresse et la date de la Société biblique de France. On nous a assuré que ces deux faits de substitution étaient contemporains des autres pareils, et sur notre réclamation, un nouveau titre rétablissant notre droit de propriété fut imprimé par la nouvelle Société et placé dans ces deux Bibles. Tels sont les seuls rapports que nous ayons eus jusqu'ici avec la Société biblique de France.

Nous ne doutons pas qu'avec le temps ils ne deviennent plus fréquents et plus fraternels, bien que nous ayons trouvé excessive sa prétention de célébrer cette année «le cinquantième anniversaire de la fondation de «l'œuvre biblique en France», comme étant «la véritable héritière de la «Société biblique fondée en 1818». (*Discours* du président de l'assemblée générale, *Rapport pour 1867*, p. 9 et 10.)

XXVI.

HISTOIRE GÉNÉRALE. 1864-1868.

La résolution qui inaugurait pour notre Société une ère nouvelle en la ramenant à sa pratique des premières années, avait été prise le 15 décembre 1863; elle fut rendue publique par notre circulaire du 5 janvier 1864; on y lisait :

« Nous avons eu récemment à résoudre la grave question relative aux demandes de versions nouvelles. Afin de pouvoir y réfléchir mûrement et de permettre au vœu des églises de se manifester en toute liberté, nous avons laissé s'écouler deux années entières sans prendre de décision.

« Il nous est impossible aujourd'hui, en raison des demandes positives et formelles qu'un grand nombre d'églises nous ont adressées, de ne pas reconnaître que le besoin de versions plus exactes et plus françaises que nos anciennes traductions est réel et profond. D'un autre côté, plusieurs Consistoires semblent vouloir repousser les versions nouvelles et nous invitent à ne pas les distribuer.

« En présence de ces vœux opposés, nous avons dû recourir, pour nous éclairer, aux documents de tout genre qui renferment la pensée exacte des fondateurs de l'œuvre biblique; et par une enquête aussi attentive que minutieuse, nous avons acquis la conviction que leur principe était évidemment celui-ci : La Société biblique n'a d'autre loi que le *vœu* des églises et son propre *Règlement.*

« Or, ce *vœu* et ce *Règlement* nous ont paru exiger également, au nom du développement légitime de notre œuvre, au nom du devoir et de l'impartialité chrétienne, que nous prissions la résolution suivante (séance du 15 décembre 1863) : . . . .
. . . .

« Fidèle à son principe constitutif, au mandat des églises, et dans la

certitude que les versions nouvelles ne peuvent que servir utilement les intérêts du protestantisme et ceux de l'Évangile, le Comité s'est occupé des moyens d'obtenir les versions de MM. Arnaud et Perret-Gentil.

« Tous deux ont accepté nos offres avec un empressement qui nous réjouit et nous mettra, nous l'espérons, bientôt en mesure de distribuer des exemplaires de leurs traductions.

« Les dépenses qu'entraînera nécessairement notre résolution vous montreront assez, Messieurs et chers frères, combien nous comptons sur votre pieuse libéralité pour faire face à nos engagements. Elle ne fera pas défaut, nous en sommes certains, à une œuvre qui, depuis près d'un demi-siècle, n'a pas cessé un instant d'agrandir le cercle de son action salutaire. La générosité des donateurs nous montrera une fois de plus que nous n'avons pas eu tort de mettre notre confiance en elle, en comptant avant tout sur la bénédiction de Dieu......

« Nous avons la ferme assurance que l'on sera bientôt unanime à reconnaître que la décision que nous venons de prendre est juste, équitable envers tous, qu'elle sauvegarde les droits et la liberté de tous, en nous permettant de répondre à tous les besoins, et qu'elle est de nature à favoriser la lecture des livres saints, source intarissable de tout progrès spirituel et d'abondantes bénédictions. Nous ne doutons pas que, même à supposer que le concours de quelques églises nous manquât momentanément, le progrès qui vient de s'accomplir ne soit pour le plus grand nombre un encouragement à nous venir en aide par des sympathies plus vives et des offrandes plus considérables que par le passé, et nous avons le doux espoir que tous nos frères se pénétreront de plus en plus, à notre égard, de la belle et sainte parole de l'apôtre :

« Conservez l'unité de l'esprit par le lien de la paix.

« Pour le Comité :
« *Le Président de la Société,*
« GUIZOT.

« *Les Secrétaires*,
« A. L. MONTANDON, *pasteur*. « A. COQUEREL fils, *pasteur suffragant*.
« W. DE SCHŒNEFELD. « F. G. EICHHOFF.
« ROUVILLE, *pasteur auxiliaire*. « C. READ. »

Les attaques dirigées chaque jour contre le Comité et sa récente décision l'obligeaient à éclairer l'esprit public. Il fut donc résolu, le 2 février, sur la proposition de M. Martin-Paschoud, qu'un extrait du rapport de M. Montandon serait imprimé et répandu à un grand nombre d'exemplaires.

Il a pour titre : *Adresse du Comité aux sociétés auxiliaires, aux souscripteurs et à MM. les pasteurs et anciens des églises protestantes de France, au sujet des versions de la Bible* (Paris, in-8°, 1864).

L'introduction s'exprimait comme suit à propos de la résolution du 15 décembre : « Cette décision dictée par un esprit d'impartialité, de fidélité au Règlement et de soumission au vœu des églises, est néanmoins attaquée, vous le savez, comme si elle était une œuvre de parti, une violation du Règlement, un acte de domination sur les églises.

« Le Comité n'est jamais entré dans les discussions polémiques auxquelles se livraient, à ses côtés, les journaux organes des opinions diverses. Mais, dans la situation exceptionnelle que lui crée cette agitation des esprits, et après la démission de quelques-uns de ses membres, dont on prend occasion de l'accuser auprès des églises, il croit devoir, comme en 1833 dans des circonstances pareilles, faire expressément appel aux chrétiens protestants de France, à leurs conducteurs spirituels, aux représentants officiels des églises, aux sociétés bibliques auxiliaires, pour obtenir de chacun d'eux, en ce qui le concerne, la manifestation de leur pensée et de leurs intentions à son égard...... »

Enfin le Comité ajoutait ce qui suit à la publication du rapport résumé de M. Montandon :

« Voilà, Messieurs et chers frères, sur quels documents, dans quelle mesure et d'après quel esprit a été prise l'importante décision du 15 décembre 1863.

« Vous reconnaîtrez, nous en avons la conviction, que le Comité, loin de vouloir dominer les églises, a maintenu fermement sa résolution de n'être en tout que le serviteur des églises. — Ce dont il serait coupable, aux yeux de quelques-uns de ses accusateurs, c'est de n'avoir pas voulu se prêter, comme instrument, au désir de quelques églises de dominer les autres.

« Vous remarquerez pareillement que le Comité n'a fait qu'appliquer l'article 1er de son Règlement, en se préparant à donner aux églises, comme reçues par elles, des versions déjà acceptées par elles et qu'elles se procuraient ailleurs, mais qu'elles nous demandent avec instance de leur fournir nous-mêmes.

« Ce mode de procéder est, du reste, conforme aux traditions premières et aux précédents de la Société biblique.

« Vous sentirez enfin, Messieurs et très-chers frères, que faire droit aux justes demandes de toutes les portions de l'Église, ce ne peut être

une œuvre de parti, c'est précisément tout le contraire. Nous aurions cessé d'être la *Société biblique protestante de France* si nous avions réduit de fait notre institution à n'être que la *Société biblique des versions de Martin et d'Ostervald* et des partisans exclusifs de ces deux versions.

« Il nous est donc permis, Messieurs et chers frères, d'attendre avec confiance les marques de sympathie et d'appui que vous jugerez bon de nous donner dans cette circonstance exceptionnelle: de même que nous comptons, avec la plus humble et la plus ferme assurance, sur la bénédiction de Dieu pour une entreprise formée uniquement en vue de la propagation de son règne et de la prospérité croissante des églises.

« Pour le Comité :
« A. L. MONTANDON, *pasteur, un des secrétaires, rapporteur de la Commission.* »

Notre Rapporteur de 1864, M. le professeur Duméril, tint un langage non moins convaincu et non moins énergique : « Chaque pasteur, s'écriait-il, ne devrait-il pas dire avec M. le pasteur Abelous de Laroque-d'Anthéron : « *La traduction la plus fidèle sera toujours pour moi la plus orthodoxe?*

« Un progrès incontestable, continuait-il, s'est donc accompli durant le dernier exercice. Il peut se résumer ainsi : L'Église réformée de France ne sera pas condamnée à ne lire à toujours et la Société biblique à ne distribuer à perpétuité qu'une version des saintes Écritures trop défectueuse au point de vue du langage, et qui, datant de cent vingt ans environ, a subi, sous l'empire de préventions théologiques, de telles transformations qu'elle ne ressemble plus à l'œuvre primitive et originale d'Ostervald; une version, enfin, dont un grand nombre d'églises ne veut plus.

« Après avoir couru le risque de déroger à ses anciennes traditions, de s'engager sur une route où elle n'aurait plus eu d'autre guide qu'un esprit d'exclusisme étroit, et de devenir une œuvre de parti, la Société, donnant à l'article 1er de son Règlement l'interprétation autrefois acceptée, mais que l'on s'efforçait depuis trop longtemps de laisser tomber en oubli, a voulu satisfaire aux vœux les plus pressants qui lui étaient adressés.

« Ne pouvons-nous donc pas dire avec M. le pasteur Larroque de Saint-Georges de Didonne : « Je bénis Dieu de ce que nous appartenons à une « Église où, sur cette matière, comme sur toutes celles de la vie chré- « tienne, le progrès est un devoir; où la piété et la science peuvent se « donner la main et s'entr'aider l'une et l'autre et dans laquelle une société

« biblique, tout en agissant avec prudence, peut et doit répondre à tous « les besoins bibliques de l'Église dont elle fait l'œuvre principale? » (9 février 1863.)

« Nous resterons donc les serviteurs de la Bible et non ceux de telle ou telle théologie. Voilà cependant pourquoi notre Société a été l'objet de si vives attaques et de mesures excessives de la part de ses anciens amis devenus ses adversaires, et pourquoi quelques églises cessent tout rapport avec nous; mais si jamais, depuis un demi-siècle d'existence, elle n'avait été aussi sévèrement blâmée, et vous venez de voir combien les reproches sont peu fondés, jamais non plus, vous permettrez à votre Rapporteur de lui rendre ce témoignage, elle ne s'était montrée plus calme, plus fermement résolue à remplir son devoir, malgré tous les obstacles. Jamais, enfin, elle ne s'était élevée plus haut, par-dessus les passions, dans la sphère sereine du droit et de la liberté chrétienne. » (*Rapport de 1864*, p. 15.)

Citons encore quelques-unes des nombreuses approbations qui nous furent adressées. Ainsi s'exprimait M. le professeur Munier, de Genève, dans notre assemblée générale de 1866 :

« Tout en respectant dans leurs convictions ceux des amis et propagateurs de la Bible, qui estiment devoir restreindre cette liberté (celle de choisir entre les diverses versions) et limiter ce choix à un très-petit nombre de traductions anciennes et certainement dépassées, en clarté et en exactitude, par des traductions postérieures, il me sera permis de féliciter votre Société d'être restée fidèle à l'esprit de ses fondateurs, d'encourager ainsi des travaux patients et désintéressés, qui ont pour but et pour effet de mettre toujours plus en relief la Parole de Dieu dans sa pureté originelle et d'en rendre, par conséquent, *la puissance à salut* plus efficace dans l'Église et dans le monde. » (*Rapport de 1866*, p. 22.)

M. le pasteur Roller de Vaux (Charente-Inférieure) nous écrivait :

« J'ai été de ceux qui ont vivement désiré et réclamé des versions meilleures; maintenant que ce désir est réalisé, comment mon attachement à votre bienfaisante Société n'en serait-il pas redoublé? Vous avez prouvé que c'est dans un esprit chrétien et protestant de respect pour la Bible, de justice et de progrès dans la vérité, que vous accomplissez votre œuvre et donnez à tout protestant la facilité de lire et de comprendre de mieux en mieux les saints livres. De toutes les discussions qui ont agité notre Église dans ces derniers temps, aucune ne m'a plus douloureusement étonné que celle sur la diversité et l'amélioration des versions de la Bible.

Je croyais la question vidée pour tout protestant depuis trois siècles.» (*Rapport de 1867*, p. 14.)

Enfin un pasteur des églises non unies à l'État nous adressait les lignes suivantes :

« Je bénis Dieu de ce qu'il m'est possible de placer maintenant des éditions de la Bible, moins imparfaites que celles de Martin et surtout d'Ostervald. Il était temps qu'une société biblique prît en main l'œuvre si importante de la rénovation de nos versions. Mais je suis pasteur de l'Église libre, et le Comité de votre Société paraît composé, en majorité, de libéraux! Que m'importe? Je prends mon bien partout où je le trouve. Que la version d'Ostervald soit remplacée par une moins infidèle, c'est là ce après quoi je soupirais depuis longtemps. Je vous remercie du courage que vous avez montré en portant ce grand coup à l'idole; je suis des vôtres cette fois, parce que je suis du parti du progrès. » (*Ibid.*)

Les fermes et chaleureux appels du Comité furent entendus; les Sociétés bibliques de Nîmes, de Montbéliard, de Blamont-Audincourt et un grand nombre d'églises s'empressèrent de nous assurer de leur concours plus empressé, plus dévoué que jamais. Cependant il y eut des défections; il ne pouvait pas ne pas y en avoir après les injustes attaques dont le Comité avait été l'objet. On n'avait pas craint de donner à entendre que le Comité ne voulait que donner le change à l'opinion publique, lorsqu'il annonçait l'intention de publier les versions d'Arnaud et de Perret-Gentil[1]. Cependant ces deux traducteurs acceptèrent notre proposition de publier leur œuvre sans notes ni commentaires. « Je suis très-flatté de l'offre qui m'est faite », nous écrivait M. le pasteur Arnaud. — A quelle date? — Le 18 dé-

1. « Il est maintenant évident que le but de toutes les critiques dont la traduction d'Ostervald a été l'objet, et auxquelles on ne saurait refuser toute valeur, était surtout de préparer les voies à l'introduction du Nouveau Testament de Genève. » (*Espérance* du 3 avril 1863.)

« Le Comité de la Société biblique... a pris... la résolution de donner ou de vendre la version du Nouveau Testament de Genève à tous ceux qui la lui demanderaient.

« En même temps, et pour ne pas perdre les avantages d'un libéralisme généreux, le même Comité a décidé de répandre également la version du Nouveau Testament de M. E. Arnaud et celle de l'Ancien Testament de M. Perret-Gentil. Il est évident, à nos yeux, que ces deux dernières versions n'ont été admises que pour couvrir, atténuer et rendre moins hostile l'adoption de la version de Genève de 1835, objet essentiel du débat. » (*Espérance* du 25 décembre 1863.)

« L'adoption simultanée des versions d'Arnaud et de Perret-Gentil, quels que puissent être leurs mérites respectifs, n'a en rien atténué la gravité de la mesure prise : c'est une précaution purement politique qui n'a trompé et ne peut tromper personne. » (*Espérance* du 22 janvier 1864.)

cembre 1863. Or, notre résolution était du 15; nous n'avions donc pas perdu une minute pour la mettre à exécution. Le 23 M. Perret-Gentil nous fit parvenir sa cordiale adhésion : « Veuillez exprimer au Comité, disait-il, ma profonde reconnaissance pour la résolution qu'il vient de prendre et qui m'honore et me touche plus que je ne saurais dire... Si j'ai refusé jusqu'ici pour mon travail toute affiliation à un parti religieux ou théologique quelconque, je ne puis que me féliciter d'avoir à entrer en relations avec une société qui agit pour l'Église et qui parle pour l'Église. » Les frais de cliché, d'impression et de droits d'auteur allaient s'élever à 45,000 fr. et peser lourdement sur la Société abandonnée d'un certain nombre d'églises; nous n'hésitâmes pas, persuadés que nos amis qui avaient demandé ces versions prendraient leur part de la dette que nous contractions en leur nom. Voilà l'origine de notre déficit, qui est loin d'être comblé et que plusieurs années de disette, les inondations, des fléaux locaux et la stagnation des affaires ont empêché de s'abaisser d'une manière satisfaisante.

A la période des recherches infinies dans les archives de la Société[1], d'une correspondance excessive, de réunions multipliées dont quelques procès-verbaux comptent plus de dix pages in-folio, à cette période trop laborieuse, dans laquelle l'agent contracta un mal dont il ne guérit qu'en s'abstenant de tout travail, succéda la période plus paisible mais encore difficile de la correction des épreuves d'une Bible entière. Bien que le Comité eût abandonné, d'une manière absolue, aux deux traducteurs, la révision de leur texte en les autorisant à y introduire les changements qu'ils jugeraient nécessaires, l'agent n'en fut pas moins tenu de lire les épreuves au point de vue typographique. La mort vint surprendre M. Perret-Gentil[2] au milieu de son travail de révision, qui fut généreusement achevé par deux de ses disciples, MM. les pasteurs Matthieu et Courvoisier[3].

Le Nouveau Testament de Genève put être distribué de suite aux églises qui le réclamaient, grâce à l'obligeance de l'Union protestante libérale qui nous en céda des exemplaires à prix coûtant, et nous a depuis prêté à plusieurs reprises, le cliché in-12 qu'elle avait fait faire à ses frais. Le

1. Pour fournir des documents à MM. Coquerel, Parrot et Montandon.

2. Il fut inhumé le vendredi saint de l'année 1865.

3. Nous regrettons d'avoir à constater que dans notre édition, comme dans la précédente de Perret-Gentil, on a omis les mots que nous soulignons, Genèse, XXXVII, 9 : Il eut encore un autre songe *qu'il raconta à ses frères. Il dit : J'ai eu encore un songe :* le soleil, et la lune et onze étoiles se prosternaient devant moi.

Nouveau Testament de M. Arnaud parut en décembre 1864, dans le même format et avec le même caractère que l'Ancien Testament de Perret-Gentil, de manière à ce qu'on pût réunir en un même volume ces deux traductions. L'Ancien Testament ne fut terminé qu'en février 1866, et mis aussitôt en circulation soit seul, soit avec le Nouveau Testament d'Arnaud, soit avec celui d'Ostervald; mais cette dernière combinaison réussit fort mal: les deux justifications étant différentes, il en résulte que le Nouveau Testament est trop rogné.

Non-seulement le charme était rompu par ces publications, et il n'y avait plus désormais à craindre qu'Ostervald passât au rang de Vulgate protestante, mais plusieurs améliorations importantes, brisant avec la routine, furent réalisées du même coup: le texte ne fut plus morcelé en versets, mais seulement divisé en paragraphes; le chiffre des versets fut relégué à la marge, de sorte que la nouvelle Bible a l'apparence d'un livre tandis que l'ancienne ne paraissait être qu'un énorme amas de centons ou de maximes détachées; en outre, et c'est là une innovation plus heureuse encore que les précédentes, la forme poétique de plusieurs parties de l'Ancien Testament (les Psaumes entre autres[1]) a été conservée et rendue sensible à l'œil. De ces trois versions, la plus élégante, celle qui se lit le plus couramment est celle de Genève qui, pour le sens, ne s'écarte presque jamais d'Ostervald; si le français de Perret-Gentil laisse trop à désirer surtout dans les livres historiques, on s'accorde généralement à reconnaître l'exactitude et la loyauté avec lesquelles il a serré et essayé de rendre le texte hébreu. Aucune des trois n'est parfaite, mais toutes laissent Ostervald bien loin derrière elles.

Pour répondre au vœu des églises, qui voulaient Perret-Gentil et Genève réunis, il fallut composer un cliché de Genève du même format que Perret-Gentil et Arnaud; ce fut une nouvelle et forte dépense. Le travail, commencé en juin 1866, fut terminé en février 1867. Le succès de ces versions répondit à notre attente; bien que nous envoyions toujours Ostervald quand on ne nous demande pas formellement une autre version, les nouvelles trouvèrent aussitôt un grand débit; elles entrent environ pour un tiers dans notre distribution de l'Ancien Testament, et pour la moitié dans celle des Nouveaux Testaments, et ces chiffres seront bien plus élevés à partir du jour où nous pourrons imprimer les versions nouvelles dans le format in-32. Aux églises qui repoussent Ostervald, nous ne pou-

1. M. Perret-Gentil a eu le tort de ne pas suivre la même règle pour Ésaïe.

vons jusqu'ici offrir, en fait de volumes portatifs, que la Bible et le Nouveau Testament d'Ostervald; il serait cependant téméraire de nous engager dans la coûteuse entreprise d'imprimer Perret-Gentil, Arnaud et Genève dans un petit format avant que les églises nous aient montré, d'une manière plus efficace, qu'elles prennent à cœur notre déficit.

Aucune approbation ne pouvait nous être plus agréable que celle que nous avons reçue des futurs conducteurs de nos troupeaux, les étudiants en théologie de Genève et de Montauban. Les premiers nous ont plusieurs fois demandé, par l'organe de leurs préteurs, et les seconds, par l'entremise de M. le professeur Jean Monod et de la Société biblique de Montauban, la version de Perret-Gentil; c'est avec une joie bien vive que nous la leur avons accordée à prix réduit : quand les pasteurs se montrent soucieux de l'exactitude et de la pureté du langage des traductions, les troupeaux ne tardent pas à les suivre et à comprendre toute l'importance de la moindre amélioration en ce qui touche le livre protestant par excellence.

Il restait encore un progrès, au moins formel, à accomplir. En prenant la résolution de distribuer les versions nouvelles, le Comité n'avait certainement fait que maintenir ou rétablir l'antique et véritable signification de son Règlement, trop longtemps asservi à un esprit qui n'avait point présidé à sa rédaction ni aux premières distributions de la Société; mais cette signification large et progressive pouvait s'oblitérer de nouveau et amener, dans un avenir plus ou moins lointain, un nouveau conflit, un nouveau schisme. C'est pour remédier, autant qu'il dépendait de lui, à la possibilité de ce danger, que le Comité crut devoir, le 30 avril 1867, modifier l'article 1er de son Règlement[1] et lui donner la forme suivante : « Cette Société a pour but de répandre parmi les chrétiens protestants les saintes Écritures, sans commentaires, dans les versions demandées par leurs églises. » Ainsi, par la suite des temps, la publication par la Société d'une Bible accompagnée des notes historiques, géographiques, *non dogmatiques*, que réclamaient Charles Coquerel et, après lui, plusieurs membres du Comité, est devenue possible. Hâtons-nous de rassurer ceux qui craindraient de la voir apparaître trop tôt : cette Bible ne sera pas de longtemps demandée par les églises, car elle n'existe pas; et nous ne sachions pas même qu'on travaille à sa rédaction; celle dont M. le profes-

1. Ce Règlement avait déjà été trois fois modifié, le 10 décembre 1820, le 16 avril 1822 et le 13 avril 1831.

seur Reuss a fait connaître quelques fragments, ne serait pas, malgré son mérite éminent, dans les conditions du programme.

Passons maintenant au revers de la médaille, car toute médaille a le sien; en récompense du service que nous venions de rendre non-seulement à la cause de la Bible, mais au protestantisme en ce qui touche son honneur et son avenir, nous devions recevoir des blâmes peu mesurés, voir des défections nombreuses s'opérer parmi nos correspondants, des bourses et des temples se fermer à nos appels, et notre situation financière s'aggraver au moment où nous avions plus besoin que jamais du fraternel concours de tous. Nous n'en avons point été surpris, parce que nous savions à quel prix s'est toujours payé l'accomplissement du devoir et l'honneur d'aider au progrès que ses adversaires s'efforcent parfois de confisquer à leur profit[1].

Le conseil presbytéral de Paris, même avant le schisme, nous témoigna plus que de la froideur; depuis l'origine de la Société, il avait fait relier à ses frais toutes les Bibles que nous lui avions données; le relieur qu'il employait ayant cessé d'exercer sa profession, nous fournîmes à l'église des Bibles reliées; au lieu de reconnaître notre obligeance, le conseil refusa de nous tenir compte du prix de la reliure. Le Comité réclama à diverses reprises en 1862, et n'obtint qu'une allocation de 200 fr., à peine un quart du coût de la reliure de l'année.

Aussitôt qu'il apprit notre résolution de distribuer les versions nouvelles, le même corps s'empressa de mettre à son ordre du jour le plus prochain la question de la suspension de ses rapports avec la Société, et, avant même que cette question eût été examinée et résolue, il retrancha du tableau imprimé des services religieux de 1864 l'indication de la collecte annuelle à faire dans tous les temples de Paris en faveur de notre œuvre. Après la suppression de la collecte, il ne restait plus rien à examiner; il était clair que le conseil presbytéral rompait avec nous.

Le Consistoire luthérien eut hâte d'imiter cet exemple, et comme il avait notre collecteur sous sa dépendance, celui-ci reçut l'ordre de ne plus collecter pour nous; et quand, en 1864, nous demandâmes, suivant l'usage qui est d'alterner entre l'Oratoire et la Rédemption, à célébrer notre assemblée générale dans ce dernier temple, il nous fut répondu que le Consistoire avait pris la résolution de n'entretenir désormais aucun

1. C'est ainsi que le Règlement de la nouvelle Société put paraître un instant plus progressif que le nôtre.

rapport avec la Société, et qu'il ne délibérerait sur notre demande que si nous persistions à la présenter après avoir reçu cette communication. Nous persistâmes, et le temple nous fut accordé.

Toutes les dames, sauf deux, du Comité auxiliaire de Paris cessèrent leurs relations avec nous, et il nous fallut reconstituer ce Comité, qui, grâce à Dieu, nous est jusqu'ici d'un bien plus grand secours que l'ancien. (Voir l'Appendice I.)

Les défections furent d'abord peu nombreuses dans les départements, il fallut que l'impression produite par nos publications fût effacée pour qu'on pût nous croire aussi coupables et infidèles que le disaient nos accusateurs; nos recettes ne baissèrent considérablement qu'en 1866, elles tombèrent de 41,405 fr. à 36,675, puis à 34,170 en 1867, et se relevèrent à 35,840 en 1868, grâce à un don généreux et anonyme de 2,000 fr.

A Paris, l'effet du schisme fut plus prompt; le nombre des souscripteurs, qui était de 281 en 1863, baissa rapidement, et n'est plus aujourd'hui que de 210; encore s'est-il un peu relevé dans les deux dernières années. Bien que ce nombre soit supérieur à celui des souscripteurs de 1852, il n'en montre pas moins la nécessité absolue d'un nouveau recrutement auquel l'agent ne peut suffire et qui doit être l'œuvre de chacun des membres du Comité. C'est avec une profonde reconnaissance que nous constatons que bon nombre de nos amis parisiens ont compris qu'il était urgent d'augmenter le chiffre de leurs dons annuels et d'élever leur générosité à la hauteur des circonstances, de sorte que le produit de la collecte à domicile n'a guère diminué; mais, nous le répétons, il est indispensable que le nombre de nos souscripteurs s'accroisse, et les tentatives infructueuses de ces dernières années prouvent clairement que l'initiative personnelle des membres du Comité peut seule produire ce résultat. Il faut qu'ils se fassent collecteurs, comme firent les fondateurs de la Société, et en particulier son président, le vénérable marquis de Jaucourt.

En résumé, le schisme a fait baisser nos recettes d'un peu plus d'un quart; toutefois, la moyenne annuelle est encore de 10,500 fr. plus élevée que sous la gestion de M. Billing. Le chiffre de nos distributions a diminué d'un peu plus d'un cinquième. La baisse plus forte des recettes provient de la suppression de la collecte dans tous les temples de Paris et des circonstances difficiles qu'ont eu à traverser depuis quelques années certaines populations protestantes des départements.

Quand nous eûmes résolu d'inviter chaque église à se joindre à nous,

le 18 octobre prochain, pour la célébration de notre Jubilé semi-séculaire, nous priâmes les deux Consistoires réformé et luthérien de Paris, de nous rendre, à l'occasion de ce Jubilé, la collecte dans les temples; l'Église de la Confession d'Augsbourg a seule répondu jusqu'ici, et sa réponse est un refus[1]. De même, nous nous sommes adressés aux cinq Conférences pastorales tenues à Paris au printemps de cette année, pour leur demander d'émettre le vœu que ce Jubilé fût célébré dans toutes les églises de France. Une seule, la Conférence pastorale fraternelle, présidée par M. A. Coquerel fils, nous a fait une réponse favorable; une autre, la Conférence des églises de la Confession d'Augsbourg, a vraiment essayé d'émettre ce vœu (et nous lui en savons gré), mais n'a pu y réussir; deux autres ont refusé purement et simplement; la cinquième n'a pas même répondu. La Société biblique britannique et étrangère, sollicitée de renouveler dans cette circonstance extraordinaire le témoignage de sa générosité, a regretté que son propre *déficit* ne lui permît pas de nous venir en aide de nouveau; d'autres puissantes sociétés de la Grande-Bretagne et des États-Unis nous ont répondu dans le même sens. Les Sociétés bibliques de Bâle, de Genève[2] et de Strasbourg, au contraire, ces trois sœurs aînées, dont le fidèle concours ne nous a jamais fait défaut quand il a été invoqué, nous ont fait parvenir, ainsi que celles de Colmar et de Stuttgart, des dons modiques, mais qui sont, pour nous, d'une inappréciable valeur, parce qu'ils sont le fruit d'un sacrifice réel et d'un sentiment fraternel et dévoué.

Nous sommes donc loin d'être découragés; jamais peut-être nos amis n'ont mieux senti le devoir de nous venir énergiquement en aide; le schisme, les injustes accusations dirigées contre le Comité, ont réveillé le zèle de plusieurs églises en les rendant plus attentives au progrès qui venait de s'accomplir, et nous ne doutons pas que, à l'occasion de notre Jubilé semi-séculaire, nous ne recevions des témoignages non équivoques de l'attachement des populations protestantes pour la vieille Société, à laquelle rien n'a coûté pour satisfaire leurs aspirations progressives. Une souscription extraordinaire, ouverte lors du Jubilé cinquantenaire de la Société biblique britannique et étrangère, a produit deux millions; nous ne pouvons attendre et nous ne demandons pas autant de la générosité des protestants de France, cependant nous espérons ne pas nous tromper en

1. Le Consistoire réformé a ajourné la question dans sa dernière séance.

2. Celle de Genève date de 1815.

comptant que la collecte extraordinaire du Jubilé non-seulement comblera notre déficit de 41,000 fr., mais nous mettra en mesure d'entreprendre une petite édition des versions nouvelles.

Nous avons à cœur d'exprimer deux autres *desiderata* dont la réalisation produirait, comme elle a fait autrefois, les plus heureux effets; nous voulons parler des tournées de prédication faites par des pasteurs dans le but de raviver l'intérêt en faveur de la Société en la faisant mieux connaître, estimer et aimer. Les hommes dévoués qui voudraient entreprendre cette pieuse tâche contribueraient singulièrement à l'extension et à l'affermissement de l'œuvre. Il serait non moins utile de lui rendre le caractère plus laïque qu'elle avait revêtu à l'origine et qu'elle a perdu par suite de la résolution relative aux Bibles de mariage et aux Nouveaux Testaments de première communion; les associations des catéchumènes sont un des moyens les plus utiles et les plus fructueux; les sociétés de dames s'occupant de collectes produisent les plus heureux résultats; malheureusement elles sont infiniment rares; puissent-elles se multiplier abondamment!

Ajoutons, en finissant, un mot sur notre bibliothèque, en regrettant que les limites de ce travail ne nous permettent pas de publier le catalogue complet de cette importante et intéressante collection d'éditions de la Bible. Nous emprunterons cette page au Rapport présenté cette année par M. de Schœnefeld à l'assemblée générale.

« Vous savez, Messieurs, que, dès son origine, notre Société fonda une bibliothèque composée de toutes les éditions ou traductions des livres saints qu'elle put obtenir de la générosité de ses amis et des sociétés bibliques étrangères. En 1862, cette collection comprenait environ 500 volumes; depuis elle a doublé et en compte près de 1,100; cet accroissement est le résultat de nouvelles demandes que nous avons adressées aux Sociétés de Londres, des Pays-Bas, de Russie et, en partie, d'achats faits avec soin et à des prix toujours modérés. Signalons, parmi les volumes dont notre bibliothèque s'est récemment enrichie, l'édition originale de Martin, la Bible de Lefèvre d'Étaples, 1530, les Nouveaux Testaments de Mons, d'Amelote, Godeau, Véron, Huré, Quesnel, les Bibles de dom Calmet, Legros, de Carrières, Chais, en français; la Bible polyglotte de Vatable, 1587, les Bibles latines de Castalion et Houbigant, le Nouveau Testament grec-latin-hébreu de Tremellius, par Henri Estienne, 1569, la splendide édition du *Codex Sinaïticus*, les Nouveaux Testaments grecs de Th. de Bèze, Ét. de Courcelles, Érasme, 1516 (le premier Nouveau Tes-

tament grec imprimé), le Psautier hébreu-grec-arabe-chaldéen de 1516; c'est le second ouvrage polyglotte sorti de la presse.

« Nous aspirons, Messieurs, à rendre aussi complète que possible cette collection déjà consultée par les amis des études bibliques, mais nous ne pourrions que bien peu de chose si vous nous refusiez votre concours. Les vieilles éditions qui achèvent de s'user dans nos campagnes, et celles qui, isolées de leur cadre, n'ont aucune valeur et ne rendent aucun service, nous ne pouvons les obtenir que par le zèle des pasteurs et des amis de notre œuvre, elles ne seront à leur véritable place que sur les rayons de notre bibliothèque où elles formeraient un tout, qu'on ne rencontre pas même à la Bibliothèque impériale. Aidez-nous, Messieurs, dans cette belle tâche, qui consiste à rassembler les matériaux d'une histoire complète de la Bible française. » (*Rapport de 1868*, p. 21.)

Nous ne pouvons mieux terminer cette *Histoire de la Société biblique protestante de Paris* qu'en reproduisant presque en entier la dernière circulaire du Comité, celle du 10 septembre 1868 relative à la prochaine célébration de notre Jubilé semi-séculaire :

« C'est.... à l'heureuse influence de notre Société, c'est à l'activité chrétienne de ses fondateurs et de ses membres que sont dus les succès ou l'existence même de tant d'autres œuvres si glorieuses pour le protestantisme français du dix-neuvième siècle : sociétés de missions, de traités religieux, d'enseignement primaire, d'évangélisation dans notre pays. Pour apprécier sa profonde et vaste influence, il faut donc ajouter à la somme de ses propres travaux tous ceux qu'elle a indirectement inspirés ou fécondés. Et ce n'est pas à une fraction isolée de la famille protestante qu'elle a voué ses services, mais à l'ensemble des églises, réformées, luthériennes, nationales ou indépendantes. Elle ne voit dans tous leurs membres que des amis et des frères; elle a pour tous la même sollicitude; elle repousse avec une énergique persévérance ce qui, dans le cercle du protestantisme, tendrait à restreindre son action, à lui donner un caractère exclusif.

« Deux millions de francs dépensés, 500,000 exemplaires des livres saints distribués depuis sa fondation, tels sont, en peu de mots et en chiffres ronds, les résultats matériels de sa longue activité; et ces résultats donnent à peine l'idée de tout ce qu'elle a suscité de sentiments chrétiens

parmi le peuple protestant, de générosité fidèle chez ses souscripteurs, de piété, de foi, de consolation chez ceux qui ont eu part à ses largesses.

« Ne recevant que pour donner, elle a donné jusqu'ici bien plus qu'elle n'a reçu. Non-seulement elle a répandu d'une main libérale, et pourtant sage, la parole évangélique, mais, pour concourir à en assurer la pleine efficacité, elle distribue, à côté de la traduction d'Ostervald, les versions améliorées que lui a désignées le choix des églises. Un scrupuleux respect des saints livres, des fidèles et de leurs vœux a présidé, sous ce rapport, à toutes ses décisions, et elle a regardé comme un devoir d'apporter un soin égal à la quantité et à la qualité des exemplaires donnés en son nom. Cette conduite rationnelle et véritablement protestante a entraîné de lourds sacrifices, et c'est sous le poids d'une dette de 41,000 fr. qu'elle s'apprête à célébrer son Jubilé.

« Elle espère que cette fête chrétienne, riche en bénédictions de toutes sortes, sera pour elle un jour de délivrance et la soulagera d'un fardeau qui pèserait désormais sur la marche de ses travaux et sur la conscience des fidèles. Ceux-ci comprendront ce qu'ils doivent en se rappelant ce qu'ils ont reçu, et leur reconnaissance trouvera léger un sacrifice urgent et nécessaire. Il faut que tous ceux qui ont été enrichis par elle des biens spirituels lui fassent part de leurs biens temporels; que, dociles à l'impulsion d'une pieuse gratitude, ils joignent à leurs propres dons ce qu'ils pourront obtenir de la libéralité de leurs frères; que les corps ecclésiastiques donnent l'exemple, et qu'il y ait de toutes parts une sainte rivalité d'offrandes et de zèle.

« A ce prix, la dette s'éteindra, et notre Société pourra entrer avec confiance dans la seconde période de sa carrière. Que nous réserve de labeurs, d'épreuves, d'encouragements ce second demi-siècle? — Dieu seul le sait; mais chacun peut prévoir que notre tâche ne sera ni moins étendue ni plus aisée. Pour y suffire, il nous faudra cet esprit de foi, de sagesse et de force qui dicta les résolutions de nos vénérés prédécesseurs; il nous faudra aussi la ferme conviction que nous pouvons compter sur l'appui généreux de nos frères. C'est surtout à nos frères de France que notre appel s'adresse. De l'étranger, ils le savent bien, il nous vient peu de secours. A l'étranger, en effet, les défauts des anciennes versions, les mérites des versions nouvelles ne sauraient être aisément appréciés, et parfois nos principes de largeur, le caractère général et compréhensif de notre œuvre ne le sont pas davantage. A la France protestante donc de faire son devoir : nous avons la conviction qu'elle n'y faillira pas.

« Puisse ce Jubilé semi-séculaire être pour tous les membres de nos églises un jour de piété fervente et de véritable communion fraternelle! Puisse-t-il réveiller dans les fils la sainte ardeur qui anima les pères, faire revivre les anciens jours d'élan et de joyeuse espérance, où l'œuvre biblique ralliait tous les efforts, inspirait tous les dévouements et s'élevait comme une glorieuse bannière sur nos églises nouvellement restaurées, où tous les protestants, depuis les ministres des rois et les pairs de France, jusqu'aux plus humbles ouvriers et aux enfants des écoles, semblaient n'avoir qu'un cœur et qu'une âme! Ce n'est pas la foi seule, c'est aussi la charité, la paix et la concorde qui auront refleuri sur le sol de notre Église pour le bien de notre patrie. »

HISTOIRE

DE LA

SOCIÉTÉ BIBLIQUE

APPENDICES

HISTOIRE

DE

LA SOCIÉTÉ BIBLIQUE

APPENDICES

I.

SOCIÉTÉ BIBLIQUE AUXILIAIRE DES DAMES DE PARIS.

On peut dire que l'établissement de cette Société est l'œuvre de M. Sigismond Billing et de Mme la duchesse de Broglie, née de Staël; nommé en avril 1823, le Comité des dames ne put se réunir, par suite de diverses circonstances, qu'au mois de mars 1824. Voici la liste des 18 fondatrices auxquelles deux autres furent ajoutées: Mmes la duchesse de Broglie, Gautier Delessert, Dominique André, baronne Matthieu de Faviers, Mandrot, Kieffer, Frédéric Monod, Jules Mallet, Stapfer, Juillerat, François Delessert, baronne Hottinguer, baronne S. de Berckheim, de Salvandy, comtesse Rapp, Scherer, Bartholdi née Walther, Mark Wilks. Le 13 mai, elles arrêtèrent leur Règlement; les 20 dames du Comité furent chargées chacune d'un arrondissement; elles s'engageaient à faire des visites fréquentes chez les familles protestantes pour y exciter le zèle en faveur de la cause biblique, y provoquer des dons et distribuer les saintes Écritures. Chacune d'elles devait s'efforcer, en outre, de former des associa-

tions de 12 membres au plus, dont elle serait la trésorière, et qui nommeraient dans leur sein une collectrice chargée de recevoir les souscriptions à 10 et même à 5 c. par semaine. Le Comité des dames versait toutes ses recettes dans la caisse de la Société biblique. Grâce à ces associations, et dans le but de faciliter la tâche des dames, l'agent, M. Billing, put dresser, en 1826, un tableau presque complet des protestants de Paris, de ceux du moins qui étaient connus pour tels. En 1827, ces associations comptaient plus de 630 membres; déjà cependant les recettes, qui s'élevaient en 1825 et en 1826 à près de 7,000 fr., étaient tombées à 6,000. La révolution de 1830 les fit baisser à 2,600.

On a vu, dans un précédent chapitre, que des sociétés bibliques de dames s'étaient aussi formées dans les départements; on en comptait 37 en 1830, mais leurs relations avec la Société des dames de Paris se ralentirent bientôt; elles étaient presque interrompues en 1832 et le furent totalement en 1833.

Le Rapport que les dames de Paris présentaient chaque année à l'assemblée générale était rédigé dans un autre esprit que celui des hommes; le langage du *Réveil*, les historiettes pieuses s'y retrouvent presque à chaque page. Nous en trouvons une critique sévère, mais juste, dans un journal toujours dévoué à la cause biblique :

« Il nous en coûte pour dire la vérité, sans phrases, sur le *Rapport de la Société des dames;* ces fonctions sont si gracieuses et si méritoires, que la critique se sent d'avance désarmée. Qui n'admirerait le zèle actif, la bonté fervente de ces dignes personnes, qui, non contentes d'être l'ornement de nos églises, cherchent aussi à en être l'honneur? Ce n'est que la vraie douleur que nous éprouvons à voir la Société biblique laisser prendre une telle couleur à ses pièces et discours officiels, qui nous porte à nous demander comment il a pu échapper à la vigilance des censeurs et à l'attention du Comité, que le Rapport de la Société des dames (1828) est un long morceau de mysticisme obscur et indéchiffrable, qui est assez mal écrit, qui ne renferme absolument rien de neuf, rien de touchant, rien d'ingénieux, et dont l'auteur dogmatise surtout très-longuement, en contradiction formelle avec les statuts de la Société, le tout pour annoncer une différence, *en moins,* de 1,400 fr. sur les souscriptions du précédent exercice. Et ce long morceau, si essentiellement dogmatique, est présenté seulement quelques pages après le discours où M. le censeur en fonction déclare solennellement, au nom de ses collègues, qu'il fait une « *recommandation* » à toutes les sociétés bibliques de France « *de s'absté-*

«*nir d'introduire dans leurs assemblées, de publier dans leurs Rapports* «*des discours sur des points dogmatiques*». (*Revue protestante*, juillet 1828, p. 37.)

Ces réflexions font assez pressentir que la tendance qui poussait au schisme dans le Comité des hommes avait la haute main dans le Comité des dames. Des 28 membres de ce Comité, 14 donnèrent leur démission en 1833 : M[mes] la baronne Pelet de la Lozère, Jules Mallet, Scherer, Henry Lutteroth, la duchesse de Broglie, Guizot (mère), Hollard-Grenier, Jules Hollard, Juillerat, Frédéric Monod, la comtesse Pelet de la Lozère, Adolphe de Rougemont, Charles Stapfer et Mark Wilks. Douze d'entre elles entrèrent dans le nouveau Comité qui se rattachait à la Société biblique française et étrangère.

Il fallut compléter l'ancien Comité qui fut composé, pour l'année 1834-1835, de la manière suivante :

M[mes] Gautier Delessert, présidente;
André Rivet, } vice-présidentes;
Grivel, }
François Delessert, secrétaire;
Massieu de Clerval, } vice-secrétaires;
la comtesse de Montigny-Jaucourt, }
Édouard Laffon de Ladébat, trésorière;
Charles Vernes, vice-trésorière;

Et M[mes] la baronne Bartholdi-Walther, Becker, Morel-Fatio, la baronne Oberkampf, *Baumgarten-Dollfus, Féline, Holtermann, Aimé Joly de Bameville, Julien Juillerat, Paradis, Camille Périer, Pillet-Will, Alfred de Rougemont, de Salvandy, Vieusseux*[1].

Le chiffre le plus élevé des recettes obtenues par le Comité ainsi reconstitué ne dépassa pas 2,662 fr. (1839); de 1834 à 1863, la moyenne annuelle des recettes fut de 1,850 fr., pendant cette période de trente ans l'œuvre des dames languit; elles finirent, en 1863, par ne plus verser à la caisse de la Société que 826 fr. 15 c., employant le reste des souscriptions (600 fr.) à payer une lectrice de la Bible, et nous dûmes leur écrire pour les prier de nous prêter une aide plus efficace. Le nombre total des Bibles et Nouveaux Testaments distribués de 1825 à 1863 par ces dames s'élève à 5,577 exemplaires, ce qui donne une moyenne de 185 par an,

1. Les noms en italiques sont ceux des dames appelées à remplacer les démissionnaires.

dont une bonne partie furent placés dans la maison de détention de Saint-Lazare et au Refuge de la maison des diaconesses.

En 1854, le Comité des dames s'adjoignit un évangéliste chargé de visiter les familles, et en 1862, une *Biblewoman* ou lectrice de la Bible, qui fit jusqu'à 600 visites en huit mois.

Le contre-coup des discussions qui agitaient le Comité des hommes, se fit sentir dans celui des dames. En 1834, le Comité auxiliaire de Paris épousa les sentiments des dames de Bordeaux qui réclamaient la liberté de répandre parmi les catholiques des Bibles sans Apocryphes. On a vu plus haut que le Comité central accéda à ses vœux, à condition que les Rapports officiels ne feraient mention que des volumes distribués aux protestants. Cette condition ne fut pas toujours respectée, notamment en 1843. Le Rapport des dames de cette année contenait plusieurs passages relatifs à des distributions de livres saints parmi les catholiques; pour rester fidèle à son Règlement, le Comité central supprima ces passages; ce qui amena une plainte officieuse du Comité des dames. En 1851, il fallut supprimer, pour le même motif, toute la seconde partie du Rapport de nos sœurs de Paris; il en résulta des froissements qui faillirent amener la dissolution du Comité auxiliaire des dames. Nous trouvons dans la lettre[1] que ce Comité fit lire à l'assemblée générale de 1860 ce qui suit:

« Il y a quelques années, le sentiment de notre faiblesse, de notre insuffisance, avait pris tant de place dans nos cœurs, que nous songions à abandonner notre œuvre, à vous offrir notre démission collective. Le Comité fut convoqué, le 4 février 1853, pour en délibérer. Une femme vénérée, de qui, depuis trois mois, la place est restée vide au milieu de nous, et que son grand âge éloignait dès lors de nos réunions, Mme André-Rivet, inquiète de nos défaillances, se fit apporter à cette séance. Elle nous parla avec l'autorité que lui donnait sa longue expérience, avec sa charité persuasive, empreinte d'une douceur si ferme. — Elle avait, disait-elle, bien des années auparavant, assisté, dans cette même salle du Consistoire où nous étions réunies, à une assemblée de la Société pour l'instruction primaire, dans laquelle une semblable proposition de dissolution avait été faite et repoussée. « L'événement a bien prouvé, ajouta Mme André, qu'un « concours jugé si peu nécessaire par ceux qui l'exerçaient, était pourtant

1. Une *lettre* annuelle avait remplacé le *Rapport* du Comité des dames depuis 1857. Le Comité réorganisé en 1864 a laissé tomber cet usage en désuétude et se borne à verser aux mains de l'agent les sommes qu'il a collectées.

« voulu de Dieu; car, depuis cette époque, il s'est bien étendu et a été « abondamment béni. »

« Les conseils de notre pieuse collègue nous ont éclairées et fortifiées; nous avons persévéré... Qu'il nous soit permis de rapporter à la mémoire de Mme André le tribut de reconnaissant hommage que nous lui devons! » (*Rapport de 1860*, p. 27.)

En 1864[1], des dix-huit dames qui composaient le Comité, seize résolurent de s'affilier à la Société biblique de France; leur démission fut acceptée et un comité nouveau, dans lequel il n'entra qu'un des membres de l'ancien, fut constitué de la manière suivante :

Mme la marquise de Larochefoucauld-Liancourt, présidente honoraire;
Mme Auguste Odier, présidente;
Mme A. Coquerel mère, vice-présidente;
Mme Ed. Borel, secrétaire;

Mmes Martin-Paschoud, la baronne Brenier, Brölemann, Sestier, Tourgueneff, Sieber, la générale Bonet, Honegger, Paul Broca, Fern. Schickler, la marquise de Portes, Aimé Gros, de Schœnefeld, Germain, Thuret-Fould, Bréguet, Firmin Didot, Louis Berthoud, Jules Kœchlin, Mlles Rosselet et Wilks.

Il suffira de jeter un coup d'œil sur la fin du tableau qui va suivre, pour apprécier les importants services que ces dames ont déjà rendus à la Société biblique. Au reste, voici les remercîments que leur adressait notre Rapporteur de 1866, M. le pasteur A. Coquerel fils :

« Vous apprendrez avec satisfaction, Messieurs, que la Société biblique auxiliaire des dames de Paris nous a remis, dans le courant de l'exercice, 5,300 fr., chiffre qui n'a guère été dépassé, même dans les plus belles années. Que la modestie de nos sœurs veuille bien nous permettre de leur témoigner publiquement toute notre gratitude, et d'ajouter que nous comptons beaucoup, pour l'avenir, sur leur zèle et leur humble dévouement. Elles trouveront, nous en sommes certains, un encouragement dans la pensée que, si nos recettes de cette année n'ont pas considérablement baissé, c'est à elles que nous en sommes, en grande partie, redevables[2]. »

---

1. La Société des dames de Bordeaux a cessé ses relations avec nous à la même époque.
2. *Rapport de 1866*, p. 16.

Résumé des distributions et recettes de la Société auxiliaire des dames de Paris.

ANNÉES.	BIBLES.	NOUVEAUX TESTAMENTS.	RECETTES.
1825.	79	83	6,637f
1826.	183	54	6,959
1827.	88	36	6,040
1828.	56	29	4,634
1829.	68	68	3,978
1830.	64	82	3,313
1831.	78	60	2,674
1832.	56	52	2,505
1833.	56	39	2,482
1834.	23	»	1,335
1835.	31	22	2,152
1836.	20	19	1,879
1837.	14	8	1,835
1838.	55	67	2,233
1839.	22	36	2,662
1840.	50	96	2,471
1841.	42	40	1,837
1842.	40	69	2,038
1843.	39	80	2,275
1844.	49	42	2,405
1845.	56	54	2,377
1846.	93	109	1,971
1847.	66	57	1,895
1848.	89	141	1,266
1849.	98	333	1,534
1850.	97	69	2,088
1851.	72	50	1,822
1852.	72	60	1,686
1853.	69	53	1,652
1854.	82	98	1,806
1855.	38	40	1,805
1856.	81	65	1,900
1857.	82	136	2,038
A reporter.	2,108	2,247	86,184f

ANNÉES.	BIBLES.	NOUVEAUX TESTAMENTS.	RECETTES.
Report	2,108	2,247	86,184f
1858.	111	246	1,810
1859.	23	131	1,562
1860.	43	68	2,855
1861.	101	201	1,584
1862.	49	133	1,154
1863.	48	68	1,419
1864.	»	»	»
1865.	»	»	1,900
1866.	»	»	5,300
1867.	»	»	3,480
1868.	»	»	5,300
Totaux.	2,483	3,094	112,548f

II.

L'OSTERVALD DES SOCIÉTÉS BIBLIQUES.

Le tableau suivant reproduit toutes les modifications que le sous-comité de la Société biblique fit subir au texte de Bâle (1820), dans les vingt premiers chapitres d'Ésaïe; nous y avons ajouté les passages correspondants de l'ancienne version genevoise et de l'édition originale d'Ostervald.

OSTERVALD ORIGINAL, Neuchâtel, 1744[1].	OSTERVALD de Bâle, 1820.	OSTERVALD de la Société biblique.	TEXTE GENEVOIS, de 1724.
I, 22. Ton argent s'est changé en *crasse*, et ton breuvage a été mêlé d'eau.	I, 22. Ton argent s'est changé en *crasse*, et ton breuvage a été mêlé d'eau.	I, 22. Ton argent s'est changé en *écume*, et ton breuvage a été mêlé d'eau.	I, 22. Ton argent *est devenu écume*, et ton breuvage *est mêlé* d'eau.
I, 24. C'est pourquoi le Seigneur, l'Éternel des armées, le Puissant d'Israël dit : Ha, *je me satisferai de* mes adversaires, et je me vengerai de mes ennemis.	I, 24. C'est pourquoi le Seigneur, l'Éternel des armées, le Puissant d'Israël dit: Ha, *je me satisferai de* mes adversaires, et je me vengerai de mes ennemis.	I, 24. C'est pourquoi, le Seigneur, l'Éternel des armées, le Puissant d'Israël dit : Ha! *je me satisferai en punissant* mes adversaires, et je me vengerai de mes ennemis.	I, 24. C'est pourquoi le Seigneur, l'Éternel des armées, le Puissant d'Israël dit, Ha, *je me rendrai content de* mes adversaires, et je me vengerai de mes ennemis.
II, 1. La parole qu'É-	II, 1. *Voici* la parole	II, 1. *Voici* la parole	II, 1. La parole qu'É-

1. **Bible de Paris** (en cours de publication par livraisons).

I, 22. Ton argent s'est changé en scories;
ton vin pur a été coupé d'eau.

I, 24. C'est pourquoi, [voici] l'oracle du Seigneur Jéhovah-Tsebaoth,
le Puissant d'Israël :
Oui, je tirerai satisfaction de mes adversaires,
je me vengerai de mes ennemis.

II, 1. Oracle concernant Juda et Jérusalem; vision d'Ésaïe, fils d'Amos.

Neuchâtel, 1744.	Bâle, 1820.	Paris, Société biblique.	Genève, 1724.
saïe fils d'Amots a *vüe* touchant Juda et Jérusalem.	qu'Ésaïe, fils d'Amots, a *ouïe* touchant Juda et Jérusalem.	qu'Ésaïe, fils d'Amots, a *vue*, touchant Juda et Jérusalem.	saïe fils d'Amots a *vuë* touchant Juda et Jérusalem.
III, 17. L'Éternel *envoyera la gale sur* la tête des filles de Sion.	III, 17. L'Éternel *enverra la gale sur* la tête des filles de Sion.	III, 17. L'Éternel *pèlera le sommet de* la tête des filles de Sion.	III, 17. L'Éternel *pelera le sommet de* la tête des filles de Sion.
V, 10. La semence d'un *chomer* ne produira qu'un épha.	V, 10. La semence d'un *chomer* ne produira qu'un épha.	V, 10. La semence d'un *homer* ne produira qu'un épha.	V, 10. La semence d'un *Homer* ne *fera* qu'un Épha.
V, 24. C'est pourquoi, comme un flambeau de feu dévore le chaume, et comme la flamme consume la bale; leur racine sera comme *de* la pourriture.	V, 24. C'est pourquoi, comme un flambeau de feu dévore le chaume, et comme la flamme consume la balle, leur racine sera comme *de* la pourriture.	V, 24. C'est pourquoi, comme un flambeau de feu dévore le chaume, et comme la flamme consume la balle, *ainsi* leur racine sera comme *de la* pourriture.	V, 24. *Partant*, comme *le* flambeau de feu consume le chaume, *et la flamme grille* la bale, *ainsi* leur racine sera comme *la* pourriture.
VI, 13. Toutefois, il en restera une dixième partie, qui sera *encore désolée*, mais comme la fermeté des chênes et des ormes consiste en ce qu'ils rejettent, ainsi la semence sainte *en* sera la fermeté.	VI, 13. Toutefois il en restera une dixième partie, qui sera *encore désolée*, mais comme la fermeté des chênes et des ormes consiste en ce qu'ils rejettent, ainsi la semence sainte *en* sera la fermeté.	VI, 13. Toutefois, il en restera une dixième partie, qui sera *de nouveau broutée*, mais comme la fermeté des chênes et des ormes consiste en ce qu'ils rejettent, ainsi la semence sainte sera *sa* fermeté.	VI, 13. Toutefois *encore y aura-t-il en elle une dixaine*, puis elle sera *de nouveau broutée*, mais comme la fermeté des chênes et des *rouvres* consiste en ce qu'ils rejettent, ainsi la semence sainte sera *sa* fermeté.
VII, 11. Demande un signe pour toi, de l'Éternel ton Dieu, demande-le, soit *du* lieu le plus bas, soit *du* lieu le plus haut.	VII, 11. Demande un signe pour toi de l'Éternel ton Dieu, demande-le, soit *du* lieu le plus bas, soit *du* lieu le plus haut.	VII, 11. Demande un signe pour toi de l'Éternel ton Dieu, demande-le, soit *au* lieu le plus bas, soit *au* lieu le plus haut.	VII, 11. Demande un signe pour toi, de l'Éternel ton Dieu, demande-le, soit *au plus bas lieu*, soit *au plus haut*.
VII, 14. Voici une	VII, 14. Voici, une	VII, 14. Voici, une	VII, 14. Voici, une

III, 17. Le Seigneur rendra chauve le crâne des filles de Sion.

V, 10. Un homer de semence ne donnera qu'un épha [de grain].

V, 24. Aussi, de même qu'une langue de feu dévore la paille,
De même que l'herbe sèche s'affaisse dans la flamme,
leur racine sera comme la pourriture.

VI, 13. Y restât-il encore un dixième [du peuple],
une seconde ruine l'atteindra.
[Toutefois], comme un térébinthe ou un chêne abattus laissent en terre une racine,
une sainte semence sera la racine [d'Israël].

VII, 11. Demande un signe à Jéhovah ton Dieu; demande-le, soit sur la terre, soit au ciel.

Neuchâtel, 1744.	Bâle, 1820.	Paris, Société biblique.	Genève, 1724.
Vierge sera enceinte, et elle enfantera un fils, et on *l'*appellera Emmanuel.	vierge sera enceinte, et elle enfantera un fils, et on *l'*appellera Emmanuel.	vierge sera enceinte, et elle enfantera un fils, et on appellera *son nom* Emmanuel.	Vierge sera enceinte, *et enfantera* un fils, *et appellera son Nom* Emmanuel.
VIII, 3. Et l'Éternel me dit, Appelle-le Maher-*sçahal*-hasçbaz.	VIII, 3. Et l'Éternel me dit : Appelle-le Maher - sçahal - hasçbaz ; (c'est-à-dire, qu'on se dépêche, *il* hâte le pillage).	VIII, 3. Et l'Éternel me dit : Appelle-le Maher - *sçalal* - hasçbaz ; (c'est-à-dire, qu'on se dépêche *de butiner ; qu'on* hâte le pillage).	VIII, 3. Et l'Éternel me dit, Appelle *son nom* Maher - *sçahal* - hasçbaz.
VIII, 19. Que s'ils vous disent, Enquerez-vous des esprits de Python, et des *diseurs* de bonne aventure, qui marmottent, et qui parlent bas; répondez, Le Peuple ne s'enquerrat-il pas plutôt de son Dieu? Aller aux morts pour les vivants!	VIII, 19. Que s'ils vous disent : Enquérez-vous des esprits de Python, et des *discours* de bonne aventure, qui marmottent et qui parlent bas : répondez : Le peuple ne s'enquerra-t-il pas plutôt de son Dieu? *Quoi?* aller aux morts pour les vivans!	VIII, 19. Que s'ils vous disent : Enquérez-vous des esprits de Python, et des *diseurs* de bonne aventure, qui marmottent et qui parlent bas, répondez : Le peuple ne s'enquerra-t-il pas plutôt de son Dieu? *Quoi?* aller aux morts pour les vivans!	VIII, 19. Que s'ils vous disent, enquerez-vous des esprits de Python, et des *diseurs* de bonne aventure qui *gazouillent et grommellent* : répondez, Le peuple ne *s'enquêtera-t-il point de son Dieu? aller pour les vivans aux morts!*
X, 10. Comme ma main a vaincu les *Royaumes et leurs Idoles*; elle prendra aussi les Images taillées de Jérusalem et de Samarie.	X, 10. Comme ma main a vaincu les *royaumes et leurs idoles,* elle prendra aussi les images taillées de Jérusalem et de Samarie.	X, 10. Comme ma main a vaincu les *royaumes ayant des idoles*, elle prendra aussi les images taillées de Jérusalem et de Samarie.	X, 10. Comme ma main a *frappé* les *Royaumes ayant des idoles : et desquels les images taillées valoient plus que* celles de Jérusalem et de Samarie.
X, 12. Mais il arrivera lorsque le Seigneur	X, 12. Mais il arrivera lorsque le Seigneur	X, 12. Mais il arrivera lorsque le Seigneur	X, 12. Mais il arrivera lorsque le Seigneur

VII, 14. La jeune femme est enceinte,
elle enfantera un fils, et le nommera Emmanuel (*Dieu avec nous*).

VIII, 3. Et Jéhovah me dit : Appelle-le Maher-Challal-Hachbaz (*rapide butin, prompt pillage*).

VIII, 19. Lorsqu'on vous dit :
Consultez ceux qui évoquent les morts et les devins
qui s'expriment par des murmures et des chuchotements,
[répondez] : Un peuple ne doit-il pas interroger son Dieu?
Va-t-on parler aux morts de ce qui regarde les vivants?

X, 10. Si ma main a su atteindre les empires des divinités
dont les images étaient plus puissantes
que celles de Jérusalem et de Samarie.

X, 12. Quand le Seigneur aura accompli toutes ses œuvres
sur la montagne de Sion et à Jérusalem,

Neuchâtel, 1744.	Bâle, 1820.	Paris, Société biblique.	Genève, 1724.
aura achevé toute son œuvre, dans la Montagne de Sion et à Jérusalem, que *je ferai venir à compte* le fruit de la fierté du cœur du roi d'Assyrie, et *de la* gloire de l'élévation de ses yeux.	aura achevé toute son œuvre, dans la montagne de Sion et à Jérusalem, que *j'examinerai* le fruit de la fierté du cœur du roi d'Assyrie, et *de la* gloire de l'élévation de ses yeux.	aura achevé toute son œuvre, dans la montagne de Sion et à Jérusalem, que *j'examinerai* le fruit de la fierté du cœur du roi d'Assyrie et *la* gloire de l'élévation de ses yeux.	aura achevé toute son œuvre dans la montagne de Sion et à Jérusalem, que *je ferai venir à compte* le fruit de la *grandeur* du roi d'Assur, et *la* gloire de la *hautesse* de ses yeux.
X, 22. Car, ô Israël, quand ton peuple seroit comme le sable de la mer, il n'y en aura qu'un reste qui se convertisse; mais la destruction qui a été résolu (*sic*) fera déborder le *Jugement.*	X, 22. Car, o Israël, quand ton peuple seroit comme le sable de la mer, il n'y en aura qu'un reste qui se convertisse; mais la destruction qui a été résolue fera déborder le *jugement.*	X, 22. Car, ô Israël! quand ton peuple seroit comme le sable de la mer, il n'y en aura qu'un reste qui se convertisse; mais la destruction qui a été résolue fera déborder la *justice.*	X, 22. Car, o Israël, quand ton peuple seroit comme le sable de la mer, *un résidu en sera converti*, mais la *consomption déterminée* fera déborder la *justice.*
XI, 14. Mais ils voleront sur les épaules des Philistins, vers la mer. Ils pilleront ensemble les *peuples* d'Orient; *les Iduméens et les Moabites* seront ceux sur lesquels ils jetteront leurs mains, et les *Hammonites* leur obéiront.	XI, 14. Mais ils voleront sur les épaules des Philistins vers la mer. Ils pilleront ensemble les *peuples* d'Orient; les *Iduméens et les Moabites* seront ceux sur lesquels ils jetteront leurs mains, et les *Hammonites* leur obéiront.	XI, 14. Mais ils voleront sur les épaules des Philistins vers la mer; ils pilleront ensemble les *enfans* d'Orient; *Édom et Moab* seront ceux sur lesquels ils jetteront leurs mains, et les *enfans de Hammon* leur obéiront.	XI, 14. Mais ils voleront *sur le collet* aux Philistins, vers la mer. Ils pilleront ensemble les *enfans* d'Orient: *Édom et Moab* seront ceux sur lesquels ils jetteront leurs mains, et les *enfans de Hammon* leur obéiront.
XI, 15. L'Éternel exterminera aussi à la fa-	XI, 15. L'Éternel exterminera aussi à la fa-	XI, 15. L'Éternel exterminera aussi à la fa-	XI, 15. L'Éternel exterminera aussi à la fa-

je ferai tomber le fruit de l'orgueil du roi d'Assour
et la hautaine insolence de ses regards.

X, 22. **Quand ton peuple, ô Israël,**
serait [nombreux] comme les grains de sable de la mer,
un reste [seulement] reviendra;
la destruction est résolue;
la justice va couler à flots.

XI, 14. **Ils fondront sur les Philistins du côté de la mer,**
ensemble ils pilleront les fils de l'Orient;
ils porteront la main sur Édom et Moab,
et les fils d'Ammon leur seront soumis.

XI, 15. **Jéhovah desséchera le bras de mer égyptien;**
dans l'ardeur de sa colère, il lèvera la main contre l'Euphrate
et le divisera en sept ruisseaux, qu'on pourra traverser en sandales.

Neuchâtel, 1744.	Bâle, 1820.	Paris, Société biblique.	Genève, 1724.
çon de l'interdit la langue de la mer d'Égypte, et il levera sa main contre le fleuve, et par la force de son vent il frapera (*sic*) *dans* les sept rivières, tellement qu'il fera qu'on y marchera avec des souliers.	çon de l'interdit la langue de la mer d'Égypte, et il lèvera sa main contre le fleuve, et par la force de son vent il frappera *dans* les sept rivières, tellement qu'il fera qu'on y marchera avec des souliers.	çon de l'interdit la langue de la mer d'Égypte, et il lèvera sa main contre le fleuve, et par la force de son vent il frappera *sur* les sept rivières, tellement qu'il fera qu'on y marchera avec des souliers.	çon de l'interdit la langue de la mer d'Égypte, et levera sa main contre le fleuve, et par la force de son vent il frapera *sur* les sept rivières, tellement qu'il fera qu'on y marchera avec des souliers.
XIII, 7. C'est pourquoi toutes les mains deviendront lâches, et *tous les cœurs des hommes* se fondront.	XIII, 7. C'est pourquoi toutes les mains deviendront lâches, et *tous les cœurs des hommes* se fondront.	XIII, 7. C'est pourquoi toutes les mains deviendront lâches, et *tout cœur d'homme* se fondra.	XIII, 7. *Partant toutes mains* deviendront lâches, et *tout cœur d'homme* se fondra.
XIII, 18. Et ils briseront les arcs des jeunes gens, et ils n'auront point de pitié du fruit *du ventre*, leur œil n'épargnera point les enfans.	XIII, 18. Ils briseront les arcs des jeunes gens, et ils n'auront point de pitié du fruit *des mères*; leur œil n'épargnera point les enfans.	XIII, 18. Ils briseront les arcs des jeunes gens; et ils n'auront point de pitié du fruit *du ventre*, leur œil n'épargnera point les enfans.	XIII, 18. *Et leurs arcs écraseront les jeunes gens*, et ils n'auront point de pitié du fruit *du ventre*, leur œil n'épargnera point les enfans.
XIV, 30. Les plus petits seront repus, et les misérables reposeront en assurance; mais je ferai mourir de faim ta postérité, et on tuëra ce qui *sera* resté de toi.	XIV, 30. Les plus petits seront repus, et les misérables reposeront en assurance; mais je ferai mourir de faim ta postérité, et on tuera ce qui *est* resté de toi.	XIV, 30. Les *ainés des* plus petits seront repus, et les misérables reposeront en assurance; mais je ferai mourir de faim ta postérité, et on tuera ce qui *est* resté de toi.	XIV, 30. Les *ainez des chetifs* seront repus, et les misérables reposeront en assurance: mais je ferai mourir de faim ta *racine*, et on tuëra ce qui *sera de reste* en toi.
XVI, 8. Car les guérets de Hesçbon et le vignoble de Sibma, lan-	XVI, 8. Car les guérets de Hesçbon et le vignoble de Sibma lan-	XVI, 8. Car les guérets de Hesçbon et le vignoble de Sibma lan-	XVI, 8. Car les guérets de Hesçbon et le vignoble de Sibma lan-

XIII, 7. C'est pourquoi tous les bras faiblissent,
tout cœur d'homme s'amollit.

XIII, 18. Leurs arcs abattront les jeunes gens,
ils n'épargneront pas le fruit que la mère porte en son sein;
leurs yeux n'auront pas pitié des enfants.

XIV, 30. Les fils des indigents trouveront leur nourriture,
les malheureux camperont en sécurité;
mais je ferai périr ta racine par la faim,
et ce qui restera de ton peuple sera tué.

XVI, 8. Car les champs de Hèchbon sont desséchés,
ainsi que la vigne de Sibmah,

Neuchâtel, 1744.	Bâle, 1820.	Paris, Société biblique.	Genève, 1724.
guissent; les Princes des Nations ont foulé ses meilleurs ceps, qui atteignoient jusques à Jahzer, *qui* couroient par le désert, et ses provins qui s'étendoient *et* passoient au-delà de la mer.	guissent; les princes des nations ont foulé ses meilleurs ceps, qui atteignoient jusques à Jahzer, *qui* couroient par le désert, et ses provins qui s'étendoient *et* passoient au-delà de la mer.	guissent; les princes des nations ont foulé ses meilleurs ceps, qui atteignaient jusqu'à Jahzer; *ils* couraient *çà et là* par le désert, et ses provins qui s'étendaient passaient au-delà de la mer.	guissent; les *Seigneurs* des Nations ont foulé ses meilleurs *plants* qui atteignoient jusques à Jahzer, *ils* couroient *çà et là* par le désert, et ses provins qui s'étendoient *et* passoient *outre* la mer.
XIX, 11. Certainement les principaux de Tsohan *ont perdu le sens*, les Sages d'entre les conseillers de Pharaon sont un conseil abruti.	XIX, 11. Certainement les principaux de Tsohan *ont perdu le sens*, les sages d'entre les conseillers de Pharaon sont un conseil abruti.	XIX, 11. Certainement les principaux de Tsohan *sont fous*, les sages d'entre les conseillers de Pharaon sont un conseil abruti.	XIX, 11. Certainement les principaux de Tsohan *sont fous*, les Sages d'entre les Conseillers de Pharaon sont un conseil abruti.

Bien que la vraie manière de juger les versions soit de les comparer avec le texte, et non de les conférer entre elles, nous estimons que ce dernier moyen peut apporter quelque lumière dans le sujet qui nous occupe.

Il suffit, en effet, de jeter un coup d'œil attentif sur le tableau qui précède pour découvrir que le texte publié par notre Société sous le nom d'Ostervald n'est conforme ni à l'Ostervald original (1re colonne), ni à l'Ostervald révisé de Bâle (2e colonne), ni à la version genevoise antérieure à Ostervald (4e colonne), que c'est cependant de l'édition de Genève qu'il se rapproche le plus, tout en faisant des emprunts aux deux autres. On y remarquera également des leçons qui ne se trouvent dans aucun de ces trois textes et que les réviseurs de notre Comité ont empruntées à la révision de Lausanne ou qu'ils ont établies d'après leurs propres lumières.

---

dont les ceps enivraient les rois des nations,
allaient jusqu'à Yazer
et se perdaient dans le désert;
dont les pampres s'étendaient [partout]
et traversaient la mer.
XIX, 11. Les princes de Tsoan ne sont que des insensés,
et les sages conseillers de Pharaon qu'un conseil stupide.

Enfin on verra, par la version actuellement en cours de publication, dont nous avons cité, au bas des pages, les passages correspondant à ces fragments de nos révisions anciennes, quelle clarté, quelle énergie, quelle puissance nouvelle une traduction moins imparfaite peut restituer aux enseignements bibliques.

III.

BIENFAITEURS DE LA SOCIÉTÉ.

LA SOCIÉTÉ BIBLIQUE BRITANNIQUE ET ÉTRANGÈRE. — LA SOCIÉTÉ BIBLIQUE DE BALE. — LA SOCIÉTÉ BIBLIQUE DE GENÈVE.

	Fr.
1821. M. le duc de Caze, ministre de l'intérieur.	1,000
1821. M. Payra.	1,000
1821. M. Tidemann, bourgmestre de Brême.	500
1821. M. Perry, de Montflanquin, souscription perpétuelle de. . .	7
1821-1822. M. Bellanger, de Guernesey, ancien pasteur du désert.	9,840
1824, 1830. M. Mark Wilks, pasteur de l'église américaine de Paris.	1,100
1829. Legs de M. John Priaulx, de Guernesey.	480
1830. M. Daniel Wilson, pasteur à Islington.	500
1830. Anonyme.	2,500
1831. Anonyme, par M. Stapfer.	500
1837. Legs de M. Bellet.	100
1837. Legs de M. Combet, pasteur.	100
1837. Legs de M. F. L. B..., de B....	100
1838. Anonyme.	500
1842. Legs de M. Haussmann, souscription perpétuelle de.	181
1845. Legs de M. l'amiral Verhuell, souscription perpétuelle de. .	69
1847. Legs de M. Benjamin Delessert.	3,000
1847. Legs de M. Dominique André.	500
1849. Legs de....	300
1851. Legs de M. Paul Baulne.	46
1851. Anonyme anglais.	1,200
1852. Le même.	800
1852. Legs de M. le marquis de Jaucourt, président de la Société.	2,000
1853. Un ouvrier anglais.	3,300
1854. Le même.	1,000
1854. Anonyme par M. F. Courtois, de Toulouse.	1,000

		Fr.
1854.	Legs de M. Bayard	10,000
1855.	Legs de M. Borel de Meuron, du Havre	800
1856.	Legs de M. Jean Bernard, du Mas d'Azil	150
1857.	Anonyme, d'Angleterre	1,000
1857.	Anonyme, de Paris	2,000
1858.	Legs de M. Des Arts	200
1858.	Legs de Mme Servier, née Silhol, de Saint-Ambroix	150
1858.	Anonyme, d'Angleterre	1,000
1859.	Legs de M. Fauquet-Lemaître, de Bolbec	3,000
1859.	Legs de Mme veuve Dobrée, de Nantes	2,000
1859.	Legs de M. Ch. Reichenbach, de Vevey	500
1859.	Mlle Armand, de Beaumont, en mémoire de son père et de son frère, morts pasteurs	200
1859.	Deux anonymes, d'Angleterre	1,500
1859.	MM. Courtois, de Toulouse, en souvenir de leur mère	100
1859.	Anonyme	200
1860.	La famille de Mme André Rivet, en souvenir d'elle	1,000
1862.	Legs de M. Fol	100
1862.	Legs de M. Dassier	10,000
1862.	Legs de M. Eynard	6,000
1863.	Société biblique de Strasbourg	10,000
1863.	Les héritiers de M. Dassier, souscription perpétuelle de	107
1863.	Anonyme	500
1864.	Anonyme, membre du Comité	2,000
1864.	Mlle Lescure et Mme Béchet, en souvenir de M. Lescure-Bellerive	1,000
1864.	Legs de M. le pasteur Frédéric Monod	25
1865.	Mme veuve Jean Lemaître, de Rouen, souscription perpétuelle	45
1866.	Legs de M. Bonneton, de Loriol	200
1867.	Legs de M. Victor Reboullet, de Desaignes	30
1868.	Legs de M. Guy, pasteur à Jarnac	100
1868.	La Société biblique de Bâle	500
1868.	La Société biblique de Genève	200
1868.	La Société biblique de Strasbourg	1,000
1868.	La Société biblique de Colmar	300
1868.	La Société biblique de Stuttgart	500

IV.

RÉSUMÉ DES RECETTES,
DE LA SORTIE DES LIVRES SAINTS ET DES DÉPENSES.

ANNÉES.	AGENTS.	RECETTES.	BIBLES distribuées.	NOUVEAUX TESTAMENTS distribués.	VALEUR.
1819	G. Billing.	39,800f	2,362	2,661	39,797f
1820	»	45,350	1,941	1,622	65,811
1821-1822 . . .	»	102,820	6,918	4,443	92,260
1823	»	125,035	4,627	5,196	105,424
1824	»	85,690	4,050	8,304	79,564
1825	»	56,890	3,197	3,539	86,640
1826	S. Billing. Villaret. G. Billing.	63,300	5,735	6,106	52,877
1827	»	63,720	6,100	9,525	74,902
1828	»	61,969	6,906	12,777.	60,835
1829	S. Billing. G. Billing.	55,075	10,221	14,241	65,670
1830	G. Billing.	43,380	10,746	16,249	30,943
1831	»	43,750	4,434	4,001	24,615
1832-1833 . . .	» »	28,720 32,090	9,251	17,161	92,308
1834	»	44,440	6,531	6,008	39,707
1835	»	26,205	2,602	5,372	33,231
1836	»	24,800	1,549	4,221	12,676
1837	»	29,580	2,871	5,451	40,095
A reporter . .	. . . . . .	972,614	90,031	125,877	997,355

ANNÉES.	AGENTS.	RECETTES.	BIBLES distribuées.	NOUVEAUX TESTAMENTS distribués.	VALEUR.
Report	. . . . . .	972,614f	90,031	125,877	997,355f
1838	»	24,580	1,739	4,416	20,993
1839	»	30,015	1,508	3,825	34,548
1840	»	24,760	1,999	4,067	22,450
1841	»	21,675	1,495	3,661	29,696
1842	»	31,780	2,608	3,741	30,727
1843	»	30,625	2,814	2,809	30,954
1844	»	26,625	2,516	4,181	27,463
1845	»	30,365	3,241	5,346	31,192
1846	»	32,855	2,840	4,635	29,281
1847	»	28,555	2,657	4,341	28,597
1848	»	20,025	2,205	4,145	17,685
1849	»	22,015	1,825	3,219	28,393
1850	»	20,955	2,201	4,429	12,020
1851	»	28,090	3,110	5,685	28,110
1852	»	25,090	2,748	5,569	27,921
1853	»	28,205	2,312	4,512	18,954
1854	»	29,790	3,272	6,205	35,593
1855	»	33,630	2,891	5,698	43,194
1856	Carénou.	43,965	2,860	4,873	31,503
1857	»	43,500	3,395	5,697	23,950
1858	»	37,115	3,429	7,755	41,066
1859	»	45,375	4,859	8,589	55,977
1860	»	60,195	4,880	11,532	69,618
1861	Douen.	45,305	4,971	11,604	42,950
1862	»	39,215	4,320	9,544	44,991
1863	»	71,125	4,419	9,866	52,846
1864	»	46,170	4,511	8,558	57,748
1865	»	41,405	3,260	7,206	38,339
1866	»	36,675	2,942	7,598	40,076
1867	»	34,170	3,138	6,816	34,642
1868	»	35,840	3,699	7,706	33,524
Totaux	. . . . . .	2,042,304	184,695	314,705	2,062,356
			499,400		

V.

LISTE DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Avec le nom du Président, des Pasteurs qui ont prononcé les prières, du Rapporteur, du Censeur et des Orateurs qui ont pris la parole.

PRESIDENT.	PRIÈRES.	RAPPORTEUR.	CENSEUR.	ORATEURS.
1re *Assemblée générale.*				
6 Décembre 1819. — Aux Billettes.				
De Jaucourt.	Marron. Gœpp.	Vincens Saint-Laurent.	Rabaut-Pomier.	Soulier. Stapfer.
2e *Assemblée générale.*				
4 Décembre 1820. — 42, rue du Bac, au local de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale.				
De Jaucourt.	Marron. Gœpp.	Vincens Saint-Laurent.	F. Delessert.	Sigism. Billing. Stapfer.
3e *Assemblée générale.*				
16 Avril 1822. — 4, rue du Gros-Chenet, salle Lebrun.				
De Jaucourt.	Marron. Gœpp.	De Staël.	F. Delessert.	Wilks (de la Société de Londres). Stapfer. Wilder.
4e *Assemblée générale.*				
16 Avril 1823. — 4, rue du Gros-Chenet.				
De Jaucourt.	Marron. Gœpp.	De Staël. Stapfer (sur le concours).	Laffon de Ladébat père.	Rév. Gérard Noël. Verhuell. Summerfield. Sigism. Billing. Alfred Gautier. Alègre.

PRÉSIDENT.	PRIÈRES.	RAPPORTEUR.	CENSEUR.	ORATEURS.

5e *Assemblée générale.*

28 Avril 1824. — 21, rue de Cléry.

De Jaucourt.	Juillerat. Boissard.	Pelet de la Lozère.	Kieffer.	De Turckheim. Verhuell. Réville père. Frédéric Monod. Rév. Lewis Way (de la Société bibliq. brit. et étr.). De Staël.

6e *Assemblée générale.*

13 Avril 1825. — 21, rue de Cléry.

De Jaucourt.	Monod père. Gœpp.	De Staël.	Laffon de Ladébat père.	De Preissac. Coulmann. Frédéric Monod. Verhuell. Meinadier. Le Tenneur. F. Delessert. Appia. Sigism. Billing. De Staël.

7e *Assemblée générale.*

12 Avril 1826. — 21, rue de Cléry.

De Jaucourt.	Boissard. Frédéric Monod	Pelet de la Lozère.	Coulmann.	F. de Turckheim. Sabonadière. Pache. Soulier. La Garde. Bros de Puechredon. De Staël. Rév. Francis Cunningham. Rév. Ch. Cook.

PRÉSIDENT.	PRIÈRES.	RAPPORTEUR.	CENSEUR.	ORATEURS.
		8e Assemblée générale. 25 Avril 1827. — 21, rue de Cléry.		
Pelet de la Lozère.	Juillerat. Gœpp.	Baron Maurice.	Laffon de Ladébat père.	De Chabaud-Latour père. De Carbon-Ferrière. Verhuell. H. Lutteroth. G. de Clausonne. Chabrand. Rév. Grimshawe.
		9e Assemblée générale. 23 Avril 1828. — 21, rue de Cléry.		
Verhuell.	Monod père. Gœpp.	Sigism. Billing. Villaret.	Coulmann.	De Daunant. Rév. Ch. Cook. Réville père. Boissard. Martin Rollin. Jaquier. Rosselloty. Rév. Daniel Wilson.
		10e Assemblée générale. 30 Avril 1829. — 21, rue de Cléry.		
Pelet de la Lozère.	Boissard. Juillerat.	Ed. Laffon de Ladébat.	Wurtz.	Baron Oberkampf Martin fils. Verhuell. Montandon. Guizot. Ramu.
		11e Assemblée générale. 21 Avril 1830. — 21, rue de Cléry.		
Verhuell.	Monod père. Gœpp.	H. Lutteroth.	F. Delessert.	Baron de Daunant. Albaric. Sigism. Billing. Em. Frossard. Frédéric Monod Rév. Dan. Wilson

PRÉSIDENT.	PRIÈRES.	RAPPORTEUR.	CENSEUR.	ORATEURS.
		12e *Assemblée générale.* 13 Avril 1831. — 21, rue de Cléry.		
Verhuell.	Boissard. Monod père.	H. Lutteroth.	Bon Oberkampf.	Coquerel père. Grandpierre. Marzials. Juillerat. Petitpierre.
		13e *Assemblée générale.* 17 Avril 1833. — Hôtel-de-Ville (salle Saint-Jean).		
Pelet de la Lozère.	Monod père. Rod. Cuvier.	H. Lutteroth.	Coulmann.	Franç. Arnaud. Gibaud. Le Cerf. E. Laffon de Ladébat. Coquerel père. Cambon. Germ. Encontre. Martin-Paschoud Boissard. Du Vivier. Rév. Ch. Cook.
		14e *Assemblée générale.* 16 Avril 1834. — Oratoire.		
Pelet de la Lozère.	Gœpp. Réville père.	Cuvier, Rodolphe	F. Delessert.	Sabatié. Vermeil. Martin Rollin. Castel, de Vabre. Castel, de Rochefort.
		15e *Assemblée générale.* 29 Avril 1835. — Oratoire.		
Verhuell.	Monod père. Rosselet.	Ed. Laffon de Ladébat.	Coulmann.	Paumier. Chabrand. Lourde. Bonifas. Burnier. Coquerel père.

PRÉSIDENT.	PRIÈRES.	RAPPORTEUR.	CENSEUR.	ORATEURS.
		16e *Assemblée générale.* 20 Avril 1836. — Oratoire.		
Guizot.	Cuvier. Miroglio.	Montandon.	Bon Oberkampf.	Réville père. Martin-Paschoud Em. Frossard. Petit.
		17e *Assemblée générale.* 19 Avril 1837. — Oratoire.		
F. Delessert.	Encontre. De Bray Schuler	Cuvier, Rodolphe	Wurtz.	Petit. Villaret. Dombre. Encontre.
		18e *Assemblée générale.* 25 Avril 1838. — Oratoire.		
Guizot.	Réville père. Meyer.	Ed. Laffon de Ladébat.	Wurtz.	Ramu. Vermeil. De Félice. Armengaud.
		19e *Assemblée générale.* 24 Avril 1839. — Billettes.		
Verhuell.	Née. Cuvier.	Verny.	D'Aldebert.	De Coutouly. Josiah Forster. Cruvellié. Vors. Lourde-Laplace.
		20e *Assemblée générale.* 6 Mai 1840. — Oratoire.		
F. Delessert.	Othon Cuvier. Rosselloty.	Verny.	D'Aldebert.	Munier. Devèze. Réville père. De Coutouly.
		21e *Assemblée générale.* 28 Avril 1841. — Oratoire.		
Pelet de la Lozère.	Montandon. De Coutouly.	Vermeil.	D'Aldebert.	Lecerf. Née. Vors. Vermeil.

PRÉSIDENT.	PRIÈRES.	RAPPORTEUR.	CENSEUR.	ORATEURS.
		22e *Assemblée générale.* 20 Avril 1842. — Oratoire.		
F. Delessert.	Vermeil. Alméras.	Agénor de Gasparin.	Coulmann.	Borrel. Tachard. De Jaucourt. Vors. Hosemann.
		23e *Assemblée générale.* 3 Mai 1843. — Oratoire.		
F. Delessert.	Montandon. Réville père.	Vallette.	Julien Juillerat.	Émilien Frossard Josiah Forster(de la Soc. brit. et étr.). Gurney (Société brit. et étr.). Lecerf.
		24e *Assemblée générale.* 24 Avril 1844. — Rédemption.		
F. Delessert.	Verny. Chabrand.	Léon de Bussierre.	Duvernoy.	A. Bost père. Réville père. Vernet. Daniel Legrand. Poupot. Vermeil.
		25e *Assemblée générale.* 16 Avril 1845. — Rédemption.		
Pelet de la Lozère.	Rouville. Grandpierre.	de Schœnefeld.	Delbrück.	De Clausonne. Vidal. Fontanès père. A. Bost père.
		26e *Assemblée générale.* 29 Avril 1846.—Rédemption.		
F. Delessert.	Paumier. Vallette.	Cabrol de Mouté.	Jules Delbrück.	Edel. Rosselloty. F. Brun. Burnier. Sautter.

PRESIDENT.	PRIÈRES.	RAPPORTEUR.	CENSEUR.	ORATEURS.
		27e *Assemblée générale.* 21 Avril 1847. — Rédemption.		
Cuvier, pasteur.	Petit. Pédézert.	Rouville.	Julien Juillerat.	Grawitz père. Bost père. Barde. Sabatier.
		28e *Assemblée générale.* 17 Mai 1848. — Rédemption.		
Du Vernoy.	Bastie. Née.	W. de Schœnefeld.	Montandon.	Née. Meynadier. Maillard.
		29e *Assemblée générale.* 25 Avril 1849.—Rédemption.		
F. Delessert.	Guiral. Hosemann.	Germain.	Cabrol de Mouté.	Hosemann. Guiral.
		30e *Assemblée générale.* 17 Avril 1850.—Rédemption.		
Guizot.	Réville père. L. Vernes.	Montandon.	Aug. Harlé.	Coquerel père. Bost.
		31e *Assemblée générale.* 30 Avril 1851.—Rédemption.		
Guizot.	Réville père. Hosemann.	Martin Rollin.	Fol.	Ramu. Guiral.
		32e *Assemblée générale.* 28 Avril 1852. — Rédemption.		
Amiral Baudin.	Réville père. Boucher.	Germain.	Fol.	A. Coquerel fils. Pelet de la Lozère. Vallette. F. Delessert. Ladevèze.
		33e *Assemblée générale.* 20 Avril 1853. — Oratoire.		
F. Delessert.	Goguel. Montandon.	De Witt.	Fréd. Bartholdi.	Vaurigaud. Meynadier. Galup. Jean Monod fils. Vallette. Poupot.

PRÉSIDENT.	PRIÈRES.	RAPPORTEUR.	CENSEUR.	ORATEURS.
		34e *Assemblée générale.* 26 Avril 1854.—Rédemption.		
F. Delessert.	Hosemann. Vaurigaud.	de Schœnefeld.	Bartholdi.	Bost père. Amphoux. Victor Jæglé.
		35e *Assemblée générale.* 18 Avril 1855.—Rédemption.		
F. Delessert.	Berger. Frossard.	de Schœnefeld.	Fol.	Vors.
		36e *Assemblée générale.* 16 Avril 1856.—Rédemption.		
Guizot.	Vallette. Réville père.	Cabrol de Mouté	Fol.	Guiral.
		37e *Assemblée générale.* 22 Avril 1857. — Oratoire.		
Pelet de la Lozère.	Hosemann. Réville père.	A. Coquerel fils.	Harlé.	Rév. M. Kirk (Soc. bibl. de New-York). Brun.
		38e *Assemblée générale.* 14 Avril 1858.—Rédemption.		
Comte Reinhard.	Berger. Dombre.	Read.	Harlé.	Giraud. Montandon. G. Monod. Vaurigaud. Appia.
		39e *Assemblée générale.* 4 Mai 1859. — Oratoire.		
Guizot.	Vallette. Frossard.	Eichhoff.	Germain.	Brun. Boucher. Guiral. Robert. Vallette.
		40e *Assemblée générale.* 18 Avril 1860.—Rédemption.		
De Bussierre.	Hosemann. Arbousse-Bastide.	Montandon.	Harlé.	Recolin. Réville père. Jean Monod fils.

PRÉSIDENT.	PRIÈRES.	RAPPORTEUR.	CENSEUR.	ORATEURS.
		41e *Assemblée générale.* 17 Avril 1861. — Oratoire.		
De Bonnechose.	Vallette. Philippe Corbière.	Rouville.	Germain.	Delachaux. Borrel. Galup. Eschenauer. De Faye.
		42e *Assemblée générale.* 30 Avril 1862. — Rédemption.		
Guizot.	Hosemann. Vidal.	G. Guizot.	Borel. Fol.	Douen. Saussine. Th. Bost. Lafon.
		43e *Assemblée générale.* 15 Avril 1863. — Oratoire.		
Eichhoff.	Meyer. Ducros.	G. Brölemann.	Germain.	Eschenauer. Montandon. G. Monod.
		44e *Assemblée générale.* 6 Avril 1864. — Oratoire.		
Guizot.	Vidal. Larcher.	Duméril.	Brölemann.	Cruvellié.
		45e *Assemblée générale.* 26 Avril 1865.—Rédemption.		
Montandon.	Vallette. Fontanès.	de Schœnefeld.	Germain.	Sarrut. Galup. Pellissier. Tarrou.
		46e *Assemblée générale.* 11 Avril 1866. — Oratoire.		
Guizot.	Cazalis. Galup.	A. Coquerel fils.	Harlé.	Munier. Pellissier.

PRÉSIDENT.	PRIÈRES.	RAPPORTEUR.	CENSEUR.	ORATEURS.
		47e *Assemblée générale.*		
		8 Mai 1867. — Rédemption.		
Parrot.	Privat. François Corbière.	F. Schickler.	Borel.	A. Coquerel fils. Fermaud. De Magnin (Saillans).
		48e *Assemblée générale.*		
		29 Avril 1868. — Oratoire.		
Guizot.	Jaquier. Th. Bost.	de Schœnefeld.	Harlé.	D'Aigalliers. Pellissier. Bresson.

VI.

LISTE DES ÉDITIONS PUBLIÉES PAR LA SOCIÉTÉ[1].

1819. Bible de Martin in-8°, Toulouse, Antoine Navarre.
1822. Nouveau Testament, ancienne version genevoise in-8°, Montbéliard, Deckherr.
1823. Nouveau Testament d'Ostervald in-8°, Paris, édition stéréotype de Smith.
1823. Nouveau Testament de Martin in-32, Paris, édition stéréotype de Smith.
1825. Bible d'Ostervald in-8°, Paris, édition stéréotype de Smith (dix-huit tirages de l'Ancien Testament, vingt et un du Nouveau).
1833. Nouveau Testament d'Ostervald in-12, Valence, édition stéréotype de Marc Aurel.
1837. Nouveau Testament d'Ostervald in-8°, Paris, édition des vieillards, Moquet.
1839. Bible d'Ostervald in-8°, Valence, Marc Aurel.
1841. Bible d'Ostervald in-folio, Paris, Moquet.
1841. Bible d'Ostervald in-4°, Paris, Moquet.
1845. Nouveau Testament d'Ostervald in-8°, Valence, édition stéréotype, Marc Aurel.
1847. Bible d'Ostervald in-16, Paris.
1847. Nouveau Testament d'Ostervald in-12, Paris, Duverger.
1852. Nouveau Testament d'Ostervald in-12, Paris, édition stéréotype, Marc Ducloux.
1858. Nouveau Testament d'Ostervald in-12, Paris, édition stéréotype, Berger-Levrault.

---

1. La Société a répandu un bien plus grand nombre d'éditions ; nous n'indiquons ici que celles dont le titre porte son nom.

1859. Nouveau Testament d'Ostervald in-32, Paris, édition du Jubilé, Berger-Levrault.

1859. Nouveau Testament d'Ostervald in-8°, Paris, édition stéréotype, Berger-Levrault.

1860. Nouveau Testament d'Ostervald in-32, Paris, édition stéréotype du Jubilé désinterlignée, Berger-Levrault.

1863. Bible d'Ostervald in-12, Paris, édition stéréotype, Berger-Levrault.

1865. Nouveau Testament d'Arnaud in-8°, Paris, édition stéréotype, Berger-Levrault.

1866. Nouveau Testament de Genève in-12, Paris, édition stéréotype, Moulin.

1866. Ancien Testament de Perret-Gentil in-8°, Paris, édition stéréotype, Berger-Levrault.

1867. Nouveau Testament de Genève in-8°, Paris, édition stéréotype, Berger-Levrault (format Perret-Gentil et Arnaud).

1868. Bible d'Ostervald grand in-8°, Paris, édition stéréotype, Berger-Levrault.

VII.

LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ, DEPUIS L'ORIGINE DE LA SOCIÉTÉ JUSQU'EN 1868.

Présidents.

1818-1852. De Jaucourt (le marquis), GC✱✱, pair de France, ministre d'État, membre du Conseil privé du roi et du Consistoire de l'église réformée de Paris, lieutenant général. Mort en 1852.

1855-1868. Guizot (F.) GC✱, membre de l'Académie française, des Académies des inscriptions et belles-lettres, des sciences morales et politiques, et du Consistoire de l'église réformée de Paris (*assesseur de 1827 à 1829, et vice-président de 1829 à 1855*).

Vice-présidents.

1818-1826. Boissy d'Anglas (le comte) GO✱, pair de France, membre de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres et du Consistoire de l'église réformée de Paris. Mort en 1826.

1818-1832. Marron (Paul-Henri) ✱, pasteur, président du Consistoire de l'église réformée de Paris. Mort en 1832.

1818-1832. Cuvier (le baron Georges) C✱, conseiller d'État, président de la commission de l'instruction publique, professeur d'histoire naturelle au Collége royal de France, directeur du Jardin du roi, et professeur d'anatomie comparée, secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences pour les sciences physiques, et l'un des quarante de l'Académie française. Mort en 1832.

1818-1835. Gœpp ✱, pasteur, président alternatif du Consistoire de l'Église évangélique de la Confession d'Augsbourg à Paris. Mort en 1835.

1820-1847. Delessert (le baron Benjamin) O✱, membre de la Chambre des députés, régent de la Banque de France, conseiller du roi au conseil général du commerce, membre du conseil général d'administration des hospices, du conseil des prisons, du conseil d'administration de la Société pour l'encouragement de l'industrie, de la Société royale et centrale d'agriculture, et académicien libre de l'Académie royale des sciences. Mort en 1847 (*censeur de 1818 à 1819*).

1821. Rapp (le comte) GC✱✱, pair de France, lieutenant général, premier chambellan et maître de la garde-robe du roi, membre du Consistoire de l'église de la Confession d'Augsbourg de Paris. Mort en 1821.

1821-1832. De la Redorte (le comte Maurice Matthieu) GC✱✱, pair de France, lieutenant général des armées du roi. Mort en 1832.

1821-1845. Verhuell (le comte) GC✱, pair de France, vice-amiral, membre du Consistoire de l'église réformée de Paris. Mort en 1845.

1822-1837. Reinhard père (le comte) GO✱, conseiller d'État, ministre plénipotentiaire de France près la diète germanique, membre du Consistoire de l'église de la Confession d'Augsbourg de Paris. Mort en 1837.

1822-1833. Stapfer (A.), ministre du saint Évangile de la Confession helvétique, ancien professeur de théologie. Démissionnaire en 1833 (*assesseur de 1818 à 1822*).

1824-1825. Vincens Saint-Laurent, membre du Consistoire de l'église réformée de Paris, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de la Société royale et centrale d'agriculture et du Consistoire de l'église réformée de Paris. Mort en 1825 (*secrétaire de 1818 à 1824*).

1826-1863. Pelet de la Lozère (le comte) O✱, membre de la Chambre des députés, pair de France, préfet du département de Loir-et-Cher, ancien ministre et membre du Consistoire de l'église réformée de Paris. Démissionnaire en 1863 (*secrétaire de 1818 à 1820, vice-président en 1820, secrétaire honoraire en 1821, membre honoraire en 1822, secrétaire de 1823 à 1826*).

1827-1829. LAFFON DE LADÉBAT père, ancien député au Corps législatif, membre du Consistoire de l'église réformée de Paris. Mort en 1829 (*assesseur de 1818 à 1827*).

1827-1850. BOISSY D'ANGLAS (le comte de) ✱, pair de France. Mort en 1850.

1829-1855. GUIZOT (F.) (*président de 1855 à 1868*).

1834-1836. MONOD (Jean) ✱, pasteur, président du Consistoire de l'église réformée de Paris. Mort en 1836 (*assesseur de 1818 à 1826, secrétaire de 1826 à 1834*).

1836. BOISSARD ✱, pasteur, président alternatif du Consistoire de l'église de la Confession d'Augsbourg de Paris. Mort en 1836 (*secrétaire de 1818 à 1826, assesseur de 1826 à 1834, secrétaire de 1834 à 1836*).

1835-1863. DELESSERT (François) O✱, banquier, membre de la Chambre des députés, président de la chambre de commerce, etc., et membre du Consistoire de l'église réformée de Paris, académicien libre de l'Académie des sciences. Démissionnaire en 1863 (*assesseur de 1818 à 1835*).

1837-1844. BARTHOLDI (J. F.) ✱, banquier, membre trésorier du Consistoire de l'église de la Confession d'Augsbourg de Paris. Mort en 1844 (*trésorier de 1818 à 1844*).

1838-1867. CUVIER (Rodolphe) O✱, pasteur, président du Consistoire de l'église de la Confession d'Augsbourg de Paris. Mort en 1867 (*assesseur de 1831 à 1833, secrétaire de 1833 à 1838*).

1841-1868. LAFFON DE LADÉBAT fils (Édouard) O✱, conseiller de préfecture du département de la Seine, membre du Consistoire de l'église réformée de Paris et du Conseil central des églises réformées de France (*assesseur de 1826 à 1828, secrétaire de 1828 à 1841*).

1846-1855. DU VERNOY ✱, membre de l'Académie des sciences, professeur d'histoire naturelle des corps organisés au Collége de France, et membre du Consistoire de l'église de la Confession d'Augsbourg de Paris. Mort en 1855 (*assesseur de 1839 à 1846*).

1851-1854. BAUDIN GC✱, amiral, président du Conseil central des églises réformées de France et membre du Consistoire de l'église réformée de Paris. Mort en 1854.

1854-1863. ROLLIN (Martin) ✻, ancien pasteur, membre du Conseil central des églises réformées de France. Démissionnaire en 1863 (*assesseur de 1848 à 1854*).

1855-1863. DE BUSSIERRE (le baron Léon) O✻, ancien député, conseiller d'État, membre du Consistoire de l'église de la Confession d'Augsbourg de Paris. Démissionnaire en 1863 (*assesseur de 1843 à 1855*).

1855-1868. MARTIN-PASCHOUD, pasteur de l'église réformée de Paris (*assesseur de 1837 à 1846, élu de nouveau en 1853 et assesseur jusqu'en 1855*).

1855-1868. REINHARD fils (le comte) GO✻, ministre plénipotentiaire.

1864-1868. DE BONNECHOSE (Émile) ✻, homme de lettres (*assesseur de 1860 à 1864*).

1864-1868. MONTANDON, pasteur de l'église réformée de Paris (*assesseur de 1833 à 1834, secrétaire de 1834 à 1864*).

1864-1868. READ (Charles), ancien magistrat, ancien chef du service des cultes non catholiques au ministère de l'instruction publique et des cultes, ex-secrétaire du Conseil central des églises réformées de France (*assesseur de 1849 à 1858, secrétaire de 1858 à 1864*).

1864-1868. PARROT, ancien avocat à la Cour de cassation et au Conseil d'État, ancien membre du Consistoire de l'église de la Confession d'Augsbourg de Paris, secrétaire de l'œuvre des mariages (*assesseur de 1830 à 1839 et de 1851 à 1864*).

1868. COQUEREL fils (Athanase) ✻, pasteur-aumônier (*secrétaire de 1849 à 1868*).

Trésoriers.

1818-1844. BARTHOLDI (J. F.) (*vice-président de 1837 à 1844*).

1845-1866. HOTTINGUER (Henry) ✻, banquier. Mort en 1866.

1866-1867. BARBEZAT (Henri) ✻, maître de forges. Mort en 1867.

1867-1868. MUSSARD (Charles), banquier (*assesseur de 1866 à 1867*).

Secrétaires.

1818-1836. BOISSARD (*vice-président en 1836*).

1818-1833. JUILLERAT-CHASSEUR O✻, pasteur de l'église réformée de Paris. Démissionnaire en 1833.

1818-1824. VINCENS SAINT-LAURENT (*vice-président de 1824 à 1825*).

1818-1826. PELET DE LA LOZÈRE (le comte) (*vice-président de 1826 à 1863*).

1818-1833. MONOD (Frédéric), pasteur. Démissionnaire en 1833 (*secrétaire adjoint de 1818 à 1820*).

1821-1822. WILLM, ministre du saint Évangile, de l'église de la Confession d'Augsbourg, quitte Paris en 1822 (*assesseur de 1818 à 1821, secrétaire adjoint en 1821, membre honoraire en 1822*).

1822-1826. BILLING (Sigismond) ✻, ancien négociant. Agent de 1826 à 1828 (*assesseur de 1820 à 1822, membre honoraire de 1826 jusqu'à sa mort en 1832*).

1822-1827. DE STAËL-HOLSTEIN (le baron), membre du Consistoire de l'église réformée de Paris. Mort en 1827 (*assesseur en 1820, secrétaire adjoint en 1821*).

1826-1834. MONOD (Jean) (*assesseur de 1818 à 1826, vice-président de 1834 jusqu'à sa mort en 1836*).

1828-1841. LAFFON DE LADÉBAT fils (Édouard) (*assesseur de 1826 à 1828, vice-président de 1841 à 1868*).

1833-1838. CUVIER (Rodolphe) (*assesseur de 1831 à 1833, vice-président de 1838 jusqu'à sa mort en 1867*).

1834-1864. MONTANDON (*assesseur de 1833 à 1834, vice-président de 1864 à 1868*).

1837-1868. EICHHOFF (F. G.) ✻, bibliothécaire de la reine, inspecteur de l'Université, correspondant de l'Institut (*assesseur de 1829 à 1837, absent de Paris en 1842, réélu en 1855*).

1838-1846. VERNY (Édouard), pasteur de l'église de la Confession d'Augsbourg de Paris. Démissionnaire en 1846 (*assesseur de 1836 à 1838*).

1841-1842. SCHNITZLER (J. H.) ✻, homme de lettres. Démissionnaire en 1842 (*assesseur de 1833 à 1841*).

1842-1845. CUVIER (Frédéric) O✻, maître des requêtes, chef de la division des cultes non catholiques au ministère de la justice et des cultes, conseiller d'État, membre du Consistoire de l'église de la Confession d'Augsbourg de Paris. Démissionnaire en 1845 (*assesseur de 1841 à 1842*).

1845-1868. DE SCHŒNEFELD (W.), naturaliste, secrétaire général de la Société botanique de France (*assesseur de 1844 à 1845*).

1846-1858. CABROL DE MOUTÉ (le baron) ✻, docteur en droit, avocat à

la cour royale, attaché d'ambassade, membre du diaconat et inspecteur des écoles de l'église réformée de Paris. Démissionnaire en 1858 (*assesseur de 1844 à 1846*).

1849-1868. Rouville, pasteur auxiliaire de l'église réformée de Paris (*assesseur de 1845 à 1849*).

1849-1868. Coquerel fils (Athanase) (*assesseur de 1848 à 1849, aujourd'hui vice-président*).

1858-1864. Read (Charles) (*assesseur de 1849 à 1858, vice-président depuis 1864*).

1864-1868. Guizot (Guillaume), homme de lettres (*assesseur de 1859 à 1864*).

1864-1868. Schickler (Fernand), président de la Société d'histoire du protestantisme français (*assesseur de 1862 à 1864*).

1868. Gaufrès (M. J.), chef de l'institution Duplessis-Mornay (*assesseur de 1867 à 1868*).

Assesseurs et censeurs.

1818-1820. Rabaut-Pomier ✱, ancien pasteur de l'église réformée de Paris. Mort en 1820.

1818-1820. Delessert (le baron Benjamin) (*vice-président de 1820 jusqu'à sa mort en 1847*).

1818-1821. Willm (*secrétaire adjoint en 1821, secrétaire en 1822, année de son départ pour Strasbourg*).

1818-1821. Muller-Sœhnée ✱, négociant, membre du Consistoire de l'église de la Confession d'Augsbourg de Paris (*membre honoraire en 1822, depuis son départ pour Strasbourg*).

1818-1822. Stapfer (A.) (*vice-président jusqu'à sa démission en 1833*).

1818-1823. Wilder, négociant (*membre honoraire à partir de 1823*).

1818-1826. Monod (Jean) (*secrétaire de 1826 à 1834, vice-président de 1834 jusqu'à sa mort en 1836*).

1818-1826. Maurice (le baron) ✱, maître des requêtes, académicien libre de l'Académie royale des sciences (*membre honoraire à partir de 1826*).

1818-1827. Laffon de Ladébat père (*vice-président de 1827 jusqu'à sa mort en 1829*).

1818-1827. Treuttel, libraire, membre du Consistoire de l'église de la Confession d'Augsbourg de Paris. Mort en 1827.

1818-1830. VERNES (Charles), banquier, membre du Consistoire de l'église réformée de Paris. Démissionnaire en 1830.

1818-1831. SOULIER, ancien pasteur (*membre honoraire à partir de 1831*).

1818-1832. KIEFFER ✱, secrétaire interprète du roi, professeur de langue turque au Collége royal de France, membre du Consistoire de l'église de la Confession d'Augsbourg de Paris. Mort en 1832.

1818-1835. DELESSERT (François) (*vice-président de 1835 jusqu'à sa démission en 1863*).

1820-1822. DE STAËL-HOLSTEIN (le baron) (*secrétaire de 1822 jusqu'à sa mort en 1827*).

1820-1822. BILLING (Sigismond) (*secrétaire de 1822 à 1826, agent de 1826 à 1828*).

1821-1824. DESNOYERS (Hubert), diacre de l'église réformée de Paris. Non réélu, sur sa demande, en 1824.

1821-1825. DE LA TROBE ✱✱, sous-intendant militaire, diacre de l'église réformée de Paris (*membre honoraire depuis son départ de Paris en 1825*).

1822-1830. ROUX (Albert), ministre du saint Évangile de la Confession helvétique.

1822-1839. BARTHOLDI-WALTHER père (le baron F.), négociant, membre du Consistoire de l'église de la Confession d'Augsbourg de Paris. Mort en 1839.

1821-1841. WURTZ ✱, libraire, membre du Consistoire de l'église de la Confession d'Augsbourg de Paris. Mort en 1841.

1822-1843. ANDRÉ (Dominique) ✱, banquier, membre du Consistoire de l'église réformée de Paris.

1822-1847. COULMANN, avocat à la cour royale. Démissionnaire en 1847.

1824-1828. MALLET (Jules), banquier.

1825-1830. JÆGLÉ, pasteur adjoint de l'église de la Confession d'Augsbourg de Paris (*membre honoraire en 1826, réélu assesseur en 1827, parti de Paris en 1830*).

1826-1828. LAFFON DE LADÉBAT fils (Édouard) (*secrétaire de 1828 à 1841, vice-président de 1841 à 1868*).

1826-1833. LUTTEROTH (Henri), négociant. Démissionnaire en 1833.

1827-1829. GUIZOT (F.) (*vice-président de 1829 à 1855, et président de 1855 à 1868*).

1828-1830. GRANDPIERRE, ministre du saint Évangile de l'église réfor-

mée, directeur de l'Institut des missions évangéliques chez les peuples non chrétiens.

1829-1837. EICHHOFF (F. G.) (*secrétaire de 1837 à 1842, et de 1855 à 1868*).

1829-1833. WADDINGTON (Thomas), manufacturier (*vice-président honoraire de 1823 à 1829*).

1830-1837. OBERKAMPF (le baron) ✻, propriétaire, membre de la Chambre des députés. Mort en 1837.

1830-1864. PARROT (*fonctions interrompues de 1839 à 1851, vice-président de 1864 à 1868*).

1831-1844. COQUEREL (Athanase) ✻, pasteur de l'église réformée de Paris. Non réélu, sur sa demande, en 1844.

1831-1833. CUVIER (Rodolphe) (*secrétaire de 1833 à 1838, vice-président de 1833 jusqu'à sa mort en 1867*).

1831-1833. WILKS (Mark), ministre de la chapelle anglo-américaine de Paris. Non réélu en 1833 (*membre honoraire de 1825 à 1831*).

1833-1834. MONTANDON (*secrétaire de 1834 à 1864, vice-président de 1864 à 1868*).

1833-1841. SCHNITZLER (J. H.) ✻ (*secrétaire de 1841 jusqu'à sa démission en 1842*).

1833-1847. MATTER ✻, inspecteur général des études, membre du Consistoire de l'église de la Confession d'Augsbourg de Paris. Démissionnaire lors de son départ pour Strasbourg, en 1847.

1833-1849. FÉLINE (E.), propriétaire, diacre de l'église réformée de Paris. Mort en 1849.

1834-1842. BAPST-MÉNIÈRE ✻, joaillier de la Couronne, membre du Consistoire de l'église de la Confession d'Augsbourg de Paris. Démissionnaire en 1842.

1834-1835. DELMAR (Charles).

1834-1835. TATTET (Frédéric) ✻, propriétaire.

1834-1837. MALLET (Horace), banquier.

1835-1862. D'ALDEBERT, avocat à la cour royale, secrétaire du Consistoire de l'église réformée de Paris. Mort en 1862.

1835-1837. BECKER, propriétaire, membre du Consistoire de l'église de la Confession d'Augsbourg de Paris.

1836-1838. VERNY (Édouard) (*secrétaire de 1838 jusqu'à sa démission en 1846*).

1837-1844. Meyer (Louis) ✻✻, pasteur de l'église de la Confession d'Augsbourg de Paris.

1837-1850. De Gasparin (le comte Agénor) ✻, maître des requêtes, membre de la Chambre des députés.

1837-1855. Martin-Paschoud (*fonctions interrompues de 1846 à 1853, vice-président de 1855 à 1868*).

1838-1848. Juillerat (Julien), ancien négociant, diacre de l'église réformée de Paris. Démissionnaire en 1848.

1839-1846. Du Vernoy (*vice-président de 1846 jusqu'à sa mort en 1855*).

1840-1850. Vermeil ✻, pasteur de l'église réformée de Paris. Démissionnaire en 1850 (*réélu en 1855*).

1841-1842. Cuvier (Frédéric) (*secrétaire de 1842 jusqu'à sa démission en 1845*).

1842-1849. Delbruck (Jules), propriétaire.

1842-1848. Vallette (Louis) ✻✻, pasteur de l'église de la Confession d'Augsbourg de Paris. Démissionnaire en 1848.

1843-1855. De Bussierre (le baron Léon).

1844-1845. De Schœnefeld (W.) (*secrétaire de 1845 à 1868*).

1844-1846. Cabrol de Mouté (le baron) (*secrétaire de 1845 jusqu'à sa démission en 1858*).

1845-1849. Rouville (*secrétaire de 1849 à 1868*).

1846-1848. Kroh, ministre du saint Évangile. Démissionnaire en 1848.

1846-1851. De Mimont (F.) ✻, ex-capitaine au corps royal d'état-major. Démissionnaire en 1851.

1847-1854. Fauquet (Jacques) ✻, propriétaire. Mort en 1854.

1847-1868. Harlé (Auguste), propriétaire.

1848-1849. Aulagnier, ancien banquier. Démissionnaire en 1849.

1848-1849. Coquerel fils (Athanase) (*secrétaire de 1849 à 1868, où il fut nommé vice-président*).

1848-1851. Constantin, rentier. Démissionnaire en 1851.

1848-1862. Fol (Étienne), banquier. Démissionnaire en 1862.

1848-1854. Rollin (Martin) ✻ (*vice-président de 1854 jusqu'à sa démission en 1863*).

1848-1868. Germain (A.) ✻, avocat, juge de paix, membre de la Commission de secours de l'église de la Confession d'Augsbourg de Paris.

1849-1851. Dumas (Émile), ancien négociant. Démissionnaire en 1851.

1849-1857. De Clercq (Alexandre) ✱, sous-directeur au ministère des affaires étrangères. Démissionnaire en 1857.

1849-1858. Des Arts (Gédéon), banquier. Mort en 1858.

1849-1858. Read (Charles) (*secrétaire de 1858 à 1864, vice-président de 1864 à 1868*).

1850-1851. Despeux, propriétaire, diacre de l'église réformée de Paris. Démissionnaire en 1851.

1850-1868. Bitterlin (Paul), rentier.

1851-1853. Muller-Sœhnée (Frédéric), négociant. Démissionnaire en 1853.

1851-1859. De Witt (Conrad), propriétaire. Démissionnaire en 1859.

1851-1863. Bartholdi fils (le baron Frédéric) ✱, conseiller référendaire à la Cour des comptes. Démissionnaire en 1863.

1854-1859. Zellweger (Ulric), banquier, membre du Consistoire de l'église de la Confession d'Augsbourg de Paris. Démissionnaire en 1859.

1855-1865. Vermeil ✱, pasteur de l'église réformée de Paris. Mort en 1865.

1855-1866. Weiss (Charles) ✱, professeur au lycée impérial Bonaparte.

1857-1866. Jung, libraire. Mort en 1866.

1858-1863. Berger, pasteur de l'église de la Confession d'Augsbourg de Paris. Démissionnaire en 1863.

1858-1866. Brölemann-Odier, propriétaire. Démissionnaire en 1866.

1859-1864. Guizot (Guillaume) (*secrétaire de 1864 à 1868*).

1860-1864. De Bonnechose (Émile) (*vice-président de 1864 à 1868*).

1862-1864. Schickler (Fernand) (*secrétaire de 1864 à 1868*).

1863-1868. Duméril (A.) ✱, professeur au Muséum d'histoire naturelle.

1864-1868. Borel (Édouard), propriétaire.

1864-1868. Clamagéran, avocat.

1864-1868. Fabre (Charles), diacre de l'église réformée de Paris.

1864-1868. Martin (William) ✱, propriétaire.

1864-1866. Roger, ingénieur des mines. Démissionnaire en 1866 pour cause d'éloignement de Paris.

1864-1868. Priestley, professeur.

1864-1868. De Clermont (Othon), propriétaire.

1865-1868. Kœchlin (Jules), industriel.

1866-1867. Mussard (Charles) (*trésorier de 1867 à 1868*).

1867-1868. Jung (Eugène), publiciste.

1867-1868. GAUFRÈS (M. Jules), chef de l'institution Duplessis-Mornay.
1867-1868. PLANCHON (Gustave), professeur à l'École supérieure de pharmacie.
1868. PERROT (Georges) ✱, professeur.
1868. DUBOCHET (J. J.).

Membre honoraire.

1868. ROGER, ingénieur des mines.

Agents.

1819-1856. BILLING (Georges).
1826-1829. BILLING (Sigismond).
1826-1829. VILLARET, ministre du saint Évangile.
1856-1860. CARÉNOU, ancien pasteur.
1861-1868. DOUEN, ancien pasteur.

VIII.

NOTICES BIOGRAPHIQUES

PAR

F. SCHICKLER[1],

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS.

Après avoir retracé l'œuvre de la Société biblique pendant les cinquante premières années de son existence, il n'est que juste de rappeler à quels hommes Dieu en a confié l'accomplissement.

De 1818 à 1868, le Comité a compté dans ses rangs 119 membres. Trois des fondateurs poursuivent encore ici-bas leur utile carrière : deux d'entre eux ont donné leur démission ; un seul, le président actuel, a pris part à ce demi-siècle de travaux. Leurs noms doivent tous être précieusement conservés. Quel que soit le nombre d'années qu'ils aient consacrées à notre Société, quelle que soit la nature des services qu'ils aient pu lui rendre, du moment où ils se sont associés à notre œuvre, selon la parole de l'Écriture, ils y ont passé en faisant le bien. Il en est cependant qui méritent une mention spéciale. Les uns ont contribué à quelque signalé

1. La partie biographique de cette Histoire eût été forcément omise, faute de temps et à notre grand regret, sans le zèle dévoué de M. F. Schickler, qui a bien voulu accepter cette rude tâche au dernier moment. Nous tenons à le remercier ici, et le lecteur le remerciera également de nous avoir prêté son concours.

M. Schickler, absent de Paris, n'a pu prendre connaissance des pages qui précèdent, de sorte que nous avons, chacun de notre côté, montré l'influence exercée par la Société biblique sur le mouvement philanthropique du dix-neuvième siècle. Quelques détails qu'il aurait pu puiser dans le corps de l'ouvrage manquent peut-être à son travail; c'est un léger inconvénient auquel l'extraordinaire rapidité de l'impression ne nous a pas permis de remédier. O. D.

progrès de la cause biblique; les autres ont porté avec honneur le nom protestant au sein des conseils de l'État, sur les champs de bataille ou dans les laborieuses investigations de la science : presque tous enfin se sont associés au vaste mouvement philanthropique qu'on a vu succéder aux sanglantes guerres de l'Empire.

Le moment où naissait la Société biblique protestante de Paris était, en effet, celui d'une heureuse et complète transformation de l'activité humaine. Aux luttes matérielles succédaient les travaux de la pensée; aux cruelles rivalités internationales, les vives préoccupations ayant pour but d'assurer le développement moral et intellectuel des individus. En présence des progrès de tout genre à réaliser, des misères aussi nombreuses que variées à soulager, de l'ignorance à combattre, des abus à détruire, de l'industrie à relever, les hommes éclairés et sincèrement religieux songeaient à rendre leurs efforts plus efficaces en les associant : ils fondaient les œuvres les plus durables, parce qu'elles avaient pour objet la bienfaisance.

C'est dans la protestante Angleterre qu'avaient pris naissance à la fois l'esprit philanthropique et l'esprit d'association, si bien faits pour se compléter l'un par l'autre. Longtemps avant les impraticables théories du socialisme, les associations morales et religieuses s'étaient intéressées au sort des pauvres et des malheureux. A l'exemple du divin Maître, elles cherchaient à faire briller la lumière au sein des ténèbres, à relever les faibles, à consoler les déshérités, et, pour y parvenir, elles commençaient par annoncer des devoirs à remplir à un monde jusque-là trop exclusivement préoccupé de revendiquer des droits.

En 1816, alors que s'ouvraient dans le département du Nord les premières *écoles régimentaires d'instruction mutuelle*, se formait la *Société pour l'enseignement élémentaire*, puis celle des *prisons*, les *Comités de secours et de prévoyance*. En 1818 s'organisait la *Société biblique protestante de Paris* dont la fondation devait donner une impulsion si vigoureuse aux nombreuses associations de bienfaisance que les années suivantes virent éclore.

On peut l'affirmer sans crainte, c'est l'esprit biblique qui est le puissant moteur de toutes ces œuvres, c'est lui qui les inspire, qui les dirige, qui les féconde. Déjà en Angleterre, la création de la Société biblique, dont Wilberforce fut un des premiers vice-présidents, avait coïncidé avec l'abolition de la traite des noirs, avec les comités pour les prisons et les hospices, et le duc de Caze, ambassadeur à Londres, pouvait écrire quel-

ques années plus tard au marquis de Jaucourt: « Ce n'est qu'ici que j'ai pu apprécier suffisamment le bien qu'on doit espérer de la publication de la Bible. Je l'ai trouvée dans toutes les chaumières, gardée avec soin et comme le meuble le plus précieux de la chambre du simple cultivateur. M. le duc de la Rochefoucauld m'a demandé de lui apporter les livres à l'usage du pauvre en Angleterre. Après avoir bien cherché, je finirai par lui apporter la Bible qui suffit à tous les besoins de la morale dans un pays où elle fait la base, non-seulement de la religion nationale, mais des institutions politiques dont elle est la sauvegarde et la plus sûre garantie.» (*Rapport* de 1821.)

De même, en France, les ouvriers de la cause biblique se trouvaient au premier rang parmi les promoteurs de ce noble réveil du sens moral et religieux. Ainsi que le disait M. Coulmann dans le Rapport des censeurs de 1826 : « La Société biblique a été comme la mère de toutes les institutions philanthropiques et utiles que nous avons vues se former; elles se sont multipliées sur ses pas. Elle a fait naître une sorte de fraternité religieuse dont l'amour pour le ciel et la pitié pour l'homme sont le noble lien. »

Cette fraternité dans le bien trouva une de ses expressions les plus frappantes dans la *Société de la morale chrétienne,* fondée en 1821, sous la présidence du duc de la Rochefoucauld-Liancourt. Résultat admirable du grand élan d'association philanthropique, les opinions particulières s'étaient tues, catholiques et protestants s'étaient unis dans un but commun: quatre des membres du Comité biblique avaient signé, avec quatre catholiques éminents, la demande d'autorisation; quinze d'entre eux faisaient partie du comité de cette société nouvelle : MM. Dom. André, Bartholdi, F. Delessert, Gœpp, Guizot, Kieffer, Laffon de Ladébat, Marron, de Staël, Stapfer, Treuttel, Vernes, Wilder, Willm, Wurtz. En 1843, à l'extinction de la Société, on retrouve encore MM. Verhuell, Mark Wilks et Lutteroth. Dans les publications, aucune des grandes questions humanitaires ne restait sans écho. Des voix éloquentes demandaient qu'on abolît enfin l'esclavage, qu'on améliorât le régime des prisons, que la peine de mort disparût de nos codes, qu'on recueillît les orphelins, que des colonies disciplinaires permissent de régénérer les jeunes détenus; on insistait sur l'urgence de répandre les bons livres. Et l'on y trouvait, près des intéressants travaux de MM. de Kératry, de Lasteyrie, de Gérando, de Rémusat, de Barante, les articles signés des noms protestants les plus connus, et jusqu'à des sermons entiers de nos pasteurs. Le premier bulletin s'ouvrait par une étude sur l'Évangile, et, à la seconde séance annuelle, M. de

Rémusat[1], dans un discours qui porte le reflet de l'époque où il fut prononcé, déclare « que c'est dans l'Évangile qu'il faut chercher la première charte des droits de l'homme, et que l'égalité devant la loi de nos institutions n'est qu'une ombre de l'égalité devant Dieu ». Les membres du Comité biblique avaient donc une place marquée d'avance dans cette réunion qui se réclamait de la Bible, et ils concoururent largement à cette œuvre émanée d'un esprit à la fois libéral et chrétien. Mais c'est dans le protestantisme même que leur influence devait surtout s'exercer.

Près de trois siècles s'étaient écoulés depuis qu'avait retenti la voix des Réformateurs, et jamais encore le protestantisme français n'avait pu donner l'expansion aux forces vives renfermées dans son sein. Condamnés d'abord au bûcher, plus tard obligés de lutter pour conquérir le droit de vivre, entraînés par les difficultés de leur position dans les troubles politiques et les dissensions intestines, isolés de l'État par l'édit même qui assurait l'exercice de leur foi, bientôt dépouillés de nouveau, un à un, de leurs droits les plus légitimes, réduits à opter entre l'exil et l'apostasie, supprimés de nom, tout en existant encore de fait, les protestants avaient dû attendre la fin du dix-huitième siècle pour être admis dans les rangs de leurs concitoyens. A peine avaient-ils pu rouvrir leurs temples, que déjà la tourmente révolutionnaire les contraignait à les fermer. Sans doute, au milieu des bouleversements de l'anarchie, des longues luttes contre l'étranger, les Réformés français pouvaient se montrer citoyens paisibles et fidèles, intrépides défenseurs de leur pays; mais, pour se développer, l'élément charitable et vraiment évangélique de leur foi avait besoin d'un milieu plus tranquille. Ils crurent l'avoir trouvé aux premiers temps de la Restauration. Quoique le catholicisme fût déclaré religion d'État, il ne leur était pas défendu de s'associer pour faire le bien. Ils utilisèrent avec empressement cet intervalle de calme, et c'est ici surtout que nous pouvons constater les bienfaits qu'entraînait à sa suite, par une conséquence naturelle, l'établissement de notre Société.

En 1822, fondation de la *Société des traités religieux.* Sur les 19 premiers membres qui la composaient, 14 font partie du Comité biblique. Ce sont MM. Desnoyers, Gœpp, Juillerat, Lutteroth, Marron, Matthieu de la Redorte, Jean Monod, Frédéric Monod, Roux, Soulier, de Staël, Stapfer, Wilder, Wilks. (En 1824, MM. F. Delessert, Waddington, Ernest André.)

En 1823, fondation de la *Société des missions.* Sur les 21 membres, 14 font partie du Comité biblique : MM. Verhuell, président; Gœpp et Stapfer, vice-présidents; Monod fils, secrétaire; Waddington, trésorier

Kieffer et J. Monod, censeurs; Bartholdi fils, F. Delessert, Desnoyers, Juillerat, Marron, de Staël, Soulier.

Même année, 1823, fondation de la *Société de prévoyance*. Sur les 17 membres, 8 font encore partie du Comité biblique : MM. Laffon de Ladébat, président; Marron et de Staël, vice-présidents; André, Gœpp, Guizot, Soulier, Wurtz.

Cependant l'avenir s'assombrissait. Les espérances qu'avait fait naître le régime constitutionnel ne s'étaient point réalisées; la réaction catholique prenait de jour en jour une importance plus grande : l'éducation passait exclusivement dans ses mains. De toutes parts, les difficultés se dressaient devant les protestants, et, dans le Midi surtout, les plus tristes présages annonçaient le prochain réveil de l'intolérance. Nos coreligionnaires sentirent la nécessité de s'unir, et c'est alors que, dans les assemblées mensuelles de notables, tenues chez M. F. Delessert, on s'occupa de créer une *Agence protestante* chargée de sauvegarder nos intérêts et de veiller au maintien de nos droits. L'auteur du mémoire rédigé à ce sujet, le 1er janvier 1825, insiste sur l'urgence de profiter encore de la possibilité d'association. « Jusqu'à présent, dit-il, il n'existe en France de société embrassant, dans sa sphère d'action, tous les protestants pour un intérêt commun, que la Société biblique... Elle a enseigné aux protestants ce qu'ils peuvent et doivent faire pour assurer une protection régulière à leurs intérêts divers. » C'est à l'un des membres les plus actifs de la Société que fut confié le soin de diriger cette agence.

En 1829 s'établissait la *Société pour l'encouragement de l'instruction primaire* où nous retrouvons encore 13 membres du Comité biblique : MM. le marquis de Jaucourt, président; Verhuell, Boissy d'Anglas, Pelet de la Lozère, Benj. Delessert, vice-présidents; Fr. Delessert, trésorier; Bartholdi père et J. Monod, censeurs; E. Laffon de Ladébat, secrétaire; Boissard, Guizot, Kieffer, Lutteroth. Il appartenait aux propagateurs de la Bible de diriger cette œuvre excellente. Répandre l'instruction, c'était permettre à un plus grand nombre d'âmes de se désaltérer aux sources de vie qui jaillissent des livres saints.

Quand enfin, en 1830, à l'affirmation d'une religion d'État eut succédé dans la Charte la reconnaissance de droits communs à tous les cultes, le nombre des associations protestantes s'accrut d'année en année. Il serait trop long de les énumérer toutes ici. Le mouvement propagé dans les provinces a grandi : il a prospéré.

En 1864, notre collègue, M. Ed. Borel, comptait en France 220 socié-

tés protestantes, indépendamment de celles de secours mutuels et de prévoyance. En présence d'un résultat si remarquable à tant d'égards, la pensée se reporte avec émotion vers l'humble berceau de la Société biblique. Elle conserve avec gratitude la mémoire de ces hommes d'élite qui, réunis d'abord autour du livre saint, ont puisé dans cette inspiration bénie le germe de toutes les œuvres de lumière, de progrès et de charité auxquelles ils ont consacré une si large part de leur existence et tout leur dévouement chrétien.

LE MARQUIS DE JAUCOURT.

La première place à leur tête revient de droit au *Marquis de Jaucourt*, fondateur et président de la Société biblique. Il semble que, en prolongeant exceptionnellement cette noble vie, la Providence ait voulu accorder au descendant de Duplessis-Mornay l'honneur de personnifier, jusqu'au milieu du dix-neuvième siècle, le caractère et les vertus des huguenots.

La fille aînée du fidèle conseiller de Henri IV avait épousé M. de Villarmoul, bisaïeul du marquis. Né en 1757 d'une branche restée en France malgré la Révocation, François de Jaucourt, même pendant les jours les plus orageux, avait vu célébrer le culte domestique dans cet hôtel de la rue de Varenne que la pieuse sollicitude de ses parents avait consacré comme un point de ralliement, comme un asile, aux protestants persécutés. Tandis que sa mère s'efforçait d'obtenir en faveur de ses coreligionnaires l'appui de Malesherbes et préparait ainsi l'acte de justice rendu par Louis XVI en 1787, le jeune homme étudiait, en Suisse et en Angleterre, le développement des institutions protestantes sous le régime de la liberté : il en revint pénétré de la grandeur d'une cause dont il était destiné à devenir un des plus fervents défenseurs.

Entré au service à 16 ans, il commandait le régiment de Condé-Dragons lorsque éclata le mouvement de 1789. Son libéralisme éclairé en accueillit avec empressement les grandes promesses. Pénétré du besoin de se dévouer au bien public, il présida l'administration du département de Seine-et-Marne et accepta, en 1791, le mandat de député à l'Assemblée législative. Mais bientôt, à la vue des écarts qui détournaient de plus en plus la Révolution de son but primitif, pour la précipiter dans les excès de l'anarchie, le marquis de Jaucourt voulut résister au torrent : il lutta

avec une inébranlable fermeté contre le flot qui menaçait de tout entraîner, et, fidèle aux traditions héréditaires de sa famille, dans la terrible journée du 20 juin, il brava tous les dangers à côté de son roi. Aussi fut-il désigné un des premiers à la vindicte populaire. Jeté en prison après le 10 août, il eût péri dans les massacres de septembre, si l'ingénieux dévouement de M. de Staël n'était parvenu à lui procurer la liberté et à le faire passer à l'étranger.

Dès qu'une tranquillité relative fut rétablie, M. de Jaucourt rentra en France. Il avait une grande tâche à remplir. En prêtant un concours personnel à la cause de l'ordre, il pouvait user de son influence pour reconstituer l'Église de ses pères. Nommé membre du Tribunat en 1799, président en 1802, il reçut l'importante mission de défendre le Concordat devant le Corps législatif. Dans son éloquent discours du 18 germinal an X, où il revendiquait les droits imprescriptibles de la conscience, il constatait l'accroissement en France de la population protestante, résultat des dernières conquêtes, et il s'écriait avec une légitime émotion : « La loi que vous allez rendre retentira dans toute l'Europe. Les descendants des réfugiés français portent encore des cœurs français. Ils rentreront dans cette patrie que l'on ne peut jamais oublier, et le dix-neuvième siècle acquittera les torts de Louis XIV ! »

Sénateur l'année suivante, il se consacra au rétablissement de l'Église réformée, à l'organisation du Consistoire de Paris, dont il fut un des premiers membres, aux intérêts généraux de ses coreligionnaires : dans toutes les circonstances difficiles, leurs réclamations étaient apportées à l'Empereur par celui que Napoléon regardait comme le représentant du protestantisme français.

Cette œuvre de reconstitution l'occupa presque exclusivement pendant les dernières années de l'Empire. Nommé membre du Gouvernement provisoire en 1814, comme l'a dit l'amiral Baudin, « il fut imposé en quelque sorte à Louis XVIII par l'estime générale, lorsque, à la seconde rentrée des Bourbons, il composa son ministère ».

M. de Jaucourt garda seulement quelques mois le portefeuille de la marine, mais ce fut surtout à dater de ce moment que sa position élevée et l'énergie de ses convictions lui permirent de se donner tout entier à l'avancement de la cause de l'Évangile. Les débuts de la Restauration avaient été signalés par de déplorables crises religieuses : ce fut lui qui travailla sans relâche à les apaiser et à en réparer les suites. Sur ses instances réitérées, les temples de Nîmes furent rouverts après une clôture de six

mois; il s'occupa avec Boissy-d'Anglas de l'affaire dite «des tentures», et parvint, non sans peine, à faire insérer dans la loi sur le recrutement de l'armée une exemption pour les candidats au saint ministère. Justement apprécié par le roi Louis XVIII, qui chercha vainement, au prix des plus hautes faveurs, à l'amener à des concessions sur sa foi, il ne se prévalut de ses services que pour obtenir le privilége d'en rendre de nouveaux à ses coreligionnaires en établissant nos premières sociétés religieuses.

S'il appartenait par sa naissance à ce passé que rappelait la rare distinction de ses manières, il ne s'associait pas moins aux progrès du présent et devançait les lumières de l'avenir. A l'âge où tant d'autres pensent avoir droit au repos, il retrouvait l'ardeur de sa jeunesse pour jeter les semences d'œuvres bienfaisantes dont il n'espérait pas contempler les fruits : Dieu lui permit cependant de les voir s'affermir et se développer.

Mais il ne lui suffisait pas que ces œuvres fussent tacitement tolérées par le Gouvernement. Persuadé que la lumière devait luire devant les hommes, afin qu'ils en glorifiassent leur Père qui est dans les cieux, il voulut avoir et il obtint la sanction de l'héritier du trône auquel, chaque année, il apportait le Rapport biblique, et quand la Société de l'instruction primaire se fonda sous ses auspices, il la fit reconnaître d'utilité publique. Ce fut lui encore qui détermina l'illustre Cuvier à se charger de la direction des cultes protestants.

C'est dans les discours qu'il prononçait aux séances annuelles de nos sociétés qu'on retrouve les généreux élans qui inspiraient tous ses actes. Il y a un écho de son enfance dans l'éloquente péroraison de sa première allocution à la Société biblique : «Effaçons, Messieurs, effaçons de notre souvenir le temps qui s'est écoulé entre ces deux époques mémorables. Le commencement du dix-neuvième siècle se lie à la fin du seizième, et le petit-fils de Henri le Grand a tenu les engagements de son aïeul bien-aimé. Il nous trouvera sincères et reconnaissants : ceux qui, dans leur enfance, priaient Dieu pour le roi au désert, dans le sein de leur famille, dans le secret de leurs maisons, plus souvent même dans le secret de leur cœur, rassemblés maintenant dans les temples ouverts ou relevés d'une main royale, proclament, en présence de l'Éternel, leurs vœux et leur fidélité.» (1819.)

Le marquis de Jaucourt, dans ce noble langage, ne semblait-il point s'exprimer au nom du protestantisme français tout entier? Il le représentait encore lorsque, l'année suivante, il s'élevait «contre les hommes qui se trouvent offensés de la justice qu'on nous rend.... Ils avancent que le

protestantisme touche à son dernier jour. C'est par nos œuvres, Messieurs, qu'il nous convient de leur répondre. Publions, répandons cet Évangile dont on prétend nous accuser d'avoir méconnu les principes. »

En 1823, on reconnaît dans ses paroles cette foi tolérante qui respecte la foi d'autrui, mais en maintenant haut et ferme ses propres droits. « Chrétiens zélés, nous voyons avec plaisir tout ce que le Gouvernement fait en faveur de la religion de la majorité, mais une réflexion bien naturelle me sera permise, etc. » En 1824, il revient sur les mêmes pensées qu'il reprend avec une énergie nouvelle en présence de la réaction de 1825 : « Et quoi, avouerait-on que l'on craint la chaleur d'un zèle renaissant et la dévotion un peu plus fervente des cultes réformés? »

En 1826, c'est aux protestants qu'il s'adresse particulièrement : il déplore leur tiédeur, leur peu d'amour pour l'étude personnelle et assidue des livres saints, et il s'écrie avec toute l'imposante autorité du vieillard huguenot : « Ce n'est point ainsi, Messieurs, que nos pères nous ont appris à croire. »

Cependant ses forces n'étaient plus à la hauteur de son dévouement. En mars 1827, l'affaiblissement de sa santé et de sa vue l'obligea à renoncer à la présidence des séances annuelles. Il continua, néanmoins, à les honorer de sa présence jusqu'à sa retraite définitive à la campagne, et remercia encore, en 1842, le Comité qui lui offrait, avec émotion et reconnaissance, le premier exemplaire de la Bible des vieillards.

Mais c'est dans l'assemblée générale de la Société de l'instruction primaire, en mai 1845, que sa parole vénérée jeta un dernier et irrésistible éclat. Une fois encore, il voulut revendiquer pour le protestantisme sa part légitime du patrimoine national : « Laissez au vieillard le privilége de répéter de vieilles vérités », et il rappelait la soirée mémorable où Malesherbes apportait à sa mère l'ordonnance de 1787, le jour où la Constituante rendait aux réformés leurs droits, les promesses solennelles de Napoléon, l'autorisation, par le gouvernement des Bourbons, de ces deux sociétés qui lui étaient si chères. Il demandait alors à ses coreligionnaires, en présence des déchirements de la France catholique, de faire un salutaire retour sur eux-mêmes, de renoncer à réaliser cette unité absolue, cette uniformité constante impossibles à concilier avec la liberté parfaite, d'avoir le support réciproque et la confiance fraternelle. « Il est permis à des frères de différer sur des nuances d'opinions dans le détail des croyances; car nul n'en est entièrement responsable, et les voies de Dieu sont infinies. Mais il n'est pas permis à des frères de ne pas s'aimer, de

ne pas s'entr'aider, en apportant, du moins dans leurs rapports mutuels, une ample mesure d'indulgence et de sympathie.»

Jusqu'à sa dernière heure, le marquis de Jaucourt a conservé les grandes facultés qui le caractérisaient : cette foi vive, profonde, tolérante, cette modestie chrétienne, cette sérénité du juste, cette inépuisable charité, en un mot, cet esprit vraiment protestant qui n'avait cessé de l'animer. Il est mort en 1852, à l'âge de 94 ans. Le Comité, pénétré de respect pour sa mémoire, laissa vacante pendant une année la place qu'il avait occupée dans son sein. Cependant M. Guizot ne fut élu président de la Société qu'en 1855.

VICE-PRÉSIDENTS.

BOISSY D'ANGLAS.

Boissy d'Anglas a vu le jour à Annonay (Ardèche), un an avant le marquis de Jaucourt. Il fut appelé à prendre une part encore plus directe que la sienne aux grandes luttes qui ont signalé la fin du dix-huitième siècle. Au milieu des plus terribles orages, sa vertu ne s'est jamais démentie; c'était le juste tel qu'Horace le représente, inébranlable au milieu des ruines de l'univers. Par une réunion bien rare dans tous les temps, les qualités de son cœur ont toujours été au niveau de son intelligence et de son intrépidité.

Reçu avocat au Parlement de Paris, où il ne plaida jamais, il avait mérité, par ses talents littéraires, l'estime des hommes de lettres les plus distingués de la capitale. A 33 ans, député aux États généraux, puis nommé procureur-syndic de l'Ardèche, il sut maintenir la paix dans ce département, malgré l'effervescence des esprits. Dans les ouvrages qu'il a publiés à cette époque, comme pendant sa première jeunesse, le patriotisme n'éclate pas moins que l'amour de l'ordre et d'une sage liberté. Aussi obtint-il le dangereux honneur d'être élu député à la Convention nationale. Un acte périlleux de dévouement précéda son départ d'Annonay. Cinq ecclésiastiques allaient être massacrés par une bande de soldats républicains.

Il fut assez heureux pour leur sauver la vie au péril de la sienne, après une lutte acharnée qui dura dix heures et que secondèrent quelques citoyens entraînés par son courage.

Le procès de Louis XVI commença. Plus d'un conventionnel, monté à la tribune, avec l'intention de l'absoudre, ne put résister aux menaces des Jacobins et laissa tomber l'arrêt de mort. Boissy d'Anglas vota l'appel au peuple, la détention et le sursis : c'était le seul moyen d'assurer le salut du roi. Il est probable que, sans le 9 thermidor, ce vote généreux lui eût coûté la vie. La mort de Robespierre lui permettait de réparer, autant que possible, les injustices du Comité de salut public. Il en prit l'initiative, fit abolir les confiscations et restituer les biens des condamnés. Le célèbre peintre David lui dut la liberté. Chargé des approvisionnements de Paris, il accepta cet emploi encore plus périlleux qu'honorable. En effet, une disette réelle ou factice ameutait contre la Convention une populace accoutumée à l'anarchie et qui mourait de faim. Le chef des subsistances était naturellement la première victime désignée. Féraud, qu'ils rencontrèrent dans les corridors, fut égorgé avant lui et sa tête portée à son collègue qui s'attendait à partager son sort. Boissy d'Anglas s'inclina avec calme devant cette tête sanglante et la salua avec respect. On sait comment l'arrivée de la force publique le dégagea et lui sauva la vie. Le lendemain de cette affreuse journée fut pour lui un véritable triomphe, et la Convention lui vota des remercîments au nom de la patrie. Toujours fidèle à son principe de bienveillance et de générosité, il arrêta le mouvement de réaction qui se fit sentir dans l'assemblée contre plusieurs de ses collègues, et il empêcha leur arrestation. A une époque où la passion donnait une vigueur nouvelle à l'éloquence en égarant plus d'une fois le jugement, ses discours, empreints d'un sentiment profond de justice et d'humanité, n'en excitaient pas moins d'enthousiasme. L'homme de bien s'y révélait tout entier. On admira son rapport sur la Constitution de l'an III. Celui sur la situation politique de l'Europe parut si remarquable que l'assemblée en vota l'impression et la traduction dans toutes les langues.

Il eût manqué sans doute quelque chose à sa gloire si la calomnie n'avait pas essayé de l'atteindre. Cet honneur ne lui a pas été refusé. On suspecta son patriotisme. Il chargea sa vie entière de le justifier.

Soixante-douze départements lui prouvèrent leur estime en le nommant député au Conseil des Cinq-Cents, qui le choisit pour secrétaire. Dans cette nouvelle assemblée, il se montra ce qu'il avait toujours été dans les précédentes, ennemi de l'injustice et des abus, défenseur de tous les droits.

Il appuya avec énergie la liberté des cultes, la liberté individuelle et celle de la presse. Le Directoire s'irrita de son opposition constante à ses mesures extra-légales et le comprit parmi les cinquante-trois députés que le coup d'État du 18 fructidor déportait à Cayenne. Plus heureux que son ami Laffon de Ladébat, il échappa aux horreurs de Sinnamary et passa deux ans dans la retraite où il se fit oublier. Après le 18 brumaire, il devint membre du Tribunat, dont il fut élu président en 1803. Il contribua au décret des lois organiques du culte protestant et devint membre du nouveau Consistoire de l'église réformée de Paris.

Il était de ces hommes dont les vertus et le mérite jettent tant d'éclat que tous les gouvernements cherchent à se les rattacher. Sénateur sous le premier Empire, pair de France sous la Restauration, il s'appliqua toujours à satisfaire sa conscience plutôt que le pouvoir. En 1818, à la Chambre des pairs, un détail, futile en apparence, lui fournit l'occasion de faire éclater sa foi et de servir la cause protestante. La réaction catholique ne craignait plus de porter atteinte à la liberté des cultes. On voulait obliger les protestants à couvrir de tentures l'extérieur de leurs maisons pour le passage du Saint-Sacrement : c'était, en réalité, les contraindre à reconnaître une religion dont ils étaient séparés. Boissy d'Anglas et M. de Jaucourt s'élevèrent contre une prétention aussi contraire à la loi qu'offensante pour leur croyance.

C'est en 1826, à l'âge de 70 ans, que cet homme vénérable expira, presque subitement. Le Comité biblique, qui avait eu l'honneur de le compter, depuis 1818, au nombre de ses vice-présidents, offrit sa place à son fils. *M. le comte Boissy d'Anglas* l'occupa jusqu'à sa mort, en 1852.

MARRON.

L'homme qu'on doit à juste titre regarder comme le fondateur de l'église réformée de Paris, Paul-Henri Marron, était né à Leyde en 1754. Il appartenait à une famille du Dauphiné qui, après la révocation de l'Édit de Nantes, avait cherché en Hollande la liberté de conscience que lui refusait sa patrie. Après avoir terminé ses études théologiques à l'Université de sa ville natale, il fut nommé pasteur de l'église wallonne de Dordrecht. En 1782, il vint à Paris comme chapelain de l'ambassade de Hollande. La situation des protestants de la capitale était des plus difficiles. Tolérés,

parce qu'ils étaient censés ne pas exister, entourés d'entraves dans les moindres détails de leur vie, ils ne pouvaient faire consacrer leurs unions que dans la chapelle d'une ambassade protestante. Les priviléges des ambassadeurs ne s'étendaient point jusqu'à la complète liberté d'admission. Il fallait une autorisation tacite du Roi, c'est-à-dire du ministre, qui ne la délivrait qu'à deniers comptants, et par l'intermédiaire d'un seul chapelain; ses collègues étaient forcés de se soumettre à ses exigences.

M. Marron réussit à faire cesser cet abus. Il composa une ode latine sur les victoires de la France en Amérique; elle parvint au Roi, qui chargea son ministre de le remercier et de lui demander ce qu'on pouvait faire pour lui être agréable. La réponse était prête : il réclama pour tous ses collègues et lui l'autorisation de bénir les mariages protestants dans leurs chapelles. Cette faveur lui fut accordée; les intermédiaires y perdirent, mais les unions se multiplièrent.

C'est par ce service qu'il préludait à une carrière remplie avec autant d'honneur pour lui que d'utilité pour l'Église. En 1787, l'état civil était rendu aux protestants. L'année suivante, ses talents trouvèrent à s'exercer dans une sphère moins étroite que la chapelle d'une ambassade : il fut reconnu pasteur titulaire des fidèles réformés de Paris. Mais bientôt la Révolution fit payer trop cher la liberté des cultes. Quoique uniquement occupé de sa mission évangélique, il n'eût pris aucune part aux dissensions de l'époque, il n'en fut pas moins incarcéré trois fois, et à la dernière, ses jours étaient comptés, sans la chute de Robespierre.

Devenu libre, mais ministre sans troupeau, il fut heureux d'obtenir une place chétive qui lui permît de vivre. Interprète aux relations extérieures pour la langue hollandaise, il n'en était pas moins pasteur, et plus les temps étaient difficiles, plus il se sentait obligé de redoubler de zèle. Il allait donc sous le règne de l'impiété porter, de famille en famille, la parole de Dieu et, comme il le disait à ses amis, cherchant à rassembler les brebis dispersées d'Israël. En 1802, le Gouvernement, après avoir rétabli l'ordre, comprit qu'il devait l'appuyer sur la religion. Le culte protestant fut enfin organisé. Les fidèles, qui ne se connaissaient plus, s'étonnèrent de se retrouver si nombreux. Le digne pasteur recueillait le fruit de son dévouement.

Appelé aux conseils du chef de l'État, il n'eut, malheureusement, pas toujours la satisfaction de faire prévaloir les sages avis qu'il proposait : il ne s'en attacha pas avec moins d'ardeur à poursuivre son œuvre. Un acte officiel lui avait confirmé le titre de pasteur de l'église chrétienne réfor-

mée de Paris; il en est demeuré titulaire jusqu'à sa mort, en même temps que président du Consistoire. A la création de l'ordre de la Légion d'honneur, la croix récompensa ses services.

Quand la Société biblique fut organisée, elle choisit M. Marron comme vice-président et le conserva jusqu'au jour où il est retourné à Dieu. L'honneur d'ouvrir par la prière les premières séances appartenait de droit au restaurateur de l'Église réformée. On l'entendit quatre fois, et toujours avec une édification nouvelle : ses auditeurs n'étaient pas moins entraînés par la solennité de sa parole que par l'énergie de son éloquence. Son extrême tolérance n'excluait point la ferveur de sa foi. Il faisait partager ses convictions, parce qu'elles émanaient d'une âme profondément religieuse. Son érudition était immense; il n'en a cependant laissé de traces que dans un grand nombre de recueils et surtout dans la Biographie universelle. Une infirmité cruelle le tourmenta pendant près de trente ans, sans altérer sa sérénité. Il succomba au choléra, le 30 juillet 1832, à l'âge de 78 ans.

GEORGES CUVIER.

Cette même année 1832, en même temps qu'elle enlevait à notre Société un autre de ses vice-présidents, privait la France d'une de ses gloires les plus pures et les moins contestées. « Invente et tu vivras. » Quel nom mérite mieux de traverser les âges que celui de Georges Cuvier? Créateur de la *Méthode naturelle* pour la classification des êtres animés, il ajoutait aux connaissances humaines une branche de plus, l'*anatomie comparée.* Non content d'étudier la nature vivante, il arrachait aux entrailles de la terre les secrets des formations antérieures et reconstituait, avec quelques lambeaux épars, les races perdues contemporaines des premières révolutions du globe. Ce n'était pas encore assez pour lui. Il a voulu connaître dans quel ordre ces races si différentes de celles qu'il avait sous les yeux étaient apparues au monde; et, grâce à la pénétration de son génie réglé par la rigoureuse exactitude de l'analyse, il parvenait à préciser leurs rapports avec les convulsions successives de la terre et à restituer à chacune d'elles les êtres qu'elle avait produits.

Quand on parcourt la longue liste des monuments scientifiques que nous a laissés Cuvier, on s'étonne qu'une seule vie humaine ait pu suffire à une

œuvre aussi considérable : sa prodigieuse activité était loin cependant de s'y concentrer tout entière.

Né en 1769 à Montbéliard, province relevant alors des ducs de Wurtemberg, il avait, dès son enfance, manifesté son penchant pour l'histoire naturelle et, à 15 ans, lu deux fois tous les ouvrages de Buffon : c'est néanmoins au droit et à l'administration qu'il se consacra, surtout dans la célèbre académie Caroline de Stuttgart, où l'avait fait admettre sa précoce intelligence. Après avoir terminé ses études, en 1788, d'une manière brillante et solide, il occupa pendant six ans une place de précepteur en Normandie. C'est là qu'il commença ses savantes recherches. En 1795, il ouvrit son cours d'anatomie comparée au Jardin des Plantes et fit bientôt partie de l'Institut.

Depuis ce début dans la carrière scientifique, il ne cessa de progresser. Ses leçons au Jardin des Plantes et au Collége de France, ses mémoires sur l'anatomie comparée et la méthode naturelle, l'histoire des fossiles et des poissons, la rédaction pendant trente ans de la partie physique des travaux de l'Académie des sciences, des discours et des éloges académiques, la formation du Muséum, ne l'empêchaient pas de remplir les devoirs que l'administration lui imposait et auxquels son éducation l'avait préparé.

Inspecteur général, organisateur des lycées en 1802, il devenait conseiller de l'Université en 1808, constituait les académies des provinces italiennes en 1809 et 1810, étudiait l'état de l'instruction publique en Hollande et dans la Basse-Allemagne, et, en 1813, il s'occupait à Rome d'une enquête de même nature. Il déployait dans ces missions une parfaite connaissance de ces questions difficiles : aussi fut-il nommé chancelier de l'Université sous Louis XVIII, avec la direction de toutes les facultés du royaume. Sa qualité de protestant l'empêcha seule de devenir grand-maître.

Le Conseil d'État, où il fut appelé à siéger en 1813 comme maître des requêtes, et en 1814 comme conseiller, profita largement de ses lumières. Il prononça plusieurs discours à la Chambre et présida pendant treize ans la section de l'intérieur. Le chancelier Pasquier a estimé à près de dix mille le nombre d'affaires qui passaient annuellement sous ses yeux.

Il nous reste à rappeler tout ce que ce savant illustre a fait pour le protestantisme. Profondément attaché à une foi qui répondait aux besoins de sa haute intelligence, il ne laissa jamais échapper une occasion d'en consolider la position dans l'État et d'en assurer l'expansion. Pendant sa pré-

sidence du Conseil de l'instruction publique, il réussit, pour un des colléges de Paris et pour celui de Nîmes, à vaincre les obstacles que l'intolérance n'avait cessé d'opposer aux requêtes des réformés; un oratoire protestant fut établi dans chacun de ces établissements. Placé à la tête de nos facultés de théologie, il activa leur développement et consentit enfin à se charger, en 1827, de la direction générale des cultes non catholiques. Certes, le sentiment d'un grand devoir à remplir pouvait seul lui faire accepter ce nouveau surcroît d'occupations : le bien qu'aucun autre ne pouvait réaliser comme lui dans cette place importante, ne lui permit pas d'hésiter. Il y mit une condition cependant, celle de ne recevoir aucun traitement. Son esprit, où se rencontraient à la fois la profondeur et la clarté, entrevit bientôt ce qui manquait à l'organisation du protestantisme en France : il entreprit d'y suppléer. Après avoir créé plus de cinquante places de pasteurs pour subvenir aux besoins les plus urgents, il prit l'initiative des réformes administratives indispensables, il étudia les nécessités des églises, et les imperfections de la loi qui les régissait provoqua de toutes parts des mémoires sur ce grave sujet et jeta les bases d'un travail que la mort arrêta au début. La fondation de nos écoles primaires préoccupait sa pensée : il n'éprouvait pas de sympathie moins vive pour l'œuvre biblique. Il avait même promis de présider la treizième assemblée générale de la Société. Celui dont les travaux formaient un si lumineux commentaire des premiers chapitres de la Genèse, tenait à prouver une fois de plus que les progrès de la science sont en harmonie avec les aspirations de la foi. Mais le choléra ravageait Paris et la séance n'eut pas lieu.

Quelques jours plus tard, Cuvier développait au Collége de France l'histoire des sciences naturelles : il terminait sa leçon en ramenant l'intelligence humaine, « qui ne comprend et n'envisage les choses qu'une à une à cette intelligence suprême qui les comprend, les vivifie toutes et leur donne leur individualité parfaite ». Frappé le lendemain d'une attaque de paralysie, il y succombait le 13 mai. C'est M. le pasteur Gœpp, son collègue dans la vice-présidence de la Société biblique, qui accomplit sur sa tombe les derniers devoirs de la religion.

GŒPP.

Né en 1771 dans le petit village de Heiligenstein, en Alsace, J. J. Gœpp était fils d'un simple vigneron, mais une résolution énergique, une piété ardente le poussaient irrésistiblement vers le ministère sacré. Les obstacles qu'il rencontra sur sa route ne l'en détournèrent pas. La guerre interrompit les études théologiques qu'il poursuivait à Strasbourg. Au cri de: « La patrie est en danger », toute la jeunesse avait été appelée aux armes; le futur ministre du Dieu de paix, nommé capitaine, partit pour la frontière. Sa carrière militaire fut courte, mais pénible. Compris dans la capitulation du fort Louis, il resta deux ans prisonnier de guerre au fond de la Hongrie, où on l'avait transporté. On peut se représenter sa joie quand, à son retour en France, il déposa le sabre et reprit ses études. Elles lui permirent bientôt d'occuper la place de deuxième pasteur dans l'église française de Strasbourg. Sa connaissance approfondie des deux langues usuelles en Alsace lui fut un puissant auxiliaire dans l'exercice de ses fonctions. De 1803 à 1809, il remplit, en outre, la charge d'aumônier protestant au lycée impérial du Bas-Rhin.

Les fidèles de la Confession d'Augsbourg obtinrent enfin un temple dans la capitale. M. Gœpp fut appelé à le desservir avec le pasteur Boissard. Pendant les vingt-cinq dernières années de sa vie, il partagea avec son collègue la dignité de président alternatif du Consistoire et surtout les soins incessants réclamés par l'administration d'une église où tout était à créer. Littérateur distingué, théologien de mérite, il prit une part active à la rédaction d'ouvrages qui manquaient à son troupeau, catéchismes, liturgies, livres d'édification : une foi profonde inspirait ses hymnes sacrées et le poëme allemand, où il chantait le mystère et la gloire de la Rédemption. Sa charité avait même su trouver dans la vente de ses effusions poétiques un moyen de subvenir plus largement aux nécessités des œuvres protestantes. Nos diverses sociétés religieuses furent heureuses de trouver en lui, dès leur fondation, un collaborateur aussi actif que dévoué. Il s'occupa souvent d'étendre les distributions de la Bible et prononça neuf fois la prière de clôture dans les assemblées annuelles de la Société. M. le pasteur Coquerel exprima sur sa tombe les regrets du Comité biblique.

Le pasteur Gœpp est décédé le 21 juin 1835; il avait été promu au grade d'officier de la Légion d'honneur après avoir béni le mariage

de la princesse d'Orléans avec le roi des Belges. C'était la première fois qu'un ministre protestant était appelé, en France, à consacrer une union royale.

BENJAMIN DELESSERT.

Il est des hommes dont le nom renferme l'éloge. Prononcer celui de Benjamin Delessert n'est-ce pas offrir à la pensée le type du chrétien complet, au point de vue du dévouement à la religion, à la patrie, à l'humanité? Si les traditions de famille ont fait beaucoup pour sa nature, l'application des exemples qu'il a eus sous les yeux lui appartient tout entière.

Il était né à Lyon, en 1773, d'une famille protestante qui, l'année suivante, vint se fixer à Paris. Son père s'était attiré l'estime générale par sa loyauté parfaite dans le commerce et la supériorité de ses lumières. C'est pour Mme Delessert, sa mère, que Rousseau écrivit ses lettres sur la botanique. Benjamin et son frère aîné se livrèrent avec enthousiasme à l'étude de cette science; puis, par une pente insensible, ils abordèrent toutes les branches de l'histoire naturelle.

Après avoir perfectionné, par la comparaison, leurs études en Angleterre et surtout en Écosse, les deux frères revinrent en France, où la Révolution commençait à fermenter. Ils adoptèrent, sans hésitation, les principes de 1789. Bientôt l'aîné, proscrit pour avoir héroïquement défendu l'ordre, dut se réfugier en Amérique. Il y mourut de la fièvre jaune. Benjamin s'enrôla comme artilleur dans l'armée active. Le mérite véritable est au niveau de toutes les positions et ne tarde guère à prendre son rang. Le simple artilleur fut nommé à l'élection capitaine de sa compagnie. Il se distingua aux combats de la frontière, monta en grade, devint aide de camp du général Kilmaine et commandant par intérim de la citadelle d'Anvers. Il n'aurait pas manqué de se faire un nom glorieux dans la carrière militaire, si la piété filiale ne l'eût rappelé à Paris, dès que les hostilités furent suspendues. Son père, détenu longtemps comme suspect dans les prisons, y avait perdu la santé. Benjamin prend la direction de la maison, y rétablit l'ordre, relève le crédit: il n'était âgé que de 23 ans.

Le commerce sait apprécier les hommes qui joignent à la capacité la prudence et surtout la loyauté la plus scrupuleuse. Le jeune Delessert devint successivement juge consulaire, membre de la chambre et du conseil général du commerce, et enfin, à 29 ans, régent de la Banque de France : pour d'autres c'eût été un honneur; pour lui, ce n'était que justice.

La bienfaisance était innée chez lui. Pendant une disette qui pesait cruellement sur les pauvres, il importa en France des appareils déjà connus en Suisse et qui facilitaient le moyen de fournir aux indigents des rations alimentaires. On en distribua 20,000 la première année, plus d'un million et demi pendant la troisième. Ce fut l'origine de la *Société philanthropique* et des dispensaires qui secondent si puissamment la charité administrative. Appelé au conseil général des hospices, collègue des hommes les plus dévoués à l'humanité, La Rochefoucauld-Liancourt, Matthieu de Montmorency, etc., il leur communiquait ses idées pour l'amélioration des masses populaires; ses vues, aussi larges que judicieuses, embrassaient à la fois la réforme des prisons et des hospices, l'établissement des écoles mutuelles et des salles d'asile, l'administration des enfants trouvés et la fondation des caisses d'épargne. Il ne faut pas oublier la suppression de la loterie et des jeux, non moins nécessaire peut-être à la moralisation générale. Ces sages mesures, accueillies d'abord comme les rêves d'un cœur généreux, il eut le bonheur de vivre assez pour les voir presque toutes mises en pratique. Et pourtant son infatigable besoin d'être utile trouvait encore d'autres moyens de s'exercer. La guerre avec les Anglais privait la France de tous les produits des colonies. Un chimiste, oublié aujourd'hui, avait indiqué le moyen d'extraire le sucre de la betterave. Delessert en établit à Passy une manufacture modèle dont on se moqua d'abord. Napoléon la visita et décora dans la personne du fondateur le savant initiateur et le courageux industriel.

En 1814, Delessert, chef d'une légion de la garde nationale de Paris, fit reconnaître l'artilleur de la République. Nommé sept fois député, il siégea vingt-cinq années à la Chambre, qui le nomma deux fois vice-président. Son expérience et ses lumières étaient si généralement reconnues dans les questions de finances et d'administration, qu'il y faisait la plupart du temps prévaloir son avis.

Mais il ne suffit pas de l'avoir apprécié comme industriel, économiste, administrateur, homme politique. Il manquerait à sa gloire un titre, et le plus précieux de tous, si on oubliait de rappeler le mobile qui dirigea toutes ses actions, qui l'anima d'un amour si persévérant et si sincère pour les classes déshéritées. Ce mobile, quel pouvait-il être, sinon le Christianisme évangélique, principe de toute vertu, de tout sentiment généreux. Il s'était nourri de la lecture de la Bible : comment ne se serait-il pas intéressé à la propagation de son livre favori, au succès de notre Société biblique? Dès l'origine, il y a occupé, pendant une année, la place de censeur; pendant vingt-sept ans, jusqu'à sa mort, celle de vice-président.

Ses libéralités en faveur de notre œuvre lui ont survécu. Il laisse un ouvrage intitulé : *le Guide du bonheur;* en tête de ce livre, il engageait ceux qui ont le désir de bien remplir leurs devoirs à lire tous les jours quelques lignes du Nouveau Testament.

M. Benjamin Delessert est mort le 1er mars 1847, dans sa 74e année.

RAPP.

La Société biblique a compté parmi ses membres une des gloires les plus pures du premier Empire, le général comte Rapp, né à Colmar, en 1772, d'une famille obscure. Soldat à l'âge de 16 ans, sans autre appui que ses talents militaires et sa bravoure, il conquit tous ses grades sur les champs de bataille. Nous ne rappellerons pas les combats si nombreux auxquels il a pris une part active, sur les bords du Rhin, en Égypte, en Allemagne, en Russie. Aide de camp de Desaix, dont il reçut le dernier soupir, attaché en cette qualité au premier Consul, il avait contribué à la victoire d'Austerlitz et à celle d'Essling, où il se couvrit de gloire. Il remplaça le maréchal Lefèvre comme gouverneur de Dantzig.

A l'époque du second mariage de Napoléon, il eut le rare courage de s'exposer à la disgrâce en n'approuvant pas une union dont la rectitude de son jugement lui faisait entrevoir les funestes résultats. L'Empereur, mécontent, lui signifia l'ordre de retourner à Dantzig. C'était lui offrir l'occasion de montrer, sous un autre point de vue, la générosité de son caractère et ses talents comme administrateur. Il fit sentir le moins possible le poids de l'autorité militaire, interdit les vexations et adoucit la rigueur des ordres qui paralysaient le commerce. Sa justice et sa modération lui conquirent la reconnaissance des habitants qui lui offrirent une épée quand Napoléon l'appela à l'expédition de Russie. Il revint défendre Dantzig après avoir reçu sa vingt-deuxième blessure. Pendant une année entière, il déploya toutes les ressources du génie, tout l'héroïsme du courage, et il ne capitula que vaincu par la disette, après avoir perdu les deux tiers de la garnison. Elle fut faite prisonnière au mépris de la convention qu'Alexandre refusa de ratifier, et Rapp fut conduit dans l'Ukraine.

Pendant les Cent-Jours, il défendit l'Alsace avec un faible corps d'armée et conserva Strasbourg à la France. Retiré en Argovie, il y laissa se calmer les premières fureurs de la réaction et revint en 1817 à Paris. Louis XVIII lui conserva ses dignités et, l'année suivante, il fut appelé à

la Chambre des pairs. Les fatigues de la guerre et les blessures avaient profondément altéré sa santé. Il vit approcher la mort en chrétien avec le même sang-froid qu'il l'avait bravée dans un si grand nombre de batailles.

Son humanité égalait sa bravoure. Fidèle à ses amis tombés en disgrâce, il s'exposa plus d'une fois à partager leur sort en les défendant auprès du chef de l'État. Dans la saison rigoureuse, il nourrissait des familles entières, sans distinction de culte, et s'assurait par lui-même si ses libéralités arrivaient à leur destination. Protestant sincère à une époque d'indifférence religieuse complète, puis d'exagération catholique, il ne craignait jamais d'exposer hautement ses principes, sans redouter la raillerie ou la défaveur. Il a pris un vif intérêt à la Société biblique; assistant à ses séances en qualité de vice-président, il y trouvait le complément de la renaissance de notre Église, où son nom brille parmi ceux des premiers membres du Consistoire de la Confession d'Augsbourg.

MATTHIEU DE LA REDORTE.

La place laissée vacante dans le Comité par la mort du général Rapp fut occupée par un de ses compagnons d'armes, le comte Maurice Matthieu de la Redorte. Né à Saint-Affrique, entré au service à 15 ans, il avait suivi son régiment, en 1783, au cap de Bonne-Espérance. Revenu en France, il fit toutes les campagnes de l'armée du Rhin, puis se distingua à celle d'Italie dans les expéditions de Rome et de Naples. En 1799, il fut promu au grade de général de division, et l'on retrouve des traces de sa bravoure dans les campagnes du Brisgau, où il conclut la capitulation de l'armée autrichienne, de Prusse, de Pologne et surtout d'Espagne. Pendant les Cent-Jours, il demeura en non-activité. En 1817, après les troubles qui ensanglantèrent la ville de Lyon, il fut choisi pour remplacer le général Caruel et sut bientôt rétablir l'ordre et la tranquillité. Les enivrements de la victoire ne lui en avaient jamais fait oublier les sérieux devoirs : c'était toujours le même homme de cœur auquel, lors de sa blessure à Capoue, le Pape et le Roi de Naples envoyaient leurs portraits comme témoignage de reconnaissance pour la générosité de sa conduite et pour l'inflexible discipline qu'il avait maintenue parmi ses troupes.

Le lieutenant général Matthieu de la Redorte était un des rares représentants du protestantisme au sein de la Chambre des pairs. Vice-président

de notre Société jusqu'à sa mort, il lui prêta l'appui de son nom et de sa position élevée; il lui prouva son intérêt en s'associant dans une large mesure aux sacrifices que réclamaient les rapides progrès de l'œuvre biblique en France.

VERHUELL.

Le vice-amiral comte Verhuell est un de ceux qui ont le plus contribué au premier développement de notre Société. Il était né à Desberg, en Hollande. Marin distingué dans sa patrie, il entra au service de la France au moment où Napoléon préparait une descente en Angleterre et commanda la flottille hollandaise qui devait se rendre à Boulogne. Attaqué par l'amiral anglais en vue du cap Grinez, il combattit avec autant de talent que d'intrépidité, et, malgré l'infériorité de ses forces, il contraignit l'ennemi à se retirer. Quand le roi Louis monta sur le trône de Hollande, il le choisit pour son ministre de la marine. Après la réunion, l'amiral revint en France; il y conserva ses titres et fut chargé du commandement du Helder que personne ne pouvait mieux défendre. Après les désastres de 1813, il résista avec une constance inébranlable à toutes les attaques et ne rendit la place qu'à l'abdication de celui qui la lui avait confiée. La Restauration le nomma inspecteur de la marine et membre de la Chambre des pairs. La paix dont on jouissait alors lui permit de se livrer tout entier à son amour pour l'Évangile : aucun comité de bienfaisance ne le trouva indifférent. Il en suivait assidûment les travaux, en augmentait les ressources par ses inépuisables libéralités, et s'intéressait à toutes les améliorations quand il ne les avait pas provoquées lui-même. Est-il nécessaire de rappeler que, au moment où il fut question de fonder la Société biblique, il entra avec enthousiasme dans ce projet dont il comprenait l'importance et qu'il ne se borna point à la seconder par sa parole ? En 1824, il provoquait dans le Midi la création de sociétés auxiliaires, représentait en 1825 la Société à Londres, où sa présence excita la plus vive émotion, présidait enfin nos assemblées générales de 1828, 1830, 1835 et 1839. Son zèle pour la religion réformée semblait s'accroître avec l'âge. L'Église perdit en lui un de ses soutiens les plus sincères, lorsque, en 1845, il termina cette carrière si noblement remplie.

LE COMTE REINHARD.

Le comte Reinhard, né en 1762 dans le duché de Wurtemberg, s'était fixé en 1787 à Bordeaux, où il occupait une modeste place d'instituteur.

Les changements occasionnés par la Révolution naissante l'amènent à Paris, où ses talents diplomatiques sont bientôt appréciés. Secrétaire d'ambassade en Angleterre, puis à Naples, on le retrouve en 1794 chef de division au ministère des relations extérieures. Un an après, il est Ministre de France près des villes anséatiques. On ne le rappelle que pour lui confier le poste plus important d'envoyé près la cour de Toscane, d'où il passe en Suisse avec le même titre. Siéyès, arrivé au Directoire, lui fait donner le portefeuille des affaires étrangères; il doit le céder à Talleyrand, qui le dédommage, en le nommant Ministre plénipotentiaire auprès de la République helvétique. En 1802, il a le même rang près du cercle de la Basse-Saxe. La guerre recommence en 1805 : il se rend à Jassy en qualité de consul général. C'était un poste en réalité plus important qu'en apparence, qui réclamait un agent aussi ferme qu'habile et modéré. Enlevé de cette résidence par une troupe de Cosaques qui le transportaient en Sibérie, il était déjà parvenu à Pultawa, lorsqu'un ordre du cabinet de Saint-Pétersbourg le fit relâcher. De retour en France, il repartit bientôt comme Ministre près du roi de Westphalie. L'invasion de 1814 mit fin à cette mission.

Sa capacité, la noblesse de sa conduite dans tous les emplois qu'il avait remplis lui méritèrent l'estime de la Restauration. Elle le choisit pour Directeur des Chancelleries aux Affaires étrangères. Après les Cent-Jours, il fut nommé ministre à Francfort. Louis-Philippe l'envoya Ambassadeur à Dresde; il venait d'être appelé à la Chambre des pairs, quand une mort presque subite l'enleva, le 25 décembre 1837. « Le comte Reinhard, dit M. de Talleyrand dans son Éloge funèbre, savait cinq ou six langues. Il eût pu se rendre célèbre comme poëte, comme historien, comme géographe, et c'est en cette qualité qu'il fut membre de l'Institut... De toutes les correspondances diplomatiques de son temps, il n'y en avait aucune à laquelle l'empereur Napoléon, qui avait le droit et le besoin d'être difficile, ne préférât celle du comte Reinhard. »

Pendant une carrière absorbée par tant d'occupations, le comte Reinhard a trouvé plus d'une occasion de témoigner son attachement au protestantisme. L'intérêt qu'il a pris au développement de notre institution suffirait

pour l'attester. Comblé de tant de dignités, il se félicita d'y ajouter le titre de vice-président de la Société à sa naissance, et il tint à honneur de la représenter aux assemblées générales des sociétés bibliques de l'étranger.

STAPFER.

Deux ordres d'idées, qui semblent presque inconciliables, ont occupé l'existence de M. Philippe-Albert Stapfer. On peut étudier à la fois en lui l'homme politique et le théologien, et, quoique la plus grande partie de sa carrière se soit écoulée dans la vie publique, il n'a jamais cessé de prendre un intérêt personnel aux questions religieuses les plus élevées et les plus profondes. Né à Berne le 23 septembre 1766, après avoir achevé ses études à Gœttingue et être entré dans le ministère sacré, il devint successivement professeur d'humanités et de philosophie à l'Institut politique, professeur de théologie à l'Académie et membre des conseils des écoles et des affaires ecclésiastiques.

En 1798, les armées françaises occupèrent la Suisse. Désireux d'assurer sa neutralité, le gouvernement fédéral envoya trois délégués auprès du Directoire. Stapfer fut du nombre, et, à son retour, malgré les dénonciations du commissaire français entravé dans ses habitudes de pillage par le succès de cette mission, il fut nommé au ministère de l'instruction publique, qui comprenait le département des cultes. Il en profita pour encourager Pestalozzi et maintenir le clergé dans la jouissance de ses droits et de ses propriétés. Il fut, à la même époque, enveloppé avec ses collègues dans une accusation auprès du Directoire et appelé à se justifier devant une commission, mais l'affaire n'eut pas de suites.

Au moment où la victoire de Marengo livrait la Suisse à Bonaparte, M. Stapfer fut accrédité auprès de lui comme Ministre plénipotentiaire de la République helvétique. C'était un poste difficile à remplir. L'intérêt de sa patrie lui imposait beaucoup de ménagements envers le premier Consul; d'un autre côté, la politique de celui-ci tendait à diriger celle de la Suisse sans paraître s'attaquer à son indépendance. Bientôt, cependant, les demi-mesures lui parurent impossibles à garder. En 1802, Bonaparte lui adressait une note dans laquelle la cession du Valais était déclarée nécessaire à la France: «La demande, ajoutait-on, n'est sujette à aucune objection fondée.» Sans attendre les instructions de son gouvernement, le Ministre

répondit par le refus le plus énergique et accusa le premier Consul et M. de Talleyrand de vouloir détruire l'indépendance de la Suisse. Le sénat helvétique approuva un acte qu'il n'eût peut-être pas osé conseiller, et le Valais resta encore pendant huit ans exempt de la conscription et des impôts français.

Mais bientôt la Suisse ressentit le contre-coup des violentes secousses qui venaient d'ébranler l'Europe. Des troubles civils éclatèrent en 1803. La position du Ministre devint plus délicate encore en présence de la division des partis, de leurs essais mutuels pour obtenir l'un contre l'autre l'appui étranger et de l'attitude expectante de Bonaparte. Sans entrer dans le détail de ces tristes luttes intestines, constatons l'inébranlable attachement de M. Stapfer à la cause de l'unité, son constant recours aux ressources nationales, ses efforts pour empêcher toute intervention du dehors, sa résistance aux brillantes insinuations de la diète séparatiste de Schwytz. Napoléon, cependant, jugea l'heure venue de parler en maître. Par une simple proclamation insérée dans le *Moniteur,* il invita les autorités helvétiques à envoyer des délégués discuter avec lui les affaires du pays. M. Stapfer recommanda instamment aux électeurs de ne songer qu'aux intérêts de la Suisse; il représenta dans cette réunion les cantons d'Argovie et de Thurgovie, resta fidèle à son parti et rédigea le Mémoire présenté par les unitaires. L'un des dix du Comité central, il signa l'acte de médiation qui régit l'Helvétie pendant onze ans et dont les principales dispositions reçurent, au congrès de Vienne, une sanction nouvelle. Sous cette première organisation et sous celle mise en vigueur après 1815, il fit également partie du grand Conseil d'Argovie.

Les préoccupations politiques de M. Stapfer ne le détournaient point de ses savantes études. Il en avait constamment élargi le cadre, mais il subordonnait son érudition consommée et la variété de ses connaissances sur les sujets les plus divers, à cette science de la religion qui avait toujours formé l'objet préféré de ses recherches et de ses méditations. Pendant quarante ans, il représenta, en France, presque à lui seul, tout un côté de la science théologique, et après avoir publié, de 1780 à 1799, des ouvrages latins, français et allemands sur la philosophie de Socrate, sur le développement des facultés humaines, la résurrection et la mission divine du Christ, il fut collaborateur de la *Biographie universelle* et s'efforça, dans le *Semeur* et les *Archives du christianisme,* d'exposer et souvent de combattre les travaux contemporains de la théologie allemande.

C'est avec une extrême ardeur qu'il se rallia au mouvement d'associa-

tion dont nous avons rappelé le premier développement en France. Un des promoteurs de la *Société de la morale chrétienne,* il prit tour à tour part à cinq des principaux comités; nommé souvent rapporteur, on le porta, en 1829, à la vice-présidence. Il concourait à rehausser l'éclat des réunions annuelles des sociétés religieuses en y prononçant des discours d'un puissant intérêt. Voici les titres de ceux qu'il a lus à nos assemblées générales :

En 1819 : « *Considérations historiques sur l'accord des travaux des sociétés bibliques avec les vues de la Providence et avec les intérêts du christianisme, suivies de l'examen de quelques-unes des objections élevées contre la tendance de ces établissements.* »

En 1820 : « *Avantages et inconvénients de la distribution, parmi le peuple, de l'Ancien comme du Nouveau Testament, sans notes ni commentaires.* »

En 1822 : « *Réflexions sur la clause des statuts qui ne permet aux sociétés bibliques de répandre que les versions des saintes Écritures reçues et en usage dans les églises.* »

En 1823 : « *Rapport sur le concours pour le prix offert au meilleur mémoire en faveur des sociétés bibliques.* »

Cette même année, il représentait la Société à Londres, et l'année précédente, il avait coopéré au travail adressé par le Comité aux auxiliaires des départements. Nos *Bulletins* lui doivent de nombreux articles; il a également pris une grande part à la révision d'Ostervald publiée par notre Société.

Il nous reste à exprimer un profond regret. En 1833, M. Stapfer, vice-président depuis onze ans, donna sa démission et se consacra tout entier à la *Société biblique française et étrangère,* dont il avait puissamment encouragé la formation. Son dernier discours, comme président de l'assemblée de cette Société, fut dirigé contre le système du docteur Strauss. Il est mort le 25 mars 1840.

VINCENS SAINT-LAURENT.

M. Jacques Vincens Saint-Laurent, né à Nîmes en 1758, était fils de M. Vincens Devillas, protestant instruit et intrépide, qui ne cessa de plaider la cause de ses coreligionnaires persécutés et contribua à la rédaction des Mémoires qui amenèrent l'édit de 1787. Après avoir fait ses études dans les Grisons, il devint sous-lieutenant d'infanterie, mais quitta

bientôt la carrière des armes pour celle de l'agriculture. La Révolution ne lui permit point de s'y livrer longtemps. Nommé d'abord capitaine de volontaires dans le Gard, puis commissaire ordonnateur de l'armée qui envahit la Savoie, sous le commandement de Montesquiou, il fut enveloppé dans l'injuste proscription de son général. Arrêté avec lui, il comparut à la barre de la Convention nationale et devant le tribunal criminel de Lyon pour rendre compte d'un marché passé avant son administration même. Après son acquittement, il retourna chercher le repos et l'oubli au sein de sa famille; mais bientôt les excès de la Convention provoquèrent le soulèvement des départements méridionaux. Vincens Saint-Laurent y prit part, fut mis hors la loi et ne parvint en Suisse qu'après avoir affronté les plus grands périls.

La chute de Robespierre lui permit de rentrer en France et de reprendre des travaux qu'il n'eût jamais voulu quitter. Secrétaire adjoint de l'Académie du Gard, il publiait une remarquable étude sur l'industrie manufacturière de ce département, participait à la rédaction de la *Biographie universelle,* envoyait de savantes notices à la Société d'agriculture de Paris, dont il était membre, et à l'Académie des inscriptions, qui l'avait élu au nombre de ses correspondants.

M. Vincens Saint-Laurent, que la Convention n'avait point épargné, ressentit sous la Restauration le contre-coup de la réaction catholique. Les fanatiques de Nîmes l'obligèrent à quitter sa ville natale. Paris lui offrait, pour ses travaux scientifiques et littéraires, des ressources toujours nouvelles. En s'y fixant, il y trouva surtout une large part à prendre dans le mouvement philanthropique inauguré par ses coreligionnaires. C'est à la cause biblique qu'il consacra ses dernières forces. C'est lui qui, dans le premier Rapport, retraça l'origine, le plan et le but de la Société.

Rappelant les premières distributions des livres saints dans ces provinces du Midi dont il avait vu de près les immenses besoins : « Avec quels transports de joie, dit-il, les réformés du Languedoc, du Gévaudan, du Vivarais, de la Provence et du Dauphiné ont accueilli ces missionnaires silencieux dont la muette éloquence venait réchauffer et nourrir la piété domestique et réintégrer, dans chaque habitation, la parole de consolation et de vie ! » Dans le Rapport de l'année suivante, rendant hommage à la mémoire de M. Rabaut-Pomier, il appelait de ses vœux l'empire des principes religieux sans exaltation et sans fanatisme. En 1824, l'altération de sa santé le força de se démettre de ses fonctions de secrétaire. M. de Staël proposa à l'assemblée générale de lui conférer le titre de vice-président.

Jusqu'à son dernier jour (6 mai 1825), il prêta son concours au Comité, qui voulut prouver l'étendue de ses regrets en assistant en corps à ses funérailles.

LAFFON DE LADÉBAT.

Comme l'a dit, avec tant de raison, le Rapporteur de 1840, la Société biblique s'était honorée elle-même le jour où elle avait prié M. Laffon de Ladébat d'accepter le titre de vice-président. Elle inscrivait ainsi au premier rang de ses membres le nom d'un de ces hommes rares dans tous les temps, mais plus rares encore à une époque de troubles et de révolution, hommes d'élite qui n'ont jamais écouté d'autre voix que celle de la conscience. Forts du sentiment de leur devoir, ils s'avancent sur la route où la Providence les place, sans transiger avec les passions qui les entourent, sans se laisser troubler par les traverses de la vie ou l'injustice de leurs concitoyens.

André-Daniel Laffon de Ladébat était né à Bordeaux en 1746. Sa famille, atteinte par la révocation de l'Édit de Nantes, avait été dépouillée de ses titres de noblesse. Une juste réparation, provoquée par d'importants services rendus au commerce, les fit rendre à son père en 1773. Le jeune de Ladébat achevait son éducation à l'Université frisonne de Franeker. De retour dans sa famille, il s'occupa de sérieuses études d'économie politique et d'agriculture, écrivit sur la liberté de commerce dans l'Inde un Mémoire qui fut remarqué et s'appliqua avec succès au défrichement des landes du Haut-Médoc. Il n'encouragea pas avec moins de zèle les beaux-arts, quand il fut choisi pour présider l'Académie des sciences, arts et peinture de Bordeaux.

La mémorable année 1789 l'arracha à ses paisibles mais utiles travaux. La minorité de la noblesse de Guyenne l'avait envoyé aux États généraux: l'élection ne fut pas validée, mais il devint membre du directoire du département de la Gironde. Deux ans après, ce département le nommait député à l'Assemblée législative.

Entraîné, presque malgré lui, dans l'arène politique, Laffon de Ladébat devait y faire briller, au milieu des circonstances les plus difficiles, la fermeté de ses convictions et l'inébranlable dignité de son caractère. On s'empressa d'abord d'utiliser ses lumières en le chargeant de présider la

section des finances. Mais voyant la révolution grandir et s'attaquer à la royauté, il offrit ses services au roi et à la reine dans la journée du 20 juin. Il eut le dangereux honneur d'être nommé président de l'Assemblée le 13 juillet.

En acceptant ce poste, il n'entendait pas en abdiquer les droits au profit d'une multitude de jour en jour plus intraitable. Aussi quand Chabot demanda la déchéance, il lui répondit en le rappelant à l'ordre. Dans l'effroyable tumulte qui suivit cet acte d'énergie, forcé de céder la présidence à Aubert-Dubayet, il fut lui-même rappelé à l'ordre, et, sur la proposition de Merlin, il faillit être envoyé à l'Abbaye. Ces menaces ne l'ébranlèrent point. Il continua d'agir dans l'intérêt de la famille royale. Le 10 août, quand Louis XVI se réfugia au sein de l'Assemblée, il occupait encore le fauteuil; on l'en dépossédа pour y faire monter Guadet. Loin d'être intimidé par ces violences, et à un moment où s'intéresser à un proscrit c'était s'exposer à partager son sort, Laffon de Ladébat n'hésita pas à plaider auprès de Chabot la cause d'un prêtre catholique : il eut ainsi la joie de sauver des massacres de septembre l'abbé Sicard, le bienfaiteur des sourds-muets. Arrêté deux fois, il fut d'autant plus tôt remis en liberté qu'il était plus difficile de se passer de sa capacité financière. Il dirigea la Caisse d'escompte jusqu'à sa suppression et prit part au service du Trésor.

Le 13 vendémiaire an IV, il se prononça contre la Convention et fut élu député au Conseil des Anciens par les départements de la Seine et de la Gironde. Il y parla souvent sur les matières, objets de ses longues études, s'opposa aux mesures proposées pour assurer le cours des mandats, à l'établissement des patentes et à la prohibition des marchandises anglaises. Ami sincère de la liberté, il craignit de la voir compromettre par l'ambition de Bonaparte; présidant le Conseil des Anciens, il demanda la destitution et l'arrestation du jeune général. Arrêté quelques jours après, il fut *déporté* à Cayenne.

On sait tout ce que les victimes de ce coup d'État eurent à endurer pendant ce voyage et quelles souffrances les attendaient à Sinnamary. Plusieurs y succombèrent. Dans cette horrible situation, la vertu de Laffon de Ladébat ne se démentit pas un instant : proscrit injustement comme l'avaient été ses pères, il sut, comme eux, forcer la justice humaine à reconnaître son erreur. Sa noble conduite pendant une insurrection engagea les autorités de la colonie à le renvoyer en France. Quand il y débarqua, le 18 brumaire avait eu lieu. Lors de la formation du sénat conservateur, plusieurs départements proposèrent son nom : Bonaparte l'ayant repoussé,

il rentra dans la vie privée et s'adonna au commerce. La calomnie ne manqua pas de l'y poursuivre. Attaqué par le Gouvernement sur sa gestion financière, il sortit couvert d'honneur de cette nouvelle épreuve : ses comptes furent soumis aux tribunaux, qui arrêtèrent à plus de deux millions de francs le montant de son administration de la Caisse d'escompte. Plus de trois mille familles lui avaient dû la conservation de leurs droits.

En 1815, il se rendait à Londres pour réclamer les sommes déposées à la Banque d'Angleterre en 93, et profitait de son séjour pour étudier le commerce, les institutions et, avant tout, les établissements d'éducation et de bienfaisance. Il y recueillit des renseignements qui lui furent précieux pour la direction de l'Institut des jeunes aveugles, et principalement quand il s'agit de fonder notre Société. M. Laffon de Ladébat s'était un des premiers associé à notre œuvre, et nous pouvons ajouter, avec reconnaissance pour sa mémoire, qu'elle a été une des plus constantes préoccupations de ses dernières années. Trois fois, il présenta le Rapport des censeurs; en 1823, il composa l'Éloge du révérend John Owen et y retraça l'origine et les étonnants progrès de la cause biblique. Ce discours porte la profonde empreinte de ce christianisme qu'il avait pris pour lumière et pour guide.

Octogénaire lorsqu'on lui offrit la vice-présidence, il étonnait ses collègues par son assiduité aux séances mensuelles et hebdomadaires, et c'est avec une régularité que la mort seule a pu suspendre, que l'ancien président de l'Assemblée législative dirigeait les paisibles débats du Comité biblique.

JEAN MONOD.

Lorsque M. Jean Monod mourut, le 23 avril 1836, après une carrière pastorale spécialement bénie, un de ses biographes écrivit ces lignes : « Dans la vie de ce digne serviteur de Dieu, il n'y a pas d'événements, il n'y a que des exemples, des services, des vertus »; et il ajoutait qu'aucun pasteur ne fut plus aimé. Le souvenir qu'il a laissé dans l'église de Paris est la confirmation de ce témoignage : c'est à tous ceux qui ont ressenti les bienfaits de son ministère qu'il appartiendrait de les retracer.

Né à Genève en 1765, il fut d'abord appelé à diriger l'église française de Copenhague : il la desservit pendant quatorze années. Il la quitta pour

venir seconder à Paris, en 1809, M. Marron, auquel il succéda comme président du Consistoire. Notre église eut le bonheur de le posséder pendant vingt-sept années : son départ pour une patrie meilleure fut un deuil général pour son troupeau.

Membre actif de nos comités religieux, M. le pasteur Monod prêta pendant dix-huit années son concours à notre œuvre, en remplissant les fonctions successives d'assesseur, de secrétaire et de vice-président, et en prononçant cinq fois la prière dans les assemblées générales de la Société.

BOISSARD.

A l'âge de 18 ans, G. D. Frédéric Boissard partageait avec son professeur, le pasteur Brunner, la chaire de l'église française de Strasbourg : trente-trois ans plus tard, le jour même de sa mort, il s'occupait encore des pauvres de son troupeau et baptisait deux enfants. Entre ce début prématuré et cette noble fin s'est écoulée une carrière uniquement vouée aux labeurs du ministère sacré. Il s'en faisait une idée si haute que, pour mieux en remplir les devoirs, après avoir complété ses études universitaires, il s'efforça d'y joindre les connaissances les plus étendues et les plus variées. Il y voyait un moyen d'action plus efficace sur les âmes.

Né en 1783 à Montbéliard, d'une famille de réfugiés, il ne fut point détourné de sa vocation par les épreuves qu'eut à subir son père, pasteur à Désandans : il lutta courageusement contre la pauvreté, afin de parvenir à achever son éducation, et fut l'un des premiers étudiants qui répondirent, en 1800, à l'appel des professeurs de Strasbourg ouvrant spontanément les cours de la Faculté de théologie. Pendant les trois dernières années scolaires, il remplit, par anticipation, les fonctions pastorales et, moyennant une dispense d'âge, il reçut à 20 ans l'imposition des mains.

L'Église protestante de France se reconstituait, et jamais il ne fut plus vrai de dire que la moisson était grande, mais qu'il y avait peu d'ouvriers. Les facultés de théologie réformée n'existant plus, ce fut souvent à de jeunes ministres luthériens que les vocations étaient adressées du sein de cette Église. Celle de Lille, constituée en 1805 sous le nom d'Oratoire, appela M. Boissard. Il ne recula pas devant la lourde tâche de l'organiser complétement, d'y réveiller le zèle allangui après tant d'années d'indifférence, de rallier les membres dispersés du troupeau, de faire tenir au

culte protestant son rang parmi les institutions de l'État. Son activité, l'ordre et la persévérance qu'il apportait en toute chose, sa rigoureuse impartialité l'aidèrent à subvenir aux difficultés de la position. Pour se rapprocher de sa famille, il accepta, en 1807, la cure de Nancy: il y rencontra les mêmes devoirs, et son ardente charité trouva largement à se dépenser auprès des prisonniers entassés à l'hôpital de la ville. Quoique ses forces physiques pussent suffire à peine à sa tâche pastorale, il en exagérait encore les obligations; la maladie le contraignit à prendre du repos. A son rétablissement, il fut nommé pasteur à Paris par le Consistoire de la Confession d'Augsbourg que venait de constituer un décret impérial.

Les aumôniers des légations de Suède et de Danemark avaient seuls, jusque-là, pourvu aux besoins religieux des luthériens. A la fin de 1809, M. Boissard fut installé en même temps que M. Gœpp : par un rare sentiment de délicatesse, il insista pour partager avec son collègue le titre de président du Consistoire; chacun d'eux en exerçait par trimestre alternativement les fonctions.

M. Boissard poursuivit son ministère à Paris pendant vingt-sept années. Continuant l'œuvre commencée à Lille et à Nancy, il établit solidement cette église naissante, et, malgré la fatigue d'une prédication en deux langues et la rédaction de nombreux ouvrages pour l'instruction de la jeunesse, il ne cessa d'étendre le cadre de ses attributions. C'est ainsi qu'il coopérait à la célébration du service divin à Versailles et à Batignolles, visitait assidûment les pauvres et les ouvriers du faubourg Saint-Antoine, consolait les malades dans les hôpitaux et, après avoir indirectement contribué à la fondation de l'asile Lambrechts, prenait une part active à la gestion du legs qui devait en assurer l'exécution.

L'instruction de la jeunesse lui tenait surtout à cœur. Ce fut lui qui, après avoir créé la première école protestante de Paris, s'occupa de la surveillance des autres établissements de ce genre qui s'ouvrirent dans les divers quartiers de la capitale. Frappé de la lacune qui existait dans l'éducation religieuse des lycéens, il sollicita à plusieurs reprises et n'obtint qu'avec une peine infinie la création d'un poste d'aumônier protestant au collége Louis-le-Grand : on autorisa les élèves des écoles voisines à participer aux leçons dont il voulut lui-même s'imposer la charge. Son ardeur pour le bien n'était obscurcie par aucun reflet d'intolérance : voulant pour les autres la liberté qu'il réclamait pour ses coreligionnaires, il obtint en 1830, du comité d'administration de son arrondissement, le maintien des écoles des frères et sœurs de la Doctrine chrétienne. Mais lorsque la foi

protestante était attaquée, il déployait pour sa défense la plus inébranlable énergie. Aucune des grandes questions morales qui préoccupaient alors les esprits ne le laissait indifférent. Il les scrutait au criterium de l'Évangile, et l'on a conservé ses observations sur l'enseignement mutuel, sur la prescription du mariage religieux, sur le serment politique, l'abolition de la peine de mort, etc. Aussi prenait-il un intérêt prononcé aux institutions nouvelles qui s'organisaient au sein du protestantisme.

Les Sociétés de l'instruction primaire et de prévoyance trouvèrent en lui un administrateur vigilant et dévoué. La Société biblique se réjouit de le posséder dans ses rangs dès son origine et de l'y conserver jusqu'à sa mort. Il appela plus d'une fois les bénédictions d'en haut sur nos assemblées annuelles. Dans un sermon prononcé à l'anniversaire de l'inauguration de l'église des Billettes, il dépeignit, avec l'éloquence qui lui était familière, le grand mouvement biblique né en Angleterre, accueilli en France, étendu et propagé de province en province et produisant, par une suite naturelle, de nouvelles ressources pour faire face à de nouveaux besoins. (Sermon sur la bienfaisance.)

RODOLPHE CUVIER.

C'est à M. le pasteur Rodolphe Cuvier qu'il appartint de consacrer un dernier hommage, dans le Rapport de 1837, à MM. Monod et Boissard. Il avait été l'ami du premier, le collègue du second, et il s'écriait : « Un jour aussi, Messieurs, nous laisserons vides les places que nous occupions à côté d'eux et que Dieu nous permet encore d'occuper après eux. Puissions-nous mériter qu'on nous rende le témoignage de les avoir aussi bien remplies !... » Ce témoignage, n'est-il pas superflu d'en renouveler l'expression au moment où vient de se terminer en paix une carrière chrétiennement parcourue? M. Cuvier, cousin au second degré de l'illustre savant, était né à Étupes en 1785. Pasteur de l'église réformée de Nancy, président du Consistoire de Metz, il fut appelé, en 1830, à l'église de la Confession d'Augsbourg de Paris. Il y passa trente années, et sa mémoire y restera bénie. Il a constamment prouvé son attachement à notre œuvre et l'a fait aimer à ses catéchumènes. Quand les fatigues d'un long ministère l'ont contraint au repos, M. le pasteur Cuvier s'est retiré à Montbéliard, mais il est demeuré jusqu'à sa mort (1867) vice-président de notre Société.

DU VERNOY.

L'Église de la Confession d'Augsbourg comptait également au nombre de ses membres M. Georges-Louis Du Vernoy. Né à Montbéliard en 1777, il se montra digne de marcher sur les traces de son illustre compatriote et ami Cuvier. Comme lui, ce fut à l'Académie de Stuttgart qu'il perfectionna son éducation; rappelé dans son pays par la cession de la principauté à la France, il étudiait avec succès les sciences médicales et naturelles, quand la levée de 1799 l'entraîna sous les drapeaux. La spécialité de ses connaissances lui mérita bientôt le brevet de pharmacien à l'armée des Alpes. Parmentier, qui regrettait de voir ses travaux suspendus, obtint son licenciement l'année suivante. Il se hâta de prendre ses degrés à Strasbourg, puis à Paris, et revint dans sa ville natale avec le diplôme de docteur et une dissertation inaugurale sur l'hystérie.

Dans ses immenses recherches, Cuvier avait besoin d'auxiliaires dont l'esprit fût à la hauteur de ses directions. Il appela auprès de lui Du Vernoy, dont il avait apprécié les capacités, et l'associa à la rédaction définitive de son *Anatomie comparée.* Son jeune collaborateur l'aidait aussi dans la classification et le catalogue raisonné des collections du Muséum, et de 1809 à 1811, il occupait la place de second professeur de zoologie. Des considérations de famille interrompirent une carrière scientifique inaugurée sous des auspices si favorables. De retour à Montbéliard, il pratiqua la médecine pendant seize ans; mais l'exercice de ces devoirs absorbants et souvent pénibles ne l'empêchait pas de donner ses rares loisirs à l'histoire naturelle, d'y faire quelques découvertes intéressantes et de continuer à correspondre avec ses savants collègues de l'Institut.

Aussi lorsque, en 1827, la chaire d'histoire naturelle de la Faculté de Strasbourg lui fut offerte, était-il préparé à la remplir dignement. A un enseignement oral, qui tenait ses auditeurs au niveau des progrès journaliers de la science, il voulut, à l'exemple de son maître, joindre l'enseignement visible et palpable des collections d'histoire naturelle et d'anatomie comparée. La mort de Cuvier le frappa douloureusement : « Je n'aurai plus le bonheur de vous transmettre ses oracles, disait-il à ses élèves; je ne pourrai plus vous dire de sa part ses plus intimes pensées. » Il consacra l'introduction de son *Cours de 1832* à une notice étendue sur les travaux du grand homme dont il pleurait la perte. En 1838, il avait l'honneur de lui succéder dans sa chaire du Collége de France.

Établi définitivement à Paris, M. Du Vernoy partagea son temps entre ses cours, qu'il continua jusqu'en 1852, ses mémoires, les séances de l'Académie des sciences et, nous n'aurions garde de l'oublier, ses devoirs de membre du Consistoire de la Confession d'Augsbourg et du Comité de la Société biblique. Lui aussi avait su concilier, et dans la plus exacte mesure, la science et la foi, et dans sa *Notice sur Cuvier,* il s'était plu à faire ressortir la haute spiritualité de son enseignement. Fils de pasteur, nourri de la Bible et n'ayant jamais renoncé aux pieuses habitudes de son enfance, il voulait faire lire aux autres la Parole de vie. La Société biblique de Montbéliard, une des premières et des plus importantes de nos auxiliaires, l'avait choisi comme secrétaire; il en rédigea plusieurs rapports annuels. Sa place était marquée d'avance au sein de notre Comité : il y entra dès son arrivée à Paris, présenta, en 1844, le rapport des censeurs, présida l'assemblée générale en 1848 et y est demeuré jusqu'à sa mort, le 1er mars 1855. Tous ceux qui ont connu cet excellent chrétien, ce savant distingué, s'associeront aux paroles du Rapporteur de 1856 et reconnaîtront « que si la science remplissait son esprit, la piété remplissait son cœur ».

L'AMIRAL BAUDIN.

C'est encore une noble vie que celle de Charles Baudin, né à Paris en 1784, fils du député à l'Assemblée législative, à la Constituante, au Conseil des Anciens. Lorsque M. Baudin mourut, ne laissant à son fils que le souvenir de son caractère élevé et de son dévouement à son pays, le jeune homme dut suspendre ses études et embrasser une carrière. Il choisit la marine d'après le conseil de Bonaparte, qui crut avoir assez fait pour lui en lui indiquant le moyen de développer ses aptitudes. De lui seul dépendait désormais son avenir. Embarqué en 1799, à l'âge de 15 ans, comme simple novice, il est mort amiral de France.

Chacun des grades de cette longue hiérarchie a été conquis laborieusement. Après avoir passé l'examen d'aspirant, il fut attaché trois années à l'expédition scientifique de l'Océanie; il commandait à 20 ans une canonnière et perfectionnait ses connaissances dans les rudes croisières établies de 1807 à 1809 entre l'Inde et Madagascar. Dans un des nombreux combats soutenus par la *Sémillante,* il eut le bras droit emporté par un boulet

et fut promu, à son retour en France, au grade de lieutenant de vaisseau. Les côtes de la Méditerranée lui présentèrent de nouvelles occasions de se distinguer : nous ne rappellerons que la lutte héroïque du *Renard* contre le *Swallow*, après laquelle les deux chambres de commerce de Marseille et de Gênes lui décernèrent chacune une épée d'honneur.

La catastrophe de 1815 était arrivée. Napoléon songeait à se réfugier aux États-Unis : ce fut au capitaine Baudin qu'il voulut s'en remettre pour y atteindre. Celui-ci accepta avec joie cette mission aussi délicate que périlleuse; il soumit à l'Empereur un plan habilement conçu, et il répondait de l'exécution. Il ne le vit pas abandonner sans douleur et tint à déclarer au gouvernement de la Restauration ce que son devoir lui aurait impérieusement prescrit. Placé en non-activité, il envoya immédiatement sa démission qu'il ne consentit pas à reprendre, et, renonçant au côté glorieux de sa carrière, il continua à en affronter les dangers dans la marine marchande. Pendant six ans, il navigua dans les mers de l'Inde, où il retrouvait le souvenir de sa jeunesse et de ses exploits, fondait au Havre, en 1822, une maison de commerce, s'associait avec un grand élan aux événements de 1830, dont le contre-coup détruisait cependant les résultats de ses laborieux efforts, et rentrait enfin, en 1833, dans la marine de l'État, avec le même grade qu'à l'époque où il la quittait.

Les services rendus en Portugal et à Saint-Domingue le firent nommer contre-amiral en 1838. Commandant l'expédition du Mexique, il ajouta une nouvelle page glorieuse aux fastes de la marine par la prise de Saint-Jean d'Ulloa et le désarmement de la Vera-Cruz.

De 1841 à 1847, le vice-amiral Baudin exerça les fonctions de préfet maritime à Toulon; il n'acceptait, sous la République, le commandement de toutes les forces navales de la Méditerranée que pour maintenir la discipline et sauvegarder les intérêts des membres de l'état-major menacés d'une épuration, et il opposait son intervention personnelle entre la réaction napolitaine et l'insurrection de Sicile. C'est pendant son séjour à Toulon qu'il recueillait, au milieu des feuilles destinées aux gargousses, un précieux fragment de l'écrou des galères où figurent, confondus avec les plus vils criminels, un si grand nombre de forçats martyrs huguenots. Ses services à la mer ont cessé en 1849; il n'en continua pas moins à prêter le concours de son expérience au Conseil des travaux de la marine qu'il présida depuis 1852.

Nous avons esquissé le côté héroïque de sa vie militante; mais, comme l'a dit sur sa tombe M. le pasteur Coquerel, « il a déployé aussi une autre

sorte de courage : le courage moral, civique, religieux; le courage qui consiste à chercher, à découvrir, à professer la vérité religieuse et à s'y tenir dès qu'on l'a reconnue ». Protestant convaincu, parce qu'il avait étudié et approfondi sa foi, c'est en elle qu'il trouvait un soutien dans les luttes et les épreuves de sa carrière accidentée, quoique brillante; en elle encore qu'il puisait cette largeur de vues, cette fermeté dans ses convictions et surtout ce respect pour les opinions d'autrui, cet amour de la paix, cette tolérance évangélique dont le souvenir est resté vivant dans bien des cœurs. En dehors de sa communion, il a pris une grande part à l'institution des aumôniers catholiques à bord des vaisseaux de l'État; il avait senti par lui-même la nécessité du secours d'En-haut au milieu des périls auxquels le marin s'expose chaque jour. Membre zélé du Consistoire de Paris, il eut l'honneur d'être choisi, en 1853, pour présider le Conseil central des églises réformées que l'Empereur venait d'instituer. Il apporta à cette tâche nouvelle un dévouement que rien ne put lasser, un admirable esprit de conciliation et d'amour chrétien.

Élu vice-président de la Société biblique, il présidait l'assemblée générale de 1853 et prononçait un éloquent éloge du marquis de Jaucourt. Le protestantisme comptait encore sur lui; la France, au moment où la guerre d'Orient allait éclater, murmurait de nouveau son nom, l'Empereur lui envoyait le bâton d'amiral...; mais, atteint déjà d'une maladie mortelle, il se préparait au combat suprême et, le 7 juin 1854, il rendit sa belle âme à Dieu.

LES BARTHOLDI.

M. Bartholdi (J. J.) est inscrit sur nos listes de 1818 à 1837 comme trésorier, et de 1837 à 1844 simultanément comme trésorier et comme vice-président. Le Comité avait éprouvé le besoin d'offrir ce témoignage de gratitude à l'homme vénérable et dévoué qui avait si souvent négligé ses propres intérêts pour faire plus abondamment fructifier les fonds de la Société déposés entre ses mains. Il était le dernier membre survivant du Consistoire primitif de l'église de la Confession d'Augsbourg de Paris, dont il avait été un des fondateurs. S'il a contribué largement à répandre la parole de Dieu, c'est qu'il y avait puisé lui-même la direction de sa vie entière. Il y trouva la force de supporter l'épreuve la plus cruelle quand Dieu lui redemanda le fils dans lequel il avait espéré se survivre.

Le baron Bartholdi-Walther était, comme son père, membre de notre Comité; il y a rempli pendant dix-sept années les fonctions d'assesseur. Secourable pour tous les pauvres qui s'adressaient à sa charité, il fut surtout regretté au sein du troupeau protestant de Tours. C'était lui qui l'avait constitué, créé même, en recueillant un à un les fidèles, pour en former une église, chez qui la tradition de ses vertus n'est pas moins précieuse que le souvenir de sa bienfaisance.

LE BARON DE TÜRCKHEIM.

Le titre de vice-président honoraire fut conféré, en 1824, à M. le baron de Türckheim. La Société biblique de Paris désirait donner ainsi une preuve de sa haute et fraternelle estime pour la Société biblique de Strasbourg, son aînée de deux ans, et témoigner en même temps des sentiments de respectueuse considération qu'elle professait pour son vénérable président. M. de Türckheim touchait alors au terme d'une carrière noblement remplie. Il avait servi avec dévouement son pays et son église, avait siégé à la Chambre des députés et dans le Consistoire du Bas-Rhin, occupé la présidence du Directoire de la Confession d'Augsbourg et présidé le Comité biblique de Strasbourg depuis sa fondation. Pendant son séjour dans la capitale, il apportait à nos séances le concours de ses lumières et de sa profonde expérience; il prit la parole dans l'assemblée générale de 1824, et, à sa mort en 1833, le Rapporteur ne fut que l'interprète de tous ses collègues en assurant que la Société regardait sa perte comme un deuil qui lui était propre.

SECRÉTAIRES.

FRÉDÉRIC MONOD.

MM. les pasteurs Juillerat-Chasseur et Frédéric Monod nous ont quittés en 1833 pour fonder la Société biblique française et étrangère. Tous deux, secrétaires de notre Société depuis son établissement, lui avaient rendu

pendant quinze ans d'importants services. Sans parler du concours apporté à la tâche journalière du Comité, M. Frédéric Monod, en 1823, corrigeait avec le soin le plus minutieux les épreuves de la Bible d'Ostervald, représentait la Société à Londres et prenait l'initiative de la distribution des livres saints dans les écoles du dimanche et les prisons. Né en 1794 dans le canton de Vaud, il avait embrassé la carrière où son père lui donnait un si pieux exemple, et fut attaché à l'église de Paris, d'abord comme pasteur adjoint, ensuite comme pasteur titulaire. Il crut devoir s'en séparer en 1849 et fonder une église indépendante (l'Église réformée évangélique), qu'il a dirigée jusqu'à sa mort en 1863.

Rédacteur en chef pendant près de trente années des *Archives du christianisme*, M. F. Monod s'est vivement préoccupé des questions soulevées au sein du protestantisme. Quoiqu'il eût choisi une autre voie pour parvenir au même résultat que nous, notre œuvre ne lui en était pas moins restée chère, et ses dernières volontés nous en ont rendu témoignage.

JUILLERAT.

Né au Lôcle en 1781, étudiant à Lausanne, pasteur à Nîmes en 1805, M. Juillerat eut l'héroïsme d'y officier pendant l'émeute provoquée par la réouverture des temples et de poursuivre ses prières d'une voix calme au milieu des cris de mort d'une foule égarée. De 1816 à 1867, il a été pasteur à Paris, président du Consistoire depuis 1836. Il réalisa le premier la publication d'un journal protestant français, les *Archives du christianisme*, dont la fondation coïncida avec celle de la Société biblique. Il a prononcé trois fois la prière dans nos réunions annuelles : il a célébré en 1824 le service en faveur de la Société et, soumettant à l'assemblée de 1831 un vote de reconnaissance envers les Sociétés de Londres et de Genève, il célébrait l'union de toutes les nations dans la pensée de l'Évangile : « Honneur donc aux hommes qui, il y a quinze ans, sont venus à nous au nom de cet Évangile ! Ils avaient été séparés de nous par une ceinture de fer et de feu, et, au nom de cet Évangile, ils sont venus à nous avec des paroles de paix et de charité. Qu'ils soient bénis de Dieu ! L'Évangile ! l'Évangile ! tel est le cri de l'humanité, tel est le don que Dieu a fait aux hommes en Jésus-Christ. Que le genre humain réponde d'un pôle à l'autre : La Bible ! la Bible ! Oh ! que sont beaux les pieds de ceux qui apportent la Bible ! »

WILLM.

M. Willm n'a pris part que pendant six ans aux travaux du Comité, mais il avait concouru à sa formation avec tant de zèle que, à son départ de Paris en 1824, on lui offrit le titre de membre honoraire. Il le conserva jusqu'à sa mort en 1853. Né à Heiligenstein en Alsace, comme M. le pasteur Gœpp, et, comme lui, fils d'un simple vigneron, il fut remarqué par un pasteur de village qui se plut à lui donner l'instruction élémentaire; il fit ses classes à Strasbourg et consacra sa vie à l'éducation, dont il parcourut toutes les étapes. Maître d'études, instituteur dans une école rurale, précepteur à Paris, professeur de rhétorique au Gymnase de Strasbourg et de philosophie au Séminaire, inspecteur de l'Académie, il comprenait jusqu'à quel point étaient indispensables les améliorations réclamées pour l'enseignement : son expérience personnelle aida puissamment à en combler les lacunes.

Ses principaux ouvrages appartiennent, il est vrai, à une époque postérieure à sa présence dans le Comité. Il s'était alors déjà vivement intéressé à la *Société de la morale chrétienne* et avait contribué à la rédaction du *Musée des protestants célèbres*. Mais c'est à Strasbourg que, embrassant les deux extrêmes du développement intellectuel, il composa, d'une part, des livres élémentaires encore en usage dans les écoles (grammaire, premières et secondes lectures), et de l'autre, retraça en quatre volumes toute l'histoire de la philosophie allemande depuis Kant jusqu'à Hegel. Des articles substantiels dans la *Revue germanique* avaient été le prélude de cet important ouvrage que l'Académie des sciences morales couronna, après avoir reculé deux fois le terme du concours afin d'en mieux assurer la perfection. En 1845, il publiait l'*Essai sur l'éducation du peuple*, aussi couronné par l'Institut. Dans cette étude remarquable se concentre le résultat de dix années de recherches persévérantes; on reconnaît que son cœur y avait eu autant de part que son intelligence.

C'est que, avant tout, M. Willm était un homme de bien, uniquement préoccupé de soulager les misères humaines, quelle qu'en fût la nature, toujours prêt à contribuer aux progrès dont nul mieux que lui n'avait éprouvé le besoin. Il a été à Strasbourg un des fondateurs de la *Société d'amélioration des jeunes détenus libérés*, de l'école normale d'instituteurs, de la *Société des bons livres* à distribuer dans les écoles. Aujourd'hui encore, en Alsace, sa mémoire est restée entourée de respect et d'affection.

LE BARON DE STAËL.

La vie de M. le baron Auguste de Staël-Holstein a été courte, selon les vues humaines : devant Dieu, elle a été abondamment remplie. Lorsqu'à 37 ans il fut enlevé à sa famille, à sa double patrie, à cette Église où il s'était créé une si large sphère d'action, ceux que sa mort frappait le plus douloureusement comprirent cependant que son âme était digne d'aspirer aux progrès d'en haut. Pour faire connaître M. de Staël, c'est l'histoire de cette âme qu'il faudrait pouvoir retracer. On y retrouverait le mobile du constant sacrifice de lui-même au bien de ses frères, du dévouement croissant aux œuvres philanthropiques, de la profonde humilité qui le caractérisait, du sentiment religieux qui, d'année en année, le dominait davantage.

Petit-fils du célèbre Necker, fils de l'illustre auteur de *Corinne*, il était né à Paris, le 30 août 1790. Sa mère dirigea sa première éducation pendant ces années orageuses où elle ne craignit pas de s'exposer elle-même pour sauver les jours de ses amis. Il étudia à Genève et à Paris; mais, enveloppé dès l'âge de 15 ans dans les injustes persécutions subies par Mme de Staël, il dut, pour la suivre dans son exil, renoncer à l'École polytechnique, à laquelle il se préparait. Quand le Gouvernement réclama les manuscrits de sa mère, il se chargea de l'arrangement de ses papiers, facilita son départ, demanda et obtint une audience de Napoléon, et plaida sa cause avec autant de courage que de fermeté et de présence d'esprit. Il partagea à Coppet ce nouvel exil, qui prit bientôt, de plus en plus, le caractère d'une détention. Parvenu alors à organiser la fuite de sa famille, il voyagea pendant plusieurs années et ne revit son pays natal qu'en 1817. Il espérait enfin y goûter en paix les douceurs du foyer domestique : la mort de sa mère lui apprit que les joies complètes sont réservées pour un monde meilleur.

Cette épreuve le mit en communication plus intime avec les douleurs humaines. La Société biblique venait de se fonder; il entra dans le Comité. Bientôt, appréciant l'immense portée de l'œuvre, il voulut y remplir un rôle plus actif. Les fonctions de secrétaire lui paraissant insuffisantes, il s'adjoignit à la Commission nommée pour solliciter les offrandes à domicile tâche pénible, souvent ingrate, mais où les fatigues et même les refus n'étaient qu'un stimulant pour son zèle infatigable. Il s'associait en même temps aux travaux de la *Caisse d'épargne*, de la *Société d'encouragement*

de l'instruction élémentaire, de la *Société de la morale chrétienne* : il était membre fondateur du *Comité des traités religieux* et de celui *des missions*.

Tandis qu'une partie si considérable de lui-même était donnée aux institutions de bienfaisance, il se préoccupait encore d'être utile d'une autre manière en s'efforçant d'introduire dans l'agriculture les progrès qu'elle doit admettre. Il améliorait les races et adoptait des procédés dont le succès a constaté le mérite.

Ces soins matériels ne lui faisaient point oublier la responsabilité morale que lui imposait sa position : l'ouverture d'une bibliothèque populaire, la création d'écoles, des entretiens fréquents avec les cultivateurs lui donnaient le moyen d'exercer la plus heureuse influence sur les habitants de sa terre de Coppet. Mais, dès que nos sociétés réclamaient son concours, il s'empressait de le leur apporter. Comme il avait étudié en Angleterre les associations charitables, il prit une fois la parole en anglais avec le plus grand succès dans la réunion de la Société britannique pour l'encouragement de l'enseignement mutuel. En 1825, après avoir gagné à Paris, un à un, des amis à l'Évangile, il voulut stimuler les sympathies collectives des églises entières. Dans ce but, il entreprit une excursion dans le midi de la France, s'assura de l'état de la population protestante et éveilla efficacement son zèle. Dans le cours de ce voyage, il s'arrêta à Nantes, afin d'effectuer une enquête impartiale sur la traite des noirs. Il y visita les bâtiments destinés à ce hideux trafic, recueillit les noms des armateurs, se procura les chaînes, barres, colliers, menottes qui servaient aux négriers. Pénétré d'une profonde horreur, il rapporta ces preuves palpables de la plus révoltante cruauté, les mit sous les yeux des princes, les fit présenter à la Chambre des pairs, les étala dans les assemblées de la *Société de la morale chrétienne*, et ne prit de repos qu'après avoir fait partager à l'opinion publique sa généreuse indignation.

Ses talents littéraires se firent jour dans un premier volume de Lettres sur l'Angleterre. Ses improvisations dans les réunions annuelles des sociétés religieuses produisaient sur ses auditeurs la plus vive impression. En 1824, il prit auprès du gouvernement du canton de Vaud la défense des méthodistes ou mômiers, et publia à ce sujet dans les *Archives* plusieurs articles où, se plaçant au-dessus des intérêts de parti, il sut unir une grande fermeté à une extrême modération. Au nom de l'Évangile, il demandait la tolérance pour les opinions religieuses et s'engageait à combattre ceux qu'il défendait, si jamais ils s'écartaient eux-mêmes des principes de charité dont chaque ligne de l'Évangile est empreinte.

M. de Staël rédigea trois fois le rapport de notre Comité, en 1822, 1823 et 1825. Il ne s'y renfermait pas dans le résumé des travaux accomplis, mais il se plaisait à développer, dans le langage le plus élevé, les grandes vues que faisait naître en lui la question biblique. Sa foi devenait toujours plus vive, sa charité plus ardente, et cependant plus il accomplissait de bien, plus il trouvait ses efforts insuffisants. Dieu ne les a pas jugés tels; Il l'a rappelé à Lui presque subitement au milieu de ses travaux, et sa perte fut ressentie non-seulement en France et en Suisse, mais en Angleterre, en Allemagne, en Amérique, partout où se développe la pensée protestante. Associons ici à M. de Staël, dans un commun hommage de gratitude, Mme la duchesse de Broglie, sa sœur. Elle s'était unie à ses bonnes œuvres, elle les continua après lui jusqu'au jour où, frappée prématurément comme son frère, elle est allée le rejoindre dans les tabernacles éternels.

SIGISMOND BILLING.

M. Sigismond Billing naquit à Colmar en 1773. Sa famille, suédoise d'origine, s'était établie en Alsace après la bataille de Lützen, où l'un de ses membres fut blessé. Volontaire, à l'âge de 17 ans, il faisait partie de l'avant-garde sous Beurnonville et Dampierre, et combattait à Jemmapes. Nommé commissaire des guerres aux armées du Nord, de la Moselle et du Rhin, de Champagne, de Metz et d'Allemagne, il assista à la bataille de Nerwinde, aux siéges de Dunkerque, de Maubeuge et de Landau, remplissant avec zèle et désintéressement ses difficiles fonctions; mais lors des changements opérés dans le gouvernement par le premier Consul, il préféra rentrer dans la vie privée. Les événements de la fin de l'Empire l'en firent sortir de nouveau. Commandant une des légions de la garde nationale de Paris, il joua un rôle important dans les manifestations qui amenèrent la dissolution de la Chambre de 1813, protégèrent celle de 1815 et assurèrent la conservation par Louis XVIII de la cocarde tricolore. En 1830, Lafayette lui confia le commandement de l'état-major général pendant le procès des ministres et, peu de temps avant sa mort, il accepta, à son instigation, le poste de secrétaire général de la garde nationale.

Mais la vie publique ne forme qu'un des côtés de l'utile et féconde carrière de M. Billing. Son inépuisable activité fut surtout consacrée à la

cause du protestantisme. Dès que les fidèles de la Confession d'Augsbourg eurent obtenu l'autorisation d'ouvrir dans la capitale un lieu de culte, il se dévoua à l'organisation de la première église luthérienne de Paris. Élu dès l'origine membre et secrétaire du Consistoire de cette église, il lui prodigua ses soins éclairés et s'occupa de l'établissement si nécessaire de l'école où les enfants riches ou pauvres pouvaient également chercher les bienfaits d'une éducation chrétienne.

Le nom de M. Sigismond Billing est si intimement lié aux premiers souvenirs de la Société biblique, qu'il en est devenu comme inséparable. Il a déjà figuré dans ces pages : en retraçant la naissance et les progrès de notre œuvre, comment ne pas rappeler l'homme qui y avait contribué pour une si large part, l'administrateur infatigable, le fondateur de tant de sociétés auxiliaires, le visiteur biblique des départements? Partout, à Paris, en province, dans les séances mensuelles du Comité, dans les assemblées annuelles, dans le rapport des censeurs, dans les correspondances échangées avec les sociétés branches de la nôtre, dans les conseils qui leur sont adressés, en un mot, dans toutes les sphères où s'est déployée l'action de l'institution biblique, on retrouve le nom de M. Sigismond Billing.

ÉDOUARD VERNY ET VILLARET.

Le pasteur Édouard Verny, né en 1803, avait abordé le barreau à Colmar, puis s'était adonné, à Strasbourg, à l'étude de la théologie. Devenu principal du collége de Mulhouse, il y connut Vinet : ce fut en l'écoutant que sa vocation se déclara. Le ministère sacré, auquel il n'avait point songé d'abord, lui apparut comme le véritable but assigné à sa vie. Ceux qui ont pu suivre sa carrière pastorale dans l'église de la Confession d'Augsbourg à Paris, où il fut nommé, en 1836, l'ont toujours vu à la hauteur de ces sérieux devoirs. Deux fois, en 1839 et en 1840, M. Verny rédigea le Rapport du Comité, et lorsque, en 1846, la multiplicité de ses occupations le força d'offrir sa démission, il n'en demeura pas moins, au fond du cœur, membre de notre Société. Quand Dieu l'a rappelé, le 19 octobre 1854, au moment même où sa parole énergique et profonde exposait du haut de la chaire les grandes leçons du salut, le Comité s'est uni au deuil de son Église en présence d'un coup aussi imprévu; c'est avec émotion qu'il

a reçu des mains de sa veuve l'exemplaire de la Bible dont le pasteur Verny avait si souvent médité les pages.

M. Villaret occupa pendant deux ans le poste de secrétaire adjoint; il rédigea le Rapport de 1827. Nommé pasteur à Bordeaux, en 1828, il continua d'y exercer le saint ministère et de porter le titre de membre honoraire de notre Société jusqu'à sa mort, en 1863.

ASSESSEURS ET CENSEURS.

KIEFFER.

La Providence fait souvent concourir les événements humains à la réalisation des pensées divines qui semblaient le moins s'y rapporter. Un jeune attaché d'ambassade française est arrêté à Constantinople, en 1798; à la nouvelle de l'expédition d'Égypte, on l'enferme au château des Sept-Tours, et, tandis que sa captivité se prolonge, loin de sa patrie et de sa famille, il acquiert des connaissances qui lui permettront un jour d'avancer le règne de Dieu dans le pays de l'Islam. Revenu à Paris avec une science profonde des langues orientales, dont il avait su, par une persévérance infatigable, s'approprier les secrets les plus difficiles, M. J. Daniel Kieffer devint professeur de turc au Collége de France et vice-président de la Société asiatique. Lorsque la Société biblique britannique et étrangère publia des traductions des livres saints, il s'offrit pour reproduire en langue turque l'Ancien et le Nouveau Testament. Il y consacra dix années de sa vie, tellement préoccupé de la perfection de son travail, qu'il revoyait jusqu'à sept fois les épreuves de la même feuille.

C'est que la diffusion de la Bible était devenue sa pensée dominante. Dans l'hommage rendu à sa mémoire à l'assemblée générale de 1833, M. H. Lutteroth a retracé l'ardeur que ce chrétien savant et dévoué apportait à soutenir la cause de l'Évangile. Membre fondateur de la Société biblique protestante de Paris, il avait accepté les fonctions d'agent pour la France de la Société biblique de Londres; son zèle éclairé, sa prodigieuse activité obtinrent les résultats les plus surprenants. Dans une seule

année, la dernière de sa vie, il avait répandu plus de 176,000 exemplaires des livres saints, succès d'autant plus remarquable qu'il s'opposa constamment aux distributions faites au hasard et sans discernement. Les obligations d'une immense correspondance, les recherches scientifiques, les devoirs de membre du Consistoire de l'Église de la Confession d'Augsbourg ne l'empêchaient point d'assister, avec une assiduité exemplaire, à toutes les séances de notre Comité. Ennemi de tout esprit d'exclusivisme, il accordait son dévouement à tous ceux qui en réclamaient une part. Il rédigea le Rapport des censeurs de 1824. Il était mort avant le schisme de 1833, et la fondation de la *Société biblique française et étrangère.* Notre Comité exprima ses profonds regrets de voir pour la première fois vacante dans son sein la place qu'il occupait. (*Procès-verbaux,* t. IX, p. 133.)

RABAUT-POMIER.

Quand J. Rabaut-Pomier naquit à Nîmes, le 24 octobre 1744, son père, l'intrépide pasteur du désert, exposait tous les jours sa vie en poursuivant un ministère aussi béni par ses résultats qu'il était héroïque par ses dangers. Le jeune homme fut élevé en Suisse, loin des périls et de la persécution; mais dès qu'il eut terminé ses études théologiques au séminaire de Lausanne, il vint courageusement rejoindre son père et s'associer à son dévouement. Les principes de tolérance commençaient cependant à s'affirmer : le jeune ministre put bientôt se consacrer ouvertement à l'église de Montpellier. C'est vers cette époque qu'il constata le fait de l'inoculation artificielle des vaches et conçut la pensée de la vaccine, dont on s'accorde à lui faire partager l'honneur avec le docteur anglais Jenner.

La révolution éclata. Au moment d'une crise qui ébranlait la société tout entière, Rabaut-Pomier crut se rendre utile en acceptant le mandat de représentant que lui offraient ses concitoyens du Gard. La tâche était au-dessus de ses forces; justement épouvanté par la tyrannie de la Convention, il protesta contre ses excès, fut arrêté avec son frère et languit oublié à la Conciergerie pendant que Rabaut-Saint-Étienne périssait sur l'échafaud. Le 9 thermidor lui rendit la liberté. Tour à tour membre, secrétaire du Conseil des Anciens et sous-préfet du Vigan, il renonça à la carrière administrative dès que le culte fut rétabli. Choisi pour occuper une des places de pasteur dans l'église chrétienne réformée de Paris, il re-

prit avec joie ces paisibles fonctions. Sa piété éclairée, son esprit indulgent, son ardente charité le rendaient éminemment propre à en remplir les devoirs; le gouvernement de la Restauration ne le lui permit pas. Revenant arbitrairement sur les souvenirs du passé, il appliqua au vieillard septuagénaire le décret de bannissement. Deux ans plus tard, Boissy d'Anglas parvint à le faire révoquer en prouvant l'injustice de l'arrêt; loin d'avoir voté la mort du roi, Rabaut-Pomier avait demandé le sursis comme unique moyen de le sauver.

Le vieux pasteur rentrait en France lors de la fondation de la Société biblique. On lui confia la charge de censeur; dans la première assemblée générale ce fut lui qui présenta le rapport sur la gestion des affaires et de la comptabilité. Pendant les deux dernières années de sa vie, il prit une part assidue aux travaux du Comité.

SOULIER.

M. le pasteur Soulier, pendant son ministère à Uzès, nous avait devancés dans la dissémination des saintes Écritures. Animé d'une ardeur que rien ne parvenait à lasser, il avait distribué en abondance la Bible de Stone (1805) et le Nouveau Testament de l'édition Léo. L'établissement de notre Société répondait à ses plus chères aspirations. Il s'y associa avec empressement, se chargea de diriger à Paris le dépôt des livres et s'offrit pour entreprendre des tournées évangéliques dans les départements. A la première assemblée générale, il pouvait déjà rendre compte d'un de ces voyages; il les renouvela plusieurs fois, notamment en 1822 et en 1826, aidant à organiser nos auxiliaires et à fonder des branches nouvelles avec lesquelles il entretenait des rapports suivis. Placé à la tête de l'Agence protestante, il y rendit de grands services à ses coreligionnaires; mais, en 1831, les infirmités de la vieillesse l'obligèrent à renoncer à la vie active pour se retirer dans le Midi. Le Comité lui offrit avec gratitude le titre de membre honoraire. Il s'est éteint à Nîmes, en 1843, à l'âge de 92 ans.

LE BARON MAURICE.

Le baron Maurice, né à Genève en 1772, descendait d'une des familles huguenotes réfugiées en Suisse à la révocation de l'Édit de Nantes. Membre, à l'âge de 23 ans, de la *Société genevoise pour l'avancement des arts*, il fut nommé, peu de temps après, professeur de mathématiques à l'Académie. De fortes études sur la géométrie et la mécanique l'occupèrent jusqu'à l'incorporation de Genève à la France. Sous l'Empire, le baron Maurice fut successivement préfet de la Creuse et de la Dordogne, et plus tard, maître des requêtes au Conseil d'État. L'Institut, section des sciences, lui conféra le titre d'académicien libre. En 1826, désireux de se livrer plus exclusivement à ses travaux scientifiques, il retourna dans sa ville natale; mais au moment de s'éloigner du Comité biblique, dont il avait été l'un des fondateurs, il lui rendit un dernier service en rédigeant le 8e Rapport. On retrouve dans la conclusion de ce Rapport les qualités qui distinguaient le baron Maurice: une grande élévation de vues, une logique puissante, une foi ardente et éclairée, qui l'a soutenu dans les longs mois de maladie par lesquels s'est terminée à 75 ans une existence utile et considérée.

MÜLLER-SŒHNÉE, WILDER, DE LA TROBE, THOMAS WADDINGTON.

Le titre de membre honoraire fut donné à plusieurs autres assesseurs à leur départ de Paris. M. Müller-Sœhnée, du Consistoire de la Confession d'Augsbourg, avait soumis le premier notre comptabilité à un système régulier; il se fixa à Strasbourg en 1822; il est demeuré censeur honoraire jusqu'à sa mort, en 1827.

M. Wilder, de Boston, était membre fondateur du Comité; en 1822, il visita les sociétés auxiliaires du Midi et annonça dans l'assemblée générale le prix de 1,000 fr. proposé par un bienfaiteur anonyme. Il retourna aux États-Unis en 1823.

M. de La Trobe avait employé les rares loisirs de l'administration militaire à la rédaction d'articles pour nos bulletins mensuels. Réduit inopiné-

ment à sa pension de retraite, il quitta Paris, ainsi que l'a dit M. de Jaucourt, « pour cultiver le champ de ses pères, devenu son unique ressource ». Il y porte, ajoute-t-il, « le zèle le plus édifiant pour notre sainte cause et trouvera sans doute encore le moyen de la servir et d'entretenir d'utiles rapports avec nous ». M. de La Trobe continua, en effet, à travailler pour l'Évangile et devint vice-président de l'auxiliaire de Montauban. Il est mort en 1832.

M. Thomas Waddington avait été nommé vice-président honoraire en 1823. Dans une proposition longuement motivée, M. Vincens Saint-Laurent retraçait son inépuisable bienfaisance et soulevait même le voile de l'anonyme que le fondateur du concours de 1822 avait voulu garder. Établi à Paris en 1829, M. Waddington devint assesseur et en remplit les fonctions pendant quatre années.

LE RÉV. MARK WILKS, CHARLES VERNES.

Le Rév. Mark Wilks, ministre de la chapelle anglo-américaine de Paris et l'un des plus ardents antagonistes de l'esclavage dans la *Société de la Morale chrétienne,* avait été nommé membre honoraire du Comité en 1825. Il en était, à proprement parler, membre effectif depuis l'origine. Ainsi que le disait M. de Staël dans sa proposition à l'assemblée générale: « Il n'y a pas d'année, pas de jour où il ne nous ait donné quelque preuve de son intérêt, il nous a aidés de ses dons comme de ses lumières. » Suivant avec une remarquable assiduité les séances hebdomadaires, M. Wilks gagnait sans cesse à notre cause de nouveaux et de généreux amis; il provoquait à Paris la création d'associations bibliques particulières et s'occupait de l'extension de l'œuvre dans les départements. En 1824, il recueillait de nombreuses offrandes; en 1831, il faisait un don de 500 fr., destiné à pourvoir de Bibles toutes les familles protestantes de la Drôme, et à la vue des difficultés sans nombre qu'entraînait cette recherche de nos coreligionnaires, il n'hésitait pas à les visiter et à s'enquérir lui-même de leurs besoins. Nommé assesseur en 1831, il ne fut pas réélu en 1833.

M. Charles Vernes, membre fondateur du Comité exprima en 1830 le désir de n'être pas réélu. Des obligations nombreuses lui rendaient l'assiduité aux séances presque impossible. Il n'a pas cessé néanmoins de s'intéresser utilement aux affaires de l'Église comme secrétaire du Con-

sistoire et membre très-actif de la *Société de l'instruction primaire.* Il était doué d'une piété solide et d'une remarquable énergie pour le travail.

L. MEYER ET A. COQUEREL.

MM. Meyer et Athanase Coquerel père offrirent tous deux leur démission en 1844. M. le pasteur Louis Meyer était resté sept ans dans le Comité; il a prononcé trois fois la prière dans la réunion générale. L'église de la Confession d'Augsbourg à Paris a perdu récemment en lui le président de son Consistoire (1867): elle doit à son ministère de trente années, si laborieusement rempli, une grande part de son développement et de ses progrès actuels.

M. le pasteur A. Coquerel était entré dans le Comité en 1831 : il en demeura toujours un des plus fermes soutiens. Il a souvent pris la parole dans les réunions annuelles, et du haut de la chaire de l'Oratoire il a plaidé, le premier, la cause de l'union biblique. Plus d'une fois son éloquence a renouvelé un appel qui ne laissa jamais les cœurs insensibles. Lorsqu'on désira rehausser l'éclat des assemblées générales par l'adjonction de chants religieux, il composa le cantique spécial, chanté aux réunions de 1834 et 1835; en 1844, il eut l'heureuse pensée d'exciter le zèle de ses catéchumènes en faveur de la Société, exemple suivi depuis par plusieurs de ses collègues; en 1855, le Rapporteur rendait un nouveau témoignage à ses charitables efforts. Infatigable comme il l'était toutes les fois qu'une œuvre de lumière chrétienne réclamait son concours, il consentait en 1861 à exposer nos besoins dans une prédication au Havre. Sa mort laisse un vide immense dans l'église de Paris qu'il avait aidé à reconstituer et à laquelle il a consacré trente-huit années d'un ministère semi-séculaire; pour notre Société cette mort est une de ces pertes profondément senties et dont on ne saurait qu'imparfaitement exprimer l'étendue.

LE BARON OBERKAMPF, FÉLINE.

Le baron Oberkampf fit partie du Comité pendant sept ans et y remplit à deux reprises les fonctions de censeur. C'était le fils du célèbre industriel qui, le premier, introduisit en France la fabrication des toiles

peintes. Continuant les traditions paternelles, il s'occupa comme député des intérêts de son pays et prit part aux affaires de l'Église comme membre du Consistoire. Un passage du Rapport des Censeurs qu'il rédigea en 1831, montre de quel esprit il était animé. Après avoir parlé de l'obligation où est la Société de ne point étendre ses distributions aux catholiques, le baron Oberkampf termine par ces mots : «Nous appelons de tous nos vœux le moment où nous pourrons, d'un consentement réciproque, nous associer dans l'œuvre biblique à des hommes qui, quoique divisés d'opinion sur certaines doctrines, reconnaissent comme nous qu'il n'y a point de salut en aucun autre et qu'il n'a été donné d'autre nom que celui de Jésus en qui nous puissions être sauvés.»

M. Féline fut assesseur de 1833 à 1849; diacre pendant vingt ans, longtemps membre du Consistoire et de plusieurs comités de bienfaisance, il s'était vu forcé par son grand âge de chercher le repos à Saint-Cloud. Il est mort à 83 ans et l'affectueuse estime qu'il avait inspirée était si grande, qu'à ses funérailles, les catholiques, sous la conduite du curé, se joignirent à ses coreligionnaires pour rendre hommage à sa mémoire.

MATTER.

M. Jacques Matter était né en 1791, au village d'Alteckendorf, en Alsace. Son père avait mérité, par son caractère ferme et loyal, d'être élu maire de la commune. Un pasteur du voisinage commença son éducation. Après avoir fait de brillantes études à Strasbourg, il suivit les cours de la Faculté de théologie, récemment créée ou plutôt réorganisée, puisqu'elle était la continuation de l'ancienne Académie protestante. En 1809, il était professeur agrégé au Gymnase pour les classes inférieures ; il passa l'année 1813 à Gœttingue, et fut ensuite attaché à Paris comme aumônier et répétiteur à l'École philomathique. Admis dans la société de plusieurs savants illustres, il s'efforça de mériter leurs sympathies et composa l'*Essai sur l'École d'Alexandrie*, qui remporta le prix proposé par l'Institut en 1814. Cette distinction attira sur lui l'attention de l'Université, et M. Royer-Collard, président de la commission de l'instruction publique, lui confia la chaire d'histoire au collége de Strasbourg. Dix-huit mois après il prenait la direction du Gymnase, établissement dont les méthodes et l'enseignement étaient restés germaniques. M. Matter s'attacha à lui

donner un caractère plus français, tout en conservant les principes pédagogiques que l'Allemagne a le mérite d'avoir formulés. En 1820, il succédait à M. Emmerich dans la chaire d'histoire ecclésiastique à la Faculté de théologie. Les recherches que nécessitait cet enseignement l'amenèrent à publier une *Histoire critique du gnosticisme* et une *Histoire générale du christianisme et de la société chrétienne.* La préparation de ces deux importants ouvrages ne l'empêchait point de remplir en même temps les fonctions de prédicateur à l'église de Saint-Thomas ; plusieurs églises de Strasbourg avaient, outre les ecclésiastiques chargés du ministère pastoral, des théologiens appelés à donner un caractère plus élevé à la prédication. Nommé inspecteur d'académie en 1828, il voulut donner un guide aux membres des comités cantonaux et à tous ceux qui s'intéressent aux écoles sans avoir étudié la pédagogie : ce fut l'origine du livre *Le Visiteur des écoles,* bientôt suivi de *L'Instituteur primaire,* destiné à préparer les instituteurs et à les diriger dans leur carrière.

L'Académie française avait proposé, pour le concours de 1832, une question dont l'importance avait paru mériter qu'on y attribuât une récompense exceptionnelle: l'influence des lois sur les mœurs et des mœurs sur les lois. Ce fut M. Matter qui remporta le prix. Appelé à Paris à la suite de ce concours pour exercer les fonctions d'inspecteur général des études, pendant douze années consécutives il visita à plusieurs reprises les établissements scolaires de tous les degrés dans la France entière.

Outre ses occupations universitaires qui touchaient par bien des points à nos intérêts religieux, il s'associait directement aux travaux de l'Église; il était membre du Consistoire de la Confession d'Augsbourg à Paris; dans la *Société de l'instruction primaire,* il prit une grande part à l'organisation de l'école normale de Courbevoie. Membre de la Société biblique de Strasbourg, il entra dans la nôtre dès son arrivée dans la capitale, et reçut en 1835, du Comité de la *Society for promoting christian knowledge,* la demande d'une révision des versions de la Bible, pouvant être également utile pour les églises de France et pour celles de Jersey, de Guernesey et du Canada. Il s'adjoignit M. le pasteur Cuvier et quelques jeunes savants : plusieurs livres furent traduits jusqu'à trois fois : le Nouveau Testament parut en 1842, l'Ancien Testament en 1849. Il poursuivait en même temps ses travaux littéraires. *L'Histoire des doctrines morales et politiques des trois derniers siècles* parut en 1836; il publia plus tard un *Aperçu sur l'état moral, politique et littéraire de l'Allemagne.*

En 1846, M. Matter, inspecteur général des bibliothèques depuis un an,

se démit de ses fonctions et retourna avec bonheur au séminaire de Strasbourg. Chargé de l'enseignement philosophique, ce fut surtout de philosophie religieuse qu'il s'occupa. Il a publié depuis cette époque une *Histoire de la philosophie dans ses rapports avec la religion depuis l'ère chrétienne*, une *Morale ou philosophie des mœurs*, une *Philosophie de la Religion*, une étude sur Saint-Martin et une sur Swedenborg. Un autre sujet remplit longtemps sa pensée, et sans qu'il s'en doutât, les réflexions qu'il lui suggérait sur la vie spirituelle, devaient le préparer pour ses derniers moments. Il achevait la préface d'un ouvrage sur le mysticisme en France au temps de Fénelon, en juin 1864, lorsqu'il fut atteint d'une maladie qui devait être de courte durée, mais dont il avait dès l'abord prévu l'issue. Il bénit les siens, et, quelques heures après, il remettait son âme à Dieu avec une ferme foi et dans une profonde paix.

M. Matter a été assesseur de notre Comité pendant quatorze années.

D'ALDEBERT, ANDRÉ, ETC.

Nommer M. *Charles d'Aldebert*, c'est citer une vie tout entière vouée au bien et qui n'accepta le repos que lorsque Dieu l'a rappelée à lui. Ancien avocat général à Poitiers, M. d'Aldebert avait donné sa démission en 1830, et toutes nos sociétés religieuses s'étaient partagé son dévouement. Secrétaire de la *Société de l'instruction primaire* avant l'établissement d'une agence, organisateur de la *Société de prévoyance et de secours mutuels*, Secrétaire pendant dix ans du Consistoire et du Conseil presbytéral de l'église de Paris, il a fait partie pendant trente ans de notre Comité. Trois fois, il a présenté le Rapport des censeurs, et il n'a pas reculé devant le fastidieux travail de corriger les épreuves des tirages. En un mot, peu de membres ont assuré autant que lui le développement de notre œuvre.

Le Comité perdit en 1843 M. *Dominique André*, chef d'une famille où les traditions charitables se transmettent d'une génération à l'autre. Il avait coopéré à notre institution dès son origine et s'en est souvenu dans ses dernières volontés.

Un même tribut de gratitude est dû à M. *Fauquet*, le bienfaisant maire de la ville de Bolbec, que sa munificence chrétienne avait dotée d'hospices, de bibliothèques et d'écoles; à M. *Gédéon des Arts*, assesseur de

1849 à 1858, époque de sa mort; à M. *Fol,* membre du Comité de 1848 à 1862. M. Fol a rempli à deux reprises les fonctions de Censeur, et il a présenté le Rapport sur la comptabilité en 1852 et 1856.

Lorsque, en 1865, M. le pasteur *Vermeil* s'endormit dans le repos du Seigneur, de cruelles souffrances l'avaient depuis longtemps empêché de prendre part à nos travaux. Il s'y était associé à deux reprises, de 1840 à 1850, et de nouveau à partir de 1855. Rédacteur du Rapport de 1841, il a prononcé la prière d'ouverture en 1842. Le souvenir du zèle et de la charité qui animaient le fondateur de l'institution des diaconesses est encore vivant dans l'église de Paris.

Nous réunissons enfin, comme ils furent réunis par les relations de la vie et les liens de l'amitié, les trois chefs d'une célèbre maison de librairie. A des époques différentes, MM. *Treuttel, Wurtz* et *Jung* ont prêté à la Société le même concours éclairé.

M. Wurtz rédigea trois fois le Rapport des censeurs.

Puissent ces aperçus biographiques être envisagés comme un hommage de reconnaissance envers ceux des membres du Comité biblique *qui se reposent de leurs travaux.* Il appartiendra à nos successeurs de retracer l'œuvre de ceux qui président aujourd'hui à la direction de la Société ou qui contribuent à son constant développement.

Il nous reste encore un devoir de gratitude à remplir. Sans nous permettre d'entrer dans le détail plus intime du concours apporté à la tâche journalière du Comité, il nous est doux cependant de rappeler les services rendus en public à la Société biblique protestante de Paris par ceux de nos collègues qui ont cessé d'en faire partie.

Membre fondateur, M. *François Delessert* a présenté quatre fois le Rapport des censeurs et présidé dix fois l'assemblée annuelle.

Membre fondateur, M. le comte *Pelet de la Lozère* a présenté les Rapports de 1824 et 1825 et a présidé cinq fois l'assemblée annuelle.

M. *Coulmann* a présenté cinq fois le Rapport des censeurs.

M. *Henri Lutteroth* a rédigé les Rapports de 1830, 1831 et 1833; M. le comte *Agénor de Gasparin* celui de 1842; M. le pasteur *Vallette* celui de 1843; M. le pasteur *Martin Rollin* celui de 1851[1].

1. Au moment de mettre sous presse nous apprenons le décès de M. Martin Rollin. Il avait été pasteur à Orange, puis à Caen où il fonda une Société biblique, et à Paris membre du Conseil central des églises réformées.

M. le baron *Léon de Bussierre* a rédigé en 1844 l'important Rapport pour le vingt-cinquième anniversaire de la fondation de la Société; il a présidé l'assemblée générale de 1860.

M. *de Witt* est l'auteur du Rapport de 1853; M. le baron *Cabrol de Mouté* celui du Rapport de 1856, ainsi que des Rapports des censeurs de 1845 et 1849.

M. *Delbrück* a présenté le Rapport des censeurs en 1846, et M. *Frédéric Bartholdi* en 1853 et 1854.

M. *Brölemann* a composé le Rapport de 1863.

En terminant ce compte-rendu, comment ne pas bénir Dieu qui a daigné envoyer dans sa moisson de si nombreux, de si fidèles ouvriers! Qui ne se sentirait pressé du désir de marcher sur leurs traces? S'il n'est pas donné à chacun de nous de s'illustrer par des actions d'éclat ou d'importants travaux, l'œuvre même de la propagation de la Parole sainte est accessible à tous. La semence divine n'est-elle point à la portée de tous ceux qui voudront la répandre? Ce résumé même aurait exigé une tout autre étendue, si nous avions pu retracer le bien accompli par un grand nombre de nos collègues dont l'action s'est manifestée moins ostensiblement en dehors du Comité. Ils ont travaillé dans nos commissions, ils nous ont aidés de leur temps, de leur propagande, de leurs conseils..., eux aussi ne resteront pas sans récompense!

Quand on étudie l'histoire de nos associations religieuses, on est frappé d'y retrouver les noms de presque tous les hommes appartenant à notre foi, qui se sont distingués dans les carrières diverses qu'ils ont embrassées. Guerriers, marins, hommes d'État, diplomates, savants, chefs d'industrie, tous ont conservé au fond de leur cœur l'esprit protestant : lorsque l'appel s'est fait entendre, ils étaient prêts à y répondre. Nulle part, peut-être, cette influence durable et vivifiante du protestantisme n'a éclaté d'une manière plus sensible qu'au sein de notre Comité. Après des années de luttes intestines et extérieures, des hommes, dont plusieurs avaient pris part à ces divisions, se rencontrèrent en présence de la Bible. Les nuances d'opinions, les différences de nationalité s'étaient effacées devant le sentiment d'amour chrétien qui les avait réunis. C'est qu'à la diffusion de la Bible est réservé l'accomplissement de la parole sublime inscrite dans ses pages : *Paix sur la terre, bonne volonté parmi les hommes!*

TABLE DES MATIÈRES.

INTRODUCTION.

PREMIÈRE PARTIE. 1818-1833.

SECONDE PARTIE. 1833-1863.

TROISIÈME PARTIE. 1863-1868.

APPENDICES.



